haute savoie
le Département

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2015

Délibérations n° CD-2015-101 à CD-2015-120

Avis de Publication

Copie

Les délibérations sont classées par numéros d'ordre croissant sur la base des trois derniers chiffres.

En vue de faciliter la recherche, le sommaire récapitule autour des thèmes ci-après l'ensemble des délibérations et indique leur numéro d'ordre.

THÈMES DE CLASSEMENT

- CONSEIL DEPARTEMENTAL
- ACTIONS MÉDICO-SOCIALES
- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- CULTURE
- DÉVELOPPEMENT RURAL
- EAU ET ENVIRONNEMENT
- ÉCONOMIE – RECHERCHE ET TIC
- ÉDUCATION - FORMATION - UNIVERSITÉ
- INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES
- LOGEMENT – ARCHITECTURE - HABITAT
- MOYENS DE L'INSTITUTION
- PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL
- PROCÉDURES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- SPORTS ET ANIMATION
- TOURISME
- TRANSPORTS PUBLICS

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du 08 décembre 2015

DELIBERATIONS N° CD-2015-101 à CD-2015-120

N° Délib.		Objet
		CONSEIL DEPARTEMENTAL
CD-2015-112	-	Actualisation des dispositions relatives aux frais de déplacement des Conseillers Départementaux
CD-2015-119	-	Modification de la composition de la 5ème Commission Economie, Enseignement Supérieur, Recherche, Aménagement Numérique
CD-2015-120	-	Voeu relatif à la desserte ferroviaire de la Haute-Savoie
		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
CD-2015-111	-	Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques - SDIS - Avis du Conseil Départemental
		EAU ET ENVIRONNEMENT
CD-2015-101	-	Développement Durable/Energies - Environnement/Eau/Déchets - Forêt - Budget Primitif 2016
		MOYENS DE L'INSTITUTION
CD-2015-102	-	Budget Primitif 2016 - Budget principal
CD-2015-103	-	Budget Primitif 2016 - Budget annexe du Parc de la Voirie
CD-2015-104	-	Budget Primitif 2016 - Budget annexe de l'Aérodrome
CD-2015-105	-	Budget annexe de la Compensation Financière Genevoise - Budget Primitif 2016
CD-2015-106	-	Effectif du personnel départemental - Budget Primitif 2016 et dispositions diverses
CD-2015-107	-	Rapport sur l'état et l'évolution de la dette
CD-2015-109	-	Créances irrécouvrables - Admission en non-valeur

PROCEDURES D'ADMINISTRATION GENERALE

CD-2015-108 – Délégation du Président du Conseil Départemental pour la réalisation des emprunts et des opérations financières utiles à la gestion de la dette

CD-2015-113 – Sociétés d'Economie Mixte Locales (SEML) - Rapport annuel des représentants du Conseil Départemental au Conseil d'Administration de la SEM TERACTEM

CD-2015-114 – Sociétés d'Economie Mixte Locales (SEML) - Rapport annuel du représentant du Conseil Départemental au Conseil d'Administration de la SEM FUNIFLAINE

CD-2015-115 – Sociétés d'Economie Mixte Locales (SEML) - Rapport annuel du représentant du Conseil Départemental au sein de la Société d'Economie Mixte d'Archamps et du Genevois (SEMAG)

CD-2015-116 – Rapport d'activités des services pour l'année 2014

CD-2015-117 – Information de l'Assemblée sur les délégations du Président en application de l'article L.3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

CD-2015-118 – Compte-rendu des délégations à caractère juridique (articles L.3211-2, L.3221-10 et L.3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

TRANSPORTS PUBLICS

CD-2015-110 – Validation du schéma d'accessibilité - Agenda d'accessibilité programmée du réseau de transport départemental

Registre des Délibérations du CONSEIL DEPARTEMENTAL
Séance du 08 décembre 2015

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, dûment convoqué le lundi 23 novembre de l'an deux mille quinze, s'est réuni, en séance publique, à l'Hôtel du Département dans la salle des séances, le mardi huit décembre de la même année à 09 h 00, sous la Présidence de M. Christian MONTEIL, Conseiller Départemental du Canton de Saint-Julien-en-Genevois.

Les fonctions de secrétaire de séance sont exercées par Mme Laure TOWNLEY.

Sont présents :

M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, MM. PEILLEX, MIVEL, **Vice-Présidents,**

Mmes DULIEGE, METRAL, REY, TEPPE-ROGUET, TERMOZ, MM. BARDET, BAUD-GRASSET, DAVIET, RUBIN, **Conseillers Départementaux.**

Présents ou excusés durant la séance :

Mmes CAMUSSO, DION, GONZO-MASSOL, LEI, LHUILLIER, MAHUT, TOWNLEY, MM. AMOUDRY, BAUD, BOCCARD, MORAND, PACORET, PUTHOD

Absentes représentées :

Mmes BOUCHET, GAY

Absent excusé :

M. EXCOFFIER

✧✦✧✦✧

Délégations de vote :

Mme BOUCHET à M. BARDET, Mme GAY à M. MUDRY

Assistent à la séance :

M. le Directeur Général des Services Départementaux,

Mme et MM. les Directeurs Généraux Adjoints,

Mmes et MM. les Directeurs et Responsables des différents Services Départementaux.

haute savoie
le Département

Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil Départemental

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2015

n° CD-2015-101

RAPPORTEUR : Mme PETEX

OBJET : DEVELOPPEMENT DURABLE/ENERGIES - ENVIRONNEMENT/EAU/DECHETS - FORET - BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le lundi 23 novembre 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, Mme LEI, M. MIVEL
Autres membres :	Mme DION, Mme DULIEGE, Mme GONZO-MASSOL, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, Mme TOWNLEY, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. BOCCARD, M. DAVIET, M. MORAND, M. PACORET, M. PUTHOD, M. RUBIN
Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)	
Mme BOUCHET, Mme GAY	
Absent(e)(s) Excusé(e)(s) :	
M. EXCOFFIER	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	**34**	**Adopté à l'unanimité**	
Présents :	**31**	**Voix Pour**	**33**
Représenté(e)(s) :	**2**	**Voix contre**	
Suffrages Exprimés :	**33**	**Abstention(s)**	

DEVELOPPEMENT DURABLE

La Haute-Savoie est un département dynamique, classé au 4ème rang des départements les plus attractifs de France par l'INSEE. Elle est l'un des départements dans lesquels la qualité et le niveau de vie sont les plus élevés. Cette attractivité et ce dynamisme ne sont pas sans conséquences sur les équilibres du territoire. La Haute-Savoie est confrontée à de grandes mutations territoriales, économiques, sociales, environnementales et se doit d'anticiper ces évolutions. Afin de maîtriser ces enjeux environnementaux, sociaux et économiques, l'Assemblée Départementale s'est dotée d'une politique en matière de Développement Durable ambitieuse.

Le **Plan Climat Energie**, approuvé en décembre 2012, est l'outil opérationnel de cette politique. La mise en œuvre des actions de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre confirme la volonté du Conseil Départemental de réduire de 20 % ses émissions de GES de 2011 à 2020 et de poursuivre les efforts nécessaires pour atteindre ses objectifs.

Le rapport en matière de Développement Durable 2015, présenté préalablement au vote du Budget Primitif 2016, décline un ensemble d'actions menées en interne et sur le territoire. Cette année, le rapport est structuré autour d'indicateurs et d'enjeux de développement durable.

Pour 2016, les propositions budgétaires tiennent compte des **récentes évolutions législatives**. En effet, la parution des lois **MAPTAM** (*loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles*), **NOTRe** (*loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République*) et de la *loi du 17 août 2015 relative à la **transition énergétique pour la croissance verte*** ont modifié significativement les compétences et missions des Départements, notamment en matière d'énergie, de climat et de développement durable.

La présente délibération fait état des actions portées par le Service du Développement Durable de la Direction de la Solidarité des Territoires et du Développement Durable, présentées à la 7ème Commission**.**

I. Actions de Développement Durable en interne

1. <u>Section de fonctionnement</u>

Dépenses

Le Plan Climat Energie demeure une compétence obligatoire du Département depuis les lois Grenelles. Il décline un programme d'actions stratégiques afin de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre et s'adapter aux évolutions climatiques. L'année 2016 sera notamment consacrée à la mise en œuvre des projets suivants :

- le **Plan de Déplacement d'Administration (PDA)** : les Plans de Déplacement de Sites (PDS) seront expérimentés sur 7 sites départementaux. Il s'agira de tester des solutions adaptées aux différents sites (collèges, CERD, CAMS, groupe de bâtiments administratifs) puis d'envisager les conditions d'un déploiement aux autres bâtiments ;

- des **actions liées à la mobilité et aux déplacements** : la formation à **l'éco-conduite reste une mesure phare** avec pour objectif de former l'ensemble des agents pour 2018. Citons également la réalisation de la semaine de la mobilité 2016 et la participation au challenge de la mobilité « *Au travail j'y vais autrement* » ;

- **la consommation de papier** reste un axe de travail prioritaire (utilisation de papier recyclé, tri des papiers et diminution de la consommation). De même, l'ensemble des déchets produits par les services sera également étudié ;

- le **Pack Plan Climat des collèges** : traitement des bio-déchets, prévention des déchets, implication des établissements dans la sensibilisation au développement durable, mobilité… feront partie des axes de travail de l'année à venir ;

- la contribution du Département à des travaux menés à l'échelle nationale sur la quantification des gains de gaz à effet de serre et **la mise en place d'un outil de comptabilité et de suivi des émissions de GES de la collectivité ;**

- **l'animation et l'accompagnement des services** dans la mise en œuvre des actions prioritaires définies dans le plan d'actions du PCE ;

- **la définition d'un plan de communication** sur les questions relatives au développement durable ;

- **l'obtention de nouveaux Certificats d'Economie d'Energie (CEE).**

Pour financer l'ensemble de ces actions, il est proposé d'inscrire **120 800 €** en crédits de paiement de fonctionnement.

Recettes
Il est proposé l'inscription des recettes suivantes :

- **10 000 €** correspondant à la revente d'une partie des Certificats d'Economie d'Energies,

- **41 650 €** correspondant à une subvention de l'ADEME pour la réalisation du PDA, cette somme n'ayant pu être perçue en 2015.

2. Section d'investissement

Le Plan d'actions Climat Energie comprend également des actions d'adaptation au changement climatique et de compensation carbone dans le cadre du programme FAPS (Forêts d'Avenir en Pays de Savoie). Il est proposé pour ces actions de stockage carbone de voter une **Autorisation de Programme de 50 000 €** dont la totalité en Crédits de Paiement 2016.

Afin d'assurer la mise en place des actions de mobilité, il est proposé de poursuivre l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique et de systèmes embarqués pour la formation interne à l'éco-conduite et de voter à cet effet des **Autorisations de Programme** respectivement à hauteur de **15 000 €** et **4 000 €** dont la totalité en Crédits de Paiement 2016.

Enfin, dans le cadre de l'accompagnement de nouveaux collèges dans le traitement de leurs bio-déchets, il est proposé l'inscription d'une **Autorisation de Programme** de **3 000 €** dont la totalité en Crédits de Paiement 2016 pour l'acquisition de composteurs.

II. Actions Développement Durable à l'externe

1. Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020

Le **Contrat de Plan Etat Région 2015-2020**, signé le 19 février 2015, associe l'Etat, la Région et les Collectivités Territoriales dans des projets d'équipement du territoire et de soutien aux filières d'avenir nécessaires au développement du territoire pour qu'ils restent compétitifs et attractifs. La déclinaison départementale du contrat de plan État-Région 2015-2020 pour la Haute-Savoie s'articule autour de 7 volets thématiques, dont le **volet Transition Ecologique et Energétique, représentant un montant de 53,1 M€.**

La prise en compte du réchauffement climatique, de la limitation des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation énergétique, figurent parmi les enjeux majeurs pour la Haute-Savoie.

Des réflexions sont en cours en partenariat avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et la Région Rhône-Alpes pour :

- une extension des aides du **Fonds Air Bois**, expérimenté jusqu'alors sur le territoire de la Vallée de l'Arve, aux territoires prioritaires d'ANNEMASSE et ANNECY en terme de qualité de l'air. Le Fonds finance le remplacement des appareils de combustion vétustes, qui sont de gros émetteurs de particules fines, par des dispositifs performants. A cet effet, il est proposé d'inscrire **40 000 €** en crédits de paiement de fonctionnement et de créer une **Autorisation de Programme de 40 000 €** dont la totalité en Crédits de Paiement 2016,

- la **rénovation énergétique du parc privé**. Il est réfléchi à la mise en œuvre d'un Dispositif Opérationnel de Rénovation Energétique des Maisons Individuelles (DOREMI) tel que celui initié dans la Drôme. Ce dispositif a pour objectif de dynamiser le marché de la rénovation très performante des logements privés (construits antérieurement à 1975) et des copropriétés et viendra compléter l'action déjà menée par le Conseil Départemental sur la rénovation énergétique du parc de logement social. A cet effet, il est proposé d'inscrire **40 000 €** en crédits de paiement de fonctionnement.

2. Accompagnement des territoires

Afin d'accompagner les territoires dans leur démarche de Développement Durable, il est proposé en 2016 :

- **d'animer un réseau départemental** des chargés de mission des PCET et différents groupes de réflexion afin de favoriser les échanges, les retours d'expériences et les bonnes pratiques,

- **d'assurer une mission de veille et de prospective** sur les schémas d'aménagement, tels que le SRCAE (Schéma Régional sur le Climat, l'Air et l'Energie), le SRADDT (Schéma Régional sur l'Aménagement et le Développement Durable des Territoires), les études et travaux novateurs sur l'économie circulaire, l'analyse des flux de matières…

Au total, il est proposé d'inscrire :

- au titre de la politique **Développement Durable** :

  - **120 800 €** en Crédits de Paiement de fonctionnement,
  - **72 000 €** en nouvelles Autorisations de Programmes,
  - **72 000 €** en Crédits de Paiement 2016,
  - **51 650 €** en recettes de fonctionnement,

- au titre du **CPER :**

  - **80 000 €** en Crédits de Paiement de fonctionnement,
  - **40 000 €** en nouvelle Autorisation de Programme,
  - **40 000 €** en Crédits de Paiement 2016.

ENERGIES

En 2016, la **politique Energies** concernera la poursuite de programmes correspondant à des compétences transférées mais déjà engagées sur la protection de l'atmosphère en accompagnant financièrement les actions du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve (fonds Air Bois et Mobil'Arve) ainsi que sur l'accompagnement financier des territoires (principalement l'aide aux chaufferies bois des collectivités). Le thème de la **précarité énergétique** sera étudié (article 3 de la loi MAPTAM : « *le département est chargé d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriale … pour l'exercice des compétences relatives à l'action sociale, le développement social et la contribution à la résorption de la précarité énergétique* »).

Pour l'année 2016, il est donc proposé les initiatives suivantes :

I. Section de fonctionnement

Dépenses

- Capacité de lancer des études en maîtrise d'ouvrage sur le champ conservé en matière d'énergie, à savoir la contribution à la résorption de la précarité énergétique, pour un montant de **15 000 €.**

- Sensibiliser et informer le public en situation de précarité sur les économies d'énergies (dans le cadre des Espaces info Energies) au travers d'un partenariat revu avec PRIORITERRE, pour un montant diminué à **50 000 €.**

- Continuer à soutenir le PPA de l'Arve, par l'inscription de **17 000 €** de Crédits de Paiement de fonctionnement pour l'animation du fonds Air Bois et de **6 700 €** pour l'opération Mobil'Arve.

Soit un montant total de crédits de fonctionnement de **88 700 €.**

Recettes

S'agissant des recettes de fonctionnement, une convention a été signée en 2010 avec EDF, concernant la recette liée à l'Energie Réservée, de l'ordre de **125 000 €** en 2016.

II. Section d'investissement

- Poursuite du soutien aux collectivités dans la mise en place de **chaufferies bois** utilisant des plaquettes forestières, au titre de l'article 34 de la loi **NOTRe**. Pour financer ces opérations, il est proposé la création d'une nouvelle Autorisation de Programme de **50 000 €,** dont **30 000 €** de Crédits de Paiement d'investissement 2016 et l'inscription de **50 000 €** en Crédits de Paiement d'investissement 2016 sur les Autorisations de Programme antérieures.

- Poursuite du soutien au dispositif expérimental du Fonds Air Bois géré par le SM3A dans le cadre du PPA de la Vallée de l'Arve.

  Pour 2016, il est proposé d'inscrire **181 000 €** de Crédits de Paiement d'investissement au fonds Air Bois.

En conclusion, pour la mise en œuvre de la politique Energies, il est proposé d'inscrire :

- **88 700 €** en Crédits de Paiement de fonctionnement,
- **125 000 €** de recettes de fonctionnement,
- **50 000 €** en nouvelle Autorisation de Programme,
- **261 000 €** en Crédits de Paiement d'investissement pour permettre le financement de la nouvelle Autorisation de Programme 2016 ainsi que des engagements antérieurs.

ENVIRONNEMENT

1. POLITIQUE « EAU »

L'année 2016 sera marquée par la réalisation d'un schéma départemental de l'eau potable engagé en 2015 et par la poursuite de l'accompagnement technique et financier des collectivités locales dans le domaine de l'assainissement et de l'eau potable.

1.1. POLITIQUE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL EN FAVEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

A. Missions d'appui technique et financier aux collectivités

L'assistance technique départementale comprend :

- l'assistance technique réglementaire pour les collectivités dites éligibles, dont les missions sont définies dans le décret n° 2007-1868 de décembre 2007 relatif à « l'assistance technique fournie par les départements à certaines communes et à leurs groupements dans les domaines de l'assainissement et de la protection de la ressource en eau »,

- les missions dites transversales pour l'ensemble des collectivités.

Ces missions réalisées par le service de l'environnement, font l'objet d'une subvention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, dont le taux est de 50 %.

Les conditions d'intervention du Conseil Départemental (bénéficiaires des aides, constitution des dossiers de demande de subvention, critères d'éligibilité…) sont précisées dans le document « Règlement d'intervention du Conseil Départemental en matière d'alimentation en eau potable et d'assainissement pour 2016 » annexé à la présente délibération.

B. Actions sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental

Les effets observés et attendus du changement climatique montrent une vulnérabilité particulière des territoires de montagne et nécessitent de s'y préparer et de s'y adapter. Il est donc proposé, dans le cadre de la politique de l'eau, des mesures d'anticipation s'inscrivant principalement dans le domaine de la connaissance, au travers des outils ci-après.

Réseau départemental de surveillance des eaux souterraines
Dans le cadre du programme départemental entre le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau « pour la protection et l'amélioration des ressources en eau et des milieux aquatiques », le Conseil Départemental met en œuvre un dispositif de surveillance quantitatif des eaux souterraines à partir de points de mesure sélectionnés pour suivre les principaux aquifères. L'Agence de l'Eau apporte une aide de 80 % sur le montant de cette opération.

Schéma départemental d'eau potable
Les résultats des schémas directeurs d'alimentation en eau potable réalisés à l'échelle intercommunale montrent qu'à moyen terme, certains territoires disposent d'une ressource en eau tendue, voire insuffisante. De même, les interconnexions de secours sont insuffisantes, voire inexistantes.

La réflexion à une échelle départementale par la réalisation du schéma départemental eau potable, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental, permet d'identifier les enjeux afin de maintenir à court et moyen terme une eau en quantité et qualité suffisantes sur l'ensemble du territoire départemental.

Ainsi, les principaux objectifs du schéma départemental d'eau potable pour la Haute-Savoie sont de :

- préciser les enjeux eau potable auxquels devra répondre le territoire à court terme (échéance 2020), moyen terme (échéance 2030) et long terme (échéance 2050) pour assurer tous les besoins en eau potable, sécuriser l'approvisionnement et garantir la qualité de l'eau ;

- proposer des axes stratégiques pour orienter la future politique départementale de l'eau.

Pour financer l'ensemble de ces actions, le Conseil Départemental bénéficie d'aides provenant de l'Agence de l'Eau.

Section de fonctionnement

Pour la mise en œuvre de la politique départementale en faveur de l'eau et de l'assainissement, il est proposé d'inscrire **838 000 €** en Crédits de Paiement, dont 758 000 € pour les missions d'appui technique et financier et 80 000 € pour les actions sous maîtrise d'ouvrage départementale.

Pour financer l'ensemble des actions décrites précédemment, le Conseil Départemental bénéficie d'aides provenant de l'Agence de l'Eau. Pour 2016, il est proposé d'inscrire un montant total de recettes de **440 000 €.**

Section d'investissement

Pour la mise en œuvre de la politique départementale en faveur de l'eau et de l'assainissement, il est proposé d'inscrire :

- un montant d'AP nouvelles de **17 500 €** dont 10 000 € pour les investissements en maîtrise d'ouvrage (forages à combler) et 7 500 € pour l'acquisition de matériels spécifiques,
- des Crédits de Paiement d'investissement 2016 de **47 500 €** (dont 17 500 € pour les AP nouvelles et 30 000 € sur les AP antérieures).

En conclusion, pour la mise en œuvre de la politique de l'Eau, il est proposé d'inscrire :

- **838 000 €** en Crédits de Paiement de fonctionnement,
- **440 000 €** en recettes de fonctionnement,
- **17 500 €** en nouvelles Autorisations de Programme et en Crédits de Paiement 2016,
- **30 000 €** en Crédits de Paiement d'investissement pour le financement des Autorisations de Programme antérieures à 2016.

1.2. AIDE AU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT (SMDEA)

Pour 2016, les enveloppes suivantes sont proposées pour soutenir les activités du SMDEA :

- une Autorisation de Programme en investissement de **10 000 000 €** dont la totalité en Crédits de Paiement 2016,
- des Crédits de Paiement de fonctionnement de **150 000 €**.

2. POLITIQUE « DECHETS - METHANISATION »

La loi NOTRe prévoit que les Régions sont dorénavant compétentes pour élaborer et suivre les plans départementaux de prévention et de gestion des déchets non dangereux et des déchets du BTP, et qu'ils doivent être réalisés en 2017.

En 2016, compte tenu de l'importante implication du Département ces dernières années dans l'animation des collectivités et de leurs attentes, nous resterons attentifs aux besoins du territoire en particulier en termes d'animation de réseaux et d'innovation.

Les budgets seront néanmoins réduits et sont les suivants :

2.1. Section de fonctionnement

Pour honorer les engagements pris sur l'animation territoriale des réseaux des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (formation 2015-2016 « maîtres composteurs » à destination des collectivités locales), il est proposé d'inscrire **5 000 €** en Crédits de Paiement de fonctionnement.

2.2 Section d'investissement

- *La politique de subvention des collectivités compétentes*

Pour l'année 2016, **351 777 €** de CP sont nécessaires en investissement pour honorer les engagements déjà pris.

- *Le CPER et le développement de la méthanisation*

Dans le cadre du CPER 2015-2020 (délibération n° CG-2015-499 du 19 février 2015, volet transition écologique et énergétique) et dans la poursuite des actions déjà menées (étude du potentiel départemental, subventions attribuées…), la méthanisation doit connaître un nouvel essor ces prochaines années. Pour accompagner de nouveaux projets, il est proposé d'ouvrir une nouvelle AP d'un montant total de **2 000 000 €** et de disposer de **400 000 €** de CP en 2016 pour accompagner les nouveaux projets déjà identifiés (Meuhvelec à VEIGY-FONCENEX, GAEC les Airelles à GROISY, notamment).

En conclusion, au titre de la politique « déchets », il est proposé d'inscrire :

- **5 000 €** en Crédits de Paiement de fonctionnement 2016,
- **751 777 €** en Crédits de Paiement d'investissement 2016,
- **2 000 000 €** en nouvelles Autorisations de Programme dans le cadre du CPER 2015-2020.

3. POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

- **Le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles 2008-2015**

La politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS) s'inscrit dans les compétences et objectifs définis par le Code de l'Urbanisme pour la protection des milieux naturels et des paysages (articles L.110 et L.142-1 et suivants).

Il est rappelé que cette compétence départementale n'est pas remise en cause, ni par la loi NOTRe, ni par le projet de loi Biodiversité en cours de discussion au Parlement.

En 2007, l'Assemblée Départementale a approuvé son premier Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles pour la période 2008-2015.

Alors qu'il arrive à son terme, il a produit des résultats probants. Ainsi, il aura permis de constituer un solide réseau de 134 sites ENS locaux (7 950 ha), de conclure 5 Contrats de Territoires ENS, soutenir 9 contrats de rivières et 450 projets de travaux de reconquête et de valorisation des espaces agropastoraux du département. De plus, de nombreuses actions de sensibilisation à la préservation de la biodiversité ont été développées (200 animations nature sur l'année 2015) et la connaissance naturaliste a été amplifiée par la mise en place d'inventaires de milieux remarquables ou d'espèces patrimoniales à l'échelle départementale facilitant la prise de décision des élus en termes d'aménagement du territoire (inventaire des zones humides, coteaux secs, avifaune, amphibiens et reptiles…). Enfin, tout récemment, on peut citer l'édition d'un ouvrage d'exception sur la flore rare et menacée de Haute-Savoie.

- **2016, vers une nouvelle ambition pour la préservation de la biodiversité et des paysages en Haute-Savoie**

Fort du constat que le territoire haut-savoyard dispose encore de paysages et de milieux naturels hors du commun et facteurs d'attractivité majeurs de notre département, il a été proposé de définir une nouvelle stratégie départementale en faveur de la biodiversité et des paysages en achevant l'élaboration d'un nouveau schéma départemental.

Celle-ci vise à positionner le Département comme chef de file de la politique « nature » en Haute-Savoie. Cela devra se traduire par une maîtrise d'ouvrage renforcée du Conseil Départemental, une position de coordonnateur et animateur d'un réseau « Biodiversité » tout en confirmant son attachement au partenariat avec les collectivités locales. Les moyens de mise en œuvre de cette politique devront être adaptés en conséquence, notamment par la mobilisation des crédits à ce jour non affectés de la Taxe d'Aménagement. L'objectif est de valider cette nouvelle stratégie mi 2016 pour une déclinaison rapide.

Pour autant et jusqu'à la définition d'une nouvelle politique, il est proposé de poursuivre sur les bases d'intervention identiques à celles de 2015.

3.1. Section de fonctionnement

L'élaboration du nouveau schéma impliquera, dès 2016, la passation de nouveaux marchés d'études pour l'amélioration de la connaissance naturaliste et nécessitera la mobilisation d'expertises extérieures sur des thématiques spécifiques (bilan des centres d'interprétation de la nature à l'échelle départementale, appels à des experts scientifiques, analyses juridiques…).

Par ailleurs, il est proposé :

- de poursuivre les opérations de gestion et d'entretien des sites en espace naturel du Département, notamment via les chantiers éducatifs ou d'insertion ;

- de reconduire l'appel à projet des « sorties nature » ainsi que le programme d'accompagnement des collégiens sur la thématique Espaces Naturels ; de poursuivre l'effort de mise en valeur de la politique ENS par des actions de communication spécifiques (inscription de 150 000 € en crédits ADC Communication) ;

- de poursuivre l'accompagnement des collectivités locales dans la gestion des Espaces Naturels Sensibles locaux (contrats de sites et contrats de territoire ENS), dans la mise en œuvre des contrats rivières et d'accompagner principalement les associations dans leurs programmes d'amélioration de la connaissance naturaliste, de partage de cette connaissance et d'actions d'éducation à la préservation de la biodiversité ;

- de reconduire l'aide spécifique au financement du programme annuel d'actions du Parc Naturel du Massif des Bauges, l'aide à l'association météo départementale ainsi que les participations au Syndicat Mixte des Glières, au Syndicat Mixte du Grand Site de SIXT-FER-A-CHEVAL et à l'Entente Interdépartementale de Démoustication Rhône-Alpes.

En résumé, pour la mise en œuvre de la politique en faveur de la préservation des Espaces Naturels Sensibles, il est proposé d'inscrire **2 426 000 €** de Crédits de Paiement de fonctionnement dont 150 000 € pour des actions de communication sur la politique Espaces Naturels Sensibles.

3.2. Section d'investissement

Il est proposé d'engager dès 2016 un programme ambitieux de reconquête de la fonctionnalité des corridors écologiques impactés par les infrastructures routières (ouvrages propriétés du Département). Ce programme vise la reprise de 5 seuils en cours d'eau et le traitement de deux nouveaux sites majeurs d'écrasement d'amphibiens sur Route Départementale (BOGEVE et SEYSSEL) et l'aménagement de deux points majeurs de collision avec la grande faune sur Route Départementale (DOUSSARD et ALEX).

Le projet de plan de gestion et d'aménagement du site naturel départemental de la Plaine du Fier se finalise : travaux hydrauliques de redynamisation de la rivière Fier, aménagements pour l'ouverture au public et valorisation de ce site…

Par ailleurs, il est proposé de poursuivre la mise en œuvre des plans de gestion des autres propriétés départementales en ENS avec notamment la réalisation des travaux d'assainissement du chalet Gamonet aux Glières, la création d'un parking au Domaine de Rovorée et des travaux de conservation sur les chalets d'alpage du Salève.

Enfin, il est proposé de poursuivre l'aide aux investissements des collectivités locales dans la gestion des Espaces Naturels Sensibles locaux (contrats de sites et contrats de territoire ENS) ainsi qu'aux programmes alpages pour des opérations nouvelles et pour les engagements antérieurs (contrats de rivières, contrats corridors, PAPI…).

En résumé, pour la section d'investissement, il est proposé d'inscrire pour la mise en œuvre de la politique en faveur de la préservation des Espaces Naturels Sensibles :

- un montant d'AP nouvelles de **7 535 000 €,** dont 5 635 000 € pour les Espaces Naturels Sensibles départementaux et 1 900 000 € pour les Espaces Naturels Sensibles locaux et les Contrats de territoire ;

- des Crédits de Paiement d'investissement 2016 de **4 432 416 €** (dont 725 000 € sur AP nouvelles et 3 707 416 € sur AP antérieures).

En conclusion, au titre de la politique départementale en faveur des Espaces Naturels Sensibles », il est proposé d'inscrire :

- **2 426 000 €** en Crédits de Paiement de fonctionnement,
- **4 432 416 €** en Crédits de Paiement d'investissement,
- **7 535 000 €** en nouvelles Autorisations de Programme.

SOUTIEN A LA FILIERE FORET-BOIS

La politique Forêt-Bois se trouve renforcée par la constitution du Pôle Excellence Bois des Pays de Savoie que soutient l'Assemblée des Pays de Savoie (APS) depuis 2011. Cette structure vise à apporter des réponses plus appropriées aux grands enjeux de la filière et à mettre en place une complémentarité de compétences, notamment dans le domaine du bois construction et du bois énergie.

Au regard de cette structuration et dans un objectif de cohérence bi-départementale, la politique forêt-bois en matière de lutte contre le morcellement foncier et de mobilisation du bois en forêt a été transférée à l'APS en 2014.

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, le Budget Primitif 2016 du Conseil Départemental relatif au soutien à la filière forêt-bois s'établit comme suit.

Section d'investissement

Il convient d'inscrire les sommes permettant le financement des engagements antérieurs à 2014. Ainsi, il est proposé d'inscrire **41 475 € en CP**.

En conclusion, au titre de la politique « Soutien à la filière Forêt-Bois », il est proposé d'inscrire :

- **41 475 €** en Crédits de Paiement d'investissement 2016.

RECETTES	BP 2015	BP 2016
Fonctionnement	855 783	676 650
TOTAL	855 783	676 650

DEPENSES	BP 2015	BP 2016
Fonctionnement	3 310 000	3 708 500
Investissement	15 641 604	15 646 168
TOTAL	18 951 604	19 354 668

Au vu des AP votées, l'engagement financier en crédits de paiement du Département pour les années 2017 et suivantes s'élève à **15 384 827 €.**

La 7ème Commission Aménagement du Territoire, Politique de l'Habitat, Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières, dans sa séance du 5 octobre 2015, a émis un avis favorable aux propositions présentées et à l'inscription des crédits et des Autorisations de Programmes ci-annexés.

La 8ème Commission Finances, lors de sa séance du 09 novembre 2015, a émis un avis conforme.

Il est donc demandé à l'Assemblée

- de bien vouloir délibérer et statuer sur les propositions présentées,
- d'approuver les nouvelles Autorisations de Programmes ainsi que les modifications de celles existantes présentées dans le tableau joint en annexe, ainsi que les affectations ou les modifications d'affectation sur des opérations du même libellé que celui de l'AP et le même échéancier,
- d'approuver le règlement d'intervention du Conseil Départemental en matière d'alimentation en eau potable et en assainissement pour 2016, joint en annexe.

Le Conseil Départemental,
après en avoir débattu et délibéré,
à l'unanimité,

APPROUVE les propositions de la 8ème Commission Finances,

APPROUVE les nouvelles Autorisations de Programmes ainsi que les modifications de celles existantes présentées dans le tableau joint en annexe, ainsi que les affectations ou les modifications d'affectation sur des opérations du même libellé que celui de l'AP et le même échéancier,

APPROUVE le règlement d'intervention du Conseil Départemental en matière d'alimentation en eau potable et en assainissement pour 2016, joint en annexe.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 11 décembre 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 15 décembre 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil Départemental,
Christian MONTEIL

Les Autorisations de Programmes de l'exercice 2016

7EME COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUE DE L'HABITAT, DEVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE, FORET, COOPERATIONS EUROPEENNES ET TRANSFRONTALIERES

								Les AP / CP avant le BP 2016							Les AP / CP après le BP 2016							
									CP	CP	CP	CP				CP	CP	CP	CP				
Com	Gest.	Code AP	libellé	Millésime	Budget	Nature	Fonct.	TOTAL AP avant le BP 2016	Exercices antérieurs < 2015	2015	2016	2017	2018	2019 et +	TOTAL AP après le BP 2016	Exercices antérieurs < 2015	2015	2016	2017	2018	2019	2020 et +
7	ADX	04050003009	Opération Xylocarbone	2014	BP	20421	738	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	ADX	04050003009	Opération Xylocarbone	2014	BS	204141	738	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	CLD	04050003009	Opération Xylocarbone	2014	BS	20421	738	41 700	0	41 700	0	0	0	0	41 700	0	41 700	0	0	0	0	0
7	CLD	04050003009	Opération Xylocarbone	2014	BS	204141	738	8 300	0	8 300	0	0	0	0	8 300	0	8 300	0	0	0	0	0
7	CLD	04050003010	Acquisition de vélos	2015	BP	2182	738	15 000	0	15 000	0	0	0	0	15 000	0	15 000	0	0	0	0	0
7	CLD	04050003011	Autre matériel informatique	2015	BP	21838	738	7 000	0	7 000	0	0	0	0	7 000	0	7 000	0	0	0	0	0
7	CLD	04050003012	Acquisition composteurs collèges	2015	BP	2188	738	3 000	0	3 000	0	0	0	0	3 000	0	3 000	0	0	0	0	0
7	CLD	04050003013	Actions expérimentales PCE	2015	BP	20421	738	30 000	0	30 000	0	0	0	0	30 000	0	30 000	0	0	0	0	0
7	CLD	04050003013	Actiolns expérimentales PCE	2015	BP	204141	738	20 000	0	20 000	0	0	0	0	20 000	0	20 000	0	0	0	0	0
7	CLD	04050001005	Subventions Energie investissement 2011	2011	BP	204141	70	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	CLD	04050001008	Subventions PPA Arve	2013	BP	204141	70	428 000	0	135 000	181 000	112 000	0	0	428 000	0	135 000	181 000	112 000	0	0	0
7	CLD	04050001010	Subventions Energie investissement	2015	BP	204141	70	100 000	0	50 000	50 000	0	0	0	100 000	0	50 000	50 000	0	0	0	0
7	CLD	04050003014	Acquisition de vélos	2016	BP	2182	738	0	0	0	0	0	0	0	15 000	0	0	15 000	0	0	0	0
7	CLD	04050003015	Autre matériel informatique	2016	BP	21838	738	0	0	0	0	0	0	0	4 000	0	0	4 000	0	0	0	0
7	CLD	04050003016	Acquisition composteurs collèges	2016	BP	2188	738	0	0	0	0	0	0	0	3 000	0	0	3 000	0	0	0	0
7	CLD	04050003017	Actions expérimentales PCE	2016	BP	20421	738	0	0	0	0	0	0	0	30 000	0	0	30 000	0	0	0	0
7	CLD	04050003017	Actions expérimentales PCE	2016	BP	204141	738	0	0	0	0	0	0	0	20 000	0	0	20 000	0	0	0	0
7	CLD	04050001011	Subventions Energie Investissement 2016	2016	BP	204141	70	0	0	0	0	0	0	0	50 000	0	0	30 000	20 000	0	0	0
7	CLD	04050001012	Subvention Fonds Air	2016	BP	204141	70	0	0	0	0	0	0	0	40 000	0	0	40 000	0	0	0	0
Sous total Développement Durable								**653 000**	**0**	**310 000**	**231 000**	**112 000**	**0**	**0**	**815 000**	**0**	**310 000**	**373 000**	**132 000**	**0**	**0**	**0**
7	ADE	04010001007	Subv.d'Equipt. Incinérateurs décharges	2008	BP	20414	731	91 831	91 831	0	0	0	0	0	91 831	91 831	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030005	Subventions d'équipement E.N.S. 2008	2008	BP	2042	738	75 000	75 000	0	0	0	0	0	75 000	75 000	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030005	Subventions d'équipement E.N.S. 2008	2008	BP	20414	738	2 530 462	2 530 462	0	0	0	0	0	2 530 462	2 530 462	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030005	Subventions d'équipement E.N.S. 2008	2008	BP	204142	738	38 997	33 616	5 381	0	0	0	0	38 997	33 616	5 381	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030005	Subventions d'équipement E.N.S. 2008	2008	BP	204141	738	13 000	8 718	4 282	0	0	0	0	13 000	8 718	4 282	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030005	Subventions d'équipement E.N.S. 2008	2008	BP	20415	738	12 000	12 000	0	0	0	0	0	12 000	12 000	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030005	Subventions d'équipement E.N.S. 2008	2008	BP	204178	738	213 227	213 227	0	0	0	0	0	213 227	213 227	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030005	Subventions d'équipement E.N.S. 2008	2008	BP	2041782	738	56 237	41 357	14 880	0	0	0	0	56 237	41 357	14 880	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030005	Subventions d'équipement E.N.S. 2008	2008	BP	20418	738	13 531	13 531	0	0	0	0	0	13 531	13 531	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04010001009	Subv. D'équipt. Décharges/composteurs déchetterie	2009	BP	20414	731	141 778	141 778	0	0	0	0	0	141 778	141 778	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030006	Subventions d'équipement E.N.S. 2009	2009	BP	2042	738	10 709	10 709	0	0	0	0	0	10 709	10 709	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030006	Subventions d'équipement E.N.S. 2009	2009	BP	20414	738	1 612 049	1 612 049	0	0	0	0	0	1 612 049	1 612 049	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030006	Subventions d'équipement E.N.S. 2009	2009	BP	204142	738	345 394	302 193	43 201	0	0	0	0	345 394	302 193	43 201	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030006	Subventions d'équipement E.N.S. 2009	2009	BP	204178	738	403 117	403 117	0	0	0	0	0	403 117	403 117	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030006	Subventions d'équipement E.N.S. 2009	2009	BP	2041782	738	95 445	56 740	38 705	0	0	0	0	95 445	56 740	38 705	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030006	Subventions d'équipement E.N.S. 2009	2009	BP	20418	738	203 950	203 950	0	0	0	0	0	203 950	203 950	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030007	Subv.équipt. aux Cnes pour Conservatoire Terres Agricoles	2009	BS	20414	738	171 910	171 910	0	0	0	0	0	171 910	171 910	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030007	Subv.équipt. aux Cnes pour Conservatoire Terres Agricoles	2009	BS	204142	738	77 020	73 660	3 360	0	0	0	0	77 020	73 660	3 360	0	0	0	0	0
7	ADE	04032030013	Actions E.N.S en MO. 2009	2009	BP	2312	738	162 240	162 240	0	0	0	0	0	162 240	162 240	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04010001010	Subv. D'équipt. Décharges/composteurs déchetterie	2010	BP	20414	731	204 477	204 477	0	0	0	0	0	204 477	204 477	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030009	Subventions d'équipement Contrats Rivières - Régul < 2010 (aides cnes et EPCI)	2010	BP	20414	738	80 563	80 563	0	0	0	0	0	80 563	80 563	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030009	Subventions d'équipement Contrats Rivières - Régul < 2010 (aides cnes et EPCI)	2010	BP	204142	738	653 202	345 071	53 900	106 254	147 977	0	0	653 202	345 071	53 900	36 254	147 977	0	70 000	0
7	ADE	04031030010	Subventions d'équipement Contrats Rivières GIFFRE (aides cnes et EPCI)	2010	BP	204142	738	1 700 000	159 566	277 631	318 600	397 455	546 748	0	1 700 000	159 566	277 631	118 600	397 455	446 748	150 000	150 000
7	ADE	04031030011	Subventions d'équipement Contrats Rivières FORON (aides cnes et EPCI)	2010	BP	20414	738	43 951	43 951	0	0	0	0	0	43 951	43 951	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030011	Subventions d'équipement Contrats Rivières FORON (aides cnes et EPCI)	2010	BP	204142	738	726 049	300 462	216 823	156 764	52 000	0	0	726 049	300 462	216 823	56 764	52 000	50 000	50 000	0
7	ADE	04031030008	Subventions d'équipement E.N.S. 2010	2010	BP	20414	738	218 869	218 869	0	0	0	0	0	218 869	218 869	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030008	Subventions d'équipement E.N.S. 2010	2010	BP	204141	738	3 194	602	2 592	0	0	0	0	3 194	602	2 592	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030008	Subventions d'équipement E.N.S. 2010	2010	BP	204142	738	244 221	234 882	9 339	0	0	0	0	244 221	234 882	9 339	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030008	Subventions d'équipement E.N.S. 2010	2010	BP	2042	738	12 850	12 850	0	0	0	0	0	12 850	12 850	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030008	Subventions d'équipement E.N.S. 2010	2010	BP	20421	738	12 850	12 850	0	0	0	0	0	12 850	12 850	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030008	Subventions d'équipement E.N.S. 2010	2010	BP	204178	738	270 519	270 519	0	0	0	0	0	270 519	270 519	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030008	Subventions d'équipement E.N.S. 2010	2010	BP	2041782	738	145 283	130 398	7 085	7 800	0	0	0	145 283	130 398	7 085	7 800	0	0	0	0
7	ADE	04032030016	Actions E.N.S en MO. 2010	2010	BP	2312	738	55 773	55 773	0	0	0	0	0	55 773	55 773	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04032030016	Actions E.N.S en MO. 2010	2010	BP	231328	738	336 829	110 511	14 000	175 000	37 318	0	0	296 829	110 511	14 000	135 000	37 318	0	0	0
7	ADE	04031030012	Subventions d'équipement E.N.S. 2011	2011	BP	20414	738	183 646	183 646	0	0	0	0	0	183 646	183 646	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030012	Subventions d'équipement E.N.S. 2011	2011	BP	204141	738	47 704	43 753	3 951	0	0	0	0	47 704	43 753	3 951	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030012	Subventions d'équipement E.N.S. 2011	2011	BP	204142	738	424 557	360 514	57 575	6 468	0	0	0	424 557	360 514	57 575	6 468	0	0	0	0
7	ADE	04031030012	Subventions d'équipement E.N.S. 2011	2011	BP	20418	738	190 000	190 000	0	0	0	0	0	190 000	190 000	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030012	Subventions d'équipement E.N.S. 2011	2011	BP	204182	738	5 200	5 200	0	0	0	0	0	5 200	5 200	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030012	Subventions d'équipement E.N.S. 2011	2011	BP	2042	738	40 000	40 000	0	0	0	0	0	40 000	40 000	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030012	Subventions d'équipement E.N.S. 2011	2011	BP	20421	738	45 850	45 850	0	0	0	0	0	45 850	45 850	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030012	Subventions d'équipement E.N.S. 2011	2011	BP	20422	738	50 000	20 000	30 000	0	0	0	0	50 000	20 000	30 000	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030012	Subventions d'équipement E.N.S. 2011	2011	BP	204178	738	112 200	112 200	0	0	0	0	0	112 200	112 200	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030012	Subventions d'équipement E.N.S. 2011	2011	BP	2041782	738	110 399	107 921	2 478	0	0	0	0	110 399	107 921	2 478	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030015	Subventions d'équipement E.N.S. 2012	2012	BP	204141	738	44 116	44 116	0	0	0	0	0	44 116	44 116	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030015	Subventions d'équipement E.N.S. 2012	2012	BP	204142	738	374 236	290 860	50 484	32 892	0	0	0	374 236	290 860	50 484	32 892	0	0	0	0
7	ADE	04031030015	Subventions d'équipement E.N.S. 2012	2012	BP	204182	738	142 250	142 250	0	0	0	0	0	142 250	142 250	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030015	Subventions d'équipement E.N.S. 2012	2012	BP	20421	738	1 870	1 870	0	0	0	0	0	1 870	1 870	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030015	Subventions d'équipement E.N.S. 2012	2012	BP	20422	738	1 365	1 365	0	0	0	0	0	1 365	1 365	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030015	Subventions d'équipement E.N.S. 2012	2012	BP	2041782	738	587 540	516 689	70 851	0	0	0	0	587 540	516 689	70 851	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030016	Subventions d'équipement E.N.S. 2012 - PNR des BAUGES	2012	BP	204152	738	123 557	46 335	15 445	15 445	15 445	15 445	15 442	123 557	46 335	15 445	15 445	15 445	15 445	15 442	0
7	ADE	04031030018	Subventions d'équipement Contrat rivière ARLY 2012	2012	BS	204142	738	240 000	0	30 000	110 000	60 000	40 000	0	240 000	0	30 000	110 000	60 000	40 000	0	0
7	ADE	04032030020	Actions E.N.S en MO. 2012 - Frais d'études	2012	BP	2031	738	45 001	6 294	38 707	0	0	0	0	45 001	6 294	38 707	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030019	Subv.éq. - Acq. Foncières PPRT dépôt pétrolier 74	2012	BS	204142	738	430 000	378 970	0	51 030	0	0	0	430 000	378 970	0	51 030	0	0	0	0
7	ADE	04031030020	Subventions d'équipement E.N.S. 2013	2013	BP	204141	738	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030020	Subventions d'équipement E.N.S. 2013	2013	BP	204142	738	796 517	572 771	163 700	55 046	5 000	0	0	796 517	572 771	163 700	55 046	5 000	0	0	0

Les Autorisations de Programmes de l'exercice 2016

7EME COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUE DE L'HABITAT, DEVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE, FORET, COOPERATIONS EUROPEENNES ET TRANSFRONTALIERES

								Les AP / CP avant le BP 2016							Les AP / CP après le BP 2016							
									CP	CP	CP	CP				CP	CP	CP	CP				
Com	Gest.	Code AP	libellé	Millésime	Budget	Nature	Fonct.	TOTAL AP avant le BP 2016	Exercices antérieurs < 2015	2015	2016	2017	2018	2019 et +	TOTAL AP après le BP 2016	Exercices antérieurs < 2015	2015	2016	2017	2018	2019	2020 et +
7	ADE	04031030020	Subventions d'équipement E.N.S. 2013 - assoc.	2013	BP	20422	738	49 171	40 892	8 279	0	0	0	0	49 171	40 892	8 279	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030020	Subventions d'équipement E.N.S. 2013	2013	BP	2041782	738	690 960	492 110	151 850	47 000	0	0	0	690 960	492 110	151 850	47 000	0	0	0	0
7	ADE	04031030020	Subventions d'équipement E.N.S. 2013	2013	BP	204182	738	3 117	3 117	0	0	0	0	0	3 117	3 117	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04032030022	Actions E.N.S en MO. 2013	2013	BP	2111	738	254	0	254	0	0	0	0	254	0	254	0	0	0	0	0
7	ADE	04032030022	Actions E.N.S en MO. 2013	2013	BP	2152	738	133 508	133 508	0	0	0	0	0	133 508	133 508	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04032030022	Actions E.N.S en MO. 2013	2013	BP	2312	738	506 099	208 880	110 000	187 219	0	0	0	506 099	208 880	110 000	187 219	0	0	0	0
7	ADE	04032030022	Actions E.N.S en MO. 2013	2013	BP	231328	738	250 001	223 214	26 787	0	0	0	0	250 001	223 214	26 787	0	0	0	0	0
7	ADE	04032030022	Actions E.N.S en MO. 2013- Frais d'études	2013	BP	2031	738	80 000	14 278	25 335	40 387	0	0	0	80 000	14 278	25 335	40 387	0	0	0	0
7	ADE	04032030022	Actions E.N.S en MO. 2013- autres investissements	2013	BP	2188	738	1 350	1 350	0	0	0	0	0	1 350	1 350	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030021	Subvention d'équipement ENS Corridors écologiques ARVE-LAC	2013	BP	204142	738	378 000	2 825	40 000	120 000	127 175	88 000	0	378 000	2 825	40 000	120 000	127 175	88 000	0	0
7	ADE	04031030022	Subvention d'équipement ENS Corridors écologiques Champagne-Genevois	2013	BP	204142	738	294 000	9 368	25 000	104 000	155 632	0	0	294 000	9 368	25 000	104 000	155 632	0	0	0
7	ADE	04031030024	Subventions d'équipement E.N.S. 2014	2014	BP	204141	738	9 292	7 408	1 049	835	0	0	0	9 292	7 408	1 049	835	0	0	0	0
7	ADE	04031030024	Subventions d'équipement E.N.S. 2014	2014	BP	204142	738	1 335 160	327 512	590 000	295 000	100 000	22 648	0	1 335 160	327 512	590 000	295 000	100 000	22 648	0	0
7	ADE	04031030024	Subventions d'équipement E.N.S. 2014	2014	BP	20422	738	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030024	Subventions d'équipement E.N.S. 2014	2014	BP	2041782	738	179 075	100 000	65 000	14 075	0	0	0	179 075	100 000	65 000	14 075	0	0	0	0
7	ADE	04031030024	Subventions d'équipement E.N.S. 2014	2014	BP	204182	738	84 153	38 650	45 503	0	0	0	0	84 153	38 650	45 503	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030024	Subventions d'équipement E.N.S. 2014	2014	BP	204152	738	316 565	0	150 675	165 890	0	0	0	316 565	0	0	47 000	150 000	119 565	0	0
7	ADE	04031030025	Subv. Conservatoire Terres Agricoles	2014	BP	204142	738	210 000	142 443	67 557	0	0	0	0	210 000	142 443	67 557	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030026	Subv. d'équip ENS Contrat Rivières USSES	2014	BS	204142	738	1 200 000	10 000	50 000	190 000	200 000	750 000	0	1 200 000	10 000	50 000	190 000	200 000	750 000	0	0
7	ADE	04031030027	Subv. d'équip ENS Contrat TERRITOIRE SOL	2014	BS	204142	738	1 550 000	0	50 000	300 000	350 000	850 000	0	1 550 000	0	50 000	270 398	350 000	850 000	29 602	0
7	ADE	04031030028	Subv. d'équip ENS PAPI ARVE	2014	BS	204142	738	1 050 000	0	100 000	400 000	400 000	150 000	0	1 050 000	0	100 000	400 000	400 000	150 000	0	0
7	ADE	04032030025	Actions E.N.S en MO. 2014	2014	BP	2111	738	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04032030025	Actions E.N.S en MO. 2014	2014	BP	2152	738	10 000	0	10 000	0	0	0	0	10 000	0	10 000	0	0	0	0	0
7	ADE	04032030025	Actions E.N.S en MO. 2014	2014	BP	2128	738	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04032030025	Actions E.N.S en MO. 2014	2014	BP	2312	738	467 429	110 616	176 813	180 000	0	0	0	467 429	110 616	176 813	180 000	0	0	0	0
7	ADE	04032030025	Actions E.N.S en MO. 2014	2014	BP	23153	738	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04032030025	Actions E.N.S en MO. 2014	2014	BP	231328	738	100 000	0	0	100 000	0	0	0	100 000	0	0	100 000	0	0	0	0
7	ADE	04032030025	Actions E.N.S en MO. 2014	2014	BP	231318	738	400 000	0	20 000	280 000	100 000	0	0	400 000	0	20 000	280 000	100 000	0	0	0
7	ADE	04032030025	Actions E.N.S en MO. 2014- Frais d'études	2014	BP	2031	738	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030030	Subventions d'équipement E.N.S. 2015	2015	BP	204141	738	10 000	0	10 000	0	0	0	0	10 000	0	10 000	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030030	Subventions d'équipement E.N.S. 2015	2015	BP	204142	738	1 450 000	0	630 000	220 000	250 000	350 000	0	1 450 000	0	500 000	220 000	250 000	350 000	130 000	0
7	ADE	04031030030	Subventions d'équipement E.N.S. 2015	2015	BP	20422	738	17 699	0	0	17 699	0	0	0	17 699	0	0	17 699	0	0	0	0
7	ADE	04031030030	Subventions d'équipement E.N.S. 2015	2015	BP	2041782	738	600 000	0	200 000	200 000	150 000	50 000	0	600 000	0	200 000	200 000	150 000	50 000	0	0
7	ADE	04031030030	Subventions d'équipement E.N.S. 2015	2015	BP	204182	738	22 301	0	3 797	18 504	0	0	0	22 301	0	3 797	18 504	0	0	0	0
7	ADE	04031030029	Subv. Conservatoire Terres Agricoles	2015	BP	204142	738	100 000	0	50 000	50 000	0	0	0	100 000	0	50 000	50 000	0	0	0	0
7	ADE	04031030031	Subv. Equipement voirie pastorale	2015	BP	204142	738	115 000	0	85 000	15 000	15 000	0	0	30 000	0	0	15 000	15 000	0	0	0
7	ADE	04031030031	Subv. Equipement voirie pastorale	2015	BS	2041782	738	75 000	0	75 000	0	0	0	0	25 000	0	25 000	0	0	0	0	0
7	ADE	04032030028	Actions E.N.S en MO. 2015	2015	BP	2111	738	10 000	0	10 000	0	0	0	0	10 000	0	10 000	0	0	0	0	0
7	ADE	04032030028	Actions E.N.S en MO. 2015	2015	BP	2128	738	5 000	0	5 000	0	0	0	0	5 000	0	5 000	0	0	0	0	0
7	ADE	04032030028	Actions E.N.S en MO. 2015	2015	BP	2312	738	636 500	0	71 500	265 000	206 500	93 500	0	636 500	0	71 500	265 000	206 500	93 500	0	0
7	ADE	04032030028	Actions E.N.S en MO. 2015	2015	BP	2188	738	10 000	0	10 000	0	0	0	0	10 000	0	10 000	0	0	0	0	0
7	ADE	04032030028	Actions E.N.S en MO. 2015	2015	BP	231328	738	10 000	0	10 000	0	0	0	0	10 000	0	10 000	0	0	0	0	0
7	ADE	04032030028	Actions E.N.S en MO. 2015- Frais d'études	2015	BP	2031	738	22 000	0	2 000	20 000	0	0	0	22 000	0	2 000	20 000	0	0	0	0
7	ADE	04032030031	Actions E.N.S. en MO. 2016 Plaine du Fier	2016	BP	2312	738	0	0	0	0	0	0	0	3 900 000	0	0	30 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	870 000
7	ADE	04032030032	Actions E.N.S. en MO. 2016 Abbaye de Sixt	2016	BP	231328	738	0	0	0	0	0	0	0	100 000	0	0	10 000	50 000	40 000	0	0
7	ADE	04032030033	Actions E.N.S. en MO. 2016 Franchissement cours d'eau classés	2016	BP	2312	738	0	0	0	0	0	0	0	600 000	0	0	100 000	200 000	200 000	100 000	0
7	ADE	04032030034	Actions E.N.S. en MO. 2016 Traitement sites écrasements amphibiens sur RD	2016	BP	2312	738	0	0	0	0	0	0	0	300 000	0	0	20 000	50 000	230 000	0	0
7	ADE	04032030035	Actions E.N.S. en MO. 2016 Traitement point collision grande faune sur RD	2016	BP	2312	738	0	0	0	0	0	0	0	200 000	0	0	100 000	100 000	0	0	0
7	ADE	04032030036	Actions E.N.S. en MO. 2016 Signaletique alpage	2016	BP	2152	738	0	0	0	0	0	0	0	400 000	0	0	100 000	150 000	100 000	50 000	0
7	ADE	04032030037	Actions E.N.S. en MO. 2016 maitrise foncière	2016	BP	2111	738	0	0	0	0	0	0	0	100 000	0	0	50 000	50 000	0	0	0
7	ADE	04032030038	Actions E.N.S. en MO. 2016 autres travaux	2016	BP	2128	738	0	0	0	0	0	0	0	5 000	0	0	5 000	0	0	0	0
7	ADE	04032030038	Actions E.N.S. en MO. 2016 autres travaux	2016	BP	2188	738	0	0	0	0	0	0	0	5 000	0	0	5 000	0	0	0	0
7	ADE	04032030038	Actions E.N.S. en MO. 2016 autres travaux	2016	BP	231328	738	0	0	0	0	0	0	0	20 000	0	0	10 000	10 000	0	0	0
7	ADE	04032030038	Actions E.N.S. en MO. 2016 autres travaux	2016	BP	2031	738	0	0	0	0	0	0	0	5 000	0	0	5 000	0	0	0	0
7	ADE	04031030047	Subventions d'équipement E.N.S. 2016	2016	BP	204141	738	0	0	0	0	0	0	0	10 000	0	0	10 000	0	0	0	0
7	ADE	04031030047	Subventions d'équipement E.N.S. 2016	2016	BP	204142	738	0	0	0	0	0	0	0	900 000	0	0	100 000	200 000	250 000	250 000	100 000
7	ADE	04031030047	Subventions d'équipement E.N.S. 2016	2016	BP	20422	738	0	0	0	0	0	0	0	20 000	0	0	0	20 000	0	0	0
7	ADE	04031030047	Subventions d'équipement E.N.S. 2016	2016	BP	2041782	738	0	0	0	0	0	0	0	630 000	0	0	100 000	180 000	150 000	200 000	0
7	ADE	04031030047	Subventions d'équipement E.N.S. 2016	2016	BP	204182	738	0	0	0	0	0	0	0	200 000	0	0	30 000	70 000	75 000	25 000	0
7	ADE	04031030048	Subv. Conservatoire Terres Agricoles 2016	2016	BP	204142	738	0	0	0	0	0	0	0	100 000	0	0	30 000	20 000	50 000	0	0
7	ADE	04031030049	Subv. Equipement voirie pastorale	2016	BP	204142	738	0	0	0	0	0	0	0	30 000	0	0	15 000	15 000	0	0	0
7	ADE	04031030049	Subv. Equipement voirie pastorale	2016	BS	2041782	738	0	0	0	0	0	0	0	10 000	0	0	5 000	5 000	0	0	0
Sous total Environnement								**27 354 169**	**13 316 207**	**4 030 769**	**4 265 908**	**2 769 502**	**2 956 341**	**15 442**	**34 714 169**	**13 316 207**	**3 615 094**	**4 432 416**	**5 039 502**	**5 120 906**	**2 070 044**	**1 120 000**
7	ADR	03013002004	Aide à la forêt	2011	BP	20422	928	47 813	47 813	0	0	0	0	0	47 813	47 813	0	0	0	0	0	0
7	ADR	03013002004	Aide à la forêt	2011	BP	204142	928	58 725	44 900	13 825	0	0	0	0	58 725	44 900	13 825	0	0	0	0	0
7	ADR	03013002005	Aide à la forêt	2012	BP	20422	928	9 000	0	9 000	0	0	0	0	9 000	0	9 000	0	0	0	0	0
7	ADR	03013002005	Aide à la forêt	2012	BP	204142	928	81 432	37 057	14 375	30 000	0	0	0	81 432	37 057	14 375	30 000	0	0	0	0
7	ADR	03013002006	Aide à la forêt	2013	BP	20422	928	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	ADR	03013002006	Aide à la forêt	2013	BP	204142	928	289 900	24 500	253 925	11 475	0	0	0	289 900	24 500	253 925	11 475	0	0	0	0
7	ADR	03013002006	Aide à la forêt	2013	BP	2041782	928	11 242	0	11 242	0	0	0	0	11 242	0	11 242	0	0	0	0	0
Sous-Total Dévelopement Rural - Forêt								**498 112**	**154 270**	**302 367**	**41 475**	**0**	**0**	**0**	**498 112**	**154 270**	**302 367**	**41 475**	**0**	**0**	**0**	**0**
7	ADO	04010001007	Subv.d'Equipt.Incinérateurs décharges	2008	BP	204141	731	886	0	886	0	0	0	0	750	0	750	0	0	0	0	0
7	ADO	04010001009	Subv. d'équipt. décharges/composteurs déchetterie	2009	BP	20414	731	32 280	32 280	0	0	0	0	0	32 280	32 280	0	0	0	0	0	0
7	ADO	04010001009	Subv. d'équipt. décharges/composteurs déchetterie	2009	BP	204141	731	35 214	5 281	20 000	9 933	0	0	0	25 281	5 281	20 000	0	0	0	0	0
7	ADO	04010001009	Subv. d'équipt. décharges/composteurs déchetterie	2009	BP	204142	731	36 600	36 600	0	0	0	0	0	36 600	36 600	0	0	0	0	0	0
7	ADO	04010001010	Subv. d'équipt. décharges/composteurs déchetterie	2010	BP	20414	731	37 416	37 416	0	0	0	0	0	37 416	37 416	0	0	0	0	0	0

Les Autorisations de Programmes de l'exercice 2016

7EME COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUE DE L'HABITAT, DEVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE, FORET, COOPERATIONS EUROPEENNES ET TRANSFRONTALIERES

								Les AP / CP avant le BP 2016							Les AP / CP après le BP 2016							
									CP	CP	CP	CP				CP	CP	CP	CP				
Com	Gest.	Code AP	libellé	Millésime	Budget	Nature	Fonct.	TOTAL AP avant le BP 2016	Exercices antérieurs < 2015	2015	2016	2017	2018	2019 et +	TOTAL AP après le BP 2016	Exercices antérieurs < 2015	2015	2016	2017	2018	2019	2020 et +
7	ADO	04010001010	Subv. d'équipt. décharges/composteurs déchetterie	2010	BP	204141	731	45 028	9 198	20 000	15 830	0	0	0	29 198	9 198	20 000	0	0	0	0	0
7	ADO	04010001011	Subv. d'équipt. décharges/composteurs déchetterie	2011	BP	204141	731	130 000	61 510	41 073	27 417	0	0	0	107 439	61 510	1 152	44 777	0	0	0	0
7	ADO	04050001005	Subventions Energie investissement 2011	2011	BP	204141	70	93 900	93 900	0	0	0	0	0	93 900	93 900	0	0	0	0	0	0
7	ADO	04021021017	Recher.en eau, connaissances ressources, opérations innov.	2012	BP	204141	61	26 249	18 874	7 375	0	0	0	0	26 249	18 874	0	7 375	0	0	0	0
7	ADO	04010001012	Subventions Déchets investissement	2012	BP	204141	731	50 000	2 000	24 000	24 000	0	0	0	46 000	2 000	22 000	22 000	0	0	0	0
7	ADO	04050001006	Subventions Energie investissement	2012	BP	204141	70	2 000	2 000	0	0	0	0	0	2 000	2 000	0	0	0	0	0	0
7	ADO	04050001006	Subventions Energie investissement	2012	BS	204142	70	78 000	0	39 000	39 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	ADO	04021021019	Recher. en eau, connaissanes ressources, opérations innov.	2013	BP	204141	61	75 000	0	47 625	27 375	0	0	0	75 000	0	0	22 625	52 375	0	0	0
7	ADO	04010001013	Subventions Déchets investissement	2013	BP	204141	731	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	ADO	04010001013	Subventions Déchets investissement	2013	BS	204142	731	150 000	0	75 000	75 000	0	0	0	50 000	0	50 000	0	0	0	0	0
7	ADO	04050001007	Subventions Energie investissement	2013	BP	204141	70	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	ADO	04050001007	Subventions Energie investissement	2013	BS	204142	70	80 000	0	20 000	60 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	ADO	04050001008	Subventions PPA Arve	2013	BP	204141	70	107 000	107 000	0	0	0	0	0	107 000	107 000	0	0	0	0	0	0
7	ADO	04022001024	Matériel spécifique	2015	BP	2157	61	7 500	0	7 500	0	0	0	0	7 500	0	7 500	0	0	0	0	0
7	ADO	04022001026	Matériel spécifique 2016	2016	BP	2157	61	0	0	0	0	0	0	0	7 500	0	0	7 500	0	0	0	0
7	ADO	04022001025	Investissement maîtrise d'ouvrage	2015	BP	2153	61	10 000	0	10 000	0	0	0	0	10 000	0	10 000	0	0	0	0	0
7	ADO	04022001027	Investissement maîtrise d'ouvrage 2016	2016	BP	2153	61	0	0	0	0	0	0	0	10 000	0	0	10 000	0	0	0	0
7	ADO	04010001014	Subventions Déchets investissement	2014	BP	204141	731	150 000	0	50 000	50 000	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	ADO	04010001014	Subventions Déchets investissement	2014	BS	204142	731	400 000	0	150 000	250 000	0	0	0	400 000	0	0	150 000	250 000	0	0	0
7	ADO	04050001009	Subventions Energie investissement	2014	BP	204141	70	280 000	80 000	150 000	50 000	0	0	0	250 000	80 000	55 000	115 000	0	0	0	0
7	ADO	04050001009	Subventions Energie investissement	2014	BS	204142	70	50 000	0	50 000	0	0	0	0	50 000	0	30 000	20 000	0	0	0	0
7	ADO	04010001016	Subventions Méthanisation CPER	2016	BP	2042	731	0	0	0	0	0	0	0	1 000 000	0	0	200 000	800 000	0	0	0
7	ADO	04010001016	Subventions Méthanisation CPER	2016	BP	204142	731	0	0	0	0	0	0	0	1 000 000	0	0	200 000	800 000	0	0	0
7	ADO	04021021021	SMDEA 2014	2014	BP	204152	61	10 000 000	10 000 000	0	0	0	0	0	10 000 000	10 000 000	0	0	0	0	0	0
7	ADO	04021021022	SMDEA 2015	2015	BP	204152	61	10 000 000	0	10 000 000	0	0	0	0	10 000 000	0	10 000 000	0	0	0	0	0
7	ADO	04021021023	SMDEA 2016	2016	BP	204152	61	0	0	0	0	0	0	0	10 000 000	0	0	10 000 000	0	0	0	0
Sous total EAU								**21 877 073**	**10 486 059**	**10 712 459**	**628 555**	**50 000**	**0**	**0**	**33 404 113**	**10 486 059**	**10 216 402**	**10 799 277**	**1 902 375**	**0**	**0**	**0**

AFFECTATIONS DES AP

Millésime	N°AP	Affectations		Nature	Montant déjà affecté (a)	Nouvelle affectation ou modification (b)	Montant après nouvelle affectation ou modification (a+b)
		N°	Libellé				
2008	04010001007	AF08ADE057	Aide SIVOM vallée d'Aulps - Collecte DASRI	20414	136,00	-136,00	-
TOTAL AFFECTE					**136,00**	**-136,00**	**-**
2009	04010001009	AF09ADE009	Aide à la C2A - Acquisition composteurs	204141	24 000,00	-1 576,00	22 424,00
		AF09ADE045	Aide à la commune de Magland	204141	1 850,00	-287,00	1 563,00
		AF09ADE046	Aide à la CC de Semine - Acquisition composteurs	204141	4 500,00	-1 244,00	3 256,00
		AF09ADE048	Aide à la C2A - Déchets Cuis Habitat collectif	204141	32 000,00	-21 494,00	10 506,00
TOTAL AFFECTE					**62 350,00**	**-24 601,00**	**37 749,00**
2010	04010001010	AF10ADE016	Déchets - Aide aux composteurs 2010	204141	76 307,00	-22 412,55	53 894,45
		AF10ADE029	Compost CC Faverges et Collines du Léman	204141	14 898,00	-8 286,60	6 611,40
		AF10ADE032	Aide décharges Doussard et Thollon	204141	131 968,00	-2 512,35	129 455,65
TOTAL AFFECTE					**223 173,00**	**-33 211,50**	**189 961,50**
2011	04010001011	AF11AD0008	Prévention et optimisation des tris	204141	57 600,00	-7 500,00	50 100,00
TOTAL AFFECTE					**57 600,00**	**-7 500,00**	**50 100,00**
2016	04050003014	**AF16CLDXXX**	Acquisition de vélos - 2016	2182	0,00	15 000,00	15 000,00
TOTAL AFFECTE					**0,00**	**15 000,00**	**15 000,00**
2016	04050003015	**AF16CLDXXX**	Acquisition logiciel écoconduite - 2016	21838	0,00	4 000,00	4 000,00
TOTAL AFFECTE					**0,00**	**4 000,00**	**4 000,00**
2016	04050003016	**AF16CLDXXX**	Acquisition de composteurs - 2016	2188	0,00	3 000,00	3 000,00
TOTAL AFFECTE					**0,00**	**3 000,00**	**3 000,00**
2016	04021021023	**AF16ADOXXX**	SMDEA 2016	204152	0,00	10 000 000,00	10 000 000,00
TOTAL AFFECTE					**0,00**	**10 000 000,00**	**10 000 000,00**

REGLEMENT D'INTERVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL EN MATIERE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

ANNEE 2016

_____

1 - DELIBERATION DE REFERENCE

Assemblée Départementale des XX et XX décembre 2015 – Politique Départementale de l'eau.

2 - BENEFICIAIRES DES AIDES

D'une manière générale, les bénéficiaires potentiels des aides, sous réserve des autres conditions du règlement, sont :

- les communes du département et leurs groupements, y compris les communes urbaines,
- les associations et organismes divers.

3 - CONSTITUTION DES DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTION

Les dossiers de demandes de subvention seront de type « *Avant Projet* » et intègreront les conclusions de toutes les études préalables nécessaires (voir aussi chapitre 4).

Leur contenu minimum est le suivant :

3-1 Collectivités locales

- Une délibération exécutoire de la collectivité :

  * approuvant le projet et sollicitant l'aide du Conseil départemental et de l'Agence de l'Eau, le cas échéant. La délibération devra autoriser le Département à percevoir pour son compte la subvention attribuée par l'Agence et à la verser au Maître d'ouvrage,

  * précisant le plan de financement et les montants sollicités auprès d'autres partenaires.

- Un mémoire explicatif et justificatif, indiquant les objectifs visés et faisant explicitement référence aux études préalables réalisées (schémas directeurs, diagnostics…) et à leurs conclusions.

- Le devis programme du bureau d'études retenu (ou le montant estimatif de l'opération) et un plan de situation.

- L'évaluation détaillée des dépenses correspondantes pour lesquelles l'aide est sollicitée.

- Le plan de financement prévisionnel.

- L'échéancier prévisionnel de réalisation de l'opération.

- La tarification de l'eau potable et de l'assainissement à l'année de dépôt de la demande de subvention (part fixe et part variable).

- Le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement.

Afin de pouvoir prétendre à une aide du Département, chaque ***collectivité*** *compétente devra avoir transmis au préalable aux services départementaux une copie du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement de l'année N -1 (N étant l'année de la demande de subvention).*
Le rapport en question correspond à celui visé par l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.). En cas de service délégué, il pourra être accompagné du rapport du délégataire prévu par l'article L. 1411-3 du C.G.C.T. mais ce dernier ne le remplace pas.

Les collectivités ne disposant pas d'un RPQS « réglementaire » s'engagent à le réaliser.

3-2 Organismes autres

- Un courrier du Président de l'association ou du Directeur de l'organisme, approuvant le projet et sollicitant l'aide du Conseil départemental et de l'Agence de l'Eau le cas échéant.

- Un mémoire explicatif et justificatif, indiquant les objectifs visés et faisant explicitement référence aux études préalables réalisées et à leurs conclusions.

- Le devis programme de l'opération et un plan de situation.

- L'évaluation détaillée des dépenses correspondantes pour lesquelles l'aide est sollicitée.

- Le plan de financement prévisionnel, et les montants sollicités auprès d'autres partenaires.

- L'échéancier prévisionnel de réalisation de l'opération.

4 - MODALITES D'INTERVENTION

4-1 Demande de subventions et démarrage des travaux

Les demandes de subvention doivent être faites auprès du Conseil départemental **avant tout démarrage des travaux**, et sur la base d'un dossier composé des éléments listés au chapitre 3. Une fois reçu l'accusé de réception indiquant que le dossier de demande de subvention est complet, le demandeur a la possibilité d'engager les travaux, objets de la demande de subvention, s'il en fait la demande. Toutefois, cela ne préjuge en rien de l'octroi d'une aide financière ultérieure. Après avis de la 7ème Commission Aménagement du territoire, Politique de l'habitat, Développement Durable, Agriculture, Forêt, Environnement, Coopérations européennes et transfrontalières, la décision est prise par la Commission Permanente et elle est notifiée au demandeur.

4-2 Critères d'éligibilité

Prix de l'eau : pour être éligibles aux aides départementales, les **collectivités** doivent avoir fixé les prix de l'eau suivants (en € HT, part fixe et part proportionnelle, pour une consommation annuelle de 120 m³/abonné) :

- Eau : 1,20 €/m³
- Assainissement : 1,20 €/m³

Montant minimal des subventions : Le montant minimal pour le versement d'une subvention est fixé à 1 000 €.

Périmètre d'étude : les études de Schéma Directeur doivent, sauf exception motivée, (situations particulières où l'échelle communale est recevable ou incontournable pour des raisons techniques ou géographiques) être réalisées à **une échelle territoriale cohérente**. Par exemple pour l'AEP, on s'attachera à étudier à minima les interconnexions avec d'autres collectivités afin de sécuriser la ressource.

4-3 Cas particulier

4-3-1 Compléments ou actualisation d'étude

La règle de base appliquée est la suivante : le dossier (qu'il s'agisse d'une étude-diagnostic, d'un schéma directeur…) est éligible à un nouveau financement si les conclusions du rapport final datent **de plus de 5 ans** et si la collectivité a réalisé tout ou partie des travaux préconisés.

Toutefois, un examen des dossiers présentés sera réalisé au cas par cas afin de prendre en compte des situations particulières, notamment une évolution de la réglementation.

4-3-2 Aide à la réhabilitation de l'Assainissement Non Collectif

Sont aidées l'étude à la parcelle qui définit la filière à mettre en œuvre, et l'animation du programme de réhabilitation, les subventions n'étant versées que si le particulier s'engage à réaliser les travaux.

4-4 Taux de subvention du Conseil départemental

Les taux de subvention sont présentés dans le tableau en annexe 1 qui précise également à titre indicatif les aides potentielles de l'Agence de l'Eau RMC pour programme actuel. Pour les **collectivités locales**, le taux de subvention est déterminé en fonction de l'indice de richesse et du type de collectivité, selon le schéma ci-dessous :

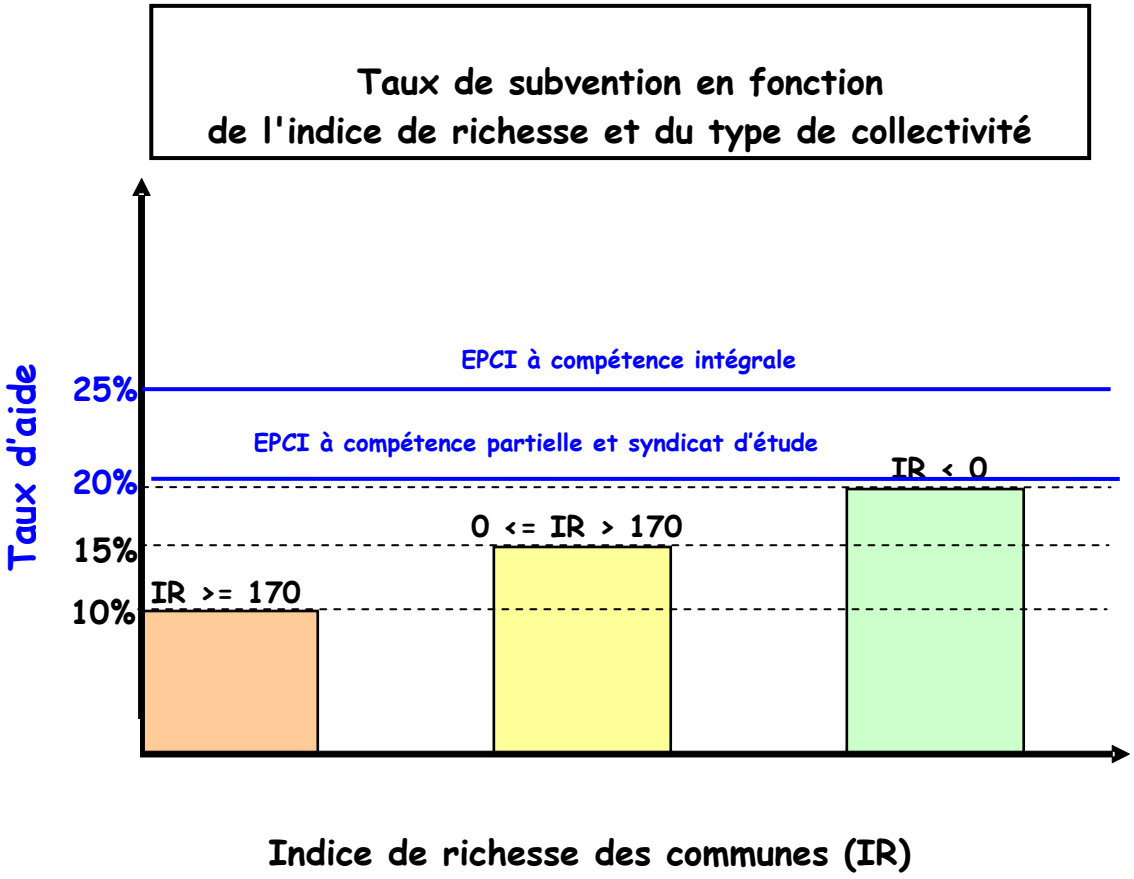

Nota : *Un Syndicat est considéré comme intégral lorsqu'il assure une gestion complète du service eau ou du service assainissement : fonctionnement, investissements, emprunts, facturation, sur l'ensemble des communes adhérentes…*

Les études permettant la création de syndicats intercommunaux intégraux (eau potable et/ou assainissement) : étude prise de compétence, étude choix du mode de gestion… pourront être financés à hauteur de 30%.

Par ailleurs, les taux d'aide indiqués sont des taux maximum qui peuvent être ajustés à la baisse pour tenir compte d'autres financements éventuels. Ils ne pourront pas être revus à la hausse en cas de défection d'un autre partenaire financier qui modifierait le plan de financement initial.

Rappel de la base de calcul des subventions départementales :

- Le coût HT du projet pour les subventions d'équipement ou les subventions de fonctionnement concernant des projets assujettis à la TVA ;

- Le coût TTC du projet pour les subventions de fonctionnement concernant les projets non assujettis à la TVA.

4-5 Assiette subventionnable

Les subventions sont calculées sur le montant hors taxe du projet.

L'assiette subventionnable sera l'enveloppe du projet défini par le Maître d'ouvrage, éventuellement diminuée des travaux jugés non éligibles, et éventuellement plafonnée. En cas d'augmentation de l'enveloppe de travaux ultérieure à la décision d'aide, il ne pourra pas être inscrit de compléments de subvention. La seule augmentation d'enveloppe éventuellement prise en compte sera celle justifiée par une modification technique du projet ne découlant pas d'une étude préalable insuffisamment approfondie.

Les études menées par des EPCI ne sont pas plafonnées, sauf dossier exceptionnel.

4-6 Modalités de versement des aides

Le règlement se fera en deux versements :

- un acompte du Conseil départemental, au vu d'un bon de commande ou de l'ordre de service au démarrage de l'étude,

- un acompte correspondant à l'aide de l'Agence de l'Eau à la signature de la convention,

- le solde, sur présentation d'un **état récapitulatif des paiements effectués**, **visé par le percepteur**, pour l'opération considérée, et du **rapport final de l'étude en deux exemplaires** (rapports d'étude en numérique format PDF, plans format papier et numérique). Si le montant des travaux réellement exécutés n'atteint pas le montant de la dépense retenue pour le calcul de la subvention, le versement du solde sera ajusté en conséquence.

Pour les dossiers importants, des modalités différentes pourront être appliquées.

La date limite de validité de la décision d'aide est fixée à 3 ans à compter de la date de notification de l'aide. Une prolongation peut être accordée sur justificatifs.

5 - DEFINITION DES OPERATIONS SUBVENTIONNEES

5-1 Considérations générales

Les opérations subventionnées relèvent des **thématiques prioritaires** identifiées par **le schéma départemental d'état des lieux sur l'eau, l'assainissement et les milieux aquatiques** et de la politique globale d'aide et d'accompagnement du Conseil départemental aux communes. Les thématiques prioritaires visent à **préserver les ressources en eau** et à garantir aux consommateurs la sécurité qualitative et quantitative de l'alimentation en eau potable, à **généraliser l'assainissement du**

territoire afin de garantir la **qualité des milieux aquatiques**, à mieux connaître et prévenir les risques liés **aux eaux pluviales**.

Des programmes spécifiques d'aide concernent :

1. l'amélioration de la **connaissance** : étude des nappes souterraines, état des lieux régulier sur la situation de l'eau et des milieux aquatiques du Département grâce à l'assistance technique des services départementaux …

2. l'accompagnement de la **structuration de la maîtrise d'ouvrage**, en incitant et encourageant les collectivités à se regrouper en syndicat à compétence intégrale en mutualisant leurs moyens, en leur permettant de bénéficier de services compétents et de capacités accrues d'investissement et de renouvellement.

5-2 Opérations subventionnées

Les opérations subventionnées, ainsi qu'un certain nombre d'informations sont portées dans le tableau ci-joint.

Politique Départementale de l'eau 2016

Prog	Thème	Actions	Objectifs	Critères d'éligibilité *	Taux d'aides Conseil départemental		Crédits de paiement
1	**Création de services intercommunaux intégraux**	Etude de prise de compétence intégrale Etude du mode de gestion	Aider la création de services intégraux eau et assainissement	-	30 %		
2	**Schéma Directeur AEP**		Maîtriser les volumes et résorber les pénuries Améliorer la connaissance du patrimoine	Réalisation à l'échelle intercommunale	En fonction du classement financier	Application d'un montant plafond pour toutes les études (fonction linéaire, nombre de points de comptage...et des dossiers suivis) Plafond Equipements de comptage : 3 000 € HT par compteur et 5 000 € HT si génie civil Compteurs de sectorisation : étude au cas par cas. *Pas d'aides sur les travaux concernant les vannes de sectionnement ni sur les plans de réseaux numérisés*	700 000 €
	Diagnostic AEP			-			
	Descriptif détaillé des réseaux AEP	Obligation réglementaire (décret n° 2012-97)		Rendement du réseau (selon décret) calculé			
	Schéma directeur assainissement		Améliorer la gestion de l'assainissement et le fonctionnement du système réseau/station d'épuration Améliorer la connaissance du patrimoine	-		Application, d'un montant plafond pour les études-diagnostics, les zonages ... (fonction linéaire réseau, nombre de points de mesures... et des dossiers suivis) Plafond Inspection vidéo : 2 € HT par ml Plafond Curage : 2,50 € HT par ml Contrôles de branchements : 15% max du nombre de branchement *Pas d'aides sur les dégagements de regards ni sur les plans de réseaux numérisés*	
	Zonage assainissement			-			
	Etude Diagnostic Assainissement			-			

Prog	Thème	Actions	Objectifs	Critères d'éligibilité *	Taux d'aides Conseil départemental		Crédits de paiement
Suite 2	**Descriptif détaillé des réseaux d'assainissement**	Obligation réglementaire (décret n° 2012-97)		-	En fonction du classement financier		
	Schéma Directeur Zonage Eaux Pluviales		Impulser une gestion des eaux pluviales **à une échelle cohérente** Améliorer la connaissance	A l'échelle communale - élaboration ou révision du PLU - zonage assainissement adopté		Application d'un montant plafond pour les études	
	Protection de la ressource	Procédure administrative jusqu'à l'arrêté de DUP	Poursuivre l'effort engagé sur la protection de la ressource	-			
	Assainissement Non Collectif	Réhabilitation des installations ANC défectueuses	Aider les études "à la parcelle" et l'animation des programmes de réhabilitation	MO Collectivité. Zonage adopté. SPANC existant. Ouvrages devant faire l'objet d'une réhabilitation conformément à l'arrêté "contrôles" du 27 avril 2012		Pour les études, plafond des dépenses éligibles : 450 € HT par installation correspondant à une habitation (examen au cas par cas pour les autres situations) Pour l'animation, plafond des dépenses éligibles : 450 € HT (ou 540 € TTC) par installation	
3	**Assistance Protection de la Ressources et Alimentation Eau Potable**		Améliorer l'organisation et la gestion de l'AEP	Collectivités éligibles pour les missions réglementaires, selon définitions du décret n° 2007-1868 Toutes les collectivités pour les missions réglementaires		Mise à disposition du personnel de l'unité eau Le CD bénéficie de subventions de l'AE	
	Assistance Assainissement Collectif		Améliorer l'organisation et la gestion de l'assainissement collectif				
	Assistance Assainissement Non Collectif		Améliorer l'organisation et la gestion de l'assainissement non collectif				
4	**Augmenter la ressource mobilisable**		Mobiliser de nouvelles ressources pour l'AEP		En fonction du classement financier		30 000 € sur AP 2013
	Connaissance et suivi des ressources en eau	Recherche en eau	Acquérir une connaissance prospective des ressources en eaux souterraines exploitées ou potentielles	SD AEP réalisé			

Prog	Thème	Actions	Objectifs	Critères d'éligibilité *	Taux d'aides Conseil départemental		Crédits de paiement
5	**Opérations innovantes**	Aider à concrétiser des dossiers innovants	Projets retenus	Avis de la 7ème Commission AFDREE	Cas par cas		
6	**Subventions à des organismes divers et associations**	Soutenir des actions et études particulières menées par des organismes et associations	Actions et évènements réalisés dans l'année	Avis de la 7ème Commission AFDREE	Cas par cas		12 500 €
7	**Réseau Départemental de Suivi des Eaux Souterraines**	Suivi annuel quantitatif sur les principales nappes et sources du département	Référentiel de suivi piézométrique et analytique			Maîtrise d'ouvrage CD Réseau de suivi financé à 80 % par l'Agence de l'Eau (sur le montant TTC)	25 000 € (estimation)
8	**Missions d'animation, de communication et d'orientation de la politique de l'eau**	Sensibiliser et communiquer sur les actions du Département sur la politique de l'eau	Documents et supports créés et distribués			Maîtrise d'ouvrage CD	2 000 €

- **hors critères systématiques (prix eau/assainissement, établissement RPQS, validation du CCTP par le pôle Eau du service Environnement**

ANNEXES

ANNEXE 1 - DEFINITION DES MISSIONS ENTRANT DANS L'ASSISTANCE TECHNIQUE REGLEMENTAIRE

Ces missions définies précisément dans le décret n°2007-1868, sont les suivantes :

- dans le domaine de l'assainissement collectif, l'assistance pour :
  - la mise en œuvre du diagnostic et du suivi régulier des ouvrages d'assainissement collectif, de dépollution des eaux usées et de traitement des boues ;
  - la validation et l'exploitation des résultats afin d'assurer sur le long terme, une meilleure performance des ouvrages ;
  - la mise en place, le suivi et la validation de l'autosurveillance des installations,
  - l'élaboration de conventions de raccordement des pollutions d'origine non domestique aux réseaux ;
  - la programmation des travaux ;
  - l'évaluation de la qualité du service ;
  - l'élaboration de programmes de formation des personnels.
- dans le domaine de l'assainissement non collectif, l'assistance pour :
  - la mise en œuvre des contrôles ;
  - l'exploitation des résultats ;
  - la définition et la programmation des travaux d'entretien et d'amélioration des ouvrages ;
  - l'évaluation de la qualité du service ;
  - l'élaboration de programmes de formation des personnels.
- dans le domaine de la protection de la ressource en eau pour la production d'eau potable, l'assistance pour la définition et le suivi des mesures de protection des captages d'eau potable et des aires d'alimentation des captages d'eau potable.

ANNEXE 2 - DEFINITION DES MISSIONS TRANSVERSALES

Ces missions portent sur les deux axes suivants :

1) axe « connaître et évaluer », c'est-à-dire toutes les actions ayant vocation à alimenter la vision globale et la connaissance de l'état des milieux et des équipements sur l'ensemble du territoire départemental (annexe 3 de la convention) ;
2) axe « animer et coordonner des politiques territoriales », actions d'information, de sensibilisation des acteurs, de communication, d'animation de réseaux, de comités de suivi …menées par le Département sur l'ensemble de son territoire.

ANNEXE 3 – LISTE DES COLLECTIVITES ELIGIBLES EN 2016

Cette liste a été établie en août 2015 et sera modifiée en fonction de l'évolution de l'intercommunalité et des prises de compétence.

Collectivité	AEP	AC	ANC
ABONDANCE	oui	oui	
ANDILLY			oui
LA BALME DE THUY	oui	oui	
BASSY	oui		
LA BAUME	oui	oui	
BELLEVAUX	oui	oui	
BERNEX	oui		
LE BIOT	oui	oui	
BLUFFY	oui		
BOEGE	oui		oui
BOGEVE	oui	oui	oui
BONNEVAUX	oui	oui	
LE BOUCHET	oui	oui	oui
BRIZON	oui	oui	
BURDIGNIN	oui		oui
CERCIER			oui
CERNEX			oui
CHALLONGES	oui		
CHAMPANGES	oui		
LA CHAPELLE-SAINT-MAURICE	oui		
CHAUMONT	oui	oui	oui
CHAVANNAZ	oui		
CHESSENAZ	oui		
CHEVALINE	oui		
CHEVENOZ	oui	oui	
CHILLY	oui	oui	oui
CLERMONT	oui		
LES CLEFS	oui	oui	
CONS-SAINTE-COLOMBE	oui		
CONTAMINE-SARZIN	oui		
COPPONEX			oui
CORDON	oui		
LA COTE-D'ARBROZ	oui	oui	
CRUSEILLES			oui
CUVAT			oui
DESINGY	oui		
DINGY-SAINT-CLAIR	oui	oui	
ENTREMONT	oui	oui	oui
ENTREVERNES	oui		
ESSERT-ROMAND	oui	oui	
FETERNES	oui		
FRANGY	oui		
GIEZ	oui		

Collectivité	AEP	AC	ANC
HABERE-LULLIN	oui		oui
HABERE-POCHE	oui	oui	oui
LARRINGES	oui		
LATHUILE	oui		
LESCHAUX	oui		
LULLIN	oui	oui	
LYAUD	oui		
MANIGOD	oui	oui	
MARIN	oui		
MARLENS	oui		
MARLIOZ	oui		
MEGEVETTE	oui	oui	oui
MEILLERIE	oui		
MENTHONNEX-EN-BORNES			oui
MENTHONNEX-SOUS-CLERMONT	oui		
MIEUSSY	oui	oui	
MINZIER	oui	oui	oui
MONTMIN	oui		
MONT-SAXONNEX	oui		
NANCY-SUR-CLUSES	oui		
NOVEL	oui		
ONNION	oui	oui	
LE PETIT-BORNAND-LES-GLIERES	oui	oui	
PRAZ-SUR-ARLY	oui	oui	oui
LE REPOSOIR	oui		
REYVROZ	oui	oui	
SAINT-ANDRE-DE-BOEGE	oui	oui	oui
SAINT BLAISE			oui
SAINT-EUSTACHE	oui		
SAINT-FERREOL	oui		
SAINT-GINGOLPH	oui		
SAINT-JEAN-D'AULPS	oui	oui	
SAINT-JEAN-DE-SIXT	oui	oui	
SAINT-JEAN-DE-THOLOME	oui		
SAINT-JEOIRE	oui	oui	oui
SAINT-LAURENT	oui		
SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS	oui		
SAINT-SIXT	oui		
LE SAPPEY			oui
SAXEL			oui
SERRAVAL	oui	oui	oui
SEYSSEL	oui		
SEYTHENEX	oui		
SEYTROUX	oui	oui	
TANINGES	oui	oui	

Collectivité	AEP	AC	ANC
LA TOUR	oui		
VACHERESSE	oui	oui	
VAILLY	oui	oui	
VANZY	oui		
LA VERNAZ	oui	oui	
VILLARD	oui		oui
LES VILLARDS-SUR-THONES	oui	oui	
VILLE-EN-SALLAZ	oui		
VILLY-LE-BOUVERET			oui
VILLY-LE-PELLOUX			oui
VOVRAY-EN-BORNES			oui
CC DU PAYS D'ALBY	oui	oui	oui
CC DU PAYS DE CRUSEILLES	oui	oui	
CC DU PAYS DE SEYSSEL		oui	oui
SA BOEGE-SAXEL		oui	
SA DE BURDIGNIN-HABERE-LULLIN		oui	
SIAE DE PEILLONNEX ET ALENTOURS	oui		
SIE DE LA FILLIERE	oui		
SIVOM DU HAUT-GIFFRE			oui
SIVOM USSES ET FORNANT		oui	oui
SIVU DES FONTAINES	oui		
CC DES COLLINES DU LEMAN		oui	oui
SIABD			oui

haute savoie
le Département

Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil Départemental

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2015

n° CD-2015-102

RAPPORTEUR : M. MUDRY

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le lundi 23 novembre 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, Mme LEI, M. MIVEL
Autres membres :	Mme DION, Mme DULIEGE, Mme GONZO-MASSOL, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, Mme TOWNLEY, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. BOCCARD, M. DAVIET, M. MORAND, M. PACORET, M. PUTHOD, M. RUBIN
Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)	
Mme BOUCHET, Mme GAY	
Absent(e)(s) Excusé(e)(s) :	
M. EXCOFFIER	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	**34**	**Adopté à l'unanimité**	
Présents :	**31**	**Voix Pour**	**33**
Représenté(e)(s) :	**2**	**Voix contre**	
Suffrages Exprimés :	**33**	**Abstention(s)**	

Propos liminaires

Ce Budget Primitif (BP) 2016 a été difficile à construire compte tenu à la fois de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui est imposée à nouveau par l'Etat en 2016, le Projet de loi de Finances pour 2016 (PLF 2016) nous le confirme, et des effets de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 08 août 2015.

De nombreuses réunions ont été nécessaires pour aboutir à cette proposition, avec les services, l'ensemble des élus lors du séminaire financier ou encore avec les Vice-Présidents et Présidents de Commission. Les Commissions Thématiques ont ensuite construit des propositions politiques et budgétaires, présentées durant ces 2 jours de Conseil Départemental.

Des efforts ont dû être réalisés :

- sur les dépenses de fonctionnement afin d'équilibrer la section et générer un autofinancement suffisant pour financer un niveau ambitieux de dépenses d'investissement, sans augmenter la fiscalité (taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties) ;

- sur les dépenses d'investissement, pour limiter le recours à l'emprunt, car nous devons conserver une forte capacité à emprunter pour les investissements majeurs pour notre territoire qui sont devant nous : le désenclavement du chablais, le tunnel sous le Semnoz, les projets du « Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 » ;

- sur les recettes, avec un objectif de les maximiser, notamment sur les fonds européens.

En synthèse

Cette délibération est une synthèse de l'ensemble des délibérations budgétaires et a vocation à en apporter une vision globale.
Ainsi, le BP 2016 du budget principal du Département est présenté en équilibre en dépenses et en recettes :

- globalement à la somme de 1 164 748 067 € (un milliard cent soixante-quatre millions sept cent quarante-huit mille soixante-sept euros),

- en opérations réelles à la somme de 1 008 765 144 € (un milliard huit millions sept cent soixante-cinq mille cent quarante-quatre euros).

Il se décompose ainsi :

	TOTAL DES DEPENSES			TOTAL DES RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	346 219 769	43 716 420	389 936 189	262 953 686	126 982 503	389 936 189
FONCTIONNEMENT	662 545 375	112 266 503	774 811 878	745 811 458	29 000 420	774 811 878
TOTAL	1 008 765 144	155 982 923	1 164 748 067	1 008 765 144	155 982 923	1 164 748 067

Précisions méthodologiques

Il ne sera évoqué dans la suite de cette présentation que les dépenses ou recettes réelles.

Je souhaite insister sur une précision de méthode, notamment pour faciliter l'analyse de ces prévisions budgétaires. En effet, plusieurs opérations s'équilibrent en dépenses et en recettes :

- 27,3 M€ correspondent aux écritures supplémentaires, en dépenses et en recettes de la section d'investissement, générées par des emprunts de type particulier que nous avons contractés, depuis 1996, sous la forme de "crédit long terme renouvelable". Il est rappelé que ce type d'emprunts nous offre la possibilité, pendant toute la durée du prêt, de le mobiliser ou de le rembourser, pour tout ou partie, selon nos besoins.

- 70 M€ correspondent à une inscription de crédits en dépenses et en recettes, d'emprunt destinée à permettre au Département de renégocier sa dette en profitant des opportunités offertes sur les marchés financiers.

Ainsi, le total du budget réel prévisionnel, sans les doubles écritures, s'élève à **911 465 144 €.**

Après ces quelques explications nécessaires à une bonne compréhension, les dépenses qui composent ce budget 2016 vont être présentées de manière synthétique par politique, puis les recettes seront abordées par nature.

LES DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET PRIMITIF 2016

Les dépenses réelles s'élèvent à **911 465 144 €** et se décomposent en **662 545 375 €** en fonctionnement et **248 919 769 €** en investissement.

Les Crédits de Paiement à venir pour les exercices postérieurs à 2017 au titre des Autorisations de Programme votées sont de **329 245 285 €.**

1.1. Des aides au secteur public local et associatif significatives

En premier lieu, vont être examinées les subventions accordées par le Conseil Départemental dans le cadre de ses différentes politiques. Le Département octroie des **subventions d'équipement** à hauteur de 81,10 M€, ce qui représente 37,1 % des dépenses d'investissement (hors dette), et des **subventions de fonctionnement** à hauteur de 29,41 M€, soit un montant total de subventions de 110,51 M€. Cela représente près de 12,6 % du montant des dépenses réelles du budget (hors dette) :

- **58,51 M€,** soit 54 M€ en subventions d'équipement, et 4,51 M€ en subventions de fonctionnement, sont directement affectés à l'aide aux **collectivités**, qu'elles soient directement versées aux communes ou par l'intermédiaire d'un Syndicat Mixte comme le SMDEA (Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement) ou le SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie).

- **35,95 M€,** soit 16,60 M€ en subventions d'équipement, et 19,36 M€ en subventions de fonctionnement, sont destinés principalement à des personnes de droit privé, le plus fréquemment des **associations**. Il s'agit aussi bien des subventions octroyées dans le cadre de notre politique culturelle, de valorisation de notre patrimoine ou de notre politique sportive, que de celles afférentes à la politique sociale du Département.

- le solde, soit **16,05 M€,** que l'on peut décomposer en 10,51 M€ en investissement et 5,55 M€ en fonctionnement, est constitué de subventions que le Département a prévu de verser à **l'Etat, la Région ou à divers établissements publics**.

1.2. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement par politique

Les dépenses s'analysent aussi par politique. Les montants indiqués maintenant sont ventilés par politique, à l'exception des frais de personnel, de la dette, du soutien à l'Assemblée des Pays de Savoie et des dépenses de structure, qui sont regroupés sous la dénomination « *Moyens de l'institution* ».

Secteur Social					**312,797**	M€
	fonctionnement				309,076	M€
	investissement	CP 2017 et suivants :	13,479 M€	CP :	3,721	M€

En 2016, les dépenses du secteur social représentent 34,3 % des dépenses totales.

Elles sont en progression de 2,6 % par rapport au BP 2015 (+ 2,9 % en fonctionnement) qui lui-même était en hausse de 3,2 % par rapport au BP 2014.

Cette dynamique forte est en 2016 surtout le fait de la croissance des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS), que sont le Revenu de Solidarité Active (rSa), l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et dans une moindre mesure l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP). Ces AIS, qui représentent 127,7 M€ au BP 2016, croissent en effet de 5 %.

Les frais d'hébergement, second grand poste de charge de ce budget, avec 126,2 M€ inscrits, sont en progression de 1 %.

Les dépenses du secteur social se décomposent comme suit :

Insertion							**56,491**	M€
	fonctionnement						56,341	M€
	investissement		CP 2017 et suivants :	0,000	M€	CP :	0,150	M€

En 2016, le coût de cette politique est en progression de 4,8 % de BP à BP (+ 4,5 % en fonctionnement).

Principal levier budgétaire de cette politique, le financement du rSa, qu'il s'agisse du rSa socle ou du rSa majoré (substitué à l'Allocation de Parent Isolé), représente 48,032 M€. Dans un contexte encore tendu, malgré la situation économique plus favorable de la Haute-Savoie, ce poste est en augmentation de 5,7 %, après une hausse de + 17,1 % au BP 2015.

Par ailleurs, 2,485 M€ sont alloués à la participation du Département dans les Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) ou les Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI), chiffre à rapprocher de 2,400 M€ inscrit au BP 2015.

Protection de l'Enfance							**71,460**	M€
	fonctionnement						71,460	M€
	investissement		CP 2017 et suivants :	0,000	M€	CP :	-	M€

Ce budget croît régulièrement depuis la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance. En 2016, il augmente encore de 4,5 % par rapport au BP 2015, conséquence de l'effort du Département sur cette politique.

Les orientations principales sont l'adaptation de la prise en charge au quotidien des enfants séparés de leur famille et le soutien aux professionnels de la protection de l'enfance. Le « schéma départemental de protection de l'enfance 2013-2017 » adopté le 24 juin 2013 prévoit dans ce cadre un rééquilibrage de l'offre de placements entre établissements et familles d'accueil.

La problématique actuelle liée à la situation des « Mineurs Isolés Etrangers » confiés au Département par l'Autorité Judiciaire continue de mobiliser nos ressources de manière croissante.

Gérontologie							**72,578**	M€
	fonctionnement						69,853	M€
	investissement		CP 2017 et suivants :	11,135	M€	CP :	2,725	M€

Le budget est en progression de 3,9 % par rapport au BP 2015 (+ 4,6 % en fonctionnement).

Les dépenses d'investissement correspondent à l'aide que le Département apporte sous forme de subventions d'équipement (2,7 M€ en 2016) pour la construction ou la réhabilitation des établissements pour personnes âgées.

Le plan d'action « Bien vieillir en Haute-Savoie » comporte par ailleurs des créations de structures nouvelles mais la phase actuelle est celle de l'appel à projets.

Le montant de l'APA versé, tant aux établissements qu'aux bénéficiaires, représente une somme de 54,75 M€ pour une recette estimée en 2016 à 11 M€ versée par la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie (CNSA). Enfin, le montant des frais d'hébergement en établissement est estimé à 14,26 M€.

Les mesures du projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement ne sont pas prises en compte à ce stade.

Personnes en Situation de Handicap							**96,731**	M€
	fonctionnement						95,996	M€
	investissement		CP 2017 et suivants :	2,163	M€	CP :	0,736	M€

Les actions entreprises s'intègrent au « schéma départemental 2014-2018 en faveur des personnes handicapées », adopté le 12 mai 2014. Trois priorités sont affirmées : promouvoir l'inclusion des personnes handicapées dans la vie ordinaire, améliorer l'offre d'accompagnement et d'accueil, favoriser la fluidité des parcours de vie.

Le budget 2016 est quasi stable (- 0,5 %) après plusieurs années de croissance forte depuis 2005. Il est depuis 2008 le premier des budgets sociaux. Plusieurs facteurs expliquent cette progression : l'incidence de la « loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » et la création de la « Maison Départementale des Personnes Handicapées », la poursuite de la politique d'intégration scolaire et l'augmentation de capacité des structures d'accueil.

L'estimation de la PCH s'élève à 23,252 M€ (stable par rapport au BP 2015).

En investissement, ce sont 0,7 M€ qui seront apportés sous forme d'aides à la construction ou réhabilitation d'établissements.

Protection Maternelle Infantile, Promotion de la Santé							**15,536**	M€
et Actions Sociales								
	fonctionnement						15,426	M€
	investissement	CP 2017 et suivants :	0,180	M€	CP :		0,110	M€

C'est sous cette dénomination que sont comptabilisées toutes les autres actions du Département dans le champ de la protection maternelle et infantile, ainsi que des actions de prévention santé en faveur des adolescents et des adultes, mais aussi d'actions sociales diverses. Les dépenses proposées au BP 2016 sont quasi stables.

Infrastructures Routières						**99,092**	M€
	fonctionnement					20,015	M€
	investissement	CP 2017 et suivants :	113,808	M€	CP :	79,077	M€

Le montant des dépenses affectées à la Voirie représente 10,9 % du budget total. Sur ce budget, 79,1 M€ sont destinés à l'investissement et 20,0 M€ sont affectés au fonctionnement.

Il faut noter que 50,95 M€ de nouveaux crédits en AP sont proposés au vote au titre des infrastructures routières. Cela comprend notamment un montant de 22,0 M€ pour l'amélioration et le renforcement du patrimoine, 9,0 M€ pour le traitement d'itinéraires du réseau de RD, et 7,5 M€ d'aménagements de RD. Les engagements pour les années ultérieures sont de 113,8 M€ pour cette politique.

Il faut noter que le BP 2016 du budget annexe de la compensation financière genevoise intègre certaines dépenses supplémentaires sur cette politique, pour 1,223 M€.

Education, Collèges et Formation						**49,185**	M€
	fonctionnement					15,615	M€
	investissement	CP 2017 et suivants :	42,066	M€	CP :	33,570	M€

Plus de 15 M€ sont alloués en fonctionnement aux collèges publics et privés.

En outre, 33,0 M€ sont affectés à l'investissement dans les collèges, principalement dans le cadre de réhabilitation, restructuration ou extension de collèges existants.

On peut citer parmi les projets développés la construction en cours du collège de l'Albanais, qui mobilise 9,0 M€ en 2016 et sur lequel il restera encore 8,653 M€ inscrits sur les CP ultérieurs.

Globalement, ce sont 23,580 M€ de nouveaux crédits en AP qui sont créés au BP 2016, dont 12 M€ sur les collèges de LA ROCHE-SUR-FORON, PASSY et SCIONZIER, projets ciblés comme prioritaires avec des interventions lourdes pour répondre à des problèmes techniques et fonctionnels. Il s'agit ici d'une 1ère phase, ces 3 projets devant mobiliser au final 24 M€ de crédits.

C'est également dans cette politique que sont inscrits 0,570 M€ de crédits de paiement 2016 dans le cadre du dispositif d'aide aux constructions scolaires du 1er degré. Ces CP représentent le solde de cette politique échue en 2012.

Transports Scolaires et Interurbains						**56,142**	M€
	fonctionnement					47,835	M€
	investissement	CP 2017 et suivants :	23,621	M€	CP :	8,307	M€

Le prochain transfert des compétences transport au 1er janvier 2017 (transport interurbain) et 1er septembre 2017 (transport scolaire), en application de la loi NOTRe, donne un accent particulier à ce budget 2016, après de nombreuses années de croissance, fruit d'un volontarisme fort du Département pour cette compétence au service des hauts-savoyards.

Globalement, des diminutions de service sont proposées.

En fonctionnement, le budget finance le transport scolaire et interurbain, via des délégations de service public ou marchés publics, en direct ou via les autorités organisatrices de second rang (AO2) ou autorités de transport urbain (AOTU). Il est en baisse de 8,1%, notamment en revenant au niveau de service précédant la rentrée 2014/2015 et compte tenu de fréquentations inférieures aux attentes dans le transport interurbain.

En investissement, les crédits de paiement inscrits en 2016 sont destinés principalement aux projets de déplacements collectifs routiers pour les utilisateurs du réseau départemental LIHSA et ses infrastructures, le BHNS d'ANNEMASSE (2,155 M€).

Des projets intégrés dans le CPER 2015-2020 font en outre l'objet une nouvelle autorisation de programme concernant la modernisation de la ligne ferroviaire entre AIX-LES-BAINS et ANNECY-Sillon Alpin Nord, avec 4 M€ de crédits créés en AP, dont 0,79 M€ en CP 2016.

Enfin, il faut noter que le budget annexe de la compensation financière genevoise intègre certaines dépenses supplémentaires sur cette politique, pour 26,252 M€ notamment sur les projets de Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) à CLUSES, ANNECY et ANNEMASSE, le financement de Tramways (SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS et ANNEMASSE), le CEVA, les parkings relais et aires de covoiturage.

Financement du SDIS						**48,466**	M€
	fonctionnement					45,466	M€
	investissement	CP 2017 et suivants :	1,500	M€	CP :	3,000	M€

Le montant de la participation départementale attribuée au fonctionnement du SDIS est stable par rapport à 2015. A cette somme s'ajoute une somme prévisionnelle de 0,220 M€ pour le financement du « savoir secourir » que le SDIS assure dans les collèges publics.

Une nouvelle convention pluriannuelle est proposée à notre partenaire, pour 3 ans, basée sur le principe d'une stabilité de la subvention de fonctionnement, acte de gestion nécessaire dans le cadre de l'effort budgétaire demandé sur l'ensemble des politiques du Département.

En investissement, les crédits en AP correspondent à la participation du Département au financement de la construction des casernes de THONON-LES-BAINS et CHAMONIX-MONT-BLANC.

Logement Aidé					**7,680**	M€
	fonctionnement				0,010	M€
	investissement	CP 2017 et suivants :	21,104 M€	CP :	7,670	M€

Ce budget est surtout composé de subventions d'équipement destinées à soutenir la production de logements aidés. La politique départementale est également déployée sous la forme de financements pour :

- les travaux d'entretien des Foyers de Jeunes Travailleurs,
- l'élaboration et la mise en œuvre de leur politique logement par les collectivités,
- la production de logements à destination du personnel saisonnier, et
- la réalisation d'aires d'accueil des gens du voyage.

La politique logement tient une part importante dans notre projet Haute-Savoie 2030, en lien avec les problématiques notamment soulevées par l'observatoire départemental, et nous l'avons intégré dans le champ du CPER 2015-2020. A ce titre, nous souhaitons inscrire au BP 2016 de nouvelles Autorisations de Programmes correspondant à nos engagements :

- Projet de développement des réserves foncières pour les logement (dotation complémentaire pour l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie) : 3,3 M€ de crédits créés en AP, dont 0,7 M€ en CP 2016.
- Aménagement d'espaces publics : 1,7 M€ de crédits créés en AP, dont 0,17 M€ en CP 2016.
- Réhabilitation de copropriétés privées : 2,0 M€ de crédits créés en AP, dont 0,2 M€ en CP 2016.
- Réhabilitation du parc public : 1,3 M€ de crédits créés en AP, dont 0,13 M€ en CP 2016.

Environnement, Développement Durable et Soutien aux Communes pour l'Eau et l'Assainissement et aménagement du territoire					**46,270**	M€
	fonctionnement				7,105	M€
	investissement	CP 2017 et suivants :	49,255 M€	CP :	39,166	M€

Le Fonds de Développement Départemental des Territoires (FDDT), créé en 2012 et reconduit depuis, est doté d'une enveloppe de 20 M€ en 2016.

L'aide départementale aux territoires est aussi indirecte par le versement de 2,5 M€ au SYANE dans le cadre de l'électrification rurale et de 10 M€ au SMDEA (Syndicat Mixte Départemental *d'Eau et d'Assainissement*), dans le cadre de la politique départementale en faveur de l'eau et de l'assainissement.

Cette politique regroupe également :

- la politique en faveur du développement durable, avec la démarche d'excellence environnementale, et notamment la préservation des ***Espaces Naturels Sensibles***, pour lesquels la loi NOTRe a confirmé la légitimité des départements,
- la démarche prospective « *Haute-Savoie 2030* »,
- les affaires régionales, européennes et transfrontalières, avec la gestion du FSE Insertion, la participation au Comité Régional Franco Genevois, au Conseil du Léman, au Groupement Local de Coopération Transfrontalière,
- les politiques en faveur du monde agricole.

Avec la loi NOTRe, le Département ne gère plus l'élaboration et la mise en œuvre des différents schémas directeurs : plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux, plan départemental de prévention et de gestion des déchets du BTP.

Néanmoins, le Département investit dans les projets d'installations de méthanisation au titre du volet Transition Ecologique et Energétique du CPER 2015-2020, avec la création de 2 M€ de crédits nouveaux en AP assortis de 0,4 M€ de CP 2016.

Culture et Patrimoine					**7,182**	M€
	fonctionnement				5,848	M€
	investissement	CP 2017 et suivants :	0,840 M€	CP :	1,334	M€

La loi NOTRe cite la culture comme une compétence partagée par les 3 niveaux de collectivité.

C'est sous cette rubrique que sont notamment retracées les sommes destinées à la politique culturelle du Département, qui développe des actions de valorisation des ressources patrimoniales et artistiques, en direct ou par le biais de l'ODAC. Les actions sont notamment menées sur le domaine départemental, tel que le domaine de Rovorée - la Chataignière, le château de CLERMONT ou la Chartreuse de Mélan à TANINGES ; on retrouve aussi l'animation des sites des Glières, de Morette et du Centre de Ressources Documentaires du Conservatoire d'Art et d'Histoire, l'opération « Monuments Chemin Faisant », ou encore les « Chemins de la Culture » à destination des collégiens.

La politique culturelle départementale se déploie aussi via le « fonds d'aide à l'action culturelle », en direction des communes et associations ainsi que « l'aide départementale en faveur de la vie associative ».

C'est aussi la mise en œuvre du « schéma départemental des enseignements artistiques, écoles de musiques, danse et de théâtre 2014-2018 ».

On retrouve aussi les crédits alloués aux Archives Départementales.

En investissement, l'action du Département est principalement orientée sur le fonds d'aide à la production d'œuvres d'animation numériques, la restauration des monuments historiques, orgues et objets mobiliers, et la restauration archéologique.

Economie, Recherche, Nouvelles Technologies, Université, aménagement numérique					**8,546**	M€
	fonctionnement				4,728	M€
	investissement	CP 2017 et suivants :	5,898 M€	CP :	3,818	M€

Si la loi NOTRe modifie le contexte de l'intervention du Département en matière économique, l'année 2016 reste une année de transition. La loi NOTRe a en revanche confirmé la compétence des départements au niveau de l'aménagement numérique.

Ainsi en 2016, le Département souhaite densifier la R&D et l'innovation technologique en affirmant notamment avec le soutien aux pôles de compétitivité « Pôle Mont Blanc Industrie » et « Imaginove ». Dans le cadre du CPER 2015 2020, le Département s'engage dans le projet de Technocentre (filière de l'usinage de précision) avec l'inscription de 2,333 M€ en nouveaux crédits en AP, dont 0,450 en 2016.
Le Département souhaite encore conforter l'attractivité et la compétitivité du territoire en accompagnant des projets de recherche et transfert de technologie, avec le CERN, l'ISE, la construction du réseau public départemental Très Haut Débit en fibre optique avec notre partenaire le SYANE.

Enfin, nous souhaitons développer les filières économiques départementales, la filière OUTDOOR, la filière Image en Mouvement des industries créatives, la filière Bois.
NB : Le soutien au développement de la technopole d'ARCHAMPS devrait être prévu dans le budget supplémentaire pour 2016 du budget annexe de la Compensation Financière Genevoise, après répartition de la 43ème tranche.

La politique départementale en faveur de l'enseignement supérieur, est nécessaire à l'attractivité du territoire et sa compétitivité. Nous renforçons le site universitaire haut-savoyard de l'Université Savoie Mont-Blanc, à destination des 4 500 étudiants, avec des crédits d'investissement mobilisés en 2016 sur la construction de la Bibliothèque Universitaire, pour laquelle le Département est maître d'ouvrage. Le financement de cette opération évaluée à 4,425 M€ est assuré pour partie par l'Etat (1,220 M€), la Région (1,875 M€), la C2A (0,305 M€) et le Département (1,025 M€). Nous apportons aussi des prêts d'honneur avec des crédits inscrits en 2016 pour 0,450 M€.

Par ailleurs, dans le cadre du CPER 2015-2020, nous créons 3 nouvelles autorisations de programme :

- construction de la « Maison de l'Action Publique et Internationale » (MAPI) : 0,250 M€ de crédits d'études créés en AP, inscrits également en CP 2016,
- soutien à la rénovation et l'extension de « l'Ecole Supérieure d'Arts de l'Agglomération d'Annecy » (ESAAA) : 1 M€ de crédits créés en AP, dont 0,135 M€ en CP 2016,
- construction d'un complexe sportif sur le campus d'ANNECY-LE-VIEUX : 2,8 M€ de crédits créés en AP, dont 0,3 M€ en CP 2016.

Sport, Tourisme et Politique Montagne						**19,223**	M€
	fonctionnement					6,262	M€
	investissement		CP 2017 et suivants :	19,513 M€	CP :	12,961	M€

La loi NOTRe intègre le tourisme et le sport comme une compétence partagée par les 3 niveaux de collectivité.

La Politique Tourisme, et notamment le déploiement du « Plan Tourisme 2013/2022 »,ainsi que la politique randonnée et vélo s'élèvent à 7,808 M€. Une Autorisation de Programme de 4,0 M€ est créée pour l'année 2016 sur le plan tourisme.

On peut également citer comme projet emblématique le projet de la rénovation des voies du « Tramway du Mont-Blanc » qui consomme 6,75 M€ de crédits en 2016.

Un projet est par ailleurs intégré dans le CPER 2015-2020, et fait l'objet d'une nouvelle Autorisation de Programme, il s'agit du « téléporté Funiflaine » avec 5 M€ de crédits créés en AP, dont 0,5 M€ en CP 2016.

Outre ces données, il faut évidemment tenir compte des financements déployés par « l'Assemblée des Pays de Savoie » vers des missions de commercialisation, marketing et communication touristiques mises en œuvre par « Savoie-Mont-Blanc-Tourisme ».

La politique sportive mobilise 2,481 M€, avec des crédits à destination des associations et communes pour la construction d'infrastructures.

Bâtiments Départementaux et Services Généraux					**13,722**	M€
fonctionnement					4,800	M€
investissement	CP 2017 et suivants :	34,024	M€	CP :	8,922	M€

C'est dans ce budget que sont prévus les crédits nécessaires aux travaux de construction et réhabilitation des bâtiments départementaux, aux travaux d'économies d'énergie et accessibilité handicapés, aux dépenses d'entretien, dédiées à la gestion de notre patrimoine, ainsi que les moyens généraux nécessaires au fonctionnement de l'ensemble des services.

Dette auprès des Organismes Bancaires			**38,890**	M€
fonctionnement			8,434	M€
investissement		CP :	30,456	M€

Le remboursement de la dette bancaire, qui représente un stock de l'ordre de 219 M€ au 1er janvier 2016, nécessite l'inscription de 30,456 M€ au titre du remboursement du capital de la dette, et 8,434 M€ au titre des frais financiers afférents.

Moyens de l'Institution et fonds de péréquation						**204,268**	M€
fonctionnement						187,352	M€
investissement	CP 2017 et suivants :	4,138	M€	CP :		16,915	M€

C'est sous cette dernière appellation que sont regroupés les dépenses de Personnel (122,5 M€) à l'exception de celles concernant les Assistants Familiaux prises en compte dans le budget de la Protection de l'Enfance.

On retrouve encore dans cette catégorie les dépenses concernant les Systèmes d'Information (5,2 M€), celles afférentes à la Communication (2,3 M€), celles du Pôle Juridique (10,6 M€).

Notre contribution prévisionnelle au budget de « l'Assemblée des Pays de Savoie » est aussi intégrée pour un montant stable de 10,250 M€.

Les dépenses de péréquation atteignent 39,6 M€ en 2016 :

- les Lois de Finances pour 2011 et 2014 ont institué 2 fonds de péréquation des DMTO auxquels nous contribuons. Compte tenu du montant des DMTO inscrits et des incertitudes pesant sur les contributions du département à ce fonds jusqu'au vote de la Loi de Finances pour 2016, il est proposé d'inscrire en 2016 :

  la somme de 19,2 M€ au titre du prélèvement du fonds de péréquation des DMTO en 2016, calculée sur les DMTO perçus en 2015,

  une provision de 19,2 M€ pour le prélèvement 2017 calculé sur les DMTO anticipés en 2016.

- Par ailleurs, le Département contribue également au fonds de péréquation de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) depuis 2013. Il est proposé d'inscrire en 2016 - la somme de 1,185 M€ pour alimenter ce fonds en 2016, calculée sur la CVAE perçue en 2015.

LES RECETTES PRÉVUES AU BUDGET PRIMITIF 2016

La réforme de la fiscalité directe locale a complètement modifié la structure des recettes budgétaires ; ainsi, alors qu'en 2009, le Budget Primitif était financé à hauteur de **32,5 %** par la fiscalité directe avec pouvoir de taux, ce pourcentage passe à **15,5 %** en 2016. Ces chiffres illustrent la **perte d'autonomie fiscale des Départements**.

Parmi les principales hypothèses de construction du budget ont été pris en compte les éléments majeurs suivants :

- le Projet de Loi de Finances pour 2016 (PLF 2016) confirme la nouvelle baisse de la DGF,
- le budget a été construit sur une évaluation prudente des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), stable par rapport au BP 2015,
- le FCTVA est en baisse sensible compte tenu des retraitements en cours des services de la Préfecture.

Pour 2017, le PLF 2016 confirme le transfert à la Région de plus de la moitié de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) du Département, effective dans les comptes à partir de 2017.

Toutes les politiques détaillées précédemment sont financées par des recettes réelles d'un montant équivalent à hauteur de **911 465 144 €** dont **745 811 458 €** en fonctionnement et **165 653 686 €** en investissement.

Ainsi, en 2016, suivant la nature des recettes, le budget est financé à hauteur de :

26 % par la **fiscalité directe**, soit 235,59 M€

Il s'agit de :

- la **taxe foncière sur les propriétés bâties**, pour 141,4 M€, correspondant à la part de fiscalité directe avec pouvoir de taux. Cette recette est attendue en progression de 2 %, sur l'hypothèse d'une croissance des bases de 2 % et d'une stabilité du taux départemental, qui s'établit à 12,03 % (moyenne 2015 nationale : 18,76 % - *source SFL Forum*),

- la fiscalité directe sans pouvoir de taux, pour 94,147 M€, au titre de la **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises** (CVAE), une recette évaluée à 92,423 M€, conformément à une évaluation de la Direction Générale des Finances Publiques, et de manière plus réduite de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER).

8 % par des **compensations destinées à garantir la neutralité budgétaire de la réforme de la fiscalité 2010**, soit 72,4 M€

Ces recettes récentes sont composées de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressource(FNGIR) globalement évaluées à 30,615 M€ et du solde de la Taxe sur les Conventions d'Assurance estimée à 41,764 M€.

20 % par la **fiscalité indirecte,** soit 186,4 M€

Au sein de la fiscalité indirecte, les **droits de mutation à titre onéreux** (DMTO) représentent 160,0 M€ dont l'ancienne part Etat qui a été dévolue au Département dans le cadre de la réforme de la fiscalité. Cette prévision tient compte d'une évaluation prospective prudente au moment du vote mais nous connaissons la volatilité de cette ressource.

8 % par les **dotations d'Etat**, soit 70,4 M€

Ce terme regroupe la **Dotation Globale de Fonctionnement** (DGF), la Dotation Globale de Décentralisation (DGD), les différentes compensations fiscales, la Dotation d'Equipement des Collèges (DDEC), le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), la Dotation Globale d'Equipement Rurale (DGER).

NB : La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est prévue pour un montant de 46,749 M€, en baisse de 18,674 M€ après une baisse constatée de 18,414 M€ en 2015. Cette réduction est la conséquence de l'effort à réaliser par les Départements dans le cadre du *Pacte de Stabilité et de Croissance 2014-2017*, visant une baisse globale de 11 Mds € au niveau de l'ensemble des collectivités locales. Le graphe ci-dessous en dresse l'évolution rétrospective et prospective.

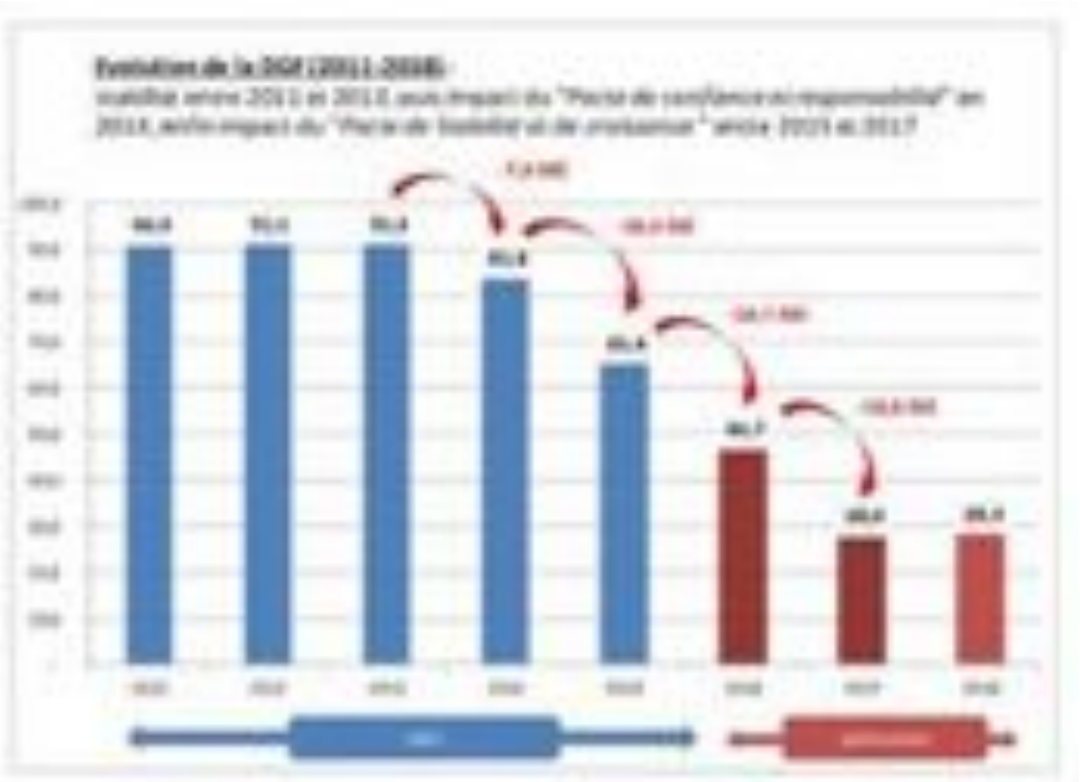

11 % par les **compensations** octroyées par l'Etat **pour couvrir les nouvelles charges liées à la Décentralisation et les nouvelles compétences**, soit 104,7 M€

Il s'agit :

- de la Taxe Intérieure sur la Consommation de Produits Energétiques (TICPE) d'un montant de **22,8** M€ et du Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) prévu à hauteur de **1,250** M€, destinés à compenser en partie le montant des allocations financées par le Département dans le cadre du RSA socle ; une autre fraction de TICPE à hauteur de **3,253** M€ est prévue pour compenser l'ancienne allocation de parent isolé (rSa majoré),

- de la Taxe sur les Conventions d'Assurances (TSCA), soit **45,102** M€ à laquelle s'ajoute **9,193** M€ de TICPE pour les autres charges compensées et notamment le transfert de la gestion des carrières des TOS et des personnels de la Direction Départementale de l'Equipement (DDE), ainsi que l'entretien des ex-routes nationales transférées au Département.

  Il est important de noter que même si le terme utilisé pour définir ces deux recettes est « taxe », leur assiette, comme leur taux, ne sont pas de la compétence du Conseil Départemental et elles peuvent donc être assimilées à des dotations.

- des recettes émanant de la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie (CNSA), soit **18,190 M€** et destinées au financement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), du fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et de la Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer(MAIA),

- des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties, à hauteur de **4,935 M€**, nouvelle recette issue de la Loi de Finances pour 2014, destinée à améliorer le financement des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS : Allocation Personnalisée d'Autonomie, Revenu de Solidarité Active, Prestation de Compensation du Handicap). Cette recette, perçue pour la première fois en 2014 pour 5,304 M€ a été constatée en baisse de 7 % en 2015, pour 4,999 M€. Un produit est budgété en 2016 en baisse de 1,3 % à 4,935 M€. Dans le même temps, les AIS progressent de 5 % au BP 2016 par rapport au BP 2015.

14 % par **l'emprunt**, soit 128,673 M€

Cette inscription au Budget Primitif doit être mise en perspective du fait que les dépenses n'étant jamais intégralement réalisées, le montant de l'emprunt effectivement appelé est toujours inférieur au montant inscrit, d'autant plus que le résultat reporté intégré au budget après la clôture du compte administratif est important.

5 % par la **compensation financière genevoise**, soit 46,4 M€.

La Compensation Financière Genevoise (CFG) est intégrée en totalité en section de fonctionnement depuis la nomenclature M52 applicable depuis le 1er janvier 2015. Pour cette raison, un budget annexe dédié à sa gestion a été créé le 6 juillet 2015.

Les sommes inscrites au budget principal relatives à la CFG correspondent pour :

- 10,0 M€ au financement du *Fonds Départemental de Développement des Territoires* (FDDT),
- 26,4 M€ à l'allocation directe départementale (montant identique à la recette perçue à ce titre en 2015),
- 10,0 M€ aux projets financés par le *Fonds départemental d'Interventions Structurantes* (FDIS) sous maîtrise d'ouvrage départementale.

7 % par **diverses autres recettes**, soit 66,9 M€

On retrouve dans cette catégorie :

- diverses subventions d'équipement, pour 5,5 M€,
- des produits de cession pour 4,8 M€,
- des remboursements d'avance sur marchés, pour 6,5 M€,
- des reprises sur provisions constituées pour les fonds de péréquation de la CVAE et des DMTO (cf. supra), pour 20,4 M€,
- différentes participations, redevances et produits pour le solde (29,7 M€).

En conclusion

Ce budget 2016 reste un budget rigoureux après un travail de sélection et de priorisation, tant sur les dépenses de fonctionnement que d'investissement.

Ce premier Budget Primitif de la nouvelle Assemblée est délibéré dans une période de turbulences.

Nous avons pourtant souhaité garder un cap qui est le renforcement de la cohésion sur notre territoire, et qui nécessite des structures adaptées, et l'accompagnement du développement de notre territoire, qui passe par la création et le bon entretien d'infrastructures.

Notre Département continue d'investir, que ce soit en maîtrise d'ouvrage directe ou par l'intermédiaire d'aides aux acteurs économiques, principalement les communes et les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). En 2016, **218,5 M€** sont prévus pour l'investissement hors dette au budget principal. Nous avons en outre voté des autorisations de programmes nous engageant à hauteur de **329,2 M€** pour les années ultérieures.

Je vous propose donc, Chers Collègues :

- d'adopter le budget général du Département ainsi que ses annexes et de le voter par chapitre,
- d'opter, comme l'année précédente, pour une neutralisation budgétaire de la charge des amortissements des bâtiments publics pour l'année 2016.

Le Conseil Départemental,
après en avoir débattu et délibéré,
à l'unanimité,

ADOPTE le budget général du Département ainsi que ses annexes pour l'exercice 2016,

DECIDE de le voter par chapitre,

OPTE pour une neutralisation budgétaire de la charge des amortissements des bâtiments publics pour l'année 2016.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 11 décembre 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 15 décembre 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil Départemental,
Christian MONTEIL

haute savoie
le Département

Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil Départemental

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2015

n° CD-2015-103

RAPPORTEUR : M. MUDRY

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE DU PARC DE LA VOIRIE

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le lundi 23 novembre 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, Mme LEI, M. MIVEL
Autres membres :	Mme DULIEGE, Mme GONZO-MASSOL, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD-GRASSET, M. DAVIET, M. MORAND, M. PACORET, M. PUTHOD, M. RUBIN
Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)	
Mme BOUCHET, Mme GAY	
Absent(e)(s) Excusé(e)(s) :	
M. BAUD, M. BOCCARD, Mme DION, M. EXCOFFIER, Mme TOWNLEY	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	**34**	**Adopté à l'unanimité**	
Présents :	**27**	**Voix Pour**	**29**
Représenté(e)(s) :	**2**	**Voix contre**	
Suffrages Exprimés :	**29**	**Abstention(s)**	

Le Budget Primitif 2016 du budget annexe du Parc est présenté en équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **11 301 000 €** (onze millions trois cent un mille euros) dont **8 273 000 €** (huit millions deux cent soixante-dix mille euros) de dépenses et recettes réelles.

Il se décompose de la manière qui suit :

	TOTAL DES DEPENSES			TOTAL DES RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	695 000,00	1 258 000,00	1 953 000,00	75 000,00	1 878 000,00	1 953 000,00
FONCTIONNEMENT	7 578 000,00	1 770 000,00	9 348 000,00	8 198 000,00	1 150 000,00	9 348 000,00
TOTAL	**8 273 000,00**	**3 028 000,00**	**11 301 000,00**	**8 273 000,00**	**3 028 000,00**	**11 301 000,00**

Les dépenses et recettes réelles sont présentées ci-dessous :

Fonctionnement

Les **dépenses réelles** s'élèvent à **7 578 000 €** et se décomposent ainsi :

- achat de matériaux, combustibles, carburants, et autres fluides, fournitures pour 3 587 000 €,
- prestations diverses (entretien et réparations, locations, nettoyage, gardiennage ...) pour 645 800 €,
- dépenses de personnel, dont frais de déplacement et de formation pour 3 147 700 €. La masse salariale hors frais reste stable (1 seul OPA intégrant la FPT en 2016),
- primes d'assurance des bâtiments, responsabilité civile des personnels du Parc et assurance de la flotte transférée de l'Etat pour 157 500 €,
- dépenses diverses pour 40 000 €, dont impôts et taxes.

Globalement, les dépenses sont en baisse de 0,8 % par rapport au Budget Primitif 2015.

Cette baisse est essentiellement liée à l'ajustement des dépenses compte-tenu des prévisions de commandes (baisse des crédits d'entretien de la Direction des Routes), d'une optimisation de l'achat des liants pour enduits superficiels et de l'utilisation de la sous-traitance mécanique, de la prise en compte de la baisse du prix des carburants constatés en 2015, du transfert d'une partie des frais d'électricité vers la Direction de la Construction et des Services Généraux et de l'arrêt du paiement de la redevance d'utilisation de fréquences radio.

Les **recettes réelles** se montent à **8 198 000 €** et sont principalement constituées de la facturation au Budget Principal des travaux effectués par le personnel du Parc, pour **8 191 000 €**.

Les hypothèses prises pour l'établissement des recettes sont :

- un hiver moyen pour les prestations des ateliers, des magasins et de main d'œuvre dédiés à la Viabilité Hivernale ;
- un calage des capacités de production du Parc en matière de travaux routiers et de contrôles laboratoire par rapport aux crédits dont dispose la Direction des Routes.

Investissement

Les **dépenses réelles** s'élèvent à **695 000 €** et sont constituées de :

- l'acquisition, les grosses réparations et la mise en conformité de matériels, gros outillages et véhicules (585 600 €),
- l'acquisition de matériels et logiciels informatiques (40 600 €), matériels de bureau et mobilier (17 000 €)
- travaux sur bâtiment (46 000 € - amélioration des conditions de travail au laboratoire et au parc annexe de BONNEVILLE),
- annonces appels d'offres pour des marchés d'investissement (5 800 €).

Les **recettes réelles** sont uniquement constituées du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) pour **75 000 €**.

Je vous propose donc, Chers Collègues d'adopter le budget annexe du parc ainsi que ses annexes et de le voter par chapitre.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et statuer.

Le Conseil Départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

ADOPTE le budget annexe 2016 du Parc de la Voirie ainsi que ses annexes,

DECIDE de le voter par chapitre.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 11 décembre 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 15 décembre 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil Départemental,
Christian MONTEIL

haute savoie
le Département

Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil Départemental

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2015

n° CD-2015-104

RAPPORTEUR : M. MUDRY

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE DE L'AERODROME

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le lundi 23 novembre 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, Mme LEI, M. MIVEL
Autres membres :	Mme DULIEGE, Mme GONZO-MASSOL, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD-GRASSET, M. DAVIET, M. MORAND, M. PACORET, M. PUTHOD, M. RUBIN
Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)	
Mme BOUCHET, Mme GAY	
Absent(e)(s) Excusé(e)(s) :	
M. BAUD, M. BOCCARD, Mme DION, M. EXCOFFIER, Mme TOWNLEY	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	**34**	**Adopté à l'unanimité**	
Présents :	**27**	**Voix Pour**	**29**
Représenté(e)(s) :	**2**	**Voix contre**	
Suffrages Exprimés :	**29**	**Abstention(s)**	

L'Aérodrome d'ANNECY-MEYTHET a fait l'objet d'un transfert au bénéfice du Département le 29 décembre 2006. A l'issue d'une première procédure de délégation de service public, s'achevant le 28 décembre 2012, il a vu sa gestion confiée à la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Haute-Savoie.

Puis, à l'issue d'une seconde consultation, un nouveau contrat de délégation de service public a été conclu sur une durée de 8 ans, à partir du 29 décembre 2012, avec la société SNC LAVALIN.

Le Budget Primitif 2016 du budget annexe de l'Aérodrome est présenté en équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **1 910 000 €** (un million neuf cent dix mille euros) dont **1 058 000 €** (un million cinquante-huit mille euros) de dépenses et recettes réelles.

Il se décompose de la manière qui suit :

	TOTAL DES DEPENSES			TOTAL DES RECETTES		
	REELLES	**ORDRE**	**TOTAL**	**REELLES**	**ORDRE**	**TOTAL**
INVESTISSEMENT	837 000	15 000	852 000	0	852 000	852 000
EXPLOITATION	221 000	837 000	1 058 000	1 058 000	0	1 058 000
TOTAL	**1 058 000**	**852 000**	**1 910 000**	**1 058 000**	**852 000**	**1 910 000**

Les dépenses et recettes réelles sont présentées ci-dessous.

Exploitation

Les recettes réelles d'exploitation, inscrites pour **1 058 000 €**, sont principalement constituées d'une subvention du budget principal pour **818 000 €** et de la redevance à recevoir du délégataire, inscrite pour **231 000 €**.

Les dépenses réelles d'exploitation se montent à **221 000 €**, et sont de deux types :

- la contribution au délégataire, budgétée à **125 000 €** pour tenir compte de l'indexation du marché. Aussi, la charge nette serait positive de 106 000 €, compte tenu de la recette anticipée de 231 000 €,

- des crédits pour **96 000 €** destinés à l'entretien de la voirie, des espaces verts et à des études.

Le solde de la section d'exploitation se monte donc à 837 000 €, et permet d'autofinancer les dépenses d'investissement.

Investissement

Des dépenses inscrites en autorisations de programme et crédits de paiement 2016 pour **837 000 €** correspondent à :

- des travaux de construction et de chaussée sur le taxiway : 460 000 €,
- des études : 117 000 €,
- l'acquisition d'un tracteur tondeuse autoportée avec lame à neige pour 260 000 €.

Ces investissements sont pour certains nécessaires à la mise en conformité de la plateforme et au respect des dispositifs de sécurité : réparation de la clôture, étude pour la mise aux normes du marquage au sol, réfection du taxiway B attendu par la Direction Générale de l'Aviation Civile.

D’autres relèvent de l’obligation qui incombe au délégant de supporter le coût d’investissement pour le matériel nécessaire à l’exploitation.

Pour permettre la valorisation du patrimoine du domaine public aéronautique et l’adaptation à la demande locale, l’aménagement de la zone centrale de la plateforme est par ailleurs à l’étude. Ce projet économique devrait notamment permettre la création d’une cinquantaine d’emplois.

Dans cette optique, deux Autorisations de Programme sont créées en 2016, disposant de 4 120 000 € de Crédits de Paiement en 2017.

Au total, 4 477 000 € d’AP nouvelles ou d’augmentation d’AP existantes sont créées, ce qui porte le montant des AP disposant de CP sur 2016 et exercices ultérieurs à **5 207 000 €**.

Je vous propose donc, Chers Collègues :

- d'adopter le budget annexe de l’aérodrome ainsi que ses annexes et de le voter par chapitre,
- d’approuver les modifications des autorisations de programme selon l’état joint en annexe.

Le Conseil Départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

ADOPTE le budget annexe 2016 de l'aérodrome ainsi que ses annexes,

DECIDE de le voter par chapitre,

APPROUVE les modifications des autorisations de programme selon l’état joint en annexe.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 11 décembre 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 15 décembre 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil Départemental,
Christian MONTEIL

BUDGET ANNEXE AERODROME

8EME COMMISSION FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, ADMINISTRATION GENERALE

Les Autorisations de Programmes de l'exercice 2016

						Les AP / CP avant le BP 2016					Les AP / CP après le BP 2016				
							CP	CP	CP	CP		CP	CP	CP	CP
Gest.	Code AP	Libellé	Millésime	Budget	Nature	TOTAL AP avant le BP 2016	CP < 2015	CP 2015	CP 2016	CP 2017	TOTAL AP après le BP 2016	CP < 2015	CP 2015	CP 2016	CP 2017
VTV	09010008013	2014 Taxiway	2014	BS	2315	340 000	340 000	0	0		340 000	340 000	0	0	0
CSC	09010008016	Aéroport Travaux 2015	2015	BP	2313	160 000	0	20 000	140 000		160 000	0	0	160 000	0
VTI	09010008014	Etudes voirie 2015	2015	BP	2031	0	0	0	0		0	0	0	0	0
VTV	09010008014	Etudes voirie 2015	2015	BS	2031	20 000	0	0	20 000		102 000	0	0	102 000	0
VTV	09010008015	Voirie 2015 Taxiway peinture drainage	2015	BP	2315	530 000	0	190 000	300 000	40 000	530 000	0	190 000	300 000	40 000
JUR	09010008017	Acquisition de matériels	2015	BS	2188	20 000	0	20 000	0		280 000	0	20 000	260 000	0
VTV	09010008019	Travaux aérodrome 2016	2016	BP	2315	0	0	0	0	0	4 120 000	0	0	0	4 120 000
CSC	09010008020	Etudes bâtiments 2016	2016	BP	2031	0	0	0	0	0	15 000	0	0	15 000	0
Total Aérodrome						**1 070 000**	**340 000**	**230 000**	**460 000**	**40 000**	**5 547 000**	**340 000**	**210 000**	**837 000**	**4 160 000**

haute savoie
le Département

Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil Départemental

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2015

n° CD-2015-105

RAPPORTEUR : M. MUDRY

OBJET : BUDGET ANNEXE DE LA COMPENSATION FINANCIERE GENEVOISE - BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le lundi 23 novembre 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, Mme LEI, M. MIVEL
Autres membres :	Mme DULIEGE, Mme GONZO-MASSOL, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, Mme TOWNLEY, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD-GRASSET, M. DAVIET, M. MORAND, M. PACORET, M. RUBIN
Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)	
Mme BOUCHET, Mme GAY	
Absent(e)(s) Excusé(e)(s) :	
M. BAUD, M. BOCCARD, Mme DION, M. EXCOFFIER, M. PUTHOD	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	**34**	**Adopté à l'unanimité**	
Présents :	**27**	**Voix Pour**	**29**
Représenté(e)(s) :	**2**	**Voix contre**	
Suffrages Exprimés :	**29**	**Abstention(s)**	

Afin de respecter les précisions apportées par le législateur à l'instruction M52 et notamment sur la comptabilisation de la **Compensation Financière Genevoise** (CFG), le Département a créé le 6 juillet 2015 un budget annexe uniquement consacré à la CFG.

Ce budget ne comporte qu'une section de fonctionnement.

Le Budget Primitif 2016 est proposé en équilibre et s'élève à 241 356 000 € (deux cent quarante et un millions trois cent cinquante six mille euros) en dépenses et en recettes.

En synthèse :

	TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	REELLES ET MIXTES	ORDRE
Section de Fonctionnement	241 356 000	0	241 356 000	0
Budget Total	**241 356 000**	**0**	**241 356 000**	**0**

Les recettes inscrites pour 241,356 M€ sont uniquement constituées d'une **estimation de la 44ème tranche** de la CFG que le Département devrait percevoir en décembre 2016.

NB : Pour cette recette, il s'agit bien entendu d'une estimation, car il est impossible de la prévoir précisément. En effet, elle est fonction de plusieurs facteurs : le nombre de frontaliers, le montant et l'évolution de leurs salaires, le taux de change du franc suisse par rapport à l'euro.

Les dépenses prévues pour 241,356 M€ comprennent :

- **<u>au titre des tranches 42 et antérieures</u>,** les dépenses correspondant à des répartitions déjà votées du *Fonds Départemental des Interventions Structurantes* (FDIS), c'est-à-dire **35,810 M€**. Ces sommes seront mandatées en faveur du budget principal ou de tiers selon le détail par politique suivant :

  - *Politique Transports et Mobilité* : 26,252 M€ dont

    1,303 M€ pour des projets destinés à financer des Parkings Relais et aires de covoiturage,

    3,508 M€ pour des projets destinés à financer les pôles d'échange multimodaux,

    21,440 M€ pour des projets sous maitrise d'ouvrage de tiers, regroupant principalement le financement :
    - du CEVA pour 19,782 M€,
    - du tram de Saint-Julien-en-Genevois et du tram d'Annemasse pour 1,408 M€.

  - *Politique Infrastructures Routières* : 7,682 M€ dont

    6,460 M€ pour des projets sous maitrise d'ouvrage départementale, destinés à financer les suppressions de passage à niveau, les aménagements de routes départementales ou de traversées d'agglomération destinées à fluidifier les parcours pendulaires des travailleurs transfrontaliers, le désenclavement du Chablais,

1,223 M€ pour des projets sous maitrise d'ouvrage de tiers, regroupant principalement en 2016 le financement de l'entrée Ouest de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS (pour 0,890 M€) et des études pour la suppression de passages à niveau.

- *Politiques Territoriales et Aménagement du Territoire* : 1,876 M€ dont

0,257 M€ pour des projets sous maitrise d'ouvrage départementale, destinés à financer une partie de l'opération d'aménagement paysager du Pont de la Caille (2,3 M€),

1,619 M€ pour des projets sous maitrise d'ouvrage de tiers, il s'agit des attributions restant à solder des tranches antérieures.

- **au titre de la tranche 43**, qui sera perçue en décembre 2015, le reversement de la part de CFG fléchée vers le Département (allocation directe, FDDT), ainsi qu'une partie du FDIS à mandater en 2016 ; cela représente un montant estimé à 61,746 M€.

  Ce montant est sciemment estimé largement afin d'anticiper sur une évolution favorable du franc suisse ou du montant brut de la CFG, autant de données inconnues à la date de construction du BP 2016.

  Par ailleurs, la répartition finale sera réalisée au budget supplémentaire pour 2016, comme prévu dans la délibération de création du budget annexe (délibération n° CD-2015-032 du 6 juillet 2015).

- **au titre de la tranche 44**, qui sera perçue en décembre 2016, le reversement de la part de CFG revenant aux communes et établissements publics de coopération intercommunale, soit un montant estimé à 143,800 M€.

  Ici encore, le montant est surestimé afin d'anticiper une évolution favorable du franc suisse ou du montant brut de la CFG, pour le paiement en fin d'année 2016 des reversements.

  De même, la répartition finale de cette tranche sera réalisée au budget supplémentaire pour 2017.

Comme cela a été précisé dans la délibération de création du budget annexe, les opérations dont la réalisation n'est pas prévue en 2016, sont suivies en AE/CP (Autorisations d'Engagements/Crédits de Paiements). Un état en est joint en annexe, qui précise la création de l'Autorisation d'Engagement pour la tranche 44, ainsi que des modifications visant à corriger des erreurs techniques, sans incidence sur les montants globaux.

Au vu des Autorisations d'Engagement votées, le montant des CP ultérieurs à 2016 s'élève à 194 188 678,73 €.

Il est donc proposé à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer et statuer sur les propositions présentées et :

- d'approuver la création ainsi que les modifications d'Autorisations d'Engagement telles que présentées dans le tableau figurant en annexe de la délibération,
- d'adopter le Budget 2016 du budget annexe de la Compensation Financière Genevoise ainsi que ses annexes.

Le Conseil Départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

APPROUVE la création ainsi que les modifications d'Autorisations d'Engagement telles que présentées dans le tableau figurant en annexe de la délibération,

ADOPTE le Budget 2016 du budget annexe de la Compensation Financière Genevoise ainsi que ses annexes.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 11 décembre 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 15 décembre 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil Départemental,
Christian MONTEIL

BUDGET ANNEXE COMPENSATION FINANCIERE GENEVOISE
LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS

									Les AE / CP après la DM1 2015						Modifications AE / CP BP 2016				Les AE / CP après le BP 2016					
										CP	CP	CP	CP	CP		CP	CP	CP		CP	CP	CP	CP	CP
Com	Gest	Code AE	Libellé	Millésime	Budget	Nature / Sous-nature	Clé imput	Fonct	Total AE après la DM 2015	2015	2016	2017	2018	2019 et +	Total modifications BP 2016	2015	2016	2017	Total AE après le BP 2016	2015	2016	2017	2018	2019 et +
3	VTV	10020003E001	Subvention RFF Etudes PN	2015	BP	7498-5	VTV2D0007E	048	**312 950,00**	-	312 950,00	-	-	-	**-**				**312 950,00**	-	312 950,00	-	-	-
3	VTV	10051003E001	Entrée Ouest St Julien	2015	BP	7498-5	VTV2D0008E	048	**2 500 000,00**	1 610 000,00	890 000,00	-	-	-	**-**				**2 500 000,00**	1 610 000,00	890 000,00	-	-	-
3	VTV	10020004E001	Echangeur Viry MO ATMB	2015	BP	7498-5	VTV2D0009E	048	**2 375 000,00**	111 030,27	20 000,00	26 000,00	1 379 969,73	838 000,00	**-**				**2 375 000,00**	111 030,27	20 000,00	26 000,00	1 379 969,73	838 000,00
3	VTV	10020003E002	RD1205 Suppression PN46 Sallanches	2015	BP	7498-4	VTV2D0010E	048	**2 993 775,00**	2 993 775,00	-	-	-	-	**-**				**2 993 775,00**	2 993 775,00	-	-	-	-
3	VTV	10020003E005	Aménagement RD MO CD74	2015	BP	7498-4	VTV2D0010E	048	**3 276 215,00**	3 276 215,00	-	-	-	-	**-**				**3 276 215,00**	3 276 215,00	-	-	-	-
3	VTV	10020003E006	Véloroute Voie verte MO CD74	2015	BP	7498-4	VTV2D0010E	048	**3 958 734,00**	3 958 734,00	-	-	-	-	**-**				**3 958 734,00**	3 958 734,00	-	-	-	-
3	VTV	10020003E004	RD903 Suppression PN68 Allinges	2015	BP	7498-4	VTV2D0010E	048	**4 168 498,00**	1 288 906,69	2 061 887,00	476 896,00	245 417,00	95 391,31	**2 036,00**			2 036,00	**4 170 534,00**	1 288 906,69	2 061 887,00	478 932,00	245 417,00	95 391,31
3	VTV	10020003E003	Aménagement des traversées d'agglo RD	2015	BP	7498-4	VTV2D0010E	048	**4 404 645,00**	3 867 496,78	537 148,22	-	-	-	**-**				**4 404 645,00**	3 867 496,78	537 148,22	-	-	-
3	VTV	10030001E002	BHNS	2015	BP	7498-4	VTV2D0013E	048	**2 500 000,00**	2 500 000,00	-	-	-	-	**-**				**2 500 000,00**	2 500 000,00	-	-	-	-
3	VTV	10030001E001	Désenclavement du Chablais	2015	BP	7498-4	VTV2D0013E	048	**21 690 008,00**	1 402 368,55	800 000,00	19 487 639,45	-	-	**-**				**21 690 008,00**	1 402 368,55	800 000,00	19 487 639,45	-	-
3	VTV	10030010E001	Déviation de Marignier/Thyez	2015	BP	7498-4	VTV2D0015E	048	**3 674 989,00**	614 475,80	3 060 513,20	-	-	-	**-**				**3 674 989,00**	614 475,80	3 060 513,20	-	-	-
			Sous total VTV - Infrastructures						**51 854 814,00**	**21 623 002,09**	**7 682 498,42**	**19 990 535,45**	**1 625 386,73**	**933 391,31**	**2 036,00**	**-**	**-**	**2 036,00**	**51 856 850,00**	**21 623 002,09**	**7 682 498,42**	**19 992 571,45**	**1 625 386,73**	**933 391,31**
3	VTI	11020004E001	P+R MO Tiers	2015	BP	7498-5	VTI2D0002E	048	**2 800 000,00**	884 238,18	770 000,00	1 145 761,82	-	-	**- 1 500 000,00**		- 354 238,18	- 1 145 761,82	**1 300 000,00**	884 238,18	415 761,82	-	-	-
3	VTI	11020004E002	P+R Globale avant individualisation	2015	BP	7498-4	VTI2D0017E	048	**1 500 000,00**	612 334,00	887 666,00	-	-	-	**-**				**1 500 000,00**	612 334,00	887 666,00	-	-	-
3	VTI	11030002E001	Shunt Etrembière - Pied Salève	2015	BP	7498-5	VTI2D0004E	048	**400 000,00**	150 000,00	250 000,00	-	-	-	**-**				**400 000,00**	150 000,00	250 000,00	-	-	-
3	VTI	11030002E003	CEVA	2015	BP	7498-5	VTI2D0004E	048	**54 282 178,00**	12 076 969,00	19 782 170,00	11 704 734,00	10 718 305,00	-	**-**				**54 282 178,00**	12 076 969,00	19 782 170,00	11 704 734,00	10 718 305,00	-
3	VTI	11030005E002	PEM Globale avant individualisation	2015	BP	7498-5	VTI2D0006E	048	**3 400 000,00**	-	3 400 000,00	-	-	-	**-**				**3 400 000,00**	-	3 400 000,00	-	-	-
3	VTI	11030006E001	PEM CLUSES	2015	BP	7498-5	VTI2D0008E	048	**828 188,00**	828 188,00	-	-	-	-	**-**				**828 188,00**	828 188,00	-	-	-	-
3	VTI	11030004E001	PEM Annecy	2015	BP	7498-5	VTI2D0020E	048	**532 439,00**	423 958,00	108 481,00	-	-	-	**-**				**532 439,00**	423 958,00	108 481,00	-	-	-
3	VTI	11030007E003	TRAM SAINT-JULIEN	2015	BP	7498-5	VTI2D0010E	048	**1 080 000,00**	130 000,00	540 000,00	410 000,00	-	-	**-**				**1 080 000,00**	130 000,00	540 000,00	410 000,00	-	-
3	VTI	11030007E001	TRAM ANNEMASSE	2015	BP	7498-5	VTI2D0010E	048	**1 424 500,00**	556 874,00	867 626,00	-	-	-	**-**				**1 424 500,00**	556 874,00	867 626,00	-	-	-
3	VTI	11030007E002	BHNS ANNEMASSE	2015	BP	7498-5	VTI2D0010E	048	**4 575 500,00**	4 575 500,00	-	-	-	-	**-**				**4 575 500,00**	4 575 500,00	-	-	-	-
			Sous total VTI - Transports et mobilités						**70 822 805,00**	**20 238 061,18**	**26 605 943,00**	**13 260 495,82**	**10 718 305,00**	**-**	**- 1 500 000,00**	**-**	**- 354 238,18**	**- 1 145 761,82**	**69 322 805,00**	**20 238 061,18**	**26 251 704,82**	**12 114 734,00**	**10 718 305,00**	**-**
			3ème Commission : Infrastructures routières, Transports et mobilité, Bâtiments						**122 677 619,00**	**41 861 063,27**	**34 288 441,42**	**33 251 031,27**	**12 343 691,73**	**933 391,31**	**- 1 497 964,00**	**-**	**- 354 238,18**	**- 1 143 725,82**	**121 179 655,00**	**41 861 063,27**	**33 934 203,24**	**32 107 305,45**	**12 343 691,73**	**933 391,31**
7	ADA	01020006E001	Pont de la Caille Espace paysager+ctx	2015	BP	7498-4	ADA2D0002E	048	**2 250 000,00**	2 250 000,00	-	-	-	-	**-**	- 257 112,00	257 112,00		**2 250 000,00**	1 992 888,00	257 112,00	-	-	-
			Sous total ADA - Aménagement du territoire						**2 250 000,00**	**2 250 000,00**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**- 257 112,00**	**257 112,00**	**-**	**2 250 000,00**	**1 992 888,00**	**257 112,00**	**-**	**-**	**-**
			7ème Commission : Aménagement du territoire,						**2 250 000,00**	**2 250 000,00**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**- 257 112,00**	**257 112,00**	**-**	**2 250 000,00**	**1 992 888,00**	**257 112,00**	**-**	**-**	**-**
7	CLO	01040009E001	solde des tranches antérieures	2015	BP	7498-5	CLO2D0005E	048	**3 503 879,00**	3 503 879,00	-	-	-	-	**-**	- 1 619 111,00	1 619 111,00		**3 503 879,00**	1 884 768,00	1 619 111,00	-	-	-
7	FIN	01040009E001	solde des tranches antérieures	2015	BP	7498-4	FIN2D0007E	048	**1 577 835,00**	-	1 577 835,00	-	-	-	**1 497 964,00**		- 1 577 835,00	3 075 799,00	**3 075 799,00**	-	-	3 075 799,00	-	-
7	CLO	01050001E001	Locaux siège GTE	2015	BP	7498-5	CLO2D0009E	048	**100 000,00**	-	100 000,00	-	-	-	**-**		- 100 000,00	100 000,00	**100 000,00**	-	-	100 000,00	-	-
			Sous total CLO - Politiques territoriales						**5 181 714,00**	**3 503 879,00**	**1 677 835,00**	**-**	**-**	**-**	**1 497 964,00**	**- 1 619 111,00**	**- 58 724,00**	**3 175 799,00**	**6 679 678,00**	**1 884 768,00**	**1 619 111,00**	**3 175 799,00**	**-**	**-**
8	FIN	14093001E001	Tranche 43	2015	BP	7498-2	FIN2D0003E	048	**109 818 065,00**	-	109 818 065,00	-	-	-	-		- 48 072 395,24	48 072 395,24	**109 818 065,00**	-	61 745 669,76	48 072 395,24	-	-
8	FIN	14093001E002	Tranche 44	2016	BP	7498-2	FIN2D0003E	048	-						**241 356 000,00**		143 799 904,00	97 556 096,00	**241 356 000,00**	-	143 799 904,00	97 556 096,00	-	-
			Sous total FIN - Finances						**109 818 065,00**	**-**	**109 818 065,00**	**-**	**-**	**-**	**241 356 000,00**	**-**	**95 727 508,76**	**145 628 491,24**	**351 174 065,00**	**-**	**205 545 573,76**	**145 628 491,24**	**-**	**-**
			8ème Commission : Finances, Ressources Humaines et Administration Générale						**114 999 779,00**	**3 503 879,00**	**111 495 900,00**	**-**	**-**	**-**	**242 853 964,00**	**- 1 619 111,00**	**95 668 784,76**	**148 804 290,24**	**357 853 743,00**	**1 884 768,00**	**207 164 684,76**	**148 804 290,24**	**-**	**-**
			TOTAL DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT						**239 927 398,00**	**47 614 942,27**	**145 784 341,42**	**33 251 031,27**	**12 343 691,73**	**933 391,31**	**241 356 000,00**	**- 1 876 223,00**	**95 571 658,58**	**147 660 564,42**	**481 283 398,00**	**45 738 719,27**	**241 356 000,00**	**180 911 595,69**	**12 343 691,73**	**933 391,31**

haute savoie
le Département

Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil Départemental

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2015

n° CD-2015-106

RAPPORTEUR : M. MIVEL

OBJET : EFFECTIF DU PERSONNEL DEPARTEMENTAL - BUDGET PRIMITIF 2016 ET DISPOSITIONS DIVERSES

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le lundi 23 novembre 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, Mme LEI, M. MIVEL
Autres membres :	Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, Mme TOWNLEY, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. DAVIET, M. MORAND, M. PACORET, M. RUBIN
Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)	
Mme BOUCHET, Mme GAY	
Absent(e)(s) Excusé(e)(s) :	
M. BOCCARD, Mme CAMUSSO, Mme DION, M. EXCOFFIER, Mme GONZO-MASSOL, M. PUTHOD	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	**34**	**Adopté à l'unanimité**	
Présents :	**26**	**Voix Pour**	**28**
Représenté(e)(s) :	**2**	**Voix contre**	
Suffrages Exprimés :	**28**	**Abstention(s)**	

TABLEAU DES EFFECTIFS

Le tableau des effectifs présenté ci-joint constitue l'autorisation maximale d'emplois des services du Département.

Ce tableau présente, en plus des emplois permanents, une partie accessoire réservée aux emplois non permanents qui a pour fonction, en exécution des prescriptions de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, de préciser le motif justifiant l'exception au principe statutaire, la nature des fonctions devant être confiées à ces agents contractuels, le niveau de recrutement apprécié en fonction de la hiérarchie des fonctionnaires et de l'échelle de qualifications professionnelles, et enfin le niveau de rémunération. Ces inscriptions doivent permettre à M. le Président de souscrire aux actes de recrutement des agents sous contrat concernés, sans formalité supplémentaire.

Il doit cependant être entendu que le recrutement d'agents auxiliaires permet :

- de compléter le temps de travail des fonctionnaires admis à servir à temps partiel de droit,
- de remplacer des fonctionnaires temporairement indisponibles pour cause de maladie, maternité, congé parental,
- de faire face à un besoin occasionnel ou saisonnier,
- de tenir provisoirement un emploi de fonctionnaire qui ne peut être immédiatement pourvu selon les règles du droit commun.

Etant directement conditionné par les règles statutaires de gestion des emplois permanents et ne nécessitant juridiquement aucune autorisation spéciale de l'Assemblée Départementale, le recrutement d'agents auxiliaires ne donne lieu à l'ouverture d'aucun emploi spécial. Ces agents pourront être recrutés par acte unilatéral sous forme d'arrêté.

Le tableau général est le seul véritable tableau budgétaire des effectifs du Département.
Un tableau fait également état d'agents mis à disposition d'autres structures.

Dans le cadre des autorisations budgétaires votées, le tableau de l'effectif du personnel départemental peut être modifié en cours d'exercice par l'Assemblée Départementale dans un souci d'adaptation des qualifications aux besoins des services.

Une fois cela rappelé, le tableau des effectifs pour l'année 2016 prend en compte :

- quelques modifications résultant du travail réalisé en commission de recrutement : modification des fonctions et par conséquent du grade suite au départ d'un agent, redéploiement des postes dans d'autres services ou directions ;

- la suppression des postes du GIP cancer soit 5 postes d'adjoint administratif et un poste d'attaché ;

- la transformation d'un poste de médecin en infirmière pour le service SSP de la Direction des Ressources Humaines ;

- la transformation d'un poste de contractuel en attaché titulaire pour la mission enseignements artistiques de la Direction des Affaires Culturelles.

TABLEAU DES EFFECTIFS

EMPLOIS PERMANENTS	Délibération juillet 2015	Transformations	Créations	Total
I – FILIERE ADMINISTRATIVE				
- Directeur général des Services du Département	1			1
- Directeur général adjoint	4			4
- Directeurs	8			8
- Attachés principaux	20			20
- Attachés	73	+3		76
- Rédacteurs principaux 1 classe	43	-2		41
- Rédacteurs principaux 2 classe	33	+1		34
- Rédacteurs	40			40
- Cadre des adjoints administratifs	492	+1	+1	494
II - FILIERE TECHNIQUE				
- Ingénieurs en chef de classe exceptionnelle	4			4
- Ingénieurs en chef de classe normale	8			8
- Ingénieurs principaux	33			33
- Ingénieurs	30			30
- Techniciens principaux 1 classe	76			76
- Techniciens principaux 2 classe	48	+1		49
- Techniciens	48	-1		47
- Agents de maîtrise principaux	103	+1		104
- Agents de maîtrise	96	+1		97
- Cadre des adjoints techniques	821	-2		819
III – FILIERE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE				
- Médecins hors classe	11	-1		10
- Médecins 1 classe	14	-5		9
- Médecins 2classe	5	-1		4
- Psychologues hors classe	4	-1		3
- Psychologues classe de normale	6	+1		7
- Sages-femmes classe exceptionnelle	5	+1		6
- Sages-femmes classe supérieure	4			4
- Sages-femmes classe normale	2			2
- Cadre des puéricultrices cadre supérieur de santé	2			2
- Cadre des puéricultrices cadre de santé	3			3
- Puéricultrices hors classe	11			11
- Puéricultrices classe supérieure	20			20
- Puéricultrices classe normale	20			20
- Conseillers supérieurs socio-éducatifs	11			11
- Conseillers socio-éducatifs	17			17
- Cadre des infirmiers cadre de santé		+1		1
- Infirmiers en soins généraux hors classe	9			9
- Infirmiers en soins généraux classe supérieure	16			16
- Infirmiers en soins généraux classe normale	19			19
- Cadre des assistants socio-éducatifs	350	+1		351
- Cadre des techniciens paramédicaux	4			4

IV - FILIERE CULTURELLE				
- Cadre des conservateurs des bibliothèques	1			1
- Cadre des conservateurs du patrimoine	1			1
- Cadre des attachés de conservation du patrimoine	8	+2		10
- Cadre des bibliothécaires	4			4
- Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 1ère classe	11			11
- Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2ème classe	10	+1		11
- Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	3	-1		2
- Cadre des adjoints du patrimoine	14			14

EMPLOIS PERMANENTS EN CDI	**Délibération JUILLET 2015**	**Transformations**	**Créations**	**Total délib DECEMBRE 2015**
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS EN CDI	**6**	**-1**		**5**
La catégorie hiérarchique assignée à ce type d'emploi n'a d'autre sens que de désigner la tranche de rémunération qu'il peut financer. Les conditions de recrutement pourront être formalisées suivant les cas par contrat ou par décision unilatérale.				
Catégorie A	**4**	**-1**		**3**
- Médecin du Travail (DRH) - Attaché (DAC) Création par la délibération du 24 juin 2013 suite à la réorganisation de la DAC-ODAC	1 1	-1		0 1
- Attachés de conservation (DAC) Création par la délibération du 24 juin2013 suite à la réorganisation de la DAC-ODAC	2			**2**
Catégorie B	**2**			**2**
- Technicien Création par la délibération du 4 juin 2012 suite à dissolution du CITIC le 1er janvier 2013 (DSI)	1			1
- Technicien au Cabinet -Service Protocole et Logistique –Régisseur Maître d'hôtel - article 3 II loi n° 84-53 du 26 janvier 1984-Création par la délibération du 9 décembre 2014	1			1

EMPLOIS PERMANENTS POUVANT ETRE POURVUS PAR CONTRATS La catégorie hiérarchique assignée à ce type d'emploi n'a d'autre sens que de désigner la tranche de rémunération qu'il peut financer. Les conditions de recrutement pourront être formalisées suivant les cas par contrat ou par décision unilatérale.	**Délibération juillet 2015**	**Transformations /supressions**	**Transformations /Créations**	**Total délib décembre 2015**
Catégorie A TOTAL	27	-9	+7	25
- Psychologue	1	-1	+1	1
* Psychologue affecté à la Direction de la Protection de l'Enfance pour une durée de 3 ans. Création par la délibération du 11 décembre 2012. Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service. La rémunération correspondant à cet emploi n'excédera pas celle, tous avantages compris, susceptible d'être attribuée à un psychologue.	1	-1		0
* Psychologue affecté à la Direction de la Protection de l'Enfance pour une durée de 3 ans. Création par la présente délibération. Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service. La rémunération correspondant à cet emploi n'excédera pas celle, tous avantages compris, susceptible d'être attribuée à un psychologue.			+1	+1
Infirmière			+1	1
* Infirmière affectée à la Direction des Ressources Humaines dans le cadre de la réorganisation du Service Santé Social Prévention compte tenu du départ des 2 médecins du travail pour une durée de 3 ans. Création par la présente délibération. La rémunération correspondant à cet emploi n'excédera pas celle, tous avantages compris, susceptible d'être attribuée à une infirmière.			+1	1
- Sage-femme	1	-1		0
* Sage-femme à la Direction de la PMI-PS pour une durée de 3 ans. Impossibilité de pourvoir le poste par un fonctionnaire (absence de candidatures). Création par la délibération du 24 juin 2013. La rémunération correspondant à cet emploi n'excédera pas celle, tous avantages compris, susceptible d'être attribuée à une sage-femme.	1	-1		0
- Attaché	14	-3	+2	13
* L'attaché affecté au Service Conseil et Contrôle de Gestion pour une durée de 3 ans. Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service. Création par la délibération du 24 mars 2014.	1	-1		0
* L'attaché affecté au Service Conseil et Contrôle de Gestion pour une durée de 3 ans. Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service. Création par la délibération du 24 mars 2014.	1			1

* L'attachée affectée au Service des Affaires Régionales Européennes et de la Coopération transfrontalière pour 3 ans, chargée de relations France Italie. Il s'agit d'une part d'assurer le suivi de la fin de la programmation 2007-2013, d'autre part dans le cadre de la programmation 2014-2020 de participer à la gouvernance du programme Interreg France Italie, d'être référente pour toutes les relations avec l'Italie et plus particulièrement la Région Autonome de la Vallée d'Aoste, d'apporter une aide au montage de projets européens tant en externe qu'en interne au Conseil Général 74, de mobiliser les financements européens, de participer à l'instruction des demandes de cofinancement et de suivre la réalisation des projets programmés. Création par la délibération du 9 décembre 2014.	1			1
* L'attaché affecté au Service des Affaires Régionale Européennes et de la Coopération transfrontalière pour une durée de 3 ans pour coordonner et garantir la pertinence de l'action départemental dans le cadre du « grand Genève », renforcer les relations avec l'échelon régional et assurer le suivi de programmes communautaires liés aux transports. Création par la délibération du 6 juillet 2015.	1			1
* L'attaché affecté à la Direction des Services Financiers pour une durée de 3 ans. Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service. Création par la délibération du 6 juillet 2015.	1			1
* L'attaché affecté à la Direction de la Prévention et du Développement Social pour une durée de 3 ans. Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service. Création par la délibération du 11 décembre 2012.	1	-1		0
* L'attaché chargé de mission auprès de la Direction de la Prévention et du Développement Social pour une durée de 3 ans pour assurer la transversalité des actions entre la DPDS et les autres Directions de la DGA ASS notamment dans le cadre de la MAT . Création par la présente délibération.			+1	1
* L'attaché affecté à la Direction de la Prévention et du Développement Social Service Insertion/Emploi pour une durée de 3 ans chargé de mission coordinateur et animateur du pacte d'insertion par l'emploi dans le cadre des orientations du programme départemental d'insertion par l'emploi 2014-2018. Création par la délibération du 6 juillet 2015.	1			1
* L'attaché affecté à la Direction de la Gérontologie et du Handicap pour une durée de 3 ans chargé du pilotage et de la mise en place du dispositif de type MAIA sur le territoire du Chablais. Création par la délibération du 10 décembre 2013.	1			1

* L'attaché affecté à la Direction de la Gérontologie et du Handicap pour une durée de 3 ans chargé du pilotage et de la mise en place du dispositif de type MAIA sur le territoire d'Annecy. Création par la délibération du 10 décembre 2013.	1			1
* L'attaché affecté à la Direction de la Gérontologie et du Handicap-MDPH pour une durée de 3 ans chargé de la mise en œuvre de la dématérialisation à la MDPH. Création par la délibération du 3 novembre 2014.	1			1
* L'attaché affecté à la Direction de la Gérontologie et du Handicap pour une durée de 3 ans chargé du pilotage et de la mise en place du dispositif de type MAIA sur le territoire Genevois Haute Vallée. Création par la délibération du 6 juillet 2015.	1			1
* L'attaché affecté à la Direction de la PMI-PS pour une durée de 1 ans 9 mois chargé de sécuriser les procédures administratives et financières. (GIP) Création par la délibération du 10 décembre 2013.	1	-1		0
* L'attaché affecté à la Direction de la Communication Institutionnelle (responsable de la communication digitale) pour une durée de 3 ans. Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service. Création par la délibération du 6 juillet 2015.	1			1
* L'attaché affecté à la Direction de la Communication Institutionnelle (chargé de communication) pour une durée de 3 ans. Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service. Création par la délibération du 6 juillet 2015.	1			1
* L'attaché affecté au Service des Affaires Régionale Européennes et de la Coopération transfrontalière pour une durée de 1 an chargé de la coordination des projets gérontologiques et du covoiturage dans le bassin lémanique . Création par la présente.			+1	1
La rémunération correspondant à ces emplois n'excédera pas celle, tous avantages compris, susceptible d'être attribuée à un attaché territorial.				
- Attaché de conservation du patrimoine	6	-4	+3	5
- Un attaché de conservation du patrimoine à la Direction des Affaires Culturelles chargé de la mise en œuvre du schéma départemental des enseignements artistiques pour 1 an. Création par la délibération du 9 décembre 2014.	1	-1		0
- Un attaché de conservation du patrimoine à la Direction des Affaires Culturelles chargé de mission « valorisation des collections départementales et de l'exposition Mode et Montagne », pour une durée de 2 ans. En effet, l'exposition Mode et Montagne prévue pour l'été 2014 sera exportée sur d'autres sites géographique notamment Megève. De plus le cycle de conférences « découvertes sans réserves » est amené à se développer au vu du nombre croissant d'auditeurs. Création par la délibération du 24 mars 2014.	1			1
- Un attaché de conservation du patrimoine à la Direction des Affaires Culturelles sur le projet transfrontalier Ethnologia pour 1 an. Création par la délibération du 9 décembre 2014.	1	-1		0
- Un attaché de conservation du patrimoine à la Direction des Affaires Culturelles chargé de projet européens pour 1 an. Création par la présente délibération.			+1	1

- Un attaché de conservation du patrimoine à la Direction des Affaires Culturelles sur le patrimoine immatériel pour 1 an. Création par la délibération du 9 décembre 2014.	1	-1		0
- Un attaché de conservation du patrimoine à la Direction des Affaires Culturelles chargé de mission cinéma et éducation artistique. Création par la délibération du 9 décembre 2014.	1	-1		0
- Un attaché de conservation du patrimoine à la Direction des Affaires Culturelles chargé de mission cinéma et éducation artistique pour 2 ans. Création par la présente.			+1	1
Un attaché de conservation du patrimoine affecté à la Direction des Affaires Culturelles pour 3 ans chargé de mission inventaires des patrimoines matériels. Création par la délibération du 10 décembre 2013.	1			1
- Un attaché de conservation du patrimoine à la Direction des Affaires Culturelles chargé de la coordination du château de Clermont pour 1 an. Création par la présente délibération.			+1	1
La rémunération correspondant à ces emplois n'excédera pas celle, tous avantages compris, susceptible d'être attribuée à un attaché de conservation du patrimoine territorial.				
- Ingénieur	4			4
* L'ingénieur affecté à la Direction de la Construction et des Services chargé du lancement et du suivi de grosses opérations de construction et de réhabilitation pour une durée de 3 ans. Création par la délibération du 24 mars 2014.	1			1
* L'ingénieur affecté à la Direction de la Construction et des Services Généraux : « la complexité des projets actuellement mis en œuvre (bâtiments à énergie positive, ferme solaire,…) va nécessiter de maintenir pour 2 ans les compétences « énergie » au sein des services Construction et Maintenance ». Création par la délibération du 12 mai 2014.	1			1
* L'ingénieur affecté à la Direction des Ressources Humaines (de correspondant informatique) pour une durée de 3 ans. Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché justifie la transformation en poste de contractuel. Création par la délibération du 12 mai 2014.	1			1
* L'ingénieur affecté à la Direction de l'Ingénierie, des Transports et de la Mobilité pour une durée de 3 ans. Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché justifie la transformation en poste de contractuel. Création par la délibération du 24 juin 2013.	1			1
La rémunération correspondant à ces emplois n'excédera pas celle, tous avantages compris, susceptible d'être attribuée à un ingénieur territorial.				
- Médecin	1			1
* Le médecin affecté à la Direction de la Gérontologie et du Handicap pour une durée de 3 ans. Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service. Création par la délibération du 6 juillet 2015.	1			1
La rémunération correspondant à ces emplois n'excédera pas celle, tous avantages compris, susceptible d'être attribuée à un médecin territorial.				

Catégorie C -emplois saisonniers				
- Agents contractuels de déneigement Le recrutement de tels agents est justifié par un besoin saisonnier dans le cadre de l'exception au principe statutaire prévu par l'article 3 alinéa 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984. Ces agents sont commis à la conduite d'engins de déneigement pendant la période hivernale (6 mois maximum). Ces agents doivent détenir le permis de conduire poids lourds. La rémunération de base de ces agents sera calculée à partir d'un indice choisi sur l'échelle 3.	450 mois			
- Auxiliaires temporaires destinés à suppléer le personnel titulaire durant les congés. 12 mois sont affectés à la Direction des Archives. La rémunération de ces agents sera calculée à partir du premier échelon de l'échelle 3.	72 mois			

Collaborateurs de cabinet	8			8

EFFECTIF AFFECTE A LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES	DGS	SERVICE CONSEIL ET CONTROLE DE GESTION	SERVICE DE L'ASSEMBLEE	APS	DIRECTION DE LA SOLIDARITE DES TERRITOIRES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
EMPLOIS PERMANENTS					
I - FILIERE ADMINISTRATIVE					
- Directeur général	1				
- Directeur général adjoint					
- Directeurs					
- Attachés principaux					1
- Attachés	1	2	1		3
- Rédacteurs principaux 1 classe	1		1	1	3
- Rédacteurs principaux 2 classe					2
- Rédacteurs			2		
- Cadre des adjoints administratifs	1		11		4
II - FILIERE TECHNIQUE					
- Ingénieurs en chef classe exceptionnelle					1
- Ingénieurs Principaux					3
- Ingénieurs					1
-Techniciens principaux 1ere classe					2
- Techniciens principaux 2eme classe					
- Agents de maîtrise					1
- Cadre des adjoints techniques					
EMPLOIS NON PERMANENTS					
- Attachés		1			3

EFFECTIF AFFECTE A LA DIRECTION DU CABINET ET DE LA COMMUNICATION	CABINET	DIRECTION DE LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE	SERVICE PROTOCOLE LOGISTIQUE
EMPLOIS PERMANENTS			
I – FILIERE ADMINISTRATIVE			
- Attachés principaux		1	
- Attachés		1	
- Rédacteurs principaux 1 classe		1	1
- Rédacteurs principaux 2 classe			
- Rédacteurs	1		1
- Cadre des adjoints administratifs	1	4	8
II - FILIERE TECHNIQUE			
- Ingénieurs		1	
- Techniciens		1	
- Agents de maîtrise			
- Cadre des adjoints techniques			11
EMPLOIS PERMANENTS EN CDI			1
EMPLOIS NON PERMANENTS			
- Attachés		2	

EFFECTIF AFFECTE A LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE	DGA ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE	DIRECTION DE LA PREVENTION ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL	DIRECTION DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE	DIRECTION DE LA GERONTOLOGIE ET DU HANDICAP	DIRECTION DE LA PMI - PS
EMPLOIS PERMANENTS					
I – FILIERE ADMINISTRATIVE					
- Directeur général adjoint	1				
- Directeurs		1	1	1	
- Attachés principaux	1	1	3	5	
- Attachés	3	7	9	12	3
- Rédacteurs principaux 1 classe	1	3	4	4	
- Rédacteurs principaux 2 classe		4	5	2	1
- Rédacteurs		5	3	2	1
- Cadre des adjoints administratifs	2	116	40	91	22
II - FILIERE TECHNIQUE					
- Ingénieurs		1		1	
- Techniciens principaux 1ere classe					1
- Cadre des adjoints techniques		3	4		

III – FILIERE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE					
- Médecins hors classe				4	6
- Médecins 1 classe				3	9
- Médecins 2 classe					4
- Psychologues hors classe			2	1	
- Psychologues classe de normale			6	1	
- Sages-femmes classe exceptionnelle					6
- Sages-femmes classe supérieure					4
- Sages-femmes classe normale					2
- Cadre des puéricultrices cadre supérieur de santé					2
- Cadre des puéricultrices cadre de santé					3
- Puéricultrices hors classe				2	9
- Puéricultrices classe supérieure					20
- Puéricultrices classe normale					20
- Conseillers supérieurs socio-éducatifs		6	1	3	
- Conseillers socio-éducatifs		12	5		
- Cadre des cadres de santé infirmiers					1
- Infirmiers en soins généraux hors classe				4	4
- Infirmiers en soins généraux classe supérieure				8	8
- Infirmiers en soins généraux classe normale				8	13
- Assistants socio-éducatifs principaux	2	140	78	32	
-Assistants socio-éducatifs		55	35	9	
- Cadre des techniciens paramédicaux				4	
IV – FILIERE CULTURELLE					
- Cadre des adjoints du patrimoine		1			
EMPLOIS NON PERMANENTS					
- Médecin				1	
- Attaché		2		4	
- Conseiller socio-éducatif					
- Psychologue			1		

EFFECTIF AFFECTE A LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE INFRASTRUCTURES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	DGA INFRASTRUCTURES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	DIRECTION DES ROUTES	DIRECTION DE L'INGENIERIE, DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITE	DIRECTION DE L'AMENAGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT RURAL	SERVICE PROGRAMMATION ET AFFAIRES FONCIERES ROUTES ET INGENIERIE
EMPLOIS PERMANENTS					
I – FILIERE ADMINISTRATIVE					
- Directeur général adjoint	1				
- Attachés		4	1	3	
- Rédacteurs principaux 1 classe		2	2		1

- Rédacteurs principaux 2 classe		2		1	1
- Rédacteurs	1	5	1	2	
- Cadre des adjoints administratifs		54	16	6	4
II - FILIERE TECHNIQUE					
- Ingénieurs en chef de classe exceptionnelle		1	1		
- Ingénieurs en chef de classe normale		4	1	1	
- Ingénieurs principaux		9	5	4	1
- Ingénieurs		8	1	1	
- Techniciens principaux 1 classe		42	11	4	1
- Techniciens principaux 2 classe		27	6	1	
- Techniciens		21	3	3	
- Agents de maîtrise principaux		76	1		
- Agents de maîtrise		41	1		
- Cadre des adjoints techniques		299	2		
EMPLOIS NON PERMANENTS					
- Ingénieur			1		

EFFECTIF AFFECTE A LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	DGA EDUCATION ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	DIRECTION DES SPORTS, TOURSIME ET MONTAGNE	DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES	DIRECTION DES ARCHIVES	SAVOIE BIBLIO	DIRECTION DE L'ECONOMIE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE L'INNOVATION
EMPLOIS PERMANENTS							
I - FILIERE ADMINISTRATIVE							
- Directeur général adjoint	1						
- Directeurs		1	1				
- Attachés principaux		1	1	1			
- Attachés		2	1	4		3	1
- Rédacteurs principaux 1 classe		2					1
- Rédacteurs principaux 2 classe			2				
- Rédacteurs		1	1	2			1
- Cadre des adjoints administratifs	1	8	2	11	4	8	2
II - FILIERE TECHNIQUE							
- Ingénieurs en chef de classe normale							
- Ingénieurs principaux		3					1
- Ingénieurs		1					
- Techniciens principaux 1 classe			1				
- Techniciens principaux 2 classe		3	1		1		
- Techniciens		6	1				
- Agents de maîtrise principaux		22			1		
- Agents de maîtrise		55					
- Cadre des adjoints techniques		447	1	1	6	6	

III - FILIERE CULTURELLE							
- Cadre des conservateurs du patrimoine				1			
- Cadre des conservateurs des bibliothèques				1		1	
- Cadre des attachés de conservation du patrimoine				7	3		
- Cadre des bibliothécaires						3	
- Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 1ère classe				1	4	6	
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2ème classe				3	6	2	
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques				2		1	
- Cadre des adjoints du patrimoine				7	2	4	
EMPLOIS PERMANENTS EN CDI				3			
EMPLOIS NON PERMANENTS							
- Attaché de conservation du patrimoine				5			

EFFECTIF AFFECTE A LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES	DGA RESSOURCES	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	DRH- postes dédiés au reclassement	DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS	DIRECTION DE LA CONSTRUCTION ET DES SERVICES GENERAUX	DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	PÔLE JURIDIQUE
EMPLOIS PERMANENTS							
I - FILIERE ADMINISTRATIVE							
- Directeur général adjoint	1						
- Directeur		1		1			1
- Attachés principaux		1		1	1	1	1
- Attachés		5		2	2	2	4
- Rédacteurs principaux 1 classe		8		2			3
- Rédacteurs principaux 2 classe		6		2	2	1	1
- Rédacteurs		3		2	3	1	2
- Cadre des adjoints administratifs		23	5	7	17	21	8
II - FILIERE TECHNIQUE							
- Ingénieurs en chef de classe exceptionnelle					1		
- Ingénieurs en chef de classe normale					1		
- Ingénieurs principaux					2	4	1
- Ingénieurs					5	10	
- Techniciens principaux 1 classe		1			7	9	
- Techniciens principaux 2 classe		2				9	
- Techniciens					7	2	1
- Agents de maîtrise principaux					3		
- Agents de maîtrise					4		
- Cadre des adjoints techniques			8		16	12	

III – FILIERE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE							
- Médecins 1 classe							
- Puéricultrices			1				
- Assistants socio-éducatifs principaux		2					
- Assistants socio-éducatifs			1				
EMPLOIS PERMANENTS EN CDI		1				1	
EMPLOIS NON PERMANENTS							
- Attaché				1			
- Ingénieur		1			2		
- Infirmier en soins généraux		1					

EFFECTIF MIS A DISPOSITION N'étant pas comptabilisés dans les tableaux précédents	DE L'ETAT	DU COS	THESAME
EMPLOIS PERMANENTS			
I – FILIERE ADMINISTRATIVE			
- Attachés principaux			
- Attachés		1	
- Rédacteurs principaux 2 classe			
- Rédacteurs			1
- Cadre des adjoints administratifs	2	6	1
II - FILIERE TECHNIQUE			
- Techniciens		1	
- Agents de maîtrise principaux			
- Agents de maîtrise			
- Cadre des adjoints techniques			

DISPOSITIONS DIVERSES

Il est proposé à l'Assemblée Départementale de délibérer sur les dispositions annexes suivantes :

pour autoriser le paiement des intervenants de la Direction des Affaires Culturelles, il doit être prévu les amplitudes de salaire brut suivantes :

- intervenants : 20 à 70 €/heure (brut) en fonction de la nature de la prestation, de la spécificité, technicité, expérience et notoriété :
  . intervenants sur les sites départementaux,
  . intervenants dans le cadre des diverses activités autres que sur les sites départementaux ;
- coordination et jury du brevet d'études musicales : 18 à 50 €/heure (brut) ;
- médiateurs au Château de CLERMONT : 12 à 13 €/heure (brut).

Les frais de déplacements et défraiements (repas, hôtel) seront remboursés uniquement dans le cadre du jury BEM.3.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et statuer sur le tableau des effectifs présenté ainsi que sur les dispositions diverses.

Le Conseil Départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

ADOPTE le tableau des effectifs du personnel départemental pour l'année 2016,

APPROUVE l'ensemble des dispositions annexes présentées ci-avant.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 11 décembre 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 15 décembre 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil Départemental,
Christian MONTEIL

haute savoie
le Département

Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil Départemental

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2015

n° CD-2015-107

RAPPORTEUR : M. MUDRY

OBJET : RAPPORT SUR L'ETAT ET L'EVOLUTION DE LA DETTE

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le lundi 23 novembre 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, Mme LEI, M. MIVEL
Autres membres :	Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, Mme TOWNLEY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. DAVIET, M. MORAND, M. PACORET, M. RUBIN
Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)	
Mme BOUCHET, Mme GAY	
Absent(e)(s) Excusé(e)(s) :	
M. AMOUDRY, M. BOCCARD, Mme CAMUSSO, Mme DION, M. EXCOFFIER, Mme GONZO-MASSOL, M. PUTHOD	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	**34**	**Adopté à l'unanimité**	
Présents :	**25**	**Voix Pour**	**27**
Représenté(e)(s) :	**2**	**Voix contre**	
Suffrages Exprimés :	**27**	**Abstention(s)**	

Par délibération générale n° CD-2015-004 en date du 02 avril 2015, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie a délégué à M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des opérations financières (emprunt, gestion active de la dette), et l'a autorisé à signer tous les contrats et avenants y afférent.

La circulaire NOR : IOCB 1015077C du 25 juin 2010, relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, préconise que les opérations effectuées dans le cadre de cette délégation soient présentées à l'assemblée délibérante sous la forme d'un rapport sur l'état et l'évolution de la dette. Ce rapport a pour objectif de présenter un bilan de la politique d'endettement suivie par la collectivité, de débattre de sa pertinence et de l'opportunité d'éventuels réajustements.

Article 1 : Etat de la dette prévisionnelle au 1er janvier 2016

1.1 Structure de la dette

Au 1er janvier 2016, l'encours de dette du Département de la Haute-Savoie devrait atteindre un montant estimé à 219 M€ et présenter la structure suivante :

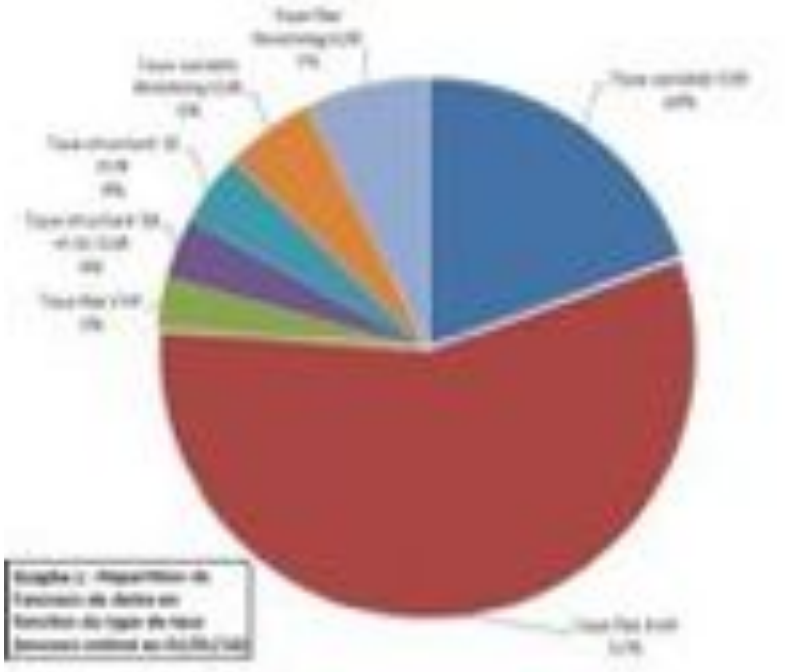

La dette du Département est essentiellement à taux fixe (67 %) et en euros (97 %). L'indice des emprunts à taux variable (20 %) est l'EURIBOR 3 mois. Le taux moyen anticipé à ce jour en 2015 est de l'ordre de 3,1 %.

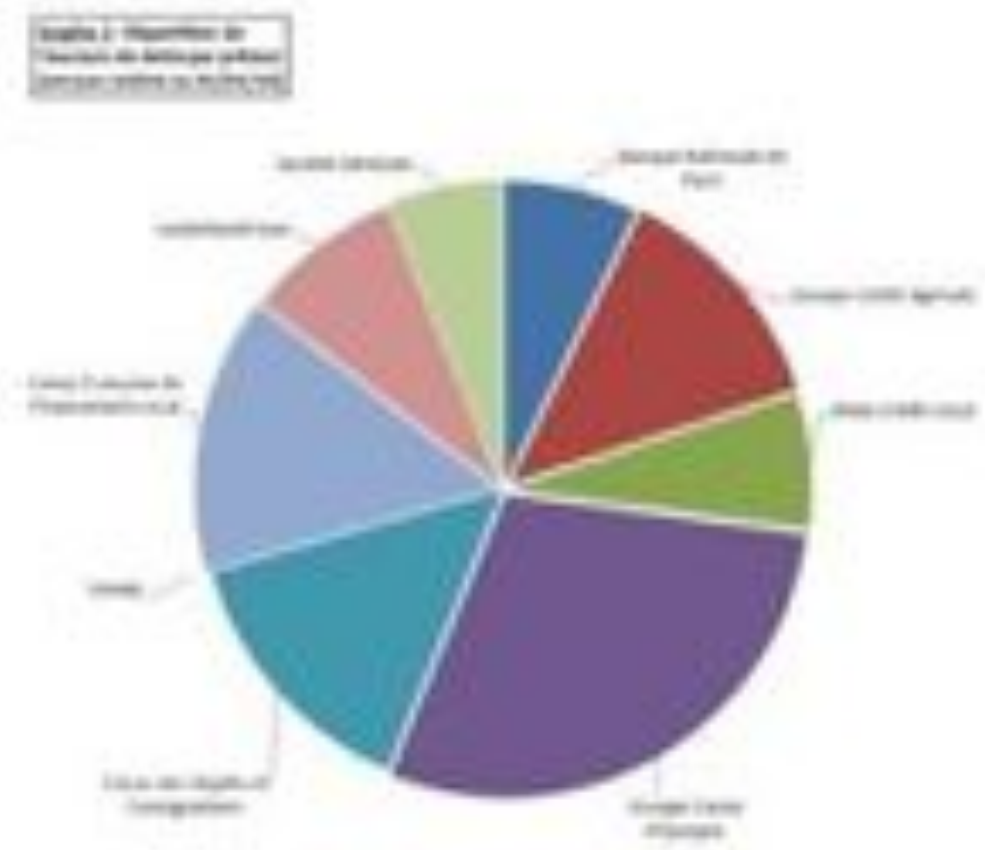

La dette départementale est diversifiée entre 8 partenaires financiers. Les quatre prêteurs principaux regroupent plus de 71 % de l'encours : le Groupe Caisse d'Epargne, la Caisse Française de Financement Local, la Caisse des Dépôts et Consignations et le groupe Crédit Agricole.

1.2 Typologie de la dette

Pour régir leurs rapports mutuels, les établissements bancaires et les collectivités locales ont dressé une liste de six engagements à tenir afin de clarifier les emprunts et les opérations bancaires, sécuriser la dette des collectivités tout en leur permettant de saisir des opportunités.

Cet engagement, nommé « Charte de Bonne Conduite » ou « Charte Gissler », est entré en application le 01 janvier 2010 et comporte notamment l'obligation pour les collectivités de présenter dans leurs annexes budgétaires la dette en fonction des risques qu'elle comporte.

Pour ce faire, chaque emprunt est « noté » selon le type de risque évalué : risque lié à l'indice (ou à l'indice sous-jacent) sur lequel est construit le taux, ou risque lié à la structure de la formule de taux. Les différents risques sont répertoriés dans le tableau des risques ci-dessous. Toute nouvelle offre de prêt doit elle aussi porter cette classification.

Tableaux des risques

	Indices sous-jacents
1	Indices zone euro
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices
3	Ecarts d'indices zone euro
4	Indices hors zone euro, écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro
5	Ecarts d'indices hors zone euro

	Structures
A	Taux fixe simple, taux variable simple, échange de taux fixe contre taux variable ou inversement, échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique), taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
B	Barrière simple, pas d'effet de levier
C	Options d'échange (swaption)
D	Multiplicateur jusqu'à 3, multiplicateur jusqu'à 5 capé
E	Multiplicateur jusqu'à 5

Selon cette classification, la dette du Département se présente de la manière suivante au 01/01/2016 :

Risque faible → Risque élevé

Structures \ Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	29 contrats 88,96 % de l'encours 194 588 982 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	1 contrat 0,82 % de l'encours 1 800 451 €					
(C) Option d'échange (sw aption)	1 contrat 2,85 % de l'encours 6 242 781 €					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5			1 contrat 4,33 % de l'encours 9 465 136 €			
(F) Autres types de structure						1 contrat 3,03 % de l'encours 6 635 938 €

Risque faible ↓ Risque élevé

Si l'encours global de dette du Département est peu risqué, deux prêts sont dits « sensibles » :

- un prêt à taux fixe de 6,636 M€ de capital restant dû, souscrit en francs suisses (emprunt n°106 dans les annexes du budget) : ce contrat, conclu en 2002 pour 15 M€, a une échéance finale au 01/01/2022. Il a réaménagé un emprunt à taux fixe en euros à 6,77 %.

  Le Département ne connaît pas de risque de taux puisque cet emprunt est en taux fixe à 5,50 %. Au contraire, depuis 2002, la différence entre des intérêts calculés à 6,77 % (prêt quitté) et 5,50 % (prêt actuel) s'est traduite par une économie de frais financiers de plus de 1,711 M€ à ce jour (sans calcul d'actualisation financière).

A ce chiffre s'ajoute le bilan de l'effet taux de change : en effet, cet emprunt est exposé au risque de change. Il a enregistré des gains de change jusqu'au début de l'année 2010 (pour 0,219 M€). Depuis cette date et compte tenu de l'appréciation de la devise suisse face à l'euro, les pertes nettes de change cumulées à ce jour s'élèvent à 0,702 M€, un montant qui reste inférieur aux économies réalisées sur les frais financiers.

Le bilan de cet emprunt et de l'opération de refinancement est donc positif à ce jour de 1,009 M€.

- un prêt structuré de 9,465 M€ de capital restant dû (emprunt n°118 dans les annexes du budget), dont le taux est indexé sur un écart d'indices de la zone euro avec un multiplicateur de 5. Ce contrat, conclu en 2005 pour 16,7 M€, a une échéance finale au 01/09/2023. Il a réaménagé un emprunt à taux fixe de 5,35 %.

  Formule de taux : le Département paie un taux fixe de 3,58 % tant que le taux 10 ans euro reste supérieur de 0,40 % au taux 2 ans euro, sinon le taux payé est de : 7,35 % - 5 x l'écart constaté.

  En fonction de l'évolution de la courbe des taux, ce prêt a été défavorable au Département durant 3 ans, de 2006 à 2008 : le taux maximum payé sur cet emprunt a été de 7,72 % en 2008. Il est ensuite redevenu favorable, sans interruption depuis 7 ans (de 2009 à 2015) avec un taux payé de 3,58 %.

  Il faut noter que le risque est limité du fait que ce prêt ne représente que 4,33 % de l'encours global et qu'il ne se base que sur des indices de la zone euro.

  Depuis 2005, cette stratégie a été gagnante avec une économie de frais financiers de l'ordre de 0,975 M€ (différence cumulée entre des intérêts calculés au taux de 5,35 % et le taux réellement payé, sans calcul d'actualisation financière).

Néanmoins, afin de tenir compte de l'avis du « Comité de Normalisation de la Comptabilité Publique » n° 2012-04 du 3 juillet 2012, une provision de 430 K€ a été votée en Décision Modificative n° 2 de 2013 puis de 185 K€ au BP 2014, et enfin de 126 K€ au BP 2015 portant ainsi le montant total provisionné à 741 K€. Ce montant a été calculé sur l'hypothèse de 2 dégradations annuelles dans le cas où la courbe des taux est plane (taux 10 ans euro = taux 2 ans euro). Compte tenu de la baisse de l'encours du prêt, il est donc prévu en 2016 de reprendre une partie de cette provision, estimée à 52 K€.

Au final, 92,6 % de l'encours de dette présente un risque faible.

Nous avons vu que les économies de frais financiers réalisées sur l'emprunt en francs suisses et sur l'emprunt structuré, dépassent aujourd'hui les pertes de change ou dégradations antérieures.

Il faut enfin rappeler que le risque de change de l'emprunt en francs suisses est largement couvert par la perception de recettes en francs suisses, spécificité des départements de la Haute-Savoie et de l'Ain, contrairement aux autres départements français.

Article 2 : Bilan des actions menées en 2015

2.1 Emprunts nouveaux

Compte tenu des taux de réalisation du budget 2015 et du résultat 2014, le Département n'a pas eu recours à de nouveaux emprunts en 2015.

2.2 Gestion des crédits revolving

Pour gérer de manière optimale sa trésorerie, le Département dispose de crédits revolving ou avec clause de tirage pour un encours résiduel de **27,919 M€.** L'avantage de ces crédits est qu'ils allient la souplesse d'une ligne de trésorerie (tirage et remboursement pouvant être quotidiens) et le caractère budgétaire d'un emprunt (émission d'un titre de recette en fin d'année pour le montant appelé). Ainsi chaque année, le Département peut appeler ses crédits revolving dans les derniers jours de décembre et les rembourser au début du mois de janvier suivant. Au cours de l'année, ces crédits ne sont appelés qu'en cas de besoin de trésorerie.

La gestion optimisée des crédits revolving a globalement permis de générer une économie estimée à **76,4 K€** en 2015.

Une grande partie de ces emprunts n'a pas produit d'économie compte tenu du niveau nul ou négatif des taux courts sur lesquels notre gain est calculé.

Article 3 : Objectifs fixés par la délégation

L'objectif défini par l'Assemblée Départementale, dans la délégation donnée à M. le Président du 2 avril 2015, s'articulait autour des axes suivants :

- un encours de dette, envisagé pour l'année 2015 en deçà de 270 M€,
- une typologie de la dette classée, pour au moins 70 % de l'encours, en 1-A,
- aucun nouvel encours contracté au-delà du niveau C pour la qualité de la structure et du niveau 3 pour la qualité de l'indice sous-jacent.

Ces objectifs ont été respectés. Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit et l'encours de dette du Département est passé de 250,8 M€ fin 2014 à un montant estimé à 219 M€ fin 2015.

Fin 2015, 88,96 % de l'encours de dette est classé en 1-A, selon la charte Gissler.

Article 4 : Stratégie d'endettement pour 2016

Le Budget Primitif 2016 repose sur un encours de dette d'environ 230 M€ en fin de période.

Compte tenu d'un remboursement en capital estimé en 2016 à 30 M€, les emprunts nouveaux ne devraient pas excéder 40 M€.

La volonté du Département reste de limiter le recours à l'emprunt pour préserver sa capacité à investir massivement sur certains grands projets.

D'autres paramètres doivent être pris en compte pour apprécier cet objectif :

1. tout d'abord, le niveau du résultat de clôture qui sera constaté en fin d'exercice 2015. Les droits de mutation sont une variable particulièrement imprévisible et déterminent en grande partie l'écart au résultat attendu, de même que les taux de réalisation du budget voté. L'excédent, qui sera constaté au compte administratif 2015 et sera repris au budget supplémentaire 2016, contribuera à atteindre cet objectif.

2. le Budget Primitif 2016 a été construit sur la base d'une prévision prudente des droits de mutation (160 M€). Toutefois, le Département n'est pas à l'abri d'un retournement de la situation économique. Une baisse obligerait à revoir cet objectif. Le projet de loi de finances pour 2016, actuellement en discussion, apporte également son lot d'incertitudes dans la mesure où, compte tenu de nos caractéristiques financières et sociales, notre Département est susceptible de contribuer davantage aux dispositifs de péréquation.

Dans la construction d'un encours optimisé mais non volatile, le Département souhaite :

- optimiser sa gestion active de l'encours, par une vision globale recouvrant dette et trésorerie, notamment par le recours à des emprunts de type Crédit Long Terme Renouvelable afin de gérer des situations de trésorerie excédentaire.

- poursuivre sa gestion rigoureuse et prudente de la dette : minimiser les risques de taux, emprunter sur des formules simples de taux, afin d'optimiser les charges financières tout en se préservant de risques excessifs ; cela se traduit, au niveau des types de contrats de prêts inscrits dans la Charte Gissler par les types de structures 1, 2, et les formules A, B, C.

Enfin, si le Département doit emprunter en 2016 des volumes de l'ordre de 40 M€, toutes les solutions de financement disponibles seront étudiées, qu'elles soient fournies par des partenaires bancaires, la Banque Européenne d'Investissement, la Caisse des Dépôts et Consignations, ou par le marché obligataire. Les objectifs seront d'optimiser les conditions financières et trouver des financements suffisants en volume.

La 8ème Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, dans sa séance du 09 novembre 2015, a proposé de donner acte à M. le Président de la présentation de ce rapport.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir débattre sur la présentation de ce bilan et de donner acte à M. le Président de la communication de ces informations.

Le Conseil Départemental,
à l'unanimité,

DONNE ACTE à M. le Président du Conseil Départemental de la présentation du rapport sur l'état et l'évolution de la dette.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 11 décembre 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 15 décembre 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil Départemental,
Christian MONTEIL

haute savoie
le Département

Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil Départemental

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2015

n° CD-2015-108

RAPPORTEUR : M. MUDRY

OBJET : DELEGATION DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA REALISATION DES EMPRUNTS ET DES OPERATIONS FINANCIERES UTILES A LA GESTION DE LA DETTE

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le lundi 23 novembre 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, Mme LEI, M. MIVEL
Autres membres :	Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, Mme TOWNLEY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. DAVIET, M. MORAND, M. PACORET, M. RUBIN
Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)	
Mme BOUCHET, Mme GAY	
Absent(e)(s) Excusé(e)(s) :	
M. AMOUDRY, M. BOCCARD, Mme CAMUSSO, Mme DION, M. EXCOFFIER, Mme GONZO-MASSOL, M. PUTHOD	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	**34**	**Adopté à l'unanimité**	
Présents :	**25**	**Voix Pour**	**27**
Représenté(e)(s) :	**2**	**Voix contre**	
Suffrages Exprimés :	**27**	**Abstention(s)**	

L'article L.3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) autorise le Conseil Départemental à déléguer à son Président le pouvoir de : "procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires".

La circulaire NOR : IOCB 1015077C du 25 juin 2010, relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, fait le point sur les différentes règles applicables à l'emprunt et aux produits de couverture ainsi que sur les risques relatifs à la gestion active de la dette. Elle accompagne la Charte de Bonne Conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales, applicable depuis le 1er janvier 2010. Elle encourage les collectivités territoriales à renouveler la délégation au Président annuellement au vu de l'évolution de son bilan passé.

Pour permettre à la collectivité d'être réactive lors de la conclusion des emprunts ou de toute autre opération financière, et ainsi de profiter des meilleures opportunités du marché pour dégager des marges de manœuvre financières pour le Département, il est proposé d'adopter les dispositions suivantes :

Article 1 : Objet

Vu le rapport sur l'état et l'évolution de la dette, le Conseil Départemental donne délégation au Président, au titre de l'exercice budgétaire 2016, pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L.3211-2 du CGCT, dans les conditions et limites ci-après définies.

Article 2 : Définition de la stratégie d'endettement

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, le Conseil Départemental souhaite avoir la possibilité de recourir à des emprunts et instruments de couverture dont les risques sont limités.

Le budget primitif 2016 repose sur une hausse contenue de l'encours de dette, soit environ 230 M€. Cet objectif pourrait être remis en cause par une évolution imprévue, par exemple des droits de mutation ou des dépenses.

Le Conseil Départemental décide de déterminer le profil de sa dette comme ci-dessous :

- au moins 70 % de son encours de dette devra être classée en 1-A,
- aucun nouvel encours ne sera contracté au-delà de la classe C et de l'indice 3.

Cette classification s'applique aux contrats d'emprunts et aux instruments de couverture.

Article 3 : Emprunts

Dans la limite des sommes inscrites au budget 2016, le Conseil Départemental décide de contracter les emprunts nécessaires au financement des investissements dont les caractéristiques sont les suivantes :

- emprunts classiques à taux fixe ou taux variable,
- et/ou emprunts revolvings,
- et/ou produits structurés,
- et/ou emprunts obligataires.

En outre, les contrats de prêts pourront comporter une ou plusieurs caractéristiques ci-après :

- des droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par la mise en place de tranches d'amortissement,
- des options de taux : c'est-à-dire la faculté de modifier l'index d'un tirage ou de passer d'un taux fixe à un taux variable ou d'un taux variable à un taux fixe,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil d'amortissement,
- la faculté de rembourser définitivement ou provisoirement tout ou partie d'un tirage.

La durée des emprunts ne pourra excéder 30 années.

Ces emprunts devront respecter la stratégie d'endettement définie par le Conseil Départemental à l'article 2.

Article 4 : Opérations financières utiles à la gestion active de la dette

4.1 Instruments de couverture

Le Conseil Départemental souhaite pouvoir recourir à des instruments de couverture afin de diversifier son risque de taux et se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou au contraire profiter d'éventuelles baisses.

Ces opérations de couverture seront adossées aux contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette, dont la liste est jointe en annexe, ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice.

La durée des contrats de couverture ne pourra excéder 15 années.

4.2 Remboursement anticipé des emprunts

Le Conseil Départemental décide que les contrats en cours pourront être remboursés par anticipation avec ou sans indemnité, selon les termes convenus avec l'établissement prêteur.

4.3 Réaménagement et refinancement des emprunts

Le Conseil Départemental décide que les contrats en cours pourront être réaménagés ou refinancés si les caractéristiques renégociées sont conformes à celles définies à l'article 3.

Les opérations financières décrites à l'article 4 devront respecter la stratégie d'endettement définie par le Conseil Départemental à l'article 2.

Article 5 : Dispositions communes

Pour l'exécution des opérations relatives aux contrats d'emprunts et contrats de couverture, le Conseil Départemental souhaite que soient mis en concurrence au moins deux établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

- 2 % de l'encours visé par l'opération pour les primes et commissions.

Article 6 : Délégation du Président

Pour l'application des dispositions posées aux articles précédents, le Conseil Départemental donne délégation à :

M. Christian MONTEIL, Président,

et l'autorise pour l'exercice budgétaire 2016 :

- à lancer les consultations auprès des établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- à résilier l'opération arrêtée,
- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents,
- à procéder aux diverses opérations prévues dans les contrats,
- à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques conformes aux conditions posées aux articles précédents,
- plus généralement, à décider de toutes opérations financières utiles à la gestion et à l'optimisation de l'encours de dette.

Article 7 : Information au Conseil Départemental sur les opérations réalisées en application de la délégation

Le Conseil Départemental sera tenu informé des nouveaux emprunts et instruments de couverture contractés, des réaménagements et des remboursements anticipés opérés dans le cadre de la délégation, à chaque réunion du Conseil Départemental suivant la signature ou la modification d'un contrat, après un passage préalable en Commission Finances.

La 8ème Commission Finances, Ressources Humaines et Administration Générale, dans sa séance du 09 novembre 2015, a émis un avis favorable aux propositions présentées.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir approuver les dispositions des articles 1 à 7 présentés ci-avant.

Le Conseil Départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DONNE délégation à M. le Président pour la réalisation des emprunts et des opérations financières utiles à la gestion de la dette.

ADOPTE les dispositions des articles 1 à 7 présentées ci-avant.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 11 décembre 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 15 décembre 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil Départemental,
Christian MONTEIL

ANNEXE : Etat de la dette estimé au 01/01/2016

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

Nature et numéros de contrat	Organisme prêteur	Date de signature du contrat	Date d'émission ou date de mobilisation	Capital initial en euros	Capital restant dû estimé au 01/01/2016 en euros	Type de taux d'intérêt (V : variable; F : taux fixe; C : complexe)	Index	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (en %)	Devise	Catégorie d'emprunt (selon la classification de la Charte Gissler)
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)				**452 440 529,43**	**218 702 499,34**					
1641 Emprunts en euros (Total)				389 101 676,03	184 147 102,78					
25 / MPH010361EUR	CFFL	23/09/1997	15/10/1997	7 622 450,86	4 395 076,31	V	EUR 3M	0,04	EUR	A-1
41 / 19707759 86 1	Caisse d'Epargne des Alpes	19/12/1997	25/05/1998	6 097 960,69	2 777 622,72	F		5,65	EUR	A-1
101 / MON016097EUR	CFFL	22/12/2000	27/12/2000	22 867 352,59	552 123,79	F		5,43	EUR	A-1
103 / 1322082205	Société Générale	16/11/2001	16/11/2001	15 000 000,00	1 344 257,35	F		4,52	EUR	A-1
104 / 13576/009/MNT	Société Générale	03/12/2001	11/12/2001	30 000 000,00	2 688 514,75	F		4,52	EUR	A-1
105 / MPH191843EUR	CFFL	14/12/2001	17/12/2001	25 000 000,00	4 134 078,13	F		3,03	EUR	A-1
107 / 202300056203	Société Générale	23/10/2002	28/10/2002	10 000 000,00	1 458 000,00	F		2,94	EUR	A-1
108 / MON205854EUR	CFFL	04/12/2002	26/12/2002	10 000 000,00	1 800 451,40	C		3,36	EUR	B-1
109 / 00778028492T	Crédit Foncier de France	05/12/2002	23/12/2002	22 000 000,00	3 533 186,08	F		3,07	EUR	A-1
111 / MON209338EUR	CFFL	30/05/2003	30/06/2003	4 500 000,00	3 337 636,82	F		5,09	EUR	A-1
118 / MON983110EUR	Dexia Crédit Local	09/08/2005	01/09/2005	16 896 850,14	9 465 136,23	C		3,58	EUR	E-3
121 / MIN254205EUR/0268860	CFFL	13/12/2007	24/01/2008	10 000 000,00	4 833 333,23	F		3,26	EUR	A-1
122 / MON262129EUR	CFFL	12/09/2008	16/10/2008	10 000 000,00	6 188 314,65	F		4,69	EUR	A-1
124 / MPH276108EUR	Dexia Crédit Local	17/11/2008	22/12/2008	10 000 000,00	6 242 780,89	C		4,25	EUR	C-1
126 / 1129415-231803	Caisse Dépôts & Consignations	18/12/2008	29/12/2008	40 000 000,00	31 415 190,61	F		4,47	EUR	A-1
129 / BNP / EUR 3 m + 0.50	Banque Nationale de Paris	28/01/2010	26/02/2010	10 000 000,00	6 354 260,91	V	EUR 3M	0,50	EUR	A-1
130 / 003208592U/ 29 ME	Crédit Foncier de France	10/07/2009	29/06/2010	24 102 054,04	15 553 826,79	V	EUR 3M	0,43	EUR	A-1
131 / 003208592/ 002 / 5ME	Crédit Foncier de France	21/04/2010	29/06/2010	5 000 000,00	3 458 300,04	F		3,46	EUR	A-1
132 / 17611/2	Société Générale	20/11/2008	15/06/2010	13 500 000,00	8 000 000,00	F		3,54	EUR	A-1
133 / 003208492T	Crédit Foncier de France	02/02/2010	15/12/2010	10 000 000,00	7 121 045,58	F		2,84	EUR	A-1
134 / AO110C69	CAISSE D'EPARGNE RHÔNE ALPES	02/12/2010	15/12/2010	20 000 000,00	14 257 377,95	F		2,89	EUR	A-1
135 / 0247560197351	Banque Nationale de Paris	21/08/2009	27/10/2010	14 098 341,01	9 297 816,91	V	EUR 3M	0,49	EUR	A-1
139 / 00002916892G	Crédit Foncier de France	02/12/2010	28/02/2011	10 000 000,00	7 070 882,55	V	EUR 3M	0,39	EUR	A-1
140 / MON273529EUR/0292153	CFFL	02/12/2010	21/01/2011	750 000,00	534 555,71	F		1,85	EUR	A-1
141 / 6042990191	LANDESBANK SAAR	15/11/2011	15/11/2011	25 000 000,00	18 333 333,36	F		3,44	EUR	A-1
143 / 008376717X	Crédit Foncier de France	13/12/2011	16/01/2012	16 666 666,70	10 000 000,02	F		2,31	EUR	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)				15 142 932,02	6 635 937,97					
106 / MON194523CHF	CFFL	15/03/2002	01/04/2002	15 142 932,02	6 635 937,97	F		5,50	CHF	F-6
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)				43 668 929,80	27 919 458,59					
69 / 564183011	CREDIT AGRICOLE CORPORATE INVE	26/12/1997	31/03/1999	7 668 929,80	5 252 791,92	V	TEC5	1,35	EUR	A-1
136 / 00295623-CO1830-002	Caisse Rég. Crédit Agricole	02/12/2008	04/03/2011	10 000 000,00	6 153 846,16	F		3,50	EUR	A-1
137 / 00295623-CO1830-003	Caisse Rég. Crédit Agricole	02/12/2008	04/03/2011	10 000 000,00	6 153 846,16	F		3,50	EUR	A-1
138 / 00295623-CO1830-004	Caisse Rég. Crédit Agricole	02/12/2008	04/03/2011	6 000 000,00	3 692 307,68	F		3,50	EUR	A-1
142 / 00336633	Caisse Rég. Crédit Agricole	02/12/2010	29/12/2011	10 000 000,00	6 666 666,67	V	T4M	0,39	EUR	A-1
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)				**3 077 174,47**	**30 789,64**					
1678 Autres emprunts et dettes (Total)				3 077 174,47	30 789,64					
113 / SELEQ 2004	SYANE	01/01/2004	01/01/2004	3 077 174,47	30 789,64	F		0,00	EUR	A-1
TOTAL GENERAL				**450 990 712,32**	**218 733 288,98**					

haute savoie
le Département

Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil Départemental

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2015

n° CD-2015-109

RAPPORTEUR : M. MUDRY

OBJET : CREANCES IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le lundi 23 novembre 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, Mme LEI, M. MIVEL
Autres membres :	Mme DION, Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, Mme TOWNLEY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. DAVIET, M. MORAND, M. RUBIN
Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)	
Mme BOUCHET, Mme GAY	
Absent(e)(s) Excusé(e)(s) :	
M. AMOUDRY, M. BOCCARD, Mme CAMUSSO, M. EXCOFFIER, Mme GONZO-MASSOL, M. PACORET, M. PUTHOD	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	**34**	**Adopté à l'unanimité**	
Présents :	**25**	**Voix Pour**	**27**
Représenté(e)(s) :	**2**	**Voix contre**	
Suffrages Exprimés :	**27**	**Abstention(s)**	

M. le Payeur Départemental soumet à l'Assemblée l'état des créances considérées comme irrécouvrables et pour lesquelles une admission en non valeur s'avère nécessaire.

Les créances, dont le montant total s'élève à 67 746,22 €, correspondent à 212 titres de recettes et concernent les postes et montants suivants :

Exercices 2004 à 2015 :

- recouvrements indus RMI RSA pour 52 734,49 €
- recouvrements indus APA pour 6 045,99 €
- recouvrements divers pour 3 965,74 € concernant des titres de téléalarme, de participation des parents pour les enfants placés, de petits reliquats et recettes diverses.

La 8ème Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, lors de sa séance du 09 novembre 2015, a émis un avis favorable à l'admission en non-valeur par M. le Payeur Départemental de ces créances considérées comme irrécouvrables.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et statuer.

Le Conseil Départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

ADOPTE les propositions de la 8ème Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale,

DONNE SON ACCORD à l'admission en non-valeur par M. le Payeur Départemental des créances listées ci-avant, d'un montant global de 67 746,22 €.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 11 décembre 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 15 décembre 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil Départemental,
Christian MONTEIL

haute savoie
le Département

Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil Départemental

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2015

n° CD-2015-110

RAPPORTEUR : M. DUVERNAY

OBJET : VALIDATION DU SCHEMA D'ACCESSIBILITE - AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE DU RESEAU DE TRANSPORT DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le lundi 23 novembre 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, Mme LEI, M. MIVEL
Autres membres :	Mme DION, Mme DULIEGE, Mme GONZO-MASSOL, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, Mme TOWNLEY, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. DAVIET, M. MORAND, M. RUBIN
Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)	
Mme BOUCHET, Mme GAY	
Absent(e)(s) Excusé(e)(s) :	
M. BOCCARD, M. EXCOFFIER, M. PACORET, M. PUTHOD	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	**34**	**Adopté à l'unanimité**	
Présents :	**28**	**Voix Pour**	**30**
Représenté(e)(s) :	**2**	**Voix contre**	
Suffrages Exprimés :	**30**	**Abstention(s)**	

Le transport et la mobilité sont aujourd'hui des éléments essentiels de l'intégration sociale de tout individu. Permettre à tous de pouvoir utiliser l'ensemble des moyens de transports disponibles est donc aujourd'hui un enjeu déterminant, en particulier concernant les transports publics. En effet, permettre l'accès de l'offre de transport public répond à la fois à un besoin social mais également à un enjeu de développement durable.

Depuis de nombreuses années, le Département de la Haute-Savoie, soucieux de cet enjeu, a travaillé activement pour rendre accessible son réseau au plus grand nombre avec une attention particulière aux personnes à mobilité réduite. Ceci s'est notamment traduit en 2009 par la réalisation du Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) qui a permis d'aboutir à de nombreuses réalisations favorisant l'accessibilité.

En 2014, de nouvelles dispositions règlementaires sont apparues et le Département de la Haute-Savoie a donc souhaité poursuivre la démarche initiée en 2009 en actualisant le SDA sous forme d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Sd'AP), comme le permet la législation.
Le SDA-ADAP constitue un document de programmation unique, destiné à définir les modalités d'application de la Loi de février 2005. Ce nouveau contexte législatif est issu des textes de 2014 (ordonnance du 26 septembre 2014 ratifié par la loi du 5 août 2015, décret du 4 novembre 2014). Il permet la programmation des actions sur 2 périodes de 3 ans.

Comme demandé par le législateur, le document présenté s'attache à définir :

- la philosophie générale de mise en accessibilité,
- l'évaluation de l'impossibilité technique avérée et donc l'étendue et la consistance des services de substitution,
- l'ordonnancement et la méthode relative à la mise en accessibilité du réseau, dans les délais impartis, à savoir la mise en place d'un parc de véhicules adaptés dans la continuité des contrats, la réalisation d'études complémentaires pour la première période de 3 ans, la poursuite des actions engagées, et une mise en œuvre d'actions complémentaires dans la deuxième période de 3 ans prévue,
- une évaluation financière des actions réparties sur l'ensemble des périodes d'actions prévues. Les travaux d'aménagement de la première période seront conduits en priorité sur les arrêts situés dans les Périmètres de Transports Urbains.

Le Sd'AP est issu d'un travail coopératif avec l'ensemble des acteurs concernés comme les associations de personnes à mobilité réduite et les autres Autorités Organisatrices de Transports.

Il convient également de signaler que ce document s'inscrit aujourd'hui dans un contexte institutionnel important, avec la parution en 2015 de la loi NOTRe qui modifie profondément l'organisation des acteurs du transport de voyageurs en confiant aux Régions la compétence « mobilité », les Départements conservant uniquement l'organisation des transports des élèves handicapés.

Il est rappelé qu'en application des textes réglementaires sur la mise en accessibilité des transports publics, le Département a obtenu un délai pour déposer à la Préfecture son agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) avant le 27 décembre 2015.

Il est donc proposé au Conseil Départemental :

- d'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée du réseau départemental des transports joint en annexe,
- d'autoriser M. le Président à mettre en œuvre les dispositions contenues l'Agenda, document annexé à la présente délibération.

La 8ème Commission Finances, Ressources Humaines et Administration Générale, lors de sa séance du 09 novembre 2015 a émis un avis favorable à l'adoption de l'Agenda d'Accessibilité Programmée du réseau départemental des transports.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et statuer.

Le Conseil Départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

RAPPELLE qu'en application des textes réglementaires applicables à la mise en accessibilité des transports publics, le Département a obtenu un délai pour déposer à la Préfecture son agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) avant le 27 décembre 2015.

PRECISE que l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) du Département a été élaboré dans une démarche pragmatique et repose sur les orientations fondamentales suivantes :

Matériel roulant :

- mise en accessibilité de la totalité du parc relatif au réseau commercial LIHSA.

Arrêts :

- les arrêts prioritaires ont été identifiés suivant les méthodes arrêtées par le législateur. Le résultat répond aujourd'hui à l'organisation générale du réseau.
- des arrêts ont été identifiés comme étant impossibles à aménager au niveau structurel (pente trop forte, pas d'espace disponible pour un élargissement de la plateforme, pas de déplacement possible). Ces arrêts seront donc aménagés uniquement au niveau du mobilier et de la signalétique pour une accessibilité aux personnes à mobilité réduite, hors personnes en fauteuil roulant.

Services de substitution :

- une offre de substitution sera mise en place pour répondre aux impossibilités techniques avérées. Ce service est décrit dans l'Ad'AP et permettra aux personnes en fauteuil roulant de réaliser le déplacement sur le réseau dans les conditions les plus proches des autres utilisateurs.

Information, communication :

- un travail poussé sera réalisé afin d'améliorer l'accessibilité de la documentation papier et de l'affichage des informations aux points d'arrêts.

APPROUVE l'Agenda d'Accessibilité Programmée du réseau départemental des transports.

AUTORISE M. le Président à mettre en œuvre les dispositions contenues dans cet Agenda, document annexé à la présente délibération.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 11 décembre 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 15 décembre 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil Départemental,
Christian MONTEIL

mardi 8
décembre 2015

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP)

CONTACT

transports@hautesavoie.fr – T / 04.50.33.51.08

SOMMAIRE

1. Introduction 4

2. Retour sur le contexte 5

2.1. Eléments institutionnels et juridiques 5
2.1.1. Evolution des textes législatifs 5
2.1.2. Les textes relatifs à l'accessibilité 5
2.1.3. Les conséquences des textes 6
2.1.4. Un contexte institutionnel en évolution pour les transports 7
2.2. Territoire et acteurs 8
2.3. Les actions déjà engagées par le Département 10
2.3.1. Le Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) 10
2.3.2. Les supports et services d'informations 17
2.3.3. La prise en compte du volet routier du SDA Régional 21
2.3.4. Le réseau LIHSA 21

3. L'Agenda d'Accessibilité Programmée ou « Ad'AP » 28

3.1. La méthodologie 28
3.1.1. Les orientations fondamentales 30
3.1.2. Définition des arrêts prioritaires 31
3.1.3. Application au cas du réseau LIHSA 32
3.2. Analyse technique, les impossibilités techniques avérées (ITA) 34
3.2.1. Rappel des éléments de base 34
3.2.2. Application au réseau LIHSA 34
3.3. Palier les Impossibilités Techniques Avérées 39
3.3.1. Rappel des principes 39
3.3.2. Proposition pour le réseau LIHSA 39
3.4. Modalités de financement 42
3.4.1. Partenariats, rôle des acteurs 42
3.4.2. Conséquences pour le réseau LIHSA 43
3.5. Formation du personnel 46
3.5.1. Principes 46
3.5.2. Propositions de formations 47
3.6. Programmation des réalisations 48
3.6.1. Principes 48
3.6.2. Estimation des coûts 49
3.6.3. Temporalité de programmation 51
3.6.4. Tableau de programmation 52
3.7. Suivi et évaluation 53

4. Annexes 54

4.1. Liste des arrêts prioritaires identifiés (128 arrêts) 54
4.2. Glossaire 58

1. Introduction

Le transport et la mobilité sont aujourd'hui des éléments essentiels de l'intégration sociale de tout individu. Permettre à tous de pouvoir utiliser l'ensemble des moyens de transports disponibles est donc aujourd'hui un enjeu déterminant, en particulier concernant les transports publics. En effet, permettre l'accès de l'offre de transport public répond à la fois à un besoin social mais également à un enjeu de développement durable.

Depuis de nombreuses années, le Département de la Haute-Savoie, soucieux de cet enjeu, a travaillé activement pour rendre accessible son réseau au plus grand nombre avec une attention particulière aux personnes à mobilité réduite. Ceci s'est notamment traduit en 2009 par la réalisation du Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) qui a permis d'aboutir à de nombreuses réalisations favorisant l'accessibilité.

En 2014, de nouvelles dispositions règlementaires sont apparues et le Département de la Haute-Savoie a donc souhaité poursuivre la démarche initiée en 2009 en actualisant le SDA sous forme d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Sd'AP), comme le permet la législation.

Le SDA-ADAP constitue un document de programmation unique, destiné à définir les modalités d'application de la Loi de février 2005. Ce nouveau contexte législatif est issu des textes de 2014 (ordonnance du 26 septembre 2014 ratifié par la loi de 5 août 2015, et décrets du 4 novembre 2014).

Comme demandé par le Législateur, le document présenté ci-après s'attache à définir :

- La philosophie générale de mise en accessibilité,
- L'évaluation de l'impossibilité technique avérée et donc l'étendue et la consistance des services de substitution,
- L'ordonnancement et la méthode relative à la mise en accessibilité du réseau, dans les délais impartis,
- Une évaluation financière des actions

Il est issu d'un travail coopératif avec l'ensemble des acteurs concernés comme les associations de personnes à mobilité réduite et les autres autorités organisatrices de transports.

Il convient également de signaler que ce document s'inscrit aujourd'hui dans un contexte institutionnel important, en particulier dans le domaine des transports. D'une part, la parution en 2015 de la loi NOTRe, modifie profondément l'organisation des acteurs du transport de voyageurs en confiant aux Régions la compétence « mobilité », les Départements conservant uniquement l'organisation des transports des élèves handicapés. D'autre part, les territoires locaux s'investissent de plus en plus dans la question transport avec la création de « territoires de mobilité » (les périmètres de transports urbains) et la prise en main de l'organisation de leurs propres services de transport public. Ceci réduit le champ d'intervention du Département mais demande également une intensification du travail partenarial avec ces nouveaux acteurs.

Si le Département de la Haute-Savoie reste particulièrement attaché au déploiement de la mise en accessibilité effective sur le réseau interurbain, ces évolutions rendent aujourd'hui difficile une programmation précise pour les 6 années qui viennent comme le demande les textes. Une estimation des enveloppes financières a cependant été réalisée, permettant de mettre en évidence les moyens nécessaires pour répondre à cet enjeu de société.

2. Retour sur le contexte

2.1. Eléments institutionnels et juridiques

2.1.1. Evolution des textes législatifs

La **loi n°2005-102** du 11 février 2005 *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*, dans son article 45, a posé le principe selon lequel la « *chaîne du déplacement* » *comprenant le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité doit être accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.* ». Cette loi stipulait que les services de transport collectif devaient être accessibles dans un délai de dix ans à compter de sa date de publication, soit le 13 février 2015.
Cependant, dans son **rapport de mars 2013** intitulé **Réussir 2015 – Accessibilité des personnes handicapées au logement, aux établissements recevant du public, aux transports, à la voirie et aux espaces publics**, la sénatrice a conclu, malgré les avancées, que « *la France ne sera pas au rendez-vous de 2015* » en raison du délai de parution des décrets prévus, du défaut d'évaluation du coût des travaux, de la mauvaise appréciation des délais nécessaires à la réalisation des travaux, de la complexité des règles et d'un défaut de portage politique. Pour faire face à ces difficultés, la sénatrice proposait de ne pas reporter les échéances de 2015 mais, en parallèle, de mettre en place des instruments de programmation et de financement : les agendas d'accessibilité programmée (ADAP).
S'en est suivi la mise en place d'une grande concertation sur la fin de l'année 2013, avec divers acteurs de l'accessibilité, pour préciser les conditions de la mise en place des ADAP et l'évolution des normes du cadre bâti, de la voirie et des transports. Cette concertation a été présidée par la sénatrice Campion et a donné lieu à un rapport intitulé **Agenda d'Accessibilité Programmée – Propositions issues de la concertation de février 2014.**

2.1.2. Les textes relatifs à l'accessibilité

Suite à cette concertation, plusieurs textes juridiques sont parus :

- **Loi n°2014-789** du 10 juillet 2014 *habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées*
- **Ordonnance n°2014-1090** du 26 septembre 2014 *relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, ratifiée par la* ***loi du 5 août 2015.***
- **Décret n°2014-1321** du 4 novembre 2014 *relatif au schéma directeur d'accessibilité-agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des services de transport public de voyageur*
- **Décret n°2014-1323** du 4 novembre 2014 *relatif aux points d'arrêt des services de transport public à rendre accessibles de façon prioritaire aux personnes handicapées et précisant la notion d'impossibilité technique avérée*

Parallèlement, le Gouvernement a adopté le décret n°2014-530 du 22 mai 2014 *relatif à certaines dispositions de la partie réglementaire du code des transports* dont certaines dispositions précisent les modalités techniques de la mise en accessibilité du matériel roulant, codifiées aux articles D. 1112-1 et suivants du Code des transports.
Il reste aujourd'hui un certain nombre de textes non publiés et en particulier le décret qui doit préciser le pourcentage de matériel roulant accessible en fonction des années.

2.1.3. Les conséquences des textes

A. D'une accessibilité générale à une accessibilité ciblée

Si les textes initiaux portaient sur la mise en accessibilité de l'ensemble de l'offre de transport public, en incluant notamment les transports scolaires, les derniers dispositifs législatifs sont venus réduire le champ d'application. Ainsi, la modification principale porte sur la sortie des transports scolaires du dispositif de mise en accessibilité systématique. Seuls les arrêts pour lesquels des parents demandent la mise en accessibilité, dans le cadre du Parcours Personnel de Scolarité de l'enfant, seront à rendre accessibles, en fonction des possibilités.
Ceci induit donc les obligations suivantes :

<table>
<tr><th rowspan="2">Obligations de mise en accessibilité</th><th colspan="2">Arrêts</th><th colspan="2">Véhicules</th><th colspan="2">Autres éléments</th></tr>
<tr><th>Scolaires</th><th>Commerciaux</th><th>Scolaires</th><th>Commerciaux</th><th>Scolaires</th><th>Commerciaux</th></tr>
<tr><td>Dispositif de 2005</td><td colspan="2">Tous les arrêts</td><td colspan="2">Tous les véhicules</td><td colspan="2" rowspan="2">Tous les éléments d'information et de communication, toute la billettique.</td></tr>
<tr><td>Dispositif de 2014/2015</td><td>En fonction des demandes des parents</td><td>Uniquement les arrêts identifiés comme prioritaires</td><td>En fonction des besoins réels liés à l'intégration d'un scolaire</td><td>Mise en accessibilité progressive du parc</td></tr>
</table>

B. Des nouvelles échéances de mise en accessibilité

Les schémas ci-après synthétisent les nouvelles échéances et modalités d'élaboration du projet de SDA-Ad'AP et de sa mise en œuvre. Pour plus de précisions, se référer à la note rédigée (cf. copie en annexe 5.2).

Tableau 1 : synthèse du nouveau calendrier de réalisations présenté lors des premiers comités de pilotage et ateliers de concertation

Les délais imposés par le législateur		Le calendrier de réalisation de l'Ad'AP du Département	
26/09/2014	Publication de l'ordonnance	**15/06/2015**	Délibération du Conseil Départemental pour une demande de délai
26/06/2015	Date limite de dépôt pour une demande de dérogation pour pouvoir déposer l'Ad'AP.	**24/06/2015**	Envoi du courrier de demande de prolongation de délai pour le dépôt de l'Ad'AP.
		12/08/2015	Réponse des services de l'Etat pour accorder un délai de dépôt : date limite reportée au 27/12/2015
26/09/2015	Date limite de dépôt des Ad'AP auprès des services de l'Etat		
		22/10/2015	Dernier COPIL de validation de l'Ad'AP, finalisation du document.
		7 et 8/12/2015	Vote de l'Ad'AP en Assemblée Départementale
26/02/2016	Date limite de validation par les services de l'Etat		

NB : un bilan doit également être réalisé et communiqué à l'issue de la première année de mise en œuvre du SDA-Ad'AP. Les sanctions prévues concernent uniquement la fourniture des documents, et non les réalisations techniques effectives de mise en accessibilité ; le principal étant d'informer l'Etat de ce qui a été réalisé ou pas.

2.1.4. Un contexte institutionnel en évolution pour les transports

Parallèlement aux textes sur l'accessibilité, le contexte institutionnel a également évolué durant l'année 2015 au niveau de l'organisation des transports. La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) a fortement transformé l'organisation institutionnelle dans le secteur du transport public de voyageurs. Ainsi, elle modifie l'article L3111-1 du code des transports qui précisera à compter du 1er janvier 2017 :

> *Sans préjudice des articles L. 3111-17 et L. 3421-2, les services non urbains, réguliers ou à la demande, sont organisés par la région, à l'exclusion des services de transport spécial des élèves handicapés vers les établissements scolaires. Ils sont assurés, dans les conditions prévues aux articles L. 1221-1 à L. 1221-11, par la région ou par les entreprises publiques ou privées qui ont passé avec elle une convention à durée déterminée.*

Cette évolution institutionnelle a imposé une réflexion importante de la part du Département de la Haute-Savoie notamment sur trois éléments fondamentaux :

- **Au niveau technique** : Pour ce qui concerne les aménagements des arrêts : l'efficience de la mise en accessibilité se mesure par la cohérence des aménagements, notamment pour les personnes déficientes visuelles, auditives ou intellectuelles et mentales. Il convient donc de réfléchir à une cohérence des aménagements des points d'arrêts à l'échelle des territoires. Le changement d'échelle avec le transfert aux régions de la compétence transport pose la question de la cohérence et de l'harmonisation des référentiels d'aménagements des points d'arrêt. En ce sens, celui proposé par le Département pourra être mis en conformité avec ceux des autres territoires de la future région en fonction des choix qui seront faits ultérieurement.
- **Au niveau organisationnel** : les services de substitution pourraient être mis en place dans un délai de 18 mois à compter de la validation de l'Ad'AP par les services de l'Etat, cela pose la question de l'optimisation de ces services par un travail partenarial avec l'ensemble des acteurs du transport. La nécessité de mettre en place des services de substitution à la fois à l'échelle de la région, des Départements ou des agglomérations pourraient conduire à des recherches de synergies entre services en proposant, par exemple, une contractualisation unique au niveau de la région, pour la mise en place de l'offre de substitution.
- **Au niveau financier** : la programmation sur 6 ans imposée par le législateur dans le cadre de l'Ad'AP pose la question de la possibilité d'engagement financier du Département sachant qu'il ne sera plus autorité organisatrice à compter de janvier 2017. De ce fait, l'engagement pris dans le présent document pose la question de la reprise de l'ensemble des charges afférentes à l'accessibilité par la nouvelle autorité organisatrice lors du transfert de compétence.

Tous ces éléments ont été pris en compte dans la rédaction du présent document.

2.2. Territoire et acteurs

Le terme « Autorité Organisatrice de la Mobilité » (AOM) a remplacé, dans la Loi NOTRe parue le 7 août 2015, celui d'Autorité Organisatrice de Transport Urbain (AOTU). Il représente toute autorité qui assure l'organisation des réseaux de transports dans un Périmètre de Transport Urbain (ou PTU)[1].
Sur le territoire départemental sont présents les huit PTU suivants :

- Communauté d'Agglomération d'Annecy
- Communauté d'Agglomération d'Annemasse
- Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes
- Communauté de Communes du Genevois
- Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes
- Syndicat Intercommunal des Bus de l'Agglomération de Thonon
- Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc
- Communauté de Communes du Canton de Rumilly[2]

D'autre part, certains arrêts du réseau LIHSA sont situés sur les Départements limitrophes de l'Ain et de la Savoie.

[1] *A noter ici que la loi NOTRe supprime également la notion de Périmètre de Transport Urbain qui est remplacé par celle de « territoire de compétence ». Cependant, pour la facilité de compréhension, le terme « PTU » a été maintenu.*
[2] *Cette dernière a été créée récemment et à ce titre ne dispose pas encore de réseau de transport urbain.*

Figure 1 : Carte des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) en Haute-Savoie

2.3. Les actions déjà engagées par le Département

2.3.1. Le Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA)

Conformément à la **Loi n°2005-102** *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*, **le Conseil Départemental de la Haute-Savoie (CD74) a adopté le 19 octobre 2009 son Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports Interurbains** « en vue de définir les différentes actions permettant d'assurer la mise en accessibilité des services de transport à l'horizon 2015 ».

Rappel des principaux objectifs du SDA :

- ***Objectif n°1*** *: accessibilité des 128 arrêts répondants au besoin de déplacements des personnes handicapées et à mobilité réduite, sur l'ensemble du Département.*

Actions complémentaires à l'objectif n°1 : Des véhicules et une information accessible

- ***Objectif n°2*** *: compléter le dispositif par un transport à la demande accessible pour assurer la continuité du transport en direction des 128 arrêts ainsi que des pôles d'échanges.*

L'orientation générale de la programmation consistait à coordonner la mise en accessibilité des arrêts de car du réseau LIHSA, avec la mise en place de services de substitutions, sur les territoires de communautés de communes. Les résultats sont détaillés dans les points suivants.

A. Les arrêts

Le réseau LIHSA comporte à ce jour 735 arrêts de transport (soit environ 1 500 points d'arrêt physiques), répartis sur l'ensemble du territoire.
Entre fin 2009 (approbation du SDA) et fin 2015, pour parvenir à aménager les 128 arrêts indiqués dans le SDA il **a été inscrit la somme de 4,5 M d'€.** Les moyens mis en œuvre au départ ont nécessité une réévaluation régulière. En effet, d'un budget de 1,5 M d'€ en 2010, nous sommes passé à un budget de 4,5M d'€, en 2015.
Néanmoins, alors que le SDA fait état de 128 arrêts à rendre accessible, la liste en contient 128 en priorité 1 dont la programmation était la suivante :

	Ligne	Commune	Arrêt	Nombre	Réalisé
2009	PTU	St Julien	Sous Lathoy	2	2
	PTU	Bonne	Mairie	2	0
	PTU	Cluses	Zone Industrielle	1	0
	83	Combloux	Office de tourisme	2	0
	84	Contamines	Le lay	2	0
	84	Contamines	Office de tourisme	1	0
	PTU	Machilly	Poste	2	0
	83	Megève	Auto gare	3	0
	PTU	Saint Cergues	La Fruitière	2	0
	PTU	Saint Julien	Sous Préfecture	2	0
	PTU	Thonon	Avenue de Genève	2	2
	PTU	Thonon	Bonne Rencontre	2	0

	Ligne	Commune	Arrêt	Nombre	Réalisé
	PTU	Thonon	Crêt Sainte Marie	1	1
	PTU	Thonon	Gare SNCF	6	0
	PTU	Thonon	Jeanne d'Arc	2	0
	PTU	Thonon	Notre Dame de Lourdes	2	0
	PTU	Thonon	Place des Arts	7	0
	PTU	Thonon	Vongy - Eglise	2	0
2010	PTU	Annecy	Gare Routière	12	12
	PTU	Annecy	Les Fins	2	0
	PTU	Annecy	Mairie	2	0
	PTU	Annecy le Vieux	Albigny	2	0
	PTU	Annecy le Vieux	Petit Port	2	0
	83	Demi-Quartier	Pont d'Arbon	2	0
	85	Passy	Plaine-Joux	1	0
	85	Passy	Plateau d'assy	2	2
	85	Passy	Sancellemoz	2	0
	85	Passy	Praz Coutant	1	0
	85	Passy	Chef lieu	2	0
	83	Praz sur Arly	Office de tourisme	1	1
	83	Sallanches	Gare SNCF	4	0
	83	Sallanches	Grenette	2	0
	83	Sallanches	Pré de foire	2	0
	84	Saint Gervais	Le fayet gare	6	0
	84	Saint Gervais	Office de tourisme	Supprimé	Supprimé
2011	PTU	Annemasse	Gare SNCF	4	0
	PTU	Cluses	Gare Routière	10	10
	51	Duingt	Chef Lieu	2	0
	51	Duingt	Chez Daviet	2	2
	PTU	Evian	Debarcadere	2	0
	PTU	Evian	Gare Routière	7	0
	PTU	Evian	Hôpital	2	0
	PTU	Evian	La Léchère	2	0
	PTU	Evian	Lycée Anna de Noailles	2	0
	51	Saint Jorioz	Chez Gardet	2	0
	51/52	Saint Jorioz	Epagny	2	0
	51	Saint Jorioz	Collège	2	0
	51	Saint Jorioz	Mairie	1	0
	52	Saint Jorioz	Le Villard	2	0
	51	Saint Jorioz	Les Chapelles	2	0
	52	Saint Jorioz	Pont de Monnetier	1	0
	51	Sevrier	Letraz	2	0
	51	Sevrier	Lycée Roselières	2	0
	51	Sevrier	Le Crêt	2	0
	51	Sevrier	Le Brouillet	2	0
	51	Sevrier	Mairie	2	0
	51	Sevrier	Riant port	2	2
	52	Sevrier	Cessenaz	2	0
2012	22	La Balme de Sillingy	Le Marais	1	0
	22	Sillingy	Les Grands Champs	2	0
	22	Sillingy	Le prieuré	2	0
	22	Sillingy	Collège	8	2

	Ligne	Commune	Arrêt	Nombre	Réalisé
	PTU	Reignier	Gare	1	0
	PTU	La Roche	Gare	1	0
	PTU	La Roche	Place Grenette	1	0
	51	Marlens	Gare	2	2
	PTU	Monnetier Mornex	Chapelle	2	0
	PTU	Monnetier Mornex	Eglise	2	0
	PTU	Publier	Amphion - La Rive	2	0
	PTU	Publier	Amphion - La Vuarche	2	0
	PTU	Publier	Amphion - Bar Parisien	2	0
	PTU	Publier	Amphion - Stade	2	0
	131	Saint Gingolph	Chef-lieu	1	0
	PTU	Saint Pierre Fy	Mairie	2	0
	PTU	Saint Pierre Fy	Toisinges	2	2
2013	62	Alex	Rond-Point	2	0
	51	Doussard	Bout du lac	2	0
	51	Faverges	La Soierie	2	0
	62	Le Grand Bornand	Gare Routière	2	0
	62	La Clusaz	Gare Routière	2	0
	62	St Jean de Sixt	Office de Tourisme	2	0
	62	Thônes	Vacherie	2	0
	62	Thônes	Gare Routière	2	0
	62	Thônes	Morette	2	0
	62	Villards sur Thônes	Les Perrils	2	0
	62	Villards sur Thônes	La Villaz	2	0
	162	Thorens Gliéres	Chef Lieu	2	0
	162	Villaz	Chef Lieu	2	0
2014	121	Abondance	Chel Lieu (Place)	1	0
	121	Châtel	Eglise	2	0
	T71	Douvaine	Champs de Place	2	2
	T71	Douvaine	Mairie	2	0
	143	Bons en Chablais	St Didier	2	0
	121	La Chapelle d'Abondance	Office de tourisme	2	2
	91	Les Gets	Gare Routière	1	0
	91	Les Gets	Les Perrieres	2	0
	T71	Massongy	Mairie	2	2
	31	Rumilly	Cassin Sises	2	0
	T71	Sciez	Route du port	2	2
	T71	Sciez	Mairie	2	2
	T71	Veigy	Douanes Françaises	2	2
2015	31	Alby	La Combe	1	0
	PTU	Annecy	Fauré	2	0
	PTU	Annecy	Bonlieu	2	0
	PTU	Epagny	La Bottière	1	0
	61	Talloires	Les Granges	2	0
	61	Talloires	Ecole	2	0
	161	Groisy	Gare	2	0
	31	Rumilly	Gare	2	0
	22	Frangy	Place	2	0
	22	Chêne en Semine	La Semine	2	2
	T72	Cruseilles	Chef Lieu	2	2
	PTU	Annemase	Lycée J. Monnet	2	0
	PTU	Annemase	Rue Pasteur	2	0
	PTU	Beaumont	Abbaye Pomier	2	0

Ligne	Commune	Arrêt	Nombre	Réalisé
PTU	Neydens	Les Mouilles	2	2
61	Menthon	Chef Lieu	2	1
61	Menthon	Presles	2	0
62	Menthon	Col de Bluffy	2	0
102	Mieussy	Chef Lieu	2	0
PTU	Bonneville	Gare	2	0
81	Magland	Gare	2	0
91	Morzine	Gare Routière	1	0
91	Morzine	Office de tourisme	2	0
102	Samoëns	Gare Routière	1	0
91	Saint Jean-d'Aulps	Office de tourisme	2	0
PTU	Neydens	Zone de loisirs	2	0
62	Veyrier	Chef Lieu	2	0

Soit 21 arrêts logiques sur les 128 initialement prévus (16.4%) auxquels il faut ajouter 11 arrêts partiellement accessibles et 18 arrêts totalement accessibles en priorité 2. Il est à noter que depuis 2009, plusieurs de ces arrêts sont désormais au sein d'un PTU.

Par ailleurs, la mise en accessibilité des arrêts même si elle a été soutenue, a dû tenir compte d'un certain nombre de contraintes. En effet, la topographie des lieux, n'a pas toujours permis la mise en accessibilité aux utilisateurs de fauteuils roulants. Les routes de montagnes et donc les arrêts sont souvent placés en bordure de falaises ou de ravins et ne permettent pas de disposer de la place suffisante pour créer des aires de retournement à quai. Enfin de nombreuses acquisitions foncières sont souvent nécessaires et les négociations sont génératrices de retards conséquents.

Les illustrations suivantes présentent quelques exemples de travaux de mise en accessibilité :

B. Les services de substitutions

a. Les principes

Le transport de proximité fait partie intégrante des prescriptions du « *schéma directeur d'accessibilité des services de transport départementaux* ». Il s'agit d'un transport à la demande qui doit répondre à des objectifs de complémentarité aux services existants. Le TAD a été mis en place en s'appuyant sur des partenariats techniques et financiers avec les collectivités publiques locales.

Les principes actés dans le SDA voté en 2009, reposaient sur une participation financière du Département, soit à l'acquisition d'un véhicule accessible, soit au financement des courses destinées aux PMR, pour un montant maximum annuel de 50 000 €, par EPCI. Dans ce dernier cas l'organisation mise en place devait respecter les principes suivants :

- Desserte du lundi au vendredi sur des créneaux horaires prédéfinis
- Prise en charge au domicile à destination d'un pôle ou lieu de correspondance pour les PMR uniquement, et pour le grand public d'arrêt à arrêt
- Principe de non concurrence avec les lignes LIHSA

b. Les réalisations

Il était initialement prévu entre 2009 et 2016, le déploiement de transport à la demande sur 25 EPCI afin de couvrir l'ensemble du territoire et dont le détail de réalisation est le suivant :

Année envisagée	Intercommunalité	Année de réalisation	Nom
2009	CC du Genevois	2009	PROXIGEM
2010	CC du Pays du Mont Blanc	2013	FACILIBUS
2011	CC Rive Gauche du Lac		
2012	CC Fier et Usses		
2012	CC Pays Rochois	2013	PROXIM ITI
2012	CC Pays d'Evian	2013	PTI'BUS
2012	CC Arve et Saleve	2010	Proxi Arve et Saleve
2013	CC du Pays de Fillière		
2013	CC du Pays de Faverges		
2013	CC de la Vallée de Thônes		
2014	CC du Bas Chablais	2013	TADispo
2014	CC du Canton de Rumilly		
2014	CC de la Vallée d'Abondance	2013	
2015	CC du Pays de Cruseilles		
2015	CC de la Tournette		
2015	CC du Pays d'Alby		
2015	CC du Haut Chablais	2013	PTI'BUS
2015	SIVOM Haut Giffre		
2016	CC du Pays de Seyssel	2015-2016	
2016	CC des Collines du Léman		
2016	CC de la Vallée Verte		
2016	CC du Val des Usses		
2016	CC Cluses Arve et Montagne		
2016	CC Faucigny Glières		
2016	CC des 4 Rivières		

Figure 2 : Cartes de programmation du SDA 2009

La création de quatre périmètres de transports urbains (La Communauté de Communes du Genevois en 2012, le Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes en 2013, la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes en 2014 et la Communauté de Communes du Canton de Rumilly en 2015), la refonte du schéma départemental des transports en 2013, ainsi que les incertitudes relatives aux évolutions réglementaires en matière de transports, autour des discussions concernant à la Loi « NOTRe » sont venues perturber le calendrier initialement prévu.

C. Le matériel roulant

Entre 2009 et août 2014, la mise en accessibilité des véhicules était associée au plan de renouvellement du parc proposé par les délégataires. La refonte du Schéma départemental des transports, en 2013 et la signature de nouveaux contrats au 1er septembre 2014 ont permis d'exiger la mise en accessibilité de tous les véhicules mis en ligne sur les courses commerciales à partir du 11 février 2015. Tous les véhicules doivent donc être pourvus de tous les équipements décrits dans les textes règlementaires français et européens applicables.

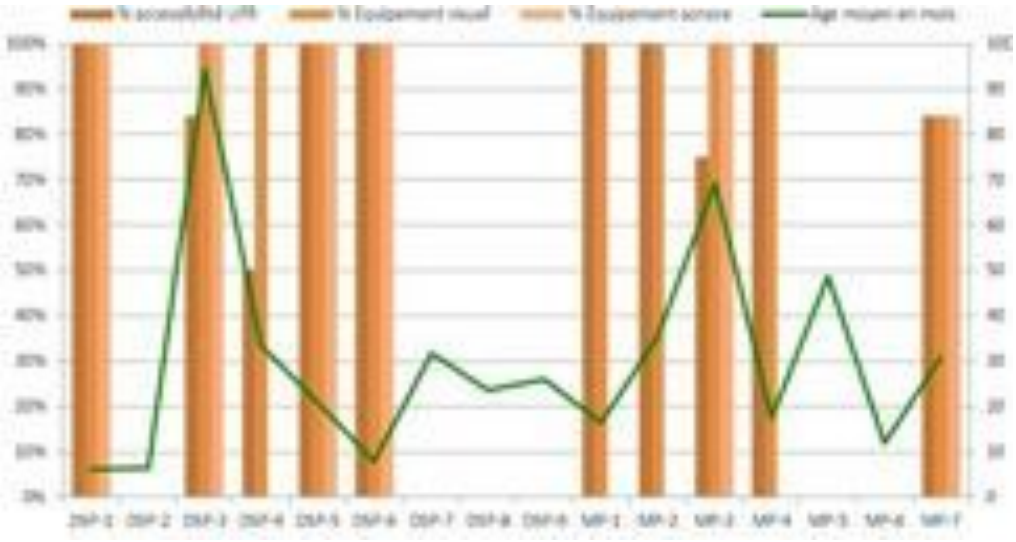

Figure 3 : Accessibilité du parc de véhicules par lot au 31/12/2014 et hors des lignes 81, 101 et 313 en cours de renouvellement.

Le parc actuellement affecté aux lignes régulières se compose de 122 véhicules[3]. Le niveau d'accessibilité des véhicules a été apprécié en fonction de 3 éléments déterminants :

- La présence d'un équipement complet plus l'accueil des personnes en fauteuil roulant (hayon élévateur, espace UFR…)
- La présence d'annonces sonores,
- La présence d'annonces visuelles.

Il a été considéré que les autres équipements (contraste des barres d'appui et du sol, bouton de demande d'arrêt adapté, valideurs adaptés…) étaient conformes. L'ensemble de l'analyse se fonde sur les déclarations des transporteurs. Pour les lots 2-7-8-9 en DSP et 5-6 en marché public, le transporteur n'a pas pu reconstruire l'affectation du parc en fonction des lots. La donnée est donc considérée comme manquante et n'apparaît pas dans le graphe ci-dessus.
En moyenne (hors lots non répondus), l'accessibilité du parc se décline de la façon suivante :

- L'accessibilité des véhicules aux personnes en fauteuil roulant est de 89%,
- L'équipement en annonce visuelle est en moyenne de 98%
- L'équipement en annonce sonore en moyenne de 58%

Les données fournies par les transporteurs[4] en fonction de l'affectation des véhicules aux différents lots permettent de faire ressortir les éléments suivants :

- 3 lots disposent au 31 décembre 2014 d'un parc totalement accessible à l'ensemble des personnes à mobilité réduite (DSP1-DSP5-DSP6)
- 3 lots disposent d'un parc totalement accessible en dehors de l'équipement en annonce sonore (MP1-MP2-MP4),
- Un lot dispose d'un parc accessible à 80% pour les personnes en fauteuil roulant mais à 100% pour les autres types de handicap.

Ce niveau d'accessibilité s'explique par la mise en place progressive du nouveau parc de véhicule mais montre aussi que la vigilance du Département doit être maintenue pour garantir que les engagements pris par les prestataires seront tenus en termes de mise en accessibilité du parc.

---

[3] *Le nombre de véhicules est indicatif et fondé sur le déclaratif des transporteurs. Seuls les véhicules affectés aux services commerciaux sont comptabilisés ici. Certains véhicules utilisés de façon mixtes (en scolaires et en réserve sur les services commerciaux) ne sont pas comptabilisés.*
[4] *Sept transporteurs n'ont en revanche pas transmis de données permettant effectivement de recenser les véhicules accessibles de leur parc.*

Figure 4 : Mercedes Tourismo RHD avec hayon (ligne 11)

Figure 5 : Yutong IC12 avec hayon (ligne 22)

2.3.2. Les supports et services d'informations

A. L'information voyageurs

Pour inciter au choix modal en faveur des transports en commun, il faut promouvoir, à destination du voyageur potentiel, une image de qualité des services offerts, et diffuser une information pertinente et adaptée aux différents publics cibles.
C'est pourquoi le Département a adopté en 2009 pour les transports départementaux une politique de communication et d'information articulée selon les axes suivants :

- Adoption d'un nom de réseau « LIHSA » permettant d'identifier le réseau départemental, par unification des supports de communication :
    - Il est apparu essentiel, d'avoir une appellation fédératrice du réseau départemental, permettant de mettre en place une communication appropriée : identification des publics « cibles » et harmonisation des supports (fiches horaires, indicateur départemental, les titres de transports, les arrêts de cars et tous les supports publicitaires susceptibles de dispenser des informations ponctuelles).
- Mise aux couleurs de l'ensemble du parc de cars
    - L'habillage des cars et des « totems » aux couleurs du Département sont les premiers supports à exploiter pour véhiculer une image de réseau, et faciliter son usage.
- Mise en place d'un système d'information multimodal

B. Les services à distance

La Haute-Savoie possède un réseau de transports important qui fait intervenir un nombre élevé d'acteurs tant au niveau des Autorités Organisatrices que des exploitants. Cette multiplicité des acteurs rend l'offre globale de transports parfois difficilement lisible. L'utilisation des modes alternatifs à la voiture particulière n'est donc pas facile et donc, au final, peu attractive.
Le Département de la Haute-Savoie et ses partenaires se sont donc lancés dans une démarche visant à mettre en œuvre un Système d'Information Multimodale (SIM) pour informer les utilisateurs sur les réseaux de transport des AOT du Département, au travers d'un site Internet et mobile. Le nom choisi pour ce système est Mobicime.
Ce site internet et web est en ligne depuis début avril 2015 www.mobicime.cg74.fr.
Le site est aujourd'hui conforme à l'ensemble des exigences en termes d'accessibilité (norme W3C et Référentiel Général d'Accessibilité des Administrations RGAA).

Figure 6 : Copie écran Site Mobicime

C. Les supports papier

L'information sur le réseau LIHSA est disponible sur la base d'une documentation papier qui comporte notamment :

- Un guide du réseau recensant l'ensemble des informations de base
  - desserte des communes du territoire en fonction des lignes,
  - tarifs,
  - horaires,
  - points de vente...
- des fiches horaires comportant les horaires, une carte schématique du service et des informations sur le prestataire réalisant la ligne
- la carte du réseau.

L'ensemble de ces documents est fourni à la fois au format papier mais également téléchargeable sur le site Internet du Département.

Au niveau de l'accessibilité, une attention particulière a été portée sur les contrastes pour permettre une bonne lisibilité des horaires. La conception des grilles horaires a été simplifiée au maximum mais l'organisation du réseau ne permet pas toujours une présentation simplifiée des horaires.

Le principe de téléchargement des horaires est un plus pour l'ensemble de la clientèle qui

Figure 7 : exemple de fiche horaires et document papier

peut ainsi disposer des informations dans un format numérique adapté. A noter que les fiches sont au format PDF texte, permettant une lecture numérique des informations (pas d'images).

D. Les informations au point d'arrêt

Le Département a souhaité mettre en place une communication forte au niveau des points d'arrêts de façon à garantir un bon ancrage territorial du service et une compréhension rapide par les utilisateurs.
Ainsi, le Département a travaillé sur la conception d'un totem de signalisation implanté systématiquement au niveau des arrêts. Ce totem présente plusieurs avantages en termes d'accessibilité :

- Repérage et compréhension facile par l'ensemble des utilisateurs, comme, par exemple, les personnes déficientes cognitives ou mal voyantes,
- Présence et localisation des informations adaptée avec une hauteur comprise en-deçà de 1.40m.
- Le totem ne présente aucun angle saillant et, sous réserve d'une implantation adaptée, répond aux exigences de repérage au sol.

Le tableau ci-après donne le niveau d'équipement du réseau en totems, en fonction des lots et des lignes du réseau. Environ 40% des points d'arrêts sont équipés actuellement (Hors les lignes 81, 101 et 313 en cours de consultation).

ID Lot	Ligne	Nombre de totems	Nombre de points d'arrêts	% d'arrêts avec totem
DSP-1	21	15	36	42%
DSP-1	22	20	41	49%
DSP-2	51	47	62	76%
DSP-2	52	23	37	62%
DSP-3	61	19	24	79%
DSP-3	62/63	33	63	52%
DSP-4	82	8	14	57%
DSP-4	83	7	8	88%
DSP-4	84	11	14	79%
DSP-4	85	19	22	86%
DSP-4	86	2	9	22%
DSP-5	91	12	31	39%
DSP-5	92	10	20	50%
DSP-5	93	0	14	0%
DSP-5	94	10	15	67%
DSP-6	102	13	45	29%
DSP-6	103	7	23	30%
DSP-7	121	13	48	27%
DSP-7	122	0	33	0%
DSP-7	123	4	48	8%
DSP-7	124	2	59	3%
DSP-8	131	3	42	7%
DSP-8	141	12	50	24%
DSP-8	142	6	39	15%
DSP-9	143	5	25	20%
DSP-9	151	14	37	38%
DSP-9	152	26	31	84%
MP-1	11	7	24	29%
MP-1	13	3	25	12%
MP-2	32	15	32	47%
MP-2	33	15	30	50%
MP-3	41	9	29	31%
MP-3	42	15	18	83%
MP-4	71	14	33	42%
MP-4	72	20	33	61%
MP-5	111	9	25	36%
MP-5	112	22	39	56%
MP-5	113	6	30	20%
MP-6	161	6	32	19%
MP-6	162	9	17	53%
MP-7	31	15	36	42%
MP-7	171	14	21	67%

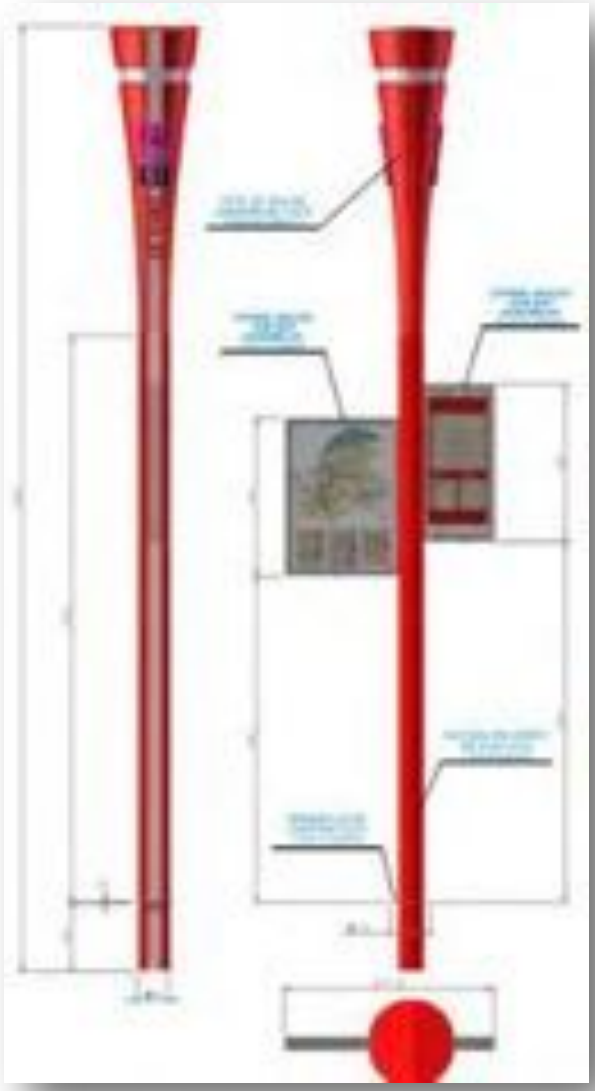

E. Dépôt de plainte

En application de la Loi de 2005, chaque réseau de transport doit offrir à tous ses utilisateurs, qu'ils soient en situation de handicap ou non, la possibilité de signaler des défauts d'accessibilité sur la « chaîne de déplacement ». Cela se traduit le plus souvent par un formulaire à remplir sur le site internet du réseau. Celui-ci permet de signaler l'heure, la ligne, et le type de défaut constaté : difficulté à monter dans le véhicule, conduite inadaptée du chauffeur, manque de lisibilité du panneau d'information, etc.
Dans son SDA de 2009, le réseau LIHSA n'avait pas proposé de dispositif spécifique de signalement. Cependant, à ce jour, aucune réclamation ou plainte particulière n'a été effectuée auprès du Département ou des transporteurs.

2.3.3. La prise en compte du volet routier du SDA Régional

L'Ad'AP du Département de la Haute-Savoie s'inscrit dans la démarche plus générale de l'Ad'AP de la Région Rhône-Alpes qui est en cours de finalisation. Les échanges avec la Région ont mis en évidence un certain nombre de synergies entre les deux documents.
Ainsi, l'agenda de la Région prévoit :

- La mise en accessibilité des points d'arrêts ferroviaires suivants :
  - Inscrits au plan national : Annecy
  - Inscrits au plan régional : Annemasse, Chamonix, Passy-Chedde, Cluses, Machilly, Rumilly, Thonon-Les-Bains
- La mise en accessibilité de 16 points d'arrêts prioritaires sur le territoire (cf. tableau).
- La mise en place de mesures de substitution dans les gares de : Bonneville, Bons-en-Chablais, Evian-les-Bains, Groisy-Thorens-la-Caille, La-Roche-sur-Foron, Saint-Gervais-les-Bains-Le-Fayet, Saint-Julien-en-Genevois, Sallanches-Combloux-Megève.

Figure 8 : Source : projet d'Ad'AP de la Région Rhône-Alpes septembre 2015

2.3.4. Le réseau LIHSA

A. Les lignes régulières de transport public

Les contrats de Délégation de Service Public (DSP) régissant les relations entre le Département de la Haute-Savoie et les transporteurs exploitant les différents services de transports collectifs départementaux, expiraient au 31 août 2014.
Ils se basaient sur un Schéma Départemental des Transports Interurbains (SDTI) qui avait été remis à jour en 2006, et qui intégrait un certain nombre d'avancées et d'évolutions, notamment en termes d'unification de réseau et d'image, avec la création de la marque «LIHSA» et l'adoption d'une livrée commune, ainsi que le déploiement sur le territoire de balises horaires.

Figure 9 : Carte du Réseau LIHSA

A l'heure de préparer le renouvellement de ces contrats, il a été nécessaire de procéder à une nouvelle mise à jour de ce Schéma Départemental des Transports Interurbains, en intégrant les évolutions survenues au cours des dernières années et surtout les décisions politiques prises en vue d'améliorer l'offre départementale des transports au cours des prochaines années.

Le Schéma Départemental des Transports voté lors de l'assemblée du Conseil Départemental du 23 septembre 2013, prévoyait ainsi une augmentation globale du niveau de service d'environ 45 %.

Néanmoins, à l'issue de la procédure de mise en concurrence, et au regard des propositions des transporteurs prévoyant un redéploiement de l'offre sur les axes forts et aux horaires les plus efficaces il est proposé au final une augmentation du niveau de service de 26,87 %, pour un coût supplémentaire pour le Département de 3 460 328,58 € HT.

Le Conseil Départemental, en date du 7 juillet 2014, a donc approuvé le choix des transporteurs, pour l'exploitation des services de transports interurbains de Haute-Savoie, pour les années à venir.

Le 1er septembre 2014, le nouveau réseau LIHSA a été mis en place, et il a été renforcé afin de s'adapter au mieux, aux besoins des haut-savoyards.

L'offre de transport a ainsi été réajustée par une augmentation des amplitudes et jours de fonctionnement, un meilleur cadencement sur certaines lignes et, la création de nouvelles lignes commerciales.

Dans le cadre de l'attribution des contrats, le Département s'est attaché aux coûts proposés par les transporteurs, aux aspects techniques des offres, mais également à la qualité du service, ainsi qu'aux aspects environnementaux et sociaux.

Sur le territoire de la Haute-Savoie, la conclusion des contrats a abouti aux améliorations suivantes :

- Pour le lot 01 DSP avec les lignes 21 Annecy – Seyssel et 22 Annecy – Bellegarde, progression de l'offre de 103,04 %
- Pour le lot 02 DSP avec les lignes 51 Annecy – Albertville et 52 Annecy – Duingt, progression de l'offre de 14,90%
- Pour le lot 03 DSP avec les lignes 61 Annecy – Talloires, 62 Annecy – Le Grand-Bornand / La Clusaz et 63 Annecy – Thônes, progression de l'offre de 4,30 %.
- Pour le lot 04 DSP avec les lignes 82 Praz-sur-Arly - Chamonix, 83 Praz-sur-Arly – Sallanches, 84 Les Contamines – Sallanches, 85 Passy – Sallanches et 86 Sallanches – Cordon, progression de l'offre de 8,86 %
- Pour le lot 05 DSP avec les lignes 91 Thonon – Cluses, 92 Flaine - Cluses, 93 Taninges – Cluses et 94 Cluses – Sixt, progression de l'offre de 44,34 %.
- Pour le lot 06 DSP avec les lignes 102 Sixt – Annemasse et 103 Villard - Bonneville, progression de l'offre de 44,17 %.
- Pour le lot 07 DSP avec les lignes 121 Thonon – Châtel, 122 Thonon - Thollon, 123 Thonon - Féternes - Vinzier et 124 Thonon – Bernex - Vinzier, progression de l'offre de 55,97 %.
- Pour le lot 08 DSP avec les lignes 131 Thonon –Saint Gingolph, 141 Thonon – Annemasse et 142 Thonon - Perrignier, une progression de l'offre de 42,89 %.
- Pour le lot 09 DSP avec les lignes 151 Thonon –Annemasse, 152 Thonon – Douvaine et 143 Ballaison - Douvaine, progression de l'offre de 50,89%.
- Pour le lot 01 MP avec les lignes 11 Annemasse – Saint-Julien et 13 Frangy – Saint-Julien, progression de l'offre de 57,78 %.
- Pour le lot 02 MP avec les lignes 32 Annecy - Rumilly via Lovagny et 33 Annecy - Rumilly via Marcellaz Albanais, progression de l'offre de 23,65 %.
- Pour le lot 03 MP avec les lignes 41 Annecy – Le Châtelard et 42 Annecy – Cusy, progression de l'offre de 10,06 %.
- Pour le lot 04 MP avec les lignes 71 Saint Jean de Sixt – Bonneville – La Roche sur Foron et 72 La Roche sur Foron - Cluses, progression de l'offre de 3,51 %.
- Pour le lot 05 MP avec les lignes 111 Bellevaux – Thonon les Bains, 112 Bellevaux – Annemasse et 113 Bellevaux – Cluses, progression de l'offre de 6,74 %.
- Pour le lot 06 MP avec les lignes 161 Annecy - Aviernoz via Les Ollières et 162 Annecy – Thorens Glières via Villaz, progression de l'offre de 17,74 %.
- Pour le lot 07 MP avec les lignes 31 Annecy – Rumilly via Alby sur Chéran et 171 Annecy – Albens, progression de l'offre de 33,50 %.
- Pour le lot 08 MP avec la ligne 81 Chamonix – Cluses, maintien du niveau de service
- Pour le lot 09 MP avec la ligne 101 Cluses – Annemasse, maintien du niveau de service
- Pour le lot 10 MP avec la ligne 313 Annecy – Annemasse, maintien du niveau de service

Hiérarchie	Caractéristiques	Nombre de services	Lignes concernées
Lignes internationales et inter départementales	Objectif : proposer des services cadencés 2 services par heure en périodes de pointe (8) 1 service par heure sur le reste de la journée (12) Adaptations scolaires accessibles aux usagers commerciaux	≈ 10 à 20 AR/j * et plus	Lignes 21 & 51
Lignes intra-départementales	Objectif : proposer des services cadencés 1 service par heure en période de pointe et midi (6) 1 service toutes les 2 heures sur le reste de la journée (4) Adaptations scolaires accessibles aux usagers commerciaux	≈ 5 à 10 AR/j *	52 - 61 - 62 et 63 – 83 – 84 – 131 – 141 - 171
Lignes de proximité	Services calés aux besoins des scolaires et pendulaires 1 service par heure en périodes de pointe, et 1 service midi Adaptations scolaires accessibles aux usagers commerciaux	2 à 5 AR/j *	22 – 82 – 85 – 86 – 91 – 92 – 93 – 94 – 102- 103 – 121 – 122 – 123 – 124 – 142 – 143 – 151 – 152 - 81 - 101 - 313 – 11 – 13 – 32 – 33 -41 – 42 – 71 – 72 – 111 – 112 – 113 – 161 – 162 - 31

B. Le transport des scolaires

a. Rappel du contexte législatif

L'organisation des transports scolaires est actuellement en mutation puisque la Loi NOTRe a décidé du transfert de cette compétence des Départements vers les Régions. Ainsi, au 1er janvier 2017, les Départements ne seront plus les autorités organisatrices de ces transports, à l'exception des transports des élèves handicapés dont l'organisation qui reste de leur ressort.
En termes d'accessibilité, les nouveaux textes parus en 2014 n'imposent plus la mise en accessibilité totale du service scolaire, à savoir :

- *Pas d'obligation de mise en accessibilité du matériel roulant,*
- *Pas d'obligation de mise en accessibilité des arrêts, mais réponse au cas par cas pour les élèves handicapés : Art. L. 3111-7-1. – « Les représentants légaux d'un élève handicapé scolarisé à temps plein dont le projet personnalisé de scolarisation mentionné à l'article L. 112-2 du code de l'éducation prévoit l'utilisation du réseau de transport scolaire peuvent demander la mise en accessibilité des points d'arrêt de ce réseau les plus proches de son domicile et de l'établissement scolaire fréquenté. La mise en accessibilité ne peut alors être refusée qu'en cas d'impossibilité technique avérée définie à l'article L. 1112-4. […] »*

b. Les transports scolaires dans le Département de la Haute-Savoie

Il est important de repréciser ici ce que représente l'organisation des transports scolaires en général pour le Département de la Haute-Savoie

- **Lignes régulières** : 14 445 élèves,
  - 8 078 collégiens
  - 6 367 lycéens
- **Circuits spécialisés** : 5 944 élèves,
  - 3 074 collégiens
  - 371 lycéens
  - 2 499 primaires

L'organisation du transport scolaire se caractérise par le recours à 20 Autorités Organisatrices de Second Rang (AO2) qui sont soit des communes (3) soit des intercommunalités (17). Il convient de noter que cette disposition n'est pas présente dans tous les départements. La répartition des effectifs par AO2 est la suivante :

AO2	Primaires	Collégiens	Lycéens	Total
Choisy	36	0	0	36
Sillingy	50	0	0	50
Talloires	76	11	8	95
CC Pays d'Alby	77	678	94	849
CC Pays de Faverges	119	491	3	613
CC Rive Gauche du Lac	91	356	422	869
CC Pays de Seyssel	221	355	313	889
CC Vallée de Thônes	149	771	353	1 273
CC Pays de Fillière	337	913	533	1 783
CC Pays de Cruseilles	167	555	358	1 080
CC Vallée verte	116	287	150	553
CC Pays du mont blanc	269	1 428	1 089	2 786
CC Bas chablais	224	1 135	788	2 147
CC Pays d'Evian	71	1 254	677	2 002
CC Haut-Chablais	17	152	94	263
CC Collines du Leman	31	397	214	642
CC Vallée d'Abondance	81	212	81	374
SIVOM Haut-Giffre	225	334	251	810
CC Fier et Usses	0	697	509	1 206
CC Val des Usses	185	431	195	811

Tableau 2 : Répartition des effectifs scolaires (année 2015-2016)

Aux termes des conventions signées entre le Département et les AO2, les compétences déléguées aux autorités organisatrices de second rang sont les suivantes :

- propositions de création ou de modification du service ;
- définition de la consistance du service ;
- proposition de mode d'exploitation ;
- financement de l'organisation ;
- Inscription et gestion des élèves ;
- sécurité ;
- assurances ;
- signature des Marchés Publics de services de transport ;
- suivi de leur exécution et paiement des entreprises ;
- contrôle de la bonne exécution des services.

Quant au Département, il assure les missions suivantes ;

- Autorisation de création ou de modification d'un service ;
- Détermination de la consistance du service (itinéraires, horaires, points d'arrêts, fréquence, jours de fonctionnement) ;
- Mode d'exploitation (régie, convention de Délégation de Service Public ou de marché public avec une entreprise de transports) ;
- Le choix de l'exploitant (procédure de dévolution) ;
- Détermination des modalités de financement (subventions) ;
- Durée du contrat à passer avec l'exploitant et conditions financières ;
- Sécurisation et matérialisation des arrêts de car sur lignes régulières et leurs adaptations scolaires.

c. Le transport des élèves handicapés

La prise en charge des enfants handicapés par le Département de la Haute-Savoie est régie par le code de l'Education art. R213-13 et R213-16. Dans ces articles, le législateur précise que les frais de déplacement pour les enfants dont le handicap est reconnu et qui ne peuvent utiliser les transports en commun est pris en charge par le Département du domicile de l'intéressé.
En Haute-Savoie, c'est la Direction de la Gérontologie et du Handicap qui gère ces enfants sous deux formes de prise en charge : mise à disposition d'un taxi ou versement d'une bourse kilométrique si les parents emmènent leurs enfants. La prise en charge des frais de déplacement est valable pour toute la scolarité de l'enfant.
Pour l'année 2014-2015, 486 enfants handicapés ont bénéficié de cette prise en charge, pour un budget d'environ 3.5 millions d'euros.

C. Les navettes saisonnières

Les premières expérimentations en matière de mobilité collective ont été lancées dans le cadre du programme européen Interreg III Espace Alpin « Mobil'alp » dont le Département était le chef de file avec les partenaires suivants : Vallée d'Abondance, Massif des Aravis, Vallée d'Aulps, Morzine et les Gets. Par la suite, avec d'une part la fin du programme européen, le Département **a proposé d'accompagner financièrement les territoires sur les questions de mobilité, de transport et d'équipements structurants en privilégiant les liaisons entre stations**, dans une **démarche intercommunale de massif** et dans un esprit de solidarité. Lancés à titre expérimental, ces services ont su trouver leur public et répondre à de réels besoins sur le territoire.
Ainsi, dans le cadre de la politique montagne, plusieurs **dispositifs de navettes ont été financés** :

- Colombus (Communauté de Communes de la Vallée d'Abondance) avec un service l'hiver et l'été
- Balad'Aulps Bus (Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps) avec un service l'hiver et l'été
- Econavette (Syndicat Intercommunal Taninges Mieussy) avec un service l'hiver
- Ski Bus (SIVOM Morillon, Samoëns, Verchaix) avec un service l'hiver
- Ski Bus (Syndicat Intercommunal du Massif des Aravis) avec un service l'hiver et l'été
- Navette (SIVU de la Sambuy) avec un service l'hiver
- Navette (Syndicat Intercommunal du massif des Brasses) avec un service l'hiver
- Navette Mobil'alp Annecy-Plateau des Glières, avec un service l'hiver.

Même si elles ne présentent pas les mêmes fréquences de passage, ces navettes disposent de caractéristiques communes : elles sont toutes portées par des groupements de communes et permettent de renforcer voire d'étendre les lignes régulières.

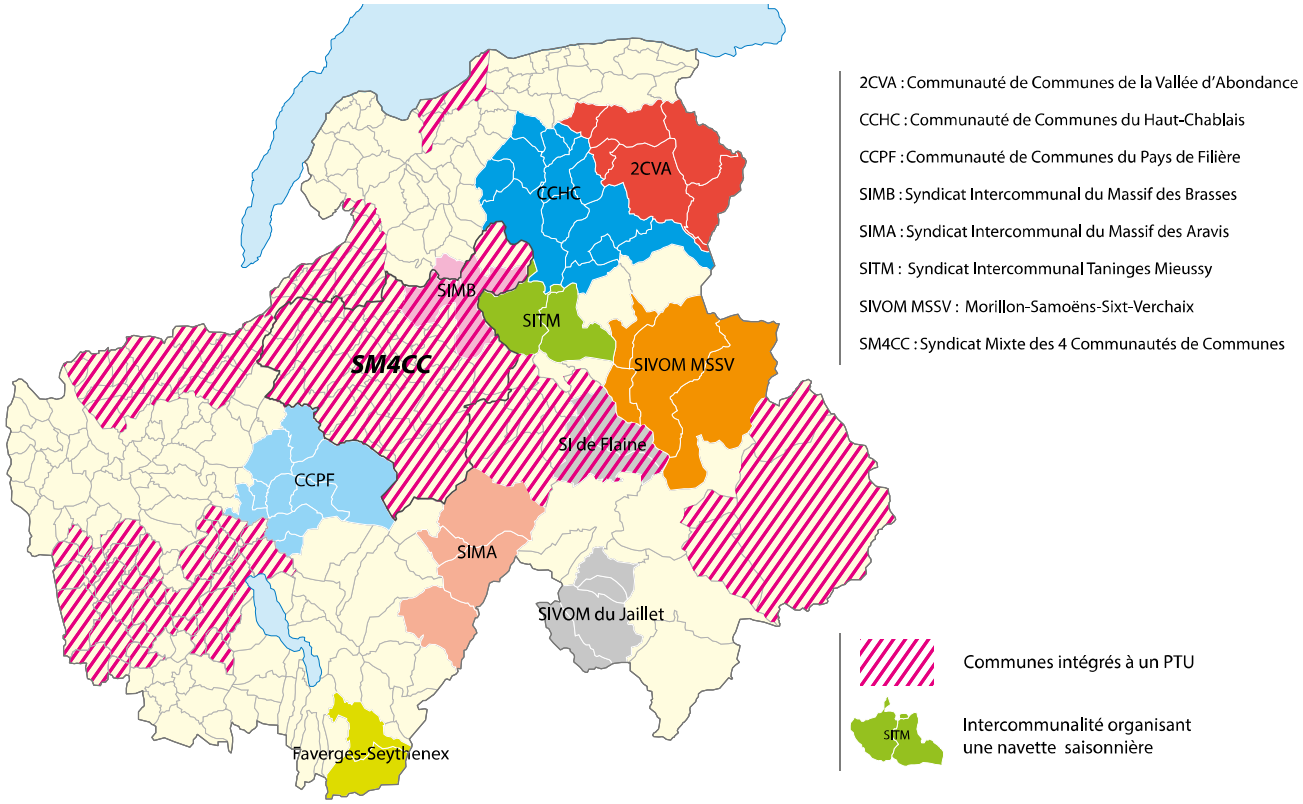

Figure 10 : Intercommunalités maître d'ouvrage ou co-Maître d'ouvrage d'une navette saisonnière et périmètre de transports urbains en Haute-Savoie (Octobre 2015)

3. L'Agenda d'Accessibilité Programmée ou « Ad'AP »

3.1. La méthodologie

A. Démarche d'étude

Afin de se conformer à la législation et pour pouvoir élaborer son Ad'AP, le Département de la Haute-Savoie a souhaité entreprendre une démarche d'étude complète consistant à :

- faire une demande de prorogation de délai de dépôt du dossier,
- faire un diagnostic de l'accessibilité du réseau départemental,
- établir la nouvelle liste des points d'arrêts prioritaires à rendre accessible et identifier les ITA (impossibilité technique avérée),
- établir le calendrier pluriannuel de programmation,
- mettre à jour le schéma directeur d'accessibilité.

Cette mission a été confiée au bureau d'étude Mobhilis au mois d'avril 2015. Après l'aboutissement de la réalisation de la demande de prorogation de délai, le travail s'est donc porté sur :

- l'identification des arrêts prioritaires et la compilation de l'ensemble des données,
- la mise à jour des éléments de référence (notamment les éléments relatifs aux points d'arrêts),
- la préparation des éléments prévus dans le dossier Ad'AP :

Le calendrier s'est décomposé de la façon suivante :

- Avril à juin : préparation de la demande de prorogation de délai,
- Juillet à octobre : travail sur les arrêts prioritaires, les ITA et l'ensemble des composantes de l'Ad'AP,
- Octobre : rédaction et finalisation de l'Ad'AP.

B. Concertation

a. Avec le secteur associatif

Comme demandé dans les nouveaux textes, le Département de la Haute-Savoie a choisi d'associer à la démarche l'ensemble des acteurs concernés par la question de la mise en accessibilité des transports.
Un comité de pilotage (COPIL) et un comité technique (COTECH) ont donc été mis en place composés de représentants :

- d'associations de personnes en situation de handicap, qui recouvrent l'ensemble des « familles de handicap » (Comité des Associations pour le Handicap de Haute-Savoie),
- des utilisateurs des transports (FNAUT et AGFUT),
- des 8 AOTU du Département,
- de 2 AOTU hors Département,
- des Départements de la Savoie et de l'Ain,
- du GLCT,
- de la FNTV,
- de la Région Rhône-Alpes,

Ces comités se sont réunis à plusieurs reprises lors de la période d'élaboration de l'Ad'AP :

- le 3 juillet 2015 (COPIL de présentation de la démarche),
- le 10 juillet (COTECH relatif aux ITA et au référentiel d'aménagement),
- le 27 juillet 2015 (COPIL sur les Arrêts prioritaires, la formation et les matériels roulants),
- Le 27 août 2015 (COTECH de validation des arrêts prioritaires et sur les chefs de file ainsi que le référentiel d'aménagement, la formation du personnel et enfin le matériel roulant),
- Le 2 octobre 2015 (COTECH sur la substitution),
- Le 6 octobre (COTECH sur les ITA, la programmation et les référentiels),
- Le 14 octobre (COTECH sur les services de substitution),
- Le 22 octobre (COPIL de finalisation)

b. Avec les autres acteurs du territoire

Les autres Autorités organisatrices de la mobilité ont été fortement impliquées dans l'élaboration de l'Ad'AP afin de s'assurer :

- d'une bonne cohérence des démarches de l'ensemble des acteurs,
- d'une vision partagée sur la répartition des rôles des acteurs en particulier pour le financement des aménagements des points d'arrêts.

La liste des arrêts prioritaires a ainsi été envoyée à chaque Autorité Organisatrice afin d'obtenir ses avis et commentaires sur l'identification proposée. Le débat autour de cette liste a fait l'objet d'une réunion de travail le 27 Août afin d'échanger sur les pratiques de chacun. Cette réunion a également permis un échange autour d'un tableau de principe de répartition des rôles des acteurs, tant sur la question du « chef de file » que des participations financières potentielles de chacun.

3.1.1. Les orientations fondamentales

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) proposé ci-après repose sur une démarche pragmatique visant à mettre en place progressivement une accessibilité répondant aux besoins d'un maximum d'utilisateurs (actuels ou potentiels) du réseau LIHSA. Cet agenda repose sur les choix fondamentaux suivants :

- **Matériel roulant :**
    - Mise en accessibilité de la totalité du parc relatif au réseau commercial LIHSA

- **Arrêts :**
    - **Les arrêts prioritaires** ont été identifiés suivant les méthodes arrêtées par le législateur. Le résultat répond aujourd'hui à l'organisation générale du réseau.
    - Des **arrêts ont été identifiés comme étant impossibles à aménager au niveau structurel** (pente trop forte, pas d'espace disponible pour un élargissement de la plateforme, pas de déplacement possible ou encore disproportion manifeste). Ces arrêts **seront donc aménagés uniquement au niveau du mobilier et de la signalétique** pour une accessibilité aux personnes à mobilité réduite, hors personnes en fauteuil roulant.

- **Services de substitution**
    - Une offre de substitution sera mise en place pour répondre aux impossibilités techniques avérées. Ce service est décrit dans l'Ad'AP et permettra aux personnes en fauteuil roulant **de réaliser le déplacement sur le réseau dans les conditions les plus proches des autres utilisateurs.**

- **Autres services, communication**
    - Un travail poussé sera réalisé afin **d'améliorer l'accessibilité de la documentation papier**, de **l'affichage des informations** aux points d'arrêt, mais aussi du **site internet** dédié au réseau.

3.1.2. Définition des arrêts prioritaires

Le tableau ci-dessous reprend les obligations arrêtées par le législateur concernant l'identification des arrêts prioritaires :

Conditions	Réseau Urbain	Réseau Interurbain	Définitions textuelles du décret n°2014-1323
1 – PA desservi par au moins 2 lignes de transport public	**Obligatoire**	**Obligatoire**	Urbain : Service public de transport routier de personnes, régulier ou à la demande, organisé dans le cadre des dispositions de l'art. L.1231-1 Non urbain : Service public de transport routier de personnes, régulier ou à la demande, organisé dans le cadre des dispositions des art. L.3111-1 à L.3111-6 et L.3111-11
2 – PA constitue un pôle d'échange	**Obligatoire**	**Obligatoire**	Lieu où s'effectuent des correspondances entre les PA d'au moins 2 lignes de transport public, aménagé pour faciliter les déplacements des voyageurs entre ces points
3a – PA situé dans un rayon de 200 mètres autour d'un pôle générateur de déplacements	**Obligatoire**	**Obligatoire**	Immeuble ou groupe d'immeubles accueillant plus de 300 travailleurs ou habitants ou un établissement recevant du public classé dans la première, deuxième ou troisième catégorie en application de l'article R.123-19 du code de la construction et de l'habitation
3b – PA situé dans un rayon de 200 mètres autour d'une structure d'accueil pour personnes handicapées ou âgées	**Obligatoire**	**Obligatoire**	Etablissements et services d'accueil ou d'hébergement pour personnes âgées ou personnes handicapées définis par les 2°, 3°, 5°, 6°, 7°, 11° et 12° du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles et classées dans la première à la quatrième catégorie des établissements recevant du public, en application de l'article R.123-19 du code de la construction et de l'habitation
4 – Population communale	**Obligatoire**	**Obligatoire**	Lorsque l'application des critères précédents ne conduit pas à identifier un PA ou gare prioritaire dans une commune desservie. Urbain : au moins 1 PA à rendre accessible dans la commune Non urbain : au moins 1 PA à rendre accessible dans la principale zone agglomérée de la commune, dès lors que cette zone est desservie et que la population de la commune est supérieure à 1000 habitants

Tableau 1. : Récapitulatif des critères pour les arrêts prioritaires

3.1.3. Application au cas du réseau LIHSA

A. Les sources

Pour pouvoir établir la liste des arrêts prioritaires, il a été nécessaire de traiter :

- La liste géo référencée de l'ensemble des arrêts du réseau LIHSA,
- Une table de liaison entre les arrêts et les lignes de façon à déterminer les lignes passant aux points d'arrêts,
- La liste des établissements recevant du public pour les catégories 1 à 3,
- La liste des établissements recevant du public et accueillant des personnes âgées ou handicapées pour les catégories 4
- Les données géographiques et notamment la population carroyée à 200 m proposée par l'INSEE.

Pour les listes des établissements recevant du public, un travail de géocodage a dû être réalisé puisque les listes fournies ne comportaient pas cette information.

B. Méthode

La méthode de travail est décrite ci-après :

Condition	Données traitées
1 – Desservi par au moins 2 lignes de transport public du réseau LIHSA et autres.	Lignes LIHSA régulières (CD74), arrêts TER routiers, arrêts AOT2 -> nom d'arrêts communs
2 – Constitue un pôle d'échange	Arrêts LIHSA, 100m autour d'une gare SNCF
3a – Situé dans un rayon de 200 mètres autour d'un pôle générateur de déplacements	BD Topo (CD74) Carroyage 200m (INSEE) ERP 1 à 3 (SDIS) Et. Professionnels (CD74)
3b – Situé dans un rayon de 200 mètres autour d'une structure d'accueil pour personnes handicapées ou âgées	Structures PA-PH (SDIS)
4 – Au moins 1 PA à rendre accessible dans la principale zone agglomérée de la commune, dès lors que cette zone est desservie et que la population de la commune est supérieure à 1000 habitants	Population communale de 2012 (INSEE) BD Topo (CD74)

Tableau 2. : Application des critères d'arrêts prioritaires au niveau du réseau LIHSA

Les analyses géographiques ont été réalisées sur le logiciel QGIS sur la base d'une projection Lambert II. Les géocodages ont été réalisés par l'intermédiaire du moteur de Google.

C. Résultats

Le réseau LIHSA compte à ce jour **735 arrêts** situés en dehors des périmètres urbains. Parmi ces arrêts, les arrêts prioritaires identifiés sont les suivants :

	Critères	Nombre*
1	Il est desservi par au moins 2 lignes de transport public	234
2	Il constitue un pôle d'échange**	18
3	Il est situé dans un rayon de 200 mètres autour d'un pôle générateur de déplacements : Plus de 300 habitants ou 300 travailleurs ou établissement recevant du public (ERP) de 1ère à 3ème catégorie	191
4	Il est situé dans un rayon de 200 mètres autour d'une structure d'accueil pour personnes handicapées ou âgées (ERP de 1ère à 4ème catégorie)	24
5	Toutes les communes de plus de 1 000 habitants, desservies par le réseau doivent comprendre au moins un arrêt prioritaire situé dans la principale zone agglomérée	32
	TOTAL[5]	**499**

La liste complète des arrêts prioritaires est jointe en annexe au présent document.

Nombre d'arrêts répondant à	
un seul critère	246
deux critères	92
trois critères	23
quatre critères	0
cinq critères	0

Le réseau LIHSA compte donc 361 arrêts prioritaires

[5] *Le total de chaque éléments ne peut constituer le total général puisque certains arrêts sont concernés par plusieurs critères.*

3.2. Analyse technique, les impossibilités techniques avérées (ITA)

3.2.1. Rappel des éléments de base

Décret n° 2014-1321 du 4 novembre 2014, Art. R. 1112-13 – I	Le schéma directeur d'accessibilité - agenda d'accessibilité programmée comprend : 3° Les demandes de dérogation motivées par une impossibilité technique avérée au sens de l'article L. 1112-4, assorties de toutes pièces permettant d'en apprécier le bien-fondé et de la présentation des mesures de substitution envisagées et pour les établissements recevant du public, la liste des points susceptibles de faire l'objet de la demande de dérogation prévue par l'article R. 111-19-10 du code de la construction et de l'habitation.

En application des textes concernant les demandes de dérogation, les impossibilités techniques avérées sont constatées notamment dans les cas suivants :

- Pente de la voirie qui supporte l'arrêt supérieure à 5%,
- Largeur inférieure à 2.40m (1.50m + le dégagement de la palette).

Les services techniques du Conseil Départemental ont réalisé un relevé des arrêts prioritaires qui a permis d'identifier ces impossibilités techniques éventuelles et qui a vérifié la possibilité ou non de déplacer l'arrêt dans un endroit plus adapté et les divers aménagements déjà présents.
L'impossibilité technique avérée est également constatée lorsque « dans un réseau existant, la mise en accessibilité d'un arrêt identifié comme prioritaire au sens de l'article L. 1112-1 s'avère techniquement impossible en raison d'un obstacle impossible à surmonter sauf à procéder à des aménagements d'un coût manifestement disproportionné (...) ».
Cette notion de disproportion manifeste a été analysée en regard de la population présente dans un rayon de 250m autour des points d'arrêts du réseau et a été obtenue par l'analyse de la population fondées sur les données INSEE (Population carroyée à 200m).

3.2.2. Application au réseau LIHSA

A. Les impossibilités techniques de base (largeur, pente)

En application des éléments d'analyse, le relevé de terrain a permis d'identifier **61 arrêts en impossibilité** technique avérée. Les arrêts (le tableau donne le détail des points d'arrêts qui compose l'arrêt) sont les suivants[6] :

commune	Libellé complet	Largeur quai/trottoir inférieure à 2,4m	Pente supérieure à 5%	déplacement impossible
Alby-sur-Chéran	ALBY SUR CHERAN - CHEDE	OUI	NON	OUI
Cusy	CUSY - LA PALLUD	OUI	NON	OUI
Dingy-Saint-Clair	DINGY-ST-CLAIR - VILLAGE	OUI	NON	OUI
Groisy	GROISY - LE PLOT	OUI	NON	OUI
La Balme-de-Sillingy	LA BALME DE SILLINGY - MARAIS	OUI	NON	OUI
La Clusaz	LA CLUSAZ - GARE ROUTIERE	OUI	NON	OUI

[6] *Il a été considéré que lorsqu'un point d'arrêt qui compose un arrêt est en ITA, alors l'arrêt dans son ensemble est en ITA.*

commune	Libellé complet	Largeur quai/trottoir inférieure à 2,4m	Pente supérieure à 5%	déplacement impossible
Le Grand-Bornand	LE GRAND BORNAND - GARE ROUTIERE	OUI	NON	OUI
Lovagny	LOVAGNY - MAIRIE	OUI	NON	OUI
Menthon-Saint-Bernard	MENTHON SAINT BERNARD - CHEF LIEU	OUI	NON	OUI
Monnetier-Mornex	MONNETIER MORNEX - BAS-MORNEX	OUI	NON	OUI
Rumilly	RUMILLY - PONT NEUF	OUI	NON	OUI
Saint-Jean-de-Sixt	SAINT JEAN DE SIXT - CHEF LIEU	OUI	NON	OUI
Saint-Jorioz	SAINT JORIOZ - BULOZ	OUI	NON	OUI
Saint-Jorioz	SAINT JORIOZ - CHEZ RUFFIER N->S	OUI	NON	OUI
Saint-Jorioz	SAINT JORIOZ - MAIRIE	OUI	NON	OUI
Sévrier	SEVRIER - LE BROUILLET	OUI	NON	OUI
Veyrier-du-Lac	VEYRIER DU LAC - CHAVOIRES	OUI	NON	OUI
Veyrier-du-Lac	VEYRIER DU LAC - CHEF LIEU	OUI	NON	OUI
Veyrier-du-Lac	VEYRIER DU LAC - TELEPHERIQUE	OUI	NON	OUI
Arâches-la-Frasse	ARACHES - CHEF LIEU	OUI	NON	OUI
Combloux	COMBLOUX - OFFICE DU TOURISME	OUI	NON	OUI
Demi-Quartier	DEMI QUARTIER - PONT D'ARBON	OUI	NON	OUI
Magland	MAGLAND - GARE SNCF	OUI	NON	OUI
Morillon	MORILLON - TELECABINE	OUI	NON	OUI
Passy	PASSY - CHEF LIEU	OUI	NON	OUI
Peillonnex	PEILLONNEX - CHEF LIEU	OUI	NON	OUI
Saint-Gervais-les-Bains	SAINT GERVAIS - ASSOMPTION AVENUE DE MIAGE	OUI	NON	OUI
Sallanches	SALLANCHES - PLACE CHARLES ALBERT	OUI	NON	OUI
Thyez	THYEZ - EGLISE	OUI	NON	OUI
Thyez	THYEZ - LAC	OUI	NON	OUI
Seyssel	SEYSSEL - PETIT NICE	OUI	NON	OUI
Archamps	ARCHAMPS - PONT DE COMBE	OUI	NON	OUI
Ballaison	BALLAISON - CHEMIN DE L'EPINE	OUI	NON	OUI
Bellevaux	BELLEVAUX - CHEF LIEU	OUI	OUI	OUI
Bernex	BERNEX - CHEF LIEU TABAC	OUI	OUI	OUI
Cervens	CERVENS - ECOLE	OUI	NON	OUI
Champanges	CHAMPANGES - CHEF LIEU	OUI	NON	OUI
Chens-sur-Léman	CHENS-SUR-LEMAN - CHEF LIEU	OUI	NON	OUI
Douvaine	DOUVAINE - EGLISE	OUI	NON	OUI
Douvaine	DOUVAINE - MAIRIE	OUI	NON	OUI
Évian-les-Bains	EVIAN LES BAINS - HOPITAL	OUI	OUI	OUI
Évian-les-Bains	EVIAN LES BAINS - VVF	OUI	NON	OUI
Larringes	LARRINGES - CHEF LIEU	OUI	NON	OUI
Loisin	LOISIN - THOLOMAZ	OUI	NON	OUI
Lullin	LULLIN - CHEF LIEU	OUI	NON	OUI
Lyaud	LYAUD - ROND POINT ECOLE	OUI	NON	OUI
Margencel	MARGENCEL - CINQ CHEMINS	OUI	NON	OUI
Perrignier	PERRIGNIER - CHEZ DAUDE	OUI	NON	OUI

commune	Libellé complet	Largeur quai/trottoir inférieure à 2,4m	Pente supérieure à 5%	déplacement impossible
Saint-Paul-en-Chablais	SAINT PAUL EN CHABLAIS - CHEF LIEU	OUI	NON	OUI
Saint-Paul-en-Chablais	SAINT PAUL EN CHABLAIS - CHEZ BOCHET	OUI	NON	OUI
Saint-Paul-en-Chablais	SAINT PAUL EN CHABLAIS - LA FOULLY	OUI	NON	OUI
Saint-Paul-en-Chablais	SAINT PAUL EN CHABLAIS - LYONNET	OUI	NON	OUI
Sciez	SCIEZ - BONNATRAIT	OUI	NON	OUI
Sciez	SCIEZ - BONNATRAIT ROUTE DU PORT	OUI	NON	OUI
Sciez	SCIEZ - JUSSY	OUI	NON	OUI
Sciez	SCIEZ - LE CONTENT	OUI	NON	OUI
Sciez	SCIEZ - OFFICE DE TOURISME	OUI	NON	OUI
Sciez	SCIEZ - PLACE DU MARCHE	OUI	NON	OUI
Thollon-les-Mémises	THOLLON LES MEMISES - CHEF LIEU	OUI	NON	OUI
Veigy-Foncenex	VEIGY FONCENEX - VILLAGE	OUI	NON	OUI
Vinzier	VINZIER - CHEF LIEU	OUI	NON	OUI

La notion d'impossibilité technique **ne concerne ici que les éléments d'aménagement structurels comme la pente et la largeur**. Le Département aménagera l'ensemble des arrêts prioritaires pour les personnes à mobilité réduite notamment sur les éléments d'information et de signalisation (repérage et guidage).

B. La notion de disproportion manifeste

a. Principes

Comme le prévoit le législateur et afin de proposer des actions cohérentes en termes d'aménagement des arrêts, il convient d'analyser les cas dans lesquels la mise en accessibilité des arrêts représenterait une dépense inconsidérée relativement au gain d'accessibilité du réseau.
Le principe adopté par le Département de la Haute-Savoie a été ici de considérer plusieurs éléments :

- Le coût d'aménagement des arrêts considérés en fonction de sa localisation et des choix d'aménagement faits,
- La fréquentation des arrêts considérés ou la population présente à proximité permettant de prendre en compte l'apport de l'accessibilité pour les utilisateurs actuels ou potentiels du réseau.

Le coût d'aménagement d'arrêt standard a été estimé à 50 000 € par arrêt pour un aménagement dans les deux sens,
Il a été considéré que les coûts étaient homogènes sur l'ensemble des arrêts en prenant en compte l'absence d'aménagement actuel. Tous les arrêts ont donc été estimés sur la même base.

b. Application

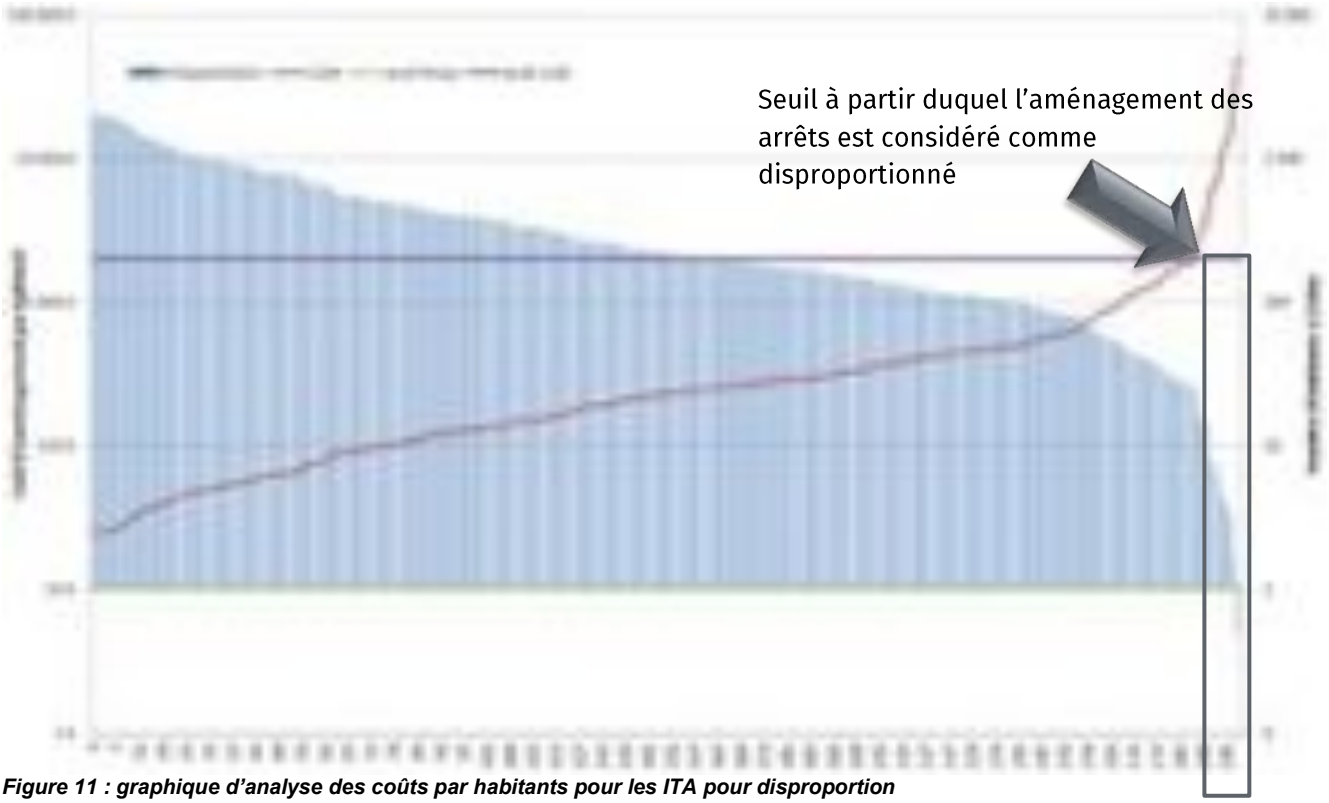

Figure 11 : graphique d'analyse des coûts par habitants pour les ITA pour disproportion

Le graphique ci-dessus montre la répartition de la fréquentation et les coûts d'aménagement par voyageurs pour les arrêts prioritaires (les axes sont en échelle logarithmique).

Le seuil de 2 000 € par habitant situé dans un rayon de 250m des arrêts a été retenu comme limite pour l'aménagement des arrêts. Ce seuil a été retenu au regard de la moyenne des coûts d'aménagement par habitant (978 €/habitant) et de la médiane (227€/habitant). Le coût de 2000€/habitant représente donc le double de la moyenne ainsi que 8 fois la médiane. Il est donc raisonnable de considérer qu'une dépense de plus de 2000 €/habitant pour rendre accessible le réseau est bien manifestement disproportionnée par rapport aux coûts constatés.

Ce choix est donc conduit par une volonté de concentrer les actions de mise en accessibilité sur les équipements qui concerne la plus grande partie de la population et dont la probabilité d'usage est la plus importante.

Ces choix n'impliquent pas qu'aucun aménagement ne soit apporté sur des arrêts ayant une fréquentation faible. Ainsi, en fonction de cas ponctuels (proximité d'une personne en fauteuil, d'un équipement spécifique…), le Conseil Départemental pourra étudier la mise en accessibilité éventuel des arrêts.

Les parkings relais bénéficiant déjà d'équipements spécifiques pour les Personnes à Mobilité Réduite, et l'Hôpital de Findrol constituant un établissement prioritaire en matière d'accessibilité, sont exclus de la liste des ITA.

COMMUNE	ARRET	COUT PAR FREQUENTATION	REMARQUE
ALBY-SUR-CHERAN	P+R ALBY	2 071 €	Arrêt prioritaire
BEAUMONT	ABBAYE DE POMIER	29 083 €	
BONNEVILLE	ZI LES BORDETS (P+R)	6 206 €	Arrêt prioritaire
CONTAMINE-SUR-ARVE	FINDROL	50 000 €	
CONTAMINE-SUR-ARVE	HOPITAL FINDROL	3 305 €	Arrêt prioritaire
EPAGNY	LA BOTTIERE	50 000 €	
ETAUX	MEME	7 879 €	
LE PETIT-BORNAND-LES-GLIERES	LA VILLE	3 065 €	
LES GETS	PONT DES GETS	6 195 €	
MONTRIOND	LAC	6 253 €	
NEYDENS	CASINO	12 893 €	
PASSY	GUEBRIANT	3 570 €	
SAINT-MARTIN-BELLEVUE	P+R SAINT MARTIN	11 209 €	Arrêt prioritaire
SAINT PIERRE EN FAUCIGNY	PAE JOURDIES	14 875 €	

Sur 361 arrêts prioritaires, 61 peuvent être considérés comme impossibles à aménager techniquement, ainsi que 10 pour des raisons de disproportion manifeste de coût d'aménagement.
***71 Impossibilités Techniques Avérées** sont donc identifiées.*
*Le réseau compte donc **290 arrêts prioritaires à traiter***

3.3. Palier les Impossibilités Techniques Avérées

3.3.1. Rappel des principes

Comme le rappelle la réglementation, la déclaration d'un arrêt en impossibilité technique avérée impose qu'une solution alternative soit proposée par le biais d'un service de substitution.
Il convient donc de proposer une offre permettant aux publics pour lesquels l'arrêt a été déclaré comme impossible à aménager d'utiliser le réseau dans les mêmes conditions que les autres publics. Ceci porte sur les principes suivants :

- L'usage doit être possible aux mêmes tarifs que sur le réseau, ou en deçà. Cette notion a été renforcée par la promulgation de la loi du 4 août 2015 qui impose que les services spécialisés pour personnes à mobilité réduite soient aux mêmes tarifs que les réseaux. Cette notion ne signifie cependant pas que le service doit être gratuit, mais que l'ensemble des principes tarifaires puisse s'appliquer (abonnement, réductions éventuelles…).
- L'usage temporel doit être le même, ce qui signifie que la personne doit pouvoir utiliser un même « service » horaire (par exemple le bus de 7 :45). La mise en place d'une substitution n'impose pas la création d'une offre temporelle complémentaire.
- L'usage géographique doit être le même que le réseau. Ceci signifie que la substitution n'a pas pour objectif de proposer un service supplémentaire, mais de simplement se substituer à un service non accessible. Ainsi, le service de substitution doit assurer au minimum des liaisons vers des arrêts du territoire qui sont effectivement reliés par le réseau dans des conditions acceptables.

Il s'agit ici des conditions minimales de création d'une offre de substitution et certaines collectivités peuvent aller au-delà. Cependant les impératifs législatifs sont clairs et n'imposent pas la création d'une offre supplémentaire, mais simplement d'une offre complémentaire.

3.3.2. Proposition pour le réseau LIHSA

A. Des arrêts aménagés

Comme il a été indiqué dans la partie concernant les Impossibilités Techniques Avérées, cette notion ne porte que sur les aménagements structurels des arrêts. Ceci signifie que le Département de la Haute-Savoie propose que, pour les arrêts déclarés en Impossibilité Technique Avérée, les aménagements autres que structurels soient réalisés afin de garantir l'accessibilité et la sécurité pour le plus grand nombre.
Il s'agit notamment des actions suivantes :

- Implantation adaptée du totem de signalisation de l'arrêt LIHSA
- Implantation de l'information pour les publics, notamment la fiche horaire et le plan du réseau. Indication d'un numéro de téléphone pour joindre le service en cas de besoin,
- Aménagement du sol pour garantir qu'il est conforme aux exigences règlementaires (hors largeur et pente) notamment pour les revêtements et les obstacles.
- Mise en place d'un élément contrasté tactilement et visuellement au niveau de la porte avant pour indiquer l'accès.
- Adaptation éventuelle de la signalétique : Zig-Zag au sol, panneau C6 (arrêts de car).

B. Une offre de substitution

Pour les personnes utilisatrices de fauteuil roulant pour lesquelles la mise en accessibilité a été considérée comme impossible, le Département de la Haute-Savoie propose la mise en place d'un service de transport de substitution permettant d'assurer la prise en charge de ces personnes sur l'itinéraire souhaité en remplacement du véhicule de ligne classique.
Le fonctionnement du service de substitution repose sur le principe de la réservation pour les personnes en fauteuil roulant, permettant de définir si elles ont accès au réseau général ou s'il est nécessaire de mettre en place une offre de substitution. Le principe est le suivant :

- Une personne en fauteuil roulant désirant utiliser le réseau LIHSA prend contact avec le centre de réservation en indiquant
    - Son lieu de départ, soit un point d'arrêt, soit une commune ou une adresse postale,
    - Son lieu d'arrivée, soit par un point d'arrêt, soit une commune, soit une adresse postale,
    - L'horaire[7] qu'elle souhaite, soit un horaire limite d'arrivée, soit un horaire de départ.
- En fonction de la demande, l'opérateur(trice) analyse les éléments suivants :
    - L'arrêt de départ est-il accessible ?
    - L'arrêt d'arrivée est-il accessible ?
    - Le parcours entre les deux points peut-il se faire à l'aide d'une seule ligne ou de plusieurs ?
    - Des points d'arrêts accessibles sont-ils présents sur le parcours ?
- En fonction des réponses à ces questions, les propositions suivantes sont possibles :
    - La personne peut utiliser le réseau :
        - Les arrêts de départ et d'arrivée sont accessibles et, en cas de correspondance, l'arrêt de correspondance est accessible.
    - Véhicule de substitution sera envoyé à la personne pour réaliser la totalité du parcours pour les cas où :
        - Aucun composant de l'offre n'est accessible,
        - Les deux points d'arrêts (départ et arrivée) sont inaccessibles,
        - Le point d'arrêt de départ est accessible, mais aucune correspondance et l'arrêt d'arrivée ne le sont pas,
        - Le point d'arrêt de départ et les correspondances ne sont pas accessibles, mais l'arrêt d'arrivée est accessible.
    - Un véhicule de substitution sera envoyé pour réaliser une partie seulement du parcours :
        - Le point d'arrêt de départ est inaccessible, mais un arrêt de correspondance et l'arrêt de destination sont accessibles,
        - Le point d'arrêt d'arrivée est inaccessible, mais un point d'arrêt de correspondance proche et l'arrêt de destination sont accessibles.

[7] *L'horaire est celui du passage du car prévu dans la fiche horaire.*

Le service de substitution fonctionnera sur la base d'une prise en charge sur la commune de départ ou d'arrivée de la personne et d'une dépose ou d'une prise en charge aux abords d'un point d'arrêt du réseau comme l'indique le schéma ci-contre. Pour la prise en charge, elle pourra se faire soit au domicile ou à une adresse précise si cette dernière se situe à moins de 500m du point d'arrêts concerné, soit à un lieu précis, aménagé et sécurisé qui sera indiqué par le service et situé à proximité du point d'arrêt concerné.

Les modalités finales du service de substitution seront arrêtées en concertation avec le comité de suivi de l'Ad'AP dans le délai de 18 mois à compter de la validation du présent Sd'AP.

3.4. Modalités de financement

Décret n° 2014-1321 du 4 novembre 2014, Art. R. 1112-13 – I	Le schéma directeur d'accessibilité - agenda d'accessibilité programmée comprend : 5° L'estimation financière de la mise en accessibilité ainsi que la répartition de ces coûts sur chaque période et sur chaque année de la première période et les concours financiers prévus des différents financeurs, ou, à défaut, les financements nécessaires et les personnes qui pourraient y contribuer.

3.4.1. Partenariats, rôle des acteurs

La mise en œuvre opérationnelle des travaux de mise en accessibilité implique la participation de l'ensemble des acteurs et notamment :

- De l'autorité organisatrice des mobilités : le Département actuellement et la Région à compter de 2017,
- Des gestionnaires de voirie : les communes, les communautés d'agglomérations et le Département pour sa compétence sur les Routes Départementales.

Concernant la répartition des charges d'aménagement, l'application de l'Ad'AP reposera sur les éléments suivants :

Arrêts	Type d'intervention	Chef de file *	Financement	
Mutualisés entre les réseaux	Mobilier	**AOM**	**AOM ou Commune**	**En PTU**
	Informations	**AOM**	**AOM/CD**	
	Infrastructures	**AOM**	**AOM**	
Utilisé uniquement par le réseau LIHSA	Mobilier	**Commune ou EPCI**	**Commune ou EPCI**	**En et en dehors d'un PTU**
	Informations	**CD**	**CD**	
	Infrastructures	**AOM/Autres CD**	**CD**	

** Le chef de file coordonne et propose les aménagements à réaliser, en fonction des contraintes des réseaux utilisant l'infrastructure*

Pour ce qui concerne le cas particulier de la Région et des arrêts communs avec cette dernière, les principes suivants seront arrêtés :

- pour un arrêt isolé, financement par la Région au prorata du nombre d'autorités organisatrices de transport, ce qui revient dans la plupart des cas à une parité avec le Département,
- pour les pôles d'échanges routiers, prise en charge à 100% par la Région des coûts de réalisation d'un quai au maximum, dans le cadre d'un projet d'ensemble.

Le montant de la subvention régionale est encadré par une enveloppe maximale de coût de réalisation de l'aménagement, définie en cohérence avec les référentiels d'aménagement d'accessibilité des arrêts routiers des départements, et qui ne pourra pas excéder un montant de 25 000€ par arrêt physique. Les coûts éligibles n'intègrent pas les coûts d'acquisition foncière.

Tous ces éléments ont été présentés en Comité de Pilotage en date du 22 octobre et ont fait l'objet d'un envoi de demande de confirmation auprès de l'ensemble des AOT concernées. Les réponses des AOT seront ajoutées à l'Ad'AP au fur et à mesure de leur arrivée auprès des services du Département.

3.4.2. Conséquences pour le réseau LIHSA

La répartition du rôle des acteurs induit aujourd'hui 152 arrêts identifiés comme prioritaires (les ITA ont été enlevées) ne relèvent pas directement de l'intervention du Département.
Ces arrêts prioritaires ont été listés ci-après :

Communauté d'Agglomération d'Annecy

- **ANNECY**
  - ANNECY - COLOMBIERE
  - ANNECY - EGLISE DES FINS
  - ANNECY - GALBERT
  - ANNECY - GENEVE FIER
  - ANNECY - HOTEL DE VILLE
  - ANNECY - LYCEE GABRIEL FAURE
  - ANNECY - PALAIS DE JUSTICE
  - ANNECY - PARMELAN
  - ANNECY - SAINT MICHEL
- **ANNECY-LE-VIEUX**
  - ANNECY LE VIEUX - ALBIGNY
  - ANNECY LE VIEUX - BERGERONETTE
  - ANNECY LE VIEUX - BUISSON
  - ANNECY LE VIEUX - BULLOZ
  - ANNECY LE VIEUX - COLLEGE EVIRE
  - ANNECY LE VIEUX - ENTREE PARC
  - ANNECY LE VIEUX - GLAISINS HAMEAU
  - ANNECY LE VIEUX - PRE VERNET
  - ANNECY LE VIEUX - TILLEULS
  - ANNECY LE VIEUX - VIGNIERES
- **ARGONAY**
  - ARGONAY - FRUITIERE
  - ARGONAY - LYCEE LACHENAL
- **CHAVANOD**
  - CHAVANOD - STADE
- **CRAN-GEVRIER**
  - CRAN GEVRIER - CHORUS
  - CRAN GEVRIER - LYCEE BAUDELAIRE
- **MEYTHET**
  - MEYTHET - CENTRE
  - MEYTHET - LE RABELAIS
- **POISY**
  - POISY
  - POISY - COLLEGE
- **PRINGY**
  - PRINGY - GARE
  - PRINGY - LA SALLE PRINGY
  - PRINGY - PONT DE BROGNY
- **SEYNOD**
  - SEYNOD - ARCAL'OZ
  - SEYNOD - COSTA DE BEAUREGARD
  - SEYNOD - EGLISE DES BRESSIS
  - SEYNOD - LES CORDELIERS
  - SEYNOD - LP GORDINI
  - SEYNOD - SAINT JEAN
  - SEYNOD - ZI DES CESARDES

Communauté d'Agglomération d'Annemasse

- **ANNEMASSE**
  - ANNEMASSE - ETOILE
  - ANNEMASSE - GARE ROUTIERE
  - ANNEMASSE - LYCEE DES GLIERES
  - ANNEMASSE - LYCEE JEAN MONNET
  - ANNEMASSE - LYCEE PROFESSIONNEL
  - ANNEMASSE - PERILLAT LYCEE
  - ANNEMASSE - SAINT ANDRE
- **CRANVES-SALES**
  - CRANVES SALES - LA BERGUE
  - CRANVES SALES - ROUTE DE BORLY
- **ETREMBIERES**
  - ETREMBIERES - CARREFOUR DE LA GARE
  - ETREMBIERES - MAISON BLANCHE
  - ETREMBIERES - PAS DE L'ECHELLE ECOLE
  - ETREMBIERES - PONT
  - ETREMBIERES - PONT D'ETREMBIERES
- **GAILLARD**
  - GAILLARD - MOILLESULAZ
- **MACHILLY**
  - MACHILLY - GARE
- **SAINT-CERGUES**
  - SAINT CERGUES - ANCIENNE FRUITIERE
  - SAINT CERGUES - CAVE AUX FEES
  - SAINT CERGUES - MAIRIE
  - SAINT CERGUES - TERRET
- **VETRAZ-MONTHOUX**
  - VETRAZ MONTHOUX - BAS MONTHOUX CHAPELLE
- **VILLE-LA-GRAND**
  - VILLE LA GRAND - COLLEGE PAUL LANGEVIN
  - VILLE LA GRAND - COLLEGE SAINT FRANCOIS
  - VILLE LA GRAND - EGLISE

Communauté de Commune de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc

- **CHAMONIX-MONT-BLANC**
  - CHAMONIX - GARE SNCF
  - CHAMONIX - LES BOSSONS GARE SNCF
- **LES HOUCHES**
  - LES HOUCHES - SAINT ANTOINE

Communauté de Communes du Genevois

- **BOSSEY**
  - BOSSEY - SOUS BOSSEY
- **COLLONGES-SOUS-SALEVE**
  - COLLONGES SOUS SALEVE - GARE
- **JONZIER-EPAGNY**
  - JONZIER EPAGNY - CHEF LIEU
- **NEYDENS**
  - NEYDENS - LES MOUILLES
  - NEYDENS - ZONE DE LOISIRS
- **SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS**
  - SAINT JULIEN - CERVONNEX
  - SAINT JULIEN - GARE
  - SAINT JULIEN - LYCEE DE STAEL
  - SAINT JULIEN - P+R PERLY
  - SAINT JULIEN - SOUS LATHOY
  - SAINT JULIEN - SOUS PREFECTURE
- **VIRY**
  - VIRY - LA COTE

Syndicat Intercommunal des Bus de l'Agglomération de Thonon

- **ALLINGES**
  - ALLINGES - MACHERON
  - ALLINGES - MESINGES
  - ALLINGES - NOYER
- **EVIAN-LES-BAINS**
  - EVIAN LES BAINS - BLEU LEMAN
  - EVIAN LES BAINS - CHEZ BRUCHON
  - EVIAN LES BAINS - EMBARCADERE
  - EVIAN LES BAINS - GARE ROUTIERE
  - EVIAN LES BAINS - GARE SNCF
  - EVIAN LES BAINS - LE CLOU
  - EVIAN LES BAINS - ROND POINT DU GALLIA
  - EVIAN LES BAINS - THONY ROND POINT
- **MARIN**
  - MARIN - AVONNEX
  - MARIN - ROUCHAUX
- **NEUVECELLE**
  - NEUVECELLE - MILLY
  - NEUVECELLE - VERLAGNY
- **PUBLIER**
  - PUBLIER - AMPHION STADE
  - PUBLIER - CITE DE L'EAU
  - PUBLIER - CORA
  - PUBLIER - EGLISE
  - PUBLIER - MORAND
- **THONON-LES-BAINS**
  - THONON LES BAINS - CAISSE D'EPARGNE
  - THONON LES BAINS - L.P. CHABLAIS
  - THONON LES BAINS - LYCEE VERSOIE
  - THONON LES BAINS - PLACE DES ARTS
  - THONON LES BAINS - SACRE COEUR
  - THONON LES BAINS - VONGY EGLISE

Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes

- **AMANCY**
  - AMANCY - SUR AMANCY
  - AMANCY - VALLIERES
- **AYSE**
  - AYSE - MAIRIE
- **BONNEVILLE**
  - BONNEVILLE - GARE SNCF
  - BONNEVILLE - MAIRIE RUE PERTUISET
  - BONNEVILLE - QUARTIER DES ILES
  - BONNEVILLE – ZI LES BORDETS
- **CONTAMINE-SUR-ARVE**
  - CONTAMINE SUR ARVE - CHEF LIEU
  - CONTAMINE SUR ARVE - LA PERRINE
  - CONTAMINE SUR ARVE - HOPITAL FINDROL
- **FILLINGES**
  - FILLINGES - CHEF LIEU
  - FILLINGES - PONT DE FILLINGES
  - FILLINGES - PONT JACOB
- **LA ROCHE-SUR-FORON**
  - LA ROCHE SUR FORON - GARE SNCF
  - LA ROCHE SUR FORON - PLACE DE LA GRENETTE
- **LE PETIT-BORNAND-LES-GLIERES**
  - LE PETIT BORNAND LES GLIERES - BEFFAY
  - LE PETIT BORNAND LES GLIERES - CHEF LIEU
  - LE PETIT BORNAND LES GLIERES - LAVEY
  - LE PETIT BORNAND LES GLIERES - PEPINIERE
  - LE PETIT BORNAND LES GLIERES - SAXIAS
- **MARIGNIER**
  - MARIGNIER - GARE
- **MEGEVETTE**
  - MEGEVETTE - CHAUMETY
  - MEGEVETTE - EGLISE
- **NANGY**
  - NANGY - CHEF LIEU
- **ONNION**
  - ONNION - CROIX DE SEVILLON
- **PERS-JUSSY**
  - PERS-JUSSY - CHEVRIER
  - PERS-JUSSY - LOISINGES
- **REIGNIER-ESERY**
  - REIGNIER - CHEF LIEU
  - REIGNIER - GARE SNCF
  - REIGNIER - PONT DE VIAISON
- **SAINT-JEOIRE**
  - SAINT JEOIRE - POSTE
- **SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY**
  - SAINT PIERRE EN FAUCIGNY - ARCADES - GARE
  - SAINT PIERRE EN FAUCIGNY - MAIRIE
  - SAINT PIERRE EN FAUCIGNY - PASSEIRIER
  - SAINT PIERRE EN FAUCIGNY - TOISINGES
- **VIUZ-EN-SALLAZ**
  - VIUZ EN SALLAZ - OFFICE DE TOURISME
- **VOUGY**
  - VOUGY - CHEF LIEU

Les arrêts situés hors département et mutualisé avec une autre autorité organisatrices de mobilités.

AIN : Communauté de Communes du Pays Bellegardien

- **BELLEGARDE-SUR-VALSERINE**
  - BELLEGARDE - GARE
  - BELLEGARDE - LAFAYETTE
  - BELLEGARDE - PARC DE SAVOIE

SAVOIE

- **ALBENS**
  - ALBENS - PLACE MONTILLET

SAVOIE : Communauté de Communes de la Région d'Albertville

- **ALBERTVILLE**
  - ALBERTVILLE - GARE ROUTIERE
  - ALBERTVILLE - HOTEL DE VILLE
  - ALBERTVILLE - JEAN JAURES
- **MARTHOD**
  - MARTHOD - CARREFOUR
  - MARTHOD - CAFE PLAINE
- **UGINE**
  - UGINE - LES FONTAINES
  - UGINE - RUE DEROBERT
- **THENESOL**
  - THENESOL - CARREFOUR THENESOL

Sur 290 arrêts prioritaires qu'il est possible de rendre accessibles :
152 sont du ressort d'une autre autorité organisatrice
138 incombent totalement au Département

3.5. Formation du personnel

Décret n° 2014-1321 du 4 novembre 2014, Art. R. 1112-13 – I	[Le schéma directeur d'accessibilité - agenda d'accessibilité programmée comprend :] « 6° Les modalités de formation des personnels en contact avec le public aux besoins des usagers handicapés ainsi que le calendrier de formation sur chacune des périodes et sur chacune des années de la première période, le nombre des personnes devant bénéficier de formation ainsi que la durée en nombre d'heures des actions de formation et celles d'information des usagers relatives au service de transport public accessible à toutes les formes de handicap ainsi que son calendrier de mise en œuvre présentant toutes les actions y concourant sur chacune des périodes et sur chacune des années de la première période.

3.5.1. Principes

La formation concernant l'accueil des personnes à mobilité réduite a déjà été en partie prise en compte par les transporteurs pour l'application des impératifs des contrats de gestion. Ainsi, les transporteurs ont aujourd'hui mis en place certains dispositifs de formation liés :

- A la formation obligatoire notamment dans le cadre de la Formation Initiale Minimum Obligatoire (FIMO) et la Formation Continue Obligatoire (FCO),
- A la formation volontaire concernant l'accueil et l'accompagnement des personnes à mobilité réduite.

Cependant, comme le montre le tableau ci-contre, des différences importantes apparaissent dans le traitement de ces formations et il convient de proposer des améliorations pour une meilleure prise en compte de la question de la mobilité réduite dans le cadre des formations du personnel.

Transporteur	Formation/an/ conducteur	Encadrement	Personnel d'accueil
1	22,5h	NR	NR
2	22,5h	NR	NR
3	21h	NR	NR
4	21h	21h	17h
5	21h	21h	17h
6	21h	21h	17h
7	21h	NR	NR
8	20h	NR	NR
9	15h	NR	NR
10	14h	NR	NR

**NR : Non renseigné*

3.5.2. Propositions de formations

A. Les thématiques

La formation aux questions d'accessibilité peut être réalisée par le biais de formations spécifiques mais également par le biais de formations transversales qui abordent des éléments liés à l'accessibilité. Dans le cadre de l'agenda programmé, le Département de la Haute-Savoie proposer le déploiement des formations suivantes :

Formations spécifiquement en lien avec le handicap	Formations transversales
Connaissance des différents handicaps et mises en situation : *Cette formation permet une bonne connaissance des publics et des difficultés auxquelles celui-ci peut être confronté. Outre une présentation « médicale » cette formation permet de comprendre ce que vivent au quotidien les personnes à mobilité réduite, en particulier dans un contexte de déplacement.*	**Conduite rationnelle et préventive :** *Cette formation, généralement proposée dans un objectif d'économie de carburant permet de travailler à une conduite plus souple qui est fondamentale pour le transport de personnes fragiles (personnes ayant des troubles d'équilibres, personnes ayant des os fragiles, personnes en fauteuil roulant avec une faible tonicité musculaire). En adoptant une conduite souple et anticipée, le conducteur évite des crispations qui peuvent être fortement préjudiciables aux personnes à mobilité réduite.*
Accueil et transport des clients en situation de handicap : *Cette formation permet de dispenser les bons comportements à adopter pour apporter un service optimal aux personnes à mobilité réduite. Elle est souvent l'occasion de rassurer les personnes en contact avec les publics à mobilité réduite et qui appréhendent cette relation.*	**Gestion des conflits** *Cette formation peut être utile dans la gestion de la relation à « l'autre » notamment dans le cas de handicaps pouvant générer des comportements agressifs à certaines occasions.*
Utilisation des hayons élévateurs : *Cette formation à un double but. Un premier est de permettre un usage du hayon en toute sécurité pour la personne transportée. Un second pour assurer une utilisation adaptée du matériel et éviter ainsi tout incident préjudiciable au fonctionnement du service.*	**Gestes et Postures** *Cette formation est en lien avec celles sur la manipulation du hayon et de la fixation des personnes en fauteuil roulant. Elle permet d'éviter les mauvais gestes à la fois pour la personne aidant (problème de dos par exemple) et pour la personne aidée (contact physique non anticipé)*
Fixation des personnes en fauteuil roulant : *Cette formation porte sur deux éléments. Le premier est un élément de sécurité pour s'assurer que l'arrimage est bien effectué. Le second porte sur la question de la relation avec la personne aidée et notamment la question du contact physique quasiment inévitable entre le conducteur et la personne en fauteuil.*	

Dans tous les cas, les formations devront, autant que possible être réalisées en partenariat avec les associations. En effet, ces dernières disposent d'intervenants spécialisés capables de proposer des services adaptés avec notamment l'intervention de personnes elles-mêmes à mobilité réduite.

B. Les volumes de formations

Au niveau des volumes de formation, les éléments suivants ont été arrêtés lors du comité de pilotage du 27 août 2015 :

Formation au moins une fois sur la durée du contrat	
Pour les conducteurs	10 heures soit 1,5j
Pour le personnel d'accueil	7 heures soit 1j
Pour le personnel encadrant	3 heures soit 1/2j

Il est prévu que, contractuellement, tous les personnels entrants seront formés et que l'ensemble des personnels devra avoir été formé au plus tard au 02 janvier 2021 pour les lignes en DSP et le 31 août 2018 pour les lignes en marchés publics.
Le coût de ces formations est inclus dans le cadre des contrats avec les transporteurs.

3.6. Programmation des réalisations

Décret n° 2014-1321 du 4 novembre 2014, Art. R. 1112-13 – I	Le schéma directeur d'accessibilité - agenda d'accessibilité programmée comprend : 4° La programmation présentant, sur chacune des périodes et sur chacune des années de la première période, le début et la fin prévisionnels des actions de mise en accessibilité de chaque point d'arrêt prioritaire et les engagements des maîtres d'ouvrage, ou à défaut, les actions nécessaires et les personnes qui sont susceptibles d'en assurer la charge.

3.6.1. Principes

La programmation des actions porte sur l'ensemble des composantes de l'Agenda Programmé :

- pour les arrêts à rendre accessibles et hors impossibilité technique avérée,
    - La réalisation des travaux de mise en accessibilité y compris les infrastructures, sur une période maximale de 6 ans,
- pour les arrêts en impossibilité technique avérée :
    - La réalisation des travaux de mise en accessibilité en dehors des travaux de structure (élargissement des quais et suppression de la pente) dans un délai maximal de 6 ans,
    - La mise en place de l'offre de substitution sur ces arrêts dans un délai maximal de 18 mois à compter de l'approbation du présent Ad'AP par les services de l'Etat.

Pour la programmation des travaux de mise en accessibilité, nous proposons tout d'abord un principe de classement des arrêts en fonction des critères suivants :

- Pour la première période de 3 ans la priorité sera donnée aux arrêts prioritaires situés dans les agglomérations que ce soit pour les arrêts prioritaires en ITA ou non. En outre, trois gares routières comprises dans le SDA Régional seront aménagés (Annecy, Cluses et Bonneville). Cette période sera également celle qui permettra la réalisation des études complémentaires pour la mise en œuvre opérationnelle de l'Ad'AP.
- Pour la seconde période de 3 ans la mise en accessibilité sera déployée sur l'ensemble des arrêts commerciaux du réseau LIHSA.

Il convient ici de prendre en compte le fait que le Conseil Départemental a réalisé un certain nombre de travaux de mise en accessibilité des arrêts qui vient en minoration des coûts d'action pour le présent Ad'AP.

3.6.2. Estimation des coûts

A. Les arrêts prioritaires hors ITA

Pour ces arrêts, l'estimation des coûts a été établie sur la base du référentiel du précédent SDA actualisé lors des ateliers de concertations. Les schémas et illustrations ci-dessous reprennent les éléments validés :

Exemple d'un aménagement hors agglomération :

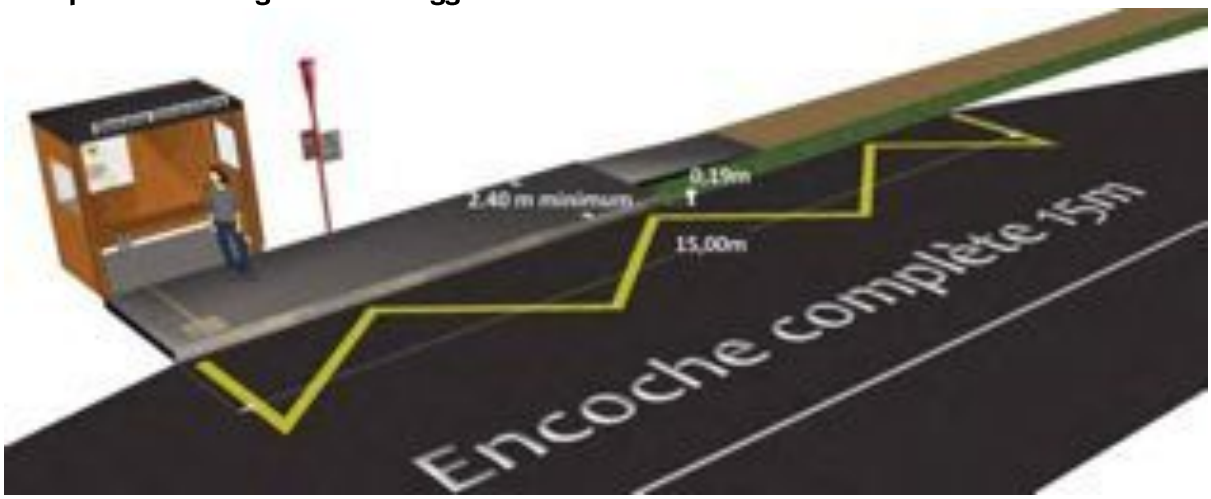

Exemple d'un aménagement en agglomération :

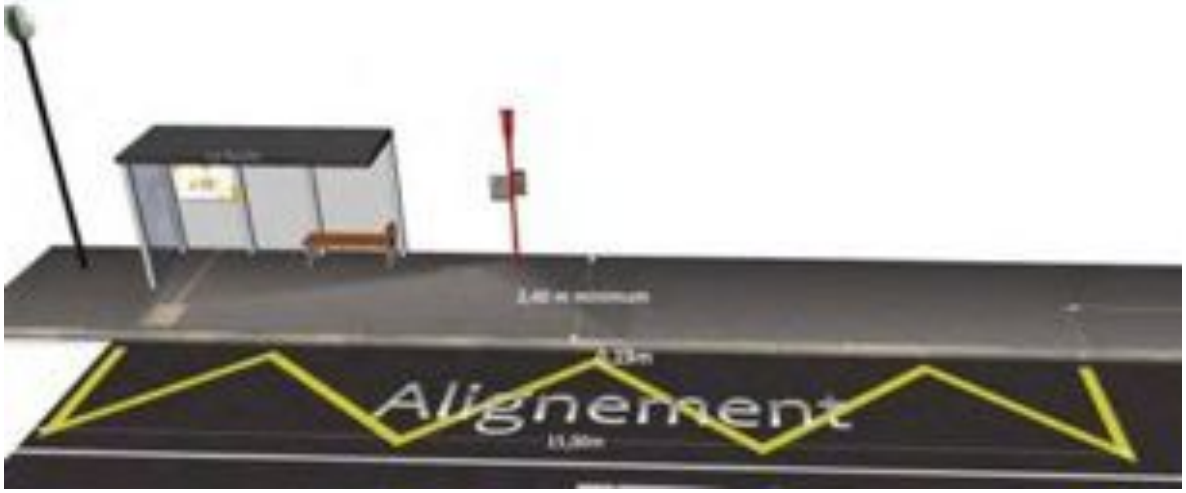

Pour ces arrêts, les coûts d'aménagement ont été estimés à 25 000 € pour chaque point d'arrêt, soit un **coût total d'aménagement d'un arrêt de 50 000 € HT[8].**

[8] *Hors acquisitions foncières et abri.*

Ce coût s'applique à l'ensemble des 138 arrêts prioritaires à traiter. Cependant, 10 arrêts ont été rendus accessibles durant les années précédentes :

ARMOY - LES PASSIEUX	ARMOY
BEAUMONT - LE CHABLE MOBILITE	BEAUMONT
CRUSEILLES - CHEF LIEU	CRUSEILLES
CRUSEILLES - COLLEGE LOUIS ARMAND	CRUSEILLES
EXCENEVEX - CHEF LIEU	EXCENEVEX
LOISIN - CHEF LIEU	LOISIN
LOISIN - THOLOMAZ ARRET GIFI	LOISIN
MASSONGY - CHEF LIEU	MASSONGY
SEVRIER - RIANT PORT	SEVRIER
SILLINGY - COLLEGE P+R	SILLINGY

De ce fait, il reste 128 arrêts à rendre accessibles, soit une dépense totale prévisionnelle de 6,40 millions d'euros.

B. Les arrêts prioritaires en Impossibilité Technique Avérée

Pour les arrêts prioritaires, comme il a été indiqué, les travaux de voirie ne pouvant être réalisés (atténuation de la pente, largeur insuffisante), les travaux complémentaires seront cependant réalisés et notamment :

- La mise en place des éléments de mobilier (poteau) et des informations
- La mise en place des éléments de repérage et de guidage

L'ensemble de ces actions a été estimé à 4 000 € par point d'arrêt, soit **8 000 € pour un arrêt double**. Le coût total de l'aménagement est donc estimé à 8 000 € * 71 arrêts = **568 000 € HT pour tous les arrêts.**

C. Les coûts du service de substitution

Pour le service de substitution, l'estimation des coûts est particulièrement complexe ne disposant d'aucun recul sur l'utilisation du réseau LIHSA par les personnes en fauteuil roulant. En effet, il est difficile de mesurer par anticipation les usages qui vont être générés par l'amélioration de l'accessibilité du réseau et la part d'usage qui va rester pour le service de substitution.
Pour la mise en place du service de substitution, le Département prévoit donc un investissement en étude et analyses pour un montant de l'ordre de 15 000 € durant l'année 2016, lui permettant de définir plus précisément les contours de ce service.
Le chiffrage du fonctionnement du service peut être actuellement fondé sur l'estimation d'un déclenchement d'environ 3 000 courses avec un coût moyen à la course de 30 € (15km à 1.96€ et une prise en charge de 3.15 € sur la base des tarifs TTC taxis 2015) soit un coût total annuel de 90 K€ que nous avons porté à 100 K€ du fait du caractère aléatoire de l'estimation.
Cet engagement financier devra être confirmé dans les 18 mois suivant la validation de l'Ad'AP et en fonction des choix finaux qui seront fait à cette date pour la mise en place de l'offre de substitution.

Au final, le Département s'engage donc dans la démarche suivante :

- **2016 : études et contractualisation : 15 000 €**
- **2017-2021 : coût de fonctionnement estimé à 100 000 €/an HT**

D. Les autres éléments

La mise en œuvre de l'accessibilité impose également au Département de mettre en œuvre des actions complémentaires en particulier en ce qui concerne la communication et l'information.
Il s'agit ici de réaliser un travail poussé sur les solutions possibles en termes de mise en accessibilité de la documentation papier, tant pour l'information amont que pour l'information aux poteaux d'arrêts pour la rendre plus lisible.
Pour la documentation papier, il s'agira par exemple de la mise en place de pictogrammes indiquant les véhicules accessibles sur les services, une augmentation des contrastes ...

Pour l'information et la communication, le Département s'engage donc dans la démarche suivante :

- **2016 : études et contractualisation : 15 000 €**
- **2017-2021 : estimation à préciser après l'étude**

3.6.3. Temporalité de programmation

La législation impose aujourd'hui un délai maximum de 6 années pour la mise en accessibilité et un délai de 18 mois à compter de la validation de l'Ad'AP pour la mise en place de la substitution.
Toutefois, l'évolution récente du contexte institutionnel, et notamment la publication de la loi NOTRe en août 2015 pose aujourd'hui la question de la pertinence d'une programmation à long terme du fait des modifications à venir dans le paysage institutionnel des transports. Ainsi, selon les nouvelles dispositions, le Région deviendra en 2017 la nouvelle autorité organisatrice des mobilités et reprendra les compétences transports (scolaires et commerciaux) du département. Ce dernier ne conservera que la compétence des transports des élèves et étudiants handicapés.

Pour l'ensemble de ces raisons, le Département a fait le choix des éléments de programmation suivants :

- 2016 à 2018 : année de transition durant laquelle :
    - Les aménagements en cours ou dans le cadre de travaux déjà programmés seront assurés,
    - Des études seront lancées pour assurer que les préconisations faites sont conformes aux attentes de la future autorité organisatrice des mobilités
    - Les aménagements d'arrêts situés en PTU
    - L'aménagement de trois gares routières présentes dans el SDA Régional
- 2019 à 2021 : en fonction des modalités organisationnelles et institutionnelles, l'agenda sera mis en place en appliquant les critères proposés initialement ou ceux proposés par la nouvelle autorité.

3.6.4. Tableau de programmation

Le tableau ci-après donne l'ordre de mise en accessibilité des arrêts prioritaires hors Impossibilité technique avérée. En annexe se trouve le tableau indiquant l'ordre de priorité de mise en accessibilité pour les arrêts en Impossibilité technique avérée (travaux uniquement sur les thématiques de communication et d'information).

<table>
<tr><th></th><th></th><th>2016</th><th>2017</th><th>2018</th><th>2019-2021</th></tr>
<tr><td colspan="2">Véhicules</td><td colspan="4">Inclus dans la contractualisation avec les transporteurs.</td></tr>
<tr><td rowspan="4">Arrêts</td><td rowspan="2">En ITA</td><td rowspan="2">Etudes complémentaires
15 K €
Opérations prévues :
366 K €</td><td>Arrêts mutualisés*</td><td rowspan="2"></td><td rowspan="2">Mise en accessibilité de tous les arrêts
152 K€ par an</td></tr>
<tr><td>Arrêts non mutualisés au sein d'un PTU
44 K €/an</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Hors ITA</td><td>Arrêts mutualisés*</td><td rowspan="2"></td><td rowspan="2">Mise en accessibilité de tous les arrêts
1,583 M€/an</td></tr>
<tr><td>Arrêts non mutualisés au sein d'un PTU
775 K €/an</td></tr>
<tr><td colspan="2">Substitution</td><td colspan="2">Etude de mise en place :
15K€</td><td>Déploiement du service :
100 K€/an</td></tr>
<tr><td colspan="2">Information</td><td colspan="3">Etude de réalisation
15 k€</td><td>Mis en œuvre des réalisations :
Sera déterminé en fonction du résultat de l'étude</td></tr>
<tr><td colspan="2">Formation</td><td colspan="4">Inclus dans la contractualisation avec les transporteurs.</td></tr>
</table>

* pour la signalétique des arrêts mutualisés, les études complémentaires permettront d'établir les enveloppes financières.

3.7. Suivi et évaluation

Décret n° 2014-1321 du 4 novembre 2014, Art. R. 1112-13 – I	Le schéma directeur d'accessibilité - agenda d'accessibilité programmée comprend : 7° La description des modalités de mise en œuvre et de suivi de l'exécution du schéma directeur d'accessibilité - agenda d'accessibilité programmée ainsi que celles de l'actualisation à laquelle il donne lieu, notamment lorsqu'est fait le bilan des actions nécessaires à la mise en accessibilité prévu par l'article R. 1112-22.

Pour le suivi, il est donc proposé que le comité d'élaboration soit maintenu et puisse être le comité de suivi de la mise en œuvre opérationnelle de l'agenda.
Pour cela, le Département propose qu'il se réunisse au moins une fois par an pour :

- évaluer les actions entreprises au niveau des aménagements des points d'arrêts dans l' année écoulée,
- valider les ajustements éventuellement nécessaires pour permettre l'atteinte de l'objectif visé au présent agenda,
- proposer de nouvelles mesures ou adaptations en fonction de l'évolution contextuelle, technique ou règlementaire,
- valider le rapport de transmission de l'avancée des réalisations aux services de l'Etat.

La réunion sera organisée par le Département puis par le Conseil Régional et associera l'ensemble des acteurs associatifs et les personnes de la société civile concernées par l'agenda programmé.

4. Annexes

4.1. Liste des arrêts prioritaires identifiés (128 arrêts)

COMMUNE	ARRÊT
ABONDANCE	ABONDANCE - PLACE DU VILLAGE
ALBY-SUR-CHERAN	ALBY SUR CHERAN - CRET VIAL
ALBY-SUR-CHERAN	ALBY SUR CHERAN - LA COMBE
ALBY-SUR-CHERAN	ALBY SUR CHERAN - P+R ALBY
ALLONZIER-LA-CAILLE	ALLONZIER - CHEZ FALCONNET
ANNECY	ANNECY - GARE ROUTIERE
ARACHES-LA-FRASSE	ARACHES - LES CARROZ
ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME	ARTHAZ - LA FORGE
AVIERNOZ	AVIERNOZ - CHEF LIEU
AVIERNOZ	AVIERNOZ - LE VUAZ
AYSE	AYSE - ECOLE
BEAUMONT	BEAUMONT - LE CHABLE
BELLEVAUX	BELLEVAUX - LES MOUILLES
BOEGE	BOEGE - CHEF LIEU
BOGEVE	BOGEVE - CHEF LIEU
BONNE	BONNE - SOUS MALAN
BONNEVILLE	BONNEVILLE - BELLERIVE
BONNEVILLE	BONNEVILLE - COLLEGE SAMIVEL
BONS-EN-CHABLAIS	BONS EN CHABLAIS - MAIRIE
BONS-EN-CHABLAIS	BONS EN CHABLAIS - PRESBYTERE
BONS-EN-CHABLAIS	BONS EN CHABLAIS - SAINT DIDIER GARE
BRENTHONNE	BRENTHONNE - CHEF LIEU
CHAINAZ-LES-FRASSES	CHAINAZ LES FRASSES - SALLE DES FETES
CHARVONNEX	CHARVONNEX - LE CLEMONE
CHATEL	CHATEL - LES CANDRES
CHATILLON-SUR-CLUSES	CHATILLON SUR CLUSES - MAIRIE
CHILLY	CHILLY - MOUGNY
CLUSES	CLUSES - ECOLES PRIVEES
CLUSES	CLUSES - GARE ROUTIERE
CLUSES	CLUSES - LYCEE CH PONCET
CLUSES	CLUSES - RUE EMILE FAVRE

COMMUNE	ARRÊT
CORDON	CORDON - OFFICE DE TOURISME
DOMANCY	DOMANCY - CIMETIERE
DOMANCY	DOMANCY - POINT I LA PALLUD
DUINGT	DUINGT - CHEZ DAVIET
DUINGT	DUINGT - EGLISE
EVIAN-LES-BAINS	EVIAN LES BAINS - L'X
EVIRES	EVIRES - DAUDENS
FAVERGES	FAVERGES - LA SOIERIE
FAVERGES	FAVERGES - PONT ENGLANNAZ
FETERNES	FETERNES - CHEF LIEU
FRANGY	FRANGY - ESPLANADE
GRUFFY	GRUFFY - CHEF LIEU
HABERE-POCHE	HABERE POCHE - CHEF LIEU
HERY-SUR-ALBY	HERY SUR ALBY - VILLAGE
LA BALME-DE-SILLINGY	LA BALME DE SILLINGY - GENDARMERIE
LA CHAPELLE-D'ABONDANCE	LA CHAPELLE D'ABONDANCE - OFFICE DE TOURISME
LA ROCHE-SUR-FORON	LA ROCHE SUR FORON - COLLEGE ALLOBROGES
LA TOUR	LA TOUR - PREVIERES
LES CONTAMINES-MONTJOIE	LES CONTAMINES - CHEF LIEU
LES GETS	LES GETS - GARE ROUTIERE
LES OLLIERES	LES OLLIERES - CHEF LIEU
LUGRIN	LUGRIN - TOURRONDE
MARCELLAZ-ALBANAIS	MARCELLAZ ALBANAIS - LA FRUITIERE
MARIGNIER	MARIGNIER - POSTE
MARNAZ	MARNAZ - MAIRIE
MEGEVE	MEGEVE - AUTOGARE
MESSERY	MESSERY - CHEF LIEU
MIEUSSY	MIEUSSY - CHEF LIEU
MORILLON	MORILLON - MAIRIE ECOLE
MORZINE	MORZINE - GARE ROUTIERE
MORZINE	MORZINE - LES BOIS VENANTS
MORZINE	MORZINE - MAIRIE
ONNION	ONNION - EGLISE
PASSY	PASSY - MARLIOZ ECOLE
PASSY	PASSY - PLATEAU D'ASSY
PASSY	PASSY - PRAZ COUTANT MARTEL
PASSY	PASSY - SANCELLEMOZ
PRAZ-SUR-ARLY	PRAZ SUR ARLY - CHEF LIEU
PRAZ-SUR-ARLY	PRAZ SUR ARLY - MEURET
PRINGY	PRINGY - BOURG
PUBLIER	PUBLIER - MESERIER

COMMUNE	ARRÊT
PUBLIER	PUBLIER - RIVE
PUBLIER	PUBLIER - SENAILLET
PUBLIER	PUBLIER - VUARCHE
REYVROZ	REYVROZ - ECOLE
RUMILLY	RUMILLY - CASSIN MOULIN
RUMILLY	RUMILLY - CASSIN SISES
RUMILLY	RUMILLY - GARE SNCF
RUMILLY	RUMILLY - LE MADRID
SAINT-FELIX	SAINT FELIX - MAIRIE
SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	SAINT GERVAIS - ASSOMPTION AVENUE MONT D'ARBOIS
SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	SAINT GERVAIS - COTE DU PARC
SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	SAINT GERVAIS - GARE LE FAYET
SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	SAINT GERVAIS - LE PONT
SAINT-JEAN-D'AULPS	SAINT JEAN D'AULPS - CHEF LIEU
SAINT-JEAN-DE-SIXT	SAINT JEAN DE SIXT - FORGEASSOUD
SAINT-JEOIRE	SAINT JEOIRE - PONT DU RISSE
SAINT-JEOIRE	SAINT JEOIRE - TREMERCIER
SAINT-JORIOZ	SAINT JORIOZ - COLLEGE
SAINT-JORIOZ	SAINT JORIOZ - GENDARMERIE
SAINT-JORIOZ	SAINT JORIOZ - LES CHAPELLES
SAINT MARTIN BELLEVUE	SAINT MARTIN BELLEVUE - P+R
SALES	SALES - PROVONGES
SALLANCHES	SALLANCHES - GARE SNCF
SALLANCHES	SALLANCHES - HOPITAL
SALLANCHES	SALLANCHES - QUAI LEON CURRAL
SALLANCHES	SALLANCHES - ZONE INDUSTRIELLE
SAMOENS	SAMOENS - GARE ROUTIERE
SAMOENS	SAMOENS - GRAND MASSIF EXPRESS
SCIEZ	SCIEZ - MAIRIE
SCIONZIER	SCIONZIER - CENTRE
SEVRIER	SEVRIER - LE CRET
SEVRIER	SEVRIER - LETRAZ
SEVRIER	SEVRIER - LP ROSELIERES
SEVRIER	SEVRIER - MAIRIE
SEVRIER	SEVRIER - REGINA
SEYNOD	SEYNOD - COLLEGE
SEYNOD	SEYNOD - LE TREIGE
SILLINGY	SILLINGY - LE PRIEURE
SILLINGY	SILLINGY - LES GRANDS CHAMPS
SIXT-FER-A-CHEVAL	SIXT FER A CHEVAL - GARE ROUTIERE
TALLOIRES	TALLOIRES - ECHARVINES

COMMUNE	ARRÊT
TANINGES	TANINGES - CAMPING
TANINGES	TANINGES - CHEF LIEU
THONES	THÔNES - GARE ROUTIERE
THONES	THÔNES - MORETTE
THONES	THÔNES - THUY
THONON-LES-BAINS	THONON LES BAINS - ARRET BUS THUYSET
THONON-LES-BAINS	THONON LES BAINS - GARE SNCF
THORENS-GLIERES	THORENS GLIERES - CHEF LIEU
THYEZ	THYEZ - AVULLIONS
THYEZ	THYEZ - CHARMILLES
VALLIERES	VALLIERES - EGLISE
VERCHAIX	VERCHAIX - OFFICE DE TOURISME
VILLARD	VILLARD - CHEF LIEU
VILLAZ	VILLAZ - CHEF LIEU
VIUZ-LA-CHIESAZ	VIUZ LA CHIESAZ - CHEF LIEU

4.2. Glossaire

Ad'AP : Agenda d'Accessibilité Programmée
AGFUT : Association Genevois Faucigny des Usagers des Transports
AOM : Autorité Organisatrice de mobilité
AOTU : Autorité Organisatrice des Transports Urbains.
CD : Conseil Départemental
FNAUT : Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports
FNTV : Fédération nationale des Transports de Voyageurs
PA : Point d'arrêt
PAVE : Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics
PMR : Personne à Mobilité Réduite
PTU : Périmètre de Transports Urbains
SDA : Schéma Directeur d'Accessibilité
SDAP : Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée
TAD : Transport A la Demande
UFR : Utilisateur en Fauteuil Roulant

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction Générale Adjointe Infrastructures et Aménagement du Territoire
Direction de l'Ingénierie, des Transports et de la Mobilité
Sous-Direction des Transports
23 Rue de la Paix
74041 ANNECY

T / 04.50.33.51.08
transports@hautesavoie.fr

hautesavoie.fr

haute savoie
le Département

Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil Départemental

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2015

n° CD-2015-111

RAPPORTEUR : M. MONTEIL

OBJET : SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE COUVERTURE DES RISQUES - SDIS - AVIS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le lundi 23 novembre 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, Mme LEI, M. MIVEL
Autres membres :	Mme DION, Mme DULIEGE, Mme GONZO-MASSOL, Mme LHUILLIER, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, Mme TOWNLEY, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. DAVIET, M. MORAND, M. RUBIN
Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)	
Mme BOUCHET, Mme GAY	
Absent(e)(s) Excusé(e)(s) :	
M. BOCCARD, M. EXCOFFIER, Mme MAHUT, M. PACORET, M. PUTHOD	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	**34**	**Adopté à l'unanimité**	
Présents :	**27**	**Voix Pour**	**29**
Représenté(e)(s) :	**2**	**Voix contre**	
Suffrages Exprimés :	**29**	**Abstention(s)**	

Conformément à la loi du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours, le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) dresse l'inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des personnes et des biens auxquels doivent faire face les services d'incendie et de secours dans le département et détermine les objectifs de couverture de ces risques par ceux-ci. Le SDACR est élaboré, sous l'autorité du Préfet, par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Le SDIS en associant l'ensemble des services de l'État a élaboré le projet de SDACR (joint en annexe) qui est présenté aujourd'hui. Il s'agit d'un document structurant pour l'établissement public, important et stratégique, puisqu'il définit des pistes de modernisation et de maîtrise des coûts pour l'avenir.
Il s'agit d'un document d'une nouvelle génération par rapport à celui de 2006.
Ainsi le projet tient compte des évolutions souhaitées par la Cour des Comptes, l'Assemblée des Départements de France, et la Commission des Finances du Sénat pour sa partie prospective économique. Il tient compte également des remarques formulées dans le récent rapport de l'Inspection Générale de l'Administration qui a inspecté le SDIS.

L'étude permet de constater que la modernisation et la nouvelle organisation départementale initiée en 2000, et poursuivie ces dix dernières années par l'Assemblée Départementale et le Conseil d'Administration du SDIS, ont porté leurs fruits.

Le document fixe des objectifs principaux, à savoir l'intérêt de la victime, la conservation du niveau de qualité des interventions, et la maîtrise des coûts financiers.
L'inventaire des risques est exhaustif et identifie plusieurs risques majeurs, dont notamment celui du transport de passagers sur les lacs.

L'analyse précise de l'ensemble des risques permet également de se pencher sur des problématiques qui se posent aujourd'hui : forte pression opérationnelle dans le domaine du secours aux personnes, difficulté rencontrée dans la défense contre l'incendie, menaces nouvelles dans le domaine de la sécurité civile.

S'agissant de la capacité du SDIS à couvrir ces risques, l'organisation territoriale actuelle, qui s'appuie sur une précieuse complémentarité entre les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, devra être conservée et améliorée dans le temps.

Par ailleurs, toutes les mesures contenues dans le nouveau SDACR s'inscrivent dans l'évolution souhaitée par le Ministre de l'Intérieur dans l'approche globale des risques et de la réponse de sécurité civile.
A ce titre l'élaboration d'un Contrat Territorial de Réponses aux Risques et aux Menaces (CoTRRiM) à l'échelle de la zone de défense et de sécurité civile du Sud-Est sera expérimentée courant 2015.
En ce sens le SDACR de la Haute Savoie fait figure de précurseur et intègre déjà la dimension inter-sectorielle et inter-acteurs.

Grâce au nouveau schéma, des liens plus clairs sont identifiés avec les services partenaires de l'Etat pour maîtriser la pression opérationnelle, mutualiser les ressources, et développer les conventions afin d'être plus efficace dans le domaine de la prévention des risques.

Conformément à l'article L.1424-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Préfet de la Haute-Savoie arrêtera le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques après avis du Conseil Départemental et sur avis conforme du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

La 8ème Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, lors de sa séance du 09 novembre 2015, a émis un avis favorable à l'adoption du schéma présenté.

Il est donc demandé aux membres de l'Assemblée de bien vouloir émettre un avis sur le projet de Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques transmis par M. Préfet de la Haute-Savoie.

Le Conseil Départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

EMET un avis favorable sur le projet de Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques élaboré, sous l'autorité de M. le Préfet, par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Délibération télétransmise en Préfecture
le 11 décembre 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 15 décembre 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil Départemental,
Christian MONTEIL

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SDACR

Schéma **D**épartemental d'**A**nalyse et de **C**ouverture des **R**isques

2015

PROJET DU 27 JUIN 2015

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION 10

1.1 Contexte et rappel historique 10

1.1.1 La genèse du SDACR en France 10
1.1.2 Les évolutions du SDACR de Haute-Savoie 10
1.1.3 Le rôle central du SDACR au sein du SDIS de Haute-Savoie 11
1.1.4 La place du SDACR dans la réponse globale de sécurité civile 11

1.2 Supports réglementaires et méthodologiques 12

1.3 Approche conceptuelle et définitions 12

1.3.1 Notre perception du risque 12
1.3.2 La définition du risque 13
1.3.3 Le classement des risques dans le SDACR 13
1.3.4 La couverture des risques 14

1.4 Délais d'intervention : agir sur chaque étape 14

1.4.1 Le délai d'appel des secours par le premier témoin : un délai aléatoire mais sur lequel il est possible d'agir 14
1.4.2 Le délai de traitement de l'alerte dans le cadre de la demande de secours : un délai à optimiser 15
1.4.3 Le délai de départ des personnels alertés : une stratégie de service 15
1.4.4 Le délai d'acheminement des moyens de secours sur zone d'intervention : de l'intérêt d'un bon maillage territorial 15

1.5 Détermination du niveau de couverture opérationnelle des risques 16

1.5.1 Quelles sont les contraintes particulières de la Haute-Savoie en matière de couverture opérationnelle des risques ? 17
1.5.2 Les moyens de la couverture opérationnelle : une forte interdépendance 17
1.5.3 Quel est le constat concernant la couverture actuelle des risques ? 18
1.5.4 Quels sont les autres leviers dans l'amélioration de la couverture des risques ? 19

2- PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT ET DU SDIS 20

2.1 Le département de la Haute-Savoie 20

2.1.1 Les données géographiques et hydrographiques 20
2.1.2 Les données topographiques, climatiques et telluriques 22
2.1.3 Les données démographiques résidentes et touristiques 24
2.1.4 Les données économiques et liées à l'activité humaine 28
2.1.5 Les données relatives aux infrastructures de transport 30

2.1.6 Les grands projets du département 34

2.2 Le service départemental d'incendie et de secours 34

2.2.1 L'organisation territoriale et les missions 34
2.2.2 Les centres d'incendie et de secours et le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) 36
2.2.3 Les structures techniques et administratives de soutien opérationnel 36
2.2.4 Le rôle déterminant du CTA-CODIS 36
2.2.5 La chaîne de commandement : de la gestion opérationnelle quotidienne à la gestion des crises exceptionnelles 37
2.2.6 Les moyens humains du SDIS 74 39
2.2.7 Les moyens matériels du SDIS 74 40
2.2.8 Des capactés de résistance et de résilience à renforcer 42

3.BILAN GLOBAL DEPUIS 2006 43

3.1 SDACR 2006 : des orientations suivies d'effets 43

3.2 Impact des actions menées dans le prolongement du SDACR 2006 43

3.2.1 Des résultats conformes aux attentes 43
3.2.2 Impact sur la couverture opérationnelle : l'exemple de l'affectation de deux nouveaux VSAV 43
3.2.3 Impact de la mise en place de kits de premier secours avec DSA 43
3.2.4 Impact de la réforme du secours routier 44
3.2.5 Impact de la mise en place des secteurs VLI 44
3.2.6 Impact de la mise en place des lots feux d'altitude 44
3.2.7 Impact de la misede l'échelle sur Morzine 44
3.2.8 Impact de la réduction du parc des CCF 44
3.2.9 Impact de la réduction du parc roulant dans les petits centres 44

3.3 Rapports d'inspection de la DGSCGC et de L'IGA : maintenir une efficacité constatée dans un cadre économique plus contraint. 45

3.3.1 Remarques formulées relatives à la couverture actuelle du risque 45
3.2.2 Propositions de l'inspection pour le SDACR 2015 45
3.3.3 Remarques générales relatives à l'organisation du SDIS 46

3.4 Un outil au service de la recherche d'efficience, l'identification du « coût du sauvé » 46

4. LE RISQUE COURANT : UN RISQUE MAÎTRISÉ SOUS SURVEILLANCE 47

4.1 Méthodologie, des approches complémentaires 47

4.2 Le secours à personnes : une stabilisation de la pression opérationnelle à conforter 47

4.2.1 L'activité prépondérante du SDIS avec une augmentation contenue depuis 2012 49
4.2.2 Une réponse du SDIS trop standardisée pour le secours à personnes ? 50

4.2.3 Un niveau de couverture adapté et à consolider 54

4.3 Le risque incendie : un risque en mutation dans le département 56

4.3.1 Un risque actuellement maîtrisé 56
4.3.2 S'adapter à un risque incendie en pleine mutation 62
4.3.3 La défense extérieure contre l'incendie (DECI) ne doit pas devenir le talon d'Achille de la lutte contre l'incendie 63
4.3.4 Quels axes d'amélioration pour la lutte contre l'incendie ? 66

4.4 Les opérations diverses : des missions parfois à la limite du champ de compétence du SDIS 67

4.4.1 Une activité maîtrisée mais sous surveillance constante, soumise aux aléas naturels 67
4.4.2 Une réponse de base aux risques courants qui constitue le potentiel opérationnel indispensable en cas de crise 68
4.4.3 Le maintien du niveau actuel de couverture constitue un objectif satisfaisant 68

5. LES RISQUES PARTICULIERS ET LES SITES À RISQUE : UNE PRÉDOMINANCE DU RISQUE NATUREL 69

5.1 Les risques naturels, des risques omniprésents aux manifestations parfois violentes 69

5.1.1 Les inondations, un risque aux conséquences par endroit amplifiées par le relief accidenté et l'activité humaine présente 69
5.1.2 Les avalanches, un risque aggravé en milieu urbanisé 70
5.1.3 Les événements météorologiques paroxysmiques, un risque soumis aux évolutions du climat 70
5.1.4 Les mouvements de terrain, un risque diffus très présent sur le département 70
5.1.5 La Haute-Savoie, un département exposé au risque sismique 71
5.1.6 Les feux de végétaux et de bâti en altitude, un risque à surveiller dans les prochaines décennies 71
5.1.7 Synthèse de l'évaluation et de la couverture des risques naturels 72
5.1.8 Objectifs de couverture des risques naturels : maintenir le niveau de réponse et renforcer la coopération entre les partenaires 74

5.2 Les risques technologiques, des risques modérés mais répartis sur le département 74

5.2.1 Les risques liés aux infrastructures et systèmes de transport : un risque diffus sur le territoire 74
5.2.2 Une activité industrielle dont le niveau de risque tend à diminuer 78
5.2.3 Le transport des matières dangereuses : un risque ambulant aux manifestations imprévisibles 78
5.2.4 Les pollutions, un risque très sensible pour l'environnement qui est l'étendard du département 78
5.2.5 Un risque face auquel le département est mal préparé : le risque nucléaire 79
5.2.6 Synthèse de l'évaluation et de la couverture des risques technologiques 79
5.2.7 Objectifs de couverture des risques technologiques : vers une adaptation des moyens humains et matériels aux évolutions des risques 81

5.3 Les risques sociaux, des risques essentiellement liés à l'affluence touristique 81

5.3.1 Les rassemblements de foule : des manifestations touristiques, sportives et culturelles nombreuses et variées 81
5.3.2 Les « naufragés de la route » : un phénomène socio-économique à intégrer 81
5.3.3 Les attentats : une menace réelle à relativiser sur le département 82
5.3.4 Les pénuries de ressources : une vulnérabilité à prendre en compte dans le fonctionnement du SDIS 82
5.3.5 Les émeutes et troubles sociaux 82
5.3.6 Les phénomènes migratoires de masse 82

5.3.7 Synthèse de la couverture des risques sociaux....82

5.4 Couverture des risques particuliers : des moyens polyvalents pour une réponse complète ou de premier niveau face à toutes les situations 82

5.5 Les sites d'accès difficile: une particularité forte du département....84

5.5.1 Une grande diversité de sites et de risques....84
5.5.2 Des objectifs qui privilégient l'anticipation 85

5.6 Les zones de montagne, des espaces très fréquentés, naturellement à risques....85

5.6.1 Du risque saisonnier vers un risque permanent et multiforme....85
5.6.2 Une réponse partagée qui privilégie la synergie entre les acteurs....86

5.7 Sur les lacs, les problématiques opérationnelles peuvent dépasser les possibilités des services de secours. 87

5.7.1 Du risque courant de noyade en été au risque majeur de naufrage en hiver 87
5.7.2 Le secours sur le Léman : une problématique qui s'apparente à celle d'une mer intérieure 88
5.7.3 Des risques similaires au Léman mais à moindre échelle sur le lac d'Annecy....88
5.7.4 Un risque émergent auquel les services publics ne sont pas préparés : la plongée profonde 89

5.8 Sur certains risques particuliers ou sites à risques, le SDIS assure essentiellement des missions de soutien et d'appui logistique 89

5.8.1 Le spéléo-secours : une affaire de spécialistes, mais des besoins logistiques importants que seul le SDIS peut fournir 89
5.8.2 Les crises de santé publique au sens large : des problématiques auxquelles le SDIS répond sur le plan logistique....89

6- SYNTHÈSE DES OBJECTIFS DE COUVERTURE ET ORIENTATIONS 90

6.1 Mettre en place les outils de pilotage 92

6.2 Maintenir les grands équilibres....92

6.3 Maîtriser la pression opérationnelle 93

6.4 Améliorer la performance sur les secteurs les moins bien couverts et réduire les vulnérabilités résiduelles du SDIS 94

6.5 S'adapter à l'évolution des risques et aux mutations de son environnement....95

6.6 Vers une réponse globale de sécurité civile 95

7. INDICATEURS : SUIVI ET ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE, TRAÇABILITÉ DES ACTIONS....96

7.1 Le choix des indicateurs 97
7.2 La qualité des données : un enjeu pour l'avenir....97
7.3 Exploitation des indicateurs 97

8. CONCLUSION....98

ANNEXES

1- Les ressources matérielles du SDIS 100

1.1 L'état détaillé du parc matériel roulant et les perspectives d'évolution 100
1.2 L'évolution du parc roulant depuis 10 ans (par grande catégorie d'engins) 103
1.3 Le coût des moyens matériels et leur rôle opérationnel 104
1.4 Le coût des casernements 110

2- Les ressources humaines du SDIS 111

2.1 Les effectifs de l'établissement 111
2.2 Les ratios (prise en compte de la population DGF) 113
2.3 La répartition des effectifs au sein de l'établissement 114
2.4 Le coût annuel du potentiel opérationnel journalier 116

3- Les clés de lecture des cartes du SDACR 117

3.1 Communes 117

3.1.1 Données de base 117
3.1.2 Traitement ou enrichissement de la couche 117

3.2 Lacs 118

3.2.1 Données de base 118

3.3 Reliefs 118

3.3.1 Données de base 118
3.3.2 Traitement ou enrichissement de la couche 119

3.4 Cours d'eau 119

3.4.1 Données de base 119
3.4.2 Traitement ou enrichissement de la couche 119

3.5 Occupation du sol 120

3.5.1 Données de base 120
3.5.2 Traitement ou enrichissement de la couche 120

3.6 Centres de secours 121

3.6.1 Données de base 121
3.6.2 Traitement ou enrichissement de la couche 121

3.7 Population carroyée de l'INSEE 121

3.7.1 Données de base 121
3.7.2 Traitement ou enrichissement de la couche 124

3.8. Interventions 126

3.8.1 Données de base 126
3.8.2 Traitement ou enrichissement de la couche 126

3.9 Réseau routier 127

3.9.1 Données de base 127
3.9.2 Traitement ou enrichissement de la couche 127

3.10 Hydrants 131

3.10.1 Données de base 131
3.10.2 Traitement ou enrichissement de la couche 131

4- Etat du réalisé des actions enisagées dans le SDACR 2006 132

5- Les indicateurs et les points d'étape pour le suivi du SDACR et du plan d'action associé 136

Table des abréviations 142

Bloc notes 144

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte et rappel historique

Il est important de comprendre le contexte dans lequel le concept de SDACR, ou Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques, est apparu en France, la façon dont il évolue, tant sur le plan national, qu'au sein du SDIS de Haute-Savoie pour s'adapter à la conjoncture. Il convient également de s'intéresser à la place qu'il occupe dans la gouvernance du SDIS et enfin le rôle qu'il joue dans le dispositif de réponse globale de sécurité civile.

1.1.1 La genèse du SDACR en France

Le concept de SDACR a été ébauché dans les années 87-88 dans le cadre de l'élaboration de la loi dite de sécurité civile et de ses décrets d'application. La question de la mise en adéquation des risques départementaux avec les moyens opérationnels dédiés aux sapeurs-pompiers était évoquée sans être traduite par une quelconque instruction de la direction de la sécurité civile de l'époque, en raison certainement de la difficile mise en application dans un cadre communal.

Le SDACR, à son origine, était un outil essentiellement technique, qui correspondait à une double nécessité :

- *celle de fournir des règles d'analyse permettant d'évaluer l'adéquation des moyens de secours par rapport à la réalité des risques,*
- *celle de permettre aux décideurs de faire des choix d'acquisition de matériels et d'implantation des centres de secours les plus pertinents possibles.*

Il trouve sa concrétisation législative puis réglementaire huit ans plus tard lors de la promulgation de la loi n°96-369 relative aux services d'incendie et de secours et se pose alors comme la pierre angulaire de l'organisation des secours dans le département.

Cet outil d'aide à la décision est une vaste étude prospective de sécurité visant à analyser l'ensemble des risques d'un département et à mettre en perspective un ensemble de moyens (personnels, véhicules, matériels, équipements, constructions) correspondant à une réponse de couverture opérationnelle. Il participe à la réduction et à la maîtrise des risques dans la réponse globale de sécurité civile.

Le SDACR est aujourd'hui un outil de planification stratégique qui offre aux décideurs (préfet et élus du conseil d'administration) les moyens de prendre des décisions éclairées, y compris sur le plan financier, afin de déterminer un niveau de couverture des risques et donc un niveau de sécurité donné aux concitoyens, dans le cadre d'une vision à court et moyen terme (décennie).

Sa pertinence impose donc une mise à jour régulière, pour rester en cohérence avec la réalité du terrain. Elle nécessite un travail de réactualisation dans le cadre de réflexion avec les autres services et partenaires.

1.1.2 Les évolutions du SDACR de Haute-Savoie

Concomitamment à la départementalisation des services d'incendie et de secours, le Schéma d'Analyse et de Couverture des Risques du département de Haute-Savoie a été arrêté pour la première fois le 20 janvier 2000. Il a retranscrit les orientations prises depuis 1996 dans le cadre d'une départementalisation annoncée.

Ce premier SDACR marquait une volonté politique forte de donner au volontariat toute sa place dans le dispositif. Les décideurs de l'époque ont fait le choix stratégique d'intégrer la totalité des centres de première intervention dans le corps départemental. La départementalisation s'est traduite par une réorganisation complète des services d'incendie et de secours avec notamment une mise à niveau dans tous les domaines (informatique opérationnelle, informatique administrative, dotation d'habillement, matériels opérationnels et matériels roulants, infrastructures).

Cette mise à niveau s'est appuyée sur une offre de formation accrue ainsi qu'un accompagnement de proximité des unités opérationnelles et notamment des centres volontaires par les services des groupements territoriaux.

Le SDACR arrêté en 2006 ne s'est pas limité à une simple réactualisation. Le retour d'expérience de l'exploitation de la première version et l'évolution des outils d'aide à l'analyse ont permis, d'une part d'affiner les études, et d'autre part d'optimiser les propositions de couverture complémentaire, que ce soit pour les risques courants ou pour les risques particuliers.

Il s'est inscrit dans le prolongement de la promulgation de la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004 qui donne au SDIS un rôle central dans le dispositif de secours départemental. Il a permis d'affiner et de consolider la couverture opérationnelle départementale.

Ce SDACR 2006 fait l'objet dans le présent document d'un bilan qui passe par une revue des différentes actions qui y étaient envisagées, et de leur concrétisation. On cherchera à en mesurer les impacts. Ce bilan est examiné à la lumière du rapport d'inspection de l'administration centrale de 2013 .

La nouvelle révision du SDACR à l'initiative du préfet et du président du conseil d'administration du SDIS (PCASDIS) est bâtie dans un contexte de profonde mutation sociale imposant une rigueur budgétaire à l'État et aux collectivités territoriales avec des impacts directs sur le financement des services départementaux d'incendie et de secours. Elle s'attache à rationaliser la couverture opérationnelle départementale en fonction des contraintes économiques anticipées, en intégrant, entre autre, les moyens des autres services et partenaires, les capacités opérationnelles des SDIS limitrophes, les moyens de la zone de défense et de sécurité sud-est, voire des capacités opérationnelles transfrontalières. Elle propose également des avancées dans les actions de prévention et de développement des partenariats.

Le SDACR 2015 s'appuie sur une présentation dynamique du département et du SDIS, intégrant leurs évolutions récentes et une projection sur une à deux décennies. Il bénéficie d'une analyse plus précise rendue possible par une évolution des outils cartographiques et du recueil statistique.

1.1.3 Le rôle central du SDACR au sein du SDIS de Haute-Savoie

En tant que document d'orientation et de pilotage opérationnel, le SDACR contribue fortement à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public. Il est la clef de voûte de l'ensemble du dispositif réglementaire départemental et se décline dans de nombreux domaines.

Ce document définit le niveau de service rendu à la population en terme de couverture des risques auxquels celle-ci peut être soumise. Sa déclinaison se fait au travers de tous les documents importants de l'établissement, à commencer par le règlement opérationnel du corps départemental, mais aussi dans le plan de recrutement et d'affectation des personnels, le plan de formation, les différents plans d'équipements techniques (matériels roulants, matériels opérationnels, matériels de communication radioélectrique et informatique...) et enfin le plan de constructions immobilières.

En définissant une couverture adaptée dans toutes ses composantes (centres de secours, véhicules, matériels et personnels d'astreinte ou de garde) aux différents risques identifiés sur le département, il répond à un enjeu majeur de maîtrise financière. Cette dernière passe obligatoirement par la préservation du formidable potentiel humain que représentent les sapeurs-pompiers volontaires.

Dans un contexte de tension des finances publiques, avec notamment les baisses de dotation de l'État, le SDACR 2015 intègre logiquement une dimension forte de prospective économique comme évoqué dans les rapports de l'inspection générale de l'administration et de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise. Cette nécessité rejoint la volonté exprimée par les élus haut-savoyards de bénéficier au travers de ce document, d'un outil d'aide à la décision dans ce contexte économique contraint.*

*Ces deux rapports concernant le département de Haute-Savoie sont eux-mêmes dans le prolongement de rapports de portée nationale.

1.1.4 La place du SDACR dans la réponse globale de sécurité civile

La réponse globale de sécurité civile passe par la réduction des aléas, la réduction des enjeux et la couverture des risques par la distribution des secours. Le périmètre d'étude du SDACR porte essentiellement sur le secours.

Le périmètre d'étude du SDACR porte essentiellement sur le secours. Pour autant, à chaque fois que le SDACR pointera des limites dans la réponse opérationnelle, il proposera des pistes de réflexion dans les domaines de la réduction des aléas et ou des enjeux.

1.2 Supports réglementaires et méthodologiques

Le SDACR est régi par des dispositions législatives et réglementaires. Des circulaires d'application complètent le dispositif en apportant un cadre méthodologique.

- Loi n° 96–369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours Article 7 (codifié à l'article L 1424-7 du CGCT) – modifié par la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 (article 49)

«Un schéma départemental d'analyse et de couverture des risques dresse l'inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des personnes et des biens auxquels doivent faire face les services d'incendie et de secours dans le département et détermine les objectifs de couverture de ces risques par ceux-ci.
Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques est élaboré, sous l'autorité du préfet, par le service départemental d'incendie et de secours.
Après avis du conseil général, le représentant de l'État dans le département arrête le schéma départemental sur avis conforme du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

- Décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours Article 38 (codifié à l'article R 1424-38 du CGCT)

« Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques, prévu à l'article L. 1424-7 est arrêté par le préfet. Celui-ci recueille l'avis du comité technique paritaire départemental, du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires et de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours sur le projet de schéma. Ce projet est également présenté au collège des chefs de service de l'État. Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques est publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours. Il peut être consulté sur demande à la préfecture, dans les sous-préfectures et au siège du service départemental d'incendie et de secours ».

- Circulaire du 25 mars 1993, fixant les règles méthodologiques relatives à l'analyse et à la couverture des risques courants,
- Circulaire du 31 janvier 1994, fixant les règles méthodologiques relatives à l'analyse des risques particuliers et des sites à risques,
- Circulaire du 24 février 1995, fixant les règles méthodologiques relatives à la couverture des risques particuliers et des sites à risques.

Il résulte de l'ensemble des dispositions susvisées que le SDACR revêt un caractère prévisionnel, dans la mesure où il s'attache à dresser l'inventaire des risques et à en déterminer les objectifs de couverture.

En complément, l'étude prend en compte les remarques formulées plus récemment dans les documents suivants :
- Rapports en 2005 et 2011 de la cour des comptes,
- Rapport de l'assemblée des départements de France en 2007,
- Rapport de la mission d'étude et de contrôle de l'assemblée nationale en 2009,
- Rapport d'information au nom de la commission des finances du Sénat de 2013.

1.3 Approche conceptuelle et définitions

Le risque est une notion difficile à cerner et donne lieu à des perceptions très différentes selon les citoyens. En conséquence, cette notion impose quelques définitions et une typologie partagées par tous pour bien appréhender le sujet.

1.3.1 Notre perception du risque

Au sein de la société contemporaine l'exigence de sécurité est exacerbée. Notre rapport au risque a énormément évolué au fil des siècles. Il est passé par différentes postures idéologiques : se réfugier dans la fatalité ou bien derrière la volonté divine, puis croire de façon inconditionnelle en la science et dépendre aveuglément en l'État providence, et pour finir consommer les services publics selon un certain dû.

Cet état de fait est renforcé par la valeur de la vie humaine que porte notre société occidentale, traduite par l'adage « la vie n'a pas de prix ».

Chacun d'entre nous n'a donc pas la même perception des risques auxquels nous sommes confrontés. L'analyse du risque passe par une détermination de celui-ci et une quantification des événements redoutés. La prise en compte du risque dans le cadre du SDACR permet de le caractériser collectivement et de manière consensuelle, d'ordonner l'incertitude et d'appréhender le futur sur un mode probabiliste.

Le risque est donc une construction sociale relevant de perceptions diverses, subjectives et influencées par différents facteurs culturels et temporels.

PROJET

1.3.2 La définition du risque

Il convient au préalable de rappeler ce que l'on entend par « risque », tant au niveau de l'acception générale du terme que de la signification qu'il doit prendre dans le domaine d'action de la sécurité civile.

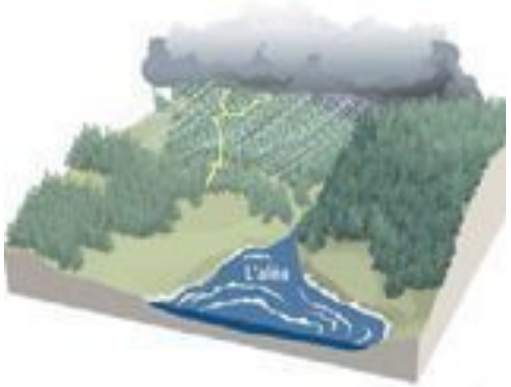

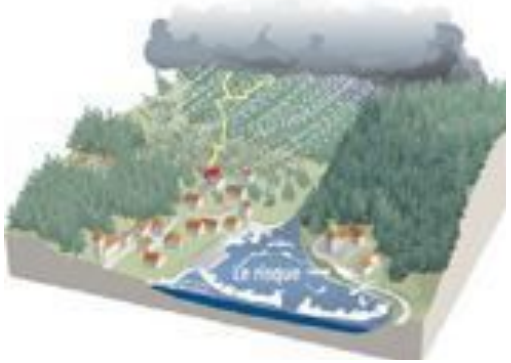

Le risque se définit comme la combinaison de la probabilité d'occurrence d'un événement non souhaité et de la gravité de ses conséquences.

Les cibles potentielles étant les personnes, les biens ou l'environnement, la gravité des effets découle à la fois de l'intensité de l'événement et de la vulnérabilité des cibles.

> *Risque = Probabilité d'occurrence d'un événement non souhaité X gravité de ses effets avec Gravité des effets = intensité de cet événement X vulnérabilité des cibles*

Les événements redoutés peuvent être positionnés sur un diagramme selon leur probabilité d'occurrence et leur gravité.

1.3.3 Le classement des risques dans le SDACR

Pour la réalisation du SDACR, les risques seront étudiés selon un classement en deux types :

- Les risques courants,
- Les risques particuliers.

Une troisième notion, faisant appel à une unité de lieu, est à prendre en compte. Il s'agit de la notion de sites à risques. Ils sont de deux types :

- Les sites présentant des risques courants mais nécessitant l'emploi de moyens très spécifiques pour mener à bien les opérations de secours (exemple: engin chenillé pour le secours à personnes à Avoriaz,...).

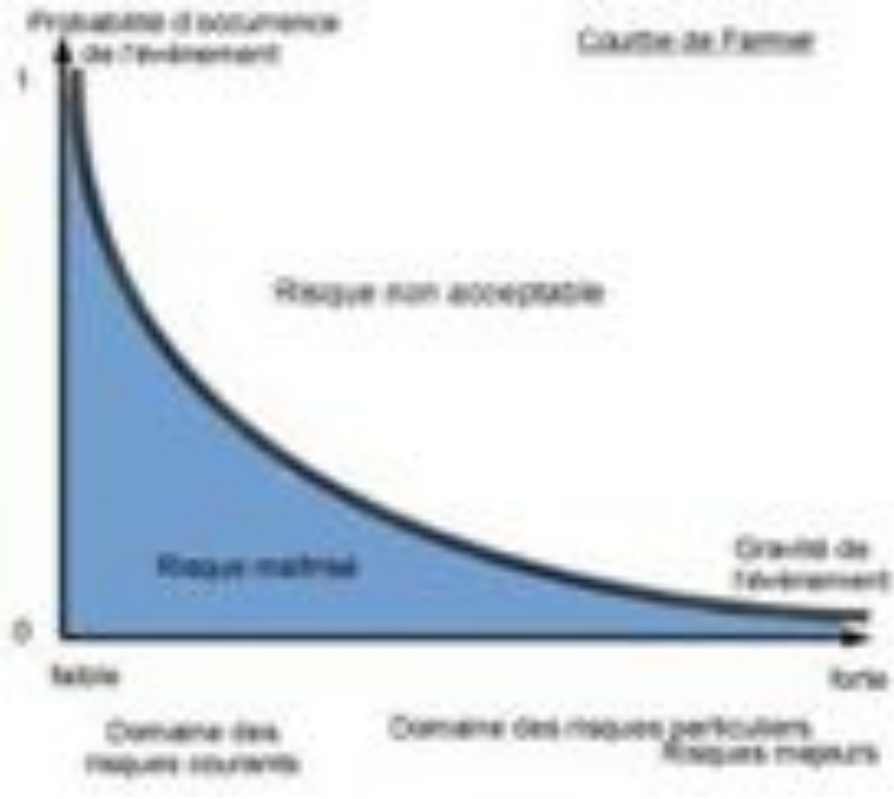

- Les sites présentant une concentration de risques significativement supérieure à la normale de façon ponctuelle ou permanente (autoroutes, afflux touristiques saisonniers, zones commerciales, etc.). Le nombre et la nature des moyens à mobiliser dépassent la couverture de base envisagée pour les risques courants. Il est à noter que le nombre d'interventions sur ces sites n'est pas forcément élevé.

Les risques courants présentent des probabilités d'occurrence élevées (fréquences importantes), mais des conséquences limitées pour la collectivité. Ils représentent 98% de l'activité opérationnelle du SDIS. Ils sont classés en 3 grandes familles, et dénommés par abus de language :

- Incendies (INC) 7%
- Secours à personnes (SAP) 77 % dont 7% de secours routiers
- Autres risques dits « opérations diverses » (DIV) 16%

Les risques particuliers présentent une probabilité d'occurrence faible, voire très faible (2% de l'activité du SDIS). Ils peuvent toutefois engendrer des conséquences significatives pour la collectivité. La réponse passe généralement par des qualifications et des moyens spécifiques. Le risque particulier dit « majeur » peut nécessiter une mobilisation des secours à l'échelon zonal, national, voire international.

En termes de moyens de secours, la réponse aux risques courants doit être prévue et gérée dans le cadre d'une organisation normale du service qui s'appuie sur des engins de base dits conventionnels (VSAV, FPT, VTU...). À l'inverse, la prise en compte des risques particuliers et des problématiques liées à certains sites à risques induit l'acquisition de quelques matériels parfois onéreux, dont la mise en œuvre impose une formation spéciale. Quelle que soit la qualité des moyens projetés, la réponse ne sera pertinente, et donc acceptable, que si les délais d'intervention sont compatibles avec la gravité de l'événement. Les sites à risques font l'objet d'une attention particulière dans le présent document, tant ils représentent une forte particularité du département de la Haute-Savoie.

1.3.4 La couverture des risques

La couverture du risque est la façon d'apporter une réponse opérationnelle au travers de la mise en œuvre d'un dispositif de traitement des conséquences de l'événement redouté. Cette réponse s'opère par le biais de plusieurs leviers conduisant au déploiement de moyens dimensionnés et adaptés à l'événement dans les délais les plus appropriés.

Couverture du risque = capacité à réduire les conséquences de l'événement selon des moyens adaptés X délai de la réponse appropriée (la notion de délai est illustrée au paragraphe 1.4 et la notion de moyens adaptés au paragraphe 1.5)

1.4 Délais d'intervention : agir sur chaque étape

Une fois un risque clairement identifié, il convient de trouver, au regard de sa probabilité d'occurrence et de la gravité de ses conséquences, une réponse opérationnelle qui soit satisfaisante. Le critère principal dans la mesure du niveau de qualité de la couverture opérationnelle, quels que soient les moyens mis en œuvre en première intention, est avant tout le délai d'intervention.

Concernant ces délais d'intervention, la particularité du SDACR 2015 par rapport au précédent réside dans l'exploitation de données statistiques opérationnelles des trois dernières années grâce à l'utilisation d'outils d'information géographique plus performants. Cela se traduit concrètement par une représentation cartographique plus proche de la réalité que celle obtenue par les simulations théoriques réalisées en 2006.

Ce délai d'intervention dans la chaîne du secours, mesuré depuis la prise d'appel, résulte de la somme des délais nécessaires à chaque action du processus dit de « réponse opérationnelle ». Il convient de bien identifier chacune de ces étapes pour comprendre les difficultés inhérentes à la maîtrise du temps et à la réduction du délai opérationnel, gage de qualité du service rendu à la population.

1.4.1 Le délai d'appel des secours par le premier témoin : un délai aléatoire mais sur lequel il est possible d'agir

Entre la survenue de l'accident et l'appel au secours, il s'écoule parfois un temps relativement long dépendant de la capacité du premier témoin à accéder au réseau d'appel téléphonique pour joindre les secours.

Au fil du temps, les pouvoirs publics ont cherché à faciliter cet appel par la mise en place de solutions techniques, parfois en partenariat avec les acteurs économiques privés, comme les bornes urbaines incendie ou les bornes d'appel d'urgence du réseau autoroutier, et plus récemment le dispositif télé-alarme du conseil départemental, ou encore le réseau d'appel Emergency pour le secours en montagne.

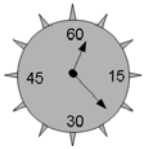

Le développement de la téléphonie mobile a considérablement amélioré les délais d'appel au secours, en introduisant malgré tout une nouvelle vulnérabilité dans ce processus essentiel, du fait de ses infrastructures supports ou en raison de la disparition progressive, des cabines publiques et des postes fixes chez les particuliers qu'il a engendrée. Des évolutions technologiques comme l'alerte par l'intermédiaire des GPS des véhicules proposent aujourd'hui également d'autres possibilités de connexion aux services d'urgence.

Ces actions, consistant à améliorer l'offre de connexion aux services d'urgence, se poursuivent aujourd'hui pour tenter de raccourcir le délai d'appel des secours par le premier témoin, parfois plus long que les délais d'intervention des services publics. Des solutions technologiques sont complétées par des actions de formation de masse au secourisme, actions soutenues par le conseil départemental en faveur des collégiens, visant une première réponse de secours citoyenne la plus rapide possible.

1.4.2 Le délai de traitement de l'alerte dans le cadre de la demande de secours : un délai à optimiser

Ce traitement s'articule autour de plusieurs étapes essentielles :

- la réception de la demande de secours
- la prise en compte de la demande de secours
- le traitement de la demande de secours
- la transmission de l'alerte

Le temps de traitement de l'alerte par les acteurs du CTRA jusqu'à sa transmission aux différents centres de secours varie du fait, notamment :

- de l'encombrement des lignes du centre de traitement de l'alerte provoqué par des appels simultanés,
- de la qualité des renseignements fournis, souvent transmis dans un contexte de panique et/ou de confusion et de la complexité des informations nécessaires et indispensables à l'appréciation de la situation et à l'engagement des équipes de secours,
- des délais liés à l'interconnexion entre les différents services chargés de la réception des demandes de secours,
- des temps d'acheminement technique de l'alerte au travers des infrastructures techniques.

Plus ponctuellement, d'autres éléments peuvent perturber la communication et avoir une influence significative sur le délai de traitement (appelant mal-entendant ou s'exprimant en langue étrangère, etc...)

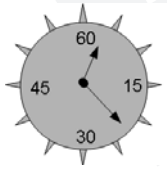

Depuis 1996, au sein de la structure de réception et de traitement de l'alerte des sapeurs pompiers, le SDIS a accueilli progressivement différentes entités SAMU, télé-alarme, ATSU et centre 115.

A partir de 2011 cette coopération s'est renforcée avec le choix d'un outil de traitement de l'alerte commun entre le SDIS et le SAMU permettant d'optimiser les délais de traitement.

1.4.3 Le délai de départ des personnels alertés : une stratégie de service

La rapidité de la réponse opérationnelle dépend de la capacité du service à garantir l'engagement des moyens humains et matériels, cet engagement étant conditionné par deux paramètres essentiels :

- le délai de mobilisation des personnels
- le délai de mise en condition opérationnelle des personnels et des matériels

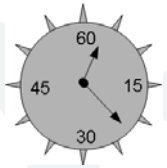

Le délai de mobilisation des personnels varie en fonction :

- des modalités de mobilisation des personnels (garde postée en centre ou disponibilité à domicile sous le régime de l'astreinte),
- de l'activité et de la localisation des agents au moment de l'alarme,
- de l'ergonomie des CIS favorisant la rapidité des départs.

Le délai de mise en condition opérationnelle des personnels et matériels varie en fonction :

- du délai d'habillage ou d'équipement des sapeurs-pompiers,
- du délai de prise en compte de la mission par le responsable du détachement,
- du délai d'élaboration de l'itinéraire le plus judicieux,
- du délai de mise en route des matériels roulants avec complément parfois en matériels opérationnels ou attelage de remorque.

A partir de 2006, pour renforcer la réponse opérationnelle sur le secours à personne, le service a privilégié en grande partie les gardes postées pour les centres de secours dotés d'un VSAV.

1.4.4 Le délai d'acheminement des moyens de secours sur zone d'intervention : de l'intérêt d'un bon maillage territorial

Outre les problématiques liées à une disponibilité humaine et matérielle évoquées ci-dessus, le délai d'acheminement des moyens dépend directement de l'itinéraire praticable (longueur et qualité) entre les centres d'incendie et de secours et le lieu de l'événement, et donc des lieux d'implantation des centres. D'autres facteurs extérieurs au SDIS influent directement sur ce délai. Il s'agit notamment :

- des accès spécifiques à certains ouvrages (autoroutes, voies rapides, ...),
- du franchissement de points de passage imposés (ponts, ...),
- de la forte densité de circulation sur certains tronçons routiers à certaines périodes,
- de la topographie et de la nature des voies de circulation,
- des conditions météorologiques défavorables (précipitations, neige, verglas, ...),
- Etc.

La somme des délais présentés précédemment, qui correspond au délai d'intervention des services de secours, dépend étroitement de l'ensemble des moyens qui participent à la réponse opérationnelle et donc à la couverture des risques.

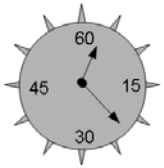

1.5 Détermination du niveau de couverture opérationnelle des risques

Pour chaque grande nature d'intervention du domaine des risques courants qui représentent l'essentiel de l'activité opérationnelle (secours à personnes, lutte contre l'incendie,etc...), le niveau de couverture s'énonce au travers d'un pourcentage de population ou de bâti couvert en fonction du délai d'intervention.

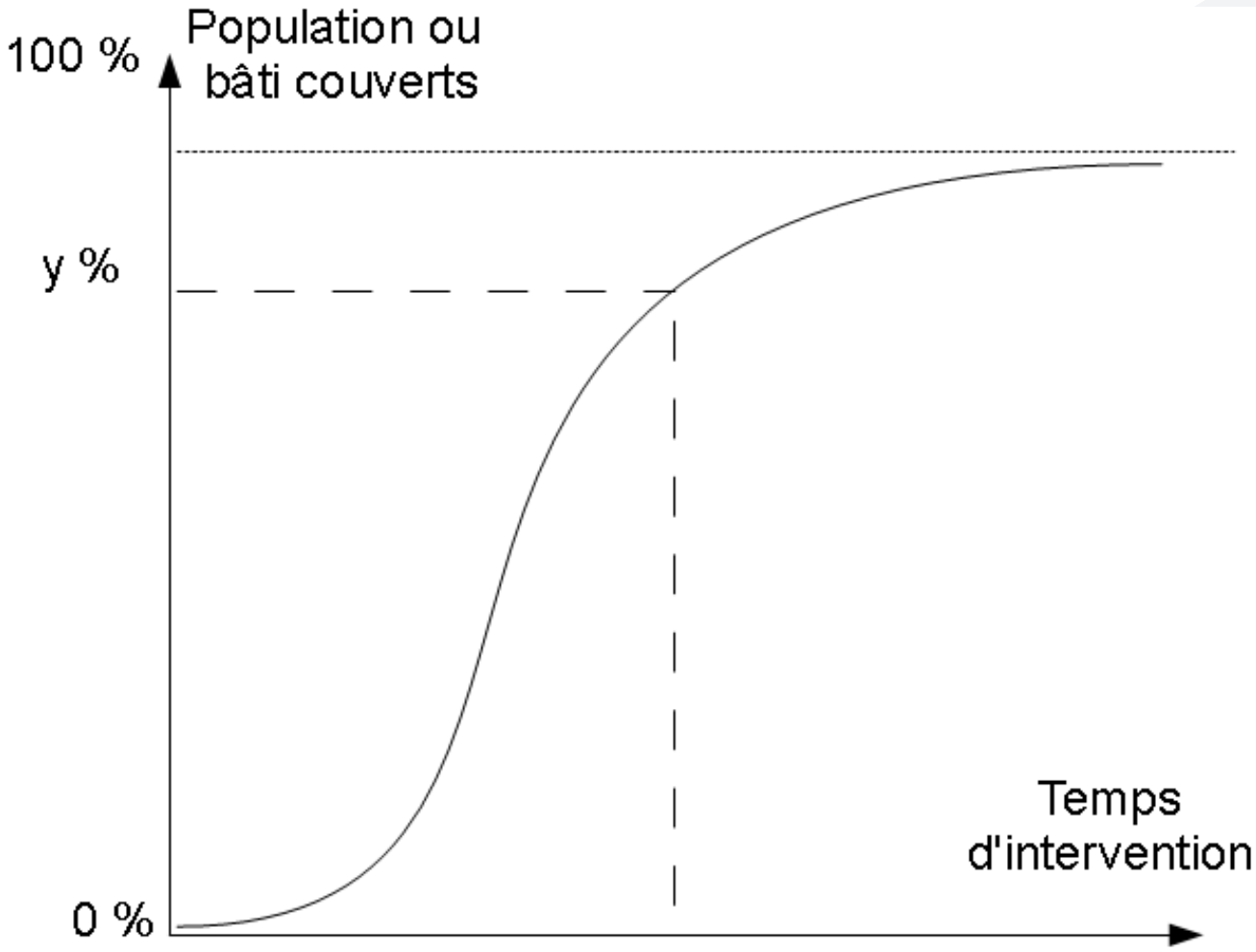

Il traduit la capacité du SDIS à se projeter dans ce délai à partir de moyens immobiliers que sont les casernements et des moyens humains et matériels conventionnels.

Dans le domaine des risques particuliers, le niveau de couverture s'apprécie plus au travers de la qualité des moyens qui peuvent être mobilisés pour faire face à un événement important. Le délai n'est pas dans certains cas l'élément déterminant permettant d'apprécier la qualité de la couverture opérationnelle.

La détermination du niveau souhaitable de couverture passe, dans les deux cas, par la prise en compte des particularités et de la spécificité du département, mais également par une bonne prise en compte des capacités opérationnelles des autres partenaires du SDIS.

Le triptyque des moyens sur lequel repose la couverture opérationnelle se caractérise par une forte interdépendance de ses trois piliers (composante humaine, matérielle et casernement). Toute altération forte de l'un ne peut être systématiquement compensée par les deux autres. Parallèlement toute modification sur l'un peut avoir des répercussions sur les deux autres.

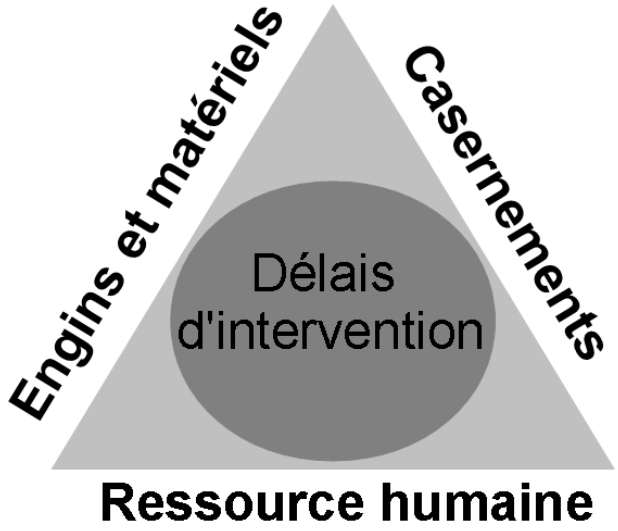

Ceci étant, bien que la vocation première du SDACR est de définir un niveau de couverture opérationnelle des moyens du SDIS**, une réflexion doit porter sur le périmètre de ses missions. De même, il ne peut être fait l'économie d'une étude des partenariats que le SDIS doit intégrer pour mener à bien les missions non exclusives.

** le SDACR est arrêté par le préfet de la Haute-Savoie sur avis conforme du conseil d'administration

1.5.1 Quelles sont les contraintes particulières de la Haute-Savoie en matière de couverture opérationnelle des risques?

Par un simple constat, la Haute-Savoie présente des particularités pénalisantes pour la couverture des risques avec notamment :

- un relief très marqué et des conditions climatiques et météorologiques parfois très sévères rendant le secours plus complexe et les délais plus longs,
- une variation des volumes de population selon les saisons engendrant de fortes évolutions de répartition de population sur le territoire,
- une position géographique excentrée dans la zone de défense et de sécurité et un enclavement entre lacs et montagnes faisant frontières naturelles avec des pays frontaliers,
- une part significative de secours souvent techniques dans un milieu relativement hostile. Ce point fait l'objet d'un développement ultérieur,
- un territoire où la population s'accroît d'environ 10 000 habitants par an,
- des points de fragilité dans la défense extérieure contre l'incendie.

Le territoire de Haute-Savoie présente une spécificité, comme quelques autres départements français, eu égard à sa notoriété et à l'image qu'il souhaite entretenir en France et à l'étranger, pour soutenir un pan important de son économie : le tourisme.

Dans l'inconscient collectif, cette offre touristique et sportive comprend les plaisirs et les sensations fortes des sports de pleine nature (lacs, rivières, canyon, montagne, etc...) en toute sécurité, avec paradoxalement des pratiques de sports à risques de plus en plus nombreuses.

Ce volet touristique majeur ne saurait faire oublier le second pilier de l'économie haut-savoyarde, tout aussi sensible, à savoir le tissu des PME et PMI travaillant dans le décolletage et le traitement de surface avec des activités à haute valeur ajoutée comme l'usinage de précision et la mécatronique, véritables fleurons de l'activité industrielle du département.

Ces entreprises représentent à la fois une source de risques particuliers liés aux produits chimiques manipulés et un outil économique à protéger, notamment contre l'incendie.

Tous ces atouts de la Haute-Savoie représentent des richesses à préserver mais génèrent des menaces particulières à prendre en compte.

1.5.2 Les moyens de la couverture opérationnelle : une forte interdépendance

La qualité des délais opérationnels, qui est une des clefs de la performance opérationnelle du SDIS, est la conséquence de l'interaction des trois composantes de la couverture opérationnelle.

Les casernements

Les différentes casernes existantes déterminent une maille de couverture opérationnelle en tant que premier élément de la qualité des délais opérationnels.

Le parc immobilier actuel, de par son maillage fin, eu égard à la densité de population à couvrir, permet de garantir une réponse rapide de chaque centre sur son secteur de premier appel mais permet aussi, lorsque celui-ci est indisponible, l'intervention des moyens d'un centre voisin dans des délais acceptables.

Toutefois, cette couverture d'un centre par les moyens périphériques trouve ses limites lors d'intervention d'ampleur (incendie par exemple) ou d'interventions multiples trouvant ou non leur origine dans un même événement (météorologique par exemple). Avec une charge opérationnelle qui augmente chaque année, ne serait ce par l'accroissement de la population, la fragilité de la couverture opérationnelle se manifeste dans certains secteurs.

Ces centres de secours de taille variable sont le fruit de l'histoire et d'une réalité socio-économique du bassin qu'ils défendent. Leur dimensionnement est intimement lié à la capacité de la structure à mobiliser un nombre suffisant de sapeurs-pompiers et à la nécessité de couvrir les risques locaux.

Les véhicules

La définition des engins du parc roulant et flottant, la taille du parc et la répartition des engins tiennent compte en premier lieu des missions à remplir, des nécessités de s'adapter aux contraintes topographiques et météorologiques, et enfin du volume de l'activité opérationnelle en constante augmentation, mais pas seulement.

Le nombre et surtout la répartition des engins de même nature, ou en capacité de remplir la même mission, déterminent, en tant que deuxième élément, la qualité des délais opérationnels.

Le nombre et la taille de ces engins interfèrent pour une construction nouvelle sur la taille de la remise de la future caserne. A l'inverse, une construction existante contraint l'établissement dans des choix d'attribution d'engins au centre, en gabarit et en nombre. Ce nombre d'engins est défini au regard de l'activité opérationnelle du secteur que ces engins doivent couvrir en première intention. Là aussi des effets de seuils peuvent être observés eu égard à leur sollicitation opérationnelle pouvant conduire à une augmentation significative des délais d'intervention par des engins provenant d'un autre secteur opérationnel.

PROJET

La définition des différents types d'engin s'appuie également sur des critères plus sociologiques comme le type de ressource humaine disponible pour armer les engins ou encore la présence d'agents disposant de permis ou qualifications de conduite particulières.

Les personnels

A effectif pratiquement constant, les sapeurs-pompiers du département ont pratiquement doublé leur activité opérationnelle en 15 ans. A noter dans la période observée une professionnalisation pour compenser une perte de disponibilité des SPV, et la baisse du temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels imposée par des règles européennes.

La ressource humaine est l'élément essentiel du dispositif de couverture des risques, tant en quantité qu'en qualité pour garantir des départs conformes à la réglementation et donc une projection des moyens de secours dans des délais raisonnables. Dans les deux dimensions opérationnelles (professionnelle et volontaire), elle se construit autour de nombreux paramètres techniques.

La dimension professionnelle, structurée autour d'environ 600 agents, donne la stabilité au dispositif mais ne peut se suffire à elle-même en raison de ses effectifs déployés prioritairement dans les secteurs à forte sollicitation opérationnelle.

La dimension volontaire représente autant la force du dispositif, dans le potentiel de mobilisation qu'elle peut offrir au travers des 2 800 agents, que le point de fragilité de ce dispositif tant elle est sujette à des variations en raison de facteurs socio-économiques. Son renouvellement est important (environ 10% par an) et rend plus difficile l'acquisition des grades et compétences, pourtant nécessaires à l'engagement opérationnel. Elle peut en outre subir des effets de seuils eu égard à sa sollicitation ou sa motivation que le SDIS ne peut pas toujours anticiper.

Par ailleurs, au-delà du caractère aléatoire de l'intervention, c'est elle qui introduit le plus d'incertitude dans la réponse opérationnelle immédiate en raison de sa disponibilité variable, alors qu'elle contribue au maintien des **effectifs opérationnels journaliers (potentiel opérationnel journalier) qui déterminent, en tant que troisième élément, la qualité des délais opérationnels.**

Cette ressource humaine dans son ensemble est optimisée et donc répartie sur le département par le SDIS d'après son degré probable de sollicitation selon un mode de garde (plus sollicitée et plus rapide) et un mode d'astreinte (moins sollicitée et moins rapide).

Enfin, il est à souligner que les personnels administratifs et techniques assurent une part majeure des tâches connexes à l'opération, permettant aux sapeurs-pompiers de rester disponibles et de se consacrer à leur fonction opérationnelle.

Chacune des trois composantes opérationnelles évoquées entre en interaction avec les deux autres dans la recherche d'un fragile équilibre opérationnel. Cette interdépendance forte complexifie la mise en œuvre d'une couverture opérationnelle fiable dans l'espace et le temps. Ces différents moyens font l'objet d'un développement particulier en annexe du document visant à expliquer leurs fonctions respectives.

Les choix techniques et politiques opérés dans les trois domaines influent sur la couverture de l'ensemble des risques présents sur le département et doivent donc être arbitrés dans une réflexion qui doit être globale.

1.5.3 Quel est le constat concernant la couverture actuelle des risques ?

La couverture des risques est réputée à ce jour satisfaisante. Les chiffres concernant le département de la Haute-Savoie et le SDIS relatifs aux trois composantes des moyens, regardés en perspective des indicateurs nationaux des services d'incendie et de secours, sont plutôt bons avec des délais moyens de traitement de la demande de secours corrects et des délais d'intervention proches de la moyenne nationale.

Il convient de noter cependant, qu'au-delà du délai difficilement compressible de traitement de l'alerte et du délai plus ou moins maîtrisé de départ en intervention, quels que soient les moyens mis en œuvre, le département ne peut donc être couvert de façon homogène au regard des délais d'acheminement des secours, que ce soit par voie terrestre, ou aérienne.

Ce constat prévaut également dans le domaine du secours nautique notamment sur le lac Léman où les problématiques de sauvetage peuvent s'apparenter à celles rencontrées sur le littoral côtier.

Ces points particuliers font respectivement l'objet d'un développement dans le chapitre relatif à l'analyse des risques courants et dans celui qui traite des sites à risques.

Les rapports des inspections estiment comme satisfaisant, le taux de sollicitation du parc matériel, l'équilibre entre la ressource professionnelle et volontaire, l'équilibre entre les gardes postées et les astreintes, le maillage des centres de secours. De surcroît, le sentiment d'une couverture opérationnelle de qualité prévaut dans la population et parmi les élus et les acteurs socio-économiques. Il en résulte que le niveau de risque correspondant au niveau de la couverture actuelle peut être aujourd'hui considéré comme accepté. Il peut donc être déterminé comme seuil du risque acceptable dans le cadre de la couverture des risques courants. Les risques particuliers sont quant à eux évalués sous l'angle de leur probabilité d'occurrence et de la gravité de leurs effets. Le résultat de cette évaluation sera mis en perspective des coûts financiers des mesures de réponse opérationnelle envisagée (formation des personnels, investissements en matériel...)*

*avec des délais d'intervention satisfaisants bien que supérieurs à la moyenne nationale, qui s'expliquent par le caractère montagneux du département.

Fort de ce constat, le SDACR devra s'efforcer de pérenniser le niveau de couverture moyen du risque courant tout en cherchant des pistes d'amélioration

pour les quelques pour cent d'interventions dont les délais avoisinent les seuils de référence selon les familles de risques.

1.5.4 Quels sont les autres leviers dans l'amélioration de la couverture des risques ?

Quels que soient les choix effectués au niveau du SDIS, les décideurs doivent veiller à maintenir un maillage territorial au travers des centres de secours le plus pertinent possible, mais également à adapter le parc matériel roulant et flottant et le potentiel opérationnel journalier (effectif de garde ou d'astreinte) pour répondre aux besoins concrets de déplacement et d'acheminement des secours dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnels engagés et dans les meilleures conditions de distribution des secours pour les victimes et sinistrés potentiels.

Une autre piste consiste à valoriser et à soutenir la réponse citoyenne de sécurité civile dans l'esprit de la loi de modernisation de celle-ci en développant des outils et des partenariats (comme le « savoir secourir » initié par le conseil départemental) pour rapprocher le prompt secours de ces victimes et sinistrés dans l'attente des moyens du service public.

Les décideurs peuvent par ailleurs s'appuyer sur les moyens aériens nationaux (hélicoptères de la sécurité civile et de la gendarmerie), voire des moyens aériens et nautiques privés (associations de secours) pour permettre au SDIS de remplir correctement certaines de ses missions, notamment dans les zones d'accès difficile par voie terrestre ou sur les étendues lacustres éloignées du rivage.

Ils peuvent aussi inciter ou contraindre certains acteurs économiques, générateurs de risques exceptionnels ou émergents, et consommateurs de secours, à participer à l'effort de couverture dans des endroits les plus difficilement accessibles au service public, dans la logique du principe évoqué dans la loi de 2004 : « la sécurité civile est l'affaire de tous » .

La réponse de sécurité civile doit s'appuyer autant que possible sur les différents partenaires et acteurs citoyens au quotidien.

2- PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT ET DU SDIS

2.1 Le département de la Haute-Savoie

2.1.1 Les données géographiques et hydrographiques

La Haute-Savoie, située au nord-est de la région Rhône-Alpes-Auvergne, est un département montagnard d'une altitude moyenne de 1 160 mètres (l'altitude moyenne de la France étant de 342 m) qui présente des frontières avec l'Italie et la Suisse. Sa superficie avoisine les 4 388 km² (un peu plus de 6 % de la région Rhône-Alpes-Auvergne).

Cette caractéristique montagnarde impose l'acquisition par le service départemental d'incendie et de secours de matériels roulants adaptés (voire spécifiques) pour la projection et le transport des hommes et des équipements de lutte contre les différents risques, compte-tenu du relief marqué de certaines zones et des possibilités d'enneigement important.

Ce département est limité :

- au nord par le lac Léman qu'il partage avec la Confédération Helvétique (Cantons de Genève, de Vaud et du Valais),
- à l'est par la chaîne des Alpes qui le sépare de la Suisse (canton du Valais) et de l'Italie (région autonome du Val d'Aoste) avec le massif du Mont-Blanc,
- à l'ouest, par le fleuve Rhône venant du lac Léman, qui le sépare du département de l'Ain,
- au sud, par la Savoie qui s'inscrit dans une topographie similaire.

Le relief du département de Haute-Savoie se dessine à partir de trois grands éléments géographiques :

- le massif cristallin du Mont Blanc dont le sommet culmine à 4 810 m,
- les pré-alpes calcaires, d'une altitude moins élevée, qui constituent la zone centrale montagneuse regroupant les massifs des Bauges, des Aravis, des Bornes, et du Chablais,
- l'avant-pays savoyard, aux formes plus adoucies, composé de plateaux molassiques et morainiques (Albanais, Bas Faucigny, Bassin des Usses..).

Ainsi, 2 213 km², soit près de la moitié de la surface du département, se situent à une altitude supérieure ou égale à 1 000 mètres. Ce point fait l'objet d'un développement particulier dans la rubrique des sites à risques tant il engendre des problématiques d'accessibilité notamment en période hivernale dans des lieux pouvant regrouper quelques dizaines à plusieurs milliers voire dizaines de milliers de touristes. Ces lieux sont étudiés dans le chapitre traitant des « sites d'accès difficiles ».

Au titre de la spécificité de haute montagne, le SDIS est épaulé dans ses missions par des moyens aériens de la sécurité civile, de la gendarmerie ou de sociétés privées de transport aérien, et dispose d'un groupe spécialisé de secours en montagne qui travaille en collaboration avec le Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne et les sociétés locales de secours en montagne. Il est par ailleurs doté de moyens chenillés et de moyens de franchissement 4X4 capables d'évoluer sur la neige en tout temps.

Ces différents éléments géographiques sont entrecoupés de vallées qui rassemblent un réseau hydrographique dense constitué de 3 600 km de cours d'eau aux débits très irréguliers avec des régimes souvent tumultueux et parfois imprévisibles. Ce réseau de torrents et rivières est complété par de nombreux lacs de montagne dont deux de très grandes dimensions, d'origine glaciaire, que sont le lac Léman et le lac d'Annecy.

Le lac Léman, d'une superficie de 522 km² dont 239 km² en territoire français, représente une véritable mer intérieure de par sa taille et ses conditions de circulation, avec une navigation importante et des activités nautiques nombreuses, dans le domaine du tourisme, de la plaisance et des transports marchands (plus grand lac d'Europe). Le lac d'Annecy, d'une superficie de 27 km² est réputé pour la pureté de ses eaux (avec des enjeux de pollution) avec une navigation moindre et des activités nautiques plus limitées au tourisme et à la plaisance.

Ces deux lacs font l'objet d'un paragraphe particulier en tant que sites à risques.

Enfin, le réseau hydrographique comprend une partie du fleuve Rhône provenant du lac Léman. Ce tronçon supporte une activité humaine modérée.

La protection de l'environnement fait partie des missions du SDIS qui dispose de matériels de lutte contre les pollutions et d'un groupe spécialisé en capacité d'intervenir en milieu terrestre ou aquatique. Au delà de la vulnérabilité écologique de ces lacs, leur fréquentation représente un risque pour les personnes que le SDIS prend en compte au travers de moyens nautiques adaptés et d'un groupe spécialisé en secours aquatique.

2.1.2 Les données topographiques, climatiques et telluriques

En raison du caractère montagneux, 70% de la surface du département est constituée d'espaces naturels exploités ou non. Ainsi, le département est classé au 25ème rang des départements les plus boisés de France. Il est couvert par 1 700 km² de forêts, soit 38% de sa surface, avec une forte composante de résineux. Les terrains agricoles, d'une superficie globale de 1400 km² couvrent quant à eux 32 % du territoire, avec malgré tout une diminution significative de 140 hectares par an en raison de l'urbanisation.

Par ailleurs, la Haute-Savoie présente la particularité d'abriter la plus grande surface de réserves naturelles de France avec 210 km² répartis dans 9 réserves. Ce patrimoine naturel est complété par 27 autres sites au titre de la protection de la biodiversité.

Le département partage enfin avec son voisin savoyard le parc naturel régional des Bauges d'une superficie de 900 km² sur 65 communes dont 19 en Haute-Savoie.

Ce département, disposant de grands espaces naturels, est sous l'influence d'un climat semi-continental de type montagnard, réputé « froid et neigeux » en hiver et « doux et orageux » en été, avec une pluviométrie de 900 à 2 400 mm par an selon les secteurs. Ces précipitations sont supérieures aux moyennes nationales (environ 900 mm).

Le nombre moyen de jours de chutes de neige est voisin de 15 par an dans les vallées, il dépasse 50 dans les zones montagneuses où les hauteurs cumulées atteignent plusieurs mètres.

Les conditions climatiques engendrent des risques tels qu'inondations, crues torrentielles, avalanches mais aussi par action sur les sols, mouvements de terrain, coulées de boue et chutes de rochers. Le caractère parfois ponctuel et imprévisible de ces événements météorologiques rend difficile l'anticipation des phénomènes paroxysmiques. A ce titre, le département n'est pas à ce jour couvert par un dispositif d'alerte inondation.

Le SDIS est équipé de moyens de manœuvre de force lourds et de moyens de franchissement de type 4X4 et dispose d'un groupe spécialisé en sauvetage déblaiement en capacité de prendre en compte ce genre d'événement.

Il est à noter que le contrat de plan Etat-région 2015-2020 prévoit l'acquisition et l'installation en Haute-Savoie de radars météorologiques à bande X pour anticiper des événements comme les crues torrentielles.

Le département est également situé dans une zone de sismicité reconnue. Ces mouvements telluriques se manifestent régulièrement occasionnant parfois des désordres mineurs aux structures. Ils peuvent toutefois avoir des conséquences plus marquées comme en 1996 (épicentre à 10 km au Nord d'Annecy) et pourraient être à l'origine de dégâts beaucoup plus importants, au bâti, aux infrastructures et bien évidemment occasionner blessures et décès.

2.1.3 Les données démographiques résidentes et touristiques

Le département connaît un dynamisme démographique très important avec le 4ème plus fort taux d'accroissement de sa population sur la période 2006-2011 en France et la 2ème croissance la plus forte derrière la Seine-et-Marne avec +174 % depuis 1 950. En effet, la Haute-Savoie accueille environ 9 400 habitants de plus chaque année en moyenne depuis 1999 et entre 10 000 et 11 000 depuis 2005. Avec une densité de population estimée à 172 hab/km^2 en 2012, la Haute-Savoie est le deuxième département le plus densément peuplé de la région Rhône-Alpes-Auvergne après le Rhône et devant l'Isère.

Les taux de croissance sont particulièrement marqués dans le Bas Chablais et la première couronne genevoise avec des valeurs proches de + 2,3% par an alors que le taux moyen est de 1,4 %, sachant que les schémas de cohérence territoriale du département se sont inscrits dans une projection plus ou moins similaire.

Avec 767 473 habitants (observatoire du Conseil Départemental 74) en 2013 contre 631 547 en 1999, la Haute-Savoie est positionnée 3ème de Rhône-Alpes-Auvergne.

Cette population se répartit sur le territoire avec de fortes disparités géographiques en raison du relief qui concentre l'habitat dans les vallées, avec un clivage démographique est-ouest marqué.

Même si l'on peut noter la présence de lieux de forte densité isolés dans le milieu montagnard, qui ne sont pas sans poser des problèmes de sécurité sous l'angle de leur desserte ou de leur défense incendie, le contraste démographique reste très important avec 86% de la population du département qui vit et travaille essentiellement sur cinq aires urbaines.

Selon les différents schémas de cohérence territoriale approuvés ces dernières années, la tendance actuelle, concernant ces aires urbaines, évolue autour de deux dynamiques foncières, avec principalement une densification de l'urbanisation au fil des ans autour des coeurs de bourg et de ville, et secondairement un étalement péri-urbain, qui vient corriger le mitage autour des petits villages, phénomène insidieux de cet étalement urbain depuis les années 50.

Au-delà de l'impact sur le coût des réseaux pour les collectivités, dont le réseau d'eau potable support de la DECI, ce mitage engendre des difficultés dans la distribution des secours.

Si cette tendance se confirme dans les années à venir, les différents schémas de cohérence territoriale prévoient une poursuite de l'augmentation de la population dans les zones dites « urbaines » prioritairement avec une densification du tissu, et dans une moindre mesure dans les zones dites « à urbaniser ».

A l'horizon 2030, les secteurs les plus susceptibles de se développer sont donc :

- l'arc genevois avec une poussée de croissance sur Reignier,
- l'agglomération annecienne avec une pression accrue sur ses secteurs nord (Pringy et Argonay) et sud (Seynod en direction d'Aix-les-Bains),
- le Bas Chablais lémanique de Douvaine à Thonon-les-Bains.

Evolution prévisible de la population résidente dans une à deux décennies

Schéma de cohérence territoriale	Nombre de communes	Nombre d'habitants	Horizon	Horizon Nombre de logements prévus	Nombre d'habitants supplémentaires estimés
Albanais	29	**32742**	2024	6000 à 8000	**12000 à 15000**
Région d'Annemasse	12	**82000**	2017	6000	**12000**
Arve Salève	8	**22000**	2023	3000	**6000**
Bassin Annécien	63	**210000**	2034	30400	**61000**
Chablais	62	**124000**	2030	40730	**80000**
Genevois	17	**+de 11000**	2024	4100	**8000**
Faucigny-Glières	7	**+de 25000**	2025	3800	**7900**
Fier et Aravis	13	**+ de 18000**	2030	3985	**5800**
Pays Rochois	9	**25000**	2025 à 2030	3590	**7200**
Trois Vallées	19	/	En cours	/	/
Usses et Rhône	26	/	En cours	/	/
Arves Montagnes	10	/	En cours	/	/
Montagne du Giffre	8	/	En cours	/	/
Pays du Mont-Blanc	10	/	En cours	/	/
Vallée de Chamonix Mont-Blanc	4	/	En cours	/	/

L'activité du SDIS devrait suivre l'évolution démographique projetée, avec une augmentation de la charge opérationnelle sur des secteurs déjà très sollicités. Si cela se vérifie, à dispositif identique, les effets de seuils évoqués en introduction, pourraient alors apparaître dans le domaine des matériels, mais également des personnels, essentiellement dans sa composante volontaire.

Au nord-ouest d'une ligne allant d'Evian-les -Bains à Faverges, la moitié du département héberge l'essentiel de la population résidente. A contrario, la population touristique hivernale se concentre sur la seconde moitié, donnant ainsi une caractéristique très particulière concernant la répartition démographique au regard de la saisonnalité. Ce contraste démographique saisonnier impacte l'organisation opérationnelle du SDIS qui doit adapter son dispositif dans la période hivernale, mais aussi estivale en recrutant temporairement des sapeurs-pompiers saisonniers pour absorber les variations d'activité opérationnelle.

Concernant la population touristique, dans les saisons été et hiver, le département est en capacité d'accueillir quasiment autant que sa population résidente, avec 652 000 lits dont 70 % en montagne répartis dans 50 stations, 164 campings, 103 résidences de tourisme, 19500 meublés classés, 675 hôtels, 389 chambres d'hôtes, 1150 gîtes ruraux, 198 refuges et gîte d'étapes, et plus de 110 000 résidences secondaires (source Conseil Départemental 74). L'afflux de population est encore accentué par le flux touristique journalier provenant des départements ou pays voisins (Rhône-Alpes, Suisse,Italie).

Cette saisonnalité engendre des contraintes fortes sur l'organisation opérationnelle et administrative du SDIS telles que le renforcement des effectifs notamment dans les centres par des personnels extérieurs, le dimensionnement et l'adaptation des casernements pour accueillir ces renforts avec malgré tout des risques accrus de rupture opérationnelle.

SDACR 2015

Variation de la densité de population selon la saison :

Un département à deux visages

NOTE

Avec les saisons touristiques, la démographie locale connaît d'importantes variations. La fréquentation des stations en montagne augmente considérablement la densité de population dans des espaces habituellement peu habités.

Les chiffres de la population sont issues de l'INSEE et représentent la population résidente au 1er janvier 2013 estimée à partir du recensement 2010.

La densité de population incluant le tourisme a été réalisée en s'appuyant sur la capacité d'accueil touristique qui s'estime en nombre de lits. Un lit a été considéré comme un habitant.

Densité de population (hab/km²)

- 21 - 150
- 150 - 250
- 250 - 450
- 450 - 1000
- 1000 - 2000
- 2000 - 3500
- 3500 - 7500

Fond de carte

- Frontière internationale
- Limite de région
- Limite de département / canton
- Limite communale
- Principaux lacs
- Autoroutes

N

0 5 10 20 Km

Source :
SDIS 74, IGN diffusion RGD 73-74
Copie et reproduction interdites
POPP, service cartographie
Date de création : Mai 2015

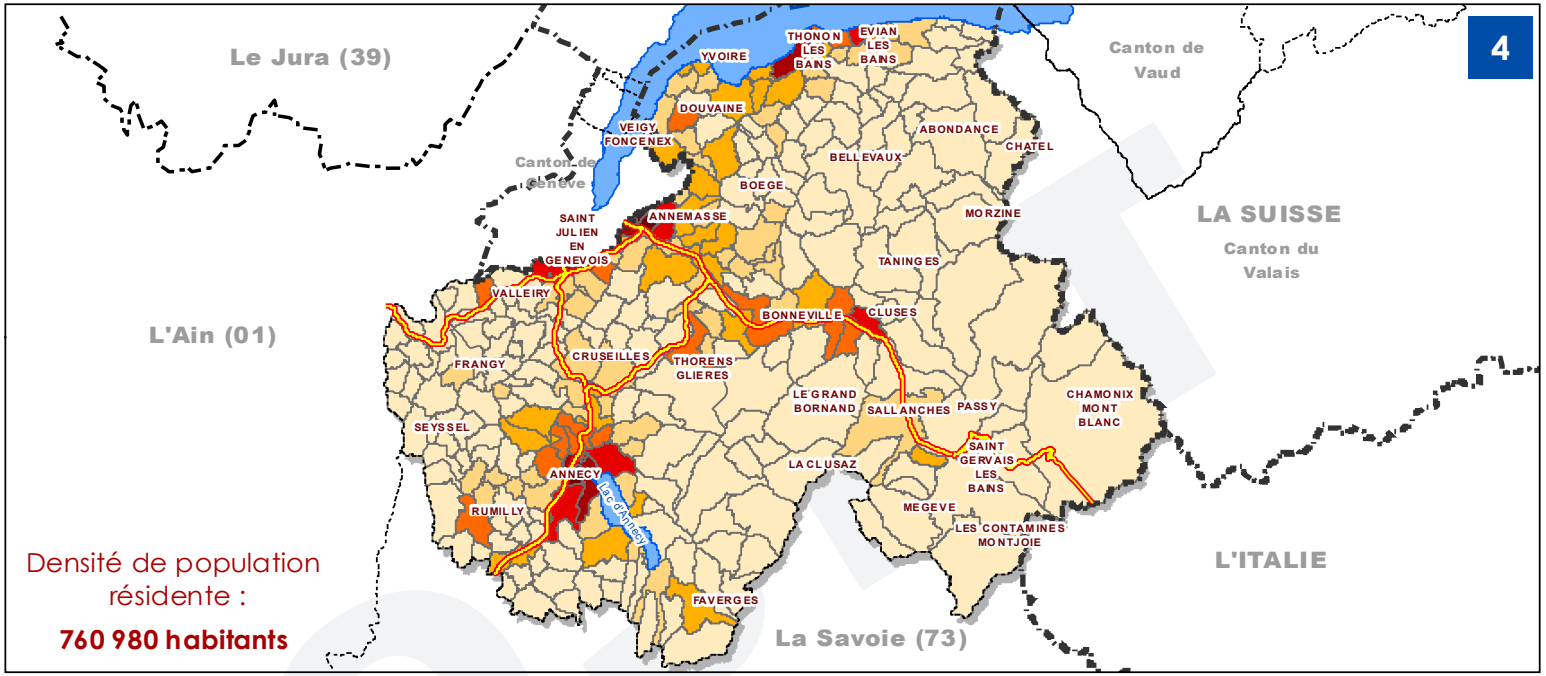

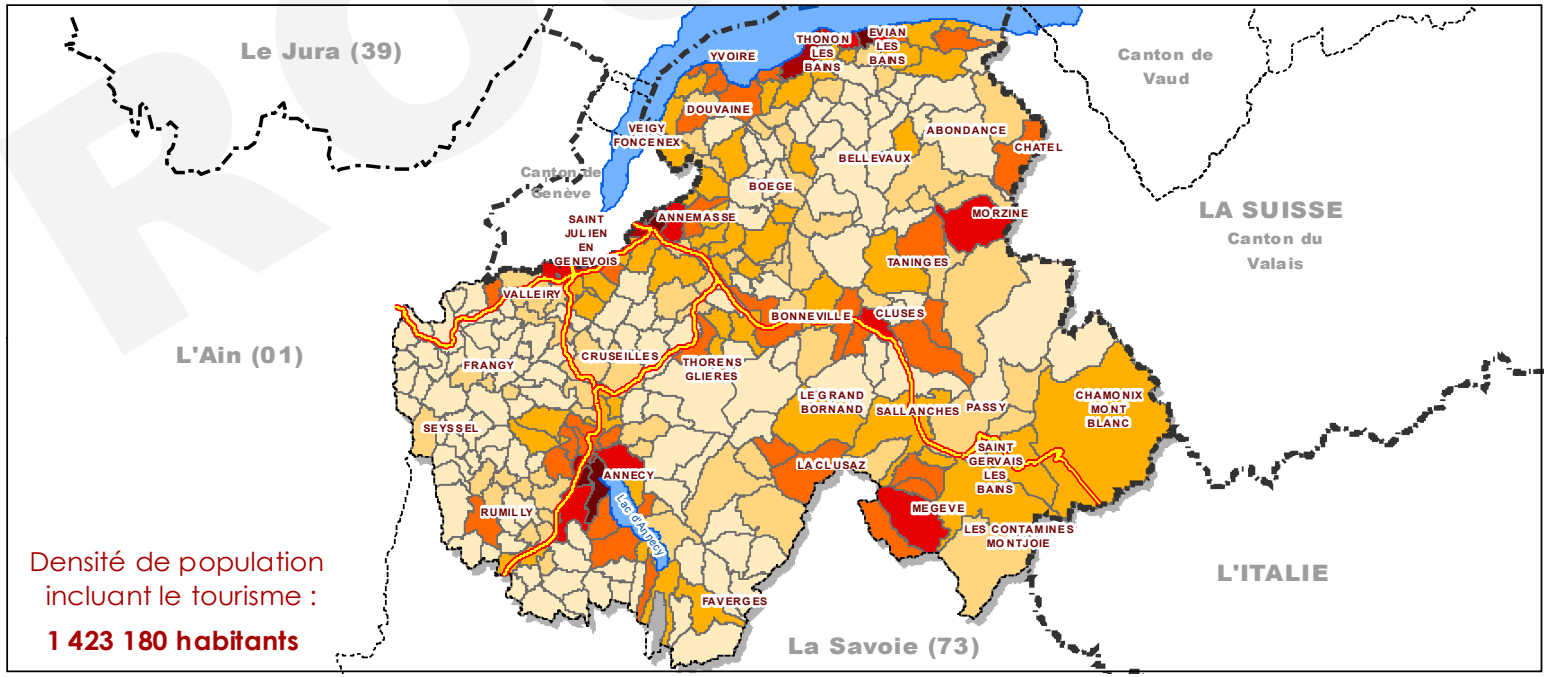

Cette population touristique, même si elle est appelée à augmenter, de par l'engouement suscité par les activités de montagne, ne devrait pas connaître dans la prochaine décennie une forte évolution dans la mesure où les documents d'urbanisme prospectifs en vigueur à ce jour ne recensent pas de projets importants d'unité touristique nouvelle (UTN).

A noter cependant dans le secteur du Grand Massif, deux projets respectivement à Sixt-Fer-à-cheval et Samoëns avec de nouveaux lits touristiques sur la seconde commune. Il est également intéressant d'évoquer en tant qu'UTN inscrit dans le SCoT du Chablais, le projet de télécabine des Prodains entre Morzine et Avoriaz pouvant à terme impacter l'activité de la station d'Avoriaz, avec le projet récent de construction d'un nouvel hôtel d'une capacité d'accueil avoisinant les 600 lits.

Enfin, dans le cadre du contrat de plan Etat-région 2015-2020, le Conseil Départemental soutient le projet de téléporté dénommé Funiflaine, transport public de personnes de grande capacité reliant la commune de Magland dans la vallée et la station de Flaine en montagne avec la desserte de trois gares intermédiaires.

Ces projets pourront potentiellement engendrer, lors de leur exploitation, une activité opérationnelle supplémentaire pour les sapeurs-pompiers essentiellement dans le domaine des risques courants.

La traduction concrète de l'augmentation de population en période estivale ou hivernale, est un accroissement amplifié dans la partie sud-est du département et sur certaines périodes de l'année pouvant aller les week-ends de forte affluence jusqu'à cinq fois la population locale résidente dans des zones où d'ordinaire la densité de population est plutôt faible.

Une pression touristique non homogène sur le département

Secteur géographique	Nombre de communes	Population résidente	Nombre de lits touristiques	Rapport population touristique potentielle sur population résidente	Capacité d'accueil touristique/ capacité du département	Rapport population touristique hivernale/ population résidente	Taux de fréquentation hivernal (lits marchands)	Rapport population touristique estivale/population résidente	Taux de fréquentation estival (lits marchands)
Massif des portes du soleil	20	**16185**	**120300**	7.4	18%	**4.8**	65%	**3.6**	47%
Grand Massif	9	**12738**	**78000**	6.1	12%	**4**	65%	**3**	47%
Pays du Mont Blanc	14	**58052**	**206300**	3.5	32%	**2.2**	64%	**2.3**	66%
Aravis-Bornes	15	**22582**	**71200**	3,1	11%	**1.8**	59%	**1.5**	47%
Pays du Léman, Vallée verte , Les Brasses	59	**137195**	**81600**	0,6	12%	**0.3**	47%	**0.4**	67%
Lac d'Annecy	45	**197843**	**53900**	0.27	8%	**0.1**	52%	**0.12**	73%
Arve Faucigny Genevois Albanais	132	**302399**	**51200**	0.17	8%	**0.1**	55%	**0.12**	70%
Total	294	**746994**	**662 500**	0.9	100%	/	/	/	/

2.1.4 Les données économiques et liées à l'activité humaine

L'économie de la Haute-Savoie est diversifiée. Elle repose tout d'abord sur l'activité industrielle qui regroupe plus de 2 300 entreprises totalisant environ 46 000 emplois, avec une réelle diversité des secteurs industriels mais l'absence d'industrie lourde.

Cette activité industrielle est cependant dominée par le secteur particulièrement dynamique et innovant du décolletage et des traitements des métaux (leaders et sous-traitants) qui concentre majoritairement dans la vallée de l'Arve, 70 % du marché en France et plus des deux tiers des emplois français du secteur. Il est porteur d'un savoir-faire reconnu à l'échelle internationale.

Le secteur industriel de la mécatronique n'est pas en reste avec un développement également reconnu à l'internationale, notamment au Japon, positionnant la Haute-Savoie comme territoire référent, avec des entreprises installées sur le bassin annecien, le genevois et le Bas Chablais.

Ces activités industrielles pèsent sur les risques technologiques industriels du département que doit prendre en compte le SDIS. Au-delà des risques induits de chômage technique en cas d'incendie, et dans la mesure où certaines de ces entreprises sont financées par des capitaux étrangers et pilotées par des centres de décision hors territoire national, avec des risques sous-jacents de délocalisation, leur préservation constitue un véritable enjeu pour les sapeurs-pompiers.

En effet l'ensemble des nouveaux investissements étrangers en Haute-Savoie représente un effectif de plus de 5 300 emplois salariés (premier rang de Rhône-Alpes) dont 5 081 pour les établissements rachetés (93 % des effectifs dans l'industrie).

D'autres secteurs d'activité participent au dynamisme économique, comme la filière des sports « outdoor » qui regroupe 118 entreprises totalisant 2 664 emplois ou encore des filières en pointe comme celle de l'image en mouvement et des industries dites « créatives » avec 281 entreprises regroupant 1 200 emplois.

Les entreprises de ces deux filières ne représentent pas de risques spécifiques mais sont perçues comme des enjeux économiques forts à intégrer dans la couverture des risques par le SDIS.

L'économie de la Haute-Savoie est aussi portée par le tourisme qui correspond à 12 % de l'emploi salarié. La polyvalence touristique du département (ski, randonnées, activités aquatiques et thermales, etc…) implique une forte fréquentation estivale et hivernale.

Outre les risques particuliers induits par certaines activités qui concentrent des foules importantes, la fréquentation touristique a un impact significatif sur l'activité opérationnelle courante, avec parfois des difficultés liées à la barrière de la langue. Le SDIS forme ses opérateurs du CTA-CODIS et s'appuie sur un réseau de traducteurs pour fiabiliser la réponse opérationnelle dans ces circonstances.

L'agriculture, non sans lien avec le tourisme, représente le troisième pilier économique de Haute-Savoie avec 3 120 exploitations (contre 5 116 en 2006) dont 80 % destinées à l'élevage de bovins et caprins pour la production laitière. Ces exploitations agricoles, souvent isolées, se situent dans des zones parfois pauvres en défense extérieure contre l'incendie, alors qu'elles stockent de grandes quantités de fourrage parfois associées à des réserves de produits phytosanitaires dangereux.

Pour lutter contre des sinistres en milieu rural, quand il est mal desservi par le réseau hydraulique, le SDIS a dû s'équiper d'engins porteurs d'eau de grande capacité avec une motricité adaptée au relief ainsi que des personnels formés à la mise en œuvre de lots d'extinction pour feux d'altitude. Ces engins ne peuvent malgré tout à eux seuls systématiquement répondre à la problématique des besoins en eau.

2.1.5 Les données relatives aux infrastructures de transport

L'activité économique évoquée précédemment dans ces deux composantes majeures, que sont le tourisme et l'industrie, s'appuie sur un réseau d'infrastructures de transport qui apporte structurellement un certain nombre de risques.

La Haute-Savoie est maillée à ce titre par un important réseau routier et autoroutier en très bon état qui se réparti de la manière suivante :

- 192 km de routes et autoroutes concédées
- 2 955 km de routes exploitées par le département depuis 2006
- 5 806 km de routes communales.

Ce réseau devrait évoluer dans le cadre du contrat de plan Etat-région 2015-2020 avec le projet de désenclavement du Chablais qui porte sur la liaison concédée autoroutière à deux fois deux voies entre Machilly et Thonon-les-Bains, avec une mise en service de l'infrastructure à l'horizon 2023. Ce désenclavement devrait renforcer l'attractivité résidentielle du Bas Chablais.

Ce réseau routier et autoroutier est jalonné de nombreux ouvrages d'art dont 18 tunnels avec 7 d'entre eux d'une longueur supérieure à 300 mètres et pour lesquels existent des consignes opérationnelles spécifiques. Sans oublier l'événement tragique du 24 mars 1999, le tunnel du Mont-Blanc (plus de 11 000 m) présente parmi ceux-ci une singularité en raison de son statut binational et de sa longueur mais surtout aussi parce qu'il demeure un axe de transit international très important et hautement stratégique. Il fait l'objet d'une attention particulière par le SDIS, même si un dispositif privé assure sa sécurité intrinsèque en première intention.

Enfin, le projet de tunnel sous le Semnoz, de 2 900 m, pourra à terme impacter l'organisation opérationnelle du SDIS sur ce secteur. Toutefois le dossier n'est pas arrivé à un stade qui permet d'en mesurer les conséquences.

Pour garantir un trafic le plus fluide possible, même en hiver, le réseau routier et autoroutier bénéficie par ailleurs d'un dispositif de déneigement (vigie neige) conséquent intégrant un parc de matériels de type chasse-neiges bien dimensionné, d'environ 200 véhicules, hors parcs communaux ou intercommunaux. La capacité des concessionnaires d'autoroute à intervenir rapidement est essentielle pour la bonne distribution des secours et pour limiter le risque de naufragés de la route. Elle dépend de fait étroitement des moyens qu'ils sont certains de pouvoir mobiliser.

Pour couvrir le secteur autoroutier départemental de son ressort, le concessionnaire ATMB est équipé de 41 engins de déneigement armé par 175 agents répartis sur les 4 sites d'Eloise, Viry, Bonneville et le Fayet. L'AREA dispose quant à elle pour les tronçons relevant de sa compétence de 20 engins de déneigement dont 11 par sous-traitance.

Pour couvrir près de 3 000 km de réseau routier relevant de sa compétence, le conseil départemental s'appuie sur 49 centres de déneigement répartis sur l'ensemble du département en capacité de projeter lors du plan vigie neige plus de 140 véhicules sur des circuits identifiés. Enfin, pour le déneigement des axes secondaires, ce dispositif est complété par des moyens mobilisés par les communes et EPCI.

La réponse opérationnelle des engins de secours dépend directement des conditions de circulation sur le réseau routier et autoroutier

A l'instar des années précédentes, l'augmentation du trafic est assez nettement supérieure à la moyenne nationale. Sur une période de 5 ans (de 2008 à 2013), le trafic global a progressé de plus de 10 % sur autoroute et 5 % sur le réseau départemental. A noter le trafic pendulaire important dans la zone du genevois engendré par les 74 264 travailleurs frontaliers résidents en Haute-Savoie et de relatives difficultés de circulation sur le réseau en raison de la forte fréquentation.

SDACR 2015

Infrastructures routières en Haute-Savoie :

Fort contraste entre des vallées bien desservies et un réseau en montagne plus vulnérable

NOTE

En 2013, le trafic moyen sur l'ensemble du réseau routier (routes et autoroutes confondues) du département de la Haute-Savoie a augmenté d'environ 2% par rapport à 2012, soit deux fois plus que la progression moyenne des dix dernières années.

On observe une augmentation de 3,2% en moyenne sur les autoroutes avec un pic de 7,7% sur l'A41 entre Saint-Martin-Bellevue et Saint-Julien-en-Genevois.

Source : http://www.haute-savoie.gouv.fr

Les données sont issues de la BD Topo IGN 2014.
Les infrastructures routières sont représentées en fonction du numéro d'importance :
- Importance 1: réseau autoroutier
- Importance 2: routes départementales principales
- Importance 3: routes départementales secondaires

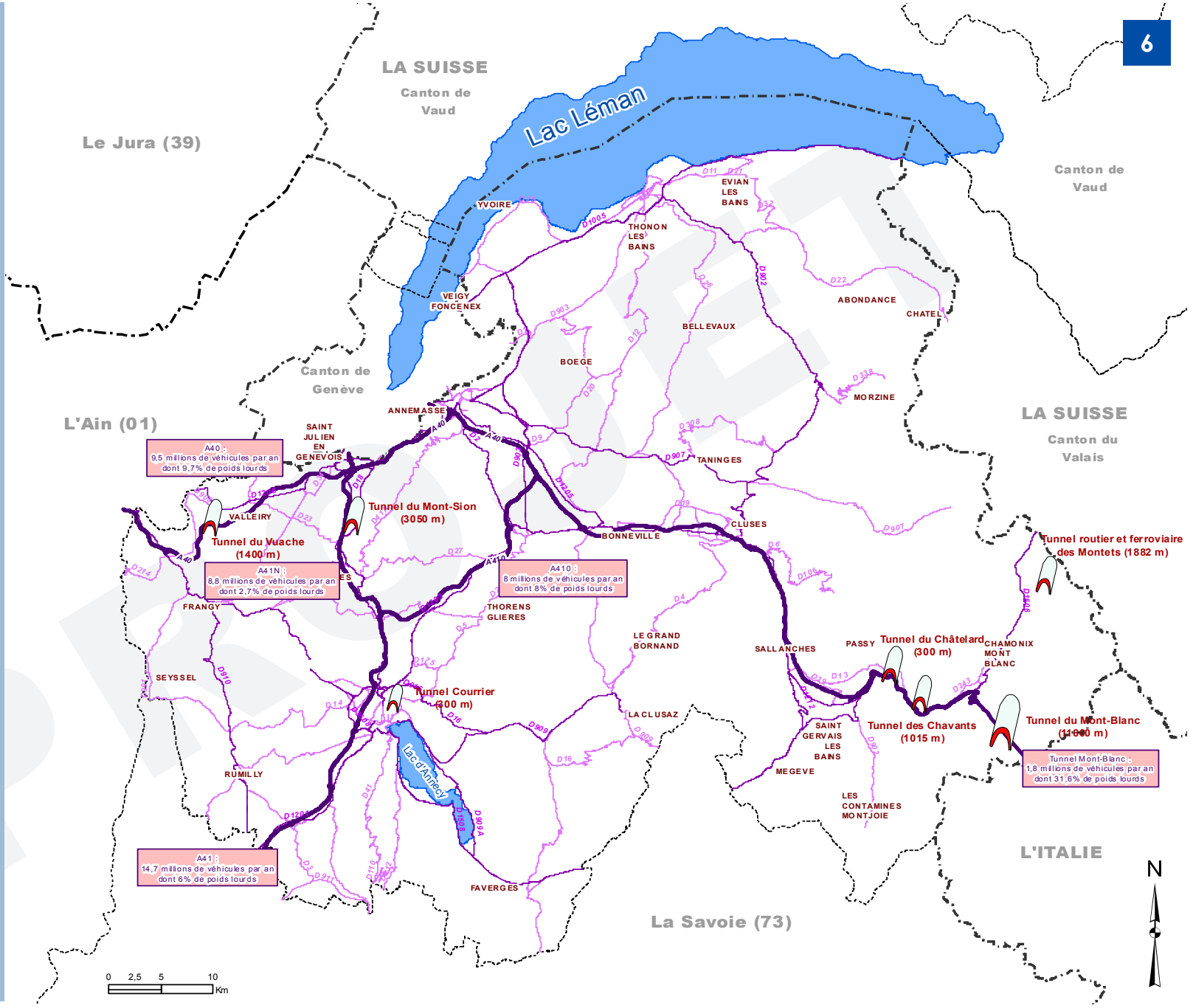

- Tunnel routier > 300 m
- Réseau autoroutier
- Routes départementales principales
- Routes départementales secondaires

Fond de carte

- Frontière internationale
- Limite de région
- Limite de département / canton
- Limite communale
- Principaux lacs
- Zones situées à 1000 m d'altitude ou plus
- Zones situées à moins de 1000 m d'altitude

Source :
SDIS 74, IGN diffusion RGD 73-74

Copie et reproduction interdites

POPP, service cartographie
Date de création : Mai 2015

Le trafic Poids-lourds (PL) représente en moyenne 6 % du trafic sur le réseau départemental et 8 % sur les autoroutes. Une baisse générale du trafic PL, de l'ordre de 4,5 % dont 5,5 % sur le réseau départemental et 3,4 % sur le réseau autoroutier, a été observé en 2011. Cette baisse est proche de 25 % sur A41 nord entre Saint-Martin-Bellevue et Saint-Julien-en-Genevois.

Sur les 5 dernières années, l'évolution du trafic poids-lourds reflète l'activité économique avec une baisse nette sur autoroute depuis 2008. Sur les routes départementales, où le trafic reflète davantage l'activité locale, les effets sont moins marqués.

Le SDIS est doté de moyens de secours routier et de protection routière, mais également d'engins adaptés pour la lutte contre des incendies dans les tunnels routiers et dispose d'un groupe spécialisé d'exploration de longue durée en milieu confiné capable de faire des reconnaissances, des sauvetages et des mises en sécurité dans les espaces clos de type tunnel routier ou ferroviaire envahis par les fumées.

En ce qui concerne son réseau ferroviaire, celui-ci comporte 250 km de voies électrifiées, dont 17,8 km de voies à crémaillère, et 19 tunnels de 50 à 1 882 mètres de longueur se répartissent sur ce réseau. Ce réseau va faire l'objet de vastes travaux dans le cadre du contrat plan Etat-région 2015-2020 avec :

- L'amélioration de l'offre ferroviaire entre Annemasse et La-Roche-sur-Foron qui s'inscrit dans un ambitieux projet de désenclavement de la vallée de l'Arve avec au final une interconnexion ferroviaire en Haute-Savoie. Elle visera entre autre un doublement de plusieurs sections de voies entre La-Roche-sur-Foron et Reignier-Esery pour augmenter la cadence et la vitesse des trains.

- La modernisation de l'axe ferroviaire entre Aix-les-Bains et Annecy qui porte essentiellement sur des doublements de voies entre Rumilly et Marcellaz-Albanais avec des gains de temps de dix minutes sur le parcours Chambéry-Annecy. L'achèvement de ces travaux pourrait intervenir en 2021.

- Le projet de modernisation de la ligne ferroviaire Saint-Gervais-les-Bains/Vallorcine dans le prolongement de la première phase de travaux qui touche notamment le tunnel des Montets. Les travaux seront réalisés sur le tronçon Saint-Gervais-les-Bains / Les Houches.

- La rénovation du tramway du Mont-Blanc et sa sécurisation qui porte sur une installation vieillissante.

A noter également le projet de liaison entre les réseaux ferroviaires du canton de Genève et d'Annemasse, dénommé CEVA qui devrait entrer en service en 2019, et constituer ainsi la colonne vertébrale des transports publics régionaux en permettant la mise en place d'un RER franco-valdo-genevois, dénommé Léman Express.

Par ailleurs deux lignes de tramway sur les communes d'Annemasse et Saint-Julien-en-Genevois verront le jour à l'horizon 2020. Il est à noter que ce type de réseau n'est pas sans poser quelques difficultés opérationnelles liées à la mise en œuvre des échelles aériennes et l'émergence de nouvelles techniques opérationnelles nécessitant des matériels spéciaux.

Ces projets pourront potentiellement engendrer, dans un premier temps durant leur phase de construction, puis lors de leur exploitation, une activité opérationnelle supplémentaire pour les sapeurs-pompiers dans le domaine des risques courants et notamment du secours à personne, et une gène pour le trafic routier.

Le SDIS ne dispose pas de moyens spécifiques en ce qui concerne les risques liés à ce mode de transport, à l'exception d'une cellule de manœuvre de force dotée de matériels permettant des actions de levage pour des grosses charges et des actions de découpe de grande puissance.

Dans un tout autre domaine, la Haute-Savoie est par ailleurs équipée d'un ensemble d'équipements de transport par câble de type téléporté, fort de 263 installations de tous types, dont 18 téléphériques, réparties sur les différents massifs.

Ces différentes installations sont exploitées par des entreprises privées qui doivent être en mesure d'assurer leur propre évacuation des usagers en moins de trois heures, ou de faire appel aux services de secours au-delà de ce délai.

Ce domaine de transport verra émerger deux nouveaux projets dont l'un est inscrit au contrat de plan Etat-région et l'autre au schéma de cohérence territoriale du Chablais. Il s'agit respectivement du projet de téléporté Funiflaine reliant la commune de Magland dans la vallée de l'Arve et la station de Flaine et du projet du télécabine des Prodains assurant la liaison entre le centre de la commune de Morzine et le télécabine menant à la station d'Avoriaz.

En cas de panne, les installations peuvent nécessiter un besoin d'évacuation en milieu périlleux jusqu'à plusieurs centaines de personnes dans des conditions météorologiques parfois difficiles. Le SDIS est doté d'un groupe montagne sapeurs-pompiers en capacité d'intervenir en renfort des gestionnaires des remontées mécaniques

Au titre des transports aériens enfin, le département accueille deux principales plate-formes aéronautiques respectivement sur Annecy-Meythet et Annemasse et plusieurs aérodromes, altiports ou héliports permettant l'atterrissage de petits engins et la pratique du parachutisme ou du vol libre.

Il est par ailleurs survolé en permanence par des aéronefs gros porteurs qui transitent le long des deux couloirs aériens internationaux qui desservent les aéroports internationaux de Genève et de Lyon Saint -Exupéry, avec une zone d'approche pour l'aéroport suisse se faisant en partie au-dessus du lac Léman en territoire français.

L'aéroport de Genève enregistre un trafic de plus de 15 millions de passagers par an et de presque 75 000 tonnes de fret par an. Il est l'un des aéroports à piste unique les plus fréquentés du monde et a doublé son trafic en quinze ans, notamment avec l'arrivée d'une compagnie à bas prix. Avec presque 193 000 mouvements par an, soit un peu plus de 500 par jour, l'aéroport envisage un nouveau développement avec l'accueil supplémentaire d'avions gros porteurs de type A380.

2.1.6 Les grands projets du département

Ces projets, négociés dans le cadre du contrat de plan Etat-région 2015-2020, validés par l'assemblée délibérante de Haute-Savoie, gravitent essentiellement autour de trois thématiques, dont la plus prépondérante est celle du transport de personnes :

- Mobilité multimodale

Dans cette thématique, en dehors du premier projet qui concerne le domaine routier et du dernier projet qui relève des remontées mécaniques, les dossiers inscrits dans ce contrat de plan Etat-région sont en lien direct avec le transport ferroviaire. Ces projets ont été évoqués dans le paragraphe précédent.

- Transition écologique et énergétique

Des projets de développement de flotte de véhicules de transports en commun interurbain fonctionnant au gaz naturel et d'installations individuelles ou collectives de méthanisation sous l'impulsion du conseil départemental peut engendrer des risques pour les services de secours avec des problématiques pas toujours faciles à gérer comme des fuites de gaz en milieu confiné ou des feux de véhicules équipés de réservoir de gaz sous pression.

- Très haut débit et développement des usages numériques

Le développement de la télé-médecine dans le Haut Chablais, dans un contexte d'inflation dans le domaine du secours à personnes peut se présenter comme une réponse possible pouvant contribuer à limiter cette pression en réduisant des transports de victimes sur le centre hospitalier de Thonon-les-Bains.
Malgré des projets ambitieux et novateurs pour le département, il ne semble pas que la cartographie des risques soit profondément modifiée sur la prochaine décennie.

2.2 Le service départemental d'incendie et de secours

Les services d'incendie et de secours, à l'origine communaux ou intercommunaux, ont été réorganisés dans un cadre départemental ou « départementalisés » depuis l'année 2000. Depuis cette date, ils se sont progressivement construits une nouvelle identité et recherchent aujourd'hui à stabiliser leur fonctionnement.

2.2.1 L'organisation territoriale et les missions

La Haute-Savoie fait partie de la zone de défense et de sécurité sud-est, dont l'état-major et le centre opérationnel zonal (COZ) sont implantés à Lyon. Le SDIS 74 est classé depuis l'année 2009 en 1ère catégorie selon les critères définis par l'arrêté du 2 août 2001 – NORINTE0100479A. Il comprend un corps départemental, placé sous le commandement du chef de corps, directeur départemental, regroupant l'ensemble des moyens opérationnels qui concourent à la distribution des secours : centres d'incendie et de secours, personnels sapeurs-pompiers et matériels.

Dans le cadre de la loi relative aux services d'incendie et de secours de 1996, modifiée « Les services d'incendie et de secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

Dans le cadre de leurs compétences, ils exercent les missions suivantes :

1° La prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile ;
2° La préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours;
3° La protection des personnes, des biens et de l'environnement ;
4° Les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation. »

Le SDIS de la Haute-Savoie a donc une mission exclusive de lutte contre les incendies et des missions partagées dont le secours d'urgence aux personnes. Au-delà de l'intervention dans le domaine de l'incendie et du secours à personnes, le SDIS participe à l'ensemble des missions de sécurité civile dans les domaines de prévention, préparation, et protection concernant les catastrophes, sinistres et accidents de toutes natures.

2.2.2 Les centres d'incendie et de secours et le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS)

Le Corps Départemental 74 est organisé par un règlement opérationnel pris en application du SDACR 2006 et arrêté dans sa dernière version le 15 mars 2012 par le Préfet de Haute-Savoie.

Les 294 communes du département sont défendues par 92 centres d'incendie et de secours (116 CIS en 2006) et 1 CODIS qui coordonne l'ensemble de l'activité. Les différents centres d'incendie et de secours se répartissent comme suit :

- 5 Centres de Secours Principaux (CSP) : Annecy, Annemasse-Gaillard, Epagny, Thonon-les-Bains, Chamonix-Mont-Blanc,
- 22 Centres de Secours (CS),
- 65 Centres de Première Intervention (CPI) dont 24 équipés d'un Véhicule de Secours Aux Victimes,
- un Centre de traitement de l'alerte et CODIS implantés à Meythet.

La diminution du nombre de CIS (moins 24 en 8 ans), résulte soit de la fermeture de petits centres, soit de regroupement d'unités, qui n'avaient plus les ressources humaines pour assurer seul une continuité de service. Dans cette dynamique, d'autres structures sont appelées à se regrouper ou à fermer pour faciliter l'émergence d'entités plus pérennes.

2.2.3 Les structures techniques et administratives de soutien opérationnel

Le SDIS est organisé autour d'une direction départementale située à Meythet et de deux pôles territoriaux comportant chacun 2 groupements. Ces pôles et groupements assurent essentiellement des fonctions de soutien et se structurent de la manière suivante :

Pôle Ouest
- Groupement du bassin annecien (GBA) à Epagny,
- Groupement du Genevois (GGE) à Annemasse.

Pôle Est
- Groupement de la vallée de l'Arve (GVA) à Cluses,
- Groupement du Chablais (GCH) à Thonon-les-Bains.

Ces groupements sont un échelon de proximité de management et de soutien aux chefs de centre, de gestion déconcentrée par subsidiarité des missions des pôles fonctionnels, et de maintien de la capacité opérationnelle des secteurs géographiques qu'ils couvrent. Chaque groupement s'appuie sur une équipe de renfort de sapeurs-pompiers mis à disposition des centres en difficulté d'effectif ou de compétences particulières, ainsi que sur des véhicules dits de réserve opérationnelle.

En outre, le SDIS dispose de fonctions supports qui participent également au maintien de la capacité opérationnelle, des engins, des matériels et des équipements et aux réapprovisionnements en consommables divers (Oxygène, pneumatiques, piles, fournitures d'habillement, etc....)

- deux plates-formes atelier mécanique à Meythet et à La Roche-sur-Foron,
- une plate-forme logistique à Meythet,
- une pharmacie à usage interne à Alby-sur-Chéran,
- une infrastructure de transmission suivie par un service spécialisé (en differents point du département),
- une école départementale dotée d'un plateau technique à Epagny équipée d'une maison à feu.

Ces fonctions supports sont organisées pour une réactivité 24 heures sur 24 parfois en astreinte technique.

2.2.4 Le rôle déterminant du CTA-CODIS

Les appels sont centralisés sur un site unique au Centre de Traitement et de Régulation des Alertes (CTRA) depuis le 12 juillet 1996 situé dans les locaux de la direction départementale.

Les demandes de secours peuvent parvenir au Centre de Traitement de l'Alerte par les numéros d'urgence 18 ou le 112 . Elles peuvent transiter également par le 15 et dans ce cas elles sont réceptionnées par le Centre de Réception et de Régulation des Appels (CRRA 15) situé sur le même plateau technique que le CTA-CODIS.

PROJET

Quel que soit l'acheminement de l'appel, le travail de régulation se fait selon une coopération aboutie entre les différents partenaires qui va dans le sens de l'intérêt de la victime et de la rationalisation des moyens entre les partenaires de l'urgence.

Depuis 2011, le CTRA partage avec le SAMU-centre15 un système informatique commun d'aide à la décision novateur. Il permet de déclencher directement les moyens des centres d'incendie et de secours et les SMUR par un réseau unique d'alerte opérationnel. La mise en service du nouveau logiciel d'alerte en février 2011 a donné lieu au déménagement du CTA-CODIS et du CRRA 15 au sein d'une extension des locaux de la direction départementale.

Et depuis 2015, un CTRA de secours est aménagé à Scionzier dans la vallée de l'Arve pour garantir une continuité d'activité dans le domaine de la réception et du traitement des demandes de secours pour ces trois numéros d'urgence.

Le CTA-CODIS fonctionne selon 5 niveaux de vigilance :

- activité normale quotidienne (CODIS vert),
- gestion d'une crise aux effets modérés (CODIS orange / la salle de crise est activée au niveau chef de colonne),
- gestion d'une crise majeure (CODIS rouge / la salle de crise est activée au niveau chef de site ainsi qu'éventuellement le pôle de débordement des appels),
- gestion d'une crise liée à une perte d'une partie des capacités opérationnelles du SDIS (CODIS écarlate),
- arrêt de fonctionnement du CTA-CODIS par dégradation des locaux et/ou des installations techniques (CODIS noir). Le CTRA-CODIS est transféré dans la vallée de l'Arve, au CTRA-CODIS de secours de Scionzier.

Les trois premiers niveaux correspondent à un fonctionnement normale des installations. Les deux derniers niveaux relèvent de la mise en œuvre du plan de continuité d'activité du service qui sera finalisé dans un proche avenir, en réponse à un fonctionnement en mode dégradé de l'établissement.

2.2.5 La chaîne de commandement: de la gestion opérationnelle quotidienne à la gestion des crises exceptionnelles

2.2.5.1 Quel dimensionnement pour la chaîne de commandement ?

La réussite des missions de secours nécessite un commandement adapté. L'ensemble des compétences requises en fonction du niveau de gestion est rassemblé au sein de la chaîne de commandement qui se compose :

- des chefs de groupe dès la mise en œuvre d'un groupe de 2 à 4 engins,
- des chefs de colonne pour assurer le commandement d'une colonne de 2 à 4 groupes ou des opérations sensibles ou complexes,
- des chefs de site pour diriger les opérations qui dépassent l'engagement d'une colonne ou les opérations sensibles ou complexes,
- des sous-officiers ou officiers spécialisés dans les domaines des risques particuliers (aquatique, technologique, sauvetage-déblaiement et recherche de personnes ensevelies, montagne, exploration longue durée),
- des officiers du service de santé pour assurer le soutien sanitaire des intervenants, porter secours aux victimes et encadrer la chaîne médicale pour la réponse à de nombreuses victimes.

Le dimensionnement de cette chaîne de commandement est fixé par le Préfet sur la base du référentiel national. Il tient compte des délais de montée en puissance et de couverture géographique.

2.2.5.2 D'une logique d'obligation de moyens vers une logique d'obligation de résultats

Les cinétiques de montée en puissance des moyens de secours et de gestion des crises ont considérablement évolué ces dernières années. Elles sont les conséquences à la fois d'une tendance à l'émergence d'une forme d'obligation de résultats pour les secours et les autorités, imposée par l'exigence croissante de sécurité de la société, mais également de l'accélération de la communication par les médias et le citoyen.

Partant de ce constat :

- Le déploiement rapide des moyens de secours impose une cinétique rapide de prise en compte de ces moyens sur le terrain par une structure de commandement adaptée (PC, CRM, CODIS orange ou CODIS rouge, PMA).
- L'État active fréquemment avec les mêmes objectifs et la même cinétique des structures de gestion de crise (déplacement du représentant de l'État sur les lieux, COD, PCO).

Le logigramme présenté à la page suivante, illustre la montée en puissance des dispositifs opérationnels de gestion de crise et la place de la chaîne de commandement du SDIS.

PROJET

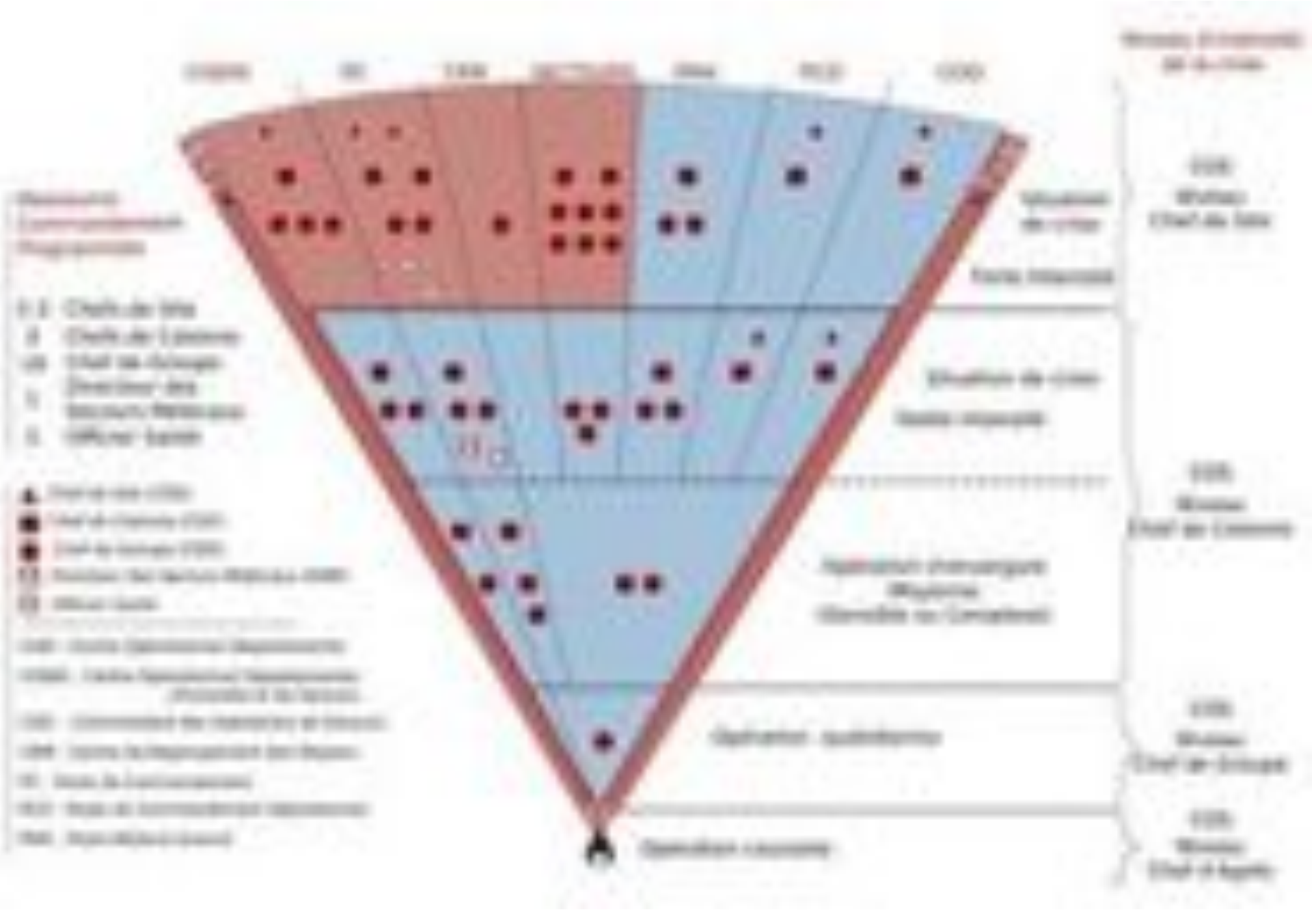

A ce jour, l'astreinte de la chaîne de commandement du SDIS permet de mobiliser immédiatement les 2/3 de l'encadrement nécessaire à la gestion opérationnelle d'une crise. Le complément pour l'armement de chaque poste repose sur la capacité à mobiliser les personnels de repos.

La montée en puissance de la chaîne de commandement permet d'organiser la réponse courante aux opérations d'envergure moyenne. Au delà, elle repose pour une grande part sur les personnels de repos. Les délais d'intervention requis impliquent une répartition judicieuse de ces agents sur le département en fonction de leur niveau de responsabilité. Les évolutions du régime de travail des officiers, consécutives à l'abandon du logement par nécessité absolue de service, tendra logiquement vers une diminution de capacité de mobilisation des personnels de repos.

Dès lors, le SDIS doit préparer cette mutation de son encadrement pour permettre la mobilisation rapide et durable de ressources de commandement suffisantes pour faire face aux situations de crises importantes.

2.2.6 Les moyens humains du SDIS 74

L'effectif global du SDIS est d'environ 3 600 agents, dont majoritairement des sapeurs pompiers volontaires (2 800) et professionnels (625) auxquels s'ajoutent 159 agents administratifs, techniques et spécialisés. Les personnels qui servent le service départemental d'incendie et de secours relèvent donc de plusieurs filières de la fonction publique territoriale.

Les agents techniques ou administratifs, ainsi que l'agent de la filière sociale, réalisent le travail de soutien indispensable aux sapeurs-pompiers qui se recentrent sur leurs missions opérationnelles.

Pendant que les agents techniques et administratifs voient depuis la départementalisation le spectre de leurs missions s'élargir au gré de la réglementation de plus en plus contraignante, mais aussi de l'évolution normative excessivement abondante, les sapeurs-pompiers essaient d'absorber l'inflation opérationnelle dans un contexte socio-économique où les volontaires sont mis à rude épreuve et sont en conséquence moins disponibles.

Pour faire face aux fortes variations d'activité opérationnelle et ou à l'indisponibilité des sapeurs-pompiers volontaires dans certains secteurs, cet effectif est complété pendant une période globale de six mois de l'année par des personnels saisonniers.

Les personnels administratifs, techniques et spécialisés

Les effectifs des PATS du SDIS représente ainsi 5% des effectifs globaux de l'établissement. Ils se répartissent principalement sur la direction départementale qui regroupe l'ensemble des services fonctionnels. Entre 2006 et 2009, 34 postes ont été créés principalement dans la filière technique pour:

- répondre à la mise en œuvre du nouveau CTRA-CODIS,
- répondre au choix politique de récupérer la maîtrise d'ouvrage en matière bâtimentaire jusque-là déléguée,
- assurer la maintenance du réseau numérique de transmission,
- développer la fonction logistique et maintenance au sein du SDIS.

Depuis 2006, un agent de la filière sociale a été embauché pour répondre à un accompagnement nécessaire des personnels dans les difficultés qu'ils peuvent rencontrer tant dans leur vie professionnelle que privée et pour anticiper les risques psychosociaux par une prévention adaptée.

Cette composante de la ressource humaine, stable depuis 2009, n'est pas appelée à augmenter dans les années à venir de manière significative, sinon pour répondre à une augmentation des contraintes de gestion des personnels ou de nouvelles contraintes techniques non identifiées à ce jour.

Les sapeurs-pompiers professionnels

Les effectifs des sapeurs-pompiers professionnels seront fin 2015 de 655 agents. Entre 2006 et 2012, 114 postes ont été créés afin de renforcer les effectifs opérationnels au travers d'un déploiement territorial à concurrence de 44 postes (sur 150 prévus initialement), et pour mettre en œuvre les dispositions réglementaires relatives au temps de travail pour 70 postes.

Entre 2013 et 2015, 45 nouveaux recrutements ont été effectués en compensation de la perte de potentiel opérationnel journalier consécutif à la suppression du logement par nécessité absolue de service. Ces recrutements ont lieu uniquement dans la catégorie C.

Compte-tenu de l'incertitude réglementaire qui plane sur les règles de travail des sapeurs-pompiers non-officiers, il est difficile de réaliser des projections à plus de deux ans.

Néanmoins, un certain nombre d'éléments laisse présager une augmentation possible des sapeurs-pompiers professionnels dans la décennie à venir :

- La diminution de la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires est difficile à anticiper, mais elle a des conséquences inévitables sur le recrutement de professionnels pour maintenir un niveau de couverture constant.
- La fin du régime de travail par équivalence au profit d'un calcul d'une heure pour une heure, si le droit européen venait à évoluer, pourrait entraîner le recrutement de 120 agents supplémentaires sans améliorer la couverture opérationnelle.

Les sapeurs-pompiers volontaires

Les effectifs des sapeurs-pompiers volontaires avoisinent les 2 800 agents. Ces effectifs restent stables sur 10 ans après une baisse importante avant 2006, consécutive à la mise à jour des tableaux des effectifs actifs effectuée dans le cadre de la mise en œuvre de la prestation de fidélité et de reconnaissance.

A ce jour, moins que le problème d'effectif, c'est plus la disponibilité que chaque sapeur-pompier peut donner au SDIS qui est remise en question.

Une partie importante de la diminution de la disponibilité repose sur plusieurs facteurs exogènes au SDIS :

- les travailleurs frontaliers sont totalement indisponibles la journée ce qui impacte fortement les centres d'une grande partie du nord ouest et du nord du départemen,
- les travailleurs saisonniers sont plus difficilement disponibles durant les six mois d'activités touristiques,
- l'engagement des sapeurs-pompiers évolue progressivement vers des gardes postées au détriment de l'astreinte pour des raisons d'organisation familiale ou professionnelle et parfois financières.

Une partie moindre de la baisse de cette disponibilité peut s'expliquer par des facteurs propres au SDIS. En effet selon les choix d'organisation territoriale, l'éloignement de certaines nouvelles casernes peut conduire les SPV à n'avoir d'autre solution que de rendre leur service sous forme de garde.

Jusqu' à ce jour, le choix de maintenir le niveau de couverture opérationnelle, malgré la mutation du volontariat, a conduit le SDIS à avoir davantage recours aux sapeurs-pompiers professionnels et à solliciter un renfort saisonnier en hiver comme en été.

Les sapeurs-pompiers saisonniers et les surveillants de plages

Chaque année, le SDIS recrute de nombreux saisonniers, soient issus des effectifs du SDIS de la Haute-Savoie soient provenant d'autres SDIS, pour renforcer les centres de secours de montagne pendant les saisons estivales et hivernales et mettre à disposition de 14 communes du département des surveillants de baignade pendant les saisons estivales.

Au nombre d'une cinquantaine l'été, les sapeurs-pompiers saisonniers représentent sur une période hivernale de quatre mois et demi environ 70 agents. Les surveillants de baignade totalisent environ 55 personnes.

2.2.7 Les moyens matériels du SDIS 74

La notion de moyens matériels rassemble les infrastructures immobilières, les engins roulants et flottants, les matériels opérationnels en dotation dans ces engins, les équipements de protection individuelle et les tenues des personnels. Après avoir dans un premier temps réalisé une mise à niveau nécessaire lors de la départementalisation, le SDIS s'est évertué dans un second temps à maîtriser ce poste de dépenses en encourageant les fusions pertinentes de casernes, en diminuant volontairement le nombre d'engins, en réformant les modes de gestion des matériels opérationnels et des dotations d'habillement, dans une volonté soutenue d'optimisation de l'outil de travail. Malgré les nombreux efforts consentis depuis plus de cinq ans dans un cadre de bonne gestion, les augmentations constatées des coûts d'acquisition et de construction, mais également des coûts induits de maintenance et de contrôle des équipements, en raison des évolutions réglementaires et normatives subies, ont quasiment compensé les gains réalisés ces dernières années.

Le parc immobilier

En 2000, lors de la départementalisation, le SDIS a hérité d'un parc immobilier vétuste et souvent inadapté à la mission des sapeurs-pompiers. Le conseil d'administration du SDIS a engagé volontairement une politique de renouvellement des casernes de sapeurs-pompiers comme cela s'est fait pour les bâtiments de la gendarmerie financés en partenariat avec les collectivités.

Depuis 2006, 15 nouveaux bâtiments ont été réalisés par le SDIS, ce qui porte le nombre total de sites en pleine propriété à 38.

Les nombreuses évolutions réglementaires (réglementation thermique 2012, règles parasismiques 2011 et eurocodes 2010) imposées à la construction ont fait varier les coûts de 1 100 € HT/m² avant 2010 à 2 000 € HT/m² en 2015. Ceci a un impact direct sur le budget d'investissement du SDIS.

De nombreuses exigences de contrôles réglementaires (diagnostic amiante, maintenance et contrôle des portes et portails, vérifications électriques) ont également fait évoluer à la hausse les budgets de fonctionnement du SDIS.

La mutation du volontariat évoquée précédemment qui privilégie parfois les gardes aux astreintes, impose dans les casernes la construction de surfaces d'hébergement supplémentaires qui viennent surenchérir d'autant les coûts des constructions.

Liste des centres rénovés :

CPI Alby/Chéran	CS Frangy	CS Taninges
CS Bonneville	CPI Larringes-Féternes	CS Sallanches
CS Cluses	CS Morzine	Extension de la DDSIS
CPI Contamines-Montjoie	CPI Passy	Plate-forme logistique
CPI Flaine (opération conjointe avec le Conseil Départemental 74)	CS Thorens/Groisy	Extension du plateau technique départemental de formation

Liste des opérations en cours et votées par le conseil d'administration :

CSP Chamonix-Mont-Blanc	CS Saint-Gervais-les-Bains	CPI Vallorcine
CSP Thonon-les-Bains	CS Seyssel	

L'ensemble des bâtiments se répartissent de la manière suivante :

	Nombre		Surface (m^2)		Moyenne d'âge 2015
	2014	2004	2014	2004	
Pleine propriété	38	16	48 350	25 223	16 sites de + 20 ans 5 de 10 à 20 ans 17 de - de 10 ans
Locations	13	0	3 709	0	12 sites de + de 20 ans 1 de moins de 10 ans
Mises à disposition	77	104	34 838	38 168	74 sites de + de 20 ans 2 de 10 à 20 ans 1 de - de 10 ans
Total	128	120	86 897	63 391	

Le centre de secours de La-Roche-sur-Foron fait l'objet d'une programmation.

Par ailleurs d'autres projets de construction sont identifiés sans faire l'objet d'une programmation.

Centres d'incendie et de secours	Bâtiments de soutien
CSP Annecy	Ateliers mécanique et informatique-transmissions de Meythet
CS Cruseilles	
CS Evian-les-Bains	
CS Saint-Julien-en-Genevois	Ateliers mécaniques d'Ayze (en mutualisation CS Megève avec le conseil départemental)
CS Megève	
CPI Saint-Jean-de-Sixt	

Les matériels roulants et flottants

En 2015, le parc d'engins opérationnels du SDIS 74 s'établit comme suit :

Type d'engin	Signification	2010	2014
VU	Véhicules utilitaires <3,5T	338	313
PL	Poids-Lourds >3,5T	184	187
dont EPS/ EPC	Échelle aérienne	16	17
REM	Remorques	175	141
Autres	Engins chenillés, bateaux,...	49	44
	TOTAL	746	685

L'évolution des normes applicables aux véhicules lourds pour lutter contre la pollution de l'air (Euro IV en 2006, Euro V en 2009 et Euro VI en 2014) a fortement impacté le prix des châssis des engins d'incendie et de secours. S'ajoutent à cela des évolutions réglementaires spécifiques à certains types d'engins :

- assistance respiratoire et protection renforcée des camions feux de forêts (145 000 € en 2005 ; 216 000 € en 2015)
- relevage des dévidoirs, balisage et signalisation sur les fourgons pompes (200 000 € en 2005 ; 240 000 € en 2015)
- balisage et signalisation des véhicules de secours routiers et équipement spécifique au secours en ravin (105 000 € en 2005 ; 170 000 € en 2015)
- balisage-signalisation et aménagement réglementaire des cellules VSAV pour résister aux chocs (65 000 € en 2005 ; 79 000 € en 2015).

L'évolution de la réglementation applicable aux navires a obligé des mises aux normes coûteuses en temps de travail comme en matériel.

Les évolutions réglementaires à venir concernant les normes EURO pour les VL et utilitaires en 2016 puis les PL en 2020 pèseront directement sur le budget du SDIS en l'absence d'autres marges de manœuvre possible.

Entre 2010 et 2014, le SDIS 74 a réduit son parc de 61 véhicules. Désormais celui-ci est complétement épuré d'engins vieillissants hérités de l'ère communale.

Ces dernières années, le SDIS a pu réduire son budget d'investissement relatif au matériel roulant, profitant du faible nombre d'engins dont l'état général imposait un remplacement. Il est important de constater que la « pyramide » des âges des véhicules et notamment des engins d'incendie (FPT, CCR, Echelles, CCF) n'est pas régulière et que dans une échéance de 5 à 10 ans, un grand nombre de véhicules de ce type pourrait être à renouveler.

Les matériels opérationnels

A propos des effets d'habillement des sapeurs-pompiers, le SDIS a réalisé une réforme de gestion de l'habillement en rationalisant fortement les dotations accordées aux agents avec en contre-partie une modernisation des effets dans le domaine de la sécurité routière et incendie dans le respect des nouvelles normes qui s'imposent également à lui.

Enfin en ce qui concerne les matériels opérationnels, le SDIS s'est doté d'une plate-forme logistique adaptée à son besoin afin de réduire les stocks des centres en divers matériels, en organisant en parallèle des circuits de distribution permettant une réponse rapide dans la livraison pour tous les types de matériels et consommables.

A l'instar de la démarche entreprise pour l'habillement, il a engagé une seconde réforme dans le mode de gestion des petits matériels visant également à réduire les coûts par la mise en place de lots opérationnels standardisés et la redéfinition des stocks d'appoint des casernes.

Les technologies de l'information et de la communication

La mise en service en 2009 sur le département du nouveau réseau de communications opérationnelles des services d'incendie et de secours (ANTARES) imposé par l'État a nécessité un fort investissement en matériels (environ 6 M€).

Les frais de fonctionnement de ce réseau numérique crypté, avec entre autre, une contribution annuelle indexée sur la population DGF (173k€ en 2015) et une reprogrammation obligatoire de l'ensemble des postes tous les 700 jours (nécessitant un emploi temps plein dédié) imposent un effort constant au niveau du budget pour une couverture du territoire haut-savoyard moins optimale qu'avec l'ancien réseau départemental analogique.

2.2.8 Des capacités de résistance et de résilience à renforcer

Le SDIS démontre au quotidien sa capacité à être acteur dans la résolution des crises de toute ampleur qui touchent le département. Selon certains événements particuliers, il n'est pas à l'abri d'être lui-même impacté et déstabilisé dans son fonctionnement et dans sa mission première de distribution des secours et subir alors la crise de plein fouet.

Quelle que soit l'origine de cette crise, il doit donc être en capacité de maintenir une réponse opérationnelle la moins dégradée possible et d'organiser rapidement un retour à la normale de son fonctionnement dans l'intérêt des citoyens. En d'autres termes, en tant que service public dit d'intérêt vital, il doit s'efforcer de limiter les effets de la crise en minimisant les différents impacts et améliorer la résilience de l'organisation.

Pour ce faire, il doit se préparer en réduisant au maximum ce que pourraient être, dans ces circonstances, les vulnérabilités qui relèvent des ressources humaines, matérielles ou informatiques.

Le SDIS74 a engagé fin 2014 l'élaboration d'un plan de continuité d'activité (PCA) en cas de crise majeure selon différents scénarii pouvant avoir une incidence sur la distribution des secours en générale, mais aussi, plus particulièrement, sur sa capacité à maintenir ses fonctions vitales.

Ce travail s'articule autour de trois axes :
un plan de continuité métiers
un plan de continuité informatique-transmissions
un plan de continuité bâtiments

Ce document intégrera entre-autres le risque de rupture d'approvisionnement énergétique, de perte de réseau informatique et/ou téléphonique, d'atteinte aux installations névralgiques et d'épidémie touchant une part importante des effectifs.

Projet

3.BILAN GLOBAL DEPUIS 2006

L'élaboration d'un nouveau SDACR ne peut faire l'économie d'un bilan de celui qui le précède. Pour cela il nous faut répondre à plusieurs questions :

- Quelles actions étaient prévues dans le SDACR 2006 ?
- Ont-elles été réalisées ?
- Ont-elles eu l'effet escompté ?
- Ont-elles éventuellement eu des effets induits ?

Ce bilan peut être utilement enrichi des observations formulées dans les rapports d'inspection de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises et de l'Inspection Générale de l'Administration de 2014. Nombre d'entre elles portent en effet une appréciation sur la qualité de la réponse opérationnelle du SDIS, d'autres proposent des pistes méthodologiques pour le SDACR 2015.

3.1 SDACR 2006 : des orientations suivies d'effets

Dans le SDACR 2006 ont été inscrites des actions très concrètes telles que l'achat de véhicules pour améliorer la couverture opérationnelle dans des secteurs géographiques identifiés. 80 % de ces actions sont achevées. S'agissant des orientations à poursuivre, une action n'est plus d'actualité (complément en berces émulseur) et une action est suspendue, considérée comme non prioritaire (mise en place de pompes d'épuisement gros débit), d'autant que le SDIS à la possibilité de s'appuyer sur des moyens nationaux de grande capacité.

Les actions non conduites restent d'actualité; Dans ces dernières, il existe notamment des mesures qui nécessitent une forte collaboration inter-services, interdépartementales, voire transfrontalières. C'est à l'évidence un point qui doit être souligné et il sera porté une attention forte dans le présent document à ces coopérations. Des indicateurs spécifiques seront définis pour mieux suivre ces dossiers qui doivent rester très dynamiques.

Étaient énoncés également des objectifs généraux non assortis d'actions précises envisageables. Ils ont néanmoins guidé les choix du SDIS depuis 2006 et se sont traduits directement parfois par des actions très précises. L'ensemble de ces actions effectuées en conséquence directe du SDACR 2006 figurent en annexe.

3.2 Impact des actions menées dans le prolongement du SDACR 2006

3.2.1 Des résultats conformes aux attentes

Le SDACR 2006 ne prévoyait pas spécifiquement d'indicateurs permettant de juger a posteriori de la pertinence des choix opérés pour atteindre les objectifs fixés. Il est intéressant, au travers de quelques exemples, d'évaluer les actions menées pour l'amélioration de la couverture opérationnelle.

3.2.2 Impact sur la couverture opérationnelle : l'exemple de l'affectation de deux nouveaux VSAV

La mise en fonction prévue dans le SDACR 2006 de deux VSAV, l'un sur le CPI du Vuache (Vulbens), l'autre sur le plateau de Gavot (Saint-Paul-Haut-Gavot), permet d'illustrer la complexité de la mise en œuvre d'une couverture opérationnelle efficiente.

La faiblesse de la couverture sur ces secteurs a bien été identifiée à la fois par une approche théorique basée sur des temps d'alerte moyennés et des temps de parcours calculés par simulation numérique et également par les constats sur les temps réels d'intervention.

La mise en place sur ces deux secteurs des VSAV montrent à la fois que ces moyens ont une activité opérationnelle réelle (672-448) mais que pour autant les temps moyens d'intervention sur ces secteurs ne se sont guère améliorés. La raison en est que des moyens partant de centres où les SP sont en astreinte partent avec des délais allant de 5 à plus de 10 minutes (temps nécessaire pour que les SPV rejoignent le centre) alors que les moyens partant de centres plus éloignés peuvent être plus rapidement sur les lieux si, dans ces centres, les gardes sont postées.

L'affectation de ces nouveaux moyens offre malgré tout un réel intérêt dans la mesure où :

- ils allègent l'activité opérationnelle des centres plus importants qui couvraient initialement le secteur,
- ils permettent des délais d'intervention raisonnables y compris quand ces centres sont indisponibles car déjà engagés sur d'autres opérations,
- ils participent à la couverture opérationnelle de renfort pour ces mêmes centres.

Un corollaire de ces constats est que la suppression d'un centre dans lequel serait affecté un VSAV ne pourrait se faire qu'avec un report d'activité sur un centre de secours avec une garde permanente à condition que celle-ci ne soit pas déjà en limite de sous-dimensionnement.

Le complément de couverture VSAV apporte une réelle plus-value opérationnelle.

3.2.3 Impact de la mise en place de kits de premier secours avec DSA

Dans les 5 dernières années, en moyenne 6 personnes par an ont été réanimées avec succès dans les centres sans VSAV équipés de DSA.

3.2.4 Impact de la réforme du secours routier

Il est difficile de mesurer le gain en sécurité pour les personnels qui était attendu par la réforme du secours routier. L'absence de « sur-accident » lors des opérations sur les voies de circulation, l'absence d'accidents liés aux techniques de désincarcération pourtant rendues dangereuses par les évolutions des véhicules (motorisations électriques, hybrides, GPL, GNV mais aussi air-bags, prétensionneur de ceinture...) laisse à penser que les orientations prises étaient bonnes.

3.2.5 Impact de la mise en place des secteurs VLI

Les 68 infirmiers ont réalisé 2 204 interventions en 2013 dont 58 soutiens sanitaires aux sapeurs-pompiers sur opérations complexes ou d'envergure (feux, plongée, …).

3.2.6 Impact de la mise en place des lots feux d'altitude.

La mise en place de ces équipements a permis d'apporter une réponse opérationnelle à des situations qui n'étaient pas couvertes antérieurement. Ces équipements permettent maintenant la lutte contre les feux de bâtiments d'altitude dans des conditions acceptables de sécurité pour les sapeurs-pompiers et les moyens aériens assurant leur acheminement. Le nombre d'interventions réalisées à ce jour ne permet toutefois pas une exploitation statistique significative.

3.2.7 Impact de la mise en place de l'échelle sur Morzine

Cet agrès réalise 15 à 20 interventions par an. Ce nombre est relativement faible d'autant plus que sur ces interventions, l'échelle n'a pas forcement toujours eu un rôle déterminant. Cependant, l'intérêt relatif de cet agrès opérationnel sur ce secteur permet de faire jouer à celui-ci le rôle d'échelle de réserve de second niveau. Le SDIS dispose ainsi d'une capacité à recouvrir un secteur sur lequel l'intérêt de l'agrès est indiscutable. En effet, il n'existe qu'une échelle de réserve de premier niveau (non affectée) au plan départemental alors que ce type d'agrès connaît un taux d'indisponibilité très élevé.

3.2.8 Impact de la réduction du parc des CCF

En marge des effets escomptés, peuvent émerger des problématiques nouvelles, ainsi :

- L'objectif de rationalisation du parc des Camions Citerne Feux de Forêt (CCF) a été conduit, par paliers successifs avec la suppression des CCF légers. La diminution du parc CCF opérée ces dernières années prend en compte le risque limité de feux de végétation et simplifie la formation des conducteurs.

- En contre-partie, il convient d'être très attentif au maintien de la capacité du SDIS à évoluer sur terrain accidenté pour toute autre opération. Si le département de la Haute-Savoie (en tout cas à court et moyen terme) ne présente pas un risque lié aux feux de végétation important, en revanche il est particulièrement exposé à des risques qui imposent une capacité de franchissement importante pour les engins : neige abondante, avalanches, glissements de terrain, crues torrentielles, inondations, séisme.

Le nombre de CCF est aujourd'hui adapté aux risques du département, notamment dans ce domaine d'action.

La réduction du parc CCF conduit à une rationalisation de ce dernier mais affaiblit la capacité opérationnelle du SDIS dans ses besoins de disposer de moyens de franchissement adaptés aux événements naturels réguliers impactant sérieusement le réseau routier.

3.2.9 Impact de la réduction du parc roulant dans les petits centres

D'autres effets induits par des actions conduites ne doivent pas être négligés.

La rationalisation des moyens dans les plus petits centres depuis une quinzaine d'années s'est appuyée assez logiquement sur des statistiques opérationnelles. La faible activité induisant une réduction des affectations d'engins, un engin polyvalent unique bien conçu et adapté aux missions a souvent remplacé deux, voire trois véhicules parfois assez vétustes. Il est cependant nécessaire de connaître les effets non souhaités d'une telle rationalisation.

Dans ces petits centres, les SP sont rarement sollicités. Lorsqu'une intervention survient sur la commune, les premiers sapeurs-pompiers se présentant au centre suite à l'alerte peuvent soit partir immédiatement sur intervention soit attendre d'autres collègues plus éloignés du centre de première intervention.

Dans le premier cas, ces derniers ne peuvent se rendre sur les lieux faute de moyens du service. Ils peuvent alors être tentés de se rendre sur les lieux par leurs propres moyens, ce qui ne serait pas sans poser de problème en cas d'accident.

Dans le second cas, les délais d'intervention se trouveront rallongés, ce qui n'est pas souhaitable opérationnellement bien sûr, mais qui, par la suite, contribuera aussi à porter un jugement défavorable sur la réactivité opérationnelle du centre. C'est l'un des facteurs de démotivation évoqué par les sapeurs-pompiers volontaires de ces centres.

La réduction du parc roulant dans les petites unités engendre des effets à court terme sur la capacité opérationnelle du SDIS mais également à moyen ou long terme, sur la motivation des sapeurs-pompiers volontaires.

3.3 Rapports d'inspection de la DGSCGC et de L'IGA : maintenir une efficacité constatée dans un cadre économique plus contraint

3.3.1 Remarques formulées relatives à la couverture actuelle du risque

Les inspecteurs relèvent que la couverture du risque, tant par les matériels que les personnels, est bien adaptée. Ils insistent sur la nécessité, tout en assurant une telle couverture opérationnelle, de traiter les conséquences de la directive européenne sur le temps de travail en minimisant les recrutements et le coût budgétaire.

Pour les matériels, ils notent que le nombre de Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV) est légèrement supérieur aux départements de référence. Le relief du département et la saisonnalité du risque sur une grande partie du département en sont les deux causes principales. Ils notent que, malgré cette couverture efficiente, les délais d'intervention sont un peu longs, la géographie et le climat étant certainement à l'origine de ce constat.

Ils remarquent également, malgré une activité de secours à personne encore inférieure de 7% à la moyenne nationale, celle-ci a progressé de façon forte ces dernières années. L'accroissement de la population n'est pas la seule cause de cette inflation opérationnelle. Une analyse fine des causes est fortement préconisée, en vue d'engager les actions qui pourraient permettre de stabiliser cette situation.

3.3.2 Propositions de l'inspection pour le SDACR 2015

- Sur l'architecture du SDACR et son contenu:

Le SDACR devra s'attacher à présenter les risques assortis d'une pondération et d'une hiérarchisation. Les capacités de financement devraient être précisées même de façon succincte. Les objectifs précis et en nombre restreint seront eux même hiérarchisés, les arbitrages nécessaires explicités.

Enfin, le SDACR devra comporter un document d'évaluation des objectifs et de mesure des résultats obtenus. Ces objectifs seront par la suite déclinés dans les documents structurant du SDIS.

- Sur les actions à envisager :

La réalisation d'un site de repli du CODIS / CTRA (ce dernier étant jugé par ailleurs comme performant) **est considérée comme une priorité extrêmement forte.** (Cette réalisation s'est achevée en 2015 sur l'ancienne caserne de Scionzier. Elle ne sera donc pas considérée comme une action prévue au SDACR 2015 mais sera intégrée dans la photographie de l'existant).

Dans la mesure où la couverture des risques sur le département inclut nécessairement la prise en compte des risques menaçant les personnels en intervention, **le SDACR devra définir des axes d'amélioration en matière de sécurité pour les sapeurs-pompiers.** Sont cités notamment la réalisation du document unique, la mise en place de procédures de repli, le sauvetage des personnels en intervention...

On cherchera, en favorisant notamment les coopérations et mutualisations avec les départements limitrophes et de la zone, à **consolider les groupes spécialisés** dans leur structuration et leurs modes de fonctionnement en permettant éventuellement une baisse de leurs effectifs.

Dans le même esprit, les **synergies et complémentarités sont à rechercher et à développer dans l'optimisation du secours à personnes,** que ce soit dans les missions de secours à personnes ne relevant pas du prompt secours, la médicalisation du secours ou les transports de victimes.

PROJET

Si la plupart des SDIS ont énormément progressé en matière d'immobilier, il est noté que le SDIS de la Haute-Savoie, malgré les progrès importants réalisés ces dernières années, présente encore quelques retards dans ce domaine. Compte-tenu des investissements qui restent à réaliser en matière de casernements, **une réflexion sur l'optimisation du nombre de CIS est à mener,** même si, parallèlement les missions d'inspection font le constat que le nombre de centres d'incendie et de secours est adapté aux caractéristiques du département et que, comme dit précédemment, les délais d'intervention sont déjà assez élevés.

La réduction du nombre de CIS ne pourra donc passer que par le regroupement ou la suppression de petits centres non stratégiques. Paradoxalement, ces suppressions de petits centres ont pour effet d'augmenter la surface moyenne des centres , cette dernière étant jugée élevée par rapport à la moyenne nationale(plus on rationalise et plus l'indicateur se dégrade).

Compte-tenu des contraintes relatives aux coûts de construction et du programme envisagé, le SDIS devrait réviser à la baisse le coût de construction des casernements.

Pistes possibles : diminution des surfaces ; révision à la baisse des exigences de traitement esthétique des bâtiments (concours d'architecte), parfois fortement souhaitées, voire imposées par les communes dont le tourisme constitue l'atout essentiel ; révision à la baisse des exigences de prise en compte du développement durable ; relèvement des exigences du SDIS quant à la qualité des terrains mis à disposition pour les constructions).

Un étalement des programmes d'investissement des casernes est sans doute, compte-tenu des impacts assez négatifs des pistes évoquées ci-dessus, une solution à privilégier si l'on veut maîtriser la charge financière en investissement dans les prochaines années.

3.3.3 Remarques générales relatives à l'organisation du SDIS

Les rapports d'inspection énoncent que la plus-value des pôles territoriaux n'est pas démontrée. Cet avis est partagé par le préfet de la Haute-Savoie. Il sera nécessaire de conduire une étude sur l'organisation territoriale et le découpage en groupement territoriaux.

Ils recommandent également de développer la fonction de contrôle de gestion et de l'intégrer à la gouvernance, d'en faire un outil fort permettant, non seulement à la direction mais aussi au conseil d'administration et au préfet de mieux connaître et maîtriser l'activité de l'établissement. Le SDACR pourrait donc tracer la ligne directrice du service, et dans ce domaine le contrôle de gestion permettrait d'évaluer l'adéquation des actions menées par rapport aux objectifs définis et d'en mesurer les effets.

3.4 Un outil au service de la recherche d'efficience, l'identification du « coût du sauvé »

A l'instar de ce qui se fait depuis parfois des décennies dans de très nombreux pays, certains SDIS ont entrepris d'estimer le « coût du sauvé ». Ce concept exprime en masse monétaire la perte supplémentaire pour la société qui aurait résulté de l'aggravation des sinistres en l'absence d'intervention des secours.
Dans certaines études, cette notion ne concerne que les pertes directes matérielles (types destruction de biens); tres souvent, elles incluent des pertes immatérielles résultant par exemples d'arrêts d'exploitation ; parfois, elles englobent les coûts sociétaux des atteintes aux personnes (évaluation financière des conséquences d'un décès ou de blessures graves). Il est à noter que ce type d'approche a été effectuée par l'Etat français pour juger par exemple de l'opportunité de certaines politiques publiques (par exemple la pertinence des investissements dans les infrastructures routières pour réduire les « points noirs »).

Les chiffres démontrent aisément que les services de secours, en France comme à l'étranger, s'ils représentent des coûts, contribuent à limiter les pertes sociétales dans des proportions bien plus considérables. Mais leur véritable intérêt est de permettre d'établir des comparatifs entre des propositions d'actions , mettant en regard de leurs coûts respectifs les gains escomptés. Le SDIS 74 n'a pas mené à ce jour de telles études en raison du caractère complexe de cette démarche. Néanmoins celles-ci pourraient se révéler très utiles pour éclairer les choix stratégiques de l'établissement.

4. LE RISQUE COURANT : UN RISQUE MAÎTRISÉ SOUS SURVEILLANCE

Le risque courant représente 98% de l'activité opérationnelle du SDIS. Les missions sont classées d'après le référentiel national en trois grandes rubriques qui seront étudiées séparément : le secours à personnes, l'incendie et les opérations diverses.
NOTA : Les délais de couverture indiqués sur les cartes suivantes s'entendent à compter de l'alerte des moyens dans les centres de secours. Ils intègrent donc les délais de départ des personnels alertés et les délais d'acheminements sur la zone d'intervention.

4.1 Méthodologie, des approches complémentaires

De façon générale, pour aider les décideurs dans leurs choix, la couverture des risques courants a été évaluée par deux méthodes offrant chacune un éclairage particulier :

- **recueil statistique des temps d'intervention :** sur la base de l'activité opérationnelle des années 2012 à 2014, soit 150 000 interventions représentant plus d'un million de données.
- **cartes isochrones** : l'analyse s'est appuyée sur la réalisation de cartes isochrones à partir du système d'information géographique (analogue au calcul des temps de trajets calculés par Viamichelin), qui indiquent les zones de couverture en un temps donné à partir des centres de secours existants. Elles intègrent les délais moyens d'engagement des secours pour chaque centre et des vitesses moyennes de déplacement pour chaque type d'engin.

Une confrontation des cartes isochrones aux temps d'intervention réels a permis de valider le modèle de diffusion.

A partir de ces cartes seront identifiées des zones où les délais d'intervention sont élevés. Lorsque ces zones sont étendues, la couverture est analysée en simulation d'indisponibilité des moyens de premier appel pour en préciser la vulnérabilité. Cette analyse pourra si nécessaire être suivie d'une recherche de solutions pour consolider la couverture opérationnelle.

De même, dans le prolongement du SDACR, une analyse des points très défavorisés sera conduite. Elle devra permettre de mettre en évidence les secteurs ponctuels où les délais d'intervention sont excessifs. Une étude plus approfondie sur ces secteurs devra porter sur :

- les durées des différentes phases du processus d'acheminement des secours (appel, alerte, déplacements),
- le type d'intervention concerné,
- les variations horaires, hebdomadaires et saisonnières.

Ces travaux pourront déboucher sur des actions concrètes sur les différentes phases évoquées dans le chapitre 1.4 « délais des interventions : agir sur chaque étape ». A titre d'exemple elles pourraient porter sur des adaptations pérennes ou limitées à certaines périodes horaires ou calendaires du dispositif opérationnel. Elles pourraient également prendre en compte la complémentarité des différents services ou partenaires compétents en matière de secours.

Ces adaptations du dispositif seront alors chiffrées, leurs impacts seront estimés sous l'angle de l'amélioration des délais d'intervention, leurs effets collatéraux seront aussi évalués et la balance bénéfice/coût permettra d'éclairer les instances de décision pour faciliter les arbitrages et les priorisations.

4.2 Le secours à personnes : une stabilisation de la pression opérationnelle à conforter

L'activité Secours à Personnes (SAP) représente plus de 70 % de l'activité du SDIS. Elle a augmenté de 32% entre 2004 et 2014 pendant que les activités incendie et opérations diverses augmentaient respectivement de 1 et 8 %. La réponse du SDIS dans ce domaine opérationnel s'appuie sur 92 véhicules d'assistance et de secours aux victimes (VSAV) répartis dans 54 centres d'incendie et de secours, complétés, en première urgence, par les moyens légers de prompt secours présents dans les 92 casernes du département. Le dispositif actuel permet une réponse secouriste à moins de 30 minutes pour 98 % des interventions réalisées entre 2012 et 2014.
Ce chiffre est à mettre en regard de l'objectif d'un accès aux soins médicaux en moins de 30 min sur le territoire national énoncé par le président de la République.
Il est à noter que le SDIS74 couvre 94 % de la population dans un délai de 20 minutes.

L'augmentation du nombre d'interventions, même s'il semble maîtrisé depuis trois ans malgré une croissance démographique constante, sollicite toujours plus les personnels du SDIS et met en difficulté les secteurs défendus par les sapeurs-pompiers volontaires dont la disponibilité atteint ses limites. Dès lors, le maintien du niveau de réponse actuel aux demandes de secours à personnes passe par une maîtrise accrue de la pression opérationnelle que fait peser cette activité sur les moyens du SDIS.

Cette maîtrise implique une coopération renforcée entre les trois principaux partenaires du secours à personnes que sont le SDIS, le SAMU avec l'Agence Régionale de Santé et les sociétés privées d'ambulanciers représentées par l'Association des Transports Sanitaires Urgents (ATSU). Elle passe par des solutions forcément innovantes, à l'image de la mise en œuvre du plateau commun de réception et de régulation des appels, qui s'avèrent techniquement complexes et surtout socialement sensibles, car elles peuvent venir perturber des habitudes professionnelles solidement ancrées parmi les personnels des trois organisations.

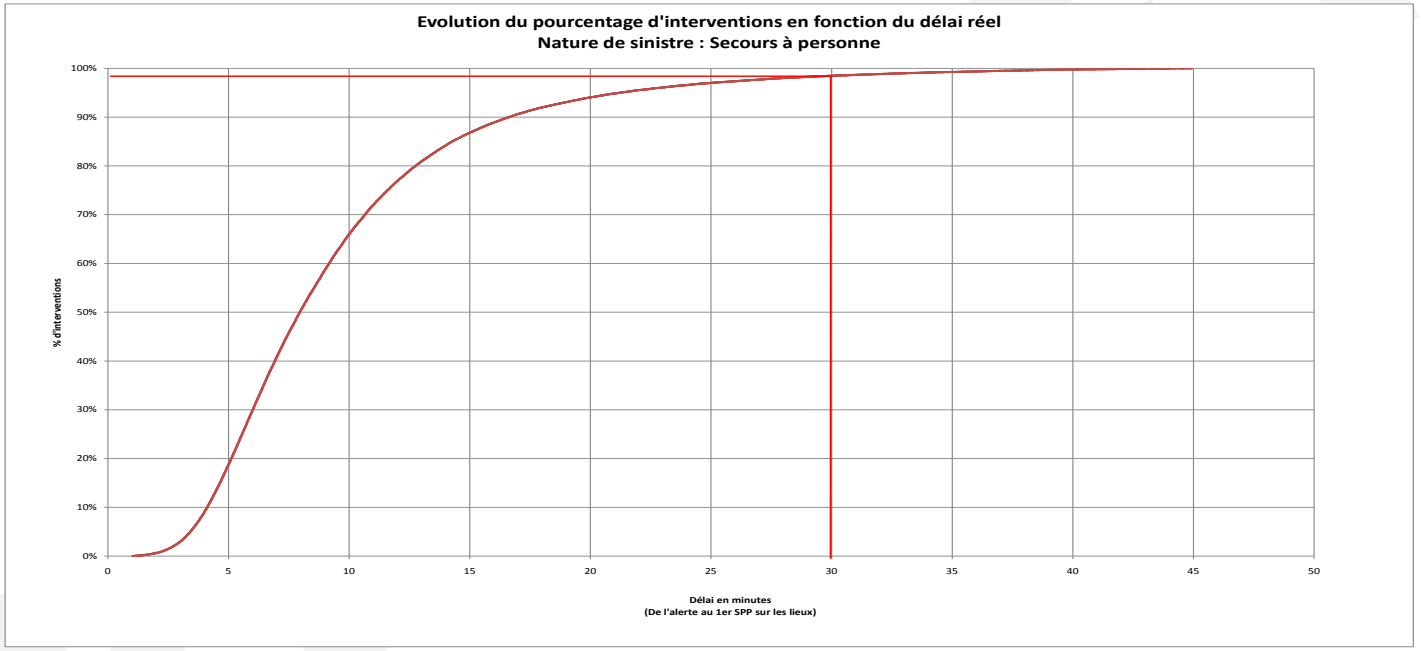
Evolution du pourcentage d'interventions en fonction du délai réel
Nature de sinistre : Secours à personne
% d'interventions
100%
90%
80%
70%
60%
50%
40%
30%
20%
10%
0%
0
5
10
15
20
25
30
35
40
45
50
Délai en minutes
(De l'alerte au 1er SPP sur les lieux)

4.2.1 L'activité prépondérante du SDIS avec une augmentation contenue depuis 2012

L'activité SAP a connu une augmentation importante sur la période 2007-2010 pour se stabiliser depuis 2012 autour de 36 000 interventions par an, après avoir rencontré une stagnation autour de 27 000 interventions annuelles avant 2007.

Les projections démographiques prévoient une augmentation continue, sur les bases actuelles, de la population de la Haute-Savoie sur les 5 à 10 ans à venir. Le nombre d'interventions devrait donc mécaniquement augmenter sur les secteurs concernés par cette évolution démographique, entraînant un accroissement de la pression opérationnelle sur les unités chargées de les couvrir.

Tableau et graphique : évolution de l'activité secours à personnes entre 2004 et 2014 (source SDIS 74)

Année	Nombre d'interventions SAP
2004	27415
2005	27164
2006	27315
2007	28175
2008	31743
2009	33262
2010	35200
2011	34140
2012	35359
2013	36038
2014	36211
2004-2014	+32%

* Pour l'étude du secours à personne, les statistiques excluent les accidents de moyens de transport qui font l'objet d'un développement dans la partie relative aux risques particuliers

On constate que la demande de secours pour 10 000 habitants demeure stable, autour de 470 par an, après une augmentation importante sur les années 2004-2010. Ce paramètre est à maîtriser pour éviter que la demande de secours augmente plus rapidement que la population et dépasse les capacités de réponse du SDIS.

La répartition par nature des interventions pour secours à personnes laisse apparaître que la catégorie « urgences SAP » représente près de 85 % des interventions.

Cette catégorie, qui regroupe des situations pour lesquelles le pronostic vital des victimes n'est pas engagé a priori, souffre d'une qualification imprécise depuis 2006.

Elle constitue en ce sens une importante marge de manœuvre pour affiner la régulation médicale et renforcer la coopération entre partenaires du secours à personnes dans l'objectif de recentrer les missions du SDIS sur l'urgence.

L'augmentation du nombre de carences représente également un enjeu à maîtriser par une régulation plus approfondie des degrés d'urgence des situations et une exploitation plus fine des moyens de transport sanitaires disponibles.

Année	1994	2004	2010	2012	2013	2014
Nombre d'interventions SAP pour 10 000 hab.	276	430	478	471	474	470

Nature SAP	2 012		2 013		2 014	
URGENCES SAP **Pronostic vital à priori pas engagé à l'appel**	29 927	85%	29 311	81%	29 232	81%
URGENCES AVEREES SAP **Pronostic vital engagé à l'appel**	4 025	11%	5 233	15%	5 194	14%
CARENCES SANITAIRES **Intervention du SDIS suite à l'indisponibilité des autres acteurs du secours**	1 381	4%	1 458	4%	1 755	5%
AUTRES SAP **Accident de bûcheronnage, personne bloquée en milieu périlleux**	26	0%	36	0%	30	0%
Nombre d'interventions	35 359		36 038		36 211	

Bien que son évolution soit maîtrisée depuis 4 ans, le nombre d'interventions pour secours à personnes réalisées par le SDIS est appelé à croître en même temps que la population du département. Les efforts du SDIS doivent porter sur la limitation de cette augmentation pour maintenir l'équilibre trouvé entre la pression opérationnelle des demandes de secours et les moyens actuellement mis en œuvre pour y répondre. Un travail sur une qualification plus précise des demandes de secours porté par les trois partenaires du SAP est susceptible d'apporter des marges de manœuvre appréciables.

4.2.2 Une réponse du SDIS trop standardisée pour le secours à personnes ?

Cette réponse de couverture du secours à personnes devrait s'organiser autour de trois étapes successives qui aboutissent à la prise en compte complète de la demande de secours :

1. La première urgence qui correspond à l'intervention d'un moyen terrestre, aérien ou nautique destiné à prodiguer les premiers soins d'urgence et à renseigner la régulation médicale afin qu'elle détermine efficacement les suites à donner à la situation : transport ou non. Cette première étape peut faire l'objet d'une régulation médicale préalable ou bien être déclenchée par le SDIS ou le SAMU avant régulation dans le cadre de départs réflexes pour faire face à une détresse vitale.

2. Le transport de victimes qui permet le transfert par un moyen adapté de la victime vers une structure d'accueil sur les indications données par la régulation médicale.

3. Les soins qui sont effectués dans une structure d'accueil désignée par la régulation médicale. Il peut s'agir d'une structure de soins intermédiaire qui nécessite un transfert secondaire mais qui permet une première prise en charge rapide de la victime avec une mobilisation minimale du moyen de transport. Cette situation présente une piste à développer dans l'intérêt de la disponibilité des moyens du SDIS.

A ce jour, dans sa réponse opérationnelle programmée, le SDIS apporte une réponse unique par l'engagement de VSAV. La conséquence de la présence du VSAV sur les lieux de l'intervention, à l'issue de l'action de première urgence, conduit à une réponse de transport quasi systématique par ce vecteur. De même, pour le SDIS, il n'existe pas de gradation dans l'urgence de la prise en charge.

4.2.2.1 La première urgence à la victime

La première étape du secours à personnes consiste à envoyer auprès de la victime des moyens adaptés dans des délais compatibles avec son état de santé pour apporter a minima une réponse de premiers secours. Dans les secteurs ruraux, à défaut de moyens conventionnels disponibles dans des délais appropriés à la détresse, la réponse de secours peut se faire par le biais des hélicoptères publics en primo intervention. Quelque soit le vecteur d'intervention, cette réponse s'organise autour de deux possibilités :

- Le départ réflexe, sans régulation médicale a priori, qui vise à réduire les délais d'engagement pour les urgences vitales détectées à l'appel.
  Par la suite, l'adaptation des moyens à la situation se fait après régulation.
- Le départ classique pour toutes les autres interventions.

La réponse de base correspond à l'engagement des moyens conventionnels : une équipe médicale SMUR et/ou un VSAV, médicalisé ou non. Des infirmiers de sapeurs-pompiers peuvent intervenir lorsqu'une réponse médicale n'est pas disponible dans des délais acceptables pour réaliser certains actes médicaux dans le cadre de protocoles précis tel que l'antalgie (P.I.S.U)

En règle générale, le moyen engagé permet également le transport de la victime (VSAV, Unité Mobile Hospitalière, ambulance). Toutefois, des moyens de prompt secours du SDIS peuvent être engagés compte-tenu de leur proximité ou de l'indisponibilité du VSAV de premier appel. Dans ce cas, l'équipe de secouristes assure les premiers gestes de secours dans l'attente d'un moyen conventionnel adapté.

Les dispositifs de surveillance (plages, domaines skiables, ...), ainsi que les dispositifs prévisionnels de secours (assuré par les associations agréées de sécurité civile et les ambulanciers privés) sur les grandes manifestations participent à la première réponse d'urgence de façon programmée.

La suite de l'étude portera sur la couverture des secours d'urgence assurée par le SDIS avec les autres partenaires du secours à personnes : le SAMU et les sociétés d'ambulanciers privés (ATSU), à l'exclusion des dispositifs programmés.

Dans le cadre de l'élaboration du présent document, un travail a porté sur les temps de parcours théoriques des moyens d'intervention du SDIS. En matière de secours à personnes, le modèle théorique développé a été validé en pratique par l'analyse des délais d'intervention réalisés sur les années 2012, 2013 et 2014.

Il en résulte que 98% de la population résidente départementale peut être considérée comme couverte en moins de 30 minutes par un moyen du SDIS.

A l'intérieur de ce délai, 60% de la population est couverte en moins de 10 minutes et 90% en moins de 15 minutes.

4.2.2.2 Le transport de victimes : une action qui pèse sur la disponibilité des moyens du SDIS

A l'issue de la prise en compte de la victime par un premier moyen de secours d'urgence, l'opportunité d'un transport adapté et sa destination relèvent de la régulation médicale en fonction d'un bilan.

Le médecin régulateur dispose alors de toutes les possibilités offertes par les différents acteurs du secours à personnes :

- action secouriste sans transport (permettre le départ des sapeurs-pompiers et le maintien au domicile de la personne dans l'attente d'une prise en charge ambulatoire),
- Unité Mobile Hospitalière des SMUR,
- Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes du SDIS,
- ambulances des sociétés privées (ATSU),
- véhicules sanitaires des Associations Agréées de Sécurité Civile dans le cadre des Dispositifs Prévisionnels de Secours ou d'opérations importantes,
- hélicoptères publics ou privés.

Dans la majorité des cas, la victime est transportée par le moyen qui est intervenu pour la secourir (VSAV, UMH, ATSU).

En ce qui concerne le SDIS, l'action de transport prolonge la durée d'indisponibilité du VSAV, ce qui, en particulier en milieu péri-urbain ou rural dégrade la couverture opérationnelle du secteur, et pèse trop lourdement sur le volontariat. Ce défaut de couverture est d'autant plus long que la destination du VSAV est éloignée du centre de secours. Ainsi, les évolutions du schéma régional d'organisation des soins (SROS) ont des conséquences directes sur la couverture du territoire par le SDIS.

L'allongement des durées de l'intervention a également un impact significatif sur le volontariat en raison des conséquences sur la vie professionnelle et privée du sapeur-pompier volontaire voire sur son état de santé pour les interventions de nuit. L'émergence de solutions alternatives au transport systématique sur une structure d'urgence peut être un palliatif à ces problématiques.
La couverture du département par les VSAV du SDIS permet d'acheminer un moyen de transport en moins de 30 minutes pour 98 % de la population. La similitude avec la projection des délais d'intervention de la réponse de première urgence s'explique du fait que cette première réponse est en général assurée par les VSAV.

4.2.2.3 La destination et la réponse de soin post-secours d'urgence

Dans le processus intégré qui comprend le secours d'urgence puis le transport de victimes, la dernière étape est la réponse de soins qui correspond à la destination de la victime.

Il revient à la régulation médicale de déterminer si un transport est nécessaire. Dans l'affirmative, elle fixe la destination la plus appropriée à la pathologie présentée par la victime, ce choix ayant des répercussions sur la durée du transport.

La réponse de soins est constituée par les structures, permanentes ou non, susceptibles d'accueillir des victimes. Elle s'articule autour :

- des urgences hospitalières, généralistes ou spécialisées permanentes ou non :
  - services des urgences publics du CHAL, du CHANGE, de Thonon-HDL, des HPMB de Sallanches, de La Roche/Foron (psychiatrie),
  - services des urgences privés : HPPS d'Annemasse, Clinique Générale d'Annecy,
  - des hôpitaux limitrophes : Albertville, Aix-les-Bains, Grenoble, Lyon,
  - des hôpitaux helvétiques,
  - de l'hôpital de Rumilly (non permanent, accueil fonction du jour, de la saison pour des urgences non chirurgicales).
- des urgences intermédiaires : centres de soins de premiers recours pour des urgences non chirurgicales
  - Cluses,
  - Chamonix.
- des centres médicaux d'accueil des soins non programmés, avec des réponses non permanentes, parfois variables :
  - cabinets médicaux de montagne,
  - maisons médicales de garde (Frangy, Annecy, Thonon-les-Bains, Sallanches).

La réponse aux demandes de secours à personnes est assurée en étroit partenariat entre le SDIS, le SAMU et l'ATSU, et pour une moindre part les associations agréées de sécurité civile. Le SDIS intervient au niveau du secours de première urgence et du transport vers une structure d'accueil adaptée à l'état de la victime. Il revient à la régulation médicale assurée par le SAMU de déterminer la réponse adaptée à la demande. Ses décisions ont donc des conséquences directes et importantes sur le SDIS en matière de moyens engagés et de durée d'intervention.
Les évolutions du dispositif passent donc par une concertation étroite entre les principaux partenaires du secours à personnes, en lien avec la délégation territoriale de l'agence régionale de santé (ARS) afin de garantir une cohérence entre les deux schémas directeurs que sont le SDACR d'une part pour l'organisation du SDIS au niveau départemental et le SROS d'autre part qui détermine l'offre de soin au niveau zonal. Ces évolutions prennent en compte la mise en place de nouvelles filières de soins.

4.2.3 Un niveau de couverture adapté et à consolider

S'agissant du risque dénommé Secours à Personnes (SAP), l'inflation opérationnelle constatée depuis deux décennies a considérablement impacté la politique d'équipement du SDIS.

Dès lors que le niveau de couverture actuel est jugé satisfaisant, il convient de le maintenir et veiller à ce que la réponse du SDIS ne se dégrade pas avec le temps.

A partir de ce postulat, 2 objectifs peuvent être poursuivis :

1. maintenir la performance actuelle de couverture du secours d'urgence à personnes pour continuer à garantir à la population une réponse aujourd'hui jugée satisfaisante. Cet objectif général se décline en axes de travail :
   - consolider la veille et l'analyse statistique relative au secours à personnes, notamment en améliorant les outils de traitement des données,
   - porter une attention particulière aux interventions de longue durée pour identifier des marges d'amélioration.

2. maîtriser la pression opérationnelle du SAP dans l'activité du SDIS pour limiter la progression des coûts liés au maintien du niveau de couverture et ses conséquences sur les ressources humaines et notamment le volontariat. Pour cela, il est proposé deux axes de travail :
   - poursuivre les efforts qui ont conduit à une maîtrise de l'inflation opérationnelle depuis quatre ans,
   - réduire la durée d'immobilisation des moyens publics de secours.

4.2.3.1 Maintenir la performance actuelle de couverture du secours d'urgence à personnes

A ce jour, 98 % de la population est susceptible d'être couverte par les moyens de secours d'urgence à personne du SDIS en moins de 30 minutes dans des conditions de circulation fluide et si le moyen de premier appel est disponible.

Ce niveau de couverture fait l'objet d'un constat satisfaisant de l'inspection générale de l'administration (rapport d'inspection de 2013) et d'un consensus politique et public, qui n'a pas été remis en cause depuis le SDACR de 2006.

Ce seuil est donc retenu comme objectif général pour le niveau de réponse aux demandes de secours à personnes pour le SDIS de la Haute-Savoie.

PROJET

En complément, il convient de ne pas dégrader la réponse opérationnelle à l'intérieur du délai des 30 minutes. Ainsi, des indicateurs de référence permettront de suivre la qualité de la réponse instantanée du SDIS et de s'assurer qu'elle ne se dégrade pas dans le temps.

Ces indicateurs sont axés sur les missions d'urgence qui nécessitent une intervention en 30 minutes ou moins. D'autres missions moins urgentes peuvent ne pas entrer dans le calcul des délais d'interventions destinés à qualifier la couverture du secours à personne par le SDIS. Les indicateurs de performance de la réponse de secours à personnes correspondent à la courbe présentée ci-dessous, qui détermine le taux de couverture de la population en fonction du délai.

Le taux de couverture de la population est issu d'un calcul de population couverte en fonction des délais des interventions constatées sur les 3 années pleines précédentes. Cette courbe sera réalisée chaque année à partir des données des 3 années précédentes et comparée à la courbe de référence des années 2012 à 2014.

La qualité de la réponse du SDIS pour le secours à personne sera veillée à partir de quatre indicateurs :

- l'indicateur national de référence qui est la moyenne des délais d'intervention (de l'alerte des secours à l'arrivée sur les lieux)
- trois points remarquables de 10, 15 et 30 minutes de la courbe représentant le pourcentage des interventions effectuées en fonction du temps .

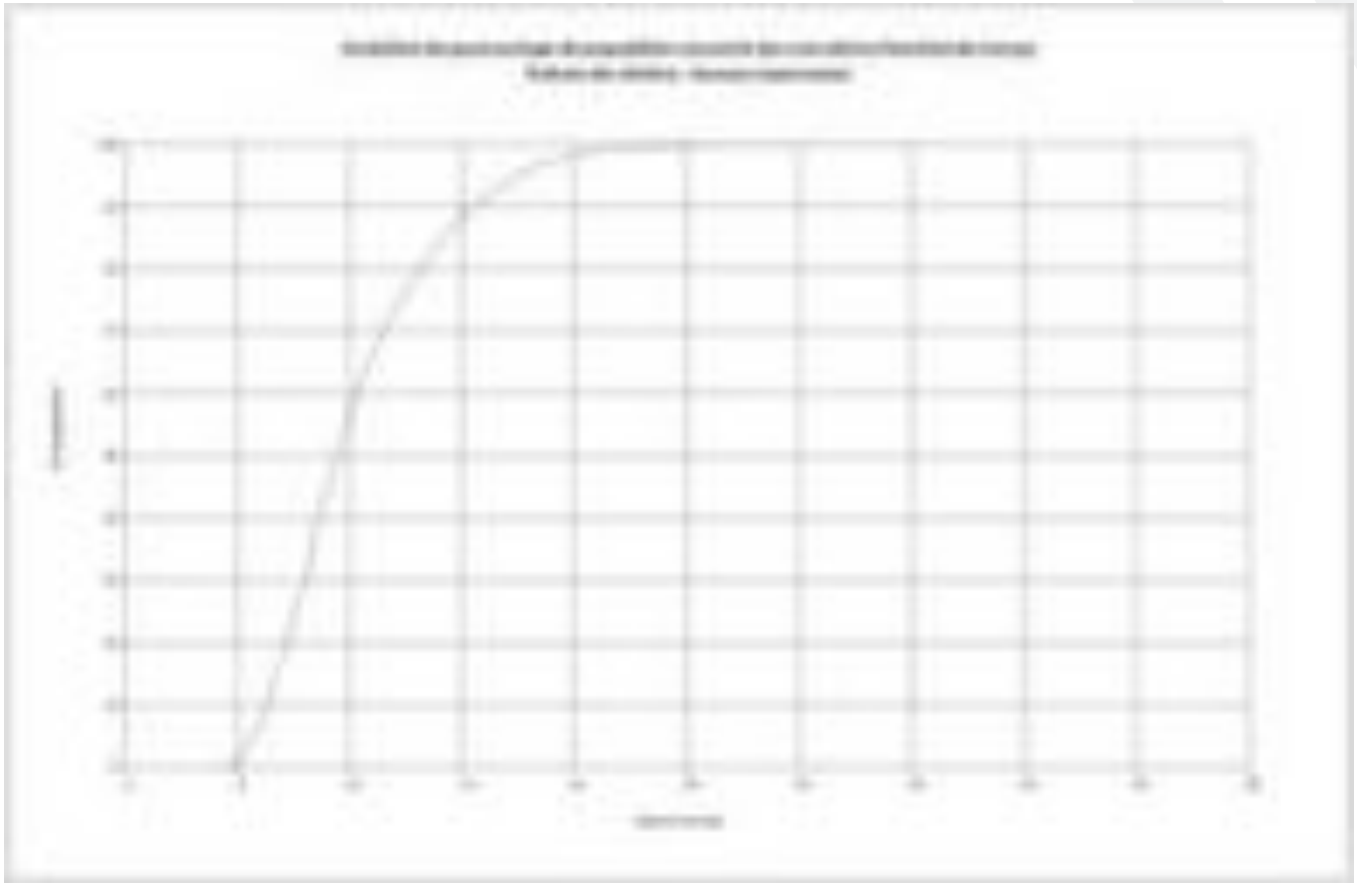

4.2.3.2 Maîtriser la pression opérationnelle du SAP dans l'activité du SDIS

Bien que maîtrisé depuis trois ans, le nombre d'interventions pour secours à personnes a considérablement augmenté sur les 10 dernières années. Les solutions déployées pour contenir cette inflation ont démontré leur efficacité :

- mise en œuvre d'une convention tri-partite (SDIS-SAMU-ATSU) pour fixer le cadre opérationnel de chaque partenaire,
- organisation du plateau de réception des appels pour une régulation plus efficace,
- structures de rencontre périodiques des acteurs pour veiller en permanence sur le dispositif et l'adapter aux évolutions détectées.

Malgré ces efforts constants, la croissance démographique prévue pour la Haute-Savoie à l'horizon 2030 laisse entrevoir une augmentation mécanique de près de 500 interventions par an pour le SDIS lorsque les marges de manœuvres issues des démarches en cours seront épuisées.

La poursuite de la maîtrise de l'inflation opérationnelle du secours à personnes consiste essentiellement à approfondir les axes de travail poursuivis depuis plusieurs années et explorer de nouvelles pistes :

- Consolider les bilans à l'attention de la régulation médicale pour permettre au médecin de déterminer plus finement le mode de transport et la destination les plus adaptés à l'état de la victime.

- Identifier plus précisément les situations qui présentent un degré d'urgence qui nécessite l'intervention des sapeurs-pompiers. Dans ce cadre, l'amélioration des outils de traitement des statistiques opérationnelles doit permettre les retours d'expériences afin d'adapter au besoin le dispositif conventionnel établi entre les trois principaux partenaires du secours à personnes.

- Identifier les missions assurées actuellement par le SDIS et qui pourraient être transférées sur les autres partenaires du secours à personnes. C'est le cas notamment des interventions assurées par le SDIS par carence d'un partenaire, qu'un objectif commun devrait faire tendre vers zéro. C'est également le cas pour les interventions à caractère social.

- Réduire la durée d'immobilisation des moyens du SDIS en permettant :
  - le maintien au domicile de la personne et le départ des sapeurs-pompiers dans l'attente d'une prise en charge ambulatoire par exemple par un acteur de la permanence des soins ambulatoires ;
  - une évacuation par les sapeurs-pompiers vers la structure de santé la plus proche, appropriée à l'état du patient dans le cadre d'un parcours de soins adapté : professionnel de santé de proximité (maison médicale de garde, cabinet médical de montagne, maison de santé pluri-disciplinaire,...), service d'urgence de proximité ou service d'urgence spécialisé plus éloigné. Dans ce dernier cas, la jonction entre les moyens du SDIS et un autre vecteur sanitaire pourrait être recherchée pour permettre un retour plus rapide des sapeurs-pompiers sur leur secteur opérationnel.

- Renforcer les structures de pilotage du secours à personnes par une coopération accrue des principaux acteurs (SDIS, ARS, SAMU et ATSU) afin de mettre au point des indicateurs partagés pour évaluer le bilan des actions engagées dans leurs dimensions opérationnelles, organisationnelles et financières. Ces bilans périodiques pourraient faire l'objet d'une communication aux autorités de tutelle pour permettre le pilotage sur le long terme des actions à engager.

Un dernier axe de travail mérite une attention particulière en ce sens où il réclame l'implication des différents acteurs du secours à personnes mais aussi des pouvoirs publics. Il s'agit de sensibiliser la population pour éviter un recours devenu trop systématique aux secours publics

Toutefois, il est possible d'estimer qu'une population bien sensibilisée à cette problématique pourrait naturellement réorienter ses demandes vers des structures ou services plus adaptés.

Cet objectif appelle des actions pédagogiques conjointes des différents partenaires publics, privés et associatifs du secours à personnes qui, avec le soutien des pouvoirs publics, peuvent avoir notamment pour ambition initiale :

- D'améliorer la qualité des informations remontées à l'appel par les requérants : c'est toute l'importance de la formation de masse aux gestes de premiers secours qui est l'une des ambitions de la loi de 2004 dite de modernisation de la sécurité civile. L'initiation systématique au secourisme, menée depuis deux ans par le SDIS à l'initiative du Conseil Départemental auprès des collégiens de 4ème en Haute-Savoie, concourt, par exemple, pleinement à la diffusion à long terme d'une culture de sécurité civile parmi la population.

- De rappeler le parcours de soins pour faciliter la prise de conscience que des alternatives à l'évacuation vers un service des urgences constitue une réponse adaptée à de nombreuses situations aujourd'hui prises en charge par les services de secours. Parmi ces solutions, la notion de « laisser sur place » après régulation médicale peut être explicitée pour permettre la mise en œuvre d'alternatives qui n'hypothèquent pas la disponibilité des secours d'urgence.

Les objectifs en matière de secours à personnes consacrent le niveau de couverture actuelle comme référence pour organiser la réponse du SDIS. Ils imposent des efforts de maîtrise de l'activité dans ce domaine qui passe par :

- *une coopération renforcée avec les autres acteurs du secours à personnes,*
- *un dialogue constant avec l'agence régionale de santé,*
- *l'introduction dans la réponse du SDIS d'une gradation de l'urgence.*

A défaut, l'augmentation de la charge opérationnelle fragilisera les équilibres actuels et aura des conséquences humaines et financières.

4.3 Le risque incendie : un risque en mutation dans le département

4.3.1 Un risque actuellement maîtrisé

4.3.1.1 Un risque quantitativement stable

L'activité incendie (INC) présente une relative stabilité sur 20 ans si on la rapporte au nombre d'habitants. Il convient cependant de nuancer cette interprétation dans la mesure où une analyse par nature d'incendie montre des variations à la hausse ou à la baisse qui se compensent globalement. Il est raisonnable de retenir comme hypothèse que le nombre d'interventions pour incendie restera globalement proportionnel à celui de la population départementale.

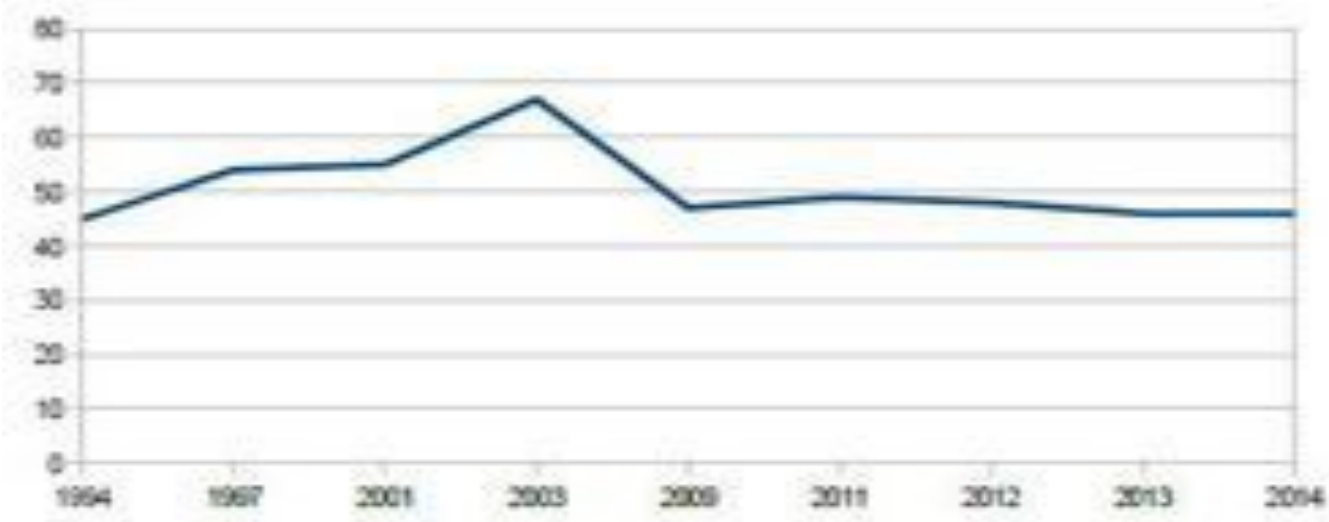

Illustration 1 :
nombre d'interventions feu pour 10 000 habitants

(le pic de 2003 s'explique par les conditions climatiques caniculaires de l'été)

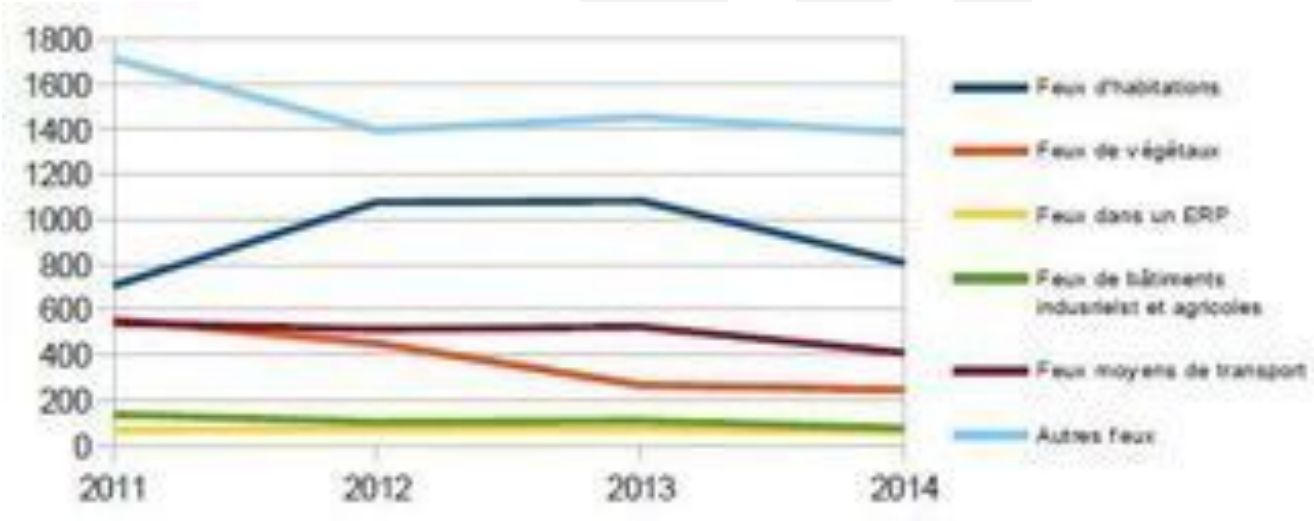

Illustration 2 :
nombre d'interventions feux par nature

La catégorie « autre feux » comporte de nombreuses interventions assimilées aux feux car justifiant le même type de moyens (ex déclenchement d'alarme, fumée suspecte, odeur suspecte...) mais aussi des feux sur des objets isolés tels que des poubelles sur la voie publique, des transformateurs électriques...enfin elle inclu un nombre d'interventions qui à l'appel n'ont pu être caractérisées de façon fine et qui n'ont pas été requalifiées par la suite. Un échantillonnage statistique a révélé que 20 % environ des « autres feux » concernent l'habitation.

4.3.1.2 Des enjeux humains dans l'habitation et économiques dans le bâti industriel et commercial

Pour l'incendie, le risque est la conjugaison d'une probabilité d'occurrence et d'un enjeu qui peut être la vie des personnes mais aussi la valeur des biens menacés. La problématique est très différente selon le type de biens soumis à l'incendie:

- Feux de végétation :

Dans le département de la Haute-Savoie, l'enjeu n'est quasiment jamais la vie de personnes menacées par le sinistre, au titre du public. La cinétique de ce type de feu permet la fuite. Cependant il convient de prendre conscience que la vie des intervenants sapeurs-pompiers, surtout en terrain accidenté, peut être mise en jeu. Plus que le risque de brûlure, ce sont les risques de chute dans les pentes ou les risques d'être percuté par des pierres déstabilisées par la combustion des végétaux qui sont à craindre.

Les feux de végétation peuvent affecter des productions agricoles ou sylvicoles mais l'impact économique est très faible. La propagation à des bâtiments agricoles est exceptionnelle.

Ce type de feu fait l'objet d'un développement dans la partie relative aux risques particuliers.

- Feux de véhicules :

La cinétique rapide des feux de véhicules est telle que les sauvetages de personnes piégées ne peuvent se concevoir que si l'incendie se déclare alors que les secours sont déjà sur les lieux. De même le véhicule perd toute valeur marchande dès les premières minutes du sinistre. Le seul objectif réel est d 'éviter des propagations à d'autres véhicules ou à des bâtiments notamment lorsque l'incendie concerne un véhicule stationné. La chaleur dégagée par le feu d'un véhicule, même de taille modeste permet en effet une propagation très rapide.

- Feux de bâtiment recevant du public :

Grâce à une réglementation assez exigeante en matière de sécurité, on déplore très peu de victimes dans ces établissements lors d'incendie, à l'exception peut-être des établissements très anciens comportant des locaux à sommeil (EPHAD, petits hôtels...).

- Feux de bâtiments industriels :

Très rares sont les feux de bâtiments industriels qui nécessitent des sauvetages ou même des mises en sécurité. En revanche la préservation de biens revêt un caractère particulièrement prégnant. L'horizontalité des constructions permet d'envisager une limitation de l'extension des sinistres si la lutte est engagée rapidement. Bien sûr la valeur du bâti peut être élevée, de même que les machines de production, les stocks de matières premières et de produits finis, mais il est important de ne pas négliger le prix de la continuité de l'exploitation. Dans un univers très concurrentiel, même une perte d'exploitation partielle peut avoir des conséquences dramatiques pour une entreprise et donc pour l'emploi.

- Feux d'immeubles de bureaux :

Comme pour les bâtiments industriels, le code du travail en matière d'incendie vise les mêmes objectifs que le code de la construction et de l'habitation pour les établissements recevant du public avec les mêmes conséquences en matière de sûreté pour les occupants.

- Feux de bâtiments d'habitation :

C'est dans ce type d'établissements que l'on déplore le plus de victimes des incendies. Les modifications survenues ces dernières décennies en matière de construction mais surtout la quantité importante de matières plastiques présente dans les logements ont accéléré la vitesse de développement des incendies. Aujourd'hui l'embrasement d'une pièce survient en moyenne au bout de trois minutes alors qu'une quinzaine de minutes était nécessaire il y a une quarantaine d'années. Les services instructeurs doivent porter une attention particulière sur les dossiers de permis de construire relatif à ces immeubles d'habitation. A noter que la réforme du permis de construire de 2007 n'impose la consultation du SDIS que pour les établissements recevants du public à l'exception des projets importants ou sensibles.

Pour des logements relativement isolés les uns des autres, les facteurs de gravité des sinistres sont principalement liés :

- à l'heure de survenu des incendies (la nuit, ils sont détectés plus tardivement et surprennent les occupants dans leur sommeil,
- à l'apparition de l'incendie à un étage inférieur à celui où se trouvent les victimes, pour des logements comportant plusieurs niveaux.

Le plus souvent, les personnes, soit ont pu s'extraire par leurs propres moyens avant l'arrivée des secours, soit, malheureusement, ont été trop exposées au sinistre pour avoir des chances significatives d'être secourues à temps. Les objectifs des secours sont donc en règle générale une limitation de propagation aux tiers et une extinction en vue de préserver une partie des biens.

Pour des logements collectifs, la propagation verticale des fumées et du feu, rendant souvent les circulations impraticables, sont à l'origine de conséquences humaines dramatiques.

Des délais d'intervention réduits sont recherchés tout particulièrement dans le but premier de permettre l'évacuation de tous les occupants des lieux car il est très fréquent que l'immeuble ne soit pas totalement évacué avant l'arrivée des sapeurs-pompiers. De plus une extinction rapide permet de limiter les dégâts en particulier au-dessus du niveau d'éclosion du sinistre.

PROJET

En conséquence, les objectifs tactiques de lutte poursuivis en matière d'incendie diffèrent en fonction du type d'habitat à défendre :

- Les zones urbaines denses sont caractérisées par une concentration de bâtiments élevés dont une part prépondérante d'immeubles d'habitations collectifs. Dans ce cas, la rapidité des secours est un enjeu majeur pour procéder aux sauvetages et mises en sécurité et réaliser une attaque rapide de l'incendie pour éviter sa propagation aux logements et bâtiments voisins.

- Les zones rurales abritent un habitat souvent dispersé, avec des tiers peu soumis au risque direct de propagation d'un incendie. L'action des sapeurs-pompiers consiste donc essentiellement à éteindre le feu afin de sauver ce qui peut l'être et protéger l'environnement. Des délais d'intervention plus importants des moyens de lutte contre l'incendie que ceux préconisés en zone urbaine dense ont donc essentiellement des conséquences matérielles.

- Entre les deux, des zones d'habitat de type pavillonnaire autour des centres urbains ou gros bourgs ruraux forment un ensemble bâtimentaire intermédiaire dont les habitations sont encore essentiellement individuelles, parfois jumelées ou mitoyennes et dont la hauteur excède rarement deux étages. La problématique des sauvetages y est donc moins marquée qu'en centre-ville urbain car l'évacuation des bâtiments est beaucoup plus aisée, souvent de plain-pied ou sur un étage.

Les moyens du SDIS constituent le fer de lance de la lutte contre l'incendie. Toutefois leur efficacité dépend largement des ressources en eau destinées à la défense extérieure contre l'incendie qu'ils peuvent trouver à proximité du sinistre. Cette dimension, qui ne relève pas expressément du SDACR mais qui conditionne pour une part importante l'efficacité des secours, fait l'objet d'un développement dans ce chapitre.

4.3.1.3 Une couverture actuelle du risque incendie cohérente, correspondant actuellement à l'habitat défendu

- Nature de la couverture incendie

Les zones d'habitat urbain dense sont défendues par des centres susceptibles d'intervenir rapidement, en principe servis par des personnels en garde postée pour permettre des sauvetages en étage et limiter l'extension (surtout verticale) du feu à un stade où celui-ci est encore maîtrisable. Les engins de lutte sont en premier lieu les fourgons pompe-tonne (FPT) qui permettent une première attaque du feu en autonomie. Dans ces zones où sont concentrés les immeubles de plus de 8 mètres de haut, les sauvetages et mises en sécurité des victimes sont réalisés prioritairement au moyen d'indispensables échelles aériennes. Leur intervention rapide est un moyen efficace d'augmenter les chances de survie des habitants des logements en feu ou directement soumis aux conséquences d'un sinistre (fumées, chaleur, …) qui interdit l'utilisation des moyens propres d'évacuation de l'immeuble (escaliers, ascenseurs). Actuellement sur le département les moyens aériens sont constitués de camions échelles de 30 mètres, (les plus récentes de ces échelles sont articulées en partie supérieure pour faciliter les sauvetages et la lutte dans les centres-villes notamment).

Les zones d'habitat intermédiaire sont défendues par des gardes postées, ou par des gardes postées en journée et en astreinte la nuit ou par des personnels en astreinte. Dans ces derniers cas, les délais d'intervention se trouvent sensiblement accrus. Les engins de lutte contre les feux de structures sont les fourgons pompe-tonne ou des camions-citerne ruraux de caractéristiques sensiblement équivalentes mais plus adaptés aux zones d'accessibilité plus difficile. Dans ces secteurs, les immeubles dépassent rarement 8 mètres de haut. Dans ce cas, les échelles à main qui équipent les moyens de lutte contre l'incendie peuvent être utilisées pour réaliser sauvetages et mises en sécurité. Les échelles aériennes peuvent être ponctuellement employées pour faciliter la lutte contre le sinistre et faciliter son extinction, dans des délais d'intervention qui ne relèvent plus de l'urgence vitale. Les moyens aériens peuvent être présents dans les centres de secours de premier appel mais parfois aussi peuvent être positionnés dans des centres plus lointains.

Les zones d'habitat rural sont défendues par des gardes postées, ou par des gardes postées en journée et en astreinte la nuit ou par des personnels en astreinte. Les engins de lutte contre les feux de structures sont les fourgons pompe-tonne ou des camions-citerne ruraux. Parfois l'accès nécessitera l'usage de camions-citerne de type feux de forêt. Les échelles aériennes sont rarement engagées sur ces secteurs.

En complément des moyens ci-dessus, dans l'habitat rural et dans l'habitat intermédiaire sont engagés des moyens de première intervention (Véhicules Tous Usages Hors Route avec un Kit incendie) géographiquement proches du sinistre avec un effectif réduit d'astreinte. Ils peuvent être sur les lieux avant les engins adaptés et ainsi débuter une action, mais ne possèdent pas d'autonomie en eau donc leur mise en œuvre est plus lente. Ils peuvent cependant se révéler extrêmement utiles si les engins adaptés du centre de premier appel ne sont pas disponibles.

Des délais de réponse opérationnelle pour le premier moyen incendie donnant actuellement globalement satisfaction.

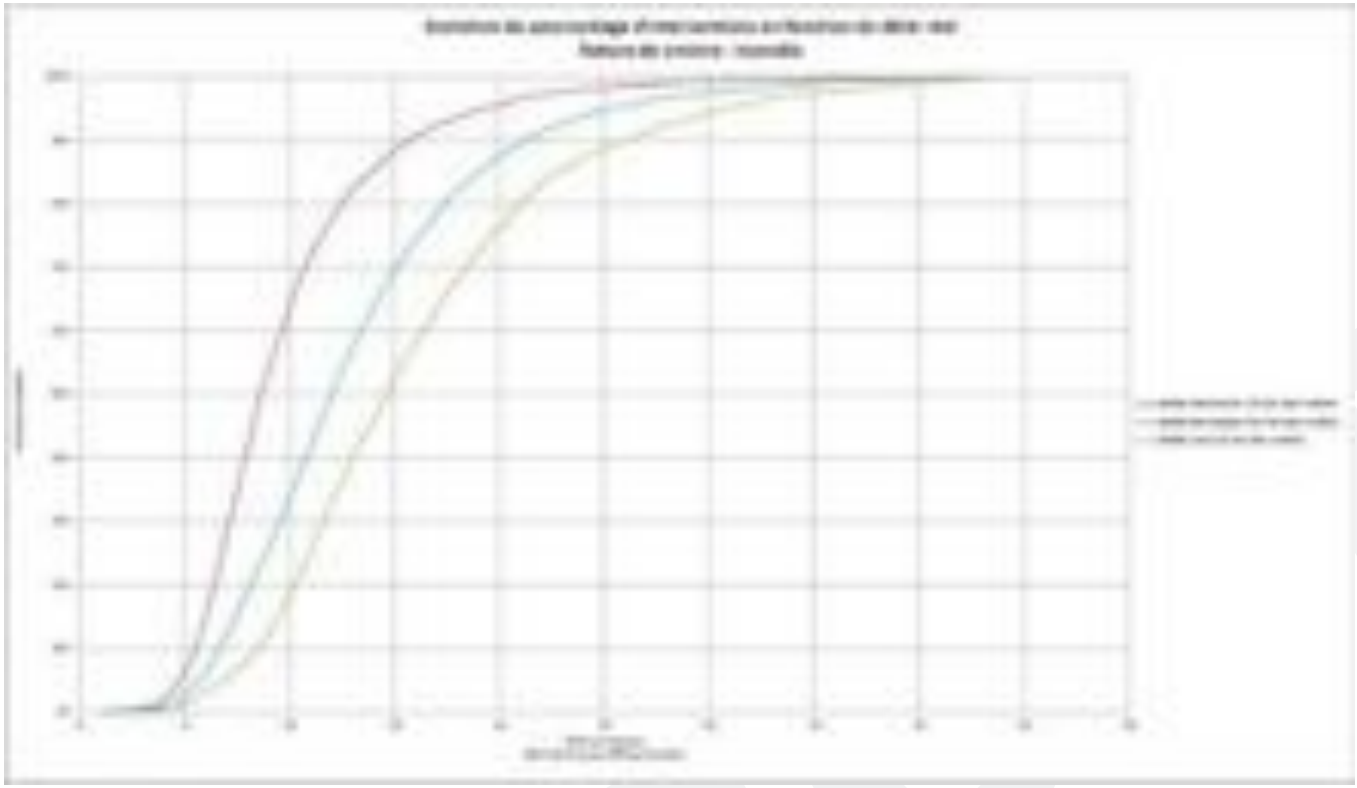

L'analyse des délais d'intervention, en fonction du type d'habitat, montre :
- une réponse sur les **zones urbaines denses à 65 % en 10 minutes,**
-une réponse sur les **zones d'habitat intermédiaire avec près de 70 % en 15 minutes,**
- une réponse sur les **zones rurales avec 75 % en 20 minutes.**

Eu égard aux caractéristiques de développement rapide des incendies modernes, les délais d'intervention peuvent apparaître comme importants dans l'habitat intermédiaire comme dans l'habitat rural. Toutefois, pour ce dernier, les enjeux humains sont moins importants.

La carte 11 représente la projection des délais d'intervention pour incendie pour la population résidente. Elle révèle les zones du territoire couvertes en 10, 15 et 20 minutes par un moyen de lutte contre l'incendie.

4.3.1.4 Dés délais satisfaisants parfois au prix d'un mode « dégradé »

En milieu rural essentiellement, en raison de la faible sollicitation opérationnelle, les moyens humains nécessaires à l'intervention sont parfois limités. En conséquence, le service accepte des départs en sous-effectif dans l'engin pour privilégier la rapidité d'engagement du premier secours. Cet effectif est complété sur les lieux a posteriori par l'engagement, dès l'appel, de moyens complémentaires. Cette décision est prise dans l'intérêt des victimes.

4.3.2 S'adapter à un risque incendie en pleine mutation

L'évolution de l'urbanisation

Le coût du foncier et les orientations des documents d'urbanisme à la densification des centres bourgs ont pour conséquence logique l'élévation des bâtiments qui pose le problème du sauvetage en étage, donc, à terme, de la couverture efficace par un moyen aérien. En particulier, l'habitat intermédiaire évoluera progressivement vers de l'habitat dense. Cette évolution se constate d'ores et déjà ponctuellement.

L'évolution des procédés constructifs

L'usage encouragé du bois dans la construction tant pour les parements que pour les structures et les isolations par l'extérieur contribue à un développement plus rapide du feu avec un frein à l'auto-évacuation des personnes. Les sauvetages à réaliser seront plus fréquents et la rapidité des secours, notamment des moyens aériens sera l'une des conditions de leur réussite. La généralisation de certains feux à la totalité du bâtiment en raison de l'usage de matériaux combustibles posera aussi la problématique de l'intervention des moyens en renfort et de leurs délais d'acheminement. La durée des sinistres s'en trouvera également allongée ce qui induira des problématiques de relève des personnels.

Une nécessaire adaptation de la couverture opérationnelle

La transition de zones d'habitat intermédiaire en habitat dense posera inévitablement la question du raccourcissement des délais de l'intervention du premier engin, mais aussi des moyens aériens et des engins en renfort.

Le SDIS devra donc chercher à réduire l'ensemble des délais de l'intervention, de la durée de l'appel à la rapidité des manœuvres en passant bien sûr par la phase de mobilisation des personnels et des délais de route.

Les enjeux financiers sont parfois conséquents (passage du mode d'astreinte au mode de la garde postée par exemple) mais peuvent aussi relever de l'organisation interne (pour les délais de traitement de l'appel, du temps de mobilisation des personnels).

Les zones aujourd'hui classées en habitat intermédiaire requièrent de plus en plus l'intervention des moyens aériens dans des délais d'intervention équivalents à ceux de l'urbain dense. Or, sur ces secteurs, les délais de couverture constatés sont déjà supérieurs aux délais d'arrivée des premiers engins incendie. En effet, une partie significative de l'habitat intermédiaire est défendue par des centres de secours qui ne disposent pas d'échelle aérienne.

La généralisation progressive des détecteurs autonomes avertisseurs de fumées, obligatoires dans toutes les habitations depuis le 8 mars 2015, devrait faciliter une évacuation précoce des habitations en feu. Dès lors, la mission des secours consiste surtout à éviter la propagation de l'incendie aux tiers et à procéder à son extinction : il ne faut cependant pas exclure que l'appel précoce des sapeurs-pompiers pourra les amener à intervenir alors que le feu est encore en pleine croissance dans le local d'origine et que les habitants n'ont pas évacué les lieux. Dans ces conditions, les sauvetages s'imposent comme une priorité.

Il ressort de ce qui précède la nécessité de suivre avec la plus grande attention l'évolution du bâti, de réduire les délais d'intervention et de mener une étude sur l'adaptation du parc des moyens aériens à l'évolution des risques.

Les actions de réduction du risque à la source sont à renforcer pour atténuer, autant que possible, les conséquences financières d'une adaptation de la couverture opérationnelle.

Encadrer l'urbanisation et la construction : une nécessité économique y compris pour la défense incendie

Dans le respect des règles du droit français, l'étude des projets d'urbanisation devra analyser les conséquences des choix architecturaux des concepteurs et maîtres d'ouvrages en matière de risque incendie, au regard de ce que les collectivités peuvent supporter économiquement pour l'exercice de la lutte contre l'incendie afin d'orienter éventuellement les projets.

4.3.3 La défense extérieure contre l'incendie (DECI) ne doit pas devenir le talon d'Achille de la lutte contre l'incendie

Le Code Général des Collectivités Territoriales confie au maire une police spéciale qui lui permet de disposer des pouvoirs pour organiser la défense extérieure contre l'incendie. Cette police peut être transférée au président d'un EPCI à fiscalité propre.

Parmi les mesures qui en découlent, la mise en œuvre d'un réseau de défense extérieure contre l'incendie revêt une importance particulière. Ce réseau de défense, majoritairement constitué de poteaux et bouches d'incendie alimentés depuis le réseau d'eau potable, peut également comprendre des réserves artificielles ou des points d'eau naturels répertoriés et dont l'accès est aménagé spécialement.

Régulièrement, la quantité d'eau disponible pour lutter contre les incendies fait défaut aux sapeurs-pompiers. Le territoire est inégalement défendu par les moyens existants, surtout dans les milieux d'habitat ruraux et, dans une moindre mesure, intermédiaires. Cette situation, déjà appelée à se dégrader avec l'urbanisation croissante des zones intermédiaires, devient alarmante pour les projets de construction conséquents qui sont à l'étude dans des zones qui disposent à peine de ressources hydrauliques suffisantes pour l'alimentation en eau potable.

4.3.3.1 Des réseaux d'incendie ponctuellement limités

A l'instar des moyens de lutte contre les incendies, les besoins en eau pour attaquer un feu sont fonction de la densité de l'habitat à défendre : les besoins hydrauliques disponibles immédiatement sont plus importants pour lutter contre le développement d'un incendie dans un immeuble en centre-ville, avec plusieurs manœuvres menées simultanément, qu'en milieu rural où le risque de propagation moindre permet une mise en œuvre du dispositif hydraulique plus progressive.

On constate globalement que 93 % des bâtiments indifférenciés (il s'agit aussi bien d'un immeuble d'habitation que d'une grange dans un pré) se trouvent dans un périmètre inférieur à 400 m d'un point d'eau. Cette proportion est à nuancer, le plus souvent en zone rurale, par la qualité des réseaux alimentant les hydrants (poteaux et bouches d'incendie) qui ne délivrent pas toujours des débits pour assurer la lutte contre l'incendie.

Bien que les zones non couvertes par un point d'eau ne représentent que 7 % du bâti, on constate que certaines périphéries urbaines sont insuffisamment défendues par des moyens qui n'offrent pas la ressource attendue (12 % du bâti).

Parmi les zones non couvertes, les zones d'habitat dispersé en montagne semblent présenter une problématique particulière.

Pour pallier les carences ponctuelles ou chroniques de certaines zones, le SDIS a été amené à se doter de porteurs d'eau destinés à venir alimenter les moyens de lutte contre les incendies. Il s'agit tout d'abord de camion disposants de réserves de 8 000 litres (CCI) à 12 000 litres (CCGC) d'eau. Ces moyens sont renforcés au besoin par la flotte des camions citerne feux de forêt qui emportent chacun 4 000 litres d'eau avec, de plus, la possibilité d'accéder à des endroits inaccessibles aux moyens classiques de lutte contre les incendies.

Ces moyens sont plus particulièrement destinés à couvrir les zones peu ou pas couvertes par la DECI. Ils ne représentent cependant pas une alternative satisfaisante à une défense extérieure contre l'incendie adaptée au risque à défendre.

PROJET

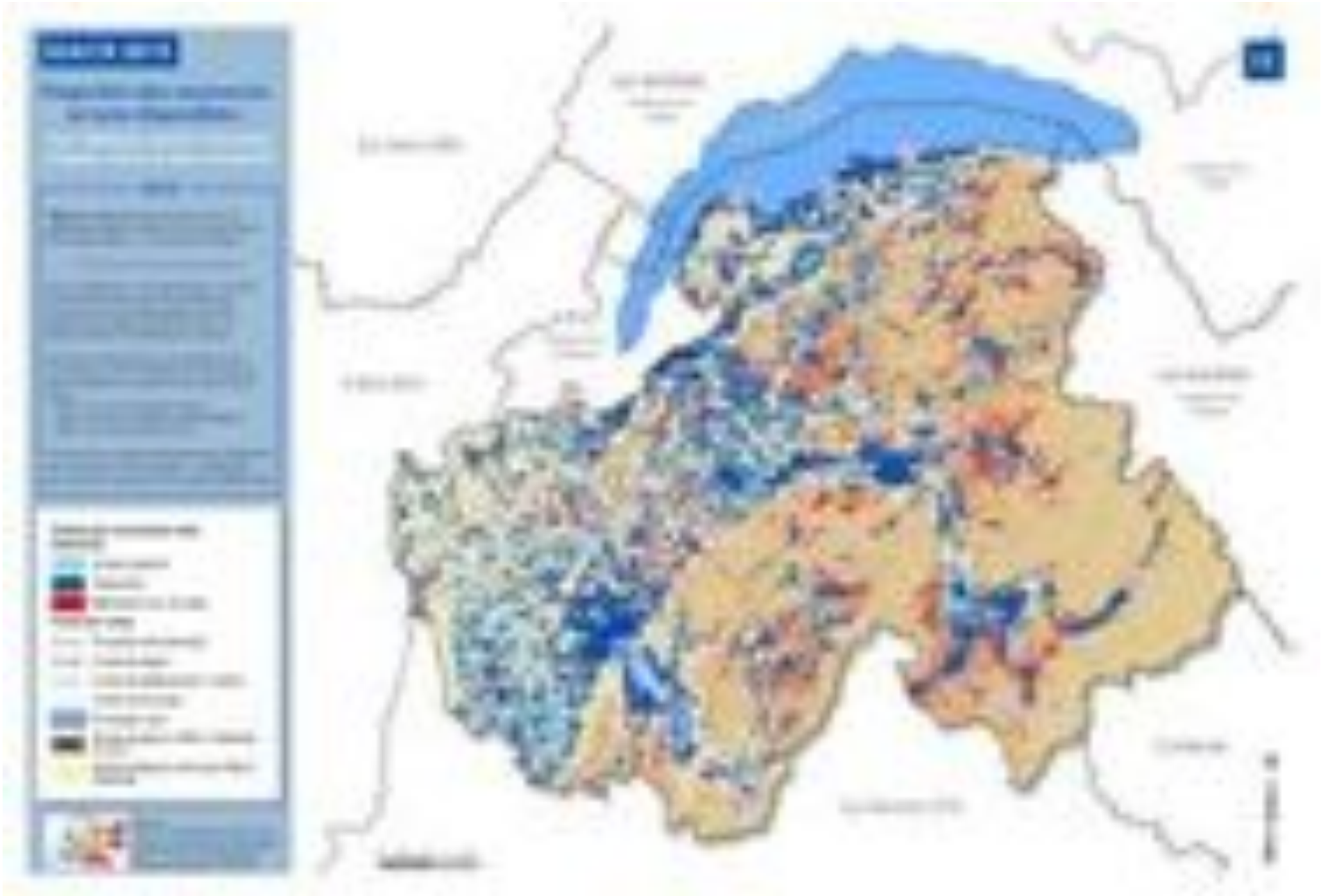

4.3.3.2 La densification urbaine pourra révéler des faiblesses latentes

Là où les ressources hydrauliques sont limitées, la densification progressive de l'habitat pourra engendrer une consommation accrue qui serait, à certaines périodes, supérieure au débit de réalimentation possible des réservoirs. Leur niveau baissant ainsi progressivement, la disponibilité de l'eau d'extinction ne serait pas assurée.

4.3.3.3 les évolutions climatiques pourraient affecter la pérennité de la ressource en eau sur certains secteurs

Au-delà de l'accroissement de la consommation, des périodes de sécheresse plus fréquentes et plus longues pourraient être la conséquence du réchauffement climatique annoncé dans les décennies à venir. En corollaire, par endroit la disponibilité de l'eau pour la lutte contre l'incendie va s'en trouver compromise.

4.3.3.4 Les projets d'urbanisme dimensionnants dont les UTN : des exigences de DECI à la hauteur des enjeux

Les projets d'urbanisme dont les unités touristiques nouvelles (UTN) devront intégrer dès les premières phases de réflexion les enjeux de couverture opérationnelle dans ses différentes composantes mais aussi la problématique de la DECI. La ressource en eau devra être adaptée en quantité disponible comme en débit au risque présenté par le projet. Les choix d'urbanisme et les choix architecturaux seront déterminants. Ainsi les opérations de lutte contre l'incendie nécessiteront des débits bien plus importants et sur une période bien plus longue pour des gros immeubles tout bois peu isolés les uns des autres que pour de petites constructions espacées avec une charge combustible mobilisable modérée.

4.3.3.5 La nouvelle réglementation DECI : l'occasion de définir une politique de défense incendie cohérente sur le département

Le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie vient profondément remodeler et actualiser le cadre réglementaire pré-éxistant : la DECI n'est plus définie à partir de prescriptions nationales mais départementales par arrêté préfectoral après concertation locale puis déclinées au niveau communal ou intercommunal.

Il permet donc d'adopter dans le respect des orientations nationales des règles départementales adaptées aux risques locaux et aux ressources disponibles sur la base de l'inventaire des risques du SDACR. Il a notamment pour objet de :

- caractériser les différents risques présentés par l'incendie en fonction des types d'habitat et de préciser la méthode d'analyse et les besoins en eau pour chaque type de risque,
- préciser les modalités d'intervention en matière de DECI des collectivités territoriales, du SDIS, des services publics et privés de l'eau et des services et établissements publics concernés de l'Etat,
- déterminer la nature des missions de contrôle et d'information des différents services compétents,
- déterminer les conditions dans lesquelles le SDIS apporte son expertise en matière de DECI auprès des collectivités.

Les maires ou présidents d'EPCI compétents en matière de DECI déclinent les dispositions départementales au niveau de leur territoire à partir d'une analyse des risques qui intègre tous les aspects de la DECI (publique, ERP, ICPE, privés, ...). Ils devraient élaborer un schéma communal ou intercommunal de DECI pour lequel l'expertise du SDIS sera sollicitée dans les conditions fixées par le règlement départemental.

Avec la mise en œuvre du nouveau cadre réglementaire, et en tant qu'unique utilisateur des moyens de lutte contre l'incendie, le SDIS se doit de prendre toute sa place dans l'organisation départementale au travers :

- de l'élaboration du règlement départemental DECI,
- de ses missions d'expertise,
- d'un avis obligatoire sur les schémas locaux.

4.3.4 Quels axes d'amélioration pour la lutte contre l'incendie ?

L'évolution du risque incendie dans l'habitat conduit à rechercher d'une part l'optimisation de l'ensemble des délais d'intervention, notamment dans ses phases de traitement d'alerte et d'engagement des personnels, et d'autre part d'adapter les techniques opérationnelles et les matériels de lutte. Cette démarche requiert une visibilité aujourd'hui limitée par la qualité des données disponibles issues principalement du système d'alerte.

L'évolution du risque incendie necessite cinq axes d'amélioration :

- fiabiliser les données opérationnelles pour mieux identifier et qualifier les faiblesses de la couverture et faciliter ainsi le pilotage des actions à conduire,
- améliorer les délais d'intervention et notamment en zone d'habitat intermédiaire,
- étudier des solutions alternatives à l'usage des échelles aériennes 30 mètres, pour des zones à habitat modérément élevé,
- préparer le règlement départemental de DECI dans les meilleurs délais puis encourager l'élaboration des schémas communaux de défense contre l'incendie,
- intégrer dans les études d'aménagement du territoire et les projets architecturaux le plus en amont possible les problématiques relatives à la DECI,
- développer la formation des personnels à l'évolution des techniques de lutte (enjeux efficacité-sécurité).

4.4 Les opérations diverses : des missions parfois à la limite du champ de compétence du SDIS

Les opérations diverses recouvrent l'ensemble des missions courantes qui ne relèvent pas de l'incendie et du secours à personnes : la protection des biens, les sauvetages d'animaux, les ascenseurs bloqués, les destructions de nids d'insectes, les inondations de locaux, …

Les moyens affectés à ces opérations (Véhicules tout usage) constituent également, compte-tenu de leur polyvalence, le principal contingent engagé sur des missions de couverture des risques naturels et technologiques : événements climatiques, pollutions des eaux, …

Enfin, ils assurent les départs de prompt secours dans les domaines du secours à personnes et de l'incendie à partir des centres qui ne disposent pas des engins spécifiques.

L'activité pour opérations diverses (DIV) représente près de 14 % de l'activité du SDIS. Elle demeure stable sur la dernière décennie, notamment en raison des efforts déployés depuis le début des années 2000 pour en enrayer la progression au travers de la participation au frais par le requérant pour les opérations susceptibles de trouver une solution dans le secteur privé. C'est notamment le cas des destructions de nids d'insectes, des ouvertures de portes et des ascenseurs bloqués. De ce fait, le nombre d'interventions réalisées par carence d'une entreprise privée reste stable.

La réponse du SDIS s'appuie sur 92 véhicules tout usage (VTU) de type fourgon utilitaire dont 48 hors-route qui disposent de capacité de franchissement renforcée. Ils arment chaque centre du département et constituent la dotation minimale des plus petits centres d'incendie et de secours.

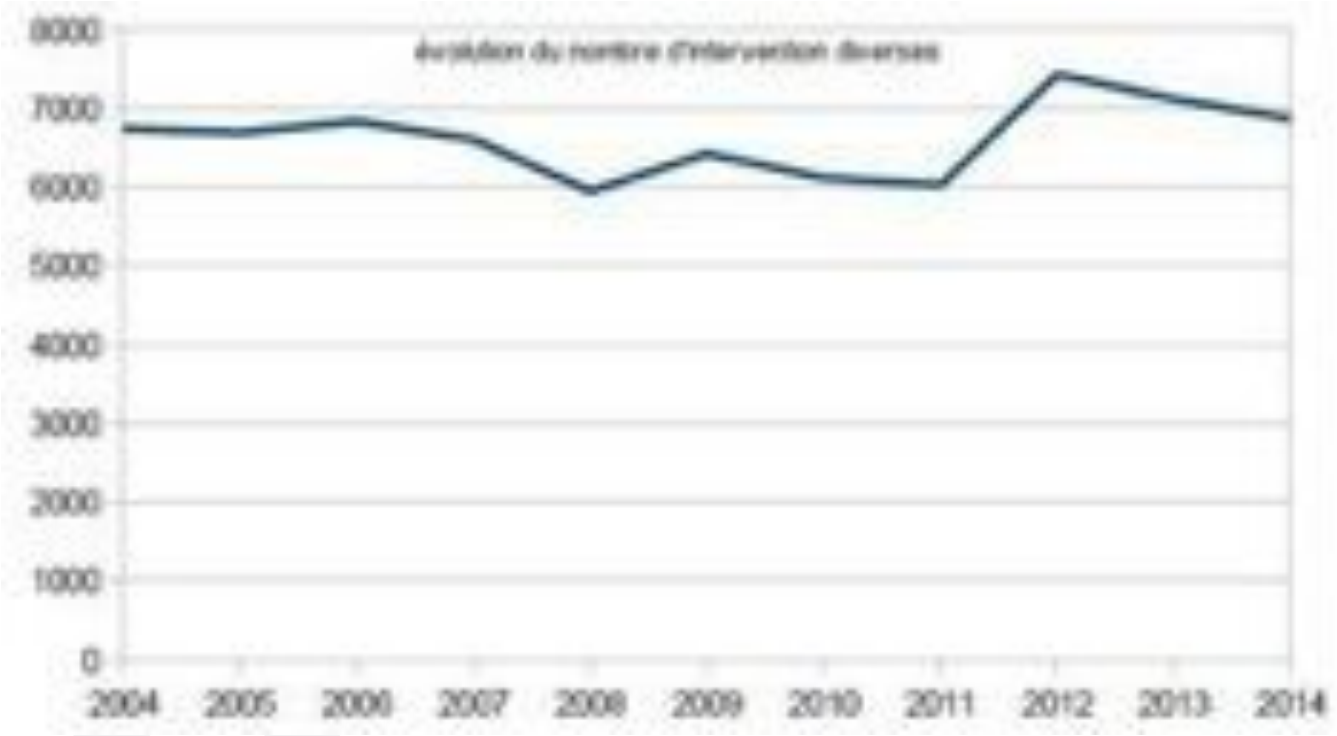

4.4.1 Une activité maîtrisée mais sous surveillance constante, soumise aux aléas naturels

Alors que les opérations diverses représentaient plus de 12 000 interventions au milieu des années 1990, elles sont stabilisées autour de 6 500 interventions depuis le début des années 2000. Cette évolution est le résultat d'une politique volontariste du SDIS initiée par le conseil d'administration dès 2000, à partir d'un recentrage des opérations autour du cœur de métier du SDIS et de la participation des bénéficiaires aux frais pour les missions ne relevant pas directement de ses compétences. Cette politique est actualisée chaque année afin d'en garantir la pérennité.

Année	Nombre d'interventions DIV	Evolution
2004	6735	18,10%
2005	6687	-0.71%
2006	6821	2.00%
2007	6596	-3.30%
2008	5912	-9.92%
2009	6120	8.04%
2010	6111	4.81%
2011	6019	1.51%
2012	7421	23.29%
2013	7111	-4.18%
2014	6862	-3.50%
2004-2014		+1%

La répartition par nature des opérations diverses laisse toutefois apparaître qu'environ 7 % des interventions réalisées par le SDIS relèvent d'une carence d'un opérateur privé, ce qui pose la question du niveau de participation des bénéficiaires aux frais engendrés par ces missions.

La catégorie « autres opérations diverses » regroupe des interventions très disparates dont certaines concernent des missions en principe dévolues aux opérateurs privés : ouvertures de portes, ascenseurs bloqués, destructions de nids d'insectes, … Elles représentent donc souvent de l'assistance aux personnes et sont effectuées par le SDIS lorsque l'appel laisse à penser qu'elles recouvrent des situations de danger incompatibles avec les délais d'intervention du secteur privé.

Opération diverses	2012		2013		2014	
Accident naturel	55	1%	66	1%	41	1%
Accident technologique Sauvetage animaux	519 1693	7% 23%	499 1880	7% 26%	520 1872	8% 27%
Auters opérations DIV	1913	26%	2007	28%	1981	29%
Carences privé (payant) Protection des biens	456 2785	6% 38%	449 2210	6% 31%	500 1888	8% 28%
TOTAL DIV	7421		7111		6862	

Enfin la stabilité de la demande de secours pour 10 000 habitants depuis 10 ans laisse présager que le nombre d'opérations diverses devrait rester stable au moins à moyen terme, en dehors des événements naturels qui sont susceptibles de le faire considérablement varier d'une année sur l'autre mais de façon très ponctuelle.

Année	2004	2012	2013	2014
Nbs d'interven-tions DIV pour 10000 hab.	*86*	*99*	*93*	*89*

Les opérations diverses recouvrent les missions qui relèvent souvent d'un niveau d'urgence relatif. L'assistance aux personnes ainsi que la protection des animaux et des biens représentent la majorité de cette activité mais les moyens qui lui sont consacrés, présents en dotation de base dans chaque caserne, constituent l'essentiel de la réponse du SDIS aux événements de grande ampleur : tempêtes, mouvements de terrain, inondations, ...

4.4.2 Une réponse de base aux risques courants qui constitue le potentiel opérationnel indispensable en cas de crise

La totalité des centres d'incendie et de secours du SDIS participe à la couverture des opérations diverses. Ainsi, la totalité de la population est couverte dans des délais de 30 minutes.

La polyvalence des moyens d'interventions de type VTU, grâce à la mise en œuvre de lots à embarquer en fonction de la demande de secours et son effectif de mise en œuvre modeste (2 sapeurs-pompiers) permet d'assurer des départs dans les plus petites unités volontaires. Ces caractéristiques représentent, à l'échelle du département, une capacité à mobiliser des moyens conséquents pour apporter une réponse rapide aux situations de crise rencontrées régulièrement lors d'épisodes météorologiques violents ou d'accidents naturels comme les mouvements de terrain ou les séismes.

Ils permettent enfin de garantir une première réponse du SDIS à toutes les autres demandes de secours en cas d'indisponibilité d'un moyen adapté.

Les moyens destinés à la réponse aux opérations diverses offrent le maillage territorial le plus complet. Ils permettent au SDIS de proposer une réponse de prompt secours dans l'attente des moyens plus adaptés et de disposer de moyens conséquents pour intervenir rapidement en tout point du département lors des situations de crise provoquées régulièrement par des phénomènes d'ampleur exceptionnelle. En ce sens, ils forment une réponse opérationnelle de base du SDIS à maintenir dans ses dimensions actuelles.

4.4.3 Le maintien du niveau actuel de couverture constitue un objectif satisfaisant

Malgré un niveau de couverture satisfaisant, on cherchera à limiter l'impact global sur le service par trois objectifs complémentaires :

- maîtriser la pression opérationnelle par des actions de refus ou de dissuasion de recours abusif au service public,
- maintenir la répartition de la charge opérationnelle en confortant le maillage du territoire par les véhicules tout usage et les lots opérationnels,
- graduer la réponse selon le degré d'urgence.

A cet effet, des indicateurs doivent être suivis pour vérifier la stabilité de ce secteur d'activité, en particulier sur les interventions susceptibles d'être facturées.

5. LES RISQUES PARTICULIERS ET LES SITES À RISQUES : UNE PRÉDOMINANCE DU RISQUE NATUREL

Les risques particuliers représentent 2% des activités du SDIS, mais ils correspondent aux interventions les plus importantes et parfois les plus médiatiques. Ils sont répartis en trois familles que sont les risques naturels, les risques technologiques et les risques sociaux selon la classification du ministère de l'Intérieur.

Les sites à risques présentent des risques divers courants ou plus exceptionnels autour d'une unité de lieu ou d'une problématique opérationnelle particulière.

Concernant les risques particuliers, cette étude s'appuie entre autres sur les travaux réalisés dans le cadre du dossier départemental des risques majeurs, mais également sur le planning prévisionnel de la réalisation des Plans de Prévision des Risques (PPR), sur les cartes d'aléa communal* ainsi que sur les arrêtés de déclaration des états de catastrophe naturelle. Elle permet de quantifier et de localiser ces différents risques sur le département.

Pour les sites à risques, cette étude s'est construite autour de rencontres avec différents partenaires institutionnels ou associatifs, ou avec des opérateurs privés sur une thématique donnée. Elle est complétée par une synthèse d'informations recueillies dans différents documents qui traitent des sujets abordés.

Dans ce SDACR, trois thématiques de sites à risques sont étudiées : les sites d'accès difficiles, la montagne et les aires lacustres, qui constituent des sujets de forte préoccupation en raison des enjeux humains qu'ils représentent.

La couverture des risques particuliers relève de principes très différents des risques courants. En complément des moyens humains et matériels classiques très polyvalents qui constituent l'essentiel de la réponse du SDIS dans toutes les situations, cette couverture s'appuie sur des groupes spécialisés selon la thématique opérationnelle concernée : feux d'hydrocarbures, pollutions, inondations, … Dans la plupart des cas, la réponse du SDIS s'intègre dans un dispositif plus large de type ORSEC qui organise une collaboration entre tous les partenaires concernés par la nature de la crise : services de l'État, des collectivités territoriales, forces de l'ordre, santé, ...

* ces documents se sont successivement appelés DICRIM, DCS, PAC puis TIM

5.1 Les risques naturels, des risques omniprésents aux manifestations parfois violentes

Les risques naturels représentent la composante dominante des risques particuliers du département en raison de phénomènes météorologiques réguliers, parfois intenses et violents, voire paroxysmiques. Ces phénomènes se déroulent sur un relief très marqué induisant des phénomènes gravitaires conséquents avec des aléas à cinétique très rapide et donc difficiles à anticiper pour protéger des enjeux humains forts mais également matériels.

L'étude de ces risques porte sur les inondations, les avalanches, les dépressions atmosphériques accompagnées de vents violents et/ou de fortes précipitations, les glissements de terrain de toute nature, les séismes et les feux de végétation. Elle fait l'objet d'une analyse détaillée par risque et débouche sur une synthèse concernant l'ensemble de la couverture de ces différents risques.

5.1.1 Les inondations, un risque aux conséquences par endroit amplifiées par le relief accidenté et l'activité humaine présente

Sur le département, le scénario majorant, concernant le risque d'inondation, correspond aux crues dites torrentielles. Ce scénario, dans les Alpes du Nord, est très peu documenté et n'a pas fait l'objet d'étude ou de simulation poussée. Il est très difficile d'en prévoir a priori les conséquences qui sont très souvent dévastatrices, à l'image des derniers événements qui ont frappé la région de Thônes en 2014 ou encore l'ensemble du département en mai 2015 (1 000 interventions en 3 jours).

En milieu montagnard, ce phénomène de crue torrentielle peut notamment avoir pour origine, une débâcle glaciaire, la fonte rapide de grandes quantités de neige et/ou des précipitations abondantes sur un même bassin versant provoquées par une cellule orageuse stationnaire. Il se caractérise, en plus, par des vitesses élevées d'écoulement et de propagation, par des apports solides (charriage et lave torrentielle) qui emportent tout sur leur passage comme ce fut le cas sur le camping du Grand Bornand en 1987 (23 morts) ou dans la vallée de St- Gervais-les-Bains suite à la rupture de poche sous glaciaire de Tête-Rousse en 1892 (175 morts).

Dans le même registre de la montée rapide des eaux, il convient d'évoquer le risque lié aux ruptures de barrages et ouvrages hydroélectriques présents sur le département de Haute-Savoie. Il est évident que les effets prévisionnels de ces événements peuvent fluctuer en fonction de la nature de l'ouvrage.

Dans ce domaine, le barrage le plus emblématique est celui de Genissiat qui fait l'objet d'un plan particulier d'intervention en cours de réalisation. Par ailleurs, depuis quelques années, des retenues artificielles dites « collinaires » ont été créées en zones de montagne afin d'assurer l'alimentation des canons à neige. Depuis 2005, les dossiers relatifs à l'aménagement des retenues collinaires sont transmis au SDIS pour avis, avec une étude d'impact en cas de rupture de digue.

PROJET

Le niveau de risque pour les populations fait l'objet d'une étude assortie, le cas échéant, de propositions de mesures destinées à réduire le risque de sécurité civile et à favoriser l'information des populations au travers des plans communaux de sauvegarde.

A l'inverse des crues torrentielles, les inondations dites « de plaine », consécutives au débordement d'un cours d'eau ou à une remontée de nappe phréatique, font l'objet d'études détaillées dans le cadre de la directive européenne « inondation ». Elles décrivent les phénomènes susceptibles d'éclore en plaine autour des trois territoires à risque identifiés en Haute-Savoie (Annecy, Haute et Basse Vallée de l'Arve).

Sur le terrain, les inondations peuvent avoir des conséquences directes sur les services de secours en perturbant la distribution normale des secours sur une zone géographique donnée, et en interdisant parfois l'accès des secours par des moyens conventionnels à la zone sinistrée, en raison des dégâts souvent occasionnés aux infrastructures routières. Cela impose aux services concernés une adaptation rapide du dispositif déployé avec des véhicules surélevés à quatre roues motrices et le recours aux moyens aériens de type hélicoptère.

Chaque année, l'activité des sapeurs-pompiers pour ce risque est importante, pouvant dépasser le millier d'interventions par an. Le SDIS de Haute-Savoie dispose donc de moyens significatifs pour protéger et évacuer la population qui s'appuient sur un réseau de centres de secours dont les effectifs permettent une mobilisation rapide, importante et capable de s'installer dans la durée de l'événement. Ils sont complétés par les personnels et des moyens spécialisés :

- *un groupe spécialisé aquatique (plongeurs et sauveteurs en eaux vives),*
- *des embarcations de différents types,*
- *de moyens spécialisés d'épuisement (pompage d'eau chargée).*

La répartition de ces moyens permet, en conditions d'intervention optimales, une mobilisation rapide des premiers secours et une montée en puissance du dispositif par la conjonction des moyens départementaux.

5.1.2 Les avalanches, un risque aggravé en milieu urbanisé

Les avalanches limitées au milieu naturel font l'objet d'un développement dans le chapitre « montagne ».
En milieu urbanisé, les accidents majeurs restent exceptionnels. La catastrophe de février 1999 à Montroc (12 personnes décédées) montre toute la réalité de ce risque en Haute-Savoie. Alors que la prévision des avalanches reste une science difficile, les mesures de prévention et d'information des populations restent déterminantes.

Bien qu'inédit en Haute-Savoie, la survenance d'une avalanche consécutivement à un séisme reste à envisager. Ce scénario dont la probabilité devra être évaluée, pourrait avoir des incidences sur la distribution des secours d'une part et sur la problématique classique de l'avalanche (victimes ensevelies, axe de communication coupé, risque de sur-avalanche) en raison de la simultanéité des événements sur un périmètre étendu.

Confronté au risque « avalanche », le SDIS de Haute-Savoie dispose de moyens adaptés pour protéger et évacuer la population qui s'appuient sur :

- *un groupe sauvetage-déblaiement,*
- *un groupe cynotechnique,*
- *un groupe secours en montagne,*
- *des véhicules hors-chemin pour accéder à la zone sinistrée.*

5.1.3 Les événements météorologiques paroxysmiques, un risque soumis aux évolutions du climat

La Haute-Savoie fait régulièrement l'objet de phénomènes météorologiques qui engendrent de quelques centaines à quelques milliers d'interventions par an, comme des tempêtes ou coups de vent, accompagnés de fortes précipitations. Les missions de secours qui en découlent ont la particularité d'être concentrées sur des périodes très courtes de quelques heures voire de quelques jours.

Face à ce risque, la réponse du SDIS de Haute-Savoie s'appuie sur ses moyens de secours à personne classiques, renforcés par des moyens spécialisés :

- *groupe de sauvetage-déblaiement,*
- *lots de tronçonnage, bâchage et épuisement,*
- *véhicules hors-chemin.*

Sur le plan matériel, le recours aux entreprises privées pour l'intervention de moyens lourds et spécialisés sera quasi systématique.

5.1.4 Les mouvements de terrain, un risque diffus très présent sur le département

Les mouvements de terrain représentent un risque naturel dont les manifestations, très diverses, sont fréquentes dans le département en raison du relief très marqué. Toutes les communes sont susceptibles d'être concernées (source DDRM). Parmi ces risques gravitaires, on distingue :

- les mouvements lents (déplacement par gravité d'un versant instable),
- les mouvements rapides et discontinus (chute de blocs),
- les coulées boueuses (mouvement rapide d'une masse de matériaux à forte teneur en eau).

La Haute-Savoie reste marquée par :

- la coulée de boue ayant entraîné une partie de l'établissement de soins pour enfants « Le roc des Fiz » à Passy en 1970, provoquant 71 victimes,
- le mouvement lent d'un versant instable sur la commune de Féternes le 19 mars 2001 qui a nécessité l'évacuation des populations concernées, la destruction de 24 maisons ainsi qu'une mobilisation des secours pendant plusieurs jours et des conséquences durables en terme d'urbanisme.

L'activité annuelle des sapeurs-pompiers pour ce risque est significative. Ces dernières années, le nombre d'interventions pour mouvements de terrain est de l'ordre de 40 par an.

Confronté au risque « mouvements de terrain », le SDIS de Haute-Savoie dispose de moyens adaptés pour protéger et évacuer la population qui s'appuient sur :

- un groupe sauvetage-déblaiement,
- un groupe cynotechnique,
- un groupe secours en montagne,
- des véhicules hors-chemin pour accéder à la zone sinistrée.

5.1.5 La Haute-Savoie, un département exposé au risque sismique

Depuis le 1er mai 2011, la Haute-Savoie fait l'objet d'une nouvelle cartographie du risque sismique. Le département est presque entièrement classé en zone de sismicité moyenne, à l'exception de quelques communes de l'ouest du département, classées en zone modérée. Plus de 25 séismes d'intensités diverses ont été dénombrés en Haute-Savoie depuis le début du XIXème siècle. Parmi les plus récents :

- le séisme d'Epagny-Annecy en 1996 avec des répliques jusqu'en 1998,
- le séisme de Vallorcine en 2005.

En cas d'événement majeur, la réponse face à ce risque en intensité majeure passe par une mobilisation des moyens à l'échelon zonal, national voire international. Cette réponse a été illustrée lors de l'exercice national RICHTER, organisé sur la région annécienne en juin 2014.

5.1.6 Les feux de végétaux et de bâti en altitude, un risque à surveiller dans les prochaines décennies

Les formations boisées, landes et friches, occupent plus du tiers du territoire de la Haute-Savoie. D'une année à l'autre, le nombre de feux intéressant la végétation (forêts, broussailles, herbes sèches…) est extrêmement variable et largement dépendant des situations météorologiques.

En dehors de l'épisode de sécheresse de 2003 qui est à l'origine de nombreux départs de feux, le risque feux de forêt est considéré comme faible en Haute-Savoie (cf. rapport d'évaluation périodique des services d'incendie et de secours de la Haute-Savoie (74)_déc.2013_IGSC)

Il se traduit essentiellement par des feux de type broussailles, de superficie contenue. La fréquence et l'importance de feux de végétaux sont largement liées à la météorologie et à l'hygrométrie des sols et des végétaux. Ainsi en 2013, l'année a été particulièrement pluvieuse, une activité incendie très modérée.

Les évolutions climatiques projetées sur le nord des Alpes sur les prochaines décennies prévoient outre une élévation moyenne de la température, des épisodes de canicule plus fréquents et plus longs, avec une accentuation essentiellement en période estivale.

D'ores et déjà la communauté scientifique s'accorde à dire que la végétation va s'en trouver modifiée (modification de la répartition des espèces végétales et à terme modification de la nature même des essences présentes). La succession rapprochée dans le temps d'épisodes de stress hydrique pour certains arbres est de nature à les affaiblir et en conséquence de les rendre plus sensibles à des attaques massives de parasites. Il pourrait en découler sur des secteurs étendus une dégradation du milieu forestier avec la présence importante de bois mort y compris sur pied, susceptible d'être le siège d'incendies bien plus conséquents que ce que connaît le département à ce jour.

En Haute-Savoie, la lutte contre les feux de végétation prend une dimension particulière dès lors qu'elle se situe sur un relief escarpé. Au-delà des techniques classiques de la lutte contre les feux de forêt, elle nécessite la prise en compte, pour les intervenants, des risques spécifiques à l'évolution en milieu montagnard : risque de chute de pierre et de chute des intervenants.

Ceci pose indubitablement la question de l'engagement d'équipes d'intervention sur des feux qui ne présentent pas d'enjeux économiques et environnementaux manifestes . La prise de risque doit être systématiquement mise en perspective des enjeux à protéger par le commandant des opérations de secours et le directeur des opérations de secours, seul à pouvoir décider, in fine, de la portée de l'intervention des secours.

Parallèlement, le retour d'expérience a conduit le SDIS à développer des techniques et des équipements spécifiques (lots hélitreuillables) pour lutter contre les feux d'altitude. Adaptés aux interventions incendie sur les zones difficiles d'accès, ces moyens sont employés également pour la lutte contre les feux de bâtiments en altitude tels que les hotels d'altitude, les restaurants ou les refuges.

Pour lutter contre les feux de végétation, le SDIS 74 dispose de personnels formés pour armer 25 camions de lutte contre les feux de forêt (CCF). Ces engins très polyvalents qui permettent d'évoluer en milieu très accidentés, participent par ailleurs à des missions de nature très différentes :

- *lutte contre l'incendie en milieu d'accès difficile (relief, enneigement,...),*
- *lutte contre les inondations (pompage, franchissement),*
- *renforts en eau dans les zones dépourvues ou inaccessibles aux autres moyens (réserve d'eau, franchissement),*
- *accès des secours sur voies dégradées En cas d'événement majeur, le SDIS 74 peut faire appel :*
- *à la solidarité extra-départementale pour disposer de moyens complémentaires,*
- *au recours à des moyens privés d'hélicoptères bombardiers d'eau,*
- *aux moyens de la base aérienne de la sécurité civile de Marignane de type Canadair avec des possibilités d'écopage sur le département.*

Il est toutefois à noter que sur ces Établissements Recevant du Public la règlementation considère que la sécurité du public doit-être assurée, y compris lorsque l'accessibilité aux engins de secours et de lutte contre l'incendie n'est pas garantie.

5.1.7 Synthèse de l'évaluation et de la couverture des risques naturels

Si le gros des moyens mis en œuvre pour répondre aux risques naturels provient des personnels et des moyens utilisés au quotidien par le SDIS, ils sont complétés par des équipes plus spécialisées formées à la mise en œuvre de techniques opérationnelles et de moyens adaptés à la couverture de nombreuses situations.

Le tableau ci-joint présente une évaluation des risques naturels recensés sur le département selon leur occurrence constatée (fréquence) et les enjeux qu'ils menacent. Ils apparaissent dans le tableau par ordre d'importance en Haute-Savoie. Le code couleur, destiné à faciliter la lecture, se lit de la manière suivante :

- rouge pour les risques dont les effets sont importants (étendue géographique importante et nombreuses personnes menacées)
- orange pour les risques modérés dont les effets peuvent être importants mais à effets limités (de par l'étendue géographique plus restreinte ou des menaces moindres sur les populations)
- jaune pour les risques faibles du fait d'une étendue géographique peu importante ou de la faible menace sur les populations.

RISQUE NATUEL	ENJEU (humain/biens)	FREQUENCE	EVALUATION DU RISQUE
INONDATION TYPE TORRENTIELLE	Nombreuses vies exposées dans les lits des torrents qui ont été largement urbanisés au long du XXème siècle. Phénomène extrêmement violent et très rapide qui ne permet pas l'anticipation ou l'alerte des populations menacées	ANNUELLE avec des degrés de gravité variables	IMPORTANT
INONDATION TYPE PLAINE	Phénomène plus progressif et moins violent que les crues torrentielles. Il est souvent anticipé et l'information des populations est possible. L'étendue géographique peut être très importante avec des durées de submersion très longues	DECENNALE	IMPORTANT
AVALANCHE SUR ZONE URBANISEE	Phénomène très localisé extrêmement violent et peu prévisible qui empêche une alerte efficace des populations exposées	DECENNALE	MODEREE
PHENOMENES METEOROLOGIQUES	Phénomènes parfois violents, qui peuvent faire l'objet d'une alerte météorologique. Les dégâts sont souvent surtout matériels avec peu de victimes mais de nombreuses assistances	ANNUELLE	MODEREE
MOUVEMENT DE TERRAIN	Phénomènes imprévisibles qui peuvent toucher les bâtiments ou des infrastructures et entraîner de nombreuses victimes	ANNUELLE pour les événements courants. Les accidents graves sont beaucoup plus rares mais tout aussi imprévisibles	MODEREE
SEISMES DE FAIBLE INTENSITÉ	atteintes légères à moyennes sur les bâtiments qui ne provoquent généralement pas ou peu de victimes	TRIDECENNAL	MODEREE
SEISMES DE FORTE INTENSITÉ	ruine des bâtiments et très nombreuses victimes	Pas observé en Haute-Savoie mais redouté de par la configuration géologique du sous-sol (faille du Vuache)	IMPORTANT
FEUX DE VEGETATION	Peu d'espaces boisées actuellement de nature à permettre le développement d'un incendie de forêt. Pas d'espace urbanisé significatif menacé	ANNUELLE	FAIBLE

PROJET

Le tableau suivant présente la couverture des risques naturels par le SDIS de la Haute-Savoie et ses partenaires principaux du secours.

<table>
<tr><th>RISQUE NATUREL</th><th>PERSONNELS</th><th>MOYENS ARMÉS PAR LES PERSONNELS DES CENTRES DE SECOURS</th><th>PERSONNELS SPÉCIALISÉS</th><th>MOYENS ARMÉS PAR LES SPÉCIALISÉS</th><th>PERSONNELS ET MOYENS EXTÉRIEURS</th></tr>
<tr><td>AVALANCHE SUR ZONE URBANISEE</td><td rowspan="7">Sapeurs-pompiers volontaires et professionnels personnels techniques d'astreinte (mécanique, transmissions)</td><td rowspan="7">1 PC de site
4 PC de colonne
19 VL chefs de groupe
25 CCF
92 VTU et VTU HR
60 VL HR
comlétés au besoin par
92 VSAV
moyens de secours à nombreuses victimes</td><td>Groupe montagne des sapeurs-pompiers maîtres-chiens d'avalanches</td><td>4 chenillettes
4 ULS
5 CeSD / FSD</td><td>Associations agrées de sécurité civile (A.A.S.C.) moyens aériens publics et privés gendarmerie nationale (PGHM et GMG) Sociétés de secours en montagne</td></tr>
<tr><td>INONDATION TYPE TORRENTIELLE</td><td rowspan="2">44 plongeurs
92 sauveteurs en surface dont 59 en eaux vives</td><td rowspan="2">2 remorques BRS inondation
1 cellule épuisement</td><td rowspan="4">A.A.S.C.
3 hélicoptères nationaux</td></tr>
<tr><td>INONDATION TYPE PLAINE</td></tr>
<tr><td>PHENOMENES METEOROLOGIQUES</td><td>101 sauveteurs déblayeurs</td><td rowspan="2">5 CeSD / FSD
1CEMAFOR
lots spécialisés</td></tr>
<tr><td>MOUVEMENT DE TERRAIN</td><td rowspan="2">101 sauveteurs déblayeurs
6 équipages CYNO
101 sauveteurs déblayeurs
6 équipages CYNO</td></tr>
<tr><td>SEISMES</td></tr>
<tr><td>FEUX DE VEGETATION</td><td>383 sapeurs-pompiers formés à la lutte contre les feux de forêt</td><td>25 camions citernes feux de forêt
lots feux d'altitude</td><td>Renforts zonaux et nationaux des SDIS ou des unités militaires de la sécurité civile. Flotte aérienne nationale de bombardiers d'eau
Moyens aériens privés de bombardiers d'eau</td></tr>
</table>

PROJET

Les moyens du SDIS sont dimensionnés pour permettre une couverture adaptée des risques naturels au moins pour une première urgence en fonction de la gravité de la situation. Ainsi, la totalité des événements survenus ces dernières décennies d'intensité faible à modérée (séisme de 1996, tempête et avalanche de Montroc en 1999, feux de végétation de 2003, inondations de 2014 et 2015) ont pu être gérés par les moyens départementaux.

Les crises majeures issues des risques naturels et les conséquences qui y sont associées peuvent dépasser les capacités des moyens du département. La gestion interministérielle de crise pilotée par l'échelon préfectoral, permet alors de coordonner l'ensemble des moyens afin de répondre efficacement aux besoins avec le recours aux renforts zonaux, nationaux et frontaliers.

Cette solidarité nationale s'exprime en retour au travers de la participation des moyens du SDIS 74 à des renforts nationaux tout en maintenant sa propre couverture opérationnelle à un niveau satisfaisant.

5.1.8 Objectifs de couverture des risques naturels : maintenir le niveau de réponse et renforcer la coopération entre les partenaires

Les objectifs pour le SDIS consistent à maintenir les niveaux d'équipement, de préparation et de vigilance qui lui permettent de répondre aujourd'hui de manière satisfaisante aux événements auxquels il est régulièrement confronté.

Le SDIS doit néanmoins rester en mesure de s'adapter aux évolutions possibles d'un risque soumis à l'évolution climatique globale. Il doit s'attacher également à rechercher les domaines dans lesquels il est possible de développer des actions de mutualisation, notamment à l'échelon zonal, dans un souci d'efficacité et de maîtrise des coûts.

5.2 Les risques technologiques, des risques modérés mais répartis sur le département

L'appellation « risques technologiques » regroupe les risques liés aux moyens de transports de marchandises et produits dangereux et les risques industriels parmi lesquels les pollutions sont à distinguer. Bien que le département n'abrite pas d'installation nucléaire de base, le risque issu des installations les plus proches (centrales du Bugey et de la Suisse) mérite d'être pris en compte.

Le département de la Haute-Savoie n'est pas à proprement parler un département à risque technologique marqué : il n'accueille pas d'industries lourdes comme celles des secteurs liés à la production ou la transformation de matières premières. Si la majorité des activités ne présente pas un niveau de risque important, il est néanmoins représenté de manière diffuse sur une grande partie du territoire par des unités à la limite des seuils de classement susceptibles d'engendrer des accidents de nature à porter significativement atteinte aux populations voisines et à l'environnement.

5.2.1 Les risques liés aux infrastructures et systèmes de transport : un risque diffus sur le territoire

Le transport engendre trois types de risques :

- les accidents susceptibles de faire l'objet de difficultés particulières et/ou d'impliquer de nombreuses victimes, que ce soit par route, par bateau, par avion, par voie ferrée ou par téléportés qui imposent une réponse rapide en moyens médico-secouristes et moyens de désincarcération,
- les interventions en milieu souterrain comme les tunnels qui mobilisent des moyens particuliers,
- les accidents avec présence de matières dangereuses transportées par route, voie ferrée ou encore par un réseau de canalisations qui nécessitent aussi des moyens de lutte spécifiques.

5.2.1.1 Un réseau routier dont l'accidentologie est maîtrisée malgré un trafic en augmentation

Le réseau routier départemental est constitué d'un réseau de routes et autoroutes, respectivement de 2955 km exploités depuis 2006 par le département et 192 km concédés à trois exploitants (AREA, ADELAC et ATMB). Le volume du trafic est reparti à la hausse depuis quelques années après avoir connu une pause après 2008. Il est essentiellement constitué par un transit de véhicules légers lié au tourisme. Le transit des poids-lourds demeure modeste et emprunte surtout l'axe Mâcon-Chamonix-Mont-Blanc dans le cadre du transport international avec le tunnel du Mont-Blanc.

Le réseau routier comprend 7 tunnels de plus de 300 m. Parmi eux, se distinguent plus particulièrement le tunnel du Mont-Blanc et le Tunnel des Montets.

- Le tunnel du Mont-Blanc

Long de plus de 11 km, ce tunnel emblématique a la particularité d'être constitué d'un seul tube à double sens de circulation. Son caractère frontalier a conduit à une exploitation binationale qui se décline jusque dans les mesures de sécurité dont il fait l'objet.

La catastrophe de 1999, qui a vu 39 victimes périr des conséquences d'un violent incendie, a été à l'origine d'une évolution majeure de la réglementation de sécurité des tunnels routiers.

Au niveau local, une culture de sécurité renforcée s'est construite autour de la sensibilité issue de la catastrophe avec la recherche permanente d'un niveau d'excellence dans les domaines de la prévention des accidents, de la préparation des opérations de secours et de la coopération binationale.

PROJET

A ce jour, le niveau de sécurité du tunnel fait l'objet d'une attention constante qui passe notamment par l'organisation d'exercices trimestriels dont un exercice binational annuel destiné à entraîner les équipes de secours internes et celles des deux pays à œuvrer de concert. Cette organisation représente en ce sens un exemple qui doit inspirer la préparation de la réponse transfrontalière dans les autres cas où elle est amenée à s'imposer, comme les interventions sur le lac Léman ou, prochainement, dans l'organisation des secours autour du CEVA.

- Le tunnel des Montets

Ce tunnel de 1 882 mètres, à l'origine ferroviaire, a été aménagé pour permettre, à titre exceptionnel, le passage de voitures lorsque le col des Montets est fermé à la circulation en raison du risque d'avalanche qui la menace. Il permet d'éviter l'isolement total du village de Vallorcine.

Au cours des dernières années, le tunnel a fait l'objet d'aménagements conséquents pour faciliter et sécuriser la circulation routière. Il n'en demeure pas moins un ouvrage unique en Europe de par ses caractéristiques et son mode d'exploitation.

Le tunnel, monotube et à une seule voie aménagée pour la circulation des véhicules de moins de 3,5 T, est ouvert à la circulation routière en dehors des périodes de trafic ferroviaire, prioritaire. La circulation est alors alternée dans un sens puis dans l'autre. Il fait l'objet d'une surveillance permanente en phase d'exploitation routière et dispose de moyens de désenfumage, de lutte contre l'incendie, d'éclairage et d'information.

Il n'en demeure pas moins que cet ouvrage présente des faiblesses insurmontables : il est impossible de se croiser ou de doubler dans le tunnel et il ne dispose pas de galerie d'évacuation protégée. De plus, l'essentiel des secours provient de Chamonix-Mont-Blanc au niveau de la tête située à Montroc. Par conséquent, l'accès des secours et la mise en sécurité des usagers peuvent être rapidement compromis en cas d'incendie, ce qui justifie un règlement de circulation adapté qui limite les risques par des restrictions de circulation et une attention constante aux équipements techniques qui garantissent la sécurité des usagers.

En matière routière, le réseau est globalement appelé à se renforcer par l'ajout de voies aux routes principales, ce qui ne produit pas d'impact sensible au niveau des risques, sinon de les diminuer par un niveau de sécurité accru qui se traduit par une faible mortalité au regard de la densité du trafic.

En revanche, le projet de création d'un tunnel routier sous le Semnoz de 2 900 m pourra à terme impacter l'organisation opérationnelle du SDIS de part et d'autre de l'ouvrage. Toutefois, le projet n'est pas encore à un stade où des préconisations précises peuvent être envisagées.

Entre les périodes 2005-2007 et 2012-2014, l'accidentalité en Haute-Savoie a diminué de 40 %, avec 33 % de tués et de blessés hospitalisés en moins. Pendant la même période la population a augmenté de 6 % et le trafic moyen de 8 %.

Au niveau national entre ces deux périodes les évolutions sont les suivantes : accidents -29 %, tués -28 % et blessés hospitalisés -33 %.

L'évolution de l'accidentalité en Haute-Savoie est donc comparable à celle du niveau national pour les tués et blessés hospitalisés et même meilleure pour le nombre d'accidents.

Une comparaison plus détaillée entre ces deux périodes, au niveau local, montre que cette évolution globale constatée se retrouve sensiblement sur l'ensemble des caractéristiques des accidents. Les raisons de cette amélioration sont multiples : amélioration constante des secours, des infrastructures et des véhicules, mais aussi de la politique menée depuis ces dix dernières années et notamment le renforcement des sanctions et des moyens de contrôle notamment en ce qui concerne la vitesse et l'alcool. La mise en place du contrôle automatisé des vitesses a joué un rôle important dans la réduction de l'accidentalité.

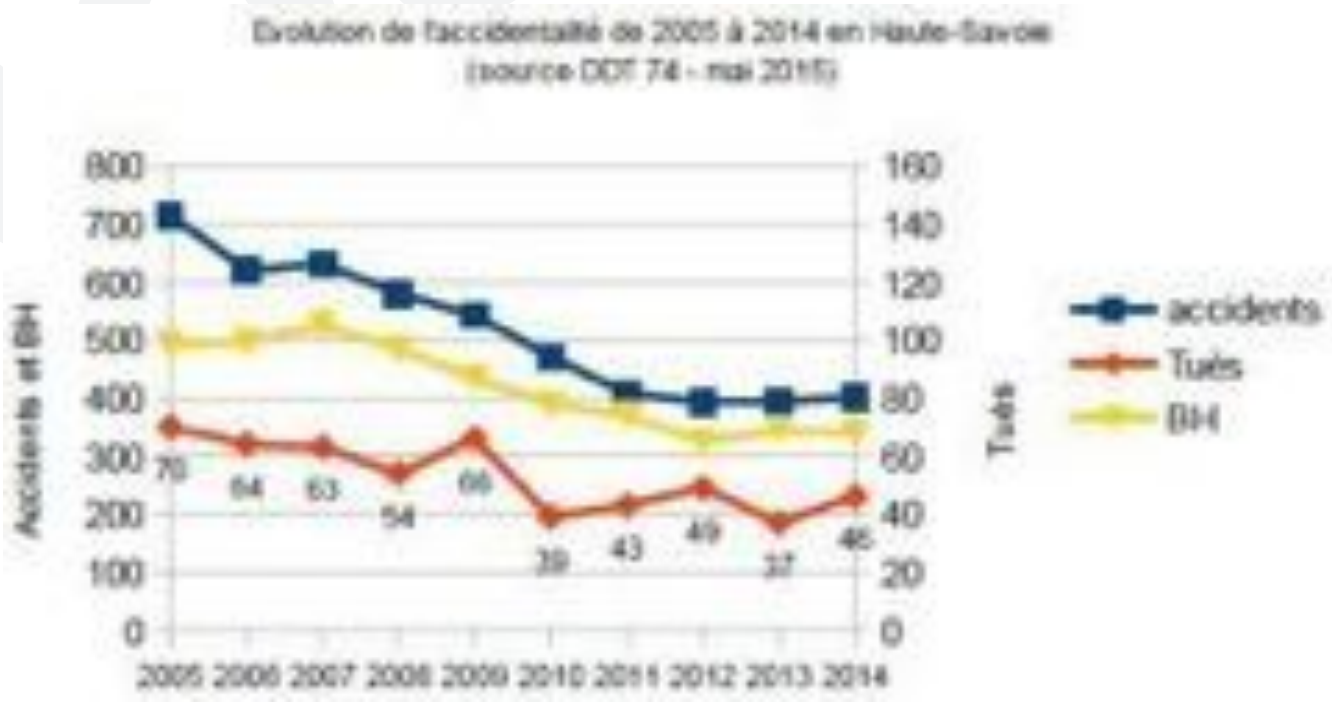

5.2.1.2 Un trafic aérien en progression aux abords de l'aéroport de Genève

Le département de la Haute-Savoie compte un aéroport (Annecy Mont-Blanc), trois aérodromes (Annemasse, Megève et Sallanches) et neuf altisurfaces (dont 5 sur le massif du Mont-Blanc). Il est surtout survolé fréquemment par des avions longs et moyens courriers à destination ou en provenance de Genève et de Lyon Saint-Exupéry.

L'aéroport d'Annecy est doté de deux pistes qui permettent l'accueil d'avions commerciaux. En 5 ans (2008 à 2012), le nombre de passagers a été divisé par 4,7 alors que le nombre de mouvements est resté stable (2 700). Cette baisse significative de fréquentation, ajoutée à d'autres facteurs, a entraîné la fermeture de la ligne commerciale quotidienne Annecy/Paris en fin d'année 2013.

Sur cette même période, le nombre de mouvements non commerciaux connaît une diminution sensible passant en dessous de la barre des 20 000. Les mouvements locaux représentent plus de 56 % des mouvements non commerciaux, les autres étant des vols privés. Le gestionnaire de ce site a changé passant de la Chambre de Commerce et de l'Industrie au Conseil départemental en 2013.

Au titre de la sécurité, il existe un service de sécurité incendie. De plus cet établissement fait l'objet de dispositions spécifiques ORSEC. Enfin, le site regroupe des clubs aéronautiques d'avions et d'hélicoptères et accueille la Base hélicoptère de la Sécurité Civile.

L'aérodrome d'Annemasse est considéré comme un aérodrome actif avec plus de 30 000 mouvements effectués en 2012 dont 3 000 par des avions extérieurs. Le nombre est stable depuis quelques années. Il n'y a pas d'évolution envisagée de la piste en raison d'une urbanisation trop dense alentour.

En l'état, sa longueur ne permet pas l'accueil d'un avion commercial. Au titre de la sécurité, en octobre 2013, TAG Aviation (compagnie aérienne privée suisse) a demandé au SDIS 74, la mise en place d'un piquet incendie sur l'aérodrome d'Annemasse à chaque phase d'atterrissage et de décollage de certains de leurs avions (avions de 10 à 12 places).

L'aéroport de Genève Cointrin a mené en 2008 une évaluation des risques liés aux accidents d'aéronefs à proximité des installations. Cette étude a intégré une projection jusqu'en 2020 prenant en compte l'augmentation régulière du trafic. Selon les résultats de cette étude, les risques restent insignifiants. La carte ci-jointe, indique que les risques sont essentiellement concentrés dans l'axe de la piste avec un risque de crash ou d'amerrissage sur le Léman coté français.

5.2.1.3 Les transports guidés et remontées mécaniques peuvent parfois engager les exploitants et les services de secours dans une course contre la montre

Le département de la Haute-Savoie compte plus de 200 télésièges, une quarantaine de télécabines, 18 téléphériques, 4 funiculaires, 1 ascenseur incliné et 3 chemins de fer à crémaillère (Tramway du Mt Blanc, train du Montenvers et ligne Le Fayet-Martigny). Un projet de funiculaire « Funiflaine » de plus de 6 000 m est à l'étude entre Magland et la station de Flaine.

L'accidentologie départementale fait état de plusieurs événements au cours des 5 dernières années, essentiellement individuels. Les chutes de cabines représentent le risque principal. Les accidents sont rares mais souvent graves.

L'organisation des secours relève des exploitants pour les télésièges, télécabines et téléphériques qui disposent des équipes et des matériels adaptés.

Toutefois, les services publics peuvent être amenés à intervenir dans le cadre des dispositions spécifiques ORSEC montagne. L'organisation des secours sur les autres installations relève du cadre général. Certaines font l'objet d'une planification pour faciliter la connaissance des installations et l'intervention des secours.

5.2.1.4 Le réseau ferroviaire sujet à un plan de modernisation en vue d'un acroissement de sa fréquentation

La principale caractéristique du réseau ferroviaire haut-savoyard est la présence sur tout le tracé d'une seule ligne de circulation (électrifiée) pour un transport essentiellement passager (TER, TGV). Le contrat de plan Etat-région prévoit le doublement de la voie qui relie Annecy à Aix-les-Bains.

Le réseau est composé de 250 km de voies dont 17,8 km de voies à crémaillère, avec des accès aux voies parfois très difficiles voire impossibles, de 13 gares de voyageurs, de plusieurs passages à niveau (PN) qui sont progressivement supprimés (Ces PN engendrent la quasi-totalité des accidents liés au transport ferroviaire) et de 19 tunnels en service d'une longueur de 50 à 1 882 m. Mis à part le tunnel des Montets, qui a la particularité de passer en mode routier lors de la fermeture du col des Montets, ces tunnels ne disposent pas d'équipement particulier, conformément à la réglementation en vigueur.

Le nombre d'accidents n'est pas significatif (moins de 10 événements par an) mais les conséquences peuvent être tragiques, à l'exemple du récent drame d'Allinges en 2008, qui a provoqué la mort de 7 collégiens. Le risque majeur pourrait se traduire par un déraillement avec nombreuses victimes.

A noter la présence d'une importante gare privée au niveau de l'usine des eaux d'Evian qui produit un trafic ferroviaire (marchandises) non négligeable (deuxième gare de triage privée de France en kilomètres de voie).

L'évolution majeure du réseau comme évoqué précédemment consistera en la création de la ligne internationale CEVA entre Genève et Annemasse, qui comportera une grande partie de ligne souterraine et aboutira en tunnel côté France. Ce projet, qui induit un réaménagement important de la gare d'Annemasse, devrait aboutir à horizon 2019. L'ouverture de la ligne CEVA entraînera l'élaboration de conventions binationales avec la Suisse sur l'organisation des secours.

Deux tramways devraient venir compléter le réseau du transport par rail avec :

- le tramway d'Annemasse dont la mise en service est prévue pour 2017,
- le tramway de St-Julien-en-Genevois qui est à la phase d'étude.
- La mise en service de ces nouveaux équipements impliquera le développement de techniques et de moyens d'intervention pour permettre au SDIS d'apporter une réponse efficace à ces risques émergents.

5.2.1.5 Une fréquentation modérée pour le Rhône mais un trafic lacustre important

Le département de Haute-Savoie se caractérise par trois sites engendrant des risques liés au transport sur des voies navigables. Il s'agit du fleuve Rhône, du lac Léman et du lac d'Annecy. En raison de la multiplicité des risques, de la spécificité des moyens de secours nécessaires et de leur mise en œuvre souvent très technique, il y a lieu de considérer les deux lacs comme des sites à risques (voir chapitre 5.7). Ils ne sont par conséquent pas traités dans cette partie.

En ce qui concerne le Rhône, depuis juin 2010, la navigation de plaisance est rendue possible par des aménagements réalisés sur sa partie haute par la Compagnie Nationale du Rhône. Sur le département, seule la commune de Seyssel est riveraine de cette voie navigable. Sur cette portion, il n'y a pas réellement de circuits de transport de passagers. Toutefois, de façon exceptionnelle et notamment à l'occasion d'événements festifs (ex. : festi Rhône), certains bateaux qui réalisent habituellement des croisières sur le lac du Bourget et le canal de Savières (73) sont amenés à remonter jusqu'au niveau de Seyssel.

Le gabarit des bateaux concernés reste toutefois limité et contraint par les dimensions de l'écluse de plaisance de Savières (longueur utile : 18 mètres - largeur : 5 mètres). Ces embarcations ne dépassent pas 200 passagers.

Les aléas qui menacent le plus ce secteur du Haut Rhône sont les crues et la rupture du barrage de Génissiat situé à une dizaine de kilomètres en amont, pour lequel un PPI est en cours d'élaboration par la préfecture de l'Ain.

5.2.2 Une activité industrielle dont le niveau de risque tend à diminuer

Le risque industriel est principalement encadré par la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement qui distingue les utilisations de subtances et les activités les plus dangereuses. L'application de cette réglementation permet de diminuer le risque à la source par une conception adaptée des installations et la prescription de mesures de sécurité, ce qui aboutit globalement à des installations plus sûres donc à un niveau de risque moindre.

Le tissus industriel de la Haute-Savoie se répartit sur plusieurs zones dans le département. En dehors du dépôt pétrolier d'Annecy, seule installation classée SEVESO *seuil haut* du département dont les conséquences d'un accident peuvent menacer les populations alentours, il est constitué d'unités parfois importantes (Mobalpa à Thones, Tefal à Rumilly, les eaux d'Evian à Publier (plus grande usine d'embouteillage d'eau minérale du monde)) mais plus souvent petites ou moyennes à l'image des ateliers de décolletage principalement concentrés dans la vallée de l'Arve.

Ces unités présentent un niveau de risque peu significatif pour les populations riveraines. Seuls le personnel, l'activité et souvent l'environnement sont menacés.

La localisation des risques se concentre principalement autour de deux bassins de risques et deux zones moins étendues à forte concentration. Les secteurs ponctuels recensés traduisent le caractère diffus du risque industriel.

Répartition du risque industriel (carte de l'activité économique n° 5) :

Bassins de risque	Zones à forte concertration	Secteurs ponctuels
• Bassin annecien • *Moyenne vallée de l'Arve (Cluses, Bonneville, La Roche-sur-Foron)*	• *Rumilly - Alby-sur-Chéran* • *Thonon-les Bains*	• *Thônes - Alex* • *Faverges* • *Annemasse* • *Chablais* • *St-Julien-en-Genevois - Archamps* • *Sallanches - Passy*

Enfin, si le risque industriel est bien connu sur la Haute-Savoie, l'évaluation des conséquences sur le département d'un accident qui surviendrait en Suisse souffre de la méconnaissance des installations dangereuses frontalières. Dans ce domaine, une coopération renforcée en matière d'information réciproque serait de nature à développer une culture commune des risques industriels pour aboutir à la préparation de mesures de sauvegarde des populations menacées, à l'image de ce qui a été mis en place dans le cadre de la commission internationale de protection des eaux du Léman (CIPEL)

5.2.3 Le transport des matières dangereuses : un risque ambulant aux manifestations imprévisibles

Le risque lié au transport des matières dangereuses est représenté en Haute-Savoie par le trafic routier mais aussi par les pipelines et les gazoducs. Le trafic routier peut être considéré comme modeste car le département ne constitue pas un axe de transit stratégique étant donné que le tunnel du Mont-Blanc est interdit aux matières dangereuses comme les rives du Léman. Ce type de transport correspond donc pour l'essentiel à du trafic local, surtout d'hydrocarbures, qui sont distribués à partir du dépôt pétrolier d'Annecy. Il peut intéresser aussi des matières biologiques à risque ou enfin des sources radioactives pour les hôpitaux, les laboratoires d'analyse médicale, les laboratoires scientifiques (équipement à Annecy-le-Vieux, INRA à Thonon-les-Bains, laboratoire de physique des particules à Annecy-le-Vieux) ou l'industrie (Dassault, papeteries du Léman, Adixen).

Le risque principal est la pollution qu'un déversement est susceptible d'entraîner. Cependant les risques d'incendie et d'explosion d'un camion citerne constituent les scénarii que l'on peut retenir comme majorant eu égard à une probabilité d'occurrence significative, en particulier dans la traversée des zones urbanisées.

Les pipelines et gazoduc traversent le département. Ils font l'objet d'un suivi rigoureux complété par des exercices périodiques pour tester les plans de secours dont ils font l'objet. Leur implantation et les restrictions d'urbanisme qui les accompagnent, rendent ce mode de transport relativement peu dangereux. Ils n'ont pas fait l'objet d'incidents notables en Haute-Savoie bien qu'ils soient sensibles au risque sismique et de mouvement de terrain, en particulier aux endroits où ils affleurent ou sortent à l'air libre.

5.2.4 Les pollutions, un risque très sensible pour l'environnement qui est l'étendard du département

Le risque pollution demeure emblématique pour le département de la Haute-Savoie dont la qualité de l'environnement est régulièrement mis en avant dans le cadre de la promotion du tourisme.

Les interventions pour pollution représentent l'essentiel de l'activité du SDIS dans le domaine des risques technologiques. Les pollutions, souvent d'intensité restreinte, résultent principalement de déversements accidentels ou volontaires de produits qui rejoignent et contaminent des étendues ou des cours d'eau.

Outre les épandages organiques issus de l'activité agricole, les pollutions par les hydrocarbures sont fréquentes, à des degrés de gravité divers.

Parmi les sites sensibles, les deux principaux lacs, qui forment le réceptacle de nombreux affluents, sont particulièrement surveillés :

- Le lac d'Annecy est ceinturé par un réseau de collecte des eaux pluviales pour éviter les déversements accidentels issus du réseau routier ou les pollutions de ruissellement. La qualité de ses eaux est constamment surveillée car il est le réservoir d'eau potable des agglomérations riveraines.

- Le lac Léman fait également l'objet d'une surveillance constante organisée par une commission internationale (CIPEL) chargée de protection de la qualité de l'eau et de la coordination de la lutte contre les pollutions entre le département et les cantons riverains.

Le faible renouvellement des eaux de ces deux lacs empêche la dispersion rapide des polluants et impose des mesures de contrôle, de prévention et d'intervention à la hauteur des enjeux menacés.

5.2.5 Un risque face auquel le département est mal préparé : le risque nucléaire

Bien que le département n'accueille pas d'installation nucléaire de base, la proximité des centrales du Bugey et de Suisse ne permet pas d'exclure le risque d'un transfert de contamination lors de rejets accidentels d'un nuage radioactif dans l'atmosphère.

Face à une telle situation, le département apparaît mal préparé pour organiser la protection des populations.

Ce domaine devra faire l'objet d'une étude approfondie en vue de préparer la réponse de sécurité civile et d'entraîner les acteurs concernés sur un sujet éloigné des préoccupations locales.

5.2.6 Synthèse de l'évaluation et de la couverture des risques technologiques

Pour tenir compte d'un niveau de risque qui peut être qualifié de globalement faible, le SDIS a fait le choix d'entraîner une équipe spécialisée dans les risques technologiques et de s'équiper de moyens spécialisés qui permettent une première réponse dans des délais raisonnables. Ils permettent de prendre les mesures conservatoires sur les opérations plus importantes qui nécessiteront l'intervention des renforts zonaux.

Le tableau ci-dessous présente une évaluation des risques technologiques recensés sur le département selon leur occurrence constatée (fréquence) et les enjeux qu'ils menacent. Ils apparaissent dans le tableau par ordre d'importance en Haute-Savoie. Le code couleur, destiné à faciliter la lecture, se lit de la manière suivante:

- rouge pour les risques dont les effets sont importants (étendue géographique importante et nombreuses personnes menacées)
- orange pour les risques modérés dont les effets peuvent être catastrophiques mais à effets limités (de par l'étendue géographique plus restreinte ou des menaces moindre sur les populations)
- jaune pour les risques faibles du fait d'une étendue géographique peu importante ou de la faible menace sur les populations.

RISQUE TECHNOLOGIQUE	ENJEU (HUMAINS/BIENS)	FREQUENCE	EVALUATION DU RISQUE
TRANSPORT SANS MATIÈRE DANGEREUSE	Les menaces sur les populations sont limitées par la capacité des moyens de transport	QUOTIDIENNE	MODERE
TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES	Risque ambulant lié surtout au trafic routier des hydrocarbures. Le scénario majorant est représenté par l'explosion d'un camion citerne en zone urbanisée	ANNUELLE	MODERE
POLLUTION IMPORTANTE	Risque d'atteinte à la faune et à la flore surtout aquatiques. La menace sur les populations concerne essentiellement l'alimentation en eau potable et un impact sur l'activité touristique	DECENNALE	MODERE
INDUSTRIEL	Seul de dépôt pétrolier d'Annecy est classé comme présentant des risques pour les populations riveraines.	DECENNALE	FAIBLE
NUCLEAIRE	En l'absence d'installations nucléaires sur le département, le risque réside dans la proximité d'installations situées dans l'Ain et en Suisse. Toute la population du département serait potentiellement menacée par les conséquences d'un rejet radiactif dans l'atmosphère.	Les chiffres varient selon les sources mais on retiendra une fréquence de l'ordre de MILLENALE à DECAMILLENALE	IMPORTANT

PROJET

Le tableau suivant présente la couverture des risques technologiques par le SDIS de la Haute-Savoie et ses partenaires principaux du secours.

<table>
<tr><th>RISQUE TECHNOLOGIQUE</th><th>PERSONNELS</th><th>MOYENS</th><th>PERSONNELS SPÉCIALISÉS</th><th>MOYENS SPÉCIALISÉS</th><th>PERSONNELS ET MOYENS EXTÉRIEURS</th></tr>
<tr><td>TRANSPORT</td><td rowspan="5">Sapeurs-pompiers volontaires et professionnels personnels techniques d'astreinte (mécanique, transmissions)</td><td rowspan="5">1 PC de site
4 PC de colonne

92 VTU et VTU HR

51 FPT

92 VSAV
moyens de secours à nombreuses victimes</td><td>Sapeurs-pompiers formés aux premiers secours routiers personnels du groupe montagne (GMSP) personnels du groupe d'exploration longue durée (GELD) personnels du groupe de sauvetage déblaiement (GSD)</td><td>28 VPR (protection, balisage, désincarcération d'abordage)
18 VSR (désincarcération légère)
2 CESD (désincarcération lourde)
8 FPT et
2 VTU tunnellisés
2 VGELD</td><td>moyens zonaux des SDIS</td></tr>
<tr><td>POLLUTION</td><td rowspan="3">150 spécialistes du groupe risques technologiques
44 plongeurs du groupe aquatique</td><td>4 véhicules de lutte contre les risques chimiques
1 cellule de lutte contre les pollutions
barrages flottants
embarcations des lacs d'Annecy et du Léman</td><td>Renforts suisses dans le cadre de la CIPEL moyens zonaux des SDIS</td></tr>
<tr><td>INDUSTRIEL</td><td rowspan="2">4 véhicules de lutte contre les risques chimiques
1 véhicule de lutte contre les risques radiologiques
1 module de décontamination
2 cellules émulseur 6000 l
5 remorques émulseur 800l
7 remorques poudre 250 kg
4 CDHR</td><td rowspan="2">Moyens zonaux des SDIS
moyens nationaux des untités militaires de la sécurité civile</td></tr>
<tr><td>TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES</td></tr>
<tr><td>NUCLEAIRE</td><td>13 spécialistes du risque radiologique</td><td>1 véhicule de lutte contre les risques radiologiques
1 module de décontamination</td><td>Renforts zonaux et nationaux des SDIS ou des unités militaires de la sécurité civile</td></tr>
</table>

PROJET

5.2.7 Objectifs de couverture des risques technologiques : vers une adaptation des moyens humains et matériels aux évolutions des risques

La légère réduction du niveau des risques technologiques pour la part industrielle (fermeture en 2011 du dépôt pétrolier de Saint-Julien-en-Genevois, baisse de l'activité du décolletage entre 2008 et 2012) doit naturellement conduire le SDIS à adapter ses moyens. Il faut cependant garder à l'esprit la réalité de ce risque même si son niveau est faible, afin de maintenir une culture opérationnelle ainsi que les moyens nécessaires pour prendre a minima les mesures conservatoires destinées à soustraire les populations du danger immédiat dans l'attente des renforts adaptés.

A cette fin, trois objectifs sont retenus pour le SDIS :

- maintenir les niveaux d'équipement, de préparation et de vigilance qui lui permettent de répondre aujourd'hui de manière satisfaisante aux événements auxquels il est régulièrement confronté,
- renforcer la mutualisation avec les SDIS voisins en matière de lutte contre les risques technologiques,
- développer une connaissance mutuelle des risques industriels et nucléaires avec la Suisse et les départements voisins.

5.3 Les risques sociaux, des risques essentiellement liés à l'affluence touristique

Parmi la liste des risques classés dans la terminologie des risques sociaux, la Haute-Savoie est principalement concernée par les rassemblements de foule et par le phénomène des « naufragés de la route ».

Les autres thématiques qui comprennent les manifestations publiques, les zones urbaines sensibles ou les afflux massifs de réfugiés sont prises en compte dans le cadre de la couverture des risques courants structurée, le cas échéant dans une réponse ORSEC nombreuses victimes.
Enfin, le risque d'un attentat sur le département demeure un scénario pour lequel le SDIS s'intègre dans une réponse nationale.

5.3.1 Les rassemblements de foule : des manifestations touristiques, sportives et culturelles nombreuses et variées

Les événements susceptibles de réunir simultanément un grand nombre de personnes dans un lieu clairement identifié, sont nombreux et récurrents. A titre d'exemple, on peut citer :

- la fête du Lac à Annecy,
- le festival au bonheur des Mômes au Grand-Bornand,
- les différentes foires importantes du département (foire de Crête à Thonon-les-Bains, Saint-André à Annecy, ...),
- les fêtes de la musique,
- les grands événements sportifs (UTMB, marathon d'Annecy, les pass-portes du Soleil, Roc Alpes VTT, courses cyclistes, les grandes manifestations nautiques , ...),
- les événements festifs dans les stations de sports d'hiver.

Ces événements rassemblent de quelques milliers à quelques dizaines de milliers de personnes pour des manifestations programmées et dont la sécurité est très souvent assurée par un dispositif prévisionnel de secours. Dans certains cas, le SDIS renforce son dispositif opérationnel pour faire face à un accroissement temporaire de sa sollicitation.

Il faut noter les difficultés croissantes que rencontrent les associations agréées de sécurité civile (Croix Rouge Française, Association Départementale de Protection Civile, Croix Blanche, ...) à assurer les dispositifs prévisionnels de secours (DPS). Ces difficultés résultent d'une sollicitation croissante des effectifs bénévoles qui doivent faire face à une augmentation importante du nombre de manifestations, surtout sportives, sur le département et à l'application généralisée de la réglementation relative aux DPS. Pour pallier cette situation, le SDIS, engagé dans une démarche de recentrage sur ses missions prioritaires pour préserver son potentiel opérationnel, ne saurait être un supplétif régulier.

5.3.2 Les « naufragés de la route » : un phénomène socio-économique à intégrer

Régulièrement en hiver, lorsque des chassés-croisés vers les stations de sports d'hiver sont conjugués à des chutes de neiges étendues, de nombreux automobilistes se retrouvent piégés sur les axes autoroutiers.

Ces situations exceptionnelles peuvent concerner plusieurs milliers de personnes susceptibles de nécessiter une prise en charge logistique (hébergement provisoire et restauration) et dans une moindre mesure, secours et assistance.

Le SDIS74 intervient pour accompagner la prise en charge des naufragés de la route ou du rail par les communes concernées, au travers d'actions de ravitaillement ou d'extraction. Cette mission de soutien s'appuie sur les capacités de franchissement d'une partie de sa flotte (voitures et camions tout terrains) et les engins spéciaux chenillés du SDIS.

Les associations agréées de sécurité civile assurent quant à elles davantage la prise en charge des naufragés dans les centres d'accueil. Suite aux événements neigeux des hivers 2014 et 2015, le SDIS a financé l'acquisition de 200 lits de type Picot par l'ADPC qui en assure le déploiement et la mise en œuvre.

PROJET

5.3.3 Les attentats : une menace réelle à relativiser sur le département

Ce type de risque peut être classé en trois catégories :

- la fusillade,
- l'explosion,
- l'agression nucléaire, radiologique, bactériologique ou chimique (NRBC).

Par définition, la localisation de ce type d'événement est imprévisible, même si un certain nombre de points sensibles peuvent être identifiés.

Les deux premières catégories sont couvertes par les moyens classiques. La dernière fait l'objet de plans nationaux, zonaux et départementaux spécifiques dont la partie relative aux secours s'appuie entre autre sur les unités de décontamination réparties sur le territoire.

Le SDIS 74 est doté d'une unité pour laquelle des personnels sont spécialement formés et entraînés régulièrement.

La mobilisation des moyens zonaux, nationaux ou internationaux limitrophes, dans le cadre des conventions d'assistance mutuelle, paraît être nécessaire pour faire face à une catastrophe majeure dans ce domaine.

5.3.4 Les pénuries de ressources : une vulnérabilité à prendre en compte dans le fonctionnement du SDIS

Dans le cas de pénurie des moyens de première nécessité, l'action attendue des sapeurs-pompiers consiste principalement à s'intégrer dans un dispositif coordonné par la préfecture et, le cas échéant, de mettre à disposition des moyens humains, matériels et logistiques.

5.3.5 Les émeutes et troubles sociaux

Le département de la Haute-Savoie n'est pas le théâtre d'événements forts et récurrents de ce type. La coordination nécessaire entre le SDIS et les forces de police et de gendarmerie a fait l'objet d'une convention signée en 2015. Ces problématiques ont vocation à être traitées de façon plus complète dans le futur contrat territorial de réponse aux risques et aux menaces (CoTRRiM).

5.3.6 Les phénomènes migratoires de masse

A l'instar des événements abordés dans le chapitre précédent, l'impact d'éventuels phénomènes migratoires sur le département sera étudié dans le CoTRRiM.

5.3.7 Synthèse de la couverture des risques sociaux

La couverture des risques sociaux se fait le plus souvent par anticipation par la mise en place d'un dispositif adapté aux événements programmés. Pour les autres crises, le SDIS s'intègre dans un dispositif ORSEC grâce à l'importance de ses effectifs mobilisables, à la polyvalence de ses moyens et à sa capacité de s'incrire dans une réponse d'urgence.

5.4 Couverture des risques particuliers : des moyens polyvalents pour une réponse complète ou de premier niveau face à toutes les situations

Pour la couverture des risques particuliers, le SDIS s'est attaché à développer la polyvalence de ses personnels et des équipements, à l'exemple du groupe sauvetage déblaiement qui intervient dans d'autres domaines : secours routier, lutte contre l'incendie, opérations diverses.

Le tableau ci-après illustre la polyvalence des principaux moyens et groupes spécialisés que compte le SDIS.

PROJET

		RISQUES COURANTS			RISQUES PARTICULIERS										
		SECOURS A PERSONNES	INCENDIE	OPERATIONS DIVERSES	INONDATION TORRENTIELLE	INONDATION PLAINE	AVALANCHE EN MILIEU URBANISE	PHENOMENES METEOROLOGIQUES	MOUVEMENT DE TERRAIN	SEISME	FEUX DE VEGETATION	POLLUTION	INFRASTRUCTURES ET SYSTEME DE TRANS-PORT	RISQUE TECHNOLOGIQUE	RISQUES SOCIAUX
MOYENS COVENTIONNELS	VTU-VTU HR-VPR	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X
	CCF 4X4		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X
	VSAV	X			X	X	X	X	X	X			X	X	X
	FPT - CCR		X								X		X		X
	Echelles aériennes	X	X	X				X		X				X	X
	Secours routiers	X	X										X		
MOYENS SPECIALISES	Groupe SD	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X		
	Groupe cynotech-nique	X			X		X	X	X	X					
	Groupe Montagne	X			X		X	X			X				
	Groupe aquatique	X	X	X	X	X		X				X			
	Groupe risques technolo-giques	X	X	X						X		X	X	X	X
	Groupe exploration longue durée	X	X										X	X	

5.5 Les sites d'accès difficile : une particularité forte du département

Le département de la Haute-Savoie présente dans la partie montagneuse de son territoire un habitat diffus correspondant à une succession de villages ou hameaux ainsi qu' à des chalets d'alpage ou bâtiments d'estive traditionnels, mais aussi à des constructions plus ou moins récentes (stations touristiques créées ex-nihilo dans les alpages) dédiées aux pratiques des sports d'hiver dans un premier temps, puis aux activités estivales de loisirs.

Outre ces différents habitats situés en zone montagneuse, certaines communes de plaine comportent des secteurs historiques denses et vulnérables qui complexifient aujourd'hui la distribution des secours.

Certains sites naturels remarquables, de part leur fréquentation touristique, posent les mêmes problématiques de distribution de secours.

5.5.1 Une grande diversité de sites et de risques

Le recensement des différents sites d'accès difficile débouche sur une classification en 5 types selon leur nature et les risques qu'ils présentent :

- des zones d'habitat denses et anciens

Ils correspondent à une dizaine de centres-bourgs historiques, de type citée médiévale, en particulier Annecy, Yvoire, La Roche/Foron et Alby/Chéran . La particularité du risque incendie réside dans la vitesse de propagation très rapide d'un sinistre liée aux matériaux et à l'architecture imbriquée, conjuguée à l'étroitesse des rues parfois incompatible avec le gabarit des engins de secours classiques. Le SDIS réalise des plans d'établissement répertoriés et dote en tant que de besoin les centres de moyens spécifiques tels que des échelles manuelles de 12m et des véhicules à gabarit réduit.

- des sites exceptionnels en raison de leur localisation, de leur implantation et de leur fréquentation comme l'Aiguille du midi ou les gorges de la Diosaz à Servoz

Ils sont essentiellement situés dans des zones escarpées de haute montagne ou dans les gorges. Ils nécessitent des moyens spécialisés de secours en montagne ou en eaux vives et engendrent des opérations dont la durée dépend de la complexité technique et des conditions d'accès. Les sites les plus sensibles font l'objet de plans d'intervention dénommés plans d'établissements répertoriés (ETARE).

- des stations de « sports d'hiver »

Une dizaine de stations, parmi la cinquantaine recensée, présente des particularités liées à leur accessibilité et leur mode d'exploitation. C'est le cas des stations isolées des centres urbains telles que Flaine, Avoriaz, Samoens 1600, Praz-de-Lys, Merdassier, …

Les stations d'Avoriaz, Flaine et Praz-de-Lys présentent des immeubles qui hébergent jusqu'à plusieurs centaines de personnes. La couverture repose sur des centres d'incendie et de secours activés ou renforcés en saison qui permettent d'assurer la première réponse de secours à l'exclusion des sauvetages en hauteur en raison de l'absence ou de l'impossibilité d'employer des échelles aériennes. L'acheminement de renforts est très long.

Les autres stations présentent des risques similaires. Elles sont couvertes par des centres d'incendie et de secours éloignés qui ne peuvent généralement pas assurer un départ incendie immédiat. Elles concentrent les principales faiblesses de la couverture des secours à personnes mais encore plus de l'incendie au regard des effectifs à mobiliser.

Dans tous les cas, le développement des constructions en bois et la hauteur des immeubles projetés, conjugués à des ressources en eau souvent insuffisantes à proximité, appellent les services instructeurs en matière d'urbanisme à consulter le SDIS le plus en amont possible des projets pour rechercher des solutions adaptées.

- des sites disposant de capacités d'hébergement faibles ou isolés sans influence saisonnière

Ils correspondent à des hameaux, des chalets d'alpage ou bâtiments d'estive isolés. Ils ont fait l'objet d'un recensement assez complet qui en dénombre environ 400. En raison du caractère très diffus et statistiquement limité du risque correspondant, la couverture opérationnelle ne fait pas l'objet d'objectifs de résultat. La réponse passe par des moyens divers dont les véhicules tout chemin ou hors-chemin, les lots héliportés de feux d'altitude et les groupes spécialisés.

Dans ces secteurs, les ressources en eau mobilisables pour la lutte contre l'incendie sont souvent très faibles voire inexistantes. La nature des enjeux, souvent exclusivement matériels, mise en perspective avec les coûts induits par l'amélioration de la défense extérieure contre l'incendie de ces sites, pose la question de la stratégie d'intervention qui doit être fixée aux sapeurs-pompiers par les autorités de police.

- des établissements recevant du public éloignés des zones urbaines avec des capacités d'accueil significatives

Ils regroupent les refuges, les hôtels et les restaurants d'altitude dont le public peut aller jusqu'à plusieurs centaines de personnes, mais également 35 gares d'altitude non accessibles aux engins de secours traditionnels.

La réglementation vise à favoriser une évacuation rapide et sûre du public. L'objectif pour les secours consiste alors à extraire les personnes du milieu montagnard.

La réponse s'organise sur la base des dispositions spécifiques ORSEC montagne par la coopération des différents partenaires du secours en montagne.

PROJET

L'analyse des risques souligne la fragilité de la couverture opérationnelle de l'ensemble des sites reconnus d'accès difficile. Le renforcement de la sécurité intrinsèque des sites devrait tendre à compenser les contraintes qu'ils imposent à la couverture opérationnelle par les services de secours. L'intégration en amont de la spécificité des projets doit permettre une meilleure prise en compte des problématiques soulevées par la distribution des secours. Les mairies et les services de l'Etat doivent mieux intégrer les problématiques liées à la DECI en amont des projets.

5.5.2 Des objectifs qui privilégient l'anticipation

La consolidation et si possible, l'amélioration de la réponse globale de sécurité civile pour les différents sites d'accès difficile passe par une combinaison d'actions destiné à :

- augmenter le niveau de sécurité de l'existant et intégrer les enjeux de sécurité dans les nouveaux projets,
- consolider la couverture opérationnelle existante.

Elles peuvent se décliner à partir des objectifs suivants :

1. Renforcer la concertation autour des projets d'aménagement du territoire par une analyse formelle de leurs conséquences en matière de sécurité civile et des ressources en eau mobilisables pour la lutte contre l'incendie.
2. Opérer un rapprochement du SDIS avec les concepteurs, aménageurs et décideurs pour aboutir à une meilleure compréhension des enjeux de sécurité.
3. Développer les actions de conseils auprès des exploitants pour rechercher les pistes d'amélioration de la sécurité intrinsèque des bâtiments existants qui ne sont pas efficacement couverts par les moyens de secours.
4. Sensibiliser les populations aux bons réflexes de sécurité, adaptés à leur villégiature.
5. Renforcer les compétences des sapeurs-pompiers sur les problématiques propres aux sites d'accès difficile au travers de la doctrine opérationnelle, de sa documentation et de la formation des personnels aux techniques d'intervention.
6. Poursuivre l'adaptation des matériels aux contraintes opérationnelles (engins chenillés, échelles 3 plans, lots spécifiques, véhicules à gabarit réduit).
7. Renforcer la ressource en sapeurs-pompiers volontaires dans les centres de montagne y compris par un partenariat avec les collectivités locales.

Au-delà de l'adaptation des moyens opérationnels dans l'action curative, le SDIS74 développe des réflexions et engage des actions dans les domaines de la prévention, de la planification opérationnelle et de la formation en interne, mais doit opérer également des actions de communication à destination des collectivités et des populations concernées pour les sensibiliser aux risques dans ces sites et à la nécessité de favoriser le volontariat.

5.6 Les zones de montagne, des espaces très fréquentés, naturellement à risques

La montagne est un espace naturel particulier qui concentre un certains nombres de risques en raison de son caractère escarpé et des aléas météorologiques nombreux à dynamique rapide et parfois intenses voire violents.. La montagne est donc par nature une zone à risque.

Ce risque structurel se trouve amplifié avec l'accroissement de la fréquentation de la montagne en hiver et surtout en été, la forte diversification de l'offre commerciale de loisirs, le développement du tourisme et la construction de stations ou d'unités touristiques nouvelles qui accueillent massivement des personnes pas toujours aguerries à l'environnement potentiellement hostile du milieu montagnard.

Pour compléter le constat, la multiplication des équipements de types remontées mécaniques (téléportés) permet un accès quasi permanent à des personnes sans grande condition physique à des zones qu'elles n'auraient jamais pu atteindre par leurs propres moyens.

Toit de l'Europe et longtemps temple de l'alpinisme, la montagne de Haute-Savoie retient souvent l'attention des médias, bien au-delà des frontières hexagonales. Les secours en milieu montagneux n'échappent pas à cette médiatisation qui a parfois eu un impact sur la structure même de l'organisation des secours.

5.6.1 Du risque saisonnier vers un risque permanent et multiforme

En hiver, le ski alpin reste le sport principal. Toutefois, de nouvelles activités de glisse apparaissent à son détriment. A contrario, en été, les activités sont plus diversifiées: randonnée pédestre (49%) - alpinisme, escalade, randonnée en montagne, canyoning et spéléologie (34%) - natation (22%) - vélo/VTT (12%) - sources INSEE 2013. Ces activités sont à l'origine de nombreux accidents générant des secours.

Les risques liés à la montagne relèvent de trois niveaux :

- ceux liés à la nature et aux avalanches et leurs conséquences sur les activités humaines,
- ceux spécifiquement créés par l'homme dans le cadre de l'activité de montagne, en particulier les activités de loisirs,
- ceux liés à l'organisation d'événements décalés en milieu montagnard (concerts, séminaires d'entreprise, ...).

Il apparaît que l'augmentation des risques est liée à la fois à l'augmentation de la fréquentation de la montagne, à l'émergence de pratiques diversifiées et de comportements inconséquents sans parler des activités à très haut risque.

La Haute-Savoie concentre 40% des opérations de secours en montagne réalisées en France. Le massif du Mont-Blanc (côté Français) concentre à lui seul plus de 30 % des décès liés à la pratique d'un sport de montagne.

L'activité du secours en montagne représente 1 500 interventions effectuées annuellement en moyenne par les services publics SDIS et Gendarmerie en association avec les sociétés de secours en montagne, dont 900 d'entre elles ont lieu pendant la période estivale. Cette activité est à relativiser au regard de l'activité globale du SDIS qui dépasse 50 000 interventions. De leur coté, les services de pistes sur les domaines concédés réalisent un peu moins de 10 000 interventions de secours.

Les principales tendances de l'activité opérationnelle sont :

- une stabilisation des secours pour l'activité alpinisme,
- une activité opérationnelle non négligeable pour le vol libre et pour le canyonning,
- une augmentation des secours pour le ski de randonnée, les randonneurs pédestres et en raquettes, une activité opérationnelle en augmentation constante pour le VTT malgré la mise en place de mesures de prévention. Cette activité génère entre 300 et 400 interventions par an, principalement sur les secteurs du Grand Massif et des Portes du Soleil.

L'émergence de nouvelles pratiques nécessite parfois une adaptation des techniques et procédures opérationnelles des services de secours. Par ailleurs, la recrudescence des interventions héliportées de nuit a contraint également le SDIS à s'équiper de matériel très coûteux comme les jumelles de vision nocturne à disposition des personnels secouristes embarqués dans les hélicoptères de la sécurité civile. Ces matériels participent à la fois aux sauvetages de vies humaines et à la sécurité des intervenants.

5.6.2 Une réponse partagée qui privilégie la synergie entre les acteurs

La loi distingue deux domaines :

- le domaine skiable où l'organisation des secours est assurée sous la responsabilité du maire (qui l'exerce le plus souvent par délégation donnée au gestionnaire des services des pistes),
- hors domaine skiable (domaine spécifique du secours en montagne) où l'organisation des secours est assurée sous la responsabilité du préfet.

Pour la Haute-Savoie, cette réponse est organisée dans le cadre des dispositions spécifiques ORSEC (dernière version validée en août 2014) et associe plusieurs acteurs :

- le Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- la Gendarmerie Nationale,
- le Service d'Aide Médicale Urgente,
- les moyens aériens nationaux.

Cette réponse peut être complétée par les moyens départementaux suivants :

- association départementale des sociétés de secours en montagne (ADSSM) regroupant les Sociétés de Secours en montagne,
- maîtres-chiens d'avalanches et équipes cynotechniques,
- sauveteurs en montagne CRS du Centre National d'Entraînement à l'Alpinisme et au Ski (CNEAS) de Chamonix-Mont-Blanc,
- gendarmes secouristes du Centre National d'Instruction en Ski Alpinisme Gendarmerie de Chamonix-Mont-Blanc,
- autres unités du service public (armée, Ecole Militaire de Haute Montagne, gendarmerie mobile),
- personnels qualifiés de la montagne (hors association départementale des sociétés de secours en montagne), guides, moniteurs de ski, pisteurs secouristes,
- moyens privés mais aussi moyens Suisses ou Italiens, en fonction des accords internationaux.

Deux secteurs d'organisation des secours sont mis en place (cf chapitre « Dispositions spécifiques ORSEC »).

- hors massif du Mont-Blanc, les secours sont assurés par des équipes mixtes (SDIS 74 – GMSP et Gendarmerie PGHM) médicalisées alternativement par le SAMU ou le SSSM du SDIS,
- dans le massif du Mont-Blanc, les secours sont assurés, gérés et coordonnés par la Gendarmerie – PGHM de Chamonix et médicalisés par le SMUR des hôpitaux du Mont-Blanc.

Le numéro d'urgence unique (112) est en place au CTRA avec la conférence à trois (appelant – CTRA – Chef de caravane) et la présence sur la plateforme d'appel d'un GMSP permettant l'aide à la prise d'alerte montagne et l'établissement d'un bulletin de renseignement quotidien et un tableau des moyens disponibles.

Pour le SDIS, les dispositions spécifiques ORSEC se traduisent au quotidien par une permanence opérationnelle composée de :

- 1 cadre de permanence montagne (Conseiller Technique),
- 2 sapeurs-pompiers du GMSP + 1 médecin montagne (garde héliportée départementale) répartis respectivement sur les deux bases selon le planning des hélicoptères et le planning du SAMU,
- 1 sapeur-pompier du GMSP au CODIS pour assurer la conférence à trois entre le requérant, le CODIS et le chef de caravane,
- 1 officier habilité montagne suivant le planning,
- 1 garde terrestre dans les centres de secours.

Les objectifs attendus par les autorités ont été déclinés récemment au travers du plan de secours en montagne, actualisé en 2013, qui consacre la complémentarité des différents acteurs et la conférence de consensus placée sous l'autorité du préfet.

5.7 Sur les lacs, les problématiques opérationnelles peuvent dépasser les possibilités des services de secours.

En raison de la multiplicité des risques, de la spécificité des moyens de secours nécessaires et de leur mise en œuvre souvent très technique, il y a lieu de considérer les deux principales aires lacustres du département comme des sites à risques dans lesquels des risques courants (noyade lors de baignade non surveillée) cohabitent avec des risques particuliers, voire des risques majeurs comme un accident de transport à passager dans des circonstances environnementales aggravantes (hiver, milieu du lac, nuit, intempéries).

Pour mémoire, le trafic actuel s'élève à deux millions de passagers transportés par an avec une perspective d'un doublement d'activité sur la prochaine décennie. Par ailleurs la fréquentation, toutes activités confondues, s'exerce tout au long de l'année, conférant à ces lacs un risque permanent.

Les deux principaux lacs de Haute-Savoie sont soumis à un climat montagnard avec des épisodes orageux soudains de fréquence supérieure à celle de la moyenne nationale. Ils présentent également la particularité d'avoir des eaux relativement fraîches voire froides avec une amplitude de 6°C à + 25°C.

En conditions hivernales, il est possible d'imaginer que pour un bateau transportant plusieurs centaines de passagers, une mise à l'eau soudaine entraînerait la mort d'environ la moitié de ceux-ci dans les trente premières minutes. Les chances de survie des autres seraient conditionnées à l'arrivée des secours dans un délai de 45 minutes et à leur capacité à les acheminer rapidement sur les centres hospitaliers.

5.7.1 Du risque courant de noyade en été au risque majeur de naufrage en hiver

Le lac Léman, d'origine glaciaire, est le plus grand lac naturel d'Europe de l'ouest. Le rivage nord et les deux extrémités sont suisses et répartis sur trois cantons, alors que le rivage sud est français. La frontière est positionnée au milieu du lac. Il se situe à une altitude de 372 mètres et a une superficie totale de 581 km^2 soit 21 fois celle du lac d'Annecy, dont 234 km^2 en territoire français avec une profondeur maximale à 309 mètres et une profondeur moyenne à 154 mètres.

Il est fréquemment soumis à des événements météorologiques se caractérisant par leur soudaineté et leur force. Les orages estivaux y sont fréquents, alors qu'en hiver, les périodes de vents soutenus, associées à des épisodes de grand froid, entraînent également des fortes contraintes dans les ports, comme pour la navigation.Cela se traduit par un phénomène de houle importante comme en mer et une dérive possible des embarcations non manœuvrantes ou de personnes tombées à l'eau.

Le lac d'Annecy, plus petit, d'une superficie de 27,6 km^2 et de profondeur maximale de 80 mètres pour une profondeur moyenne de 60 mètres, est le second lac d'origine glaciaire de France, après le lac du Bourget (73), exception faite de la partie française du lac Léman. Situé à une altitude de 447 mètres, le lac d'Annecy appartient au domaine public de l'État. Réputé pour la qualité de ses eaux, il compte deux réserves naturelles: Roc de Chère et Bout du Lac. Soumis à un climat montagnard, de par les massifs environnants, le lac d'Annecy connaît des épisodes orageux soudains et parfois violents.

Les deux lacs présentent de façon générale des caractéristiques similaires en termes de risques pour les personnes, les biens ou l'environnement liées aux activités nautiques et périphériques en tout genre exercées tout au long de l'année. Ces activités se répartissent en plusieurs familles :

- transport à passagers de plusieurs centaines de personnes,
- activité sportive de plongée,
- autres activités sportives de surface (natation, aviron, planche à voile, ski nautique,...),
- activité de navigation de plaisance,
- activités professionnelles diverses,
- circulation piétonne et routière de proximité avec risques de chute.

Ces risques sont malgré tout accrus sur le lac Léman en raison de la superficie beaucoup plus importante et de la fréquentation notamment en période hivernale et pour certaines activités sur des plages horaires potentiellement nocturnes.

Les scénari envisageables en matière de secours à personne peuvent aller du secours individuel jusqu'à la mise en oeuvre des dispositions générales ORSEC pour nombreuses victimes, avec les difficultés de déploiement des moyens inhérentes au milieu nautique et à la coopération de nombreux partenaires.

L'incendie d'un navire constitue toujours une intervention à caractère très technique. Lorsqu'il concerne des bateaux qui transportent des passagers, les techniques opérationnelles de lutte combinées aux opérations de secours à nombreuses personnes rendent les opérations particulièrement complexes.

Enfin, les événements pour pollution sont très sensibles du fait de la vulnérabilité de ces milieux aquatiques qui servent également à l'alimentation en eau potable.

Le transport à passagers sur les deux lacs et notamment sur le lac Léman, est donc de loin l'activité humaine pouvant engendrer l'événement le plus catastrophique. De nombreuses conditions peuvent être réunies pour qu'un accident même mineur puisse évoluer rapidement en accident majeur. En effet, l'importance du trafic lacustre de transport de part et d'autre de la frontière, en forte progression, conjuguée à des conditions climatiques et météorologiques relativement sévères, dans une période nocturne avec un éloignement important des structures de secours sont de nature à aggraver l'événement initial.

5.7.2 Le secours sur le Léman : une problématique qui s'apparente à celle d'une mer intérieure

Le lac Léman est devenu l'un des principaux sites à risques majeurs, sinon le principal, de la Haute Savoie. Il s'agit d'une priorité des services de l'État qui souhaitent en améliorer la couverture.

La prise en compte des risques sur les lacs impose une réponse globale de sécurité civile. En dehors des opérations de secours courantes régulièrement assurées par le SDIS, elle se traduit par une planification opérationnelle renforcée et adaptée aux événements dimensionnants.

Sur le Léman, depuis les années soixante-dix, l'organisation des secours a sensiblement évoluée. Elle repose actuellement sur les moyens nautiques du service public (SDIS, gendarmerie) et ceux des Sections Françaises de Sauvetage du lac Léman (associations affiliées pour certaines à la FFSS association agréée de sécurité civile). La réponse de sécurité civile s'appuie sur la planification suivante :

- **Dispositions spécifiques ORSEC Léman arrêtées le 13 avril 2012.** Celle-ci ont pour objet de définir les procédures d'urgence et d'organiser les secours lors d'un accident grave ou majeur sur le lac Léman. Elles montent en puissance dès que la nature ou la gravité du sinistre nécessite une intervention massive des moyens de secours. Elles ont pour but de secourir le plus rapidement possible les victimes, de les prendre en charge et de les évacuer vers les structures d'accueil appropriées. **Elles sont déclinées au niveau du SDIS au travers d'une instruction opérationnelle et d'un plan ETARE.**

- **Plan multilatéral de secours sur le lac Léman** signé par les autorités des trois cantons Suisses et la France, le 9 juillet 2002. Ce plan détermine les règles d'engagement, de commandement et de coordination des différents moyens de secours suisses et français, publics et privés, en cas d'accident majeur sur le lac Léman ou à ses abords immédiats quelle que soit sa localisation. La coopération va de l'alerte/information réciproque, en passant par l'assistance/entraide au quotidien jusqu'au déclenchement formel du plan.

- **Plan CIPEL** adopté le 25 octobre 1979 par les chefs de délégation de la Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman et mis à jour le 6 novembre 2012. Le groupe de travail «collaboration franco-suisse des centres d'intervention en cas d'accident par les hydrocarbures ou autres substances chimiques pouvant altérer les eaux » est composé d'experts en matière de lutte contre la pollution, désignés par les autorités suisses et françaises.

Le groupe a notamment pour missions de :

- mettre sur pied un programme d'urgence d'intervention,
- dresser l'inventaire des moyens à la disposition des différents centres susceptibles d'intervenir,
- coordonner les activités de ces centres en cas d'accident et d'assurer la liaison entre eux,
- conseiller dans l'acquisition des moyens de lutte.

Depuis le début des années 2000, des exercices de sécurité civile ont été organisés, parfois conjointement entre la Suisse et la France, par les services de la Préfecture voire les autorités Helvétiques. Ponctuellement, des manœuvres locales regroupant les moyens du service public et ceux des Sociétés Françaises de Sauvetage du lac Léman (SFSLL) ont également été mises en œuvre par le SDIS.

Ces exercices ou manœuvres permettent de faciliter le travail en coopération, la connaissance des procédures respectives d'engagement et de développer une doctrine opérationnelle encore insuffisamment partagée. A l'occasion de ces exercices, les difficultés et le danger que représente le passage d'une embarcation de secours à un navire de transport et inversement ont été mis en évidence. Cette situation, qui n'a pas encore fait l'objet de solution, nuit considérablement à l'acheminement des sauveteurs et au transfert des victimes.

5.7.3 Des risques similaires au Léman mais à moindre échelle sur le lac d'Annecy

Sur le lac d'Annecy la réponse globale de sécurité civile s'appuie sur la planification suivante :

- **Dispositions spécifiques ORSEC lac d'Annecy** arrêtées le 13 avril 2010. Celles-ci ont pour objet de définir les procédures d'urgence et d'organiser les secours lors d'un accident grave ou majeur sur le lac d'Annecy. Elles montent en puissance dès que la nature ou la gravité du sinistre nécessite une intervention massive des moyens de secours. Elles ont pour but de secourir le plus rapidement possible les victimes, de les prendre en charge et de les évacuer vers les structures d'accueil appropriées. **Elles sont déclinées au niveau du SDIS au travers d'une instruction opérationnelle et d'un plan ETARE.**

A ce jour, il n'y a pas eu d'exercice d'envergure organisé sur le lac d'Annecy. Il faut toutefois noter que ce site dispose aussi de bateaux à passagers, même si le trafic demeure nettement inférieur à celui du Léman, et essentiellement organisé autour des activités de promenade.

Le dispositif opérationnel récemment renforcé sur le lac d'Annecy permet d'améliorer les délais d'arrivée des secours sur zone. Toutefois le nombre important de passagers (jusqu'à 450 personnes) pose le problème de la durée d'immersion en eau froide. En conséquence, à l'instar des conclusions évoquées sur le Léman, la priorité doit être la prévention à bord des embarcations sans laquelle le risque de perte de vie humaine reste fort.

PROJET

5.7.4 Un risque émergent auquel les services publics ne sont pas préparés : la plongée profonde

L'activité de plongée en eau profonde se développe en particulier sur le lac Léman comme véritable pratique sportive. Elle consiste en des immersions jusqu'à 120 mètres pour des plongées qui durent plusieurs heures en raison des paliers de décompression.

Le SDIS peut être confronté à une situation opérationnelle d'une personne en détresse, consciente ou inconsciente dans l'incapacité de remonter par ses propres moyens pour des raisons physiques ou techniques mais disposant d'une autonomie de survie de plusieurs heures.

Le secours nécessite d'apporter une assistance essentiellement technique, mais également médico-secouriste nécessitant des matériels et des techniques appropriées.

Cela présuppose de disposer de nombreux personnels très entraînés capables d'évoluer dans la durée en grande profondeur et mobilisables rapidement.

Le groupe aquatique des sapeurs-pompiers de la Haute-Savoie n'est pas formaté pour assurer ce type d'intervention dans sa globalité. Une solution combinant l'intervention des plongeurs du SDIS74, de leurs homologues des départements voisins et des moyens plongeurs professionnels et amateurs permettant un secours de longue durée doit être recherchée.

5.8 Sur certains risques particuliers ou sites à risques, le SDIS assure essentiellement des missions de soutien et d'appui logistique

Dans la prise en compte des risques particuliers de toute nature, le SDIS a acquis au fil des ans un savoir faire dans la gestion des événements de grande ampleur, à la fois sur le plan de la gestion opérationnelle et du commandement comme évoqué dans le paragraphe 2.2.5 « la chaîne de commandement », mais aussi sur le plan logistique. Ce savoir-faire, apprécié des pouvoirs publics en cas de crise, peut être exercé dans des missions où le SDIS n'est plus simplement acteur de sécurité civile, mais devient également prestataire pour d'autres associations agréées de sécurité civile ou services de l'État.

5.8.1 Le spéléo-secours : une affaire de spécialistes, mais des besoins logistiques importants que seul le SDIS peut fournir

Le département de la Haute-Savoie, notamment dans sa partie pré-alpine calcaire, comprend de très nombreuses cavités naturelles, parmi lesquelles se trouvent de grands réseaux souterrains, parmi les plus profonds du monde, tels que le gouffre Mirolda dans le massif du Criou qui descend à – 1733 m ou le gouffre Jean Bernard dans le massif du Haut Giffre qui atteint – 1602 m.

Le secours en milieu souterrain requiert des matériels et techniques opérationnelles particulières que seuls certains pratiquants de spéléologie maîtrisent correctement.

En cas d'accident dans une cavité souterraine, le SDIS fait appel au spéléo-secours français fort de 70 sauveteurs haut-savoyards pour assurer la mission de sauvetage, et déploie parallèlement ses moyens techniques et logistiques en appui de leurs actions pour toute la durée de l'opération, parfois sur plusieurs jours. Dans ces situations, un cadre conseiller technique du spéléo-secours français est présent au CODIS pendant toute la durée de l'intervention.

Pour mémoire, la dernière intervention de spéléo-secours en Haute-Savoie a eu lieu dans la grotte de la Balme sur la commune de Magland en 2010 avec l'extraction du milieu souterrain d'une personne blessée.

5.8.2 Les crises de santé publiques au sens large : des problématiques auxquelles le SDIS répond sur le plan logistique

Dans les crises de santé publiques majeures, le SDIS est sollicité par l'autorité préfectorale pour œuvrer en appui des services sanitaires et vétérinaires. Son maillage territorial associé à sa capacité à mobiliser plusieurs dizaines de personnes sur plusieurs jours sont des atouts appréciés des pouvoirs publics dans ces situations nécessitant la mise en œuvre de solutions logistiques lourdes.

Par ailleurs, sa capacité à s'inscrire sur une opération de longue durée d'une part, et à organiser la gestion et le commandement d'une opération d'envergure d'autre part, en font un partenaire reconnu par les autres services publics.

Il dispose à ce titre de personnels d'encadrement entraînés à cette mission dans le cadre de la gestion courante du service, et d'organes de gestion divers et variés comme les postes de commandement dotés de matériels performants.

Pour mémoire, le SDIS a participé activement lors d'événements épizootiques et pandémiques, respectivement, à la récupération des cadavres d'oiseaux lors de la grippe aviaire de 2004 et à la gestion des différents centres de vaccination grippale lors de la pandémie de 2011.

Dans le cadre du plan de secours relatif à la fièvre aphteuse, le SDIS peut être sollicité pour la mise en œuvre de dispositifs de type rotoluves et pédiluves visant à enrayer le transfert de contamination.

6- SYNTHÈSE DES OBJECTIFS DE COUVERTURE ET ORIENTATIONS

Le SDIS dispose des moyens humains et matériels lui permettant d'intervenir efficacement sur les risques courants. Il dispose également des moyens d'intervenir sur une majorité des risques particuliers, qui en raison de leur fréquence ou de leur impact, ont justifié la mise en place de groupes et matériels spécialisés. Pour les interventions exceptionnelles relevant d'un risque majeur, le SDIS s'appuie sur la solidarité nationale avec le renfort des échelons opérationnels zonaux ou nationaux, mais également sur les pays frontaliers. La couverture actuelle est considérée comme satisfaisante par les autorités départementales, par la population et également selon le rapport conjoint de l'inspection générale de l'administration et de l'inspection générale de la sécurité civile et de la gestion des crises de 2013.

Le maintien de cette capacité opérationnelle passe cependant par la **préservation des grands équilibres** sur lesquels elle repose. Ceci impose d'une part de conforter le volontariat, d'autre part de rechercher en permanence la complémentarité entre la polyvalence et la spécialisation des moyens et enfin de garantir durablement le renouvellement du parc matériel.

Dans le même temps, l'évolution démographique du département se poursuit avec une augmentation proportionnelle du nombre d'interventions, surtout pour le secours à personnes, et dans une moindre mesure pour les opérations diverses. Cette évolution est de nature à altérer progressivement la capacité opérationnelle du SDIS. Elle oblige, dès lors, à développer des stratégies qui visent à **maîtriser la pression opérationnelle.**

Parallèlement, la nature de certains risques évolue, comme notamment dans l'incendie en raison des nouvelles politiques d'urbanisation qui ont pour effet de densifier l'habitat et des nouvelles techniques de construction qui ont une incidence sur le développement des feux. **Pour s'adapter à l'évolution qualitative et quantitative des risques dans un contexte financier contraint,** et **améliorer la performance de la réponse opérationnelle sur les quelques secteurs moins bien couverts** ou lors d'événements exceptionnels, le SDIS doit inévitablement dégager des marges de manœuvres.

Pour mener à bien ces grands objectifs, le SDIS doit **mettre en place les outils de pilotage des actions entreprises en améliorant préalablement la qualité de ses données statistiques,** et chercher par ailleurs à identifier et réduire les vulnérabilités de son dispositif opérationnel lorsque lui-même peut être impacté par une crise.

Enfin, la couverture opérationnelle du SDIS, en tant que réponse ultime, ne constitue pas elle seule une parade suffisante aux risques de sécurité civile.

Ainsi sous la direction du représentant de l'État et en lien avec les collectivités territoriales, doit être renforcée l'approche inter-services avec l'implication de l'ensemble des acteurs de la sécurité, pour réduire le niveau de risque dans une réponse globale de **sécurité civile.**

PROJET

6.1 - Mettre en place
des outils de pilotage
6.2 - Maintenir
les grands équilibres
6.3 - Maîtriser
la pression opérationnelle
6.4 - Améliorer
la performance sur les secteurs
les moins bien couverts
et réduire les vulnérabilités
résiduelles du SDIS
6.5 - S'adapter
à l'évolution des risques et aux
mutations de son environnement
6.6 - Vers
une réponse globale
de sécurité civile
Maintenir le niveau de la
couverture opérationnelle
dans un cadre
financier contraint
Dégager des marges de manoeuvre

6.1 Mettre en place les outils de pilotage

Pour poursuivre efficacement les objectifs qui lui sont assignés, le SDIS doit disposer d'outils de pilotage performants s'appuyant sur des données fiables. La qualité des éléments statistiques a été identifiée comme une faiblesse tout au long des travaux de préparation du SDACR et a fait l'objet de plusieurs remarques dans le présent document.

Pour améliorer ses performances sans avoir nécessairement à mobiliser des ressources financières nouvelles, le SDIS doit en conséquence bénéficier de capacités d'évaluations accrues (statistiques, indicateurs...), y compris en collaboration avec les partenaires consultés tout au long de l'étude.

Orientation n°1 :

Développer les processus de pilotage des actions dans le domaine opérationnel.

Orientation n°2 :

Améliorer la fiabilité des données issues en grande partie des outils de gestion de l'alerte.

Orientation n°3 :

Améliorer la qualité des informations issues des comptes rendus de sortie de secours.

Orientation n°4 :

Développer la capacité de traitement statistique et d'accès aux données opérationnelles.

Orientation n°5 :

Réaliser sur un périmètre restreint une étude relative au « coût du sauvé ».

6.2 Maintenir les grands équilibres

La couverture opérationnelle repose sur l'interdépendance forte de ses différentes composantes : les ressources humaines, les moyens matériels et les casernements. Chacune de ces composantes relève d'un équilibre fragile qu'il convient de maintenir pour préparer le SDIS à absorber les évolutions à venir, qu'il s'agisse d'évolutions internes au SDIS ou de mutations d'ordre social ou environnemental.

Orientation n°1 :
Poursuivre la promotion du volontariat :

Le modèle de sécurité civile adopté en Haute-Savoie repose sur un maillage territorial de proximité qui permet principalement grâce aux sapeurs-pompiers volontaires de garantir une réponse rapide et efficace sur tout le territoire du département. La promotion et le développement du volontariat font parties intégrantes des objectifs du présent document, récemment réaffirmés par le président du conseil départemental de la Haute-Savoie. Ainsi, les orientations suivantes sont identifiées :

- favoriser l'articulation entre l'engagement du sapeur-pompier volontaire et son activité professionnelle au moyen d'un renforcement des partenariats avec les employeurs publics et privés,
- répartir la charge opérationnelle sur les sapeurs-pompiers volontaires de telle sorte que celle-ci reste compatible avec leur engagement. Une sollicitation opérationnelle trop faible peut être facteur de démotivation. Une sollicitation trop forte peut rendre intolérable l'équilibre entre la vie familiale, la vie professionnelle et l'engagement volontaire,
- valoriser l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires des centres les plus petits en portant une attention sur les matériels permettant leur acheminement sur les lieux des interventions,
- valoriser l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires par des conditions de travail (matériels, casernements...) satisfaisantes,
- manager le volontariat en confortant la place des sapeurs-pompiers volontaires dans la chaîne de commandement,
- accompagner la politique de développement de section de JSP portée par l'union départementale des sapeurs-pompiers.
- adapter les pratiques managériales aux problématiques du volontariat et former tous les cadres spp, spv.
- mener une réflexion sur l'importance respective de la garde postée et de l'astreinte dans l'activité opérationnelle des SPV
- faciliter les conditions d'accès à la formation en maintenant les dispositifs de formation et d'entraînement en présentiel, en équipe et en proximité, mais aussi en développant des actions de formation à distance.

PROJET

Orientation n°2 : Préserver l'équilibre entre les moyens d'intervention polyvalents et les moyens plus spécialisés.

Cet équilibre permet d'apporter une réponse de qualité dans des délais raisonnables en tout point du département à un coût maîtrisé. En particulier, le SDIS doit veiller à conserver son potentiel opérationnel à intervenir hors des voies carrossables, en tous temps, y compris sur des réseaux routiers très dégradés lors de phénomènes météorologiques d'intensité exceptionnelle.

Orientation n°3 :

Etudier l'impact à terme des effets induits par l' évolution de la pyramide des âges du parc matériel roulant.

Orientation n°4 :

Stabiliser le format des groupes spécialisés et les consolider par une recherche de mutualisation à l'échelle de la zone de défense.

6.3 Maîtriser la pression opérationnelle

L'augmentation continue de la population annoncée sur les prochaines décennies implique, sans action particulière du SDIS, une augmentation en conséquence du nombre d'interventions. Par anticipation, pour pouvoir absorber à moyen terme cette augmentation sans accroître les moyens qu'il y consacre, le SDIS doit dégager des marges à partir des missions ne relevant pas de l'urgence.

Orientation n°1 :

Recentrer l'activité du service sur les situations d'urgence, dans la mesure où, progressivement, les missions du SDIS ont évolué du prompt secours à des missions d'assistance diverses, parfois éloignées de la notion d'urgence, pour pallier l'insuffisance de la réponse d'autres acteurs.

Orientation n°2 :

Développer auprès du grand public une culture de sécurité accrue qui permette d'éviter le recours systématique aux services d'urgence par une meilleure information des missions de chacun.

Orientation n°3 :

Poursuivre un dialogue permanent au sein des structures de concertation des acteurs locaux du secours à personnes pour aboutir, lorsque cela est nécessaire, à la révision des processus de décision interne dans l'engagement des moyens.

Orientation n° 4 :

Développer, dans les choix décisionnels, la notion de gradation de l'urgence, en particulier dans les domaines du secours à personnes et des opérations diverses.

Orientation n°5 :

Orienter, en lien avec le SAMU, la régulation médicale pour tendre vers :

- la distinction de la réponse de première urgence de celle de transport pour éviter, quand cela est possible, la mobilisation des moyens du SDIS pour des transports qui pourraient être différés et confiés à d'autres partenaires. Dans certains cas, la piste d'une action secouriste ne débouchant pas sur un transport vers une structure de soin devrait être privilégiée lorsque le bilan médical le permet ;
- des alternatives au transport direct par les sapeurs-pompiers lorsque, pour des raisons d'efficacité et/ou économiques, la prise en charge des victimes prévue par le parcours de soins doit être effectuée dans des structures éloignées du lieu de prise en charge (transport vers une structure médicalisée de proximité, transport par ambulance privée avec jonction et transfert sur le trajet si nécessaire).
- une exploitation optimale de l'offre de soins en privilégiant les structures médicales de proximité pour réduire les délais de transport (maisons médicales de garde, cabinets médicaux de montagne,...).

Orientation n°6 :

S'attacher à développer un dialogue constant avec l'Agence Régionale de Santé pour anticiper les conséquences des choix opérés en matière de santé publique et, dans la mesure du possible, participer à l'orientation des dispositions du SROS relatives à l'offre de soins d'urgence au niveau départemental.

PROJET

6.4 Améliorer la performance sur les secteurs les moins bien couverts et réduire les vulnérabilités résiduelles du SDIS

La couverture opérationnelle actuelle, jugée satisfaisante, ne dispense pas pour autant le SDIS de rechercher des pistes d'amélioration pour les secteurs les moins bien desservis, et dans le même temps, d'identifier les vulnérabilités qui pourraient compromettre son efficacité lorsqu'il est lui-même touché par les conséquences d'une crise (épidémie, perte d'installation névralgique, pénurie de ressources énergétiques,...).

Orientation n°1 :

Rechercher l'amélioration des délais d'intervention dans les zones du département les moins bien couvertes faisant l'objet d'une fréquentation significative.

Orientation n°2 :

Étudier la couverture de deuxième niveau pour déceler les situations les plus critiques en cas d'indisponibilité des moyens opérationnels de premier niveau pour cause de sollicitation croissante, et rechercher, en tant que de besoin, des solutions pour maintenir la qualité de la réponse du SDIS.

Orientation n°3 :

A partir du retour d'expérience, évaluer les effets des décisions d'engagement en effectif limité (complété dès l'appel) en référence au 4.3.1.4

Orientation n°4 :

Tendre à réduire les délais de départ pour les personnels d'astreinte dans la mesure du possible grâce aux dispositions d'accès au logement social à proximité des casernes pour les SPV prévues par l'Etat et par un recrutement judicieux dans une zone proche du centre.

Orientation n°5 :

Poursuivre la déclinaison des différents modes d'organisation de gestion de crise du CODIS pour garantir une continuité d'activité en toutes circonstances.

Orientation n°6 :

Renforcer la capacité à mobiliser la chaîne de commandement pour l'adapter à l'évolution de sa sollicitation, de sa disponibilité et de la localisation de ses acteurs.

Orientation n°7 :

Se rapprocher de la zone de défense pour mieux identifier les risques technologiques exogènes au département.

Orientation n°8 :

Finaliser le plan de continuité d'activité du SDIS pour maintenir sa capacité opérationnelle en cas de crise quand il est directement impacté par celle-ci et améliorer sa résilience.

Orientation n°9 :

Renforcer et conforter les mutualisations en moyens humains et matériels avec les autres services d'incendie et de secours des pays frontaliers.

PROJET

6.5 S'adapter à l'évolution des risques et aux mutations de son environnement

Sur la prochaine décennie, le SDIS va être confronté à une mutation sensible des risques liée à l'évolution climatique, à celle de l'habitat et à l'augmentation de la population. Certaines zones, aujourd'hui bien couvertes, vont connaître un accroissement significatif de leur niveau de risque qui exigera une adaptation des moyens de secours tant dans leur nature et que dans leurs délais de mise en œuvre. Cette adaptation passera par l'exploitation des nouvelles technologies, l'adaptation des techniques opérationnelles et du parc matériel et des actions de prévision ciblées.

Orientation n°1 :

Développer une planification opérationnelle avec des actions prioritaires sur les nouveaux sites d'accès difficiles

Orientation n°2 :

Adapter progressivement la réponse opérationnelle aux évolutions de l'urbanisme et de la construction. En particulier pour l'incendie, la densification de l'habitat dans les secteurs péri-urbains obligera le service à accroître sa capacité à intervenir rapidement en étage dans les immeubles collectifs, et pour cela, dés à présent. Le service doit :

- Réduire les délais d'intervention à toutes les étapes de la réponse opérationnelle (appel, alerte, mobilisation des moyens...).
- Former les personnels à l'évolution des risques bâtimentaires pour répondre à une double nécessité:
  - le maintien d'une capacité à intervenir efficacement sur les incendies,
  - le maintien du niveau de sécurité pour les intervenants.
- Veiller à adapter ses moyens de secours à l'évolution de l'habitat (exemple des échelles aériennes ou bras élévateurs).

Orientation n°3 :

Anticiper, dans une démarche de veille, les effets du réchauffement climatique sur l'activité opérationnelle.

Orientation n°4 :

Réfléchir sur une réponse opérationnelle de type « protéger et laisser brûler » pour les feux de végétation en altitude avec pour objectif prioritaire la réduction de la part de risque pour les personnels en l'absence d'enjeux.

Orientation n°5 :

Prendre en compte les nouvelles technologies de communication et les réseaux sociaux associés qui peuvent à la fois compliquer la gestion du secours mais aussi représenter un atout précieux dans les échanges d'informations cruciales.

6.6 Vers une réponse globale de sécurité civile

La réponse opérationnelle assurée par le SDIS n'est que l'élément final de la réponse globale à une crise. En amont, les sapeurs-pompiers participent, par des actions de prévention et de planification en collaboration avec d'autres services et partenaires, à la diminution des risques à leur source et à la réduction des enjeux humains et matériels. Par ces actions, ils s'inscrivent dans le schéma plus large de l'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) qui par ailleurs place le citoyen comme premier acteur du dispositif de sécurité civile.

PROJET

Orientation n°1 :

Impliquer le citoyen dans la chaîne des secours.

En sa qualité de premier témoin, le citoyen est souvent en position de premier secouriste. Les actions qu'il réalise peuvent être déterminantes pour l'avenir de la victime et justifient une formation de masse aux premiers gestes de secours et à l'alerte.

A ce titre, le SDIS, dans le prolongement de ses missions, a entrepris une action de formation, soutenue par le Conseil Départemental, auprès de tous les collégiens (10 000 par an). A cette échelle, le département de la Haute-Savoie fait figure d'exception en France. Ce programme pourra utilement faire l'objet dans les années à venir d'une évaluation en terme d'efficacité sur le terrain.

Dans le même esprit, le SDIS, en collaboration avec le SAMU, pourrait être novateur par la mise en place d'outils technologiques permettant de rapprocher les secouristes des demandeurs de secours (géolocalisation, information via smartphone...), notamment dans le cadre des détresses vitales, en attendant l'arrivée sur les lieux des secours institutionnels.

Orientation n°2 :

Renforcer les synergies entre les services publics, le milieu associatif et les acteurs économiques pour améliorer l'efficacité des mesures de protection des populations et favoriser le développement du retour d'expérience (RETEX).

La réduction du risque en amont s'appuie sur l'application de réglementations spécifiques par différents services (DDT, DREAL,...). Le SDIS doit donc davantage être impliqué aux cotés des autres services dans une stratégie de conseil. Celle-ci vise à identifier les marges de manœuvres offertes par la réglementation et l'adapter au contexte local, dans l'objectif final d'atteindre un équilibre entre le niveau du risque résiduel et la couverture opérationnelle assurée par le SDIS.

Le SDIS peut agir dans différents domaines :

- Sur le plan des risques majeurs, le transport de passagers sur les lacs est devenu un véritable enjeu de sécurité civile pour le département de la Haute-Savoie. Un accident est susceptible d'engendrer plusieurs centaines de victimes. Pour répondre aux limites d'action des services de secours, seule l'amélioration de la sécurité intrinsèque des navires, en agissant sur le risque résiduel, est susceptible d'améliorer le niveau global de sécurité.

- Sur le plan de la défense extérieure contre l'incendie, une concertation préalable avec les services instructeurs des dossiers d'urbanisme doit aboutir à des solutions économiquement acceptables et adaptées à la ressource hydraulique locale. Dans la mise en œuvre de la nouvelle réglementation incendie, le SDIS doit prendre toute sa place et appuyer l'élaboration des schémas locaux de défense contre l'incendie.

- Sur le plan de la lutte contre l'incendie, la réduction du risque passera inévitablement, dans les années à venir, par une adaptation de la réglementation relative aux bâtiments d'habitation. Le SDIS se doit d'alimenter le retour d'expérience pour qu'au niveau national, soient tirés les enseignements des évolutions constatées et de leur impact particuliere milieu de montagne.

Enfin, au-delà de l'action réglementaire et à l'image de ce qui a été réalisé dans les vieux quartiers de la ville d'Annecy, des mesures préventives concertées avec les résidents peuvent permettre une réduction du risque à la source lorsque la structure même du bâti rend plus complexe l'intervention des services de secours. Le SDIS doit poursuivre ses actions de communication destinées au grand public relatives aux risques domestiques et plus particulièrement à l'incendie d'habitation.

7. INDICATEURS : SUIVI ET EVALUATION DE LA PERFORMANCE, TRAÇABILITÉ DES ACTIONS

La mise en œuvre d'indicateurs s'inscrit dans une volonté de mesure et de pilotage de la performance. La mesure de l'indicateur permet pour certains sujets la connaissance du contexte d'action du SDIS (telle que la démographie du département, l'évolution de l'habitat,...), pour d'autres elle peut caractériser l'action même du SDIS (les feux constituent 9 % des interventions du SDIS,...).

Au titre du SDACR, les indicateurs retenus permettent :

D'apprécier :

- la qualité et l'évolution de la richesse des données ;
- les évolutions de l'environnement du SDIS ;
- la résorption des vulnérabilités du service.

De mesurer :

- l'hétérogénéité de la pression opérationnelle (variation dans l'espace et dans le temps de la demande de secours);
- la performance opérationnelle (délais, qualité, homogénéité) ;
- l'efficience du service dans la distribution des secours ;
- le suivi et la déclinaison des actions résultant du SDACR.

Pour chaque objectif et orientation retenus dans le chapitre 6, un ou plusieurs indicateurs ou points d'étape ont été élaborés. La liste des indicateurs est consultable en annexe 5.

PROJET

7.1 Le choix des indicateurs

- Indicateurs nationaux et départementaux

Il est utile pour le SDIS 74 d'évaluer sa performance par rapport à celles des SDIS comparables en France. A cet effet, la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises diffuse, chaque année, des indicateurs nationaux (INSIS).
Parmi ces indicateurs, seule la partie concernant le domaine opérationnel sera reprise. Ils sont utilement complétés par des indicateurs départementaux plus adaptés au pilotage d'actions entreprises dans le prolongement du SDACR.

- Une quantification nécessaire mais pas toujours aisée

Si la mesure chiffrée de certains indicateurs ne pose aucun problème (nombre d'interventions annuelles), certaines mesures passent par une cotation empreinte de subjectivité par nature, comme par exemple, la satisfaction des « usagers » ou de façon incidente (influence de l'échantillonnage, interprétation individuelle des questions...).

A défaut de pouvoir mettre en œuvre des indicateurs pour mesurer les effets de certaines actions, il pourra être nécessaire de vérifier dans un premier temps la réalité des efforts entrepris au travers d'indicateurs de moyens et non de résultats comme, par exemple, le nombre de conventions employeurs SPV ou encore de constater l'avancée de travaux (atteinte de **points d'étape** identifiés ; ceux-ci sont listés en annexe 5).

7.2 La qualité des données : un enjeu pour l'avenir

Le SDIS dispose de compétences, d'outils statistiques, et d'outils cartographiques puissants. Les travaux menés pour l'élaboration du présent SDACR ont montré la faiblesse de certaines données.

- Justesse des données

A titre d'exemple, on peut citer les horaires de départ des secours et d'arrivée sur les lieux avec des écarts par rapport à la réalité pouvant dépasser assez largement la minute, ou encore une mauvaise géolocalisation de certaines interventions.

- Précision des données et meilleure qualification des interventions

L'imprécision des données (par exemple, la nature des structures concernées par les incendies) est aussi très préjudiciable à un traitement statistique de qualité. Elle nuit par conséquent à la visibilité de l'activité du service.

7.3 Exploitation des indicateurs

- Pérennité

Les indicateurs ont vocation à être exploités par le suivi dans le temps de leur évolution. Il en résulte, que tant la liste, que le mode de calcul de chacun d'entre eux doit être stable.
Toutefois pour certains indicateurs les données nécessaires à leur calcul ne sont pas encore accessibles. Il en résulte que la définition même de l'indicateur ne peut être établie de façon très précise et définitive. Dans le présent document, une des actions prioritaires à mener pour une mise en œuvre des principes énoncés dans le SDACR sera donc la mise en place des processus et moyens de collecte nécessaires à l'établissement des indicateurs ainsi que la définition fine de ceux-ci.

De même certains travaux de réflexion induits par les orientations exprimées au chapitre 6 seront susceptibles de mettre en évidence la nécessité de compléter la liste des indicateurs.

- Exploitation

Ces indicateurs répondent à plusieurs finalités pour le service, à savoir :

► La fiabilisation et l'enrichissement des données

► La consolidation du service

► Le suivi des évolutions de l'environnement contextuel du service

► La mesure de l'hétérogénéité de la pression opérationnelle

► La mesure de la performance (délais, qualité, homogénéité)

► La mesure de l'efficience

► La mesure de l'activité de suivi du SDACR

Les indicateurs ont vocation à être regroupés et exploités sous forme de tableaux de bords thématiques à des fins d'analyse ou de pilotage. Ces thématiques peuvent être aussi bien l'une des finalités ci-dessus exprimées mais aussi d'autres sujets transverses, comme par exemple, le volontariat, la formation...

Les indicateurs, selon leur nature mais aussi selon le coût (en temps de travail de leur production) devront être produits avec des périodicités variables. Une période d'un an semble être en général adaptée, mais certains indicateurs, nécessitant des mesures par sondages par exemple, pourront voir leur période rallongée.

Enfin, dans le prolongement du pilotage effectué pour l'élaboration du présent document, une évaluation de la performance s'impose tout au long de sa mise en œuvre. A cet effet, il sera nécessaire de mettre en place un comité de suivi, composé à minima du groupe projet du SDACR et du préfet.

PROJET

8. CONCLUSION :
de la dimension stratégique du SDACR au plan d'action opérationnel

Le SDACR 2015 est un document stratégique qui fixe un certain nombre d'orientations à partir d'une analyse des risques. S'il fait le constat d'une couverture globalement satisfaisante, il identifie néanmoins quelques vulnérabilités.
Après avoir défini les exigences du pilotage de l'action, il propose des orientations pour préserver les grands équilibres, maîtriser la pression opérationnelle, réduire les fragilités et s'adapter à l'évolution des risques. Il fixe un préalable au travers de la mise en place d'outils de pilotage.

Enfin lorsque l'action opérationnelle du SDIS trouve ses limites, des pistes de travail sont proposées dans une réponse globale de sécurité civile qui associe d'autres acteurs institutionnels, associatifs et privés dans l'action curative comme dans la prévention des risques.

Les objectifs retenus sont pour la plupart ambitieux. Certains nécessitent la mobilisation de nombreux partenaires, d'autres solliciteront fortement les ressources du service de manière ponctuelle ou auront une traduction durable dans l'organisation et le fonctionnement du service. Les travaux à mener pour atteindre ces objectifs doivent trouver leur cohérence au travers d'un plan d'actions qui pourrait prendre une place importante dans le projet de service de l'établissement.

PROJET

ANNEXES

PROJET

1- Les ressources matérielles du SDIS

1.1 L'état détaillé du parc matériel roulant et les perspectives d'évolution

Lutte contre l'incendie

	type	nombre		Moyenne d'âge		Perspectives	
		2014	2004*	2014	2004	2019	Évolution 2014-2019
Véhicules de 1ère intervention	VTU HR	45	36	11	4	45	0
	VPI	0	9	-	23	0	0
	FPT	51	41	8	12	51	0
	FPT-I	10	23	13	17	8	-2
	CCR	20	14	10	3	20	0
Véh. Feux de végétaux	CCF-I	0	7		25	0	0
	CCF 2000	0	6		16	0	0
	CCF 4000	25	20	10	15	25	0
Matériels spécifiques	CCGC	3	3	16	13	3	0
	CCI	10	7	14	7	10	0
	EA	16	13	10	10	16	0
	MPR	25	48	32	-	25	0
	CEémul	2	2	14	5	1	-1
	REémul	5	3	11	3	4	-1
	VGD	4	4	12	2	4	0
	CeDA	1	1	19	11	1	0
	CDHR	4	2	29	31	4	0
	CeARI	2	2	15	6	2	0
	Rpo	9	16	10	34	7	-2

* SDACR 2006

Secours à personnes

	type	nombre		Moyenne d'âge		Perspectives	
		2014	2004	2014	2004	2019	Évolution 2014-2019
Secours et transport	VSAV	95	84	5,6	6,37	94	-1
Secours routiers	ESR	18	30	8,8	10,6	18	0
	VPR	26	0	4,7		26	0
Secours médical	VLM	5	9	4,8	4,02	5	0
	VLI	9	0	5,3		9	0
NOVI	CPMA	4	2	20	24,5	4	0
	CePMA	0	2		9	0	0

PROJET

Autres véhicules

	type	nombre		Moyenne d'âge		Perspectives	
		2014	2004	2014	2004	2019	Évolution 2014-2019
Véhicules interventions diverses	VTU	49	91	8	12,6	48	-1
	VL HR	60	56	8,1	10,66	60	0
Matériels destinés aux interventions spécialisées	VCH	4	2	1,52	0,5	4	0
	CLP		1		30	0	0
	CeDEPOL	1		2		1	0
	CeSD/FSD	5	2	14	5	5	0
	CeEp	1	1	13	4	1	0
	VPL	2	2	1	6	2	0
	BLP	3	3	13,3	4,7	4	+1
	BRS	1	1	17	9,5	1	0
	BRSPneu	7	5	7,57	9	6	-1
	BRScoque	5		10,6		5	0
	Quads	2	2	12	3,6	2	0
Matériel de liaison de commandement et de soutien logistique	Chenillettes	4	4	10,25	13,25	4	0
	ULS	4		4,8		4	0
	VL CDG	18		5,9		18	0
	VPCsite	1	1	11	2	1	0
	VPCC	4	4	2	10,81	4	0
	VPCe	9	6	12	12,85	6	0
	VTP	16	11	7,4	8,91	16	0
	REcl	11	9	19,8	14,56	11	0

1.2 L'évolution du parc roulant depuis 10 ans (par grande catégorie d'engins)

Type d'engin	Signification	2010	2014
VL	Véhicules de liaison	176	181
VU	Véhicules utilitaires <3,5T	338	313
PL	Poids-Lourds >3,5T	184	187
dont EPS/EPC	*Échelle aérienne*	*16*	*17*
REM	Remorque	175	141
Autres	Engins chenillés, bateaux,...	49	44
	TOTAL	**922**	**866**

PROJET

1.3 Le coût des moyens matériels et leur rôle opérationnel

Secours à personnes d'urgence (mode normal à mode dégradé) et éventuellement transport						
Type d'engin	Coût d'acquisition	Nb actuel	Durée d'amort.	Nb de SP	Grandes caractéristiques	Missions
VSAV	79 000 €	69	12	3	Une cellule chauffée et éclairée,un équipement médico-secouriste complet, une réserve d'oxygène et du matériel plus spécifique (brûlure)	Secours à personnes dans les différentes détresses (respiratoire, cardiaque, traumatique, brûlures) Transport des victimes depuis le lieu de l'événement jusqu'à une structure d'accueil
VSAV 4*4	105 000 €	10	12	3	Une cellule chauffée et éclairée, un équipement médico-secouriste complet, une réserve d'oxygène et du matériel plus spécifique (brûlure) Une capacité d'évolution sur route difficilement praticable	Secours à personnes dans les différentes détresses (respiratoire, cardiaque, traumatique, brûlures) Transport des victimes depuis le lieu de l'événement jusqu'à une structure d'accueil
VL Util	14 500 €	75	10	1 à 5	Aucun matériel spécifique	Transport de personnes et de matériels en quantité limitée
VLHR	46 000 €	56	18	2 à 4	Aucun matériel spécifique	Acheminement des matériels de prompt secours et des hommes dans des conditions de circulation très dégradées et dans des zones d'accès difficile
VL	13500 €	58	10	1 à 4	Aucun matériel spécifique	Transport de personnes et de matériels en quantité très limitée Liaison de site à site
VTU	48 000€	37	20	2	Des matériels de sauvetage, des matériels d'exploration, des matériels médico-secouristes de premier secours (limités), des matériels de forcement et de dégagement limités, des matériels divers et variés non à demeure dans le véhicule et chargés à la demande selon la mission à réaliser, ces matériels étant conditionnés en lots opérationnels et de l'outillage divers	Opérations diverses selon le lot opérationnel chargé à la demande au départ du centre (ouverture de porte, panne d'ascenseur, nid de guêpe) Mission d'appui logistique notamment lors de gros événements pour l'organisation de relève
VTUHR	74 000 €	45	20	4	Des capacités de franchissement exceptionnelles dans des terrains accidentés ou sur route lors d'événement climatique particulier (chute de neige abondante, inondation, coulée de boue, tempête), un kit incendie avec citerne et pompe amovible avec moyens d'extinction limités, des équipements de protection respiratoire et des matériels de sauvetage	Acheminement des matériels de prompt secours et des hommes dans des conditions de circulation très dégradées et dans des zones d'accès difficile Attaque, voir extinction d'incendies de structures et de véhicule Extinction de feux d'espaces naturels de petite surface

PROJET

Lutte contre l'incendie et sauvetage (Milieu urbain, rural et forestier)						
Type d'engin	Coût d'acquisition	Nb actuel	Durée d'amort.	Nb de SP	Grandes caractéristiques	Missions
FPTGP	240 000 €	49	20	6 à 8	Une citerne d'eau conséquente, une réserve d'émulseur pour feux spéciaux, une pompe de grande puissance, des matériels d'extinction, des matériels de ventilation, des matériels de détection des gaz inflammables et toxiques, des équipements de protection respiratoire, des matériels de sauvetage et de l'outillage divers	Extinction d'incendies de structures et de véhicule Extinction d'incendies spécifiques Sécurisation de fuites de gaz Sauvetage et mise en sécurité de personnes
FPTL	190 000 €	10	20	4	Une citerne d'eau conséquente, une réserve d'émulseur pour feux spéciaux, une pompe de grande puissance, des matériels d'extinction, des matériels de ventilation, des matériels de détection des gaz inflammables et toxiques, des équipements de protection respiratoire, des matériels de sauvetage et de l'outillage divers	Extinction d'incendies de structures et de véhicule Extinction d'incendies spécifiques Sécurisation de fuites de gaz Sauvetage et mise en sécurité de personnes
CCI	180 000 €	10	25	4	Grande capacité de stockage et de transport d'eau Du matériel d'exploration très limité Du matériel de sauvetage très limité Des matériels d'extinction limités	Acheminement de grande quantité d'eau depuis la voirie Extinction d'incendies de structures et de véhicule limitée Sauvetage et mise en sécurité de personnes très limités
CCR	236 000 €	20	20	3	Une citerne conséquente et une pompe, des matériels d'extinction relativement limités, des matériels d'exploration, des matériels de détection des gaz inflammables et toxiques, des équipements de protection respiratoire, des matériels de sauvetage, des matériels médico-secouristes de premier secours (limités) et de l'outillage divers	Extinction d'incendies de structures et de véhicule Extinction d'incendies spécifiques Sécurisation de fuites de gaz Sauvetage et mise en sécurité de personnes
VTUHR	74 000 €	45	20	4	Des capacités de franchissement exceptionnelles dans des terrains accidentés ou sur route lors d'événement climatique particulier (chute de neige abondante, inondation, coulée de boue, tempête), un kit incendie avec citerne et pompe amovible avec moyens d'extinction limités, des équipements de protection respiratoire et des matériels de sauvetage	Acheminement des matériels de prompt secours et des hommes dans des conditions de circulation très dégradées et dans des zones d'accès difficile Attaque, voire extinction d'incendies de structures et de véhicule Extinction de feux d'espaces naturels de petite surface
CCFM	216 000 €	25	20	4	Des capacités de franchissement exceptionnelles dans des terrains accidentés ou sur route lors d'événement climatique particulier (chute de neige abondante, inondation, coulée de boue, tempête) Une citerne conséquente et une pompe, des matériels d'extinction limités (débit et distance), des matériels de sauvetage très limités, des matériels d'exploration réduits (éclairage, protection respiratoire), des matériels de forcement et dégagement (tronçonnage),un dispositif de traction et levage	Acheminement des matériels de prompt secours et des hommes dans des conditions de circulation très dégradées et dans des zones d'accès difficile Manœuvre de force en traction et levage Extinction de feux d'espaces naturels et accessoirement d'incendie de structure ou véhicules Acheminement d'eau dans le cadre de noria de ravitaillement

Sauvetage et mise en sécurité en hauteur						
Type d'engin	Coût d'acquisition	Nb actuel	Durée d'amort.	Nb de SP	Grandes caractéristiques	Missions
EPS	500 000 €	13	20	2	Un parc d'échelles capable de se déployer jusqu' à 30 mètres de hauteur au delà des possibilités des échelles à main classiques	Sauvetage et mise en sécurité de personnes Reconnaissance dans des endroits inaccessibles avec des matériels classiques Sécurisation du zone de travail en hauteur Appui d'extinction selon des angles d'attaque inaccessible depuis le sol
EPC	555 000 €	3	20	2	Un parc d'échelles capable de se déployer jusqu' à 30 mètres de hauteur au delà des possibilités des échelles à main classiques, une échelle articulée sur le dernier plan pour réaliser des sauvetages, des mises en sécurité ou des appuis d'extinction sur des façades de bâtiment inaccessible depuis la voirie	Sauvetage et mise en sécurité de personnes Reconnaissance dans des endroits inaccessibles avec des matériels classiques Sécurisation du zone de travail en hauteur Appui d'extinction selon des angles d'attaque inaccessible depuis le sol
Approvisionnement en eau (selon qualité de la DECI)						
CDHR	40 000 €	4	30	2	Grande capacité de stockage et de transport de tuyaux de grande Matériels d'extinction spécifiques aux feux importants et feux particuliers	Mise en œuvre d'établissement de tuyaux de grande longueur et de grande section pour des feux nécessitant de gros débit d'extinction sur un temps relativement long Renforcement de la défense incendie d'un secteur sinistré et déjà fortement sollicité en débit hydraulique
CCGC	180 000 €	3	25	2	Grande capacité de stockage et de transport d'eau, du matériel d'exploration très limité, du matériel de sauvetage très limité, des matériels d'extinction limités	Acheminement de grande quantité d'eau depuis la voirie

Secours et protection routiers						
Type d'engin	Coût d'acquisition	Nb actuel	Durée d'amort.	Nb de SP	Grandes caractéristiques	Missions
VSR	170 000 €	18	20	3	Des équipements et matériels de balisage, des matériels d'exploration limités, des matériels de forcement et dégagement, des matériels de sauvetage (découpage, levage, traction, écartement...), un équipement d'extinction limité (citerne et pompe)	Protection contre le sur-accident sur les axes de circulation routière Désincarcération de personnes coincées au milieu des carrosseries de véhicule routier Manœuvre de force en terme de levage Création de point de pénétration dans des bâtiments lors d'incendie
VPR	72500 €	26	18	2	Des équipements et matériels de balisage, des matériels d'exploration limités, des matériels de forcement et dégagement très limités, des matériels de sauvetage limités, des matériels médico-secouristes de premier secours (limités) et de l'outillage divers	Protection contre le sur-accident sur les axes de circulation routière Abordage de victime piégée dans un véhicule accidenté Opérations diverses
Opérations diverses						
VTU	48000 à 56000 €	37	20	2	Des matériels de sauvetage, des matériels d'exploration, des matériels médico-secouristes de premier secours (limités), des matériels de forcement et de dégagement limités, des matériels divers et variés non à demeure dans le véhicule et chargé à la demande selon la mission à réaliser, ces matériels étant conditionnés en lots opérationnels et de l'outillage divers	Opérations diverses selon le lot opérationnel chargé à la demande au départ du centre (ouverture de porte, panne d'ascenseur, nid de guêpe) Mission d'appui logistique notamment lors de gros événements pour l'organisation de relèves.
VTUHR	74 000 €	45	20	4	Des capacités de franchissement exceptionnelles dans des terrains accidentés ou sur route lors d'événement climatique particulier (chute de neige abondante, inondation, coulée de boue, tempête), un kit incendie avec citerne et pompe amovible avec moyens d'extinction limités, des équipements de protection respiratoire et des matériels de sauvetage	Acheminement des matériels de prompt secours et des hommes dans des conditions de circulation très dégradées et dans des zones d'accès difficile Attaque, voir extinction d'incendies de structures et de véhicule Extinction de feux d'espaces naturels de petite surface

Gestion opérationnelle et commandement						
Type d'engin	Coût d'acquisition	Nb actuel	Durée d'amort.	Nb de SP	Grandes caractéristiques	Missions
VLCDG	27000 €	17	10	1 à 2	Du matériel de gestion opérationnelle et de commandement, des matériels de détection gaz et de levée de doute concernant la présence de produits dangereux, des matériels d'exploration et de reconnaissance limités, des matériels de protection (périmètre de sécurité)	Coordination d'une intervention avec l'engagement de plusieurs engins de secours Reconnaissance et exploration sur une intervention complexe
VL (CDC et CDS)	13500 €	58	10	1	Aucun matériel spécifique	Transport de personnes et de matériels en quantité très limitée Liaison de site à site
VPCC	136000 €	4	15	2	Du matériel de gestion opérationnelle et de commandement sophistiqué avec représentation cartographique et développement de situation tactique Du matériel de sectorisation opérationnelle (identification des fonctions) Du matériel de transmission conventionnel	Coordination d'une intervention avec l'engagement de plusieurs groupes d'intervention
VPCS	200000 €	1	20	2	Du matériel de gestion opérationnelle et de commandement sophistiqué avec représentation cartographique et développement de situation tactique Du matériel de sectorisation opérationnelle (identification des fonctions) Du matériel de transmission conventionnel et satellite	Coordination d'une intervention avec l'engagement de plusieurs groupes d'intervention
Intervention sur cours d'eau et zone lacustre						
BLP	160000 à 410000 €	4	25	2 à 8	Matériel de lutte contre l'incendie fixe et portatif Matériel de sauvetage de nombreuses victimes	Extinction d'incendie de navire et bateau Lutte contre les pollutions aquatiques dans la mise en œuvre de barrage Secours à personnes dans les différentes détresses (respiratoire, cardiaque, traumatique, brûlures) Transport des victimes depuis le lieu de l'événement jusqu'à une structure de prise en charge terrestre Mise en sécurité de personnes impliquées dans un naufrage Support logistique pour des opérations de recherche subaquatique
BRS	10000 à 80000 €	13		4	Petit matériel de bord	Support logistique de l'activité de plongée
BSS	410000 €	2		2et +	Matériel de sauvetage de nombreuses victimes Matériel d'épuisement pour voie d'eau sur navire	Secours à personnes dans les différentes détresses (respiratoire, cardiaque, traumatique, brûlures) Transport des victimes depuis le lieu de l'événement jusqu'à une structure de prise en charge terrestre Mise en sécurité de personnes impliquées dans un naufrage

Intervention en milieu montagnard hivernal						
Type d'engin	Coût d'acquisition	Nb actuel	Durée d'amort.	Nb de SP	Grandes caractéristiques	Missions
EC INC	180000 €	1		6	Une pompe de moyenne puissance, des matériels d'extinction, des matériels de ventilation, des matériels de détection des gaz inflammables et toxiques, des équipements de protection respiratoire, des matériels de sauvetage et de l'outillage divers	Extinction d'incendies de structures et de véhicule Extinction d'incendies spécifiques Sécurisation de fuites de gaz Sauvetage et mise en sécurité de personnes
EC SAP	162000 €	1		3	Une cellule chauffée et éclairée,un équipement médico-secouriste complet, une réserve d'oxygène et du matériel plus spécifique (brûlure)	Secours à personnes dans les différentes détresses (respiratoire, cardiaque, traumatique, brûlures) Transport des victimes depuis le lieu de l'événement jusqu'à une structure d'accueil
EC VPI	162000 €	1		6	Un kit incendie avec citerne et pompe amovible identique au kit VTUHR avec moyens d'extinction limités, des équipements de protection respiratoire et des matériels de sauvetage	Acheminement des matériels de prompt secours et des hommes Attaque, voire extinction d'incendies de structures et de véhicule
EC VTU	162000 €	1		6	Pas de matériel spécifique	Transport de matériels divers et lot « feux d'altitude »
ULS	37000 €	4		3	Pas de matériel spécifique à l'exception d'une barquette	Transport de victime et de matériels divers
QUAD	20000 €	2		1	Matériel d'extinction léger et de secours	
Intervention nécessitant des capacités de franchissement route et hors route						
CCFM	216 000 €	25	20	4	Des capacités de franchissement exceptionnelles dans des terrains accidentés ou sur route lors d'événement climatique particulier (chute de neige abondante, inondation, coulée de boue, tempête) Une citerne conséquente et une pompe, des matériels d'extinction limités (débit et distance), des matériels de sauvetage très limités, des matériels d'exploration réduits (éclairage, protection respiratoire), des matériels de forcement et dégagement (tronçonnage),un dispositif de traction et levage	Acheminement des matériels de prompt secours et des hommes dans des conditions de circulation très dégradées et dans des zones d'accès difficile Manœuvre de force en traction et levage Extinction de feux d'espaces naturels et accessoirement d'incendie de structure ou véhicules Acheminement d'eau dans le cadre de noria de ravitaillement
VTUHR	74 000 €	45	20	4	Des capacités de franchissement exceptionnelles dans des terrains accidentés ou sur route lors d'événement climatique particulier (chute de neige abondante, inondation, coulée de boue, tempête), un kit incendie avec citerne et pompe amovible avec moyens d'extinction limités, des équipements de protection respiratoire et des matériels de sauvetage	Acheminement des matériels de prompt secours et des hommes dans des conditions de circulation très dégradées et dans des zones d'accès difficile Attaque, voir extinction d'incendies de structures et de véhicule Extinction de feux d'espaces naturels de petite surface
VLHR	46 000 €	56	18	2 à 4	Aucun matériel spécifique	Acheminement des matériels de prompt secours et des hommes dans des conditions de circulation très dégradées et dans des zones d'accès difficile

Lots opérationnels			
Nom	Coût	Qté	Mission
Lot tronçonnage	1800 €	107	Dégagement de voirie lors d'intempéries,
Lot hyménoptère	800 €	96	Protection de la vie humaine dans les lieux publics
Lot éclairage	2300 €	34	Poursuite des activités opérationnelles de nuit
Lot épuisement	2800 €	110	Protection des biens lors d'inondation
Lot assèchement	2000 €	106	Protection des biens lors d'inondation
Lot production d'énergie	3400 €	110	Auto-suffisance énergétique sur intervention
Lot bâchage	500 €	95	Protection des biens lors de tempête, intempéries
Lot forcement lourd	12800 €	15	Pénétration lors d'incendie avec accès difficile
Lot EPI intempéries	600 €	108	Mise en sécurité des personnels lors d'intempéries
Lot feux d'altitude	20000 €	11	Lutte contre l'incendie dans les zones inaccessibles

Équipements de protection individuelle			
Type	Coût	Quantité	Mission
Casque lourd	300 €	3300	Protection thermique et mécanique sur feux de structure et autres missions
Casque léger	130 €	500	Protection thermique et mécanique sur feux d'espaces naturels et autres missions
Veste d'intervention	340 €	3300	Protection thermique, mécanique et chimique avec visibilité renforcée
Sur-pantalon d'intervention	120 €	3300	Protection thermique, mécanique et chimique avec visibilité renforcée
Parka/polaire	330 €	3300	Protection contre le froid, le vent, la pluie et la neige avec visibilité renforcée
Paire de bottes lourdes	160 €	3300	Protection thermique, mécanique et chimique
Paire de bottes légères	120 €	600	Protection thermique, mécanique et chimique

Équipements radioélectriques de transmissions			
Type	Coût	Quantité	Mission
Bais d'alerte d'unité opérationnelle	118	3100 €	Réception des alertes du CODIS dans les unités opérationnelles
Poste radio mobile réseau Antares	960	2400 €	Transmission radio d'un véhicule aux unités opérationnelles et au CODIS
Poste radio portatif réseau Antares	1000	1250 €	Transmission radio d'un sapeur pompier sur le terrain aux unités opérationnelles et au CODIS
Récepteur d'alerte individuel	4000	50 €	Réception d'alerte lancée par le CODIS ou une unité opérationnelle auprès des personnels via les unités opérationnelles
Site d'émission	36	5000 à 100000 €	Maillage du réseau d'alerte à partir d'installations construites sur des points hauts

1.4 Le coût des casernements

Type de centre	Nombre de travées	Coût construction	Nombre de centres
Centre de secours principal	Plus de 16	Plus de 10 000 000 €	5
Centre de secours secondaire	De 8 à 16	De 2 à 6 000 000 €	22
Centre de première intervention avec VSAV	De 2 à 8	De quelques centaines de milliers d'€ à deux millions d'€	63

2- Les ressources humaines du SDIS

Dans cette partie relative aux effectifs, pour tous les tableaux :

- tous les emplois de sapeurs-pompiers professionnels (SPP) et personnels administratifs et techniques (PATS) sont comptabilisés, y compris les emplois vacants.
- NAT ou France signifie : moyenne de l'ensemble des SDIS de France.
- MD1C : moyenne des 24 SDIS de 1ère catégorie.
- NC : non communiqué
- un sapeur-pompiers volontaire (SPV) qui est également SPP ou PATS n'est comptabilisé que comme SPP ou PATS

2.1 Les effectifs de l'établissement

Tableau d'effectifs sapeurs-pompiers hors Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) au 1er janvier 2014

Sapeurs-pompiers	Professionnels		Volontaires		Service Civique		Total	
	Haute-Savoie	France	Haute-Savoie	France	Haute-Savoie	France	Haute-Savoie	France
Officiers	99 (16,7%)	18%	84 (3,3%)	4 %			183 (5,9%)	NC
S/officiers	376 (63,3%)	62%	398 (15,9%)	16 %			774 (24,9%)	NC
Hommes du rang	119 (20%)	20%	2025 (80,8%)	80 %	5	NC	2149 (69,2 %	NC
Total	**594**	**-**	**2507**	**-**	**5**	**2,5**	**3106**	**NC**
Rappel au 01/01/2005	*445*		*2672*		*20*		*3137*	

L'effectif global du corps départemental est stable sur 10 ans. L'effectif de SPV a diminué de 6 % et l'effectif de SPP a augmenté de 35 %

Cette augmentation a été rendue nécessaire notamment par :
- l'augmentation de l'activité opérationnelle
- la réduction du temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels.
- la baisse de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires

PROJET

Tableau d'effectifs du service de santé et de secours médical

Sapeurs-pompiers	Professionnels		Volontaires		Total	
	01/01/2014	*01/01/2005*	01/01/2014	01/01/2005	01/01/2014	01/01/2005
Médecins	6	4	55	101	61	106
Infirmiers	8	4	100	43	108	47
Psychologues	0		2	1	2	1
Pharmaciens	2	1	3	7	5	8
Vétérinaires	0		7	7	7	7
Total	**16**	**9**	**167**	**159**	**183**	**169**

Depuis 2005, la sollicitation du Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) s'est accrue principalement avec le développement de la médecine d'aptitude mais aussi avec le concours à l'aide médicale d'urgence. Le nombre de médecins a diminué de moitié en 10 ans. L'effectif infirmier a dans le même temps doublé suite à leur positionnement à tous les niveaux de l'organisation du SSSM.

Tableau des effectifs de personnels administratifs, techniques et spécialisé (PATS)

	Fonctionnaires		Contractuels	
	01/01/2014	01/01/2005	01/01/2014	01/01/2005
Catégorie A (ou assimilés)	14	8	7	8
Catégorie B (ou assimilés)	36	20	4	5
Catégorie C (ou assimilés)	95	71		
Emplois aidés	0	3		
Total	**145**	**102**	**11**	**13**

En 10 ans, le nombre de PATS a augmenté de près de 33 % avec une stabilisation des effectifs depuis 2009. Au 01/01/2014, l'effectif du personnel administratif, technique et spécialisé représente 5,1 % de l'effectif sapeur-pompier du SDIS. Il est de 6,4 % en moyenne dans les autres SDIS de 1ère catégorie. En 2005, ils représentaient 3,7 % de l'effectif sapeur-pompier du SDIS.

Cette augmentation s'explique par :

- *le nombre croissant de professionnels qui nécessite un travail plus conséquent de gestion des ressources humaines,*
- *le développement des métiers de l'informatique, des transmissions, du bâtiment, de la mécanique, de la logistique et de la comptabilité afin de permettre le recentrage des sapeurs-pompiers sur leur cœur de métier.*

2.2 Les ratios (prise en compte de la population DGF)

Nombre de sapeurs-pompiers pour 10 000 habitants (hors SSSM)

	SDIS de la Haute-Savoie population DGF : 2012 Effectifs : 2014	**Moyenne des 24 SDIS de 1ère catégorie Population DGF : 2012 Effectifs : 2014**
Population	821 777	1 290 214
Nombre de SPP pour 10 000 habitants	7,2	7,8
Nb SPV pour 10 000 habitants	27,7	22,7
Nb total SP pour 10 000 habitants	34,9	30,5

Si le nombre de sapeurs-pompiers professionnels pour 10 000 habitants demeure en deçà de la moyenne des SDIS de 1ère catégorie, le nombre de volontaires est lui sensiblement supérieur malgré l'érosion des effectifs constatée sur 10 ans.

A noter que le ration du nombre de sapeurs-pompiers pour 10 000 habitants est passé de 47 en 2003 à 34,9 en 2014.

PROJET

2.3 La répartition des effectifs au sein de l'établissement

Répartition des effectifs par niveau de structure (hors SSSM) au 01/01/2014

	Direction (hors CTA-CODIS)		Groupements territoriaux (hors équipes renfort)		CTA-CODIS		Equipes Renfort		CSP		CS		CPI		Totaux
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	
Off. SPP	38	38	28	28	6	6	-	-	17	17	14	14	2	2	99
S/Off SPP	30	8	7	11	34	10	36	-	174	46	122	32	7	2	376
Hdr SPP	11	9	-	5	4	3	6	-	57	48	44	37	1	1	119
Totaux SPP	**79**	**13**	**77**	**13**	**44**	**7**	**42**	-	**248**	**42**	**180**	**30**	**10**	**2**	**594**
Off. SPV	-	-	7	8	-	0	-	-	5	6	30	36	42	50	84
S/Off SPV	-	-	-	-	15	4	-	-	40	10	177	44	181	45	398
Hdr SPV	1	-	2	-	6	0	-		224	11	750	37	1048	52	2025
Totaux SPV	**1**	**0**	**9**	**0**	**21**	**1**	**0**	-	**269**	**11**	**957**	**38**	**1271**	**51**	**2507**
SP serv. Civ.	-	-	-	-	-	-	-	-	3	60	2	40	-	-	5
PATS cat.A	21	100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21
PATS cat.B	32	76	9	21	-	-	-	-	-	-	1	2	-	-	42
PATS cat.C	65	69	22	23	-	-	-	-	7	7	-	-	-	-	96
Totaux PATS	**118**	**75**	**31**	**20**	**0**	**0**	**0**	-	**7**	**4**	**1**	**1**	**0**	**0**	**159**

Chaque année, le SDIS 74 recrute des sapeurs-pompiers et des surveillants de plage saisonniers pour :

- renforcer les centres de secours et notamment de montagne pendant les saisons estivales et hivernales
- mettre à disposition d'une quinzaine de communes du département des surveillants de baignade pendant la saison estivale.

Projet

Evolution et perspectives

Il est difficile de prévoir l'évolution des effectifs dans ses deux composantes et le SDIS doit être attentif à cette évolution qui conduit à une augmentation des dépenses de fonctionnement.

Les effectifs des sapeurs-pompiers professionnels ont augmenté de façon importante ces 8 dernières années en raison de nombreuses réformes nationales, et il n'est pas exclu que d'autres évolutions réglementaires sur les équivalences de temps de travail impose au SDIS de nouveaux recrutements.

Evolution des effectifs depuis 2004

	2014	2011	2012	2013	2014	2019	2030
Interventions	36 455	47 830	50 539	50 862	51 187*	52843*	-
Population	662 134	746 994	757 236	760 939	770 000 **	807 000**	87 000**
SPP (hors SSSM)	445	573	587	594	609	639 ***	-
SPV (hors SSSM)	2671	2440	2517	2535	-	-	-
SP service civil	15	10	10	5	-	-	-
Médecins	106	64	62	61	-	-	-
Infirmiers	47	103	205	108	-	-	-
Psychologue	1	1	2	2	-	-	-
Pharmaciens	8	5	5	5	-	-	-
Vétérinaires	7	7	6	7	-	-	-
AATS	111	150	155	159	159	159	159

* projections SDIS 74 sur la base de l'évolution 2012-2013
** projections INSEE - Source : Insee, Recensement de la population 2007-Omphale 2010
*** effectifs SPP prévu dès 2016

PROJET

2.4 Le coût annuel du potentiel opérationnel journalier

Position statutaire/départ	Coût annuel approximatif	Délai de départ	Nombre d'agents
Garde postée volontaire pour un départ secours à personnes 24/24	110 000 €	Moins de 2 minutes	3 SPV dont 1 sous-officier
Garde postée volontaire pour un départ lutte contre l'incendie 24/24	230 000 €	Moins de 2 minutes	6 SPV dont 1 sous-officier supérieur et 5 sergents, caporaux ou sapeurs
Garde postée professionnelle pour un départ secours à personnes 24/24	575 000 €	Moins de 2 minutes	3SPP dont 1 sous-officier
Garde postée professionnelle pour un départ lutte contre l'incendie 24/24	1 100 000 €	Moins de 2 minutes	6 SPP dont 1 sous-officier supérieur et 5 sergents, caporaux ou sapeurs
Garde postée volontaire pour un départ secours à personnes 12/24 jour	66 000 €	Moins de 2 minutes	3 SPV dont 1 sous-officier
Garde postée volontaire pour un départ lutte contre l'incendie 12/24 jour	133 000 €	Moins de 2 minutes	6 SPV dont 1 sous-officier supérieur et 5 sergents, caporaux ou sapeurs
Garde postée volontaire pour un départ secours à personnes 12/24 nuit	42 000 €	Moins de 2 minutes	3 SPV dont 1 sous-officier
Garde postée volontaire pour un départ lutte contre l'incendie 12/24 nuit	85 000 €	Moins de 2 minutes	6 SPV dont 1 sous-officier supérieur et 5 sergents, caporaux ou sapeurs
Garde postée professionnelle pour un départ secours à personnes 12/24 jour	257 000 €	Moins de 2 minutes	3SPP dont 1 sous-officier
Garde postée professionnelle pour un départ lutte contre l'incendie 12/24 jour	520 000 €	Moins de 2 minutes	6 SPP dont 1 sous-officier supérieur et 5 sergents, caporaux ou sapeurs
Astreinte pour un départ secours à personnes 24/24	19 000 €	10 à 12 minutes	3 SPV dont 1 sous-officier
Astreinte pour un départ lutte contre l'incendie 24/24 jour	39 000 €	10 à 12 minutes	6 SPV dont 1 sous-officier supérieur et 5 sergents, caporaux ou sapeurs
Astreinte pour un départ secours à personnes 12/24 jour	9500 €	10 à 12 minutes	3 SPV dont 1 sous-officier
Astreinte pour un départ lutte contre l'incendie 12/24 jour	19 500 €	10 à 12 minutes	6 SPV dont 1 sous-officier supérieur et 5 sergents, caporaux ou sapeurs

3- Les clés de lecture des cartes du SDACR

L'annexe 3 présente l'ensemble des données utilisées et les traitements mis en œuvre à l'élaboration des cartes et graphiques.
Un chapitre est consacré à chaque donnée géographique, et divisé en deux sous-chapitres :

- Le premier sous-chapitre « Données de base » s'attache à décrire la donnée, son périmètre et ses limites d'exploitation.
- Le deuxième sous chapitre « Traitement ou enrichissement de la couche » décrit les traitements géographiques dont a fait l'objet la couche de données considérée. Enfin, lorsqu'un traitement met en jeu deux couches de données, sa description est toujours liée à la couche « réceptrice », c'est-à-dire la couche d'information géographique « qui est décrite » par ce dernier. Enfin, chaque traitement fait l'objet d'un paragraphe détailllé selon quatre items qui sont :

1. Les objectifs du traitement et/ou de la donnée ;
2. Les différentes données ainsi que les méthodes utilisées ;
3. Les hypothèses, biais et limites du traitement identifié ;
4. La ou les carte(s) associée(s) concernée(s) par le traitement.

3.1 Communes

3.1.1 Données de base

La Régie de Gestion de Données 73-74 a réalisé à partir du cadastre une couche des limites communales du département de la Haute-Savoie. Cette couche d'information géographique fait aujourd'hui référence dans le département. Elle est utilisée comme fond plan dans les cartes du SDACR et pour l'ensemble des calculs (superficie, densité…). Cette couche ne prend pas en compte la partie française du lac Léman. Elle se restreint aux limites départementales terrestres.

Ainsi la superficie prise en compte pour le département calculée, via le SIG, est de 4 598,70 Km² hors « zone » Léman. En revanche, le lac d'Annecy est compris dans ce calcul car des limites communales sont identifiables.

Les noms de communes associés à cette couche géographique sont issus du Code Officiel Géographique maintenu par l'INSEE. Ce code rassemble les codes et libellés des communes, des cantons, des arrondissements, des départements, des régions, des collectivités d'outre-mer, des pays et territoires étrangers au 1er janvier 2014.

Carte associée : Cette donnée est représentée sur l'ensemble des cartes du SDACR (sauf exception). Elle constitue le socle commun de chaque carte. Il est aussi appelé fond de cartes. Ce dernier permet au lecteur de toujours avoir les mêmes repères visuels et appréhender rapidement les différentes représentations.

3.1.2 Traitements ou enrichissement de la couche

3.1.2.1 Nombre de lits « Savoie-Mont-Blanc Tourisme » (SMBT)

Objectifs du traitement et /ou de la donnée : Estimer la population présente sur le département de la Haute-Savoie en période de haute saison touristique.

Données et traitement utilisés : Savoie-Mont-Blanc Tourisme a transmis un fichier récapitulant la capacité d'accueil touristique par commune de la Haute-Savoie. Cette capacité d'accueil touristique prend en compte les hébergements listés dans les tableaux ci-dessous. Selon le type d'hébergement (camping, hôtel, gite) la capacité d'accueil touristique peut être exprimée de différentes manières (Nombre de chambres, emplacements…). Cette capacité d'accueil touristique disparate a été ramenée, quand cela est nécessaire, à un nombre de lits disponibles via des ratios de correspondance fournis par SMBT. Il a été considéré qu'un lit était équivalent à une personne.

Hébergement	Sources	Capacité d'hébergement	Ratio	Nbre de lits
Meublés Classés	Préfecture 74	Nombre de lits classés	-	Idem capacité d'hébergement
Résidence de tourisme et résidences non classées	SITRA	Nombre de lits déclarés	-	-
Hôtellerie	SITRA	Nombre de chambres déclarées	2.5	Nombre de chambres déclarés * 2.5
Hôtellerie de plein air	SITRA	Nombre d'emplacements déclarés y compris Habitation Légères de Loisirs (HLL : Chalet, Bungalow) et Mobil home	3	Nombre d'emplacements déclarés * 3
Centres et villages vacances, auberges de jeunesse et maisons familiales.	SITRA	Nombre de lits déclarés	-	Idem capacité d'hébergement
Refuges et Gîtes d'étapes	SITRA	Nombre de lits déclarés	-	Idem capacité d'hébergement
Chambres d'hôtes	Gîtes de France et Clévacances	Nombre de lits déclarés	-	Idem capacité d'hébergement
Hébergements non marchands	Résidences secondaires Insee 2008	Nombre de résidences secondaires	5	Nombre de résidences secondaires * 5 PS : le nombre de résidences secondaire est déduit : le Nombre de lits meublés classés et nombre de lits de résidence de tourisme.
Gîtes ruraux	Gîtes de France	Nombre de lits déclarés	-	Idem capacité d'hébergement

PROJET

Cet inventaire a été extrait de l'observatoire de SMBT au mois de juillet 2013.

Carte associée : Carte n°4

3.2 Lacs

3.2.1 Données de base

Le SDIS 74 a constitué une couche d'information géographique des deux lacs majeurs de la Haute-Savoie qui sont des éléments repères et marquants du département.

Les limites du lac d'Annecy sont celles issues de la BD Topo 2014 de l'IGN.

Les limites du lac Léman sont issues d'une digitalisation de l'image numérique de la carte IGN au 1 000 000ème. En effet, très peu de données précises, sur la partie suisse du lac Léman, sont disponibles en France. Les limites de la partie française du lac Léman ont été mises en cohérence avec la délimitation terrestre des communes.

La frontière au sein du lac Léman est issue d'une donnée au 25 000ème qui fait consensus entre la France et la Suisse. Cependant, aucune base de données géographiques de référence n'est aujourd'hui disponible.

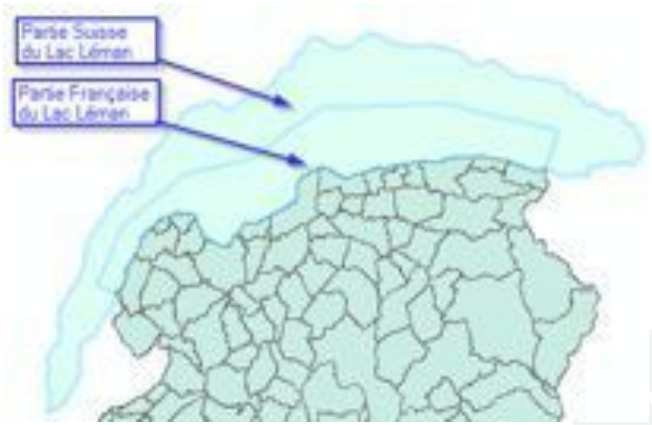

Avec cette base de données, on obtient les chiffres suivants pour les superficies :

Lac Léman	*Superfice totale : 577 km²*	*Superfie partie Suisse 343 km²*
		Superficie partie Francaise : 234 km²
Lac d'Annecy	*Superficie totale : 27 km²*	

3.3 Reliefs

3.3.1 Données de base

Le SDIS 74 s'est basé sur un Modèle Numérique de Terrain (MNT) qui est une représentation numérique de la topographie (dans ce cas présent en altimétrie) du territoire départemental de la Haute-Savoie. Ce MNT est entretenu par la RGD 73-74 et est sous forme de points, interdistant de 20 mètres, portant une mesure d'altitude. Cette couche de données représente plus de 11 millions de points sur l'ensemble du département.

Visualisation de la matrice de points

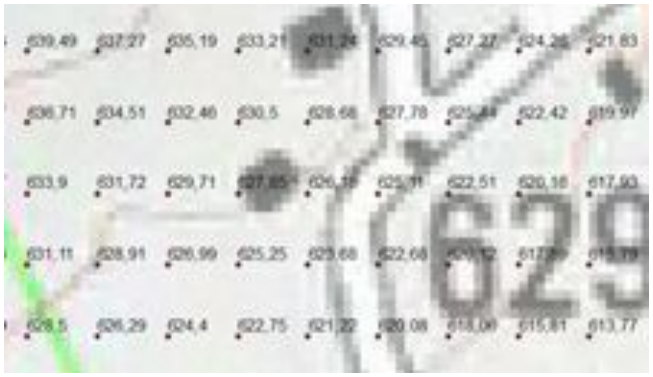

Chaque point représenté porte une information d'altitude

3.3.2 Traitements ou enrichissement de la couche

3.3.2.1 Zone départementale au-dessus de 1000 mètres d'altitude.

Objectifs du traitement et/ou de la donnée : Extraire les territoires du département qui ont une altitude égale ou supérieure à 1 000 mètres. Le département de Haute-Savoie est caractérisé par son relief montagneux particulièrement marqué. Une façon de mettre en exergue cette caractéristique est de la matérialiser sous forme de zone.

Données et traitement utilisés : Le MNT sous forme de points a été converti en image afin d'avoir une information continue sur l'ensemble du territoire départemental. Ainsi chaque pixel de l'image porte une information d'altitude, celle du point d'origine. Le point d'origine se situe au milieu du pixel. Les pixels de l'image ont été classés en deux catégories : les pixels dont l'altitude est inférieure à 1 000 mètres et les pixels dont l'altitude est supérieure ou égale à 1 000 mètres. Cette classification a permis d'obtenir deux zones. La zone identifiant le territoire situé à 1 000 mètres d'altitude ou plus a été vectorisée (action de convertir en donnée vecteur) pour plus de facilité d'exploitation.

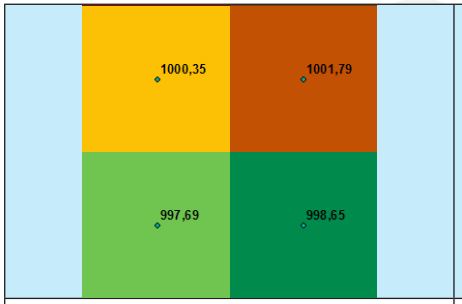

Passage du MNT point au MNT Raster (image). Ci-dessus 4 pixels sont représentés ainsi que les points d'altitude d'origine.

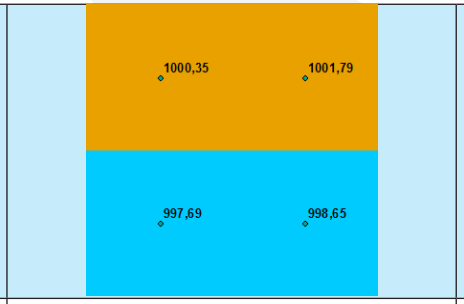

Classification des pixels de l'image en deux classes (>= 1000m zone orange et <1000m zone bleue)

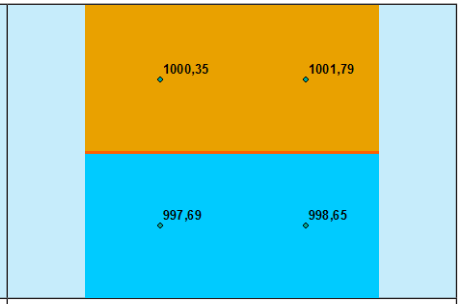

Vectorisation de la zone >= à 1000m. La ligne rouge dessus représente la limite de la zone obtenue au format vecteur.

Hypothèses/biais identifiés/limites : La limite des 1 000 mètres a été choisie car elle représente un chiffre repère simple qui marque le caractère montagneux de la Haute-Savoie. De plus, cette valeur est proche de l'altitude moyenne de la Haute-Savoie qui est de 1 164 mètres.

Carte associée : Cette donnée est représentée sur l'ensemble des cartes du SDACR (sauf exception). Elle constitue le socle commun de chaque carte. Il est aussi appelé fond de carte. Ce dernier permet au lecteur de toujours avoir les mêmes repères visuels et appréhender rapidement les différentes représentations.

3.4 Cours d'eau

3.4.1 Données de base

Les données sont issues de la classe des cours d'eau de la BD Topo de l'IGN 2014. Cette donnée décrit de manière continue (sauf exception) les cours d'eau du département avec une précision planimétrique de 5 mètres en moyenne. Tous les cours d'eau permanents, naturels ou artificiels sont inventoriés avec les modérations suivantes :

- Les cours d'eau temporaires naturels sont inclus, à l'exception des tronçons de moins de 100 m situés aux extrémités amont du réseau ;
- Les cours d'eau temporaires artificiels ou artificialisés sont sélectionnés en fonction de leur importance et de l'environnement (les tronçons longeant une voie de communication sont exclus, ainsi que les fossés) ;
- Les talwegs qui ne sont pas marqués par la présence régulière de l'eau sont exclus ;
- Les gros fossés de plus de 2 m de large sont inclus lorsqu'ils coulent de manière permanente. Les fossés dont le débit n'est pas permanent sont sélectionnés en fonction de l'environnement. Ils sont généralement exclus lorsqu'ils longent une voie de communication.

3.4.2 Traitements ou enrichissement de la couche

Objectifs du traitement et /ou de la donnée : Représenter les cours d'eau principaux du département afin d'en avoir une vision synthétique et structurante.

Données et traitement utilisés : Pour cela, un filtrage a été appliqué sur plusieurs critères. Ils sont :

- Une exclusion des cours d'eau non nommés a été réalisée. Les tronçons dont la valeur d'attribut est égale à « NR » du champ « NOM » ont été exclus.
- Une exclusion des ruisseaux et des torrents. Pour cela, les noms des cours d'eau commençant par « Ruisseau » ou « Torrent » ont été exclus.

Hypothèses/biais identifiés/limites : Néant

Carte associée : Carte n°1

3.5 Occupation du sol

3.5.1 Données de base

La Régie de Gestion de Données 73-74 produit une couche d'occupation réelle du sol à partir de l'interprétation de chaque version d'orthophotographies. Les dernières données disponibles, à ce jour, sont celles de l'occupation du sol de l'année 2008 qui découle de l'orthophotographie 2008.

Enfin, la maille minimum de l'interprétation est de 1 ha pour une « tâche » homogène en termes d'occupation du sol qui est établie en fonction d'une nomenclature comprenant 41 items.

Carte associée : Carte n°2

Orthophotographie 2008

Interprétation de l'orthophotographie

Superposition des deux données (orthophotographie et occupation du sol) pour constater la cohérence d'interprétation.

3.5.2 Traitements ou enrichissement de la couche

3.5.2.1 Activité économique

Objectifs du traitement et /ou de la donnée : Repérer les zones d'activités économiques (industrielles et agricoles) structurantes du département et en avoir une vue synthétique. Deux types d'activité économique ont été ciblés, les activités industrielles et les activités agricoles.

Données et traitements utilisés : A partir de la couche d'occupation du sol, une sélection d'items de la nomenclature, a été réalisée pour correspondre aux deux types d'activité économique. Le regroupement des items utilisés sont listés dans le tableau ci-contre :

Items des activités agricoles	Items de Zone industriels
• Cultures annuelles • Maraîchages, serres • Espaces en friche • Vergers et petits fruits • Vignes • Prairies • Systèmes culturaux et parcellaires complexes	• Emprises industrielles et commerciales • Friches industrielles et commerciales

Les zones d'occupation du sol de même type, proches de 300 m les unes des autres, ont été fusionnées pour obtenir des grandes zones homogènes. Pour faire ressortir uniquement les zones « dites » structurantes, les « zones de petites surfaces » (représentant moins de 1% de la superficie du département) n'ont pas été conservées.

Hypothèses/biais identifiés/limites : Néant

Carte associée : Carte n°5

PROJET

3.6 Centres de secours

3.6.1 Données de base

Cette donnée a été acquise par le SDIS 74 en géolocalisant les 105 structures du département. Cette géolocalisation a été réactualisée, par la suite, en s'appuyant sur l'orthophotographie 2012.

Cet inventaire comprend des structures opérationnelles (CSP, CS, CPI, CPA…) et non opérationnelles telles que la direction, les groupements territoriaux…

Structures	Nombre
Direction	1
Groupements territoriaux	4
Garage	1
Casernes	99
Total	105

Il est à noter qu'un centre de secours peut regrouper plusieurs casernes. Par exemple, le centre de secours principal d'Annemasse-Gaillard regroupe la caserne d'Annemasse et la caserne de Gaillard.

Carte associée : Carte n°8

3.6.2 Traitements ou enrichissement de la couche

3.6.2.1 Moyens matériels

Objectifs du traitement et /ou de la donnée : Sélectionner certaines casernes en fonction des moyens dont elles disposent pour s'adapter aux thématiques traitées (incendie, secours à personnes…).

Données et traitements utilisés : Sur chacune des casernes, les moyens matériels ont été répertoriés (présence ou non de véhicules de type VSAV, FPT, VTU, etc…) à partir d'un inventaire tenu et transmis par le service Matériel Roulant du SDIS.

Cet enrichissement a été réalisé par jointure attributaire entre les deux bases de données.

Hypothèses/biais identifiés/limites : Néant

Carte associée : Cette sélection de casernes via les moyens matériels a été utilisée lors de l'exécution de zone de diffusion (Cf : chapitre 9.2.1.2).

3.6.2.2 Délais de départ

Objectifs du traitement et /ou de la donnée : Attribuer à chaque caserne un délai, aussi appelé « délai de départ », majorant le délai d'acheminement. Le délai d'engagement des sapeurs-pompiers peut se décomposer en 3 (cf : chapitre 1.4 du SDACR) :

1- Le délai de mobilisation,
2- Le délai de mise en condition opérationnelle,
3- Le délai d'acheminement.

Le délai de mobilisation et de mise en condition opérationnelle correspond au délai majorant ou délai de départ qui sera appliqué aux casernes lors d'un calcul, réalisé avec le Système d'Information Géographique (SIG), simulant le temps d'acheminement (Cf : chapitre 9.2.1.2).

Données et traitements utilisés : L'établissement de ces délais de départ a été réalisé, à partir de statistiques opérationnelles, caserne par caserne. Un travail d'harmonisation et de mise en cohérence a été réalisé pour obtenir des délais de départ arrondis à la minute. Quatre délais de départ ont été retenus : 4, 6, 7 et 10 minutes.

Hypothèses/biais identifiés/limites : Néant

Cartes associées : Cartes n°8, 9-a, 9-b, 10, 11 et 13

3.7 Population carroyée de l'INSEE

3.7.1 Données de base

L'estimation de la population, se situant dans des zones de diffusion par exemple, a été réalisée à partir d'une donnée issue de l'Insee **mais qui est différente du recensement officiel de la population.** En effet cette dernière indique une population à l'échelle communale, ce qui n'est pas assez fin, en termes de spatialisation de la population (répartition de la population sur le territoire), pour créer un indicateur pertinent à une échelle infra-communale.

L'estimation de la population s'est donc appuyée sur les données carroyées à 200 mètres de l'Insee. Cette donnée indique un nombre de personnes inclues dans un carré de 200 m x 200 m. Lorsqu'il n'y a pas de population, il n'y a pas de carré. Le nombre de carrés pour la Haute-Savoie est de 25 114.

PROJET

	Carrés de 200 mètres sur l'ensemble du département de la Haute-Savoie. Les zones grises indiquent la présence de carrés et donc de population ; les zones blanches l'absence de carré et donc de population.
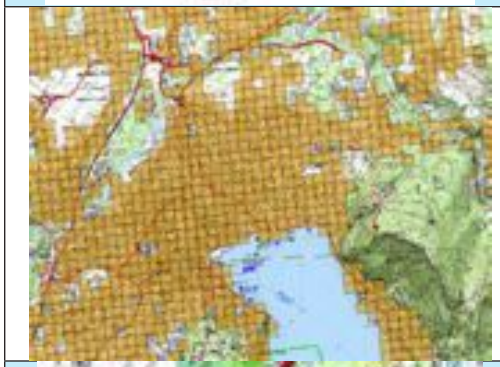	Carrés de 200 mètres centrés sur la région d'Annecy.
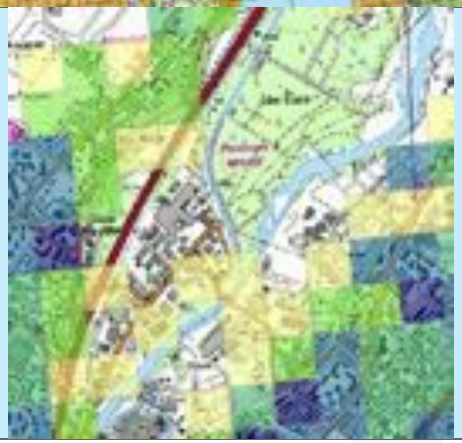	Carrés de 200 mètres sur Annecy avec une échelle de couleurs variant en fonction du nombre de personnes contenues dans un carré. 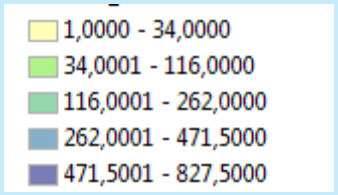 Il est à noter que les zones dénuées de population (zone industrielle, parc urbain…) ne sont pas recouvertes de carré.

La spatialisation des personnes (ménages) est obtenue grâce aux Revenus Fiscaux Localisés (RFL) au 31 décembre 2010 et la Taxe d'Habitation (TH) au 1er janvier 2011 (2010 et 2011 sont les dernières données disponibles).

Pour plus de détails sur la méthode de localisation de la population, se reporter au site de l'Insee.

A titre de comparaison, le tableau ci-contre indique les chiffres obtenus, à l'échelle départementale, par le recensement officiel de la population et ceux obtenus par la méthode des carrés de 200m.

PROJET

Méthode	Composante	Définition	Nombre de personnes
Recensement officiel de la population 2013	Population municipale	La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle (au sens du décret) sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.	**738 088**
	Population comptée à part	La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune	**22 891**
	Population totale	La population totale d'une commune est égale à la somme de la population municipale et de la population comptée à part de la commune.	**760 979**
Méthode des carrés 200 mètres 2010	-	Les revenus fiscaux localisés des ménages sont établis à partir des fichiers exhaustifs des déclarations de revenus des personnes physiques, de la taxe d'habitation et du fichier d'imposition des personnes physiques fournis à l'Insee par la Direction générale des finances publiques. Un ménage fiscal est un ménage constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement (hors communautés). Son existence, une année donnée, tient au fait que coïncident une déclaration indépendante de revenus (dite déclaration n° 2042) et l'occupation d'un logement connu à la taxe d'habitation (TH).	**730 337**

Au vu des chiffres (environ 1% de différence) et des définitions, la population comptabilisée par la méthode des carrés de 200 mètres se rapproche de la population municipale comptée par le recensement officiel. Il est à remarquer que la méthode des carrés de 200 mètres génère une sous-estimation du nombre de ménages et d'habitants des villes étudiantes et une surestimation de la taille des ménages des parents.

Carte associée : Cartes n°3

3.7.2 Traitements ou enrichissement de la couche

3.7.2.1 Qualification des carrés de 200*200 en fonction de l 'occupation du sol

Objectifs du traitement et /ou de la donnée : Identifier la population qui se situe dans une zone à fort enjeu vis à vis de l'incendie qui est qualifiée par le nombre de personnes mais aussi par le type d'habitat. Pour cela, les carrés de 200*200 (qui sont porteurs de l'estimation des populations) sont qualifiés en fonction du type d'habitat.

Données et traitement utilisés : A partir de la couche d'occupation du sol 2008, les items correspondants à la qualification de l'habitat ont été isolés. Seules les entités correspondant au niveau 2 « Zones urbanisées » ont été prises en compte, à l'exception des cimetières, emprises publiques et jardins ouvriers (niveau 4). Les items utilisés sont récapitulés dans le tableau ci-dessous.

Habitat collectif haut	*Urbain continu dense*	*Habitat résidentiel*
Urbain libre : espace peu urbanisé au sein d'une zone urbaine dense	*Habitat rural*	

Trois cas ont été identifiés pour attribuer une classe d'occupation du sol au carré de 200*200m :

- Le carré 200*200 se superpose à un ou plusieurs polygones d'occupation du sol. Dans ce cas, le mode d'occupation du sol possédant la superficie la plus grande incluse dans le carré est réalisé dans chaque carreau. Le carreau sera qualifié par l'item d'occupation du sol majoritaire en pourcentage.
- Le carré ne se superpose pas avec un mode d'occupation du sol. Le polygone d'occupation du sol le plus proche est recherché jusqu'à 200 mètres de périmètre. Le polygone d'occupation du sol le plus proche qualifiera le carré de 200*200 (méthode de « PROXIMITE »).
- Le carré de 200*200 n'a pas d'occupation du sol dans un périmètre de 200 mètres, il sera qualifié par défaut en « Habitat rural » (méthode d' « ATTRIBUTION »).
- Les cinq classes ont été regroupées en 3 classes cohérentes du point de l'enjeu. Elles sont les suivantes :

Classes d'origine	*Classes agrégées*
• Habitat collectif haut • Urbain continu dense	• Habitat dense
• Habitat résidentiel • Urbain libre	• Habitat résidentiel
• Habitat rural	• Habitat rural

3.7.2.2 Calcul du délai « réel » moyen par carreau INSEE de 200 mètres pour le Secours à Personnes (SAP)

Objectifs du traitement et /ou de la donnée : Ce traitement permet d'une part de faire l'état des lieux de ce qui a été réalisé en s'appuyant sur les 3 années de données opérationnelles (2012, 2013 et 2014) et d'autre part de comparer les résultats obtenus avec le modèle de diffusion SIG. Le fait de moyenner au carreau de 200 m permet d'une part de rapporter une population à une couverture et d'autre part de lisser les variations de délais qui pourraient être dues à des erreurs (non positionnement du véhicule, problème technique...). Enfin, à partir des données de délais moyennés, une courbe de référence a été établie.

Données et traitement utilisés : Pour cela, une moyenne des délais « alerte » des interventions (cf : chapitre n°8) qui se situent géographiquement à l'intérieur de chaque carreau de 200 m a été calculée ; le tableau ci-dessous illustre le mode de calcul. Les interventions prises en compte dans ce calcul sont celles ayant:

- Une nature sinistre qualifiée comme SAP ;
- Une situation géographique cohérente (se situant à l'intérieur du département, et la commune géographique étant cohérente avec la commune START) ;
- Les sapeurs-pompiers sont arrivés en premier sur les lieux ;
- Un délai alerte supérieur à 1 min et inférieur à 45 min.

Après application de ces critères de restrictions, ce sont 92 143 interventions pour les 3 années de référence 2012, 2013 et 2014 qui sont retenues.

Hypothèses/biais identifiés/limites : Certains carreaux de 200 mètres ne sont pas pris en compte car ils ne possèdent pas d'intervention dans leur périmètre. Ainsi, la population résultant ne sera pas égale à la population du département. Le corolaire est que l'ensemble des interventions SAP ne sont pas prises en compte.

- Le nombre d'interventions à l'intérieur d'un carreau de 200 mètres est de 78 823 sur les 92 143 interventions définies comme SAP.
- Le nombre de carreaux portant au moins une intervention est de 10 298 sur les 25 114, ce qui représente 76% de population du département estimée via les carreaux de 200* 200 mètre de l'INSEE.

Carte(s) ou courbe(s) associée(s) : Courbe de référence d'évolution du pourcentage de la population couverte en fonction du temps d'intervention constaté pour les interventions SAP.

Illustration du mode de calcul.

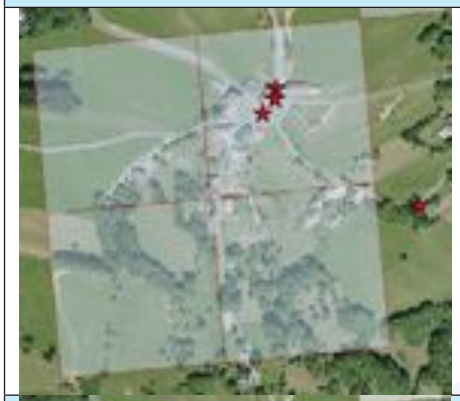

L'exemple ci-contre (carreau bleu, étoile interventions), montre les trois situations rencontrées :

- Un carreau de 200 m contient des interventions (ici 3) : la moyenne des délais alerte est effectuée et attribuée au carreau.
- Un carreau de 200 m n'en contient pas : Aucune moyenne ne sera affectée au carreau et ce dernier ne sera pas pris en compte dans les tableaux statistiques.
- Une intervention n'appartient à aucun carreau, elle est exclue du traitement.

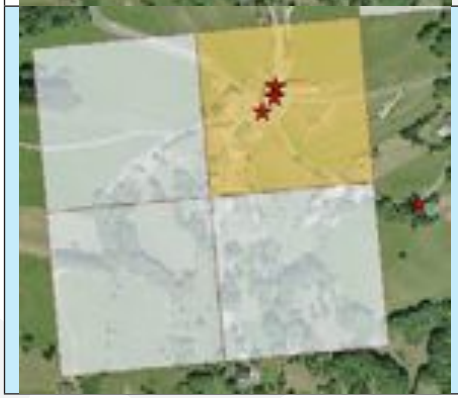

L'exemple ci-contre montre un carreau de 200 m en orange dont la moyenne des délais « alerte » des interventions se situe entre 10 et 20 minutes. Les carreaux de 200 m en blanc n'ont pas de moyenne de délai associée.

3.8. Interventions

3.8.1 Données de base

Une extraction des interventions où les sapeurs-pompiers ont été impliqués, sur les années pleines 2012, 2013 et 2014, a été réalisée de l'entrepôt de données lié au système d'alerte. Les données descriptives associées à une intervention sont :

Information descriptive	Détails et commentaires
L'identifiant	L'identifiant de l'intervention généré par le système d'alerte
L'année	L'année de l'intervention au format AAAA
Le mois	Le mois de l'intervention en chiffres
Le jour	Le jour de l'intervention en toutes lettres
L'heure	L'heure ronde de l'intervention (sans les minutes et les secondes)
L'objet de l'intervention	Une intervention est qualifiée par une nature de sinistre qui est un des éléments prédéfinis issus d'une liste de choix. Cette liste est paramétrée par le SDIS. Une intervention est obligatoirement reliée à une nature de sinistre pour que le système d'alerte puisse fonctionner.
X géographique	Coordonnées géographiques du lieu START associées à l'intervention. Des interventions peuvent être superposées si elles sont associées au même lieu. Cette position géographique peut être différente de la localisation réelle de l'intervention.
Y géographique	
La commune de l'intervention	Le nom en toutes lettres de la commune d'attachement selon la nomenclature du système d'alerte.
Le délai de départ et d'acheminement.	Le délai en seconde de l'alerte (bip CS) au premier moyen SDIS arrivé sur les lieux. Ce délai correspond au délai de départ plus le délai d'acheminement.
Intervention où le SDIS est arrivé en premier sur les lieux.	Identifie les interventions où le SDIS est arrivé en premier sur les lieux. Sur certaines interventions, le SAMU a pu arriver en premier. Ce paramètre influence le délai précédemment décrit.
Premier centre de secours	Nom textuel du centre de secours arrivé en premier sur le lieu de l'intervention. Cette information est présente uniquement lorsque le SDIS est arrivé en premier sur les lieux.

Sur les 3 années, ce sont 152 052 interventions qui se ventilent selon le tableau suivant :

Année	Nombre total (SDIS/SAMU)	Nombre d'interventions où le SDIS est arrivé en 1er
2012	50540	46403
2013	50863	46517
2014	50649	46209
Total	152 052	139 129

3.8.2 Traitements ou enrichissement de la couche

3.8.2.1 Qualification des interventions en fonction du type d'occupation du sol

Objectifs du traitement et /ou de la donnée : Qualifier les interventions en fonction du type d'habitat où elles se situent. Le traitement et la criticité des interventions de nature « incendie » dépendent du type d'habitat. Pour le SDACR, il a été choisi de traiter le thème incendie en fonction de 3 types d'habitat qui sont :

1. Habitat dense
2. Habitat résidentiel ou intermédiaire
3. Habitat rural

Données et traitement utilisés : La méthode de qualification des interventions par l'occupation du sol est basée sur le même principe que celle utilisée pour qualifier les carreaux de 200m*200m (cf paragraphe n°7.2.1).

A partir de la couche d'occupation du sol 2008, les items correspondants à la qualification de l'habitat ont été isolés. Le tableau ci-dessous en fait un rappel.

Classes d'origine	Classes agrégées
• Habitat collectif haut • Urbain continu dense	*Habitat dense*
• Habitat résidentiel • Urbain libre	*Habitat résidentiel*
• Habitat rural	*Habitat rural*

Trois cas ont été identifiés pour attribuer une classe d'occupation du sol pour chacune des interventions:

- L'intervention se trouve dans une des zones d'occupation du sol. Dans ce cas, la classe correspondante à la zone lui est attribuée (méthode d'inclusion).
- L'intervention ne se trouve pas dans une zone mais est située à moins de 300 m de l'une d'entre elles. Alors, la classe de la zone la plus proche lui est attribuée (méthode de proximité).
- L'intervention se trouve à plus de 300 m. La classe « Habitat rural » lui est alors attribuée par défaut (méthode d'attribution).

Pour illustrer le traitement, l'impression ci-contre montre une zone résidentielle (zone rose) avec les interventions (étoiles rouges). Les trois méthodes de qualification des interventions sont présentes :

- Les interventions cerclées en orange se situent à l'intérieur d'une zone. La classe de la zone correspondante leurs est attribuée.
- L'intervention cerclée en bleu se situe à moins de 300 mètres d'une zone.
- L'intervention cerclée en rouge se situe à plus de 300 mètres d'une zone attribuée.

La synthèse des résultats obtenus est la suivante :

- 98 220 interventions ont été qualifiées par la méthode d'inclusion.
- 44 156 interventions ont été qualifiées par la méthode de proximité immédiate. La distance moyenne à une zone d'occupation du sol est de 67 mètres avec un écart type de 75 mètres.
- 9 676 interventions ont été qualifiées par la méthode d'attribution par défaut.

Hypothèses/biais identifiés/limites : Néant

Carte(s)s ou courbe(s) associée(s) : Courbe de référence d'évolution du pourcentage du nombre d'interventions en fonction du temps d'intervention constaté pour les interventions liées à la nature de sinistre incendie en fonction du milieu.

3.9 Réseau routier

3.9.1 Données de base

Les données du réseau routier sont issues de la ROUTE de la BD Topo de l'IGN 2014. Cette classe identifie toutes les voies de communication destinées aux automobiles, aux piétons, aux cycles ou aux animaux, revêtues ou non revêtues. Les voies publiques et privées ne sont distinguées d'aucune façon. Ces voies sont qualifiées par des attributs permettant de discriminer les différentes typologies de voie.

3.9.2 Traitements ou enrichissement de la couche

3.9.2.1 Modèle de projection théorique

3.9.2.1.1 Elaboration du modèle

Objectifs du traitement et /ou de la donnée : Afin de pouvoir évaluer le niveau de la couverture opérationnelle dans sa composante temporelle, un modèle de projection, de diffusion a été élaboré. Ce modèle a pour principal objectif la simulation du délai d'acheminement des moyens nécessaires à partir d'une ou plusieurs casernes en « tous points du département ». Pour cela, il a été nécessaire de calibrer le réseau routier de l'IGN en attribuant des vitesses théoriques en fonction du type de route et son environnement proche. La méthode est détaillée dans le paragraphe suivant.

Données et traitement utilisés : Pour élaborer ce modèle de diffusion plusieurs étapes ont été nécessaires :

ETAPE 1 :
Suppression des tronçons de routes de la base de données qui ne sont pas considérés comme carrossables.
Pour effectuer cette restriction, il a été utilisé le champ « NATURE » de la base de données qui distingue les routes en 10 catégories. Le tableau ci-dessous indique les items conservés et supprimés.

	NATURE
Tronçons conservés :	- Autoroute - Bretelle - Quasi-autoroute - Route à 1 chaussée - Route à 2 chaussées
Tronçons supprimés :	- Chemin - Route empierrée - Escalier - Piste cyclable - Sentier

ETAPE 2 :
Attribution des vitesses théoriques en fonction de la typologie des tronçons :
Afin d'obtenir des délais d'acheminement les plus réalistes possibles, une attribution différenciée de vitesse a été réalisée en fonction d'une typologie de tronçons. Cette typologie a été élaborée en croisant la nature de la route et son importance.

La BD TOPO définit cinq classes d'importance de route hiérarchisées de 1 à 5 : 1 étant les routes où le trafic est le plus fort et 5 les routes où le trafic est le plus faible.

Outre ces deux critères (nature et importance) le modèle réduit les vitesses des routes à 1 et 2 chaussées en zone habitée qui ne sont pas dans la catégorie d'importance n°1. Ainsi deux sous-catégories complètent la qualification de ces routes en agglomération ou hors-agglomération.

Afin de déterminer l'appartenance de ces routes à une zone habitée ou non, une analyse de proximité a été effectuée en détectant la présence de bâti dans une zone dite « tampon » de 20 mètres de part et d'autre de l'axe de la route. La donnée représentant le bâti est issue de la BD Topo de l'IGN 2014 (bâti indifférencié, bâti industriel et bâti remarquable).

Enfin, ces différents critères ont été modulés en fonction du type de véhicule léger ou lourd. Ainsi en fonction des véhicules opérationnels simulés, les délais d'acheminement seront modulés.

Exemple de véhicules :

- Véhicules légers : VSAV, VTU, VLCDG
- Véhicules poids lourds de plus de 3,5 tonnes : FPT, CCR

Le tableau ci-contre fait la synthèse des critères et des vitesses attribuées.

NATURE	IMPORTANCE	AGGLO	CAT_SDIS	VITESSE	Vitesse Véhicule Léger	Vitesse Véhicule Poids Lourd
Autoroute	1	NA	1	130	110	80
Quasi-Autoroute	1,2	NA NA	2 3	70 90	60 80	50 50
Bretelle		NA	4	30	30	30
Route à 2 chaussées	1 2,3 2,3 4,5 4,5	NA NON OUI NON OUI	5 6 7 8 9	90 90 50 70 50	80 80 50 60 40	70 70 40 50 30
Route à 1 chaussée	1 2,3, 2,3, 4,5,NC 4,5,NC	NA NON OUI NON OUI	10 11 12 13 14	90 90 50 70 50	70 70 40 50 30	60 60 30 40 20

ETAPE 3 :
Attributions des sens de circulation :
Pour restreindre le sens de circulation, le modèle s'appuie sur les données de « sens » de la base de données TOPO de IGN. Cette donnée est bien établie sur les axes principaux du département comme les autoroutes mais moins bien renseignée pour les autres natures.

Hypothèses/biais identifiés/limites :

- Il est à noter que le relief n'a pas été pris en compte dans les paramètres d'attribution des vitesses (plus la pente est élevée plus la vitesse du véhicule es réduite).
- Les conditions climatiques ne sont pas prises en compte. Les simulations sont réalisées dans des conditions favorables.
- Les conditions de trafic ne sont pas prises en compte et considérées comme fluide.
- Les sens de circulation sont pas parfois mal connus sur les axes secondaires et en centre ville.

3.9.2.1.2 Exploitation du modèle via la création de zones de couverture

Une des principales exploitations réalisées avec le modèle de projection est la création de zone de desserte aussi appelée zone de couverture qui englobe toutes les rues auxquelles il est possible d'accéder selon une distance ou un temps de trajet donné à partir d'un ou de plusieurs points de départ, dans notre cas les casernes. Les paramètres d'entrée pour la création de ces zones sont :

- Le réseau routier calibré avec le choix de la vitesse adaptée en fonction du type de véhicule (léger ou lourd).
- Le choix des casernes sollicitées en fonction des véhicules qu'elles possèdent. Par défaut les structures non-opérationnelles (direction, groupements territoriaux et garages) ne sont pas prises en compte car aucun moyen n'est affecté.
- Les délais de départ des casernes (cf chapitre n°6) sont attribués sur l'ensemble des traitements.

PROJET

C'est sur la base de ces zones que le modèle a été vérifié.

3.9.2.1.3 Validation du modèle par comparaison avec les délais constatés des interventions

Objectifs du traitement et /ou de la donnée : Vérifier que les délais calculés par le modèle sont réalistes en comparant les délais théoriques (délai de départ et d'acheminement) ou délais constatés des interventions.

Données et traitement utilisés : Pour cela, des zones de couverture ont été créées avec comme points de départ l'ensemble des casernes opérationnelles et sur la base du réseau calibré pour les véhicules légers. Sur cette base, 3 zones de couverture ont été générées avec comme bornes temporelles les limites suivantes : de 0 à 10 min ; de 10 à 20 min et de 20 à 30 min.

Les données interventions exploitées sont celles utilisées pour le secours à personnes (SAP), c'est-à-dire en appliquant les critères restrictifs suivants :

- Une nature sinistre qualifiée comme SAP ;
- Une situation géographique cohérente (se situant à l'intérieur du département, et la commune géographique étant cohérente avec la commune START) ;
- Les sapeurs- pompiers sont arrivés en premier sur les lieux ;
- Un délai alerte supérieur à 1 min et inférieur à 45 min.

Après application de ces critères de restriction, ce sont 92 143 interventions pour les 3 années de référence 2012, 2013 et 2014 qui sont retenues.

Chaque intervention a été raccrochée à une zone de diffusion théorique à partir de leur localisation géographique. Il est à noter que certaines interventions n'appartiennent à aucune zone et qu'une intervention appartient à une et une seule zone. Ensuite, le délai théorique (zone de diffusion) d'appartenance de l'intervention a été comparé, par différence, au délai constaté.

Les résultats sont consignés dans le tableau suivant :

	Interventions dont les délais sont cohérents avec les délais modélisés.	
	Nbre d'interventions	**% d'interventions**
Zone de couverture théorique de 0 à 10 min	49 505	77,66%
Zone de couverture théorique de 10 à 20 min	20 569	91,33%
Zone de couverture théorique de 20 à 30 min	1 903	96,99%
Total général	**71 977**	**81,58%**

Le tableau ci-dessus montre que :

- 77,66 % des interventions réalisées en moins de 10 min sont cohérentes avec le modèle ;
- 91,33 % des interventions réalisées entre 10 et 20 min sont cohérentes avec le modèle ;
- 96,99% des interventions réalisées entre 20 et 30 min sont cohérentes avec le modèle.

On constate que le modèle est globalement bien calé. Cependant, le résultat est un peu moins bon dans la zone à 10 min.

Hypothèses/biais identifiés/limites : Néant

3.9.2.2 Les zones de couverture pour le secours à personnes

3.9.2.2.1 Réponse de première urgence

A partir du modèle, des zones de couverture théorique ont été calculées pour la réponse de première urgence.
Les paramètres utilisés pour cette simulation sont :

- Le réseau routier calibré et adapté au véhicule léger ;
- L'ensemble des casernes sont sollicitées dans la mesure où elles disposent toutes d'un véhicule pour répondre à la première urgence ;
- Les limites temporelles sont 10, 15 et 30 minutes.

La population non couverte au-delà de 30 minutes a été identifiée en sélectionnant les carrés de 200*200 se trouvant à l'extérieur des zones de couverture.

Cartes associées : Cartes n° 9-a et 9-b

3.9.2.2.2. Réponse de transport par le SDIS

A partir du modèle, des zones de couverture théorique ont été calculées pour la réponse de transport.
Les paramètres utilisés pour cette simulation sont :
- le réseau routier calibré et adapté au véhicule léger,
- l'ensemble des casernes possédant un Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV) ont été sollicitées, ce qui représente 54 casernes,
- les limites temporelles sont 10, 15 et 30 minutes.

Carte associée : Carte n°10

3.9.2.3 Les zones de couverture pour la lutte contre l'incendie

A partir du modèle, des zones de couverture théorique ont été calculées pour la lutte contre l'incendie.
Les paramètres utilisés pour cette simulation sont :

- Le réseau routier calibré et adapté au véhicule de type poids lourd ;
- L'ensemble des casernes possédant un Fourgon Pompe-Tonne (FPT) et / ou d'un Camion Citerne Rural (CCR) ont été sollicitées ce qui représente 61 casernes ;
- Les limites temporelles sont 10, 15 et 20 minutes.

Pour la réponse à l'incendie, une projection des délais d'interventions a également été effectuée en sollicitant les casernes équipées d'un véhicule porteur d'eau tel qu'un Camion Citerne Incendie (CCI) ou d'un Camion Citerne Grande Capacité (CCGC) : 13 casernes sont concernées.

Une zone de couverture de 30 minutes a été générée à l'aide du mode « Poids lourd » (PL).

Cartes associées : Cartes n°11 et 13

3.9.2.4 Calcul de la superficie et population couverte

Objectifs du traitement et /ou de la donnée : Générer des indicateurs repères et marquants illustrant la carte. Un pourcentage d'occupation de la zone au sein du département et un pourcentage de population couverte par la zone, ont été calculés pour chaque zone de couverture générée.

Données et traitement utilisés : Pour estimer le pourcentage qu'occupe chaque zone au sein du département, leur surface a été calculée via le SIG. Cette dernière a été rapportée à la superficie du département toujours obtenue par calcul.

L'estimation du pourcentage de population couverte par une zone, s'est basée sur les carreaux de 200*200 mètres. Un carreau a été attribué à une zone de par sa position géographique. Cependant, un carré peut se trouver à cheval sur deux zones. Pour éviter toute ambiguïté, le rattachement d'un carré à une zone de couverture a été réalisé par rapport à la position de son centroïde.

3.9.2.5 Analyse des délais théoriques sur les carrés de 200*200

Objectifs du traitement et /ou de la donnée : Réaliser une courbe d'évolution du pourcentage de population couverte en fonction des délais (de départ + d'acheminement) en prenant en compte l'ensemble des carreaux de 200 * 200 mètres et donc de la population atteignable par le réseau routier.

Données et traitement utilisés : Le modèle de diffusion a été exploité dans une autre composante qui consiste à trouver les meilleurs itinéraires et donc les meilleurs temps d'acheminement entre le centre de secours et une multitude de points d'arrivée. Ainsi, les délais d'arrivée de la caserne la plus proche ont été calculés pour chaque carreau de 200 * 200 mètres. Pour pouvoir effectuer ce calcul, les carreaux ont été généralisés à leur centroïde.

Les centroïdes des carreaux situés à plus de 500 m du réseau routier ont été exclus du calcul, considérés comme non accessibles. Au total, 24 954 carrés sur 25 114 sont pris en compte, soit une population d'environ 727 710 habitants (730 337 habitants sur tout le département).

Ces analyses ont été effectuées pour l'incendie et le secours à personnes en prenant en compte la disponibilité des véhicules dans les centres de secours.

Illustration de la résolution du temps de parcours optimale pour le SAP et la lutte contre l'incendie

Illustration d'un carreau de 200*200 mètres situé à plus de 500 mètres du réseau modélisé.

Hypothèses/biais identifiés/limites : Néant

Carte(s)s ou courbe(s) associée(s) Courbes d'évolution du pourcentage de population couverte en fonction des délais théoriques pour le secours à personnes et pour la lutte contre l'incendie. Cette dernière a été déclinée en fonction du type d'habitat.

3.10 Hydrants

3.10.1 Données de base

Le SDIS 74 a une application de gestion des hydrants, mise à jour par l'ensemble des sapeurs-pompiers référents. L'application est accessible à la direction et dans les territoires. Cette base de données alimente également le système d'alerte. Les hydrants ont été extraits de cette base de données, le 13 février 2015. Au total, 21 159 hydrants sont répertoriés sur l'ensemble du département. L'état général des hydrants est le suivant :

- 16 485 sont disponibles ;
- 3 921 dont l'emploi est restreint ;
- 753 sont indisponibles.

3.10.2 Traitements ou enrichissement de la couche

3.10.2.1 Zone de couverture départementale de DECI

Objectifs du traitement et /ou de la donnée : Etablir la zone de couverture sur l'ensemble du département d'un hydrant. Cette dernière est modulée en fonction du type d'habitat. Les hydrants doivent se trouver à une distance de 200 m en zone urbaine dense, 300 m en zone résidentielle et 400 m en campagne.

Données et traitement utilisés : Plusieurs étapes ont été nécessaires :

ETAPE 1 :
Etablir une couverture modulée pour les hydrants :
La méthode pour établir la zone « d'influence » d'un hydrant a été de les qualifier par l'occupation du sol. Cette méthode est basée sur le même principe que celle utilisée pour qualifier les carreaux de 200m*200m (cf paragraphe n°7.2.1).

A partir de la couche d'occupation du sol 2008, les items correspondants à la qualification de l'habitat ont été isolés. Le tableau ci-dessous en fait un rappel :

Classes d'origine	*Classes agrégées*
• Habitat collectif haut • Urbain continu dense	Habitat dense
• Habitat résidentiel • Urbain libre	Habitat résidentiel
• Habitat rural	Habitat rural

Trois cas ont été identifiés pour attribuer une classe d'occupation du sol pour chacune des interventions :

- L'hydrant se trouve dans une des zones d'occupation du sol. Dans ce cas, la classe correspondante à la zone lui est attribuée (méthode d'inclusion).
- L'hydrant ne se trouve pas dans une zone mais est situé à moins de 300 m de l'une d'entre elles. Alors, la classe de la zone la plus proche lui est attribuée (méthode de proximité).
- L'hydrant se trouve à plus de 300 m. La classe « Habitat rural » lui est alors attribuée par défaut (méthode d'attribution).

En fonction de la classe agrégée où se situe l'hydrant, une distance lui a été associée, ce qui correspond à sa zone « d'influence » :

Classes agrégées	*Distance associée*
Urbain dense	200 m
Résidentiel	300 m
Rase campagne	400 m

ETAPE 2 :
Diffusion à partir du réseau routier :
Les hydrants parcourent le réseau routier en fonction des distances qui leur ont été attribuées (200 m, 300 m ou 400 m). Il est à noter que le réseau routier utilisé dans ce cas prend en compte toutes les natures de routes (piétons…).

Une zone tampon de 80 mètres est ensuite créée de part et d'autre des zones de diffusion des hydrants. On distingue alors deux classes :

- Zone de couverture des hydrants disponibles (en bleu foncé) ;
- Zone de couverture des hydrants dont l'emploi est restreint (en bleu clair).

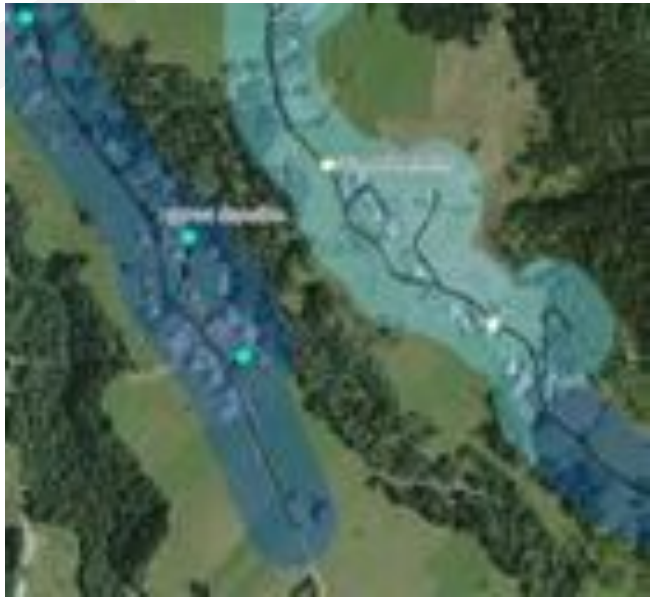

PROJET

4- Etat du réalisé des actions envisagées dans le SDACR 2006

Objectifs	Domaine	Actions prévues au SDACR 2006	Réalisations (prévues ou non explicitement prévues)
Amélioration du maillage des matériels opérationnels	Secours à personnes	Couverture opérationnelle des VSAV à améliorer sur le secteur du Vuache et le plateau de Gavot	Réalisé en 2007 et 2011
		Mise en place de matériels de premiers secours avec DSA dans les plus petits centres	Réalisé en 2006
		Reforme du secours routier	Réalisée à partir de 2007 diminution du nombre de VSR de 27 à 17 Mise en place de 26 véhicules de protection routière. Mise en service de kits VTUHR
	Incendie	Mise en place d'un engin pompe tonne sur un secteur réorganisé Morzine, Montriond, Saint jean D'aulps	FPTL à Saint Jean d'Aulps 2009 remplacé par CCR en 2011
		Mise en place d'une Echelle aérienne sur le secteur de Morzine	Dotation en 2009 d'une échelle à Morzine
		Poursuivre le maillage en porteurs d'eau . Dotation prioritaire dans le Chablais	Mise en place CCI à Montriond en 2006
		Complément en camion dévidoir	Un CDHR par groupement territorial (Chablais)
		Complément en berce émulseur	Non réalisé
	Opérations diverses	Mise en place de pompes d'épuisement grands débits par groupement	Non réalisé
		Mise en place d'embarcations légères pour crues.	Acquisition de lots d'embarcations inondation
Développer les coopérations		Extension de la coopération avec le Valais pour l'Est Lémanique	Note Préfet février 2014 pour évacuations sanitaires Refonte convention assistance en cours d'achèvement

Objectifs	Domaine	Actions prévues au SDACR 2006	Réalisations (prévues ou non explicitement prévues)
	Coopération inter-services	Actions à déterminer pour une meilleure prise en compte du risque téléportés	Non réalisé en inter-frontalier
			PSS secours en montagne
		Recherche d'une collaboration plus étroite avec les services d'urbanisme pour les bâtiments d'habitation pour une prévision opérationnelle accrue	Mis en œuvre
		Mise en place d'un maillage opérationnel d'Infirmiers en complémentarité avec la couverture médicale des SMUR	Mise en place à partir de 2007 Deux gardes VLI Cluses Annemasse 7 heures 19 heures deux gardes ponctuelles Annecy/ Thonon 5 autres secteurs avec astreintes partielles.
	Coopérations inter-départementales	Coopérations au niveau de la zone pour la prise en compte du risque NRBC	Mis en œuvre
		Coopérations au niveau de la zone pour la prise en compte du risque NRBC	Non réalisé mais pris en compte avec le projet de fusion des centres de Seyssel Ain et Seyssel Haute-Savoie
Améliorer la disponibilité des moyens matériels et humains	Disponibilité des matériels		Disponibilité des matériels assurée depuis deux ans grâce à un deuxième VSAV par groupement territorial pour pallier les indisponibilités des véhicules et permettre des actions de formation. (pour mémoire un FPT de réserve par GT Amélioration des circuits logistiques internes ; - création de stocks tampons médico-secouristes
	Disponibilité des personnels		Disponibilité des personnels assurée par : - conventions avec des employeurs de SPV - renforcement des équipes renfort destiné à suppléer par le mobilité des carences ponctuelles - renforcement des gardes postées (SPV) adaptation des effectifs par recrutement de SP saisonniers dans des secteurs touristiques. - recrutement de SPP pour compenser les diminutions de temps de travail et la baisse de disponibilité des SPV

PROJET

Objectifs	Domaine	Actions prévues au SDACR 2006	Réalisations (prévues ou non explicitement prévues)
Améliorer la connaissance du risque et la prévision		Recensement à poursuivre des sites et établissement de plans d'intervention a priori pour : les établissements en zones de montagne, les établissements recevant du public, les établissements industriels, le patrimoine culturel et historique,	Réalisation des plans ETARE dans les stations d'altitude (Avoriaz totalement réalisé) les lieux de forte fréquentation touristique, les lieux d'acces difficile. Plus de 140 ETARE réalisés depuis 2006
Mieux organiser la réponse aux risques particuliers et développer les compétences	Approche triennale des besoins opérationnels		Réalisation du premier plan de formation pluriannuel en 2012
	Feux de végétation et feux d'altitude :	Adaptation du dispositif feux de forêts ; Réorganisation, acquisition de matériels complémentaires, travail sur techniques et procédures	Mise en place de matériels , et technique pour feux d'altitude (végétation et structures) 2011 acquisition lots FDF d'altitude, protocoles opérationnels, formation intervenants 2011
	Risque sismique, glissements de terrain...	Pérennisation et réorganisation de l'équipe sauvetage déblaiement	Structuration du groupe SD et dotation matériels
	Recherche de victimes	Mise en place d'une astreinte cynotechnique (interdépartementale ?)	À l'essai en 2014, mise en place officielle 2015
	Risque technologique	Mise en place d'un moyen de lutte contre le risque technologique par groupement et de deux points de lutte contre la pollution (deux grands lacs)	Réalisé 4 vehicules Risques chimiques dont un avec fonction risque radiologique, Une cellule Dépollution sur Thonon , et Matériels dépollution dont 200m de barrages sur Bassin annécien.
	Risque nautique	Risque nautique. Ce risque pourrait être couvert par : - un maillage du département par des embarcations de conception différente de façon à pouvoir répondre à la plupart des configurations, - la présence de sauveteurs de surface ou de plongeurs près des zones sensibles, - une garde permanente de 5 plongeurs dont au moins un chef d'unité.	Mise en place d'embarcations coques rigides (pour secteurs avec rivières) Création de la spécialité Sauveteurs Aquatiques 2007 Règlement opérationnel du GASP 2007; 4 plongeurs de garde+ 1 CT astreinte

Objectifs	Domaine	Actions prévues au SDACR 2006	Réalisations (prévues ou non explicitement prévues)
	Risque ferroviaire	- recensement et connaissance des ouvrages d'art et plus particulièrement les tunnels, - gestion des accès sur le réseau depuis les axes routiers, - dotation en matériels spécifiques permettant la lutte contre l'incendie et la désincarcération lourde (ce matériel pourrait également être utilisé pour le risque routier et notamment sur les poids lourds et les véhicules de transport en commun de grande capacité).	Travail important effectué sur tunnel des Montets ETARE linéaire réseau rail Pris en compte par le Sauvetage déblaiement
		- création du groupe d'exploration de longue durée (GELD)	Création du GELD effective 201

PROJET

5- Les indicateurs et les points d'étape pour le suivi du SDACR et du plan d'action associé.

Les indicateurs et les points d'étapes sont présentés dans les tableaux ci-dessous par référence aux objectifs et orientations auxquels ils se rapportent (voir chapitre 6).

Une appréciation selon un code couleur indique la difficulté éventuelle à produire l'indicateur . Celle-ci peut être due à la complexité de l'extraction de données du système d'alerte par exemple, à la nécessité de fiabiliser au préalable des données, au recours à des appréciations individuelles par sondage...

Indicateur	Référence à l'objectif	N° orientation	Nom de l'indicateur	Difficulté à élaborer l'indicateur	Echantillonage
I. 1	6.1	2	% d'intervention mal géolocalisées		oui
I. 2	6.1	2	Ecart de temps entre enregistrement du départ engin et départ réel		oui
I. 3	6.1	2	Ecart de temps entre enregistrement de l'arrivée sur les lieux et arrivée réelle		oui
I. 4	6.1	3	Réduction % des intitulés « autres feux »		
I. 5	6.2	1	Nombre de conventions SPV actives		
I. 6	6.2	1	Nombre de SPV conventionnés		
I. 7	6.2	1	Nombre d'habitants de 18 à 45 ans sur un périmètre de 5 et 10 minutes des centres d'intervention (bassins de recrutement des SPV)		
I. 8	6.2	1	Nombre de contacts avec les employeurs		
I. 9	6.2	1	Nombre d'heures d'intervention par SPV		
I. 10	6.2	1	% des SPV dans chaîne de commandement		
I. 11	6.2	1	% des SPV incorporés annuellement issus des JSP		
I. 12	6.2	1	Nb de moniteurs de JSP		
I. 13	6.2	2	Ratio engins hors chemin/parc total		
I. 14	6.2 6.4	3 2	Taux d'indisponibilité d'un matériel roulant ou nautique (référencé dans Start) par catégorie		
I. 15	6.2	4	Effectif des groupes spécialisés (par groupe)		
I. 16	6.3	1	Nombre d'interventions SAP		
I. 17	6.3	1	Nombre d'urgences avérées/interventions totales (voie publique)		oui
I. 18	6.3	1	Nombre d'urgences avérées/interventions totales (domicile)		
I. 19	6.3	1	Nombre d'urgences avérées/interventions totales (lieux publics)		oui
I. 20	6.3	1	Nombre d'interventions sur carence des ambulanciers privés		
I. 21	6.3	1	Nombre d'interventions pour carences bas de pistes		
I. 22	6.3	1	Nombre d'interventions héliportées		
I. 23	6.3	1	Nombre d'interventions héliportées avec une urgence vitale transportée		oui
I. 24.1	6.3	1	Nombre d'interventions héliportées sur domaine accessible aux téléportés période neige		
I. 24.2	6.3	1	Nombre d'interventions héliportées sur domaine accessible aux téléportés période hors neige		
I. 25	6.3	2	Nombre de personnes touchées par une action de sensibilisation		
I. 26	6.3	3	Nombre de réunions inter-services (acteurs locaux du secours à victimes)		
I. 27	6.3	4	% de réponses secouriste sans transport/interventions		

PROJET

I. 28	6.3	4	Nombre de transports effectués par d'autres vecteurs que SP après leur intervention ou après transfert		
I. 29	6.3	4	Nombre d'interventions assurées par moyen autre que VSAV en première réponse secouriste		
I. 30	6.3	5	Nombre d'interventions avec jonctions (hors carence)		
I. 31	6.3	5	Nombre d'interventions au-delà de l'hôpital de secteurs		
I. 32	6.3	5	Nombre d'interventions sur maison médicale		
I. 33	6.3	5	Nombre d'interventions SAP sans geste secouriste hors bilan		
I. 34	6.3	5	Nombre de transports sur destination courte type maison médicalisée		
I. 35	6.4	2	Nombre d'interventions SAP assurées par secteur deuxième appel		
I. 36	6.4	2	Nombre d'interventions SAP assurées par secteur de deuxième appel en plus de 20 min		
I. 37	6.4	2	Délai de réponse de l'appel à l'arrivée sur les lieux du second appel		
I. 38	6.4	2	Nombre de refus de départ (indisponibilité non programmée)		
I. 39	6.4	2	Nombre d'heures cumulées d'indisponibilité des centres		
I. 40	6.4	4	Nombre de logements sociaux accordés aux SPV		
I. 41	6.4	4	Délais moyens domicile caserne pour les SPV		
I. 42	6.4	8	Suivi de la réalisation du plan de continuité d'activité du service /calendrier prévisionnel		
I. 43	6.4	9	Nombre de rencontres inter SDIS et inter frontalières		
I. 44	6.4	9	Nombre de conventions de coopération transfrontalières ou inter-SDIS		
			DELAIS OPERATIONNELS		
			Toutes interventions d'urgence		
I. 45	6.5	2	Durée appel : du décroché à l'envoi des secours (alerte) pour toute opération urgente		
			Durées de départ		
I. 46.1	6.5	2	Durée départ : de l'alerte au départ des secours pour toute opération urgente		
I. 46.2	6.5	2	Durée départ : de l'alerte au départ des secours diurne 8 H - 18 H semaine, pour toute opération urgente		
I. 46.3	6.5	2	Durée départ: de l'alerte au départ des secours diurne 8 H - 18 H samedi dimanche pour toute opération urgente		
I. 46.4	6.5	2	Durée départ : de l'alerte au départ des secours nocturne 18 H à 8 H pour toute opération urgente		
I. 46.5	6.5	2	Durée départ : de l'alerte au départ des secours pour toute opération urgente en saison touristique		
I. 46.6	6.5	2	Durée départ : de l'alerte au départ des secours diurne 8 H - 18 H semaine, pour toute opération urgente en saison touristique		
I. 46.7	6.5	2	Durée départ : de l'alerte au départ des secours diurne 8 H - 18 H samedi dimanche pour toute opération urgente en saison touristique		
I. 46.8	6.5	2	Durée départ : de l'alerte au départ des secours nocturne 18 H à 8 H pour toute opération urgente en saison touristique		

I. 46.9	6.5	2	Durée départ: de l'alerte au départ des secours pour toute opération urgente hors saison touristique		
I. 46.10	6.5	2	Durée départ : de l'alerte au départ des secours diurne 8 H - 18 H semaine, pour toute opération urgente hors saison touristique		
I. 46.11	6.5	2	Durée départ : de l'alerte au départ des secours diurne 8 H - 18 H samedi dimanche pour toute opération urgente hors saison touristique		
I. 46.12	6.5	2	Durée départ : de l'alerte au départ des secours nocturne 18 H à 8 H pour toute opération urgente hors saison touristique		
			Durées d'acheminement		
I. 47.1	6.5	2	Durée d'acheminement des secours du départ à l'arrivée sur les lieux pour toute opération urgente		
I. 47.2	6.5	2	Durée d'acheminement des secours du départ à l'arrivée sur les lieux diurne 8 H - 18 H semaine, pour toute opération urgente		
I. 47.3	6.5	2	Durée d'acheminement des secours du départ à l'arrivée sur les lieux diurne 8 H - 18 H samedi dimanche pour toute opération urgente		
I. 47.4	6.5	2	Durée d'acheminement des secours du départ à l'arrivée sur les lieux nocturne 18 H à 8 H pour toute opération urgente		
I. 47.5	6.5	2	Durée d'acheminement des secours du départ à l'arrivée sur les lieux pour toute opération urgente en saison touristique		
I. 47.6	6.5	2	Durée d'acheminement des secours du départ à l'arrivée sur les lieux diurne 8 H - 18 H semaine, pour toute opération urgente en saison touristique		
I. 47.7	6.5	2	Durée d'acheminement des secours du départ à l'arrivée sur les lieux diurne 8 H - 18 H samedi dimanche pour toute opération urgente en saison touristique		
I. 47.8	6.5	2	Durée d'acheminement des secours du départ à l'arrivée sur les lieux nocturne 18 H à 8 H pour toute opération urgente en saison touristique		
I. 47.9	6.5	2	Durée d'acheminement des secours du départ à l'arrivée sur les lieux pour toute opération urgente hors saison touristique		
I. 47.10	6.5	2	Durée d'acheminement des secours du départ à l'arrivée sur les lieux diurne 8 H - 18 H semaine, pour toute opération urgente hors saison touristique		
I. 47.11	6.5	2	Durée d'acheminement des secours du départ à l'arrivée sur les lieux diurne 8 H - 18 H samedi dimanche pour toute opération urgente hors saison touristique		
I. 47.12	6.5	2	Durée d'acheminement des secours du départ à l'arrivée sur les lieux nocturne 18 H à 8 H pour toute opération urgente hors saison touristique		
I. 47.13	6.5	2	Pourcentage des interventions effectuées (arrivée sur les lieux) en moins de 10 min		
I.47.14	6.5	2	Pourcentage des interventions effectuées en moins de 15 min		
I. 47.15	6.5	2	Pourcentage des interventions effectuées en moins de 30 min		
			Secours à personne		

I. 48	6.5	2	Durée appel: du décroché à l'envoi des secours (alerte) pour toute opération urgente		
I. 49	6.5	2	Délai d'acheminement des secours de l'alerte à l'arrivée sur les lieux		
I. 50	6.5	2	Délai d'acheminement des secours de l'alerte à l'arrivée sur les lieux		
I. 51	6.5	2	Pourcentage des interventions effectuées en moins de 15 min		
I. 52	6.5	2	Pourcentage des interventions effectuées en moins de 30 min		
			Incendie		
I. 53	6.5	2	Durée appel : du décroché à l'envoi des secours (alerte) pour toute opération urgente		
I. 54	6.5	2	Pourcentage des interventions effectuées en zone urbaine dense en moins de 10 min		
I. 55	6.5	2	Pourcentage des interventions effectuées en zone d'habitat intermédiaire en moins de 15 min		
I. 56	6.5	2	Pourcentage des interventions effectuées en zone rurale en moins de 20 min		
			Délais d'acheminement		
I.57.1	6.5	2	Délai d'acheminement des secours de l'alerte à l'arrivée sur les lieux en zone urbaine		
I.57.2	6.5	2	Délai d'acheminement des secours de l'alerte à l'arrivée sur les lieux en zone d'habitat intermédiaire		
I. 57.3	6.5	2	Délai d'acheminement des secours de l'alerte à l'arrivée sur les lieux en zone rurale		
I. 58	6.5	2	Durée d'appel plus acheminement des inter INC effectuées par secteur deuxième appel		
I. 59	6.5	2	Nombre d'interventions INC assurées par secteur deuxième appel		
I. 60	6.5	2	Nombre d'interventions incendie pour feu d'habitation		
I. 61	6.5	2	Nombre d'interventions incendie pour lesquels une échelle aérienne a été utile		
I. 62	6.5	2	Nombre d'interventions incendie avec début de propagation en façade		
I. 63	6.5	2	Nombre d'interventions incendie avec alerte par DAAF		
			Formation secourisme		
I. 64	6.6	1	Nombre de personnes formées au PSC1 / population totale		
I. 65	6.6	1	Nb de personnes formées PSC1 hors cadre scolaire		
I. 66	6.6	1	Nb de collégiens formés PSC1 qui a intégré les rangs du SDIS		
I. 67	6.6	1	Nb de DSA géo-référencés par le SDIS pour gestion opérationnelle des premières minutes		

			Indicateurs contextuels		
I. 68			Nombre de feux d'ERP		
I. 69			Nombre de feux de véhicules		
I. 70			Nombre de feux de poubelles		
I. 71			Ventilation par nature d'intervention		

PROJET

Point d'étape	Référence à l'objectif	N° orientation	Nature du point d'étape
P. 1	6.1	1	Elaboration des processus de pilotage des actions dans le domaine opérationnel
P. 2	6.2	1	Définir les modes d'échanges avec les employeurs en lien avec la politique sur le développement du volontariat (disponibilité, formation, ...)définie par le CASDIS
P. 3	6.2	3	Réalisation de l'étude relative à l'évolution de la « pyramide des âges » du parc matériel roulant
P. 4	6.3	4	Réalisation d'une étude sur la gradation de l'urgence
P. 5	6.4	1	Détermination des zones moins bien couvertes avec activité significative (plus de 20', 25', 30')
P. 6	6.4	2	Détermination des zones de fragilité de la couverture de second appel
P. 7	6.4	3	Réalisation d'une étude sur les engagements en effectifs limités par carence de personnels
P. 8	6.5	1	Redéfinition des actions prioritaires pour la planification opérationnelle (Plan ETARE...)
P. 9	6.5	2	Inscription et déclinaison dans le plan de formation (contenus des formations) des orientations du SDACR (adaptation à l'évolution du risque incendie des bâtiments, maintien du niveau de sécurité des intervenants)
P. 10	6.5	2	Définition de moyens aériens alternatifs aux échelles de 30 m
P. 11	6.5	3	Mener une réflexion inter-service avec notamment ONF - RTM, BRGM, IRSTEA, Observatoire savoyard du Changement Climatique dans les Alpes du Nord Météo France et agence de bassin sur les incidences possibles du réchauffement climatique sur les interventions SP
P. 12	6.5	4	Réaliser un exercice inter-service ayant pour thème les feux d'altitude
P. 13	6.6	2	Mise en place du plan DECI

PROJET

TABLE DES ABRÉVIATIONS

A

ARS : Agence Régionale de Soins

ATSU : Association des Transports Sanitaires d'Urgence

B

BLP : Bateau de Lutte contre la Pollution

BRS : Bateau de Reconnaissance et de Sauvetage

BSS: Bateau des Sections de Sauvetage

C

CA : Conseil d'Administration

CCF : Camion Citerne Feux de Forêt

CCFM : Camion Citerne Feux de Forêt (Moyen)

CCGC : Camion Citerne Grande Capacité

CCI : Camion Citerne Incendie

CCR : Camion Citerne Rural

CDC : Chef De Colonne

CDG : Chef De Groupe

CDS : Chef De Site

CDHR : Camion Dévidoir Hors Route

CEVA : « Cornin - Eaux Vives - Annemasse »

CHAL : Centre Hospitalier Arve Léman

CHANGE : Centre Hospitalier Annecy Genevois

COD : Centre Opérationnel Départemental

CODIS : Centre Opérationnel Départemental

COZ : Centre Opérationnel Zonal

CPI : Centre de Première Intervention

CRM : Centre de Regroupement des Moyens

CS : Centre de Secours

CSP : Centre de Secours Principal

CTA : Centre de Traitement de L'Alerte

CTRA : Centre de Traitement et de Régulation des Appels

D

DECI : Défense Extérieure Contre l'Incendie

DIV : Opérations Diverses

DSA : Défibrilateur Semi Automatique

E

EC : Engin Chenillé

EPHAD : Établissement d'hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

EPS : Échelle Pivotante Semi-Automatique

EPC: Échelle Pivotante Combinée

ERP : Établissement Recevant du Public

F

FPT : Fourgon Pompe Tonne

FPTGP : Fourgon Pompe Tonne Grande Puissance

FPT L: Fourgon Pompe Tonne Léger

G

GASP : Groupe Aquatique Sapeurs Pompiers

GBA : Groupement du Bassin Annecien

GCH : Groupement du Chablais

GCYNO : Groupe Cynotehnique

GELD : Groupe d'Exploration Longue Durée

GGE : Groupement du Genevois

GPS : Global Positioning System

GRT : Groupe Risques Technologiques

GSD : Groupe Sauvetage Déblaiement

GVA : Groupement de la Vallée de l'Arve

H

HDL : Hôpital du Léman

HPMB : Hôpitaux du Pays du Mont Blanc

HPPS : Hôpital Privé Pays de Savoie

HDR : Hommes de Rang

PROJET

I

INC Lutte Contre l'Incendie

M

MNT : Modèle Numérique de Terrain

P

PC : Poste de Commandement

PCA : Plan de Continuité d'Activité

PCASDIS : Président du Conseil d'Administration du SDIS

PCO : Poste de Commandement Opérationnel

PL : Poids Lourd

PMA : Poste Médical Avancé

S

SAMU : Service D'aide Médicale Urgente

SAP : Secours À Personne

SDACR : Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

SPP: Sapeur Pompier Professionnel

SPV: Sapeur Pompier Volontaire

SROS : Schéma Régional de l'Offre de Soins

U

UMH : Unité Mobile Hospitalière

V

VSAV : Véhicule de Secours et d'Assistance Aux Victimes

VPR: Véhicule de Protection Routière

VPCC: Véhicule Poste de Commandement de Colonne

VPCS: Véhicule Poste de Commandement de Site

VSR : Véhicule de Secours Routier

VTU : Véhicule Tous Usages

VLHR : Véhicule Léger Hors Route

VTUHR : Véhicule Tous Usages Hors Route

VU : Véhicule Utilitaire (= VL Util.)

PROJET

NOTES

PROJET

PROJET

PROJET

haute savoie
le Département

Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil Départemental

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2015

n° CD-2015-112

RAPPORTEUR : M. MIVEL

OBJET : ACTUALISATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX FRAIS DE DEPLACEMENT DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le lundi 23 novembre 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, Mme LEI, M. MIVEL
Autres membres :	Mme DION, Mme DULIEGE, Mme GONZO-MASSOL, Mme LHUILLIER, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, Mme TOWNLEY, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. DAVIET, M. MORAND, M. RUBIN
Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)	
Mme BOUCHET, Mme GAY	
Absent(e)(s) Excusé(e)(s) :	
M. BOCCARD, M. EXCOFFIER, Mme MAHUT, M. PACORET, M. PUTHOD	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	**34**	**Adopté à l'unanimité**	
Présents :	**27**	**Voix Pour**	**29**
Représenté(e)(s) :	**2**	**Voix contre**	
Suffrages Exprimés :	**29**	**Abstention(s)**	

Lors de sa séance du 27 avril 2015, le Conseil Départemental, par délibération n° CD-2015-020, a adopté les différentes dispositions relatives au statut des Conseillers Départementaux dont celles concernant plus particulièrement le remboursement des frais de déplacements des élus.

Quelques mois après la mise en œuvre de ce dispositif, il apparaît nécessaire de l'ajuster et de le compléter afin de s'adapter aux contraintes commerciales de ce secteur et d'optimiser les procédures de gestion et de remboursement de ces frais.

Cadre législatif :

Il est rappelé qu'en complément des indemnités de fonction prévues par l'article L.3223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article L.3123-19 alinéa 1, prévoit notamment que :

> « Les membres du Conseil Départemental peuvent recevoir une indemnité de déplacement et le remboursement des frais de séjour qu'ils ont engagés pour prendre part aux réunions du Conseil Départemental, des Commissions et des instances dont ils font partie es qualité ».

Le remboursement des frais visés à l'article L.3123-19 du CGCT est assuré dans les conditions fixées par le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 et par l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités de missions prévus à l'article 3 du décret n° 2006-781.

Par analogie aux conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, la prise en compte de situations particulières ou ponctuelles pour les élus peut être envisagées conformément au 5ème alinéa de l'article 7 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 qui stipule "Toutefois, lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, un arrêté ministériel ou une délibération du conseil d'administration de l'établissement peut fixer, pour une durée limitée, des règles dérogatoires aux arrêtés interministériels prévus aux alinéas précédents, qui ne pourront, en aucun cas, conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée."

Dispositif de remboursement des frais engagés par les Conseillers Départementaux pour leurs déplacements à compter du 1er Janvier 2016

I/ - DEPLACEMENTS ORDINAIRES

A – Nature des déplacements

1/ à l'intérieur du canton d'élection :

Par principe, l'indemnité de fonction accordée aux élus départementaux permet de compenser notamment leurs frais de déplacements à l'intérieur du canton.

Ainsi, la prise en charge des frais de déplacements des élus à l'intérieur de leur canton ne peut être prise en compte sauf pour les déplacements résultant :

- d'une représentation dans un organisme du fait d'une délibération de l'Assemblée (collège, EHPAD...),
- **d'une demande expresse de l'exécutif** en vue de représenter le Conseil Départemental dans toutes cérémonies ou manifestations organisées localement,
- de la participation à des réunions organisées par le Département, l'Etat ou autres collectivités publiques auxquelles ils sont invités et participent en qualité de Conseiller Départemental du canton,
- de la participation à des réunions de travail en lien avec les fonctions de Président, Vice-Président, Conseiller Départemental délégué ou Président de Commission.

2/ à l'extérieur du canton d'élection :

La prise en charge des frais de déplacements des élus à l'extérieur de leur canton sera assurée pour :

- toutes les réunions en lien avec le fonctionnement de l'Assemblée Départementale (Bureau, Commission Permanente, Assemblée plénière), Commissions thématiques, réunions de Groupes, Conférence des Présidents ou réunion des instances dont ils font partie es qualité,
- toutes les réunions de commissions, organismes extérieurs, instances interdépartementales, régionales ou transfrontalières pour lesquelles ils ont été désignés en qualité de représentants du Conseil Départemental par l'Assemblée,
- participer, **à la demande expresse de l'exécutif**, à toutes cérémonies ou manifestations en vue de représenter le Conseil Départemental,
- tous rendez-vous ou réunions de travail avec les services du Département, de la Région, de l'Etat ou autres collectivités publiques (APS, etc..),

• Modalités de prise en charge :

La prise en charge de ces frais sera assurée sur présentation d'un état de frais détaillé, accompagné de justificatifs et selon de barème figurant au paragraphe IV.

II - LES DEPLACEMENTS POUR MANDATS SPECIAUX :

Sont considérés comme mandats spéciaux occasionnels ou ponctuels les déplacements d'un ou plusieurs élus, pouvant être accompagnés éventuellement de fonctionnaires et/ou de personnes qualifiées, lesquels par leur nature :

- excluent toutes les activités courantes de l'élu,
- doivent être limités dans leur durée et correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à leur objet :
  - réunion ou mission à l'étranger
  - organisation d'une manifestation,
  - festival, exposition,
  - lancement d'une opération nouvelle…
  - cérémonie ou manifestation à caractère annuel ou exceptionnel
- doivent entraîner des déplacements inhabituels et indispensables.

• Modalités de prise en charge :

Pour ces mandats, une délibération du Conseil Départemental ou de la Commission Permanente précisant notamment l'objet du mandat spécial occasionnel ou ponctuel, le nombre, le nom des participants et la durée du déplacement sera prise au préalable.
Elle fixera le montant maximum de la dépense autorisée qui pourra être engagée ou remboursée, aux frais réels sur présentation de justificatifs, sans pouvoir excéder les frais réels, et dans la limite des crédits ouverts à cette occasion.

Dans la limite des crédits ouverts par la délibération, le nombre et le nom des participants pourront être révisés en cas d'empêchement de l'un ou de plusieurs d'entre eux, ou par nécessité de compléter la représentation du Département eu égard à l'opportunité stratégique de l'opération.
Cette modification ne pourra intervenir que sur décision de M. le Président et à l'appui d'un certificat administratif.

III - LES DEPLACEMENTS POUR REPRESENTATION DE L'ASSEMBLEE OU FORMATION

A - Nature des déplacements

1/ au titre de la représentation de l'Assemblée Départementale

Sont considérés comme tels :

- les représentations de l'Assemblée Départementale dans des instances nationales pour lesquelles le Conseil Départemental a désigné ses délégués par délibérations, arrêtés ou décisions du Président,
- les représentations assurées dans l'une des instances évoquées ci-avant, sur demande expresse de l'exécutif, en cas d'empêchement de l'élu ou des élus concernés.
- les déplacements sur le territoire national réalisés au titre exclusif des fonctions de Président, Vice-Président, Conseiller Départemental délégué ou Président de Commission.

La prise en charge de ces frais sera assurée sur présentation d'un état de frais détaillé, accompagné de justificatifs et dans la limite des frais réellement engagés selon le barème figurant au paragraphe IV.

Une fois par trimestre, à l'occasion d'une réunion du Conseil Départemental, M. le Président rendra compte de la prise en charge des frais de déplacements engagés au titre des représentations de l'Assemblée Départementale en produisant un état récapitulatif de ceux-ci.

2/ pour participer à des actions de formation :

Les frais de déplacement et de séjour engagés au titre de la formation des élus de l'Assemblée Départementale donnent droit à remboursement sous réserve du respect des dispositions de l'article L.3123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une demande préalable de prise en charge précisant le nom de l'organisme, la durée, le lieu de formation ainsi que le montant des frais d'inscription devra être adressée au Secrétariat des Elus du Service de l'Assemblée, qui vérifiera que celle-ci est conforme aux termes de l'article L.3123-12 du CGCT et la fera valider par M. le Vice-Président en charge de l'Administration Générale.

La prise en charge des frais sera assurée sur présentation d'un état de frais détaillé, accompagné de justificatifs et dans la limite des frais réellement engagés selon le barème figurant au paragraphe IV ci-après.

IV - BAREME DE PRISE EN CHARGE DES DEPLACMENTS

1. Déplacements ordinaires

Hébergement et restauration en France

a/ en province :

Les frais d'hébergement engagés par les élus à l'occasion des déplacements nécessitant une ou plusieurs nuitées seront indemnisés sur la base des dispositions de l'article 1 de l'arrêté ministériel du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 ainsi :

- indemnité de nuitée + petit déjeuner : 60,00 € (maximum)
- sauf pour les villes suivantes : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Rennes, Strasbourg et Toulouse pour lesquelles l'indemnité de nuitée + petit déjeuner est portée à 70 € (maximum).

b/ en région parisienne (départements 75-77-78-91-92-93-94-95) :
Par dérogation aux dispositions de l'article 1 de l'arrêté ministériel du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006, l'indemnisation des frais d'hébergement pourra être portée aux frais réels justifiés par la production d'une facture émanant d'un hôtel ou d'une structure d'hébergement dans la limite de 2 fois le montant de l'indemnité réglementaire :

- indemnité de nuitée + petit déjeuner : frais réels justifiés par la production d'une facture émanant d'un hôtel ou d'une structure d'hébergement dans la limite de 120 €.

Restauration
- Indemnité de repas : 15,25 €/repas

Hébergement et restauration à l'étranger *(nuitée et repas) :*

Application des dispositions de l'article 1 de l'arrêté ministériel du 3 juillet 2006 modifié par l'arrêté du 26 août 2008 : montant forfaitaire selon la destination (exemples : Italie > 220 € ; Suisse > 230 FS ; Belgique > 143 €/par jour maximum)

2. Déplacements pour mandats spéciaux

La totalité des frais afférents à ce type de déplacements sera couverte dans la limite des crédits ouverts par la délibération du Conseil Départemental ou de la Commission Permanente autorisant le mandat spécial, votée préalablement au déplacement.

3. Déplacements pour représentation de l'Assemblée ou formation

Hébergement et Restauration

- chambre + petit déjeuner : 200 € par nuitée maximum,
- restauration : 30,00 € par repas maximum.

4. Indemnités kilométriques (quel que soit le type de déplacement)

(Arrêté du 3 juillet 2006, en vigueur depuis le 01-08-2008 modifié par arrêté du 26 août 2008)

Puissance fiscale du véhicule	jusqu'à 2 000 kms	de 2001 à 10 000 kms	au-delà de 10 000 kms
5 CV et moins	0,25 €	0,31 €	0,18 €
6 et 7 CV	0,32 €	0,39 €	0,23 €
8 CV et plus	0,35 €	0,43 €	0,25 €

Il est rappelé que ce barème ne peut s'appliquer qu'aux véhicules détenus à titre personnel, l'utilisation de véhicules immatriculés au nom de sociétés (quelle que soit leur forme juridique) ou de collectivités ne peut ouvrir droit à remboursement.

En vue de veiller au respect de l'application des tranches fixées par ce barème :

- les Conseillers Départementaux devront fournir en début de mandat une copie de la carte grise du véhicule personnel utilisé pour les déplacements,
- une vérification des informations relatives aux véhicules personnels utilisés par les élus de l'Assemblée Départementale sera effectuée au début de chaque année civile par le Secrétariat des Elus du Service de l'Assemblée.

5. <u>Autres frais ouvrant droit à prise en charge</u> (quel que soit le type de déplacement)

Seront pris en charge sur la base du coût réels :

- les tickets de transport d'une manière générale et plus particulièrement ceux relatifs aux transports en commun (métro, RER, bus, tram, etc.)
- les billets de train (déplacements effectués en 1ère classe sauf en cas d'indisponibilité),
- les billets d'avion (classe économique uniquement),
- les frais de location de véhicule,
- les frais de parking,
- les frais de taxi.

Le montant de l'ensemble de ces indemnités sera actualisé en fonction des évolutions législatives ou réglementaires en la matière.

V/ - MODALITES DE REMBOURSEMENT

Quelle que soit la nature du déplacement, les frais correspondants seront remboursés à chaque Conseiller Départemental sur présentation d'un état mensuel dûment renseigné et mentionnant notamment :

- la date,
- l'heure de départ de la résidence familiale, (*)
- le lieu du déplacement,
- le motif précis et explicite du déplacement (objet de la réunion, intitulé de la Commission ou de l'organisme concerné…),
- la distance aller/retour depuis la résidence familiale [1],
- l'heure de retour à la résidence familiale. (*)

(*) uniquement pour les déplacements à l'extérieur du département

[1] Le calcul des trajets est effectué sur la base des informations fournies par les sites www.viamichelin.fr ou fr.mappy.com.

Cet état mensuel devra être accompagné des justificatifs des dépenses réellement engagées :

- billets de transports,
- tickets de parking, fiches de taxi, etc.,
- factures d'hébergement et de repas.

A défaut de justificatifs, les frais correspondants ne pourront être remboursés par la collectivité.

En cas de contrôle ultérieur par la Chambre Régionale des Comptes ou tout autre organisme, le Conseiller Départemental devra être en capacité de fournir les justificatifs relatifs au motif du déplacement justifiant d'une prise en charge par le Département : convocation, invitation, courrier, fax ou courriel formalisant le tenue de réunions relatives à des instances interdépartementales, régionales, nationales ou transfrontalières dont le siège est situé en dehors du Département.

Il est précisé que l'organisation des déplacements pourra, si nécessaire, être assurée par l'intermédiaire de prestataires professionnels. Dans ce cas, la prise en charge des frais correspondants peut être assurée directement par :

- le Conseiller Départemental concerné qui sera remboursé de l'avance de ses frais, conformément aux dispositions adoptées par l'Assemblée et dans les limites qu'elle aura fixées, y compris pour les représentations du Président,
- le Conseil Départemental sur présentation de factures du prestataire.

VI/ - FRAIS D'ANNULATION

En cas d'annulation d'un déplacement ayant déjà entraîné des réservations (transports, hébergement, etc.), le Département :

- supportera l'intégralité des frais correspondants si l'annulation est le fait de l'organisateur de l'évènement pour lequel le déplacement était prévu,
- ne procédera à aucun remboursement des frais engagés si l'annulation est le fait de l'élu et ne résulte pas d'un empêchement justifié de dernière minute.

La 8ème Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, lors de sa séance du 09 novembre 2015, a émis un avis favorable à l'actualisation des dispositions relatives à la prise en charge des frais de déplacement des Conseillers Départementaux.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et statuer.

Le Conseil Départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

ADOPTE les propositions de la 8ème Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale,

APPROUVE le dispositif de remboursement des frais engagés par les Conseillers Départementaux pour leurs déplacements à compter du 1er janvier 2016.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 11 décembre 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 15 décembre 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil Départemental,
Christian MONTEIL

haute savoie
le Département

Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil Départemental

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2015

n° CD-2015-113

RAPPORTEUR : M. DUVERNAY

OBJET : SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES (SEML) - RAPPORT ANNUEL DES REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEM TERACTEM

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le lundi 23 novembre 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, Mme LEI, M. MIVEL
Autres membres :	Mme DION, Mme DULIEGE, Mme GONZO-MASSOL, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, Mme TOWNLEY, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. DAVIET, M. MORAND, M. RUBIN
Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)	
Mme BOUCHET, Mme GAY	
Absent(e)(s) Excusé(e)(s) :	
M. BOCCARD, M. EXCOFFIER, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, M. PACORET, M. PUTHOD	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	**34**	**Adopté à l'unanimité**	
Présents :	**26**	**Voix Pour**	**28**
Représenté(e)(s) :	**2**	**Voix contre**	
Suffrages Exprimés :	**28**	**Abstention(s)**	

Le Département est actionnaire de la SEM TERACTEM à hauteur de 59,29 % et dispose actuellement de quatre représentants au Conseil d'Administration de la société désignés par délibération du Conseil Départemental en date du 7 avril 2015 :

- M. DUVERNAY (Président),
- Mme MAHUT,
- M. MIVEL,
- M. PACORET.

Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) : *"les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte (…)"*.

Le rapport complet présenté au Conseil Départemental au titre de l'article L.1524-5 du CGCT comprend :

1. un point sur la situation administrative de la société,
2. un point sur les comptes de l'exercice 2014,
3. un point sur l'activité des filiales et sous filiales.

Une synthèse de ce rapport figure ci-après.

1- Organisation de TERACTEM au 31 décembre 2014

Le groupe TERACTEM est composé de 2 filiales et de 2 sous-filiales :

- Investisseur des Alpes (filiale),
- Energie Renouvelables des Alpes (ERA) (filiale),
- Solaire des Alpes (sous-filiale d'ERA),
- Chaleur des Alpes (sous-filiales d'ERA).

L'organisation opérationnelle du groupe TERACTEM est axée sur 3 activités :

- Conseil, Foncier, Innovation,
- Développement des Territoires,
- Promotion d'Immobilier d'Intérêt Général.

2- La situation administrative de la société

Le capital de la société est de 7 000 014 €, détenu à 59,29 % par le Conseil Départemental de la Haute Savoie.

Le Conseil Départemental détient donc :

Nombre d'Actions	Montants souscrits	% en Capital
197 644	4 150 524	59,29%

L'effectif au 31/12/2014 s'élève à 64 salariés. Pour mémoire au 31/12/2013, il s'élevait à 63 salariés.

3- Les comptes de l'exercice 2014

Le résultat de l'exercice comptable après Impôt Société ressort à **458 092 €**, en hausse de 204 948 € (soit + 81 %) par rapport à 2013.
La situation des fonds propres après affectation du résultat s'élève à **9 074 224 €**.

4- Répartition 2014 des rémunérations et marge opérationnelle

4-1 Répartition par client (en K€)

	2014	2013	2012
Conseil départemental 74	**554** (≈9,3%)	**550** (≈10%)	**654** (≈11%)
Région Rhône-Alpes	**38,5** (≈0,6%)	**75** (≈1,4%)	**117** (≈2%)
Collectivités 74	**1 840,5** (≈30,9%)	**2 827** (≈53%)	**2 946** (≈50,5%)
Autres	**272** (≈4,6%)	**356** (≈6,8%)	**309** (≈5,3%)
Opérations propres et filiales	**3 248** (≈54,6%)	**1 529** (≈28,8%)	**1 804** (≈30,9%)
TOTAL	5 953	5 337	5 830

4-2 Répartition par domaine d'activités (en K€ HT)*

Missions	Conseil Foncier Innovation	Développement des territoires	Promotion d'immobilier d'intérêt Général	TOTAL
PDIPR	159			
Sources	191			
Etudes territoriales	145			
Foncier	418			
Aménagement (concession)		739		
Aménagement (mandat)		381		
Construction équipements publics		285		
Transport-mobilité		386		
OPERATEUR DES ALPES			3 096	
INVESTISSEUR DES ALPES			87	
ENERGIE			65	
TOTAL	913	1 792	3 248	5 953

5- La filiale INVESTISSEUR DES ALPES

Résultat net 2014	246 457,43 €
Capital	3 975 000,00 €
Fonds propres	4 843 611,90 €

Affectation du résultat :

Dividendes	75 000,00 €
Reserve légale	12 322,87 €
Autres réserves	159 134,56 €

6- Activités des filiales ERA, SOLAIRE des ALPES et CHALEUR des ALPES

6-1 ENERGIES RENOUVELABLES DES ALPES

Filiale directe de TERACTEM, actionnaire des filiales Solaire des Alpes et Chaleur des Alpes.

Résultat net 2014	43,60 €
Capital	900 000,00 €
Fonds propres	894 143,21 €

6-2 SOLAIRE DES ALPES

Résultat net 2014	17 519,30 €
Capital	425 000,00 €
Fonds propres	492 134,50 €

6-3 CHALEUR DES ALPES

Résultat net 2014	-91 832,35 €
Capital	200 000,00 €
Fonds propres	1 852 212,26 € dont 1 552 702,50 € de subventions d'investissement

La 8ème Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, lors de ses séances des 05 octobre et 09 novembre 2015 a proposé de prendre acte du rapport transmis.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir prendre acte du rapport écrit soumis par les représentants du Conseil Départemental au Conseil d'Administration de la SEM TERACTEM en application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur le rapport écrit des représentants du Conseil Départemental au Conseil d'Administration de la SEM TERACTEM, transmis en application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 11 décembre 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 15 décembre 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil Départemental,
Christian MONTEIL

Le rapport joint au dossier est consultable uniquement sous forme dématérialisée et peut être obtenu auprès du Service de l'Assemblée.

haute savoie
le Département

Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil Départemental

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2015

n° CD-2015-114

RAPPORTEUR : M. MIVEL

OBJET : SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES (SEML) - RAPPORT ANNUEL DU REPRESENTANT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEM FUNIFLAINE

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le lundi 23 novembre 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, Mme LEI, M. MIVEL
Autres membres :	Mme DION, Mme DULIEGE, Mme GONZO-MASSOL, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, Mme TOWNLEY, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. DAVIET, M. MORAND, M. RUBIN
Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)	
Mme BOUCHET, Mme GAY	
Absent(e)(s) Excusé(e)(s) :	
M. BOCCARD, M. EXCOFFIER, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, M. PACORET, M. PUTHOD	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	**34**	**Adopté à l'unanimité**	
Présents :	**26**	**Voix Pour**	**28**
Représenté(e)(s) :	**2**	**Voix contre**	
Suffrages Exprimés :	**28**	**Abstention(s)**	

Le Département de Haute-Savoie est actionnaire de la SEM FUNIFLAINE à hauteur de 10 % et dispose d'un représentant au Conseil d'Administration désigné par délibération n° CD 2015-011 du 27 avril 2015, à savoir **M. Jean-Louis MIVEL**.

Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales : *"les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte (…)"*.

Le rapport présenté au Conseil Départemental au titre de l'article L.1524-5 du CGCT comprend :

- un point sur l'objet et les statuts de la SEM FUNIFLAINE,
- un point sur l'avancement des études,
- un point sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2014,
- un point sur la dissolution de la SEM.

1-Objet et statut de la SEM FUNIFLAINE

La SEM FUNIFLAINE a été créée le 27/08/2001 avec un capital de 80 000 €. Les actionnaires historiques sont la commune de MAGLAND, la société Domaine Skiable de Flaine (DSF) et le Département.

La présidence de la SEM FUNIFLAINE est actuellement assurée par M. René POUCHOT (Maire de la commune de MAGLAND) et la direction par M. Pascal TOURNIER (Directeur de DSF).

La société a pour objet, directement ou indirectement de réaliser ou faire réaliser :

- *une étude complète sur la faisabilité d'une liaison par chemin de fer ou a crémaillère, par téléphérique, ou par tout autre engin, sur le territoire des Communes de MAGLAND et d'ARACHES-LA-FRASSE, et destinée à relier la vallée de l'Arve aux abords de l'autoroute avec la station de Flaine, avec une gare intermédiaire desservant la station des Carroz ;*

- *toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher à l'objet social.*

Les études engagées entre 2001 et 2008 ont porté principalement sur la réalisation d'un funiculaire entre MAGLAND et Flaine. Ces études ont conclu à l'impossibilité de réaliser ce type d'appareil au regard des coûts de travaux prévisionnels d'un rail en montagne et de la fréquentation attendue.

A partir de 2008, les technologies ayant fortement évolué en matière de transport téléporté, la SEM a souhaité relancer une réflexion globale de liaison par câble permettant, grâce à cette technique, de faire baisser les coûts d'investissement et d'envisager la desserte des Carroz, sur la commune d'ARACHES-LA-FRASSE, et de fait, d'augmenter l'intérêt commercial de cet appareil en le positionnant comme un transport public à part entière.

Le 16/05/2010, deux nouveaux actionnaires, à savoir la commune d'ARACHES-LA-FRASSE et la société SOREMAC (SEM d'Exploitation des Remontées Mécaniques des Carroz), intègrent la SEM FUNIFLAINE avec une nouvelle répartition du capital initial de 80 000 €. La répartition du capital est restée inchangée depuis.

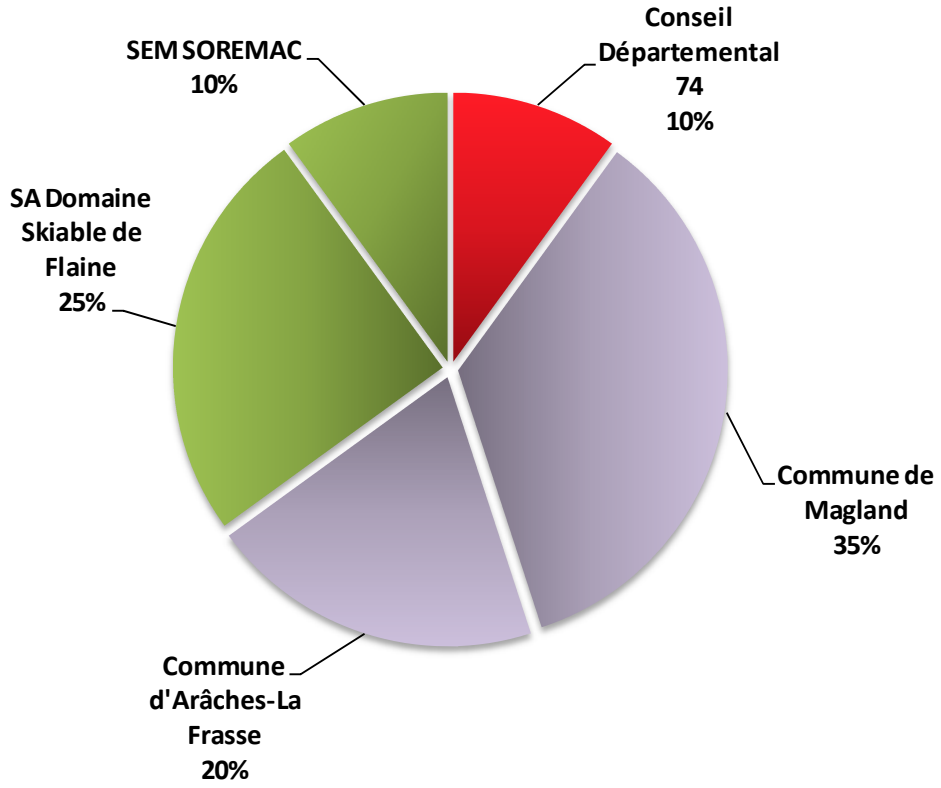

Plusieurs augmentations de capital ont été décidées depuis la création de la société en 2001 afin de couvrir les dépenses liées aux études menées ainsi qu'à la sous-traitance de sa gestion administrative et comptable, la SEM ne disposant d'aucun effectif salarié (voir tableau ci-dessous).

Date de l'AG	Augmentation de capital (capital initial de 80 000 €)		Capital social après augmentation
	Montant total	Dont part CD 74	
30/11/2010	64 000 €	6 400 €	**144 000 €**
26/09/2011	96 000 €	9 600 €	**240 000 €**
05/06/2013	96 000 €	9 600 €	**336 000 €**

Au 30 septembre 2015, l'actionnariat de la SEM est détenu à hauteur de 65 % par des actionnaires publics et à hauteur de 35 % par des actionnaires privés, chacun disposant d'un ou plusieurs représentants au Conseil d'Administration en fonction du niveau de capital détenu (voir tableau ci-dessous).

Actionnariat actuel			
Actionnaires	**Part de capital détenu**	**Montant du capital détenu**	**Représentants**
Comune de Magland	35%	117 600 €	- M. René POUCHOT (Président) - Mme Josette CROZET - M. Jean-Luc PERRET
Commune d'Arâches-La-Frasse	20%	67 200 €	- M. Marc IOCHUM - M. Jean-Paul CONSTANT
Département de Haute-Savoie	10%	33 600 €	- M. Jean-Louis MIVEL
SA - Domaine Skiable de Flaine (DSF)	25%	84 000 €	- M. Pascal TOURNIER (Directeur Général)
SEM - Société d'Exploitation des Remontées Mécaniques d'Arâches Les Carroz (SOREMAC)	10%	33 600 €	- M. Adrien DAUVE
TOTAL	**100%**	**336 000 €**	

2-Avancement des études

Les études lancées par la SEM sont, dans leur grande majorité, quasiment terminées à septembre 2015. Certaines études complémentaires sont en attente de rendu, notamment une étude marketing lancée mi-2015 destinée à mieux identifier les flux de passages par tronçons et typologie d'usagers, en complément de l'étude socio-économique réalisée par le Cabinet SYSTRA EN 2013.

L'objectif est ainsi, sur le dernier trimestre 2015, de consolider le business plan du projet à travers des recettes potentielles affinées au regard des flux de passages identifiés.

3- Synthèse des comptes annuels

Au 31 décembre 2014, les comptes de la SEM font apparaître un résultat net déficitaire de 57 595 € et des capitaux propres à hauteur de 93 569 € pour un capital social de 336 000 €.

4- Dissolution de la SEM

Il est envisagé la dissolution de la SEM avant fin 2015.

La 8ème Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, lors de sa séance du 09 novembre 2015 a proposé de prendre acte du rapport transmis.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir prendre acte du rapport écrit soumis par le représentant du Département au Conseil d'Administration de la SEM FUNIFLAINE, en application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur le rapport écrit des représentants du Conseil Départemental au Conseil d'Administration de la SEM FUNIFLAINE, transmis en application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 11 décembre 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 15 décembre 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil Départemental,
Christian MONTEIL

Le rapport joint au dossier est consultable uniquement sous forme dématérialisée et peut être obtenu auprès du Service de l'Assemblée.

haute savoie
le Département

Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil Départemental

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2015

n° CD-2015-115

RAPPORTEUR : M. HEISON

OBJET : SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES (SEML) - RAPPORT ANNUEL DU REPRESENTANT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU SEIN DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'ARCHAMPS ET DU GENEVOIS (SEMAG)

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le lundi 23 novembre 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, Mme LEI, M. MIVEL
Autres membres :	Mme DION, Mme DULIEGE, Mme GONZO-MASSOL, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, Mme TOWNLEY, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. DAVIET, M. PUTHOD, M. RUBIN
Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)	
Mme BOUCHET, Mme GAY	
Absent(e)(s) Excusé(e)(s) :	
M. BOCCARD, M. EXCOFFIER, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, M. MORAND, M. PACORET	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	**34**	**Adopté à l'unanimité**	
Présents :	**26**	**Voix Pour**	**28**
Représenté(e)(s) :	**2**	**Voix contre**	
Suffrages Exprimés :	**28**	**Abstention(s)**	

Le Département est actionnaire de la Société d'Economie Mixte d'Archamps et du Genevois (SEMAG) à hauteur de 6,44 % du capital et dispose d'un représentant au Conseil d'Administration de la SEM désigné par délibération du Conseil Départemental en date du 27 avril 2015 : M. HEISON.

Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales : *"les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte (…)"*.

Le rapport présenté au Conseil Départemental au titre de l'article L.1524-5 du CGCT comprend notamment les points suivants :

1. la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos au 31/12/2014,
2. l'organisation et les résultats du groupe.

Une synthèse de ce rapport figure ci-après.

1-1- Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014

L'exercice clos le 31 décembre 2014 s'est écoulé sur une période de 9 mois contre 12 mois pour l'exercice précédent, arrêté au 31 mars 2014.

Le résultat de l'exercice s'élève à 663 677 €, en hausse de 1 124 787 € par rapport à l'exercice clos au 31 mars 2014.
Les capitaux propres s'élèvent à 8 185 916 €.

1-2- Les principaux faits marquants

- Restructuration de la SEMAG autour de 3 pôles de développement opérationnel (services technopolitains, transfert de connaissances et support à l'innovation) et autour de 3 directions de support fonctionnel (marketing et communication, administration et finances, aménagements et constructions).
- Abandon de la 3ème tranche du projet Hameau de Chosal.
- Remboursement à la SEMAG par le SMAG d'une dette de 519 K€.

2- Organisation et résultats du groupe SEMAG

2-1- Organigramme de la SEMAG et de Gestion et Services

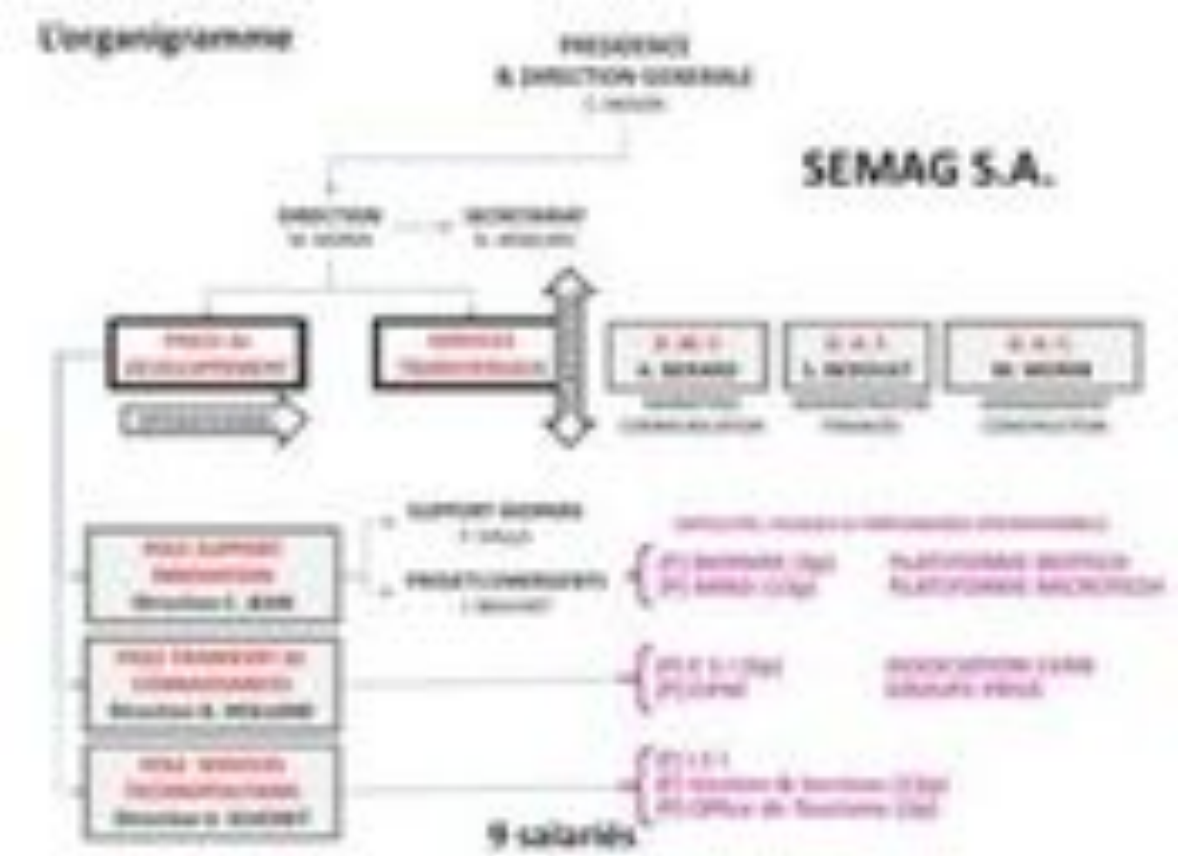

2-2- Activité et résultats des filiales de la SEMAG au 31 décembre 2014

- **Société : GESTION ET SERVICES,**

Activité : prestation de services
Depuis le : 17 décembre 1990
Participation : 126 K€ soit 100.00 % du capital
Dernier exercice clos : 31 décembre 2014

Chiffre d'affaires hors taxes :	871 787 euros
Résultat (déficitaire) :	-166 805 euros

- **Société : IMMOBILIER D'ENTREPRISE& INVESTISSEMENTS,**

Activité : IMMOBILIER D'ENTREPRISE
Depuis le : 11 juin 2004
Participation : 600 K€ soit 100.00 % du capital
Dernier exercice clos : 31 décembre 2014

Chiffre d'affaires hors taxes :	112 345 euros
Résultat (déficitaire) :	13 133 euros

- **Société : SCI DU HAMEAU DE CHOSAL,**

Activité : immobilier
Depuis le : 10 juillet 2007
Participation : 99 K€ soit 99.00 % du capital
Dernier exercice clos : 31 décembre 2014

Chiffre d'affaires hors taxes :	260 105 euros
Résultat (déficitaire) :	-265 211 euros

La 8ème Commission Finances, Ressources Humaines et Administration Générale, lors de sa séance du 9 novembre 2015, a proposé de prendre acte du rapport transmis.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir prendre acte du rapport écrit soumis par le représentant du Conseil Départemental au sein de la Société d'Economie Mixte d'Archamps et du Genevois (SEMAG) en application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur le rapport écrit des représentants du Conseil Départemental au sein de la Société d'Economie Mixte d'Archamps et du Genevois (SEMAG), transmis en application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 11 décembre 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 15 décembre 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil Départemental,
Christian MONTEIL

Le rapport joint au dossier est consultable uniquement sous forme dématérialisée et peut être obtenu auprès du Service de l'Assemblée.

haute savoie
le Département

Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil Départemental

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2015

n° CD-2015-116

RAPPORTEUR : M. MIVEL

OBJET : RAPPORT ANNUEL DES SERVICES POUR L'ANNEE 2014

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le lundi 23 novembre 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, M. MIVEL
Autres membres :	Mme DION, Mme DULIEGE, Mme GONZO-MASSOL, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, Mme TOWNLEY, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. DAVIET, M. PACORET, M. RUBIN
Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)	
Mme BOUCHET, Mme GAY	
Absent(e)(s) Excusé(e)(s) :	
M. BOCCARD, M. EXCOFFIER, Mme LEI, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, M. MORAND, M. PUTHOD	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	**34**	**Adopté à l'unanimité**	
Présents :	**25**	**Voix Pour**	**27**
Représenté(e)(s) :	**2**	**Voix contre**	
Suffrages Exprimés :	**27**	**Abstention(s)**	

M. le Président rappelle que l'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales lui fait obligation de rendre compte au Conseil Départemental, par un rapport spécial, de la situation du Département, de l'activité et du financement des services.

Ce document répond à l'obligation d'information et de transparence. Il offre aussi de sensibiliser sur les compétences exercées par la collectivité départementale, la palette des missions, la nature des responsabilités, les moyens mis en œuvre, les stratégies initiées.

Ce rapport d'activités témoigne du rôle déterminant de la collectivité départementale en matière de cohésion sociale et territoriale. Par l'exercice de ses missions de service public, le Département incarne un acteur de proximité auprès des usagers et une collectivité ressource auprès des territoires.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir prendre acte de la communication du Rapport d'Activités des Services pour l'année 2014.

Le Conseil Départemental,
à l'unanimité,

DONNE ACTE à M. le Président de la communication du Rapport d'Activité des Services pour l'année 2014.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 11 décembre 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 15 décembre 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil Départemental,
Christian MONTEIL

Rapport d'Activité des Services 2014

Lundi 7 et mardi 8 décembre 2015

SOMMAIRE

- **DGA ASS – DIRECTION GENERALE ADJOINTE POLE ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE**
  - DPDS - Direction de la Prévention et du Développement Social
  - DPE - Direction de la Protection de l'Enfance
  - DGH - Direction de la Gérontologie et du Handicap
  - DPMI-PS - Direction de la Protection Maternelle Infantile – Promotion de la Santé

- **DGA IAT – DIRECTION GENERALE ADJOINTE POLE INFRASTRUCTURES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**
  - DR - Direction des Routes
  - DITM - Direction de l'Ingénierie, des Transports et de la Mobilité
  - DAEDR - Direction de l'Aménagement, de l'Environnement et du Développement Rural
  - SPAF - Service Programmation et Affaires Foncières

- **DGA EDT – DIRECTION GENERALE ADJOINTE POLE EDUCATION ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
  - DEF - Direction de l'Education et de la Formation
  - DSTM - Direction des Sports, Tourisme et Montagne
  - DAC - Direction des Affaires Culturelles
  - DAD - Direction des Archives Départementales
  - SAVOIE BIBLIO
  - DEESI - Direction de l'Economie, de l'Enseignement Supérieur et de l'Innovation

- **DGA R – DIRECTION GENERALE ADJOINTE POLE RESSOURCES**
  - DSF - Direction des Services Financiers
  - DRH - Direction des Ressources Humaines
  - DCSG - Direction de la Construction et des Services Généraux
  - DSI - Direction des Systèmes d'Information
  - POLE JURIDIQUE
    - SCCJ - Service du Conseil Juridique et du Contentieux
    - Service Patrimoine
    - Service de la Commande Publique / Infrastructures et Bâtiments
    - Service de la Commande Publique / Fournitures et Services
    - Mission Veille et Coordination

- **CABINET DU PRESIDENT**
  - DCI - Direction de la Communication Institutionnelle
  - Service Protocole et Logistique

- **DIRECTION GENERALE DES SERVICES**
  - SCCG - Service Conseil et Contrôle de Gestion
  - DSTDD - Direction de la Solidarité des Territoires et du Développement Durable
  - ASSEMBLEE

DGA ASS

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
POLE ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

- DPDS - Direction de la Prévention et du Développement Social
- DPE - Direction de la Protection de l'Enfance
- DGH - Direction de la Gérontologie et du Handicap
- DPMI-PS - Direction de la Protection Maternelle Infantile – Promotion de la Santé

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE

Principales missions

En 2014, la DGA ASS regroupe 4 directions :
- Prévention et Développement Social (DPDS)
- Protection Maternelle et Infantile - Promotion de la Santé (PMI-PS)
- Protection de l'Enfance (DPE)
- Gérontologie et Handicap (DGH)

La DGA ASS coordonne les différentes actions engagées ou à mettre en œuvre par le Conseil Départemental dans les domaines des compétences sociales et médico-sociales dévolues par la loi.

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	218
B	373
C	266

Observations : il convient d'ajouter 180 assistants familiaux relevant de la DPE

Budget 2014

Réalisé :

En M€	Fonctionnement	Investissement	Total
	258 552 516	1 705 694	260 258 210

Répartition par thématiques :

Objet	Fonctionnement	Investissement	Total
DPDS	58 177 745		58 177 745
PMI-PS	2 157 746	98 000	2 255 747
DPE	65 071 280		65 071 280
DGH	133 145 745	1 607 694	134 753 439

Principaux faits marquants de l'année 2014

- **Les actions sociales et médico-sociales**

L'année 2014 a vu l'adoption par l'assemblée départementale et le début de la mise en œuvre du programme départemental d'insertion et de l'emploi (PDIE) et du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD). Ces deux documents fixent le cadre d'action et les priorités du Département jusqu'en 2017. Par ailleurs, à l'automne 2014, le Département s'est engagé dans la préparation des contrats de villes dont la nouvelle programmation fixée par l'Etat a retenu comme sites prioritaires les villes de Cluses, Bonneville, Thonon les Bains, Annemasse, Gaillard et Saint-Julien en Genevois. Le dernier trimestre 2014 a été consacré à la préparation de la mise en place d'un dispositif spécifique d'hébergement des mineurs isolés étrangers (ouverture effective en janvier 2015) pour faire face à la saturation observée des établissements publics et des maisons d'enfants à caractère

	social sollicités au titre de l'aide sociale à l'enfance. Enfin, cinquième et dernier grand dossier coordonné par la DGA, l'accompagnement social des populations sans domicile fixe ou en errance, d'une part, avec la signature d'une convention avec l'Etat pour l'évaluation sociale des situations avant évacuation des campements illicites, et, d'autre part, le renouvellement de la participation financière du Département au volet alimentaire du plan hiver 2014/2015. - **Les services de proximité à la population** En 2014, la DGA a poursuivi l'effort de modernisation des bâtiments et locaux accueillant ses services. Après l'acquisition d'un terrain à Seynod en vue d'y implanter un nouveau pôle médico-social, le Département a inauguré son nouveau PMS à Saint-Julien-en-Genevois installé au cœur de la maison intergénérationnelle de l'enfance et de la famille qui permet un accès facilité en centre-ville et facilite les démarches des usagers grâce à la proximité avec les services sociaux de la commune. L'automne 2014 a également été consacré à la préparation de l'installation des équipes de travailleurs sociaux du Perrier et de Florissant appelées à être regroupées en janvier 2015 dans un tout nouvel immeuble de la ZAC de l'Etoile (Emile Zola) avant une installation définitive (2016) à proximité dans des locaux en construction, propriété du Département, proches de la gare et du centre-ville et proposant un pôle de services au public avec la présence de la Communauté d'Agglomération et de l'espace régional. - **Organisation des services de la DGA** L'année 2014 a marqué l'achèvement de la Mission d'Appui Technique (MAT) pour l'évaluation et l'adaptation de l'organisation des services de la DGA. La mise en œuvre des préconisations de la MAT validée par le CTP de juillet 2013 s'est traduite par : . le redéploiement de 21 postes qui a permis de compléter et d'harmoniser l'encadrement entre les 4 directions, d'installer les coordonnateurs de territoire en charge de la transversalité et de renforcer l'appui technique aux équipes sur le terrain. . le redimensionnement des services avec la création de 37 postes (hors déconventionnement) pour prendre en compte les besoins de la population en constante progression et renforcer en conséquence les services, en priorité dans les circonscriptions. . la finalisation du déconventionnement avec Annecy et Annemasse et la création de 35 postes en interne permettant au Département de reprendre le plein exercice de ses missions sociales sur les territoires concernés.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE
- Direction de la Prévention et du Développement Social -

Principales missions

La DPDS a pour mission de favoriser les conditions d'environnement social propices à une responsabilisation, une insertion, une autonomie, une citoyenneté et plus largement à un mieux-vivre et un mieux-être pour celles et ceux qui connaissent des difficultés à trouver leur place dans la société, ceci, avec l'ensemble des partenaires et en développant au plus près du terrain des actions individuelles ou collectives.

A ce propos, la DPDS met en œuvre de nombreuses actions en faveur :

- de l'insertion sociale et professionnelle des publics les plus fragiles,
- de l'accès et le maintien au logement des personnes défavorisées,
- de prévention en direction de l'enfance et de la jeunesse,
- du soutien financier aux ménages en difficulté de subsistance

Les actions de la DPDS se développent en transversalité avec l'ensemble des directions médico-sociales (DPE, DGH, PMI-PS) et au-delà (Direction de l'Aménagement, de l'Environnement et du Développement Rural, Direction de l'Education, de la Formation, de l'Université, Direction des Ressources Humaines).
La DPDS s'appuie sur ses 4 circonscriptions d'action médico-sociale chargées du pilotage territorial et de la mise en œuvre des politiques sociales départementales en lien avec les autres directions du social et les partenaires.
Portes d'entrées de l'action sociale départementale, les 30 Pôles Médico-sociaux et les 5 Relais Médico-sociaux répartis sur l'ensemble du territoire assurent la réponse de proximité, à travers l'accueil, l'écoute, l'orientation et l'accompagnement de tous les publics.

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	31
B	198
C	105

Budget 2014

Réalisé :

En M€	Fonctionnement	2014	2013
DPDS		58 177 745	55 106 517

Répartition par thématiques :

Objet	Fonctionnement	2014	2013
INSERTION		45 600 361	42 198 098
LOGEMENT		4 290 475	4 987 723
AST		8 236 912	7 870 697

Principaux faits marquants de l'année 2014	Si la Haute-Savoie continue à connaître un taux de chômage (7,2 %) inférieur à la moyenne régionale (8,6 %) et nationale (9,7 %) sur le premier semestre 2014 avec 36091 demandeurs d'emploi de catégorie A (personnes n'exerçant aucune activité), elle enregistre l'une des plus fortes progressions de la région Rhône-Alpes en glissement sur douze mois. Ce contexte nécessite donc de rester mobilisé pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes qui en ont besoin, et notamment d'être vigilant quant à l'impact potentiel sur le nombre d'allocataires rSa à la charge du Département qui en décembre 2014 s'élevait à 7852, soit une augmentation de 5,5 % sur une année. Cette année encore, le Conseil Départemental a réaffirmé sa volonté de soutenir et d'accompagner les personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi par la signature d'une Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) avec l'Etat pour la mise en œuvre de 720 contrats aidés. A quoi s'ajoutent 40 Emplois d'Avenir recrutés par le Département au sein de ses services. Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie ouvre ainsi des perspectives d'avenir professionnel aux jeunes sans diplôme ni qualification, et se positionne comme le 1er partenaire public de l'Etat dans le département sur ce dispositif Fruit de plus d'un an de travaux préparatoires marqués par de nombreuses rencontres avec les élus locaux et les acteurs économiques et associatifs, le Programme Départemental d'Insertion par l'Emploi (PDIE) 2014-2018 a été adopté en par l'Assemblée Départementale en janvier. Ainsi, en privilégiant une approche responsable et pragmatique adaptée aux réalités d'un contexte économique, le Département a la volonté, aujourd'hui, de donner une ambition nouvelle à sa politique d'insertion en favorisant : **« une insertion dynamique par l'emploi** » qui se traduit concrètement par 3 orientations : - développer un accompagnement social et socioprofessionnel individualisé - faciliter un accès et un maintien durable dans l'emploi - déployer un dispositif partenarial performant au service de la politique départementale d'insertion Par ailleurs, aujourd'hui, le logement prend une place centrale dans la vie des ménages, et constitue un élément essentiel dans leur parcours d'insertion. Dans son rôle de chef de file de l'action sociale, le Département a la responsabilité de l'accès et du maintien dans le logement des personnes en difficulté. Le 6ème PDALPD co-construit avec les services de l'Etat et adopté par l'Assemblée Départementale en janvier, résulte des nombreuses concertations partenariales menées au niveau départemental qui ont conduit à la formulation d'orientations et d'un plan d'actions pour 2014-2018 construit autour de 4 grands axes :

	- développer l'offre de logement et structurer l'offre d'hébergement et de logement d'insertion ; - permettre l'accès au logement et fluidifier le lien hébergement-logement ; - permettre l'accès et le maintien dans le logement ; - optimiser la gouvernance pour mieux travailler ensemble. Concernant l'Action Sociale Territorialisée, le Président du Conseil Départemental a décidé de mettre un terme aux deux dernières conventions d'action sociale globale qui liaient le Département aux Villes d'Annecy et d'Annemasse depuis 1968. Ainsi, à compter du 1er janvier 2015, le Conseil Départemental reprendra le plein exercice des compétences d'action sociale qui étaient déléguées jusqu'alors à ces deux villes et assurera directement la gestion des Centres Médico-sociaux, qui deviendront des Pôles Médico-sociaux (PMS). Afin d'assurer l'ensemble de ses missions d'action sociale globale dans le cadre de la polyvalence de secteur et de garantir la continuité et la qualité de l'accompagnement proposé aux usagers des PMS, le Conseil Départemental mobilisera dès le 1er janvier 2015, 18 postes de professionnels pour la ville d'Annecy et 20 pour la ville d'Annemasse. Après une phase de diagnostic et d'élaboration de préconisations, la Mission d'Appui Technique (MAT) est entrée cette année dans une phase opérationnelle avec l'harmonisation des organisations des directions du social et le recrutement pour la DPDS de quatre postes de Chefs de Service Territoriaux permettant de renforcer l'encadrement et l'appui technique aux équipes de terrain.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE
- Direction de la Prévention et du Développement Social -
Service Enfance Jeunesse Famille

Principales missions	- Suivi des services de Prévention Spécialisée de la Haute-Savoie : EPDA et PASSAGE - Suivi des conventions avec les 4 Missions Locales Jeunes de Haute-Savoie - Suivi des dispositifs FAJ et la DDCS - Suivi et animation de la Commission Mixte CAF/CG en lien avec le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des parents (REAAP) - Lien avec la DPE et la DPMI-PS sur les questions enfance et jeunesse - Subventions aux associations - Dispositifs interprétariat - Formations internes des agents DPDS
Effectifs 2014	*PERSONNELS ADMINISTRATIFS DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE FAMILLE : 2* ⇨ 1 agent pour le secrétariat ⇨ 1 agent gestion des dossiers des associations *PERSONNELS SOCIAUX* : 2 ⇨ 1 Assistante Sociale - référente professionnelle ⇨ 1 Chargée de mission - Jeunesse *PERSONNEL CHARGE DE L'ENCADREMENT* : 1 ⇨ 1 Chef de Service
Budget 2014	- Prévention Spécialisée - Missions Locales Jeunes - Commission Mixte - Subvention aux associations en lien avec l'action des professionnels du département : Epiceries sociales, Actions sociolinguistiques… - Interprétariat **Budget affecté au service : 8,4 M€ (dont 4,8 M€ pour la Prévention Spécialisée)**
Principaux faits marquants de l'année 2014	- Mise en place du service - Préparation du CDPS (Comité Départemental de Prévention Spécialisée) après les réunions tripartites (avril-juillet 2014) - Accompagnement des 4 Missions Locales Jeunes sur leurs projets - Travail avec les services de la Prévention Spécialisée et DPE pour prise en charge des 18/21 ans. - Elaboration et mise en place de la formation CREAI - Formation des Forces de l'Ordre du Département – 5ème année – DDCS, Espace Femmes, DPDS - Conférence MRIE (préparation, organisation) le 4 décembre - Intervention à l'Université d'Automne - Participation aux Assemblées Générales des Associations - Comités de Pilotages ASL (Actions Socio-Linguistiques) avec DDCS, Annemasse Agglo - Assises de la Protection de l'Enfance et groupes de travail AED/DPE

Objectifs 2015	- Prévention Spécialisée – Communes – Conseil Départemental : organisation des tripartites. - Elaboration des scénarios d'intervention de la Prévention Spécialisée sur le département en fonction des territoires (Communautés de Communes, Communes, politique de la ville) et des publics (collèges). Enjeux liés à l'étendue de l'intervention, à la mutualisation des moyens et à la mise en place d'une politique de prévention départementale. - Participation à la mise en place de la Garantie Jeunes par l'Etat à partir des 4 Missions Locales Jeunes volontaires de Haute-Savoie. - Rencontre et plan d'action pour l'accès au droit commun des jeunes majeurs sortants de l'ASE avec la DPE et les Etablissements d'une part, MLJ et Prévention Spécialisée d'autre part : objectif : faciliter l'accès au droit commun de ces jeunes. - Elaboration d'un plan de formation DPDS avec la Référente Professionnelle et la Direction. Mise en place d'une Commission. - Elaboration d'un projet jeunes ados dans le cadre de la Commission Mixte compte tenu de la politique de la CAF. - Mise en cohérence des projets territoriaux Points Ecoute Parents (PEP) au niveau départemental avec un financement PMS de la formation des intervenants (Cluses et Annecy, Genevois en perspective). - Finalisation avec la DRH du projet de formation CREAI qui concerne 400 agents de la DGA ASS.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE
- Direction de la Prévention et du Développement Social -
Service Insertion

Principales missions	Le service Insertion assure les missions suivantes : * la responsabilité de l'attribution de l'allocation du Revenu de Solidarité Active (RSA) et de sa gestion dans ses dimensions sociales et juridiques, * l'animation et la coordination de la mise en œuvre du programme départemental d'insertion par l'emploi (PDIE) des bénéficiaires du RSA, * le suivi des contrats aidés : Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (secteur non marchand) et Contrats d'Initiative Emploi (secteur marchand) pour la mise à l'emploi des bénéficiaires du RSA.
Effectifs 2014	○ <u>au plan départemental</u> : un chef de service ; un attaché, adjoint au chef de service et responsable de la Cellule RSA ; un rédacteur assistant du chef de service ; une cellule administrative de 5 agents (1 rédacteurs et 4 adjoints administratifs) ; un attaché et un rédacteur en charge des actions d'insertion et du PDIE; une conseillère socio-éducative en charge des marché publics et des contrats aidés et un rédacteur affectés au suivi des contrats aidés. ○ <u>au plan local</u> : 5 Animatrices Territoriales d'Insertion et 7 secrétaires placées auprès des Commissions Locales d'Insertion (C.L.I.) rattachées aux circonscriptions d'action médico-sociale.
Budget 2014	Le montant des allocations RSA versées en 2014 s'est élevé à 39 025 258 € (contre 35 543 284 € en 2013). Les crédits consacrés aux actions d'insertion sociale et professionnelle se sont élevés à 4 817 832 € (contre 4 939 798 € en 2013) et 1 757 271 € au titre des contrats aidés (contre 1 715 016 € en 2013), soit un taux d'effort de 16,84 % rapporté au montant des allocations RSA. Les crédits d'insertion diminuent de 1,2 % par rapport à 2013, cette baisse s'explique par l'arrêt en 2014 de l'équipe dédiée RSA de Pôle Emploi.
Principaux faits marquants de l'année 2014	**<u>LES ACTIONS CONDUITES EN 2014</u>** **1 – Au titre de l'allocation RSA** Le service Insertion a poursuivi sa réorganisation et le travail partenarial suite à la mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active (RSA). Dans le cadre du partenariat avec les organismes chargés du service du RSA, les séances hebdomadaires d'instruction conjointe des dossiers sont organisées avec la CAF. Des séances similaires sont mises en œuvre chaque mois avec la MSA, pour notamment procéder à l'analyse des demandes des exploitations agricoles et l'évaluation des ressources des non-salariés agricoles. Un travail a été mis en place pour la lutte contre la fraude. Au 31 décembre 2014, on dénombrait : **11 067 allocataires RSA (contre 10 492 en décembre 2013),** dont près de **7 852** à la charge financière du Département (RSA Socle/Socle+Activité et MAJI) contre 7 595 en décembre 2013.

	Le nombre d'allocataires RSA a ainsi augmenté d'environ **5 ,5** % par rapport à décembre 2013, mais le nombre d'allocataires au RSA socle a augmenté **2,32** % par rapport à décembre 2013. Depuis début 2013, l'activité du service Insertion liée à la gestion de l'allocation RSA a augmenté plus fortement que la hausse du nombre d'allocataires. Cet accroissement de l'activité est difficilement absorbable par le service Insertion, en particulier concernant les réponses aux recours gracieux. L'activité courante de la cellule RSA a porté notamment sur : - **Les Equipes Pluridisciplinaires : 1873 dossiers** ont fait l'objet d'une proposition de suspension pour absence ou non-respect du Contrat d'Engagement Réciproque (contre 1784 en 2013). **95** suspensions ont été prononcées et **900** réductions de l'allocation mises en œuvre, soit **995** sanctions au total (contre 910 en 2013) auxquelles s'ajoutent **143** décisions de réorientation des allocataires. - **Les recours gracieux : 422** demandes de recours gracieux ont été adressées au service (contre 396 en 2013, et 289 en 2012 soit une augmentation de 46 %). - **Les recours contentieux** : 38 dossiers déposés au Tribunal Administratif (contre 13 en 2013). - **Lutte contre la fraude** : 79 dossiers qualifiés de Fraude en 2014 par la commission fraude Insertion-DPDS (contre 48 en 2013). - **Demandes de remises de dette :** 645 demandes de remises de dettes ont été étudiées par la commission indus Insertion-DPDS, dont le taux de remises de dette s'élève à 27 % (contre 441 demandes de remises de dette en 2012, soit une augmentation de 32 %). - **L'évaluation des ressources des travailleurs indépendants** relevant de la CAF et de la MSA : la cellule RSA évalue chaque année les revenus qui seront pris en compte pour le calcul de l'allocation : **909** dossiers CAF et **31** dossiers MSA ont été traités. <u>Contrats aidés</u> : Données chiffrées : • 197 CUI/CAE hors Chantiers d'Insertion au 31 décembre 2014 (sur un quota maximum de 300) • 400 CUI/CAE et CDDI en Chantiers d'Insertion au 31 décembre 2014 (sur un quota maximum de 400) • 48 CUI/CIE (sur un quota maximum de 50). **2 – Au titre des actions d'insertion départementales et territoriales** <u>Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)</u> : Dans le cadre de la réforme du financement Etat de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE), mise en œuvre en juillet 2014, le service Insertion a poursuivi sa participation aux dialogues de gestion entre financeurs (Etat, Conseil Général, Conseil régional, Pôle-Emploi) et les Structures d'Insertion par l'Activité Economique. Cette réforme fait l'objet d'un suivi attentif du service Insertion, car elle impactera à la fois la santé financières des Chantiers d'Insertion et le mode de financement de ces derniers par le Conseil Départemental.

	Actions de santé : La collaboration avec le service des actions santé a été poursuivie en vue d'apporter une réponse au plus proche du territoire à la problématique santé des allocataires du RSA qui constitue un frein important au retour à l'emploi. Le service insertion et la Direction PMI-PS ont travaillé avec la CPAM pour la mise en œuvre de l'accueil spécifique des allocataires du rSa pour la réalisation de bilans de santé à la CPAM d'Annecy. **LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2014** PDIE : Après une année 2013 marquée par un large travail de concertation mené dans le cadre de l'élaboration du programme départemental d'insertion par l'emploi (PDIE), le programme départemental d'insertion par l'emploi (PDIE) a été adopté par l'Assemblée Départementale du 27 janvier 2014. Les actions mises en œuvre sont présentées dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion par l'Emploi 2014-2018 peuvent être regroupées autour de trois grandes orientations : - Développer un accompagnement social et socioprofessionnel individualisé - Faciliter un accès et un maintien durable dans l'emploi - Déployer un dispositif partenarial performant au service de la politique départementale d'insertion Il est souligné que la majorité des actions d'insertion donne lieu à conventionnement. Le Fonds de Solidarité Européen (FSE) est également mis en œuvre dans le cadre de l'Insertion par l'Activité Economique. Contrats aidés : Le quota maximum de 300 CAE hors Chantiers d'Insertion n'a pas été atteint en 2014. Ce résultat s'explique principalement par l'allongement de la durée des CAE hors Chantiers d'Insertion, qui est passée de 6 mois en moyenne en 2012 à 9,23 mois en 2014. Au final, le nombre de mois en CAE cofinancé par le Conseil Départemental s'élève à 1 818 contre 1 476 en 2012. Marché public : Un nouveau Marché Accompagnement Social Renforcé et Accompagnement SocioProfessionnel a été finalisé fin 2013 et mis en œuvre en 2014. Il vise à mieux prendre en compte les situations individuelles des allocataires du RSA en fonction de l'importance des freins à l'emploi auxquels ils doivent faire face, et à introduire des actions collectives dans ces accompagnements.
Objectifs 2015	Le nouveau Programme Départemental d'Insertion et d'Emploi (PDIE) sera décliné territorialement par le Pacte Territorial d'Insertion (PTI), en lien avec les différents acteurs de l'action sociale et de l'activité économique. Le service insertion apportera une vigilance particulière sur l'évolution du nombre d'allocataires RSA en 2015. Leur nombre a augmenté de 5,5% en 2014. L'augmentation attendue en 2015 devrait être supérieure à ce chiffre, car le nombre de chômeur s'est accru de 7% en 2014. Cette hausse devrait se répercuter sur le nombre d'allocataires RSA en 2015, du fait d'un décalage de 6 mois entre l'augmentation du nombre de chômeur et son impact sur le nombre d'allocataires RSA.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE
- Direction de la Prévention et du Développement Social -
Service Prévention Logement Solidarité

Principales missions	Ce service est initialement axé sur la prévention des exclusions par la mise en œuvre et la gestion de dispositifs liés à l'accès et au maintien dans le logement des populations défavorisées. Il gère également depuis le 1er janvier 2011 les dispositifs financiers de Prévention pour des ménages ne disposant pas de ressources suffisantes pour faire face à leur quotidien ainsi que des mesures d'accompagnement (MASP, MAESF…).
Effectifs 2014	- 1 chef de service - 2 rédacteurs - 14 adjoints administratifs - 2 emplois d'avenir depuis le 15/07/2013
Budget 2014	***Aides financières aux personnes*** Allocations mensuelles (y compris le DAF) : 1 585 000 € Fonds Départemental d'Aide Sociale facultative (FDASF) : 530 000 € Fonds Départemental d'Insertion (FDI) : 150 000 € Hébergement provisoire : 180 000 € Fonds Solidarité Logement (FSL) : 1 290 000 € Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ) : 300 000 €
Principaux faits marquants de l'année 2014	**Volet logement** Signature le 27 janvier 2014 du 6ème Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) 2014-2018. En 2014, des groupes de travail ont été mis en œuvre et relèvent de l'axe 3 du PDALPD soit pour « permettre l'accès et le maintien dans le logement ». En 2014, la CCAPEX (Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions) a étudié 21 situations examinées par 5 commissions. 14 dossiers concernaient des locataires du parc public, 6 du parc privé et 1 d'une résidence sociale. Les acteurs du logement continuent d'être mobilisés sur la prévention des expulsions et sur une intervention la plus précoce possible en cas d'impayé de loyer ; cependant, comme en 2013 les commandements de quitter les lieux sont toujours en augmentation (+ 16 % en 2014 contre + 21 % en 2013). Le nombre d'assignations a légèrement augmenté (+ 4% en 2014 contre + 3 % en 2013).

	La très forte augmentation des mises en jeu de cautionnement observée à partir de 2012 ne s'est pas vérifiée cette année. En 2014, on constate une baisse de 17 % du nombre de mises en jeu, soit une baisse de 19 % des sommes allouées (contre une augmentation en 2013 de 41 % du nombre de mises en jeu et de 40 % des sommes allouées). Les Mesures d'Accompagnement Sociales personnalisées (MASP) ont connu une forte augmentation en 2013 (+ 14 %) et sont revenues en 2014 au niveau de 2012. Les MAESF, bien investies, ont été sensiblement engagées au même niveau qu'en 2013. **Volet des aides financières** Au cours de l'année 2014, la baisse observée en 2013 se confirme. Le nombre de dossiers traités sur les dispositifs financiers diminue de 17 % pour les allocations mensuelles d'aide sociale à l'enfance et de 8 % pour le FDASF. Les aides financières du Fonds de Solidarité Logement connaissent le même phénomène. Le seul fonds en progression est le FDI qui était jusqu'alors réservé aux bénéficiaires du RSA et qui, cette année s'est ouvert aux bénéficiaires des autres minima-sociaux. **<u>OBJECTIFS 2015</u>** - poursuivre l'animation engagée auprès des groupes de travail du PDALPD - poursuivre les rencontres inter-pôles relatives aux missions du service et au positionnement professionnel. - rencontrer les acteurs de terrain (PMS, bailleurs…) pour poursuivre le travail de compréhension et de bonne application des procédures sur les deux volets Prévention et Logement en lien avec les évolutions de la CCAPEX, du SIAO et de la loi ALUR.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE
- Direction de la Prévention et du Développement Social -
Service Administration Générale

Principales missions

Le service assure la préparation et l'exécution du budget de la Direction de la Prévention et du Développement Social et de la Direction de la Protection Maternelle et Infantile-Promotion de la Santé, en collaboration permanente avec les services de ces deux Directions, la Direction des Services Financiers et la Paierie Départementale.

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	1 à 100 %
B	1 à 80 %
C	4 dont 2 à 100 % et 2 à 50 %

Budget 2014

Budget 2014 : Dépenses fonctionnement : 62 391 800 €
Recettes fonctionnement : 29 118 526 €

Réalisé (Compte Administratif 2013) :

En €	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	58 123 824 €	0 €	58 123 824 €
Recettes	29 927 570 €	0 €	29 927 570 €

Ces chiffres prennent en compte l'activité du service documentation sociale rattachée budgétairement à la DPDS depuis début 2010 (Budget voté 50 000 € - réalisé 49 996 €).

Taux de réalisation :
- dépenses : 93,16 % (4897 mandats)
- recettes : 102,78 % (389 titres)

Répartition par thématiques :

Objet	Fonctionnement	Investissement	Total
INSERTION	45 600 360 €	0 €	42 198 098 €
LOGEMENT	4 290 475 €	0 €	4 987 723 €
AST	8 236 912 €	0 €	7 870 697 €

Principaux faits marquants de l'année 2014

1) RSA et Insertion Sociale et Professionnelle

- RSA : montant total des allocations financées par le Département (RSA Socle et Socle Majoré) : 39 025 258 € (convention de gestion de l'allocation avec la CAF et la MSA) soit une hausse de 9,8 % par rapport à 2013.
- Dépenses d'insertion : 4 767 572 € dont 4 123 525 € versés sous forme de subventions ou de remboursement de frais à divers associations et organismes (77 conventions signées) et 626 499 € d'actions financées dans le cadre de marchés publics : nouveaux marchés (Accompagnement Social Renforcé et Accompagnement Socio-Professionnel) liés à la fin des marchés Appui Social Individualisé et au non-renouvellement de la convention d'accompagnement renforcé des bénéficiaires du rSa avec Pôle Emploi.

	Par ailleurs, concernant le financement des Ateliers et Chantiers d'Insertion, le Département a décidé de ne pas programmer en 2014 de FSE sur la subvention globale 2014-2020 et de compenser directement l'absence de FSE. - Réforme du financement de l'Insertion par l'Activité Economique avec création de Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) dans les Ateliers et Chantiers d'Insertion à compter de juillet 2014. La Convention Annuelle d'Objectif et de Moyens signée avec l'Etat pour 2014 a fixé une enveloppe de 750 Contrats Uniques d'Insertion, soit 500 Contrats d'Accompagnement à l'Emploi, 200 Contrats à Durée Déterminée d'Insertion et 50 Contrats Initiative Emploi. Dans ce cadre, le Département a versé 1 757 271 € d'allocations aux employeurs du secteur non marchand (collectivités territoriales, associations, ateliers…) et du secteur marchand. **2) Logement et Solidarité** - Engagement en 2014 de 476 mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement, dans le cadre des marchés publics confiés en 2011 à deux prestataires (Associations GAIA et APIL 74) pour un engagement net de dépenses de 739 029 € et des paiements de 552 451 €. - Versement de subventions pour un montant total de 729 490 € aux associations œuvrant dans le domaine du logement. - Versement d'aides financières aux populations en difficulté pour un montant de 3 122 379 €. **3) Action Sociale Globale et Politique Jeunesse** - Service social : poursuite des conventions avec les communes d'ANNECY et ANNEMASSE jusqu'au 31.12.14 et avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby, pour la prise en charge, partielle ou totale de postes de travailleurs sociaux ou de secrétaires et de frais de fonctionnement à hauteur de 1 327 960 €. - Partenariat avec le secteur associatif pour l'accompagnement social de publics spécifiques : continuité de la convention avec l'association ALFA 3A pour l'accompagnement des Gens du Voyage et signature d'une nouvelle convention avec ALFA 3A pour la mise en œuvre de diagnostics et l'accompagnement social dans les campements illicites. L'accompagnement des Travailleurs Frontaliers par le Groupement des Transfrontaliers Européens s'est poursuivi. Le coût de ce partenariat s'élève à 652 200 €. - Prévention Spécialisée : le Département a assumé une dépense brute de 4 840 000 € pour la prise en charge de coûts d'éducateurs spécialisés. - Actions d'insertion professionnelle en direction des jeunes en difficulté : attribution d'une participation de 462 500 € aux Missions Locales Jeunes.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE

- Direction de la Protection de l'Enfance -

Principales missions

- Repérage des enfants en danger ou en risque de danger (Cellule Enfance en Danger) et signalement à l'autorité judiciaire par les chefs de service des territoires.
- Décisions d'admission à l'Aide Sociale à l'Enfance (aide à domicile, alternative au placement, placement) sur mandats administratif et judiciaire.
- Autorisation, contrôle, tarification et financement des établissements et services ; évaluation du dispositif à partir de son observation.
- Recrutement et gestion de carrière des assistants familiaux.
- Délivrance de l'agrément en vue d'adoption, accueil et prise en charge des pupilles de l'Etat et suivi de leur adoption.

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	22 (dont 4 auxiliaires)
B	125 (dont 24 auxiliaires)
C	46 (dont 5 auxiliaires)
Assistants familiaux (agents non titulaires des collectivités territoriales)	180

Observations :
La Direction de la Protection de l'Enfance (DPE) accueille 1 apprentie à l'Antenne de Liaison de l'Enfance en Danger, 1 apprentie à la Cellule Enfance en Danger, 1 sur le bassin annécien et 1 sur le territoire du Genevois

Budget 2014

Réalisé :

En M€	Fonctionnement	Investissement	Total
	65 071 280		65 071 280

Répartition par thématiques :

Objet	Fonctionnement	Investissement	Total
Etablissements	52 958 853	0	52 958 85
Accueil Familial	10 025 196	0	10 025 19
Autres	2 087 231	0	2 087 23

<u>Le budget</u>
Le budget de la Direction de la Protection de l'Enfance est exclusivement un budget d'intervention. Le taux de réalisation s'est élevé à 97,36%. Sa répartition entre les trois grands groupes de dépenses est la suivante :

- 81,39% sur les établissements
- 15,41% sur l'accueil familial
- 3,20% sur les dépenses diverses

Les recettes sont minimes dans cette compétence obligatoire du Département ; la prévision était à 562 450 € et elle a été réalisée à 686 968 €, soit avec une plus-value de 124 518 €.
L'engagement des dépenses et l'émission des recettes représentent une activité importante avec 5 126 mandats et titres émis.

	<u>Aspect de gestion des ressources humaines</u> Dans le cadre de la Mission d'Appui Technique (MAT), le nombre de postes de RT est passé de 8 à 11 (tous services et circonscriptions). En raison des difficultés à pourvoir tous les postes de CSE, la DPE a fait le choix de recruter des ASEP, plutôt que de laisser certains postes vacants (Genevois, Chablais et Vallée de l'Arve). A cette fin, deux postes de chef de service – (grade : attaché -catégorie A sur le bassin annécien et la circonscription Arve Faucigny/Mont Blanc) ainsi que le poste de correspondant formation (grade : ASE - catégorie B) ont été redéployés en postes de CSE : l'objectif est de renforcer l'appui technique auprès des équipes. Ainsi, un responsable technique supplémentaire a été installé sur les circonscriptions du bassin annécien (on est passé à 3 RT), du Chablais (on est passé à 2 RT) et du Genevois (on est passé à 2 RT). Toujours dans le cadre de la MAT et dans la perspective du renforcement de l'accueil familial, un poste de psychologue circonscription Arve Faucigny/Mont-Blanc a été redéployé au Service Accueil Familial. La variation du nombre d'agents de catégories A et B est liée au fait que certains postes de RT sont pourvus, depuis 2014, par des ASEP et non par des CSE et de la nomination, par promotion interne, d'un agent de catégorie B à la catégorie A. En catégorie C, du fait de la création d'un poste supplémentaire au BP 2014 (poste de gestionnaire de dossiers sur le Genevois), le nombre d'agents passe de 42 à 43. Le poste de psychologue circonscription Arve Faucigny/Mont-Blanc a été redéployé au Service Accueil Familial. Le poste de gestionnaire de dossiers sur la circonscription Arve Faucigny/Mont Blanc a été redéployé au Service Accueil et Accompagnement en Etablissements, compte tenu des besoins de ce service. Le poste de conseiller technique est pourvu depuis septembre 2014, après une vacance de plusieurs années (vacance depuis 2008). ***- Formation*** *:* • La DPE a mis en place une opération d'envergure, avec l'organisation d'une formation consacrée aux droits des usagers en protection de l'enfance, qui a concerné la presque totalité des agents de la direction (182 agents) • Plusieurs actions de formation se sont également déroulées sur les territoires, en transversalité avec les autres directions sociales. La plus importante a concerné le Chablais, avec une formation collective sur le syndrome d'aliénation parentale, à l'initiative du territoire ASE (12 agents DPE). • Au total : 46 agents ont bénéficié d'une formation collective • 66 agents ont bénéficié de formation individuelle • 80 agents ont bénéficié de supervision et d'analyse de la pratique ***- Dispositif Expérimental d'Accueil Transitoire – DEAT74*** : Après l'ouverture en avril 2012 de l'équipe mobile (30 places), la partie internat a été ouverte en janvier 2014 dans un nouveau bâtiment construit à la Roche s/Foron. Cet établissement de 21 places financé par l'Agence Régionale de Santé–ARS et le Conseil Départemental accueille des enfants âgés de 10 à 17 ans avec 3 places réservées à un accueil temporaire de 90 jours et 6 places à l'accueil à la journée. La qualité du service attendu s'appuie sur la construction d'un partenariat en particulier avec les services de pédopsychiatrie, les établissements sociaux et médico-sociaux, l'éducation nationale et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

	- Gestion de la disponibilité dans les places dans les lieux d'accueil : une étude d'opportunité a été réalisée par rapport à la mise en œuvre d'un logiciel permettant de gérer la disponibilité et les réservations de places dans les accueils du département, en établissements et chez les assistants familiaux, pour les mineurs bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance. Ce type de produit a pour objectif de faciliter la tâche des travailleurs sociaux et d'optimiser l'utilisation des places dans les établissements et les familles d'accueil. Cf. fiches établies pour la Cellule Enfance en Danger, le Service de l'accueil familial, le service de l'adoption et les circonscriptions
Principaux faits marquants de l'année 2014	**Les chiffres clés de l'activité de la protection de l'enfance <u>au 31/12/2014</u>** ▪ 2257 informations préoccupantes ; 9,06 en moyenne, par jour où le service est ouvert. ▪ 486 signalements, 1,95 par jour en moyenne. ▪ 2544 enfants et familles concernés par une mesure de protection de l'enfance. ▪ 1437 enfants ou familles soutenus à leur domicile (Action Educative à Domicile AED, Action Educative en Milieu Ouvert AEMO avec et sans hébergement, accueil de jour administratif et judiciaire, Techniciennes d'Intervention Sociale et Familiale TISF, Accompagnement en Economie Sociale et familiale AESF). ▪ 1010 enfants placés ▪ Dont 901 sous la protection directe du Président du Conseil Départemental : ▪ 26 Pupilles ▪ 705 enfants placés par le juge ▪ 85 enfants placés à la demande des parents ▪ 80 Jeunes majeurs ▪ Dont 100 auprès de particuliers, et 8 auprès d'établissements ▪ 46 mères et 51 enfants pris en charge au titre de l'accueil mère-enfant ▪ 75 % mesures judiciaires, 25 % mesures administratives ▪ 704 places à temps complet en établissements ▪ 180 familles d'accueil ▪ 386 places d'alternatives au placement ▪ 50 places développant des actions innovantes (accompagnement des personnes dignes de confiance, équipe mobile) ▪ 51,5 postes de Travailleurs Sociaux exerçant des mesures éducatives à domicile : ▪ Action Educative à Domicile AED : 21,5 ▪ Action Educative en Milieu Ouvert AEMO : 30

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE

- Direction de la Protection de l'Enfance -

Les Circonscriptions

Principales missions

Décisions d'admission à l'Aide Sociale à l'Enfance (aide à domicile, alternative au placement, placement) sur mandats administratif et judiciaire et mise en œuvre.

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	11 (dont 4 auxiliaires)
B	104 (dont 23 auxiliaires)
C	29 (dont 1 auxiliaire)

Observations :

La Direction de la Protection de l'Enfance (DPE) accueille 1 apprentie sur le bassin annécien et 1 sur le territoire du Genevois

Budget 2014

Réalisé :

En M€	Fonctionnement	Investissement	Total
	65 071 280		65 071 280

Répartition par thématiques :

Objet	Fonctionnement	Investissement	Total
Etablissements	52 958 853	0	52 958 85
Accueil Familial	10 025 196	0	10 025 19
Autres	2 087 231	0	2 087 23

Pas de budget propre aux circonscriptions

Principaux faits marquants de l'année 2014

Décisions d'admissions à l'aide sociale à l'enfance

Conformément au schéma de protection de l'enfance 2013-2017, la direction a conduit les travaux préalables à la mise en place du Projet pour l'enfant, avec, en particulier, un travail important sur les procédures d'attribution des principales prestations d'aide sociale à l'enfance, en recherchant à chaque fois à favoriser la participation des familles. Ces travaux ont porté sur :

- l'Action Educative à Domicile – AED : l'AED vise à apporter un soutien à l'enfant et sa famille. Afin d'harmoniser la procédure d'attribution de cette prestation sur l'ensemble du département et de mettre en place une nouvelle procédure basée sur le recueil d'accord des parents, des travaux ont été conduits en 2014 réunissant les représentants de la Direction de la Protection de l'Enfance (DPE), de la Direction de la Prévention et du Développement Social (DPDS), et de la Direction de la Protection Maternelle et Infantile –Promotion de la Santé –(DPMI/PS). En parallèle, une plaquette d'information à destination des parents a été créée pour faciliter une meilleure connaissance de l'action conduite par nos services.

- l'Action Educative en Milieu Ouvert –AEMO : Les travaux visant à formaliser la procédure concernant l'AEMO ont été menés dans l'objectif que la DPE, en tant qu'opérateur, adapte ses modes opératoires s'agissant de la formalisation de la participation de la famille à la construction du plan d'action à mettre en place (transposition du recueil d'avis préalable des parents, réservé par la loi au placement judiciaire).

	- l'Accueil provisoire et placement judiciaire : La réflexion en vue de l'évolution des procédures d'attribution de l'accueil provisoire et de mise en œuvre des mesures de placement confiées par l'autorité judiciaire a été engagée. Le groupe de travail composé de représentants de la DPE, de la DPDS et de la DPMI/PS, s'est réuni à 4 reprises entre septembre et décembre 2014. ***- les droits de visites médiatisées :*** L'organisation actuelle mise en œuvre en 2005 a atteint ses limites notamment du fait de l'amplitude d'ouverture de nos services peu compatible avec le rythme de vie des enfants et des familles. Afin de faire évoluer ce dispositif, une réflexion a été engagée dans l'objectif d'identifier les différentes organisations possibles. ***Passage de 6 à 4 territoires*** : Le deuxième semestre 2014 a été marqué par un travail de préparation important avec les équipes de PE pour fusionner les territoires sur le bassin annécien et la Vallée de l'Arve dans un objectif d'harmonisation avec du découpage territorial avec les autres directions, tel que prévu par la MAT. Cette nouvelle organisation a nécessité de nouvelles adaptations au sein de chaque équipe afin de les stabiliser. L'accent reste mis sur la volonté d'améliorer les liens et le travail en transversalité avec la DPDS, la DPMI-PS. ***Partenariat*** *:* Les territoires du Chablais et du Genevois poursuivent leurs réunions trimestrielles rassemblant les acteurs en lien avec le champ de la protection de l'enfance, à l'échelon local. Sur ces deux territoires, des rencontres régulières sont organisées avec le juge des enfants. ***Actions collectives*** : Cette année 2014 marque une reprise dans l'organisation d'actions collectives en interne pour le milieu ouvert. En effet, les équipes ont organisé plusieurs sorties « familles » avec des parents et enfants suivies en AED ou en AEMO, sur des temps de pique nique ou en promenades. Les familles comme les professionnels notent un réel intérêt pour ces sorties ludiques, qui permettent aussi pour les référents un temps d'observation des familles très intéressant. D'autres actions sont également menées par nos équipes ; l'équipe AEMO d'Arve Faucigny a organisé un projet sur plusieurs semaines, autour de la danse, en lien avec la Maison des Adolescents Rouge Cargo. Un groupe de paroles est en place à la Maison d'Arrêt de Bonneville. Les travailleurs sociaux des différentes directions de la Vallée de l'Arve travaillent aussi sur une permanence d'accueil, d'écoute et d'orientation en direction des familles. A noter, la participation de la DPE « Au Bonheur des Mômes » Enfin, en lien étroit avec le conseiller général du canton concerné, la DPE, et avec la collaboration active de plusieurs établissements de protection de l'enfance et du personnel des Pôles médico-sociaux du Haut de la vallée de l'Arve, a organisé la participation de 80 enfants au 150ème anniversaire de la compagnie des guides de Saint Gervais qui s'est déroulée le 2 août 2014.

Chiffres clés de l'activité dans les circonscriptions :

Circo. / Mesures	Bassin Annécien	Chablais	Genevois	Vallée de l'Arve
Placement	307	173	172	151
AED	150	62	71	99
AEMO	184	101	118	177
Alternatives	103	107	76	108
AME	15	27	33	17
TISF	52	24	20	13
Placement direct (établissements et particuliers)	44	20	24	21

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE

- Direction de la Protection de l'Enfance -

Le Service de l'Adoption

<table>
<tr><td>Principales missions</td><td>- Délivrance de l'agrément en vue d'adoption
- Accueil et prise en charge des pupilles de l'Etat
- Suivi des placements en vue d'adoption des pupilles de l'Etat
- Suivi des enfants adoptés venant de l'étranger
- Accès aux dossiers des enfants placés et accès aux origines des enfants pupilles de l'Etat</td></tr>
<tr><td>Effectifs 2014</td><td><table><tr><th>Catégorie</th><th>Effectifs</th></tr><tr><td>A</td><td>4</td></tr><tr><td>B</td><td>8</td></tr><tr><td>C</td><td>2</td></tr></table></td></tr>
<tr><td>Budget 2014</td><td>(pas de budget propre)

Commentaires : Budget à prévoir propre au service adoption pour la prise en charge des pupilles de l'Etat jusque-là suivis par les territoires.</td></tr>
<tr><td>Principaux faits marquants de l'année 2014</td><td>La diminution du nombre de dépôt de demandes d'agrément en vue d'adoption et du nombre d'arrivées d'enfants venant de l'étranger se confirme sur l'année 2014 : 59 dépôts de dossiers de demandes d'agrément en vue d'adoption et 8 arrivées d'enfants venant de l'étranger.
Cette évolution est conforme à celle rencontrée au niveau national en ce qui concerne l'adoption internationale (seulement 1069 visas adoption délivrés par l'autorité centrale Française en 2014).
Toutefois, les exigences accrues des pays d'origine concernant les suivis post adoption (suivis des enfants sur plusieurs années) impactent l'activité du service, tout comme le profil des enfants arrivant de l'adoption internationale.
En effet, concernant l'adoption internationale, l'implication des travailleurs sociaux et des psychologues dans le cadre des suivis post adoption a été importante, compte tenu de l'accueil d'enfants souvent grands, à besoins spécifiques, appartenant à des fratries. Cet accompagnement a parfois dû être délivré en complément du suivi organisé par des organismes autorisés pour l'adoption, constitués en majeure partie de bénévoles dont la technicité est insuffisante pour faire face à ces problématiques.

L'activité sur la consultation de dossiers est en augmentation sur l'année 2014 : 46 demandes de consultations dossiers pupilles, 13 saisies du Conseil National d'Accès aux Origines Personnelles (CNAOP) pour des recherches d'origines, 2 mandats de mise en relation avec des mères de naissance et 36 demandes de consultation de dossiers de placement ont été traitées.

Le nombre de naissances sous le secret reste stable d'une année sur l'autre : 10 naissances en 2014.</td></tr>
</table>

	Concernant le **suivi des enfants pupilles de l'Etat** pour lesquels il n'y a pas de projet d'adoption à court terme, il concerne 4 enfants sur l'année 2014, grands et/ou présentant des particularités médicales, avec un investissement particulier dans la réflexion autour de projets d'accueil ou d'adoption spécifiques. Sur ces 4 enfants : - un projet d'adoption est en cours avec un couple agréé domicilié au Québec pour une enfant âgée de 4 ans et demi présentant un handicap. A noter la décision de la Direction d'affecter au service adoption le suivi des enfants pupilles de l'Etat suivis jusque-là par les territoires Protection Enfance, au regard du statut de ces enfants et des liens existants entre le service adoption et le tuteur/Conseil de Famille. Cette évolution par rapport à l'activité du service sera mesurable sur l'année 2015. L'année 2014 a été également marquée par : - Le souhait du service adoption de travailler sur la spécialisation de familles d'accueil dans l'accueil des bébés pupilles de l'Etat. A cet effet des groupes de travail associant le service adoption, le service accueil familial, la PMI et la pouponnière départementale ont eu lieu sur l'année 2014. - Un travail associant le service adoption et le tuteur/Conseil de famille autour de la révision du protocole de fonctionnement du Conseil de Famille. - Une formation collective travailleurs sociaux/psychologues sur la thématique de l'attachement organisée par Espace adoption Genève. - L'entrée en vigueur au 1er janvier 2014 de la loi du 26 juillet 2013 relative à l'arrêté d'admission en qualité de pupille de l'Etat. Cette loi a eu un impact sur les procédures du service adoption (rédaction des procès-verbaux de remise d'enfant à l'Aide Sociale à l'Enfance, rédaction des arrêtés d'admission en qualité de pupille de l'Etat, notification de ces arrêtés d'admission…) - Une rencontre collective avec l'ensemble des services maternité du Département et des rencontres plus spécifiques avec les hôpitaux de Sallanches, Annemasse (hôpital privé) et Metz-Tessy. - Une rencontre annuelle avec les sages-femmes de PMI - Une présentation des missions du service adoption auprès du territoire Protection Enfance du Genevois et auprès de la DPDS sur Marignier. - Des mouvements de personnel importants au sein du service : départ d'une psychologue titulaire remplacée par une psychologue sous contrat après plusieurs mois de vacance de poste / arrivée de 2 nouveaux rédacteurs / arrivée d'un nouveau responsable technique / arrivée d'un nouveau travailleur social. *Nouvelle disposition sur l'année 2014 : une base de données nationale sur des agréments a été élaborée à la Direction Générale de la Cohésion Sociale.* Le projet a pour objectif la

	création d'une base de données sur les agréments en vue d'adoption commune à tous les acteurs de l'adoption nationale et internationale et partager l''information. (Cf. Articles L.225-5 et L.225-7 du CASF). Une étude comparative a été faite pour déterminer l'opportunité d'utiliser ce logiciel en supprimant le module Adoption de Solis qui n'évolue plus. **Les chiffres clés de l'adoption en 2014** : • 187 agréments en cours de validité au 31/12/2014 • 59 demandes d'agrément, constituées à 70% de 1éres demandes • 32 agréments délivrés (car 25 dossiers en attente d'une évaluation psychologique du fait de la vacance du poste de psychologue pendant plusieurs mois) • 9 modifications de notice • 10 demandes de double investigation • 10 refus d'agrément • 24 retraits d'agrément • 3 recours gracieux rejetés • 1 recours contentieux en cours d'instruction • 11 réunions d'information collective • 8 enfants adoptés dans le cadre international • 10 naissances sous le secret (dont une rétractation) • 7 placements en vue d'adoption d'enfants pupilles de l'Etat nés en Haute-Savoie • 7 jugements d'adoption prononcés pour les pupilles de l'Etat

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE
- Direction de la Protection de l'Enfance -
Antenne de Liaison Enfance en Danger

<table>
<tr><td>Principales missions</td><td>Repérage des enfants en risque de danger et en danger : recueil des informations préoccupantes par la Cellule Enfance en Danger
Observation du dispositif de protection de l'enfance : secrétariat de l'Observatoire Départemental de Protection de l'Enfance</td></tr>
<tr><td>Effectifs 2014</td><td>
<table>
<tr><th>Catégorie</th><th>Effectifs</th></tr>
<tr><td>A</td><td>2</td></tr>
<tr><td>B</td><td>4</td></tr>
<tr><td>C</td><td>2</td></tr>
</table>
Observations :
- Accueil de 2 apprenties : depuis le 1er septembre 2012 à la CED, et depuis le 1° septembre 2014 au secrétariat de l'ODPE.
- 1 poste en « Surcroît d'activité adjoint administratif » sur la mission MIE depuis le 1°décembre 2014.
- Recrutement d'un 2° poste d'assistant socio-éducatif dédié à la conduite d'évaluation rapide et au traitement des Informations Préoccupantes. (BS 2014).
</td></tr>
<tr><td>Budget 2014</td><td>(Pas de budget propre)</td></tr>
<tr><td>Principaux faits marquants de l'année 2014</td><td>Repérage des enfants en risque de danger, et en danger

Afin d'optimiser la portée du protocole de recueil des Informations préoccupantes, un comité de suivi, réunit chaque semestre les principaux signataires dans une recherche de meilleure coordination.
La tenue du comité de suivi permet de mieux appréhender le contour de l'Information Préoccupante, son articulation entre la centralisation du recueil à la Cellule Enfance en Danger CED74 et le mode opératoire dans la conduite d'évaluation et le traitement à l'échelle territoriale, dans les 3 directions sociales et médico-sociales (DPDS/ DPMI-PS/ DPE).
« La CED, garante du recueil, traitement et évaluation des informations préoccupantes, assure un rôle de régulation ». A ce titre, elle conduit dans le cadre d'un groupe de travail transversal DPMI PS, DPDS et DPE, la réflexion de la fiche action N° 2 du Schéma Départemental de Protection de l'Enfance « optimiser l'évaluation diagnostique » des situations en protection de l'enfance en vue de finaliser un programme de formation CREAI en 2015 auprès des 78 cadres de la DPE, DPDS, DPMI PS, qui transmettront à leur tour la formation au personnel social et médico-social, 366 agents concernés.

Le bilan de l'année 2014 de la Cellule Enfance en Danger est présenté au comité de suivi du protocole. Il fait également l'objet d'une présentation conjointe auprès des professionnels des directions sociales en circonscription et des principaux partenaires de la protection de l'enfance.</td></tr>
</table>

	Observation du dispositif de protection de l'enfance Créé par la loi du 5 mars 2007, l'Observatoire Départemental de Protection de l'Enfance est chargé du recueil et de l'analyse des données départementales de protection de l'enfance, du suivi du schéma départemental de protection de l'enfance et, plus globalement, de donner des avis et faire des propositions sur la mise en œuvre de la politique de protection de l'enfance dans le département. La formalisation du fonctionnement des instances de l'ODPE que sont le comité de pilotage (niveau stratégique de concertation) et du comité technique (instance de consultation de l'ensemble des acteurs de protection de l'enfance) reste à structurer conformément à l'énoncé d'une des fiches actions du schéma départemental de protection de l'enfance. Ces instances regroupent les principaux signataires du protocole. <u>Mise en place du Transfert des données à l'ONED</u> Le Décret 2011-222 du 28 février prévoit la transmission d'informations sous forme anonyme aux observatoires départementaux et à l'Observatoire National de l'Enfance en Danger. Un important travail d'informatisation s'est mis en place auprès des éditeurs de logiciels en vue de permettre la remontée de données anonymées à l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE) et à l'Observatoire National de l'Enfance en Danger (ONED) (Paramétrage du logiciel SOLIS, opérationnel début 2013). La remontée des données à l'ONED s'organise à partir d'avril 2014. L'Antenne de Liaison Enfance en Danger (ALED) apporte sa collaboration aux travaux de l'ONED, échange d'expériences entre départements pour soutenir la structuration de l'ODPE. (participation régulière au comité de suivi du référentiel évaluation diagnostique). L'ALED participe régulièrement au Club de l'Observation Sociale Rhône-Alpes COSRA où se joignent différents partenaires et institutions sur la thématique « observation études statistiques ». L'ALED s'associe à un groupe de travail, conduit par la Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion (MRIE) Rhône-Alpes aux côtés d'autres départements et institutions, sur le thème « protection de l'enfance et précarité ». L'étude en cours s'intitule « mieux connaître les conditions de vie des familles dont les enfants vivent une situation de placement ». Elle comprend d'une part, un volet statistique et ethnographique (étude à partir de dossiers papier de 2014, de placements administratifs et judiciaires confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance. Les départements de l'Isère, La Loire et La Haute-Savoie sont concernés.) Et d'autre part, un partage d'expérience de réflexions croisées entre professionnels et parents, afin de créer les conditions favorables pour associer les parents.

	Dispositif Mineurs Isolés Etrangers L'ALED prend la responsabilité du dispositif des Mineurs Isolés Etrangers à compter du 1° septembre 2013 qui est recentré sur un unique service (Admission, orientation, accompagnement de la prise en charge). Un travail de structuration et de coordination du dispositif se met en place en lien avec les différentes institutions concernées. Ce dispositif ne cesse de s'intensifier en raison de l'augmentation de l'activité permanente, qui a doublé en une année. **Chiffres clés de l'Antenne de Liaison Enfance en Danger** • 2257 informations préoccupantes ; 9,06 en moyenne, par jour où le service est ouvert • 482 signalements, 1,95 par jour en moyenne. • 61 évaluations rapides

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE

- Direction de la Protection de l'Enfance -

Service Assistants Familiaux

Principales Missions

- Recrutement, carrière, paie, suivi des assistants familiaux
- Orientation des enfants confiés en famille d'accueil

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	4
B	4
C	4
Assistants familiaux (agents non titulaires)	180 (au 31/12/2014)

Observations :
- Assistants familiaux : 16 recrutements / 17 départs
- Moyenne d'âge de 52,5 ans
- 364 contrats d'accueils au 31/12/2014 correspondant à 271 enfants accueillis

Budget 2014

Réalisé :

En M€	Fonctionnement	Investissement	Total
	8 894 483,04		8 894 483,04

Répartition par thématiques :

Objet	Fonctionnement	Investissement	Total
Formation	20 298,83		
Déplacements	273 698,50		
Rémunération	7 803 688,48		
Allocations	300 228,05		
Chômage	91 977,16		
Tiers digne de confiance (58)	289 932,00		

Commentaires :
Budget stable par rapport à 2013 (-1965,77 €)

Principaux faits marquants de l'année 2014

Le développement de l'accueil familial constitue la priorité du schéma départemental de la protection de l'enfance 2013-2017.

Renforcer l'attractivité du métier :
- 87 personnes ont été reçues lors de 6 réunions d'information
- Un travail de fond a été engagé sur la politique salariale, concrétisé lors de l'exercice 2015

Accompagnement et professionnalisation :
- 6 assistants familiaux ont passé avec succès le diplôme d'Etat (42% de l'effectif diplômé)
- 60 assistants familiaux (1/3) ont suivi au moins une formation
- Le travail d'élaboration d'un guide d'accueil a été lancé en 2014 pour une finalisation en 2015.
- La réflexion sur l'accueil relais a été engagée, afin de permettre, notamment aux assistants familiaux de prendre effectivement des congés.

	Améliorer l'organisation du service : - Plusieurs réalisations finalisées en 2014 : o bilan social o plan de gestion avec la direction des Archives o trombinoscope du service o achèvement de l'informatisation des familles d'accueil

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE
- Direction de la Gérontologie et du Handicap -

Principales missions

Dans le champ de compétences d'action médico-sociale confié au Département, définir, organiser, évaluer les réponses apportées en terme de protection, d'aide administrative, sociale, psychologique et financière aux situations dont les conditions d'âge ou de handicap justifient l'intervention d'une action publique de solidarité.

Effectifs 2014

Filière	Effectifs = 184
Administrative	118
Médico-sociale	66
Services territoriaux	*96*

Budget 2014

Réalisé :

En €	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	159 204 028	1 607 694	160 811 722
Recettes	26 058 283	-	26 058 283

Répartition par thématiques (en dépenses nettes) :

Objet	Fonctionnement	Investissement	Total
Gérontologie	47 197 400	661 700	47 859 100
Handicap	58 780 595	945 994	86 726 589
Aides humanitaires	167 750	-	167 750

Principaux faits marquants de l'année 2014

▶ **<u>Dans le domaine de la gérontologie</u>**

L'année 2014, 1ère année de mise en œuvre du Schéma Gérontologique Départemental « Bien Vieillir en Haute-Savoie » 2013-2017, a été principalement marquée par :

→ La consolidation des travaux des filières gérontologiques

→ La mise en place d'un dispositif MAIA sur le Chablais et la réponse favorable de l'Agence Régionale de Santé pour un projet identique à l'échelle du CHAL

→ La démarche d'actualisation des besoins en lits d'Ehpad

▶ **<u>Dans le domaine du handicap</u>**

L'année 2014 a été marquée par l'adoption par l'Assemblée Départemental le 12 mai du Schéma Départemental en faveur des personnes en situation de handicap 2014-2018. Cette feuille de route a fait l'objet de 2 réunions de présentation aux partenaires à Ville-la-Grand et Seynod auxquelles ont participé plus de 150 personnes. Elle a également été présentée à l'interne du Conseil Départemental aux différentes directions qui ont eu un écho très positif.

L'année écoulée a également vu la mise en place d'une instance nouvelle « La Commission Départementale d'Examen des Situations Critiques », issue des préconisations de la circulaire du 22 novembre 2013, élaborée suite à l'Affaire Amélie.

	▶ **<u>Dans la vie institutionnelle</u>** → L'année 2014 a vu la mise en œuvre des principales préconisations de la Mission d'Appui Technique. → La restitution des travaux menés par le service Conseil et le Contrôle de Gestion sur l'organisation du service accompagnement / hébergement et plus particulièrement sur les missions de tarification. → Avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées, la collaboration continue d'être étroite pour garantir la cohérence d'actions et veiller à un fonctionnement adapté aux besoins et caractéristiques de la population haut-savoyarde.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE

- Direction de la Gérontologie et du Handicap -

Service Accompagnement / Hébergement

Principales missions

La mission du service consiste à mettre à disposition des personnes âgées et handicapées de Haute-Savoie les services concourant au maintien à domicile et les établissements d'accueil et d'hébergement adaptés aux besoins recensés, tant au plan quantitatif que qualitatif, et en déterminer les moyens de fonctionnement dans le cadre des compétences dévolues en la matière au Conseil Départemental et conformément aux orientations de l'Assemblée Départementale.

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	6
B	1
C	-

Budget 2014

Réalisé :

En €	Fonctionnement	Investissement	Total
	100 716 353	1 607 694	102 324 047

Répartition par thématiques :

Objet	Fonctionnement	Investissement	Total
Gérontologie	14 421 745	661 700	15 083 445
Handicap	63 972 270	945 994	72 037 067
Dotation dépendance (établissements)	APA : 21 974 278 PCH : 348 060	-	22 322 338

Principaux faits marquants de l'année 2014

▶ **<u>Dans le domaine de la gérontologie</u>**

→ L'année 2014 aura connu, dans le cadre des dernières autorisations délivrées conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Départemental après avis du Comité Régional d'Organisation Sociale et Médico-sociale :

- Ouverture effective de la PUV « Les Edelweiss » à Scionzier
- Extension de l'Ehpad « Grange » à Taninges
- Extension de l'Ehpad « Les Verdannes » à Thonon-les-Bains

▶ **<u>Dans le domaine du handicap</u>**

→ Création de 27 places pour l'année 2014 compte 64 places pour création, extension ou redéploiement : le Foyer hébergement et le foyer de vie à Ville-la-Grand et 10 places pour l'appartement de soutien PHV.

→ Extensions :

2 places pour le Foyer d'hébergement à Sallanches
4 places pour le Foyer de vie les Roseaux à la Balme de Sillingy
34 places pour le FAM Villa Louise à Monnetier-Mornex

→ Suppressions :

5 places pour le Foyer d'hébergement à Chosal
3 places pour l'Appartement de soutien à La Roche-sur-Foron
5 places pour le FAM Résidence St François

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE
- Direction de la Gérontologie et du Handicap -
Service Pôle Expertise Médico-Sociale

<table>
<tr><td>Principales missions</td><td>Contribuer au développement, au suivi et au contrôle des structures et services en faveur des personnes âgées et handicapées, en apportant une analyse « médicale » concernant l'adéquation des structures et des prises en charge aux besoins des populations, les projets et les besoins nouveaux, ceci en lien étroit avec « le service du contrôle des établissements et organisations ».
Assurer la cohérence départementale d'intervention des équipes de terrain et leur apporter un conseil technique.</td></tr>
<tr><td>Effectifs 2014</td><td><table><tr><th>Catégorie</th><th>Effectifs</th></tr><tr><td>A</td><td>8</td></tr><tr><td>B</td><td>-</td></tr><tr><td>C</td><td>1</td></tr></table></td></tr>
<tr><td>Budget 2014</td><td>Répartition par thématiques :<table><tr><th>Objet</th><th>Fonctionnement</th></tr><tr><td>Accueil familial</td><td>77 210</td></tr><tr><td>Consultations APA</td><td>139 776</td></tr><tr><td>Subventions</td><td>168 000</td></tr></table></td></tr>
<tr><td>Principaux faits marquants de l'année 2014</td><td>▶ <u>Les activités du médecin en charge de la gérontologie</u>

→ <u>Le travail avec les équipes de terrain</u>
Animation d'une Commission APA 1 fois/mois.
En octobre 2014, mise en place des rejets administratifs des demandeurs d'APA classés Gir 6 par le médecin traitant.

→ <u>Le travail avec les partenaires</u>

✱ Filières gérontologiques : co-animation de la filière gérontologique de la Haute-Vallée de l'Arve.
Participation à un groupe de travail de la filière du CHAL sur la nutrition avec une réunion d'information aux Ehpad et services de portage de repas.
Mise en place et participation médicale aux deux cellules Interface sur la filière du CHAL et des HPMB.
Début de mise en place de la MAIA du CHAL.
Filière d'Annecy : Animation du groupe 3 « Maltraitance » ; participation au groupe 2 « Hébergement temporaire de crise » et au groupe 4 concernant les personnes handicapées vieillissantes.
✱ Institut d'Etudes Politiques (IEP) : Enseignements au master 1 et 2 de l'IEP « Autonomie et service à la personne » sur le thème de l'APA, la dépendance, les gérontechnologies, la loi Léonetti.
✱ Etablissements et services : Visite sur place d'environ 15 établissements pour conformité ou convention tripartite ou inspections avec l'Agence Régionale de Santé.
Contrôle de 2 associations ADMR avec le service Accompagnement/ Hébergement
Participation à l'avis émis par le Conseil Départemental pour agrément de services à la personne.
✱ Schémas : Enquête sur les Hébergements temporaires en Ehpad. Participation au groupe de travail des hébergements temporaires et accueils de jour ainsi qu'au groupe de travail habitat</td></tr>
</table>

	mis en place dans le cadre du Schéma départemental en faveur des personnes en situation de handicap. ✱ Mise en place du plan canicule et participation du médecin départemental aux réunions organisées par la Préfecture ▶ **Les activités des ergothérapeutes** L'ergothérapeute départementale a été sollicitée pour **235 dossiers par les EMS** avec **134 visites à domicile** La majorité de ces dossiers accompagnent une demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie. En raison de l'absence prolongée de l'ergothérapeute, un travail collaboratif s'est mis en place avec le CAUE. ▶ **Les activités de la Conseillère Technique** → L'accueil familial Au 31 décembre 2014, **4 accueillants familiaux sont agréés pour un potentiel de 8 places.** En 2014, aucun nouvel agrément n'a été accordé et 1 a été refusé. 7 personnes ont été accueillies dont 5 personnes âgées et 2 personnes handicapées. En cours d'année, 3 accueillants ont cessé leur activité et 1 agrément échu en cours d'année → Poursuite des actions de formation Poursuite des formations collectives et communes avec les autres directions sociales du Conseil départemental, notamment concernant l'initiative à l'approche systémique. 10 travailleurs sociaux ont participé à un groupe d'analyse de la pratique au cours de l'année 2014. → La Commission Départementale de Coordination des Accompagnements Sociaux et Budgétaire, à laquelle participe la Conseillère Technique, s'est réunie 12 demi-journées et a traité 223 dossiers MASP et 1154 d'AESF → Participation aux réunions mensuelles de la Commission APA et aux réunions de Bureau du CODERPA soit 24 demi-journées dans l'année. → Participation au Comité Départemental de Lutte contre la Maltraitance et aux différentes réunions de l'association ALMA 74 et au 10e anniversaire de l'association. ▶ **Les activités des médecins territoriaux** Au nombre de 4, ils se sont organisés pour assurer, nonobstant une vacance de poste, la continuité de services. Des adaptations régulières des plannings et affectations ont dû être imaginées, d'autant qu'en fin d'année un membre de cette équipe a quitté le département.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE
- Direction de la Gérontologie et du Handicap -
Service Aides Individuelles

Principales missions

▶ Améliorer la prise en charge des personnes âgées et handicapées en perte d'autonomie en leur permettant de recourir aux aides dont elles ont besoin pour l'accomplissement des actes de la vie courante nonobstant les soins qu'elles sont susceptibles de recevoir, qu'elles résident en établissement ou à domicile.
Pour la mise en œuvre de ces missions, le service est structuré en plusieurs cellules ayant chacune des procédures spécifiques (Aide Sociale Départementale, Allocation Personnalisée d'Autonomie en établissement, Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile, Prestation de Compensation du Handicap).
▶ Prendre en charge les frais de transport scolaire des élèves handicapés.

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	2
B	3
C	19

Budget 2014

Répartition par thématiques :

Objet	Fonctionnement
Transports scolaires PH	3 558 577
Frais de séjours PA	14 486 296
Frais de séjours PH	64 401 498
ACTP	1 762 376
Aide sociale	342 475
APA à domicile	28 613 039
APA en établissement	21 154 151
PCH – 20 ans	5 261 890
PCH +20 ans	17 020 502

Principaux faits marquants de l'année 2014

▶ **L'aide sociale Départementale**

Nombre décisions prises

L'augmentation des décisions toutes formes d'aides confondues, à l'exclusion de l'Allocation Compensatrice avec 1 492 décisions (contre 1 388 en 2013) est liée au renfort ponctuel de la cellule instruction pour rattraper le retard de 2013 dû à des absences répétée de personnel.

Concernant l'Allocation compensatrice tierce personnes

Plus de 71% bénéficiaires au 31 décembre 2015 ont renoncé à cette aide. Au 31 décembre 2014 : 247 bénéficiaires (contre 260 au 31/12/13).

A domicile

149 personnes âgées ou handicapées bénéficient de l'intervention d'un service prestataire à domicile prise en charge par l'aide sociale. 59 personnes bénéficient de l'aide au repas.

*Schéma : Enquête sur les Hébergements temporaires en Ehpad. Participation au groupe de travail des hébergements temporaires et accueils de jour ainsi qu'au groupe de travail habitat mis en place dans le cadre du Schéma départemental en faveur des personnes en situation de handicap.
*Mise en place du plan canicule et participation du médecin départemental aux réunions organisées par la Préfecture.

	▶ **L'activité liée aux procédures contentieuses et spécifiques** → L'année 2014, comme l'année 2013 est marquée par une absence de recours contentieux aussi bien devant les juridictions administratives spécialisées qu'en matière de litiges relatifs à l'obligation alimentaire auprès du TGI. → Mise en œuvre des récupérations : Le Département a récupéré **plus de 1,35 millions € en 2014** (baisse d'un peu plus de 30% par rapport à 2013). ▶ **L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)** → Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2014 : - 7 397 à domicile (+ 424 bénéficiaires par rapport au 31/12/2013) - 4 335 (+15 bénéficiaires par rapport au 31/12/2013) Le nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile au 31 décembre a augmenté de 6.08 du fait du vieillissement de la population mais aussi d'un maintien à domicile plus important. L'APA en établissement est restée stable, aucune ouverture de place nouvelle n'étant intervenue dans l'année écoulée. → L'APA à domicile Le nombre de nouvelles demandes est toujours important : **3 495 nouveaux dossiers reçus** (3 366 en 2013 / 3 203 en 2012). Logiquement, les demandes d'APA émanent davantage des personnes âgées les moins dépendantes (GIR 4) = 4 486 bénéficiaires. → L'APA en établissement Les instructeurs vérifient les pièces du dossier qu'elles transmettent ensuite aux équipes médico-sociales. En établissement, si le montant de l'APA et de la participation découlent des tarifs fixés par arrêté annuel, la cellule APA doit vérifier les droits du demandeur et le montant de ses ressources pour majorer éventuellement sa participation. **Le nombre de nouveaux dossiers traités en 2014 est de 1 564.** ▶ **La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)** → Depuis sa mise en œuvre, en janvier 2006, la Prestation de Compensation du Handicap à domicile est en augmentation régulière. La complexité de la loi a conduit le service à réajuster régulièrement les procédures pour rendre la réponse la plus adaptée à chaque situation. Les 3 instructeurs valorisent les plans personnalisés de compensation élaborés par les équipes territorialisées du handicap et décidés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). → Le nombre de bénéficiaires PCH au 31 décembre 2014 s'élève à **2 569 personnes handicapées, soit + 170 bénéficiaires supplémentaires à 2013.**

	PCH adultes : Le nombre de demandes traitées est de **1 842 demandes pour 1 578 demandes en 2013.** Une personne peut faire plusieurs demandes, (aides humaines, aménagement du véhicule ou du logement, aides techniques, aides exceptionnelles), les 1 842 demandes ont concernées 1 149personnes handicapées. PCH enfants **: 438 demandes ont été traitées** (449 en 2013) concernant 222 enfants. Par ailleurs, une commission ad hoc interne au service et en lien avec la MDPH, examine les demandes émanant des bénéficiaires de la PCH pour ajuster les aides prises en charge par la PCH en fonction de l'évolution de leur situation : **444 demandes ont été ainsi traitées.** ▶ **Le contrôle de l'effectivité de l'aide : APA et PCH** → Les 2 prestations sont des aides en nature destinées à couvrir des dépenses nécessaires au maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées. Le contrôle de la mise en place des aides préconisées dans les plans d'aide et les plans de compensation relève des services du Département. → Le contrôle de l'APA : En 2013, ce sont **1 069 dossiers qui ont été contrôlés pour un montant de 362 161,84 €.** → Le contrôle de la PCH : **793 dossiers pour un montant total de 198 854,39 €.** Par ailleurs, le contrôle, dès lors qu'il y avait rétroactivité de la décision d'attribution de la PCH, a été effectué a priori, **évitant le versement de sommes indues d'un montant total de 39 688,49 € (190 dossiers concernés)**. ▶ **La prise en charge des frais de transport des élèves handicapés** Le Code de l'Education donne compétence au Département du domicile d'un élève handicapé scolarisé en milieu ordinaire, quel que soit l'établissement fréquenté, pour prendre en charge ses frais de déplacement entre son logement et son lieu de scolarisation, s'il présente un handicap dont la gravité médicalement établie nécessite un transport adapté. Année scolaire 2013-2014 **= 448 élèves** dont 328 renouvellements et 125 nouvelles prises en charges **(3 558 377 €)**.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE
- Direction de la Gérontologie et du Handicap -
Service Administration Générale

Principales missions

L'activité du service se décline selon 2 grands secteurs d'intervention : personnes âgées et personnes handicapées.
Le responsable du service est chargé plus spécialement :

- de la préparation du budget de la Direction de la Gérontologie & du Handicap ;
- du suivi de l'exécution de ce budget ;
- de statistiques à caractère social.

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	1
B	1
C	14

Budget 2014

Réalisé :

En €	Fonctionnement	Investissement	Total
	159 204 028	1 607 694	160 811 722

Répartition par thématiques :

Objet	Fonctionnement	Investissement	Total
Gérontologie	65 042 777	661 700	65 704 477
Handicap	93 993 501	945 994	94 939 495
Aides humanitaires	167 750	0	167 750

Principaux faits marquants de l'année 2014

Concernant les taux de réalisation des différents budgets, il est à préciser que l'ensemble des consommations de crédits de fonctionnement ainsi que celles liées aux subventions en faveur de travaux pour les établissements spécialisés ont été atteintes sans interruption de paiement.

Le constat est fait, notamment, d'un taux de réalisation à :
- 99.15 % pour le budget de fonctionnement sur le volet Handicap contre 91.97 % en 2013
-99.61 % pour le volet Personnes Agées contre 95.09 % en 2013
Une estimation plus fine des dépenses a pu être réalisée sur le volet Handicap à l'occasion de la décision modificative n°3 en 2014 (-1 000 000€)

Les frais relatifs au transport scolaire des élèves handicapés s'élèvent à 3 558 577 € pour 2013, soit une augmentation de 13.75% par rapport à 2013, qui s'explique d'une part, par l'augmentation de la tarification préfectorale (+ 6.52%), et d'autre part par la réforme des rythmes scolaires (ajout de trajets supplémentaires le mercredi).

En recettes, la dotation PCH allouée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) compense à hauteur de 23.90 % les dépenses supportées par le Conseil Départemental contre 25.49 % en 2013. La dotation relative au financement de la MDPH s'élève à 711 00€ soit 56.50% du montant de la subvention allouée par le Conseil Départemental à la MDPH pour 2004. La dotation APA représente, quant à elle, 22.21% des sommes engagées contre 21% en 2013.

	De manière plus globale, on peut constater que depuis 2010, la part de la PCH sur le budget du Handicap représente régulièrement 21 à 22 % et l'APA 85 à 87%. Certaines aides d'investissement, octroyées dans le cadre de restructurations d'établissements, ont également été gelées suite aux retards rencontrés dans la réalisation des travaux. Elles font l'objet d'un report sur le budget de 2014 dans le cadre du budget supplémentaire pour un montant de 650 719 € pour le budget handicap et 1 704 824 € pour la partie Personnes Agées. A la faveur d'un départ en retraite au sein de l'unité informatique, une nouvelle définition du poste, en lien avec le poste de « volant » existant, a été actée générant 2 profils de postes identiques avec 50% de mission informatique et 50% de soutien aux autres agents. La continuité de service est ainsi garantie et le renfort aux équipes optimisé. Enfin, en partenariat avec l'IUT D'Annecy-le-Vieux, le service accueille depuis septembre 2014 une apprentie en licence MOCP (Management opérationnel des Collectivités Publiques).

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE

- Direction de la Protection Maternelle Infantile – Promotion de la Santé -

<table>
<tr><td>Principales missions</td><td>
Missions de prévention individuelles et collectives à destination des familles, de la période prénatale jusqu'aux enfants de 6 ans, pour permettre le meilleur développement possible de l'enfant, et prévenir les troubles de la relation parents-enfants,
Mission de protection de l'enfance jusqu'à 18 ans / suivi de la santé des mineurs confiés à l'Aide sociale à l'Enfance
Mission Planification et Education Familiale (CPEF) et programmes d'éducation à la santé et sexualité (collèges), lycées.
Mission Modes d'accueil :
❖ individuel : agrément et formation des assistants maternels et agréments familiaux
❖ collectif : contrôle et le suivi des EAJE
Missions Promotion de la vaccination (convention avec l'Etat)
Accompagnement santé des bénéficiaires du RSA et des personnes en grande précarité ;
Plan de soutien pour le développement de l'offre de soins de premiers recours
Dépistage des cancers (seins et colon) : pilotage du GIP-Réseau Dépistage des Cancers
</td></tr>
<tr><td>Effectifs 2014</td><td>
<table>
<tr><td>Catégorie</td><td>Effectifs : 138 postes</td></tr>
<tr><td>A</td><td>25 médecins (dont 2 postes vacants)
8 sages-femmes
75 infirmières-puéricultrices
(dont 2 postes adaptés et 1 puéricultrice cadre Supérieur de santé)</td></tr>
<tr><td>B</td><td>2 rédacteurs</td></tr>
<tr><td>C</td><td>24 adjoints administratifs + 1 poste adapté</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Budget 2014</td><td>
Moyens financiers 2014 :
Dépenses fonctionnement : 2 416 600 €
Dépenses investissement : 200 000 €
Recettes fonctionnement : 200 000 €

Réalisé (Compte Administratif 2014) :
<table>
<tr><td>En €</td><td>Fonctionnement</td><td>Investissement</td><td>Total</td></tr>
<tr><td>Dépenses</td><td>2 157 746 €</td><td>98 000 €</td><td>2 255 746 €</td></tr>
<tr><td>Recettes</td><td>218 866 €</td><td>0 €</td><td>218 866 €</td></tr>
</table>
Taux de réalisation :
- dépenses fonctionnement : 89,29 % (377 mandats)
- dépenses investissement : 49,00 % (3 mandats)
- recettes fonctionnement : 109,43 % (769 titres)

Répartition par thématiques :
<table>
<tr><td>Objet</td><td>Fonctionnement</td><td>Investissement</td><td>Total</td></tr>
<tr><td>PMI</td><td>1 895 159 €</td><td>0 €</td><td>1 895 159 €</td></tr>
<tr><td>PS</td><td>262 587 €</td><td>98 000 €</td><td>360 587 €</td></tr>
</table>
•
</td></tr>
<tr><td>Principaux faits marquants de l'année 2014</td><td>
<u>Chiffres clés 2014</u> :

- Consultations pédiatriques : 3674 enfants suivis et 8782 actes réalisés
- Permanences puériculture : 4946 enfants suivis
- Bilans enfants de 3-4 ans : 4989 dépistages infirmiers (+ 61) et 1146 vus par les médecins
</td></tr>
</table>

	- Suivis pré et postnataux effectués par les sages-femmes : 951 patientes suivis - Evaluation Informations préoccupantes (IP) : 675 **<u>Les modes d'accueil</u>** : <u>Collectif</u> : • 236 établissements d'accueil du jeune enfant (multi-accueil, crèches, haltes-garderies, mini crèches, micro crèches) pour 5949 places. • 500 accueils de loisirs extra scolaires ou accueil de loisirs périscolaires et centres de vacances accueillant des enfants de moins de 6 ans pour 14511 places • 12 maisons d'assistantes maternelles (MAM) • 32 relais assistantes maternelles (RAM) <u>Individuel</u> : • 5753 assistants maternels agréés et 233 assistants familiaux. Cette activité est portée par 16 infirmières puéricultrices à temps plein. • CCPD : 28 assistants maternels convoqués, 16 personnes présentes, 25 retraits d'agréments pour faute. **<u>Année 2014 marquée par</u>** : • La fusion des 2 circonscriptions d'Annecy en juin 2014 avec réorganisation des équipes ; • La consolidation des missions de la direction et des passerelles entre les activités de Protection Maternelle et Infantile et de Promotion de la Santé ; • Les difficultés de personnels : En particulier pour le Genevois, problématique qui sera accentuée sur tous les territoires par le manque de médecins suite à des départs en retraite sur 2015 et 2016. Les transformations de postes de médecins en cadre administratif et cadre de santé permettront d'assurer la continuité du traitement des agréments d'assistant maternel et le suivi des Etablissements d'accueil de jeunes enfants. Les difficultés ont porté également sur les postes d'infirmières en promotion santé sur les circonscriptions du Genevois et Arve-Mont Blanc. Cela a entraîné la désorganisation des collectifs d'éducation à la sexualité, partiellement compensée par une réappropriation des missions par les participants des collectifs et la coordination par un médecin de PMI-PS. L'activité en faveur des femmes enceintes et des enfants est stable mais au maximum des possibilités : Les réorganisations de missions ne permettent plus d'augmenter l'activité. Priorités aux familles et enfants les plus en difficulté. • Les bilans infirmiers de dépistage pour les enfants de 3-4 ans sont en hausse : La contribution des infirmières de promotion de la santé a été importante (+1600 enfants). La plupart des enfants dépistés et ayant des problèmes médicaux sont orientés vers les médecins généralistes. Pour les orientations vers les spécialistes, les délais d'attente s'allongent (OPH, pédopsychiatrie), et les prises en charge des enfants présentant des troubles du comportement posent problème. L'objectif est de maintenir,

	malgré la constante activité en protection de l'enfance, une prévention auprès des enfants et de leurs familles, d'où le nombre important d'actions collectives mises en place par les équipes. • Les agréments d'assistants maternels et familiaux sont stables mais augmentation des contentieux et des demandes de consultation de dossiers : La nécessité d'avoir une aide juridique se fait de plus en plus pressante. Par ailleurs, le nombre de MAM (Maisons d'assistants maternels) a doublé depuis 2013, actuellement 12 sont ouvertes sur le département. Les flous de la réglementation sont un frein important. Le contrôle se doit d'être renforcé à ce niveau ce qui génère des difficultés avec les gestionnaires publics et privés. • Pour les établissements d'accueil du jeune enfant, mêmes constats : Multiplicité des porteurs de projet. Veille au respect de la réglementation pour éviter la mauvaise prise en charge des enfants. Le niveau de qualification des personnels baisse en raison des difficultés de recrutement. • Les bilans de santé des mineurs confiés à l'ASE sur le territoire de l'Arve-Mont-Blanc: Tous les jeunes confiés à des assistants familiaux sont vus. Sensibilisation des médecins de PMI-PS. Mission suivie par le Dr Isabelle BOURGEAUX. Cette activité est d'autant plus nécessaire que l'accès au médical est de plus en plus difficile compte tenu de la démographie médicale sur le département. Projet de généralisation des bilans de santé sur le département. • Nouveauté sur le versant épidémiologie et santé publique de nos activités : Première analyse des retours des certificats de santé obligatoires du 8e jour, 9e et 24e mois. • Les actions vaccinations se sont poursuivies en collège et en consultation avec une ouverture vers de nouveaux publics : interventions en lien avec la médecine universitaire et le public précaire avec des interventions en foyer, accent à mettre sur la vaccination HPV (Papillomavirus). Ouverture d'une nouvelle consultation au PMS de Bonneville. • Les actions d'éducation à la sexualité se sont poursuivies : Coordination du Département pour le public scolaire assurée à minima par le Dr Agnès VINCENT-GENOD. Au total 8125 jeunes ont pu bénéficier d'interventions.

DGA IAT

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
POLE INFRASTRUCTURES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- DR - Direction des Routes
- DITM - Direction de l'Ingénierie, des Transports et de la Mobilité
- DAEDR - Direction de l'Aménagement, de l'Environnement et du Développement Rural
- SPAF - Service Programmation et Affaires Foncières

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
INFRASTRUCTURES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

<table>
<tr><td>Principales missions</td><td>La Direction Générale Adjointe Infrastructures et Aménagement du Territoire (IAT) a un rôle de :
- Management au sein de ses 4 Directions : Direction des Routes ; Direction de l'Ingénierie, des Transports et de la Mobilité ; Direction de l'Aménagement, de l'Environnement et du Développement Durable ; Service Programmation et Affaires Foncières Routes et Ingénierie.
- Coordination : elle oriente, analyse, conseille.
- Participation aux différentes Commissions.
- Organisation et/ou participation à différentes réunions sur place ou à l'extérieur.
- Participation à la Direction Générale des Services.

Elle veille à l'application des décisions émanant des Elus, du Cabinet et de la Direction Générale des Services.
Elle assure une mission de transversalité au sein des Directions du Conseil Départemental.</td></tr>
<tr><td>Effectifs 2014</td><td><table><tr><td>Catégorie</td><td>Effectifs</td></tr><tr><td>A</td><td>1</td></tr><tr><td>B</td><td></td></tr><tr><td>C</td><td>1</td></tr></table></td></tr>
<tr><td>Budget 2014</td><td>Voir le budget des Directions de la DGA IAT.</td></tr>
<tr><td>Principaux faits marquants de l'année 2014</td><td>Voir les principaux faits marquants des Directions de la DGA IAT.</td></tr>
</table>

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
INFRASTRUCTURES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
- Direction des Routes -

<table>
<tr>
<td>Principales missions</td>
<td>

Gérer le domaine public routier départemental eu égard notamment aux usagers, aux riverains et aux tiers, et maintenir en permanence sur le réseau un niveau de service de qualité (état, conditions de circulation, nuisances,...) permettant à l'usager de circuler dans de bonnes conditions de sécurité, de fluidité et de confort.
Analyser, concevoir, proposer et aménager un réseau routier départemental assurant les meilleures conditions de sécurité, de fluidité, de confort et adapté aux besoins socio-économiques de déplacement de la population.

<u>Objectifs en matière d'entretien et d'exploitation</u>
- Maintenir en permanence sur le réseau un niveau de service de qualité (état, conditions de circulation,...) permettant à l'usager de circuler dans de bonnes conditions de sécurité et de confort.
- Entretenir les chaussées, les dépendances, les équipements de la route, les ouvrages d'art, les ouvrages de protection de falaises, les dispositifs d'assainissement, afin d'assurer la sécurité des usagers et la meilleure pérennité de ce patrimoine.

<u>Objectifs en matière de gestion du domaine public</u>
• Veiller à ce que tous les actes de gestion soient effectués dans le sens de la protection, de la conservation, voire de l'amélioration du patrimoine routier départemental (sécurité, qualité, fluidité).

<u>Objectifs en matière d'investissement</u>
- Assurer la conservation structurelle et patrimoniale du réseau routier départemental, pour les chaussées, ouvrages d'art et dépendances.
- Poursuivre la modernisation du réseau existant (élargissement, aménagements ponctuels, mise aux normes) et son adaptation aux contingences de développement et de sécurité
- Désenclaver certains secteurs en améliorant leur desserte par la création de liaisons nouvelles
</td>
</tr>
<tr>
<td>Effectifs 2014</td>
<td>
<table>
<tr><th>Catégorie</th><th>Effectifs au 31/12/2014</th></tr>
<tr><td>A</td><td>24</td></tr>
<tr><td>B</td><td>79</td></tr>
<tr><td>C</td><td>444</td></tr>
<tr><td>OPA</td><td>52</td></tr>
</table>
Observations : + 76 personnes (72 auxiliaires de déneigement et 4 vacataires) pour l'hiver 2014/2015
</td>
</tr>
</table>

Budget 2014

Réalisé (budget principal –hors budget annexe du Parc-):

En €	Fonctionnement	Investissement *	Total
	18 141 000	77 502 000	95 643 000

(*)y compris investissement routier DITM / hors subventions

Répartition par thématiques :

Objet	Fonctionnement	Investissement*	Total
Entretien Routier	7 900 000		7 900 000
Viabilité Hivernale	3 639 000		3 639 000
Matériel *(**)*	5 381 000	3 364 000	8 745 000
Etudes routières *(*)*		3 274 000	3 274 000
Conservation Patrimoine *(*)*		29 409 000	29 409 000
Aménagement réseau *(*)*		41 278 000	41 278 000
Bâtiments &MG	1 221 000	177 000	1 398 000

(*) y compris investissement routier DITM
(**) y compris achat matériel non-roulant

Principaux faits marquants de l'année 2014

- Poursuite du projet de service de la DR :
  - présentation au CTP d'avril 2014
  - extension de l'expérimentation de réorganisation des arrondissements à Annecy et Thonon (mise en place des référents fonctionnels et suppression des CTD pour ces deux arrondissements + recentrage des services pour l'arrondissement d'Annecy)
  - réorganisation du siège avec identification du Parc en tant que sous-direction à part entière.
  - préparation du regroupement des CERD de Boëge et de Saint Jeoire sous la responsabilité d'un technicien unique.
  - actualisation et renforcement du suivi des activités réalisées en régie par la DR
- Exercice du droit d'option des OPA du Parc pour la fonction publique territoriale : 46 agents ont opté au 01/01/2015.
- Réalisation d'un exercice quasiment à l'équilibre pour le Parc malgré une baisse du barème et un hiver peu rigoureux.
- Engagement des démarches « analyse des accidents routiers mortels » et « analyse mensuelle de l'accidentalité sur le RRD »

TRAVAUX

- RD1203 – début de la construction d'un giratoire et d'un tourne à gauche au lieu-dit « Mercier » - communes d'Argonay et Saint –Martin de Bellevue
- RD1203 – Aménagement d'un tourne à gauche et d'arrêts de cars au lieu-dit « Daudens »– commune d'Evires
- RD6 – Calibrage et assainissement – communes de Saint-Pierre et Amancy
- RD1203/RD12 – Aménagement carrefour giratoire Pont de Borne (suite) – communes de Bonneville et Saint-Pierre

	• RD19 – Aménagement du carrefour giratoire des Rossés (suite) – commune de Marignier • RD43 – Aménagements paysagers au carrefour giratoire de l'Aérodrome – commune de Passy • Mise en service du tunnel des Montets rénové en mode routier (Chamonix / Vallorcine) pendant l'hiver 2014/2015, nécessitant une présence renforcée du personnel. • Fin des travaux Etat de mise à 2x2 voies de la RD 1206 entre Machilly et le carrefour des Chasseurs (fortes contraintes d'exploitation). • Travaux d'aménagement d'un carrefour giratoire au lieu dit « Le pont de Combe » - communes d'Archamps et St Julien en Genevois • RD 302 – Amélioration de la sécurité au PN 87 - commune de Reignier. • Aménagement d'un tronçon de Véloroute Voie Verte - commune de Vulbens. • RD1005 protection contre les chutes de blocs - commune de Meillerie : - Travaux programmés au droit des installations SAGRADRANSE et à l'entrée Ouest de Meillerie (rocher du Gotallaz) - Travaux exceptionnels suite à un éboulement en février 2014 au niveau des rochers du Ballairon • Lancement des travaux de suppression du PN68 à Allinges • Poursuite des travaux de calibrage de la RD32 « Grange Blanche » sur les communes de Vinzier et Saint Paul

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
INFRASTRUCTURES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
- Direction des Routes / Arrondissement d'Annecy -

Principales missions

- Préserver les intérêts du Conseil Général dans les projets et documents d'urbanisme
- Gérer le domaine public routier départemental
- Exploiter les routes départementales
- Entretenir les routes départementales
- Assurer la viabilité hivernale
- Gérer le patrimoine Ouvrages d'Art
- Aménager le réseau routier
- Assurer la conduite d'opérations d'investissements routiers
- Assurer la maîtrise d'œuvre conception d'opérations routières départementales
- Assurer la maîtrise d'œuvre réalisation d'opérations routières départementales
- Réaliser la gestion administrative et comptable des opérations

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	3
B	14
C	112 + 8*

Observations* : renfort de 8 auxiliaires de déneigement en période hivernale

Budget 2014

Réalisé :

En M€	Fonctionnement	Investissement	Total
	2 478 643,33	10 842 826,82	13 321 470,15

Répartition par thématiques :

Objet	Fonctionnement	Investissement	Total
Entretien Routier (10010005)	1 058 903,95		1 058 903,95
Viabilité Hivernale	1 306 443,34		1 306 443,34
Bâtiments & MG	113 296,04		113 296,04
Etudes routières		258 487,80	258 487,80
Conservation Patrimoine		5 569 517,99	5 569 517,99
Aménagement réseau		4 132 402,59	4 132 402,59
Travaux sur arrêts cars		882 418,44	882 418,44

Commentaires : Les crédits transports (SDT) ont été intégrés en section investissement en plus des années précédentes.

Principaux faits marquants de l'année 2014	**Réalisation des opérations d'investissement, en maitrise d'œuvre études et travaux en interne** RD14 Val de Fier – secteur 11 et 12 – Travaux d'ouvrage de protection de falaise RD1203 – début de la construction d'un giratoire et d'un tourne à gauche au lieu-dit « Mercier » - communes Argonay et Saint – Martin de Bellevue RD1203 – Aménagement d'un tourne à gauche à d'arrêts de cars au lieu-dit « Daudens »– commune d'Evires + Divers aménagements sur arrêts de cars (gare Doussard ; La Vacherie à Thônes ; « les Sables » à Alby sur Chéran, Daudens à Evires…) Réparation de divers dégâts exceptionnels dont RD 912 à Leschaux **Organisation du service** Mise en œuvre du projet de service DR au sein de l'arrondissement, recentrage de services au sein du bâtiment arrondissement

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
INFRASTRUCTURES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
- Direction des Routes / Arrondissement de Bonneville -

Principales missions

- Préserver les intérêts du Conseil Départemental dans les projets et documents d'urbanisme
- Gérer le domaine public routier départemental
- Exploiter les routes départementales
- Entretenir les routes départementales
- Assurer la viabilité hivernale
- Gérer le patrimoine Ouvrages d'Art
- Aménager le réseau routier
- Assurer la conduite d'opérations d'investissements routiers
- Assurer la maîtrise d'œuvre conception d'opérations routières départementales
- Assurer la maîtrise d'œuvre réalisation d'opérations routières départementales
- Réaliser la gestion administrative et comptable des opérations

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	2
B	18
C	130 + 40 + 2 *

Observations* : renfort de 40 auxiliaires de déneigement et 2 vacataires en période hivernale

Budget 2014

Réalisé :

En €	Fonctionnement	Investissement	Total
	3 645 000	15 877 000	19 522 000

Répartition par thématiques :

Objet	Fonctionnement	Investissement	Total
Entretien Routier	1 793 000		1 793 000
Viabilité Hivernale	1 636 000		1 636 000
Bâtiments & MG	216 000		216 000
Etudes routières		264 000	264 000
Conservation Patrimoine		8 890 000	8 890 000
Aménagement réseau		6 723 000	6 723 000

Principaux faits marquants de l'année 2014	**Réalisation des opérations d'investissement, en maitrise d'œuvre études et travaux en interne** • RD902 – Confortement de deux murs type « Avoriaz » – Taninges • RD1506 – Élargissement amont « Sous le Mollard » Tranche 2 (suite & fin) – Vallorcine • RD413 – Reprise de la Route de Vaudagne Tranche 2 – Les Houches • RD6 – Calibrage et assainissement – Saint-Pierre et Amancy • RD1203/RD12 – Aménagement carrefour giratoire Pont de Borne (suite) – Bonneville et Saint-Pierre • RD19 – Aménagement du carrefour giratoire des Rossés (suite) – Marignier • RD13/RD13a – Aménagement de la traversée de Servoz Tranche 1 (suite & fin) – Servoz • RD308 – Confortement aval PR8+300 (suite & fin) – Mieussy • RD43 – Aménagements paysagers au carrefour giratoire de l'Aérodrome – Passy • RD20 – Confortement aval Le Pessay – Saint-André-de-Boëge • RD903/RD19b – Fermeture de carrefours pour déclassement – Cornier • RD902 – Confortement aval Le Clos d'Aulph (suite & fin) – Châtillon/Cluses • RD1205 – Réfection du Pont du Mont-Blanc (suite & fin) – Sallanches • RD1203 Réfection du Pont du Foron et création d'un PI (suite & fin) – Amancy • RD12 – Élargissement Gorges des Evaux Tranche 1 – Saint-Pierre-en-Faucigny • RD12 – Mise à niveau de la VC des Vieux Evaux – Saint-Pierre/Petit-Bornand **Entretien et exploitation du réseau routier** • Poursuite des propositions de renouvellement des couches de surfaces par logique d'itinéraire sur RD 1212 Sallanches/Combloux, et sur RD 1506 Chamonix/Vallorcine avec moins de visibilité du fait d'une dotation trop faible. • Mise en service du tunnel des Montets rénové en mode routier (Chamonix / Vallorcine) pendant l'hiver 2014/2015, nécessitant une présence renforcée du personnel. **Organisation du service** • Préparation du regroupement des CERD de Boëge et de Saint Jeoire sous la responsabilité d'un technicien unique. • Harmonisation des pratiques et mutualisation des moyens humains de secrétariat et comptabilité au sein du bureau administratif pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement. • Renfort d'un contrat emploi d'avenir pour l'accueil téléphonique et la gestion du courrier sur le site de Cluses. • Accueil d'un Apprenti sur la fonction de maître d'œuvre travaux au service ingénierie.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
INFRASTRUCTURES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
- Direction des Routes / Sous-Direction Gestion Routière -

Principales missions

Sous-Direction chargée de proposer aux élus et de coordonner ensuite la mise en œuvre sur le terrain des politiques :

- de gestion du domaine public routier,
- d'exploitation et de sécurité du réseau,
- de connaissance et d'entretien du patrimoine.

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	7
B	15
C	10

Budget 2014

Réalisé :

En €	Fonctionnement	Investissement	Total
	1 374 000		3 732 900

Répartition par thématiques :

Objet	Fonctionnement	Investissement	Total
Entretien Routier	31 000	636 000	667 000
Exploitation	1 341 865	59 000	1 402 000
SOA			
SAR	1 135	-	1 135

Commentaires :
Il s'agit des crédits propres à la sous-direction hors Renouvellement Couche Surface structurant, protection de falaises, glissières, OA, …qui sont programmés par SDGR mais gérés par les services territorialisés.

Principaux faits marquants de l'année 2014

SES :

- Opération de sécurité routière Kit de Conduite
- Poursuite de la démarche « cohérence de la signalisation sur le RRD »
- Engagement de la démarche « analyse d'itinéraire routier »
- Engagement des démarches « analyse des accidents routiers mortels » et « analyse mensuelle de l'accidentalité sur le RRD »
- Relance du marché de signalisation horizontale
- Engagement de la démarche de remplacement de l'outil de commande/visualisation des équipements d'exploitation routière
- Expérimentation de recueil en temps réel des données de comptage routier
- Vérifications électriques des équipements d'exploitation routière
- Révision du plan de gestion de trafic PALOMAR Rhône-Alpes / Auvergne
- Mise en place du nouvel atelier de comptages routiers (chemin des Carrière Annecy-le-Vieux)

	SER : • Deux départs en retraite à anticiper : référents chaussées et dépendances vertes en printemps-été 2015. • Travail sur le diagnostic en vue de l'élaboration du PPBE. (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) • Suivi qualité des marchés à commande d'enrobé, mise en place d'une procédure avec labo et entreprises. • Lancement et Attribution des marchés suivants : – Inspections détaillées des OPF – Etudes des risques – Amiante • Changement version logiciel OASIS pour OPF • Participation au groupe de travail assainissement et rédaction d'un guide **SOA :** • Départ de l'assistante comptable du service • Gestion des 2 contentieux du pont de la Caille – RD 1201 ; • Maîtrise d'œuvre Travaux de la tranche 2 du pont de la Caille ; • Surveillance accrue des ponts & murs classés IG 4+ ; • Suivi et contrôles des travaux du SYANE ; • Animation /formation réseau des correspondants ouvrages d'art • Participation au groupe de travail « Accès difficiles » ; • Gestion particulièrement lourde du transfert du logiciel OASIS de la V6 à la V7 ; • Maîtrise d'œuvre de travaux spéciaux (joints de chaussée) **Pôle SIG (ASTER)** • Fin de l'actualisation du référentiel RRD suite aux reclassements de voies intervenus entre 2009 et 2013 (blocage fonctionnel GEOMAP sur plusieurs années). • Mise en place d'un suivi cartographique de la campagne annuelle de Signalisation Horizontale sur le RRD74 pour SES. • Réorganisation des couches métier par groupes thématiques et simplification des menus de l'interface. **Service coordination métier :** • Poursuite de l'étude « communications » avec la DIT et tests • Elaboration de projets de politiques DR pour les travaux de soudure en CERD, pour les travaux en fortes pentes. • Suivi projets bâtiments : Thonon, St Jorioz, Maxilly, Vers, … **SAR** • Procédure affichage publicitaire sur le domaine public routier hors agglomération • Renouvellement des marchés de signalisation horizontale pour l'ensemble de la DR . • Non remplacement d'un poste à 100% suite au transfert de l'activité eco conduite assurée à mi-temps. • Poursuite des reclassements des voies. • Mise en place procédure déclaration sinistre avec victimes sur le RRD. • Mise en place de la procédure de saisie des compte rendus CIRB sous ASTER • Poursuite de la saisie des conventions d'aménagement et d'entretien sous ASTER

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
INFRASTRUCTURES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
- Direction des Routes / Sous-Direction Moyens Opérationnels -

Principales missions

Sous-direction «support» de la DR chargée de fournir aux autres services les moyens de travailler: moyens humains, financiers et comptables :

- Organiser la politique sécurité sur les chantiers avec les entreprises extérieures
- Assurer le secrétariat général de la DR
  - Assurer la coordination et le fonctionnement général des services
  - Définir et optimiser les ressources humaines (effectifs, qualité, localisation) nécessaires à l'accomplissement des missions des services de la DR
- Organiser la définition et la mise en œuvre de la démarche qualité de la DR
- Préparer, proposer et assurer l'exécution du budget de fonctionnement de la DR
- Assurer l'exécution du budget d'investissement de la DR
- Permettre la passation et l'exécution des marchés publics et des commandes nécessaires à l'exécution du budget de la DR dans le cadre du code des marchés publics.

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	5
B	3
C	12
OPA	0

Budget 2014

Réalisé :

En M€	Fonctionnement (hors matériel)	Investissement	Total
	12 760 000		12 760 000

Répartition par thématiques :

Objet	Fonctionnement	Investissement	Total
Entretien Routier	7 900 000		7 900 000
Viabilité Hivernale	3 639 000		3 639 000
Bâtiments & MG	1 221 000		1 221 000

Commentaires :
Cf. principales missions citées ci-dessus

Principaux faits marquants de l'année 2014	• Animation et formalisation du projet de service de la DR : finalisation, estimation financière et présentation au CTP d'avril 2014 en vue de l'extension de l'expérimentation de réorganisation des arrondissements à Annecy et Thonon, réorganisation du siège avec identification du Parc en tant que sous-direction à part entière • Actualisation et renforcement du suivi des activités réalisées en régie par la DR • Animation au sein de la DR de la refonte de l'arborescence du réseau informatique • Elaboration du plan de formations collectives 2015-2017 de la DR • Recrutement d'un technicien hygiène et sécurité et création du service Personnels-Formations-Sécurité-Prévention au sein de la SDMO • Choix et paramétrage du logiciel de gestion des vêtements de travail et EPI • Relance du marché des vêtements de travail et EPI de la DR

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
INFRASTRUCTURES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
- Direction des Routes / Sous-Direction Parc -

Principales missions

- Programmer et acheter les matériels roulants et équipements
- Réceptionner et préparer le matériel neuf
- Entretenir la flotte de véhicules roulants et leurs équipements (mécanique, carrosserie, peinture)
- Gérer la flotte des véhicules roulants et équipements.
- Assurer des travaux électriques des installations industrielles fixes du Parc et de la DR
- Réaliser des revêtements de chaussée (enduits superficiels + PATA)
- Réaliser des travaux de marquage horizontal, balayage, curage fossés
- Poser et entretenir des glissières de sécurité
- Renforcer les effectifs des CERD pour la viabilité hivernale
- Réaliser des contrôles d'enrobés, enduits, terrassement, OA, sel…
- Acheter et gérer les stocks de fournitures nécessaires à l'entretien de la flotte, les marchandises et gérer les stocks d'EPI de la DR.
- Assurer la gestion comptable, administrative et analytique des activités du Parc
- Rédiger et suivre les marchés du Parc

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	2
B	4
C	21
OPA	52

Budget 2014

BUDGET PRINCIPAL

Réalisé :

En €	Fonctionnement (dont rattachements)	Investissement	Total
	5 961 113	3 244 184	8 945 297

Répartition par thématiques :

Objet	Fonctionnement	Investissement	Total
Achat matériel roulant et équipement		3 055 789	2 183 162
Reconditionnement et mise en conformité du matériel		188 395	188 395
(*) Entretien et réparation du matériel	2 793 252		2 563 252
Carburant	1 576 644		1 576 644
(*) Location matériel Parc	1 180 234		1 170 234
(*) Achat petits équipements	163 828		143 828
(*) Assistance Parc	170 000		170 000
Contrôles techniques et taxes	59143		59143
Entretien cuves carburant	18 012		18 012

Commentaires :
(*) ces dépenses correspondent à des sommes payées au Parc dans le cadre de l'entretien des matériels et de l'assistance technique c'est à dire des recettes pour le budget annexe du Parc.

BUDGET ANNEXE

Réalisé :

En €	Fonctionnement	Investissement	Total
	7 114 937	452 151	7 567 088

Répartition par thématiques :

Objet	Fonctionnement	Investissement	Total
Achat matériel roulant, équipement, gros outillage		366 884	366 884
Reconditionnement et mise en conformité du matériel		41 127	41 127
Licences informatiques		16 879	16 879
Fournitures ateliers	1 744 845		1 744 845
Réparation et dépannage matériel en sous-traitance	227 192		227 192
Fourniture pour travaux	991 148		991 148
Travaux en sous-traitance	74 364		74 364
Carburant	491 716		491 716
Contrôles techniques/Taxes	57 280		57 280
Assurance matériel	114 919		114 919
Location matériel	25 924		25 924
Dépenses bâtiments	347 953		347 953
Impôts relais radio	51 494		51 494
Dépenses salaire	2 850 001		2 850 001
Dépenses de personnel (formation-déplacement-assurance-EPI-mobilier)	138 103	27 261	165 364

Principaux faits marquants de l'année 2014

Personnel

Publication en mai des décrets d'exercice du droit d'option des OPA pour la fonction publique territoriale : 46 agents ont opté au 1er janvier 2015.
Intégration au 1er septembre de 2 agents de l'ex-RDA au laboratoire.

Budget

Réalisation d'un exercice quasiment à l'équilibre dans un contexte de baisse du barème et malgré un hiver peu rigoureux.

Organisation

Maintien du chiffre d'affaire travaux malgré un début de saison perturbé par les intempéries grâce à la polyvalence et la réactivité des équipes.

Bâtiments

Finalisation des programmes du nouveau Parc annexe de Thonon et du réaménagement des accueils magasin-atelier à Annecy.
Finalisation du cahier des charges commun SDIS-Département pour le programme du nouveau Parc annexe de Bonneville.

Prévention

Poursuite des démarches d'analyse de l'utilisation des produits chimiques au Parc et d'évaluation des risques professionnels

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
INFRASTRUCTURES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
- Direction de l'Ingénierie, des Transports et de la Mobilité -

Principales missions

La **DITM** est composée de deux sous-directions, d'un service et d'une cellule :
- 1 Sous-Direction Ingénierie.
- 1 Sous-Direction Transports.
- 1 service Infrastructures de Transports Collectifs.
- 1 cellule grands projets.

La **Sous-Direction Ingénierie** met en place les objectifs de la politique routière départementale en matière d'investissement qui sont d'une part de désenclaver certains secteurs en améliorant leur desserte par la création de liaisons nouvelles, et d'autre part de poursuivre la modernisation du réseau existant (élargissement, aménagements ponctuels, mise aux normes) et son adaptation aux contingences de développement et de sécurité.

La **Sous-Direction des Transports** a la charge de l'organisation et de la gestion du transport routier interurbain de voyageurs ainsi que du transport scolaire. La Sous-Direction des Transports intervient également en matière de transport ferroviaire (cofinancement d'infrastructures) ou encore en dans le domaine de l'intermodalité (gare routière, P+R, tramways et BHNS, etc…).

Le **service Infrastructures de Transports Collectifs** est en charge des dossiers d'ingénierie des infrastructures de transports collectifs soit en maitrise d'ouvrage du Conseil Départemental soit en suivi d'opérations portées par d'autres maîtres d'ouvrage et financées par le Conseil Départemental.

La **Cellule Grands Projets** conduit des opérations de grands projets d'infrastructures sous maitrise départementale ou externe (suivi et copilotage du projet de désenclavement du Chablais avec les services de l'Etat, suivi et pilotage du projet de BHNS 1508 et tunnel du Semnoz et accès avec la C2A).

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	DITM : 1 / SDI : 4 (dont SI : 2 / SCOP : 1) / SDT : 2 / SITC : 2 / CGP : 1 **Total : 10**
B	SDI : 11 (dont SI : 5 / SCOP : 3) / SDT : 9 / SITC : 2 / CGP : 1 **Total : 23**
C	DITM : 1 / SDI : 9 (dont SI : 6 / SCOP : 1) / SDT : 10 / SITC : 2 **Total : 22**

Observations :
SDT : une personne en contrat d'apprentissage et deux personnes en contrat emploi d'avenir.

Budget 2014

Réalisé :

En M€	Fonctionnement	Investissement	**Total**
	49,30	26,08	**75,38**

Répartition par thématiques en M€ :

Objet	Fonctionnement	Investissement	Total
Sous-Direction Ingénierie		14,40	14,40
Service infrastructures de transports collectifs		1,23	1,23
Sous-Direction Transports	49,30	10,45	59,75
Cellule Grands Projets	-	-	-

Principaux faits marquants de l'année 2014	**Sous-Direction Ingénierie** : - Poursuite des études RD 1508 Annecy-la Balme. - Mise en service 1ère tranche de la déviation de Pringy et préparation DCE de la deuxième et dernière tranche. - Poursuite des travaux de la RD 910 à la Côte et Mionnaz. - Piste rive est lac d'Annecy : mise en service section Annecy le Vieux/Chavoire, démarrage travaux section Menthon/Talloires, préparation DCE section Doussard (franchissement RD 1508) et section Balmettes. - Véloroute via rhona : démarrage travaux section Vulbens. - Relance consultation passage à batraciens les Dronières. - Poursuite travaux échangeur de Gillon et giratoire Toyota. - Démarrage travaux RD 909 3ème tranche traversée des Villards sur Thônes (voie de Luidefour). - RD 1005 lancement consultation de maitrise d'œuvre déviation de St Gingolph (sélection de candidatures). **Sous-Direction Transports :** - Mise en place du nouveau schéma départemental des transports au 1er septembre 2014. - Mise en place du système d'information multimodale Mobicime. - Pôles d'échanges multimodaux : o Annecy : gestion. o Cluses : livraison de la gare routière. o Annemasse-Thonon-les-Bains, Reignier, La Roche-sur-Foron et Saint-Julien-en-Genevois : Etudes en cours. - Billettique OùRA. - Etude sur la desserte lacustre entre les deux rives du Lac Léman. - Etude sur la mise en œuvre d'une régie de transport ou une SPL. - Etude sur la mise en œuvre d'un Syndicat Mixte de transport dit « SRU ». - Etude sur le covoiturage transfrontalier. - Etude sur la tarification multimodale régionale, dans le cadre de la mise en service du RER franco-valdo-genevois. **Service Infrastructures de Transports Collectifs :** - TCSP - RD 1508 – Rive ouest du lac d'Annecy - Marché de Maîtrise d'œuvre : bilan de la concertation et phase AVP. - BHNS – RD 1005 Veigy–Foncenex/Thonon lancement de la consultation et attribution du marché d'étude. - Parking relais d'Alby sur Chéran : travaux. - Parking relais de Saint-Martin-Bellevue – extension du parking existant travaux. DSP Train du Montenvers et Tramway du Mont Blanc - suivi technique des travaux de renouvellement de la voie (CMB). - Dossier de sécurisation de passage : à niveau (PN) - suivi technique des opérations (maitrise d'ouvrage SNCF réseau). - Suivi des études de desserte ferroviaire de la vallée de l'Arve (maitrise d'ouvrage SNCF réseau). - Funiflaine – Téléporté - Participation aux réunions SAEM et appui technique. - Appui interne aux services de la direction dans le cadre de suivi des études de déplacement et de trafics (entre autre via l'utilisation du modèle multimodal transfrontalier). **Cellule Grands Projets :** - Création de la cellule en septembre 2014. - Lancement de l'études AMO pour définir le programme du projet Tunnel sous Semnoz/BHNS en décembre 2014. - Poursuite des études sur Machilly-Thonon : dossier d'information du public, dossier de contexte, études préliminaires pour la mise à péage.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
INFRASTRUCTURES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
- Direction de l'Aménagement, de l'Environnement et du Développement Rural -

Principales missions

Les services Aménagement/Logement/Développement Rural, et Environnement sont réunis au sein de la DAEDR où ils développent des synergies sur des projets, mettent en commun leurs moyens et leurs préoccupations sur des questions de stratégie territoriale : l'action foncière, l'aménagement de l'espace, l'eau, les données, la planification…

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	9
B	13
C	5

Observations : 3 apprentis et 3 stagiaires

Budget 2014

Réalisé :

	Fonctionnement	Investissement	Total
En M€	48,626	20,212	68,838

Répartition par thématiques :

Objet	Fonctionnement	Investissement	Total
Aménagement	44,775	2,575	47,35
Logement	0,045	3,976	4,021
Dévelopt Rural	0,595	0,708	1,303
Environnement	2,131	2,740	4,872
Eau	0,726	10,002	10,728
Déchets	0,204	0,014	0,218
Energies	0,030	0,174	0,204

Principaux faits marquants de l'année 2014

Voir les rapports d'activités suivants :

RAPPORT ACTIVITES 2014 ALDR

RAPPORT ACTIVITES 2014 ENVIRONNEMENT-EAU-DECHETS

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
INFRASTRUCTURES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
- Direction de l'Aménagement, de l'Environnement et du Développement Rural -
Aménagement du Logement et du Développement Rural

Principales missions

Le Département participe à l'évolution du territoire haut-savoyard. Partenaire associé, de par la loi, aux nombreuses réflexions prospectives et à l'élaboration de différents documents de planification et de programmation, il est notamment impliqué à travers ses propres domaines de compétences : voirie départementale, action sociale et collèges…
En matière de logement, le service gère l'ensemble des aides à la pierre et assure le suivi du schéma départemental des gens du voyage.
Le service assure la liaison avec les satellites du Département, en particulier le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et le Syndicat pour l'Aménagement Numérique et l'Electrification (SYANE).

Le Département et l'Assemblée des Pays de Savoie mènent une politique volontariste en faveur du « développement rural » dont les objectifs sont à la fois de permettre le maintien d'une agriculture de qualité, de valoriser nos ressources locales, de préserver nos paysages et, en même temps, de tendre vers un développement soutenable dans une logique de gestion économe de l'espace.

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	4
B	3
C	3

Observations : 1 apprenti a complété cet effectif, en travaillant sur le recensement des tènements départementaux en lien avec **l'Observatoire**

Budget 2014

Réalisé :

En M€	Fonctionnement	Investissement	Total
	47,428	7,260	54,688

Répartition par thématiques :

Objet	Fonctionnement	Investissement	Total
Aménagement (yc CAUE)	2 210 707	75 074	2 285 781
Syane	47 842	2 500 000	2 547 842
SDIS	44 528 494	0	44 528 494
Logement	45 595	3 976 836	4 022 431
Développement Rural	595 073	708 089	1 303 162

Principaux faits marquants de l'année 2014	**<u>Aménagement</u>** · Avis sur les Plans Locaux d'Urbanisme et les Schémas de Cohérence Territoriale : 9 avis sur PLU arrêté (délibérations), 62 avis sur modifications ou révisions simplifiées (courriers simples) et 35 Porter à connaissance (PPP). · Réalisation des travaux pour l'aménagement du site des Ponts de la Caille. · Dans le cadre du pôle de compétences, conduite d'études pour les collectivités de moins de 3 500 habitants visant à mesurer la faisabilité d'opérations de logements sociaux. **<u>Logement et Gens Du Voyage</u>** · Mise en œuvre de la politique logement, aide à la pierre. · Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du voyage, organisation de réunions de concertation associant EPCI, communes, CG 74, Etat et ALFA3A afin de recenser les besoins réels et de permettre aux collectivités concernées d'engager les démarches appropriées. **<u>Développement rural</u>** · Poursuite de la gestion des aides aux entreprises agricoles et forestières dans le cadre de l'Assemblée des Pays de Savoie (APS). · Le dispositif d'accompagnement des agriculteurs en difficulté **« Regain des Savoie »** a été retravaillé afin d'assurer une meilleure coordination avec la cellule RSA du CD74, la chambre d'agriculture et la MSA dans une vision bi-départementale. Les procédures de suivi et d'évaluation ont été améliorées. · Réalisation d'une coupe de bois par câble sur la forêt départementale des Glières (3 000 m^3 ont été exploités).

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
INFRASTRUCTURES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
- Direction de l'Aménagement, de l'Environnement et du Développement Rural -
Service de l'Environnement-Eau-Déchets

<table>
<tr><td>Principales missions</td><td>
<u>ENS</u>
· Qualité des sites, des paysages et des milieux naturels, compétence du Conseil Général. En juin 2012, le Conseil Général a confirmé les axes de développement et les nouvelles orientations de sa politique en faveur des milieux naturels pour la période 2013-2015 du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) avec notamment la possibilité de conclure en plus des contrats de sites, des Contrats de Territoire.
- Randonnée : élaboration et gestion du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) jusqu'au 1er juillet 2014.
- Vélo : animation du Plan Haute Savoie Vélo et mise en œuvre d'actions jusqu'au 1er juillet 2014.
· Gestion Suivi des engagements du Conseil Général sur le Plateau des Glières, avec le souci d'assurer la cohérence des interventions des différents services
· Gestion des dossiers suivants : contribution à l'acquisition de données sur les phénomènes naturels et, dans le cadre de l'Assemblée des Pays de Savoie, PNR des Bauges, Espace Mont-Blanc jusqu'au 1er septembre 2014 pour cette dernière thématique (repris par la STM)
<u>EAU</u>
· Animation et orientation de la politique départementale de l'eau et de l'assainissement
· Mission d'appui technique et financier auprès des collectivités locales
· Assistance technique réglementaire
· Réalisation de programmes sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général, en particulier réseau de surveillance des nappes souterraines.
<u>DECHETS</u>
· Elaboration/révision des plans départementaux de prévention et de gestion des déchets non dangereux et des déchets du BTP
· Animation du réseau des collectivités locales ayant compétence dans le domaine des déchets en Haute-Savoie
Remarque [1]: la thématique Énergie a été transférée en cours d'année à la Direction de Solidarité Territoriale et du Développement Durable (DSTDD)
Remarque [2]: la thématique Rando/Vélo a été transférée en cours d'année à la DSTM.
</td></tr>
<tr><td>Effectifs 2014
ENS au 31/12/2014</td><td>
<table>
<tr><th>Catégorie</th><th>Effectifs</th></tr>
<tr><td>A</td><td>3</td></tr>
<tr><td>B</td><td>4,5</td></tr>
<tr><td>C</td><td>1</td></tr>
</table>
Observations : En cours d'année, les agents du pôle Randonnée ont été transférés à la Direction Sports Tourisme Montagne (DSTM)
</td></tr>
<tr><td>Effectifs 2014
EAU – DECHETS
au 31/12/2014</td><td>
<table>
<tr><th>Catégorie</th><th>Effectifs</th></tr>
<tr><td>A</td><td>2</td></tr>
<tr><td>B</td><td>3.5</td></tr>
<tr><td>C</td><td>1</td></tr>
</table>
Observations : 2 apprentis ont complété cet effectif, travaillant sur la problématique vélo et la propriété départementale de la Plaine du Fier et pour la création d'un site internet « déchet » sur le site CG74.
Les agents du pôle Eau et du pôle Déchets-Energies, du service Eau-Déchets-Energies ont été rattachés au service Environnement au 1er septembre 2014.
Deux agents ont été transférés à la DSTDD.
</td></tr>
</table>

Budget 2014
ENS

Réalisé :	Fonctionnement	Investissement	Total
En M€	2 131 966	2 740 721	4 872 687

Répartition par thématiques :

Objet	Fonctionnement	Investissement	Total
Alpages	157 506	630 723	788 229
Contrats rivières	49 808	269 450	319 258
ENS	247 381	789 995	1 037 376
C.terres Agri.	0	142 443	142 443
Sensibilisation	446 792	19 709	466 501
Parc Bauges	33 452	15 445	48 897
Propriétés	337 628	330 305	667 933
Randonnée	483 247	363 328	846 575
Connaissance	338 152	0	338 152
Phéno.Naturels	38 000	0	38 000
Risques techno	0	179 323	179 323

Commentaires : recette taxe départementale ENS : **2 503 591 €**
recette taxe d'aménagement : **9 673 870 €**

Principaux faits marquants de l'année 2014

- Avec l'appui du Réseau Empreintes 74, le Département a mis en place un programme d'animations ayant pour objectif de faire découvrir des espaces naturels au grand public : **200** animations (177 en 2013) se sont déroulées du 1er mai au 31 octobre 2014 sur :
  7 ENS propriétés du Département, 49 ENS locaux (dont 6 Réserves Naturelles) et 30 Espaces Naturels.
  Le Département poursuit le confortement du réseau des Espaces Naturels Sensibles. Il est constitué de 141 sites ENS locaux (près de 8000ha) dont 43 nouvelles inscriptions en 2014 pour près de 950ha.
- Mise en place d'une nouvelle politique en faveur de la randonnée.

Budget 2014
EAU - DECHETS

Réalisé :	Fonctionnement	Investissement	Total
En M€	960 815	10 191 128	11 151 943

Répartition par thématiques :

Objet	Fonctionnement	Investissement	Total
Eau	726 574	10 002 045	10 728 619
Déchets	204 042	14 699	218 741
Energies	30 199	174 384	204 583

Principaux faits marquants de l'année 2014

Unité Eau

- Intégration de l'unité Eau dans le service Environnement et accueil de 3 nouveaux agents (soit 2,5 ETP) suite aux départs de 2 techniciens.
- Formation des personnels et élus communaux sur la rédaction des RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité des Services) en partenariat avec la DDT et formation de techniciens sur la gestion des stations d'épuration filtres plantés de roseaux.
- Implication du service dans la réalisation de schémas directeurs en eau potable à l'échelle de grands territoires.

Unité Déchets

- Poursuite de l'élaboration du plan départemental des déchets non dangereux et du plan départemental des déchets du BTP.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
INFRASTRUCTURES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
- Service Programmation et Affaires Foncières / Routes et Ingénierie -

Principales missions

- La préparation, la mise en place et le suivi budget VOIRIE en section investissement,
- L'élaboration et le suivi de l'ensemble de la programmation des opérations en investissements routiers, tant en études qu'en travaux ; de la Fiche d'Avant Programme (FAP) à la clôture de l'opération,
- Le secrétariat de la 3ème Commission Infrastructures Routières, Transports et Mobilité, Bâtiments (instruction des dossiers, invitation, compte-rendu, notifications avis…),
- L'instruction et le suivi des affaires foncières (régularisation foncière, dossier parcellaire, DUP, concertation publique…) et cessions foncières en lien avec le mandataire foncier et le Service Patrimoine (DCSG),
- L'instruction et le suivi des dossiers de consultation des entreprises pour la section Investissement – Interface CDO (planning, affectation, ordonnancement…).

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	1
B	2
C	5

Budget 2014

Réalisé :

En M€	Fonctionnement	Investissement	Total
		86,345	86,345

Répartition par thématiques :

Objet	Fonctionnement	Investissement	Total
Amélioration et Renforcement du Réseau RD	2,500	27,992	30,492
Acq. Foncière		6,857	6,857
Aménagement Réseau RD		30,949	30,949
Grosses Opérations (Dév. Marignier et Dév. Pringy)		6,120	6,120
PN – Tunnel des Montets		6,200	6,200
Piste Cyclable		3,491	3,491
Chasseurs Machilly		3,323	3,323
Etudes Divers		3,980	3,980
Liaison nouvelle Machilly-Thonon		0,422	0,422

	Commentaires : Pour 2014, le Budget Infrastructures Routières s'est élevé globalement à 86,358 M € en AP et 94,836 M € en CP. Il a été notamment marqué par une augmentation importante des autorisations de programme au Budget Supplémentaire pour un montant de 34,263 M € réparti à hauteur de : • 3,300 M € pour la piste cyclable Rive Est du Lac (Section Balmettes), • 9,000 M € pour le traitement d'itinéraire, • 13,400 M € pour la répartition financière du Département à la requalification de l'entrée Ouest de Saint-Julien-en-Genevois, • 3,000 M € pour l'engagement des études de la liaison Machilly-Thonon, • 2,000 M € pour les études BHNS et RD, • 2,000 M € pour les aménagements des RD.
Principaux faits marquants de l'année 2014	<u>Au niveau des Acquisitions Foncières :</u> • Négociations et acquisitions de l'Hôtel Riant Port et de la propriété Collenot lié à la réalisation du Tunnel sous le Semnoz, • La consultation pour le renouvellement du marché opérateur foncier, • Le suivi et la gestion de 33 dossiers parcellaires pour 327 terriers. En travaux, la passation de conventions d'autorisations de voirie et de partenariat financier : • 21 conventions d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien (MO Communale) avec un montant de 22 604 900 € pour le Département (dont 13 400 000 € pour l'entrée Ouest de Saint-Julien-en-Genevois et 5 356 000 € pour l'échangeur A40 – Viry), • 7 conventions d'entretien et financière (MO Départementale) pour un montant de 13 555 450 € dont 2 745 016 € prévu en recette, • 30 conventions d'autorisation de voirie et d'entretien.

DGA EDT

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
POLE EDUCATION ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- DEF - Direction de l'Education et de la Formation
- DSTM - Direction des Sports, Tourisme et Montagne
- DAC - Direction des Affaires Culturelles
- DAD - Direction des Archives Départementales
- SAVOIE BIBLIO
- DEESI - Direction de l'Economie, de l'Enseignement Supérieur et de l'Innovation

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Principales missions

- **La Direction Générale Adjointe Education et Développement du Territoire (EDT)** assure une mission de transversalité au sein des services du Conseil Départemental et en lien avec l'Assemblée des Pays de Savoie (APS).

- Point d'articulation et de coordination interservices, en garantissant des missions de veille, de conseils, d'assistance et de concertation, la DGA-EDT assure une fonction de relais interne, en sens montant ou descendant, entre les orientations décidés par les élus et le travail d'analyse, d'instruction ou d'exécution dévolu aux services. En ce sens, elle participe à la mise en cohérence des politiques publiques de développement du territoire et veille à la sécurisation des actes de la collectivité.

- Sa fonction pivot recouvre le périmètre des directions fonctionnelles suivantes : Direction de l'Education de la Formation, Direction des Affaires Culturelles, Direction des Archives Départementales, Direction des Sports Tourisme et Montagne, Savoie-Biblio, Direction de l'Economie de l'Enseignement Supérieur et de l'Innovation.

- Sans interférer dans la conduite de leurs missions par les Directeurs concernés, la DGA contribue à leur faire partager une vision transversale en adéquation avec les attentes politiques de l'Exécutif et les contraintes globales de gestion du Département relayées par la DGS, ceci dans un objectif d'efficience de la dépense, de lisibilité et de qualité du service public.

- Elle apporte, lorsque nécessaire son concours au croisement efficient des missions des services opérationnels avec les services transversaux (notamment DSF, DRH, DSI, DCSG), la DSTDD et le Cabinet.

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	1
C	1

Budget 2014

Commentaires :

- Consolidation des fonctionnements transversaux des différentes directions de la DGA ;

- Intégration du Directeur des Affaires Culturelles

Principaux faits marquants de l'année 2014	• Mise en œuvre du Plan Tourisme : suivi des grands projets touristiques, du Syndicat interrégional du Massif des Alpes ; • Préparation du volet Enseignement Supérieur - Recherche du CPER 2014-2020, en lien avec la stratégie de l'Université Savoie Montblanc vis-à-vis de la ComUE de Grenoble ; • Négociation du contrat de développement de la cinémathèque des pays de Savoie ; • Mise en place d'un comité de pilotage bi-départemental pour Savoie Biblio ; • Mise en œuvre de la politique économique et accompagnement à la réintégration des collaborateurs de l'Agence Economique Départementale ; • Suivi des débats sur le projet de loi NOTRe.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
- Direction de l'Education et de la Formation -

Principales missions

COLLEGES PUBLICS

- Elaborer la politique scolaire concernant les collèges publics du Département ;
- Gérer la sectorisation des collèges publics (hors affectation des élèves)
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des investissements nécessaires pour créer les capacités d'accueil suffisantes, répondre aux évolutions pédagogiques, entretenir le patrimoine, moderniser les équipements de communication ;
- Assurer les moyens de fonctionnement des établissements ;
- Développer des actions de soutien aux projets d'établissement des collèges ;
- Gérer la responsabilité de l'accueil (hors surveillance et encadrement des élèves), la restauration, les personnels techniciens, ouvriers et de service (ATTEE) des 48 collèges publics.

COLLEGES PRIVES

- Gérer les contributions publiques aux dépenses des collèges privés sous contrat (fonctionnement et investissement)

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- Assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations décidées au titre du contrat de plan Etat-région
- Développer une politique d'aides à la vie étudiante dont les prêts d'honneur

ACTIONS DIVERSES

- Soutenir différents organismes, publics ou privés, agissant dans le domaine de la formation initiale ou continue ou de l'orientation.

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	**6.6 ETP**
B	**8 ETP**
C	**12.1 ETP en central** **+ 525 ATTEE (Personnels Techniques collèges),** 14 CUI CAE, 34 Emplois Avenir dans les 48 EPLE- 80 auxiliaires (en moyenne) dont 50% sont sur des postes vacants compris dans les 525 titulaires

Budget 2014

Réalisé :

En M€	Fonctionnement	Investissement	Total
	15,41 M€	15,01 M€	30,42 M€

Répartition par thématiques:

Objet	Fonctionnement	Investissement	Total
Collèges publics	9,9 M€	12 M€	21,9 M€
Collèges privés et autres	5,5 M€	2,3 M€	7,8 M€
Enseignement supérieur (DEF)	0,017M€	0,275 M€	0,292M€
Prêts honneur	0	0,442 M€	0,442M€

Principaux faits marquants de l'année 2014	1. ***La gestion du patrimoine des collèges publics :*** 47 collèges et 1 cité scolaire (lycée + collège) représentant une surface totale de l'ordre de 360 000 m² plus 30 000 m² de logements : ***1.1- de grosses opérations de constructions, extensions, réhabilitations et notamment :*** ❑ Un nouveau collège sur RUMILLY : concours de maîtrise d'œuvre en groupement de commandes avec la C3R pour la construction d'un collège et d'un gymnase; ❑ Plusieurs procédures lourdes de maîtrise d'œuvre et études pour l'extension du collège de SILLINGY (6 M€), de FAVERGES (2,7 M€), la réhabilitation de J.J. Rousseau THONON (6,5 M€), les logements au collège de SCIONZIER (1,8 M€) ❑ La poursuite d'une opération lourde de réhabilitation au collège Raoul BLANCHARD – 6,3 M€ travaux sur 2014 – 2016 ❑ Le lancement de l'extension du collège de FRANGY (6,5 M€) ***1.2- la poursuite du programme « accessibilité** »- AP spécifique de 7 M€ – planning 2014-2018* ***1.3- la réalisation des programmes de maintenance du patrimoine*** *(4 M€) et de mise aux normes* ***1.4- Le suivi technique et judiciaire de la mise aux normes de la ½ pension du collège de POISY*** ***1.5- le lancement de nombreux diagnostics amiante et la préparation des audits énergétiques*** 2. ***Les dépenses de fonctionnement des collèges** : stabilité de l'enveloppe budgétaire 2014 à hauteur de 6 500 000 €. Travail sur le poste énergie; des fonds de réserve très confortables au 31/12/2014 suite à 2 années clémentes sur le plan météorologique.* 3. ***Les personnels techniques :** amélioration des méthodes de travail des agents d'entretien général, recrutement de 2 référents hygiène propreté pour améliorer les méthodes de nettoyage et optimiser les équipements. Programme de formations intensifiées notamment pour les chefs de cuisine (formation de management).* 4. ***La restauration scolaire :** 3 000 000 /an repas servis dans les collèges publics. 39 collèges ont participé à une opération « gastronomie lyonnaise » et 31 à la « Fête de la Gastronomie ».* De nombreux collèges proposent des produits locaux et faits maison. Lutte anti-gaspillage et compostage à l'étude. 5. ***Actions éducatives en faveur des collèges** : généralisation de l'opération « Savoir Secourir » en partenariat avec le SDIS et l'UGSEL (pour les établissements privés) à destination de tous les élèves de 4ème afin d'être formés aux gestes de premiers secours et d'obtenir le diplôme du PSC1.*

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- Direction Sports Tourisme Montagne -

Principales missions

- Mission Sport-Animation : appui au mouvement sportif fédéral, encouragement au sport pendant le temps scolaire, aides aux équipements sportifs, soutien aux réseaux départementaux dans le domaine de la jeunesse, aides aux classes de découverte.
- Mission Tourisme-Montagne : soutien aux associations œuvrant pour la promotion touristique, accompagnement des projets de développement touristique en station et hors station, aide à la mobilité collective, soutien aux hébergements touristiques.
- Mission Randonnée-Vélo : appui aux structures intercommunales pour la mise en œuvre des schémas directeurs de la randonnée, la qualification des itinéraires, du balisage et de l'entretien, promotion du vélo et sécurisation de la pratique dans sa globalité.

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	4
B	7
C	3

Observations : les deux postes de cadres C mis à disposition de l'association « Sport Emploi Animation » n'ont pas été renouvelés fin 2014.
Un cadre C assure l'accueil de la Maison du Tourisme et de l'Economie.
Au 1er septembre, 5 collaborateurs ont intégré la direction pour la mise en œuvre de la politique randonnée-vélo.

Budget 2014

Réalisé :

En M€	Fonctionnement	Investissement	Total
	5 724 680	4 818 181	10 542 861

Répartition par thématiques :

Objet	Fonctionnement	Investissement	Total
Animation	1 476 600		1 476 600
Sport	2 080 197	298 167	2 378 364
Tourisme Montagne	1 681 925	3 979 202	5 661 127
Randonnée Vélo	485 958	540 812	1 026 770

Commentaires :
Les dépenses de fonctionnement sont réalisées conformément aux prévisions avec des taux de réalisation proches de 100 %.
Concernant l'investissement, les affectations sont réalisées en totalité. Pour autant, les maîtres d'ouvrage ont pris du retard dans la réalisation des travaux, d'où un report de 2M€ en DM3.

Principaux faits marquants de l'année 2014	Il convient de rappeler le rôle important de la Maison Départementale des Sports pour l'ensemble des comités et les associations résidentes : le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) et Sport Emploi Animation (SEA). Cette dernière, dans une dynamique de participation à la professionnalisation du secteur associatif, a initié la création d'un « Groupement d'Employeurs Associatifs » qui a pour objet la gestion et la mutualisation de l'emploi associatif ainsi que la formation. Par ailleurs, le départ fin 2014 des deux collaboratrices mis à disposition de SEA a occasionné une réflexion globale de l'association qui a repensé un projet associatif. Cette démarche a été menée en collaboration avec le CDOS, avec pour objectif une meilleure synergie de leur fonctionnement respectif et de leurs actions. En 2014, le plan tourisme a pris son essor sur l'ensemble des territoires haut-savoyards, après l'arrivée de deux collaboratrices courant 2013, la mise en place de nouveaux outils, et la présentation de la nouvelle politique auprès des élus locaux. Enfin, depuis le 1er septembre, la Direction a intégré un nouveau service qui assure la mise en œuvre et le suivi de la politique randonnée-vélo. Ce dernier trimestre de l'année a été en partie consacré à la mise en œuvre d'outils destinés au déploiement des schémas directeurs de la randonnée, ainsi qu'à la mise en place d'un nouveau marché public et d'un groupement de commandes pour la commande et l'achat du matériel de signalétique.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- Direction des Affaires Culturelles -

Principales missions

- Mise en œuvre d'une politique de connaissance, de restauration et de valorisation du **patrimoine culturel** *(collections, archéologie, monuments historiques, mémoire de la Résistance*), avec des expositions patrimoniales et des animations à La Châtaignière à Yvoire *(Le Défilé Alpin… La mode et la montagne du 18ème siècle à nos jours),* au château de Clermont *(Le territoire, le photographe et le paysage* avec le CAUE*)* et sur les sites de Mémoire.
- Aides financières aux communes et associations : Monuments historiques, orgues et objets mobiliers ; Equipements culturels structurants ; Numérisation des salles de cinéma ; Fonds d'aide aux structures artistiques et culturelles, aux enseignements artistiques, à l'animation et à la jeunesse.
- Animation et suivi de la 10ème commission Culture et Patrimoine et de groupes de travail (monuments historiques, éducation artistique).
- Participation à des comités de pilotage ou groupes de travail transversaux (Les Glières, la Châtaignière, Sixt-Fer-à-Cheval).
- Suivi des actions menées dans le cadre de l'Assemblée des Pays de Savoie (OPS, cinémas itinérants, CPSA, arts plastiques, inventaire du patrimoine hydraulique, Belvédère des Alpes...).
- Actions conduites dans le cadre de la coopération transfrontalière (Conseil du Léman /CFRG) et de projets européens (Val d'Aoste – *Projet PHENIX).*

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	21
B	10
C	18

Commentaires : 2 apprenties en alternance (sept 2014 à août 2016) et 1 contrat d'avenir. Renfort de 25 saisonniers sur les sites départementaux.

Budget 2014

Réalisé :

En M€	Fonctionnement	Investissement	Total
	5 783,658	1 405,367	**7 189,025**

Répartition par thématiques :

Objet	Fonctionnement	Investissement	Total
Collections	185,405		185,405
Archéologie	154,301		154,301
Mémoire	174,961		174,961
Action culturelle	1 756		1 756
Subvention ODAC	265		265
Crédits cantonalisés	1 834,850		1 834,850
Enseignements artistiques	728,568		728,568
Examens B.E.M.	1,7		1,7
Chartreuse de Mélan	31,81		31,81
Commémorations	228,70		228,70
Monuments Chemin Faisant	13,373		13,373

Journée Europ.Patrimoine	0,350		0,350
Arts Plastiques	6,92		6,92
Cinéma audiovisuel	8,040		8,040
Culture et lien social	57,359		57,359
Education artistique	135,161		135,161
Résidences artistiques	95,329		95,329
Valorisation promotion	105,830		105,830
Acquisition matériels		16,267	16,267
Achat d'œuvres		14,810	14,810
Rente Lacroix		16,326	16,326
Restauration archéologique		30,481	30,481
Restauration œuvres art		9,420	9,420
Restauration Collections Musée Bonneville		27,281	27,281
Monuments Historiques		369,417	369,417
Œuvres numériques		250	250
Equipements structurants		580,845	580,845
Cinémathèque		50	50
Numérisation salles cinéma		40,520	40,520

Principaux faits marquants de l'année 2014

Organisation de la direction

Arrivée d'un nouveau directeur et d'une nouvelle chargée de mission « Spectacle vivant ». Intégration au 1er janvier du personnel et des missions de l'ODAC relevant de la compétence propre au Département. L'ODAC **recentre son activité sur le spectacle vivant, la cohésion sociale** et la formation continue liée au schéma des enseignements artistiques.

Schéma départemental des enseignements artistiques

Adoption du 2nd schéma 2014-2018 avec une typologie d'établissements aux critères précis, pour un financement adapté.

Valorisation des événementiels liés aux commémorations

Soutien des commémorations et des projets d'associations de mémoire liés au 70ème anniversaire des Glières et de la libération de Haute-Savoie ainsi qu'au Centenaire de 1914-1918. Exposition *Les enfants dans la Grande Guerre,* avec les Archives Départementales.

Chartreuse de Mélan à Taninges

Mise en place d'un projet durable de valorisation culturelle et touristique et de gestion cohérente sur ce site départemental incluant l'art contemporain, la musique, les expositions, le patrimoine.

	Archéologie et projet européen transfrontalier 2ème édition de *Monument Chemin Faisant…* où 700 personnes découvrent 16 châteaux hauts-savoyards *via* 6 circuits. Projet *PHENIX, Renaissance des Patrimoines :* méthodologie partagée en vue de la restauration et de la réappropriation par les populations locales du logis abbatial de Sixt-Fer-à-Cheval et du Château Vallaise à Arnad (Italie). Deuxième phase d'étude archéologique préventive des élévations du logis abbatial et étude historique sur les relations de l'abbaye à son territoire. Poursuite des actions transfrontalières sur une thématique ethnologique dont l'histoire commune est issue des anciens États de Savoie avec *Ethnologia* (2015). **Expositions temporaires (et itinérantes)** *Défilé alpin… La mode et la montagne du 18ème siècle à nos jours*, présentée du 1er juin au 31 octobre 2014 à La Châtaignère, qui se poursuit à Megève à compter de décembre 2014 pendant 10 mois. **Collections de la Seconde Guerre Mondiale** **Poursuite des** diagnostics sanitaires **et** restauration des collections métal et papier. **Restauration des peintures murales romaines de Viuz-Faverges** Très rares en pays de Savoie, datées de la seconde moitié du 1er siècle après J.-C., ces peintures ont été dégagées dans l'un des édifices du sanctuaire fouillé lors des travaux du contournement de Faverges, et présentent un grand intérêt patrimonial et artistique. **Art contemporain** Développement et coordination du *Réseau d'échange départemental pour l'art contemporain,* intégration de l'Abbaye (Annecy-le-Vieux). Cycle de conférences itinérantes d'initiation à l'art contemporain. **Cinéma** Inauguration des locaux réhabilités de la Cinémathèque des Pays de Savoie et de l'Ain. Tournée départementale Cinéma d'Animation autour d'un long-métrage d'animation issu de la sélection officielle du Festival. Réflexions pour la structuration du réseau des salles Art et Essai du département.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
- Direction des Archives Départementales -

Principales missions

Conseiller les services administratifs et contrôler la bonne gestion des archives papier et électroniques, collecter, classer, conserver, mettre à disposition du public et valoriser les archives publiques et privées permettant de garantir les droits des citoyens et des administrations et d'alimenter demain l'histoire et la mémoire du département.

Les objectifs généraux du service sont : maintenir un niveau élevé d'interventions auprès des différents services producteurs d'archives sur le territoire du département ; maintenir un niveau élevé de qualité des services rendus au public.

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	2
B	13.2
C	12.4

Observations : + 3 agents mis à disposition par l'État auprès du Conseil Départemental (1 A+, 1 A, 1 B). En 2014, le service a été marqué par la poursuite du fort renouvellement de personnel observé en 2013 : archiviste chargé des archives notariales, foncières, économie et finances ; archiviste en charge des archives privées ; agent chargé de l'accueil physique et téléphonique ; magasinier.

Le poste d'adjoint à la directrice, chef du pôle collecte-classement est vacant depuis mars 2013 (3 jurys infructueux suite aux désistements des candidats retenus). L'intérim a été assuré par la directrice mais les projets d'équipe et les actions relatives à la collecte et à l'archivage électronique ont souffert de cette vacance de poste.

La cellule accueil-secrétariat, composée de trois agents, a été réorganisée, ainsi que le binôme en charge des archives communales et intercommunales, suite à une réussite au concours d'assistant de conservation.

La conservation des antiquités et objets d'art a également été réorganisée et dotée d'un projet de service. La gestion automatisée du temps de travail est entrée en vigueur au 1er juin 2014.

Budget 2014

Réalisé :

En M€	Fonctionnement	Investissement	Total
	0.138 673	0.464 475	0.603 148

Répartition par thématiques :

Objet	Fonctionnement	Investissement	Total
Collecte-classement	0.015 908	0.042 614	0.058522
Conservation-préservation	0.058 213	0.017 970	0.076183
Numérisation	0	0.199 968	0.199968
Valorisation	0.064 157		0.064157
Équipement spécifique	0	0.203 922	0.203922

	Commentaires : Le montant du budget en investissement a permis de terminer l'équipement du bâtiment en rayonnages et meubles à plans, d'acquérir une table aspirante avec dôme d'humidification pour l'atelier de restauration et une table numérique tactile pour les actions de valorisation. Un bilan du métrage linéaire disponible sera effectué en 2015, afin de planifier suffisamment à l'avance le projet d'extension du bâtiment. À noter en 2014, parmi les principaux postes de dépense, un marché de numérisation pour un montant de 199 968 euros et plus d'un million de pages numérisées.
Principaux faits marquants de l'année 2014	**Pour les administrations du Département** Conseil Départemental : en raison de travaux de désamiantage et de restructuration complète de l'hôtel du département, l'accès au local de préarchivage n'est plus possible que pour les communications administratives. Une présentation des Archives départementales, service ressource, a été programmée dans le parcours d'intégration des cadres de la collectivité, ce qui a permis de toucher plus de 50 chefs de service. RDA : dans le contexte de dissolution de la Régie départementale d'Assistance au 31 décembre 2014, les archivistes sont intervenus auprès des personnels de la RDA pour mener à bien dans les délais impartis les opérations d'élimination, de versement et de préarchivage. Archives électroniques : les Archives départementales sont associées aux différents volets du projet de dématérialisation porté par la direction des services informatiques (achat public, dossiers individuels de la MDPH). En interne, l'arborescence des fichiers produits par les Archives départementales a été revue : désormais, les fichiers sont partagés et classés de manière à être accessibles à tous les agents. Dans le cadre du projet d'administration électronique du Conseil Départemental, les Archives départementales co-piloteront avec la direction des systèmes d'information la mise en œuvre d'un projet d'archivage électronique, brique incontournable de la dématérialisation, à partir de 2015-2016. **Enrichissement des fonds** 664 mètres linéaires de documents sont entrés aux Archives départementales. À noter, le volume considérable des versements des juridictions, notamment le versement par le TGI de Bonneville de 266 registres d'état civil pour la période 1860-1935, et par le TGI de Thonon-les-Bains de 250 mètres linéaires de dossiers correctionnels et commerciaux. M. Georges Grandchamp, érudit annécien, fin connaisseur et défenseur de l'histoire et du patrimoine haut-savoyard, grand bienfaiteur des Archives départementales, est décédé en 2014 et a légué son fonds d'archives, son fonds iconographique et sa bibliothèque aux Archives départementales. Ce legs viendra compléter le fonds donné aux Archives de son vivant (sous-série 5 J). **Pour tous les publics des Archives** L'année 2014 a été marquée par les actions de commémoration du Centenaire de la Première Guerre mondiale à travers : ▪ Deux publications :

Être reconnaissant après la Grande Guerre, Les monuments aux morts en Haute-Savoie, en partenariat avec le CAUE74 ; ouvrage d'environ 300 pages vendu 15 euros, réédité dès la fin de l'année 2014 ;

1914 Haute-Savoie 1918, Archives et histoire, en partenariat avec l'Université Savoie Mont-Blanc (livret gratuit d'environ 50 pages, diffusé auprès des communes, des collèges et du grand public).

- Une conférence à La Roche-sur-Foron sur les monuments aux morts du canton ;
- La mise en ligne progressive des registres de recrutement militaire pour les classes ayant participé à la Première Guerre mondiale (avec formulaire de recherche nominatif) ;
- une exposition itinérante sur *les Enfants dans la Grande Guerre* en partenariat avec la direction des Affaires culturelles du Conseil Départemental, à l'initiative de l'UDC-AFN (présentation au public à partir de février 2015) ;
- la participation à l'opération nationale la Grande Collecte les 14 et 15 novembre 2014 ;
- La participation au Comité départemental du Centenaire ;
- La poursuite des colloques annuels coorganisés avec l'Université Savoie Mont-Blanc et les Archives départementales de Savoie (septembre 2014 à Chambéry sur l'entrée en guerre) ;

- Les dossiers pédagogiques du service éducatif mis en ligne sur le site Internet des Archives départementales : sur les monuments aux morts, sur la propagande et les enfants (2015), état des sources pour le concours des Petits artistes de la mémoire (2015).

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
- Direction de la Lecture Publique / SAVOIE-BIBLIO -
Centres d'Annecy et du Chablais

<table>
<tr><td>Principales missions</td><td>Savoie-biblio, direction de la lecture publique de l'Assemblée des Pays de Savoie, propose son appui aux communes et EPCI des Pays de Savoie pour la création et le fonctionnement de bibliothèques sur leurs territoires, ceci afin de structurer un véritable réseau de lecture publique de qualité, accessible à l'ensemble de la population.
Le centre d'Annecy (Metz-Tessy) décline cette offre de services auprès de 134 communes des arrondissements d'Annecy et Bonneville et d'une partie de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois.
Le centre du Chablais (Rovorée) décline cette offre de services auprès de 58 communes et EPCI de l'arrondissement de Thonon-les-Bains et une partie de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois (cantons d'Annemasse et Gaillard).
Cette action se décline à travers plusieurs services :
- Compléter les fonds documentaires des bibliothèques
- Former les personnels salariés et bénévoles
- Fournir des conseils aux élus et aux personnels pour la création et le développement de leurs équipements
- Organiser ou soutenir des manifestations et des animations autour du livre et de la lecture
- Contribuer au développement de la lecture comme vecteur de lien social auprès de tous les publics des Pays de Savoie, en accompagnant des actions à destination de la jeunesse, des personnes âgées, handicapées, des prisons…
- Réaliser et prêter des expositions et supports d'animation aux bibliothèques
- Gérer les subventions de l'Assemblée des Pays de Savoie aux manifestations littéraires, à l'équipement et au développement des fonds des bibliothèques
- Aider au développement de la culture numérique</td></tr>
<tr><td>Effectifs 2014</td><td><table><tr><th>Catégorie</th><th>Effectifs</th></tr><tr><td>A</td><td>7</td></tr><tr><td>B</td><td>10</td></tr><tr><td>C</td><td>18</td></tr></table>Observations : 7 personnes dans le Chablais (Rovorée), 28 à Annecy (Metz-Tessy)</td></tr>
<tr><td>Budget 2014</td><td>Pas de budget propre CG 74 : budget APS (pour info : 1 317 500 €)</td></tr>
<tr><td>Principaux faits marquants de l'année 2014</td><td>- Travail collaboratif d'écriture du nouveau Plan de développement de la lecture publique
- Formation : 1034 inscriptions des bibliothécaires salariés et bénévoles des communes. 171 collectivités ont bénéficié de ces formations. Quelques formations marquantes en 2014 :
. Plusieurs stages sur des techniques d'animation avec les enfants pour les TAP
. Un stage sur la lecture numérique, dédoublé pour répondre à toutes les inscriptions
. 1e édition : stage sur l'histoire du cinéma, très demandé et apprécié.</td></tr>
</table>

	. Une conférence en soirée ainsi qu'un stage sur la lecture et les personnes âgées dans le cadre d'un projet mené par le CIAS du Bas-Chablais avec les bibliothèques du territoire. . Développement de l'offre de formation dans l'avant-pays savoyard dans le cadre du Contrat territoire lecture : parcours sur les albums, une conférence « une bibliothèque à quoi ça sert ? », un stage « comment parler de la bibliothèque aux élus et aux partenaires ? », une présentation de documents sur le thème du voyage (thème de la manifestation « En avant Pays le Livre » en mars 2015) - **79 visites-conseil ont été effectuées par Savoie-biblio. Les conseils concernent les projets de création, d'agrandissement ou d'aménagement de bibliothèque, les réseaux intercommunaux, les équipes, l'action culturelle, l'aide aux acquisitions, des avis techniques et bibliothéconomiques.** - Quatre nouvelles bibliothèques ayant bénéficié du soutien de Savoie-biblio ont été inaugurées : Sixt-Fer-à-Cheval, Combloux, Publier et Brenthonne. - Le total des aides aux communes pour l'aménagement, l'informatisation et l'acquisition de fonds attribuées par l'Assemblée des Pays de Savoie en 2014 s'est élevé à 33 316 euros. Les aides ont concerné 10 communes. - Le Prix AlTerre Ado, prix littéraire destiné aux collégiens organisé par Savoie-biblio, a réuni 307 collégiens de Haute-Savoie et de Savoie lors de son forum en avril 2014. 50 bibliothèques et 20 centres de documentation des deux départements y ont participé. - Théâtralire : 55 spectacles ont été programmés dans 46 bibliothèques des Pays de Savoie, environ 2 000 spectateurs présents. - Plusieurs manifestations ont été accompagnées dont « Lettres Frontière », « Esperluette » à Cluses, Festival du livre jeunesse à Annemasse, « Au bonheur des mômes » au Grand-Bornand [SB est partenaire du prix littéraire « La vache qui lit »]. Dans le cadre de ces manifestations, des lots de livres sont donnés aux bibliothèques participantes et de nombreuses rencontres d'auteurs sont programmées. - 41 000 réservations de documents en ligne pour le centre d'Annecy, 12 000 pour celui du Chablais, soit une augmentation de 14% par rapport à 2013. Les bibliothèques continuent à plébisciter ce système de réservation à la carte. - 15 bibliothèques ont bénéficié de l'offre de ressources numériques. Cette offre permet l'accès à plus de 1000 inscrits à un bouquet de presse en ligne, et, nouveauté 2014, à un bouquet de ressources en auto-formation. Avec 370 000 visualisations d'articles et 6 000 heures de consultation de cours en ligne en 2014, l'attrait de ces nouvelles ressources pour les usagers des bibliothèques ne se dément pas. - Le service expositions a créé ou acquis plusieurs expositions dont certaines dans le cadre de la commémoration : *1914-1918 Femmes debout, Cicatrice(s) de guerre*. Ont été également créées : *Depuis qu'on est Hip Hop*, *Troc à gogo*, *De pages à pas*, une expo de sensibilisation à l'importance de la lecture aux tout-petits. Des animations plus légères (kamishibaï, tapis de lecture, jeux) sont venues compléter l'offre. Service fortement sollicité par les bibliothèques – 950 prêts, tous supports confondus – concernant 130 communes des Pays de Savoie.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
- Direction de l'Economie, Enseignement Supérieur et Innovation -

Principales missions

Le service est chargé de mettre en œuvre la politique départementale volontariste de développement économique. A ce titre, il assure les missions suivantes :

- Soutien aux filières économiques et pôles de compétitivité
- Appui au développement de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
- Cofinancements de projets collaboratifs de Recherche et Développement associant entreprises et laboratoires
- Renforcement de la compétitivité des territoires avec le déploiement des infrastructures numériques très haut débit et l'aménagement de sites attractifs (Archamps Technopôle).

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	1
B	1

Budget 2014

Réalisé :

En M€	Fonctionnement	Investissement	Total
	5 659 781	2 529 700	8 189 481

Répartition par thématiques :

Objet	Fonctionnement	Investissement	Total
Innovation	662 599		662 599
Promotion économique	22 600		22 600
Animation locale	783 470		783 470
Zones d'activités	979 185	488 250	1 467 435
Pôles compétitivité - Technocentre	2 842 587	90 000	2 932 587
Rech & transfert de technologie	366 000		366 000
Desserte numérique du territoire	3 340	1 501 450	1 504 790
Pôle de l'Image		400 000	400 000
Pépinières généralistes		50 000	50 000

Commentaires :
L'enveloppe budgétaire allouée au Service Economie & Innovation s'est élevée à 9 322 865 € ; son taux de consommation est de 88 %.

Principaux faits marquants de l'année 2014	- 24/01/2014 - Inauguration du nouveau centre technique et logistique de la Fédération Internationale de l'Automobile à Valleiry - 22/05/2014 - conférence de presse du Syndicat National du Décolletage et du pôle Mont-Blanc Industries sur les avancées du plan stratégique « Expansion 2020 » - 5/09/2014 - Lancement de la candidature du territoire haut-savoyard au label French Tech - 29/09/2014 – Cérémonie du 60ème anniversaire du CERN - 27/11/2014 – Le Département signe un accord de partenariat avec les entreprises haut-savoyardes Somfy et Overkiz dans le cadre du projet collaboratif de R&D FUI Comète - Lancement par le SYANE de la procédure de DSP pour l'exploitation et la commercialisation du RIP THD de 1 300 km - Lancement du projet de Campus Outdoor - Soutien au portage immobilier du pôle Image (les Papeteries – Image Factory) - Décision de réintégrer le personnel de l'Agence Economique au sein du service Economie & Innovation au 1/01/2015

DGA R
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
POLE RESSOURCES

- DSF - Direction des Services Financiers
- DRH - Direction des Ressources Humaines
- DCSG - Direction de la Construction et des Services Généraux
- DSI - Direction des Systèmes d'Information
- POLE JURIDIQUE
    - ~ SCCJ - Service du Conseil Juridique et du Contentieux
    - ~ Service Patrimoine
    - ~ Service de la Commande Publique / Infrastructures et Bâtiments
    - ~ Service de la Commande Publique / Fournitures et Services
    - ~ Mission Veille et Coordination

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES

<table>
<tr>
<td>Principales missions</td>
<td>
- La Direction Générale Adjointe Ressources assure une mission de transversalité au sein des services du Conseil Départemental de Haute-Savoie.

- Point d'articulation et de coordination interservices, en garantissant des missions de veille, de conseil, d'assistance et de concertation, la DGA-Ressources assure une fonction de relai interne des arbitrages rendus par les élus. Elle veille à sécuriser les actes de la collectivité et rend opérationnelle les mutations institutionnelles.

- La DGA-Ressources supervise les enjeux humain, financier, juridique et logistique de la collectivité, dans un objectif d'efficience de la dépense publique et de qualité de service à l'usager.

- Sa fonction pivot recouvre le périmètre des directions fonctionnelles suivantes : Direction des Services Financiers, Direction des Ressources Humaines, Direction de la Construction et des Services Généraux, Direction des Services Informatiques et Pôle Juridique (Service du Contentieux et du Conseil Juridique, Service Patrimoine, Service de la Commande Publique Infrastructures et Bâtiments, Service de la Commande Publique Fournitures et Services).

- Elle veille également au développement et au maintien du dialogue social avec les instances paritaires.
</td>
</tr>
<tr>
<td>Effectifs 2014</td>
<td>
<table>
<tr><th>Catégorie</th><th>Effectifs</th></tr>
<tr><td>A</td><td>1</td></tr>
<tr><td>B</td><td>0</td></tr>
<tr><td>C</td><td>1</td></tr>
</table>
Observations :
</td>
</tr>
<tr>
<td>Principaux faits marquants de l'année 2014</td>
<td>
• Création du Pôle Juridique
• Initiation de la Démarche GPEC – Evaluation des postes
• Réflexion sur la refonte de l'entretien d'évaluation
• Réflexion sur la refonte des services d'Ingénierie
</td>
</tr>
</table>

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES

- Direction des Services Financiers -

Principales missions

- Préparation et exécution budgétaire du Budget Départemental principal et des budgets annexes, des budgets de l'APS (Assemblée des Pays de Savoie), de la MDPH (Maison Départemental des Personnes Handicapées), du SMAG (Syndicat Mixte d'Aménagement du Genevois), du SMG (Syndicat Mixte des Glières),
- Conseil auprès des Directions et services,
- Gestion de la dette directe,
- Suivi de la dette indirecte,
- Vérification financière de toutes les délibérations,
- Gestion des activités assujetties à TVA,
- Etudes financières et fiscales,
- Inventaire comptable,
- Dématérialisation des bordereaux, des mandats, des titres et des pièces justificatives,
- Hotline fonctionnelle du logiciel de gestion financière « Sédit Marianne ».

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	3,7
B	5,3
C	5,3

Les effectifs sont indiqués en équivalents temps plein.

Observations : Directrice : 0,7 ETP car, par ailleurs, la Directrice est également responsable du Service Conseil et Contrôle de Gestion.

Budget 2014

Réalisé : extrait du CA 2014

En M€	Fonctionnement	Investissement	Total
	51,415	77, 246	128,661

Répartition par thématiques :

Objet	Fonctionnement	Investissement	Total
Dette	8, 544	76, 745	85, 289
Péréquation	17, 878		17, 878
Provisions	21, 342		21, 342
Autres	3, 651	0,501	4, 152

Commentaires : Les chiffres indiqués ci-dessus en millions d'euros concernent les dépenses.

Principaux faits marquants de l'année 2014	➢ Mise en place des AP/CP dans le Budget de l'APS, ➢ Contrôle fiscal sur l'assujettissement du transport scolaire à la TVA, ➢ Démarrage d'un contentieux avec les services fiscaux concernant la TVA sur les transports ➢ Démarrage des opérations nécessaires à la dématérialisation des bordereaux, des mandats et des titres et des pièces justificatives, ➢ Passage de tous les budgets gérés par le Département en PES V2 (protocole d'échange standard version 2) préalable indispensable à la dématérialisation des mandats, titres et bordereaux et des pièces justificatives y afférent.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES
- Direction des Services Financiers -
Service comptabilité Département/Inventaire/APS

Principales missions

- Analyser, prévoir, exécuter les recettes du Département,
- Exécution budgétaire des dépenses en dehors des opérations relevant des Directions Sociales des Routes, et des Transports,
- Elaboration et exécution du budget annexe de l'Aérodrome,
- Conseil et contrôle du budget annexe du Parc,
- Inventaire comptable,
- Opérations relatives à la dette garantie,
- Prêts au personnel départemental,
- Archivage de la direction,
- Mise en place et suivi des régies et sous–régies,
- Conseil auprès des Directions du Département,
- Elaboration et exécution du Budget de l'APS.

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	1
B	1,5
C	4,5

Principaux faits marquants de l'année 2014

➢ **Budget Principal :**

- 3 641 titres de recettes et 22 154 mandats émis par la DSF sur plus de 9 230 titres et 47 027 mandats.

➢ **Budget annexe de l'Aérodrome :**

En Millions d'€	BP 2014 (voté en 2013)	BS 2014	Budget global 2014
Investissement	0,137	0,273	0,410
Fonctionnement	0,196	0,184	0,380
Total	0,333	0,457	0,790

En Millions d'€	BP 2015 (voté en 2014)
Investissement	0,643
Fonctionnement	0,783
Total	1,426

CA 2013 En Millions d'€	Mandats émis	Titres émis	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Investissement	0,043	0,220	-0,073	0,104
Fonctionnement	0,187	0,187	0	0
Total	0,230	0,407	-0,073	0,104

- **<u>Budget annexe du Parc</u> :**

En Millions d'€	BP 2014 (voté en 2013)	BS 2014	DM2 2014	Budget global 2014
Investissement	1,822	0,160	0	1,982
Fonctionnement	9,085	1,310	-0,150	10,245
Total	10,907	1,470	-0,150	12,227

En Millions d'€	BP 2015 (voté en 2014)
Investissement	1,817
Fonctionnement	9,350
Total	11,167

CA 2013 En Millions d'€	Mandats émis	Titres émis	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Investissement	1,827	1,887	0,034	0,094
Fonctionnement	9,107	9,445	1,067	1,405
Total	10,934	11,332	1,101	1,499

- **<u>APS</u> :**

En Millions d'€	BP 2014	DM 2014	Budget global 2014
Investissement	6,435	-0,050	6,385
Fonctionnement	21,840	0	21,840
Total	28,275	-0,050	28,225

Mise en place des AP/CP

CA 2013 En Millions d'€	Mandats émis	Titres émis	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Investissement	2,110	2,226	0,206	0,322
Fonctionnement	18,771	18,441	2,734	2,404
Total	20,881	20,667	2,940	2,726

Après prise en compte des restes à réaliser en fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes, le résultat final 2013 s'élève à 3,117 M€.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES
- Direction des Services Financiers -
Service Budget, Etudes, Programmation et Dette, Hotline Sédit Marianne

Principales missions

- Assister les élus et les services dans l'élaboration du budget et dans la préparation des documents correspondants,
- Contrôler toutes les phases de préparation budgétaire,
- Gérer la dette directe du Département,
- Faire les études financières et fiscales diverses,
- Elaborer des tableaux de bord financiers,
- Assurer la hotline Sédit-Marianne,
- ***Nouvelles missions*** : Gérer la dette garantie du Département et l'exécution de la dette directe, formations dans le cadre du parcours d'intégration des cadres, démarrage du projet de dématérialisation avec la participation à l'équipe projet et le passage au PES-V2

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	1
B	3,8
C	

Observations :

- le service a un agent supplémentaire lié aux nouvelles missions confiées sur la gestion de la dette garantie et l'exécution de la dette directe ; l'agent dispose aussi de quelques missions sous la responsabilité d'autres chefs de service au sein de la DSF.
- Les agents de la hotline travaillent en transversalité avec d'autres chefs de service de la DSF, notamment au sein de projets tels que la dématérialisation

Principaux faits marquants de l'année 2014

- **Elaboration du budget Principal et du CA 2013**

En Millions d'€	BP 2014 (voté en 2013)	BS 2014	DM2 2014	Budget global 2014
Investissement	553,916	117,571	-20,119	651,368
Fonctionnement	708,762	111,876	1,405	822,043
Total	1 262, 678	229,447	-18,714	1 473,411

En Millions d'€	BP 2015 (voté en 2014)
Investissement	466,542
Fonctionnement	759,968
Total	1 226,510

CA 2014 En Millions d'€	Mandats émis	Titres émis	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Investissement	289,990	287,710	-85,953	- 88,233
dont 1068		85,953		
Fonctionnement	669,536	745,904	96,806	173,174
TOTAL DU BUDGET	959,526	1 033,614	10,853	84,941

	Gestion de la Dette Directe ➢ Encours de dette au 31/12/2014 : 251 ME, 124 mandats et 15 titres réalisés, 41,4 M€ d'amortissement et 8,5 M€ d'intérêts financiers, 38 contrats en cours, ➢ Des remboursements temporaires d'emprunts et optimisations de contrats revolving ont permis de générer des gains financiers faibles compte tenu des niveaux très bas des index de taux courts, notamment l'EONIA, indice principal des contrats, devenu négatif de manière quasi continue à partir de septembre 2014, ➢ Le taux de la dette ressort pour 2014 à 3,11% hors CLTR, avec un niveau de risque associé très bas. ➢ Suivi du crédit structuré sensible (4% de l'encours) et information en Commission Finances sur les possibilités de refinancement. **Gestion de la Dette Garantie** ➢ Rédaction des délibérations : 20,1 M€ de garanties nouvelles accordées par délibération en 2014, dont 13,9 M€ pour des VEFA/constructions, et 4,7 M€ pour financer des équipements dans le secteur médico-social, ➢ suivi des contrats et hypothèques reçues : 24 affectations hypothécaires en 2014, amélioration du suivi de la base de plus de 1800 lignes, ➢ Rencontre annuelle avec la CDC. ➢ Montant de la dette garantie au 31/12/2014 : 612,912 M€ **Analyses financières rétrospectives et prospectives, études** ➢ Les analyses financières servent de base à l'élaboration des budgets et à la définition des enveloppes attribuées aux commissions **Hotline Sédit Marianne** ➢ **Gestion des logiciels de gestion financière** SEDIT et OPALE : changement de version, suivi des incidents, relations avec l'éditeur, paramétrage des utilisateurs, pour 9 budgets : budget principal (+ 2 budgets annexes) du Département, SMAG (+ un budget annexe), SM des Glières, GIP Cancer, MPDH et APS, ➢ **Conseil et formation** des nouveaux arrivants, rédaction et amélioration des formations internes (40 formations assurées en 2014 sur 48 demi-journées), du guide d'utilisation du logiciel, suivi et assistance aux 338 utilisateurs SEDIT et OPALE, ➢ Démarche de **dématérialisation** (pilotée par Emmanuelle le Tirrand) : passage au PES V2 (entre janvier et septembre 2014), participation à l'équipe projet, transmission des flux, ➢ Interventions dans la préparation et l'exécution budgétaire, notamment assistance à la saisie budgétaire, requêtage BO, coordination des opérations de fin d'exercice, ➢ Restructuration aboutie de **l'Intraweb Finances,** Implication forte dans les projets d'amélioration de la gestion des immobilisations dans OPALE avec une plus grande automatisation des écritures, et de mise en place des immobilisations pour le SMAG.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES
- Direction des Services Financiers -
Service Procédures Internes, Dématérialisation, Syndicats Mixtes et MDPH

Principales missions

- Gestion financière des Syndicats Mixtes (SMAG et des Glières) et du GIP MDPH,
- Dématérialisation.

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	1
B	
C	

Principaux faits marquants de l'année 2014

➢ **Syndicat Mixte d'Aménagement du Genevois**

Budget Principal En Millions d'€	BP 2014	BS 2014	DM2 2014	DM3 2014	Budget global 2014
Investissement	2,429	0,552	-	-	2,981
Fonctionnement	2,631	0,477	-	-	3,108
Total	5,060	1,029	-	-	6,089

CA 2013 En Millions d'€	Mandats émis	Titres émis	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Investissement	5,830	4,592	1,325	0,087
Fonctionnement	5,278	5,199	0,163	0,083
Total	11,108	9,791	1,488	0,170

Un gros travail a été réalisé sur la prospective financière pour anticiper les défaillances financières des années à venir.
2014 a été l'année de la désorganisation du SMAG avec le départ en retraite du Directeur de Gestion & Service. Tout au long de cette année, le service a donc élargi exceptionnellement ses missions pour soutenir le seul personnel du SMAG en activité : la secrétaire.

➢ **Maison Départementale des Personnes Handicapées**

Budget Principal En Millions d'€	BP 2014	DM2 2014	Budget global 2014
Fonctionnement	2,144	0,040	2,184

CA 2014 En Millions d'€	Mandats émis	Titres émis	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Fonctionnement	1,808	1,942	0,253	0,387

	➢ **<u>Syndicat Mixte des Glières</u>** **En 2013, le budget s'élève à 0,31M€ en fonctionnement et 0,22M€ en investissement.** ➢ **<u>Dématérialisation</u>** Dans le cadre de la modernisation de la fonction publique, l'Etat nous impose de dématérialiser la plupart des documents transmis à la Préfecture ou à la Paierie Départementale. En 2014 le passage au PES V2 a été effectué pour tous les budgets sous la tutelle du Département : APS, SMAG, SM des Glières, MDPH. Ce travail a notamment impliqué : - Le nettoyage de la base de tiers de chaque collectivité - Les tests d'envoi du flux PES V2 avec paramétrage du logiciel de gestion financière et de nouvelle saisie comptable des mandats et titres Le service a également participé à la réflexion transversale sur la dématérialisation des bordereaux et pièces justificatives pour le Département et les organismes extérieurs avec entre autre, un rôle de soutien à la Direction des Systèmes d'Information dans l'acquisition et le paramétrage de logiciels tels que le parapheur électronique ou la Gestion Electronique des Documents. En parallèle un audit organisationnel a été réalisé par des stagiaires de l'IRA sur le fonctionnement de la DGA ASS.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES
- Direction des Ressources Humaines -

Principales missions

- Recruter des agents performants pour permettre au Département de remplir ses nombreuses missions
- Assurer une gestion dynamique de la carrière des agents
- Etre garant de l'exactitude des rémunérations et indemnités versées
- Garantir la santé et la sécurité des agents
- Permettre l'accès à des formations de qualité pour garantir un haut niveau de service aux usagers

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	9
B	21
C	25

Observations : effectifs complétés par 3 apprentis, 1 agent en reclassement et 4 contrats d'avenir.

Budget 2014

Réalisé :

En M€	Fonctionnement	Investissement	Total
	111 310 112		

Répartition par thématiques :

Objet	Fonctionnement	Investissement	Total
Rémunérations	108 466 800		
Charges DRH	2 843 312		
Formation	1 391 027		
Médecine/Prévention/ action sociale	2 221 967		
Recrutement	197 171		

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES
- Direction des Ressources Humaines -
Service Carrière/CAP/Retraite

<table>
<tr><td>Principales missions</td><td>

Gestion carrière des agents stagiaires titulaires (positions administratives, maladies, médailles…)
Gestion des retraites (entretiens et constitution des dossiers)
CAP/avancements de grade /promotion interne (préparation des CAP, des promotions d’avancement de grade et promotion interne, évaluation)

</td></tr>
<tr><td>Effectifs 2014 (présents au 31/12)</td><td>
<table>
<tr><th>Catégorie</th><th>Effectifs</th></tr>
<tr><td>A</td><td>1</td></tr>
<tr><td>B</td><td>2</td></tr>
<tr><td>C</td><td>5</td></tr>
</table>
Observations :
Mouvements internes au service : Arrivée de 3 auxiliaires en remplacement de 2 congés maternité et d’un congé parental
</td></tr>
<tr><td>Principaux faits marquants de l’année 2014</td><td>
Reclassements : environ 1800 agents concernés

Au 01/02/14 : agents catégorie C et B
Au 01/09/14 : puéricultrices et médecins
Au 29/12/14 : agents échelle 6 – 3ème échelon

Elections professionnelles : 04/12/2014 impact sur le service du mois de juin au mois de décembre

Procédure évaluation du stagiaire et imprimés correspondants

Préparation transfert des agents du Parc au 01/01/2015

Tâches annuelles :
échelons (1011 agents) ; médailles promotion au 01/01/15 (92) ; temps partiel (616 agents) ; bilan social année 2013 sanctions disciplinaires (3 dossiers) ; cumuls d’activité (89 demandes)
</td></tr>
</table>

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES
- Direction des Ressources Humaines -
Service Rémunération et Moyens

<table>
<tr><td>Principales missions</td><td>
- Elaborer les paies de 2800 agents et les indemnités des 34 élus
- Assurer la gestion et le contrôle de la présence et des absences des agents
- Régler les factures des fournisseurs de la DRH et rembourser les frais de déplacement des agents
- Acquérir et mettre en place les logiciels nécessaires au fonctionnement optimum de la DRH
</td></tr>
<tr><td>Effectifs 2014</td><td>
<table>
<tr><th>Catégorie</th><th>Effectifs</th></tr>
<tr><td>A</td><td>2</td></tr>
<tr><td>B</td><td>4</td></tr>
<tr><td>C</td><td>4</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Budget 2014</td><td>
Réalisé :
<table>
<tr><th>En M€</th><th>Fonctionnement</th><th>Investissement</th><th>Total</th></tr>
<tr><td></td><td>111 310 112</td><td></td><td></td></tr>
</table>
Répartition par thématiques :
<table>
<tr><th>Objet</th><th>Fonctionnement</th><th>Investissement</th><th>Total</th></tr>
<tr><td>Rémunérations</td><td>108 466 800</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Charges DRH</td><td>2 843 312</td><td></td><td></td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Principaux faits marquants de l’année 2014</td><td>
- Poursuite du déploiement du logiciel de gestion des temps GESTOR utilisé par 2150 agents ;
- Lancement du projet sur la dématérialisation des frais de déplacement ;
- Transfert des Ouvriers des Parcs et Ateliers de la Direction Départementales des Territoires au Département de la Haute-Savoie
- Participation aux élections professionnelles
- Elaboration d’un règlement des temps applicable aux agents travaillant au Plateau des Glières
- Gestion de 1398 comptes épargne temps ;
- Remboursement des frais de déplacement des agents pour un montant de 658 527 euros.
</td></tr>
</table>

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES
- Direction des Ressources Humaines -
Service Recrutement et Communication Interne

<table>
<tr><td>Principales missions</td><td>
– Mettre à la disposition des services départementaux les ressources humaines (effectifs et qualifications) nécessaires à la réalisation de leurs missions.

– Développer une politique de communication interne efficace et proactive, à travers différents outils (journal interne, intranet, réunions d'informations, accueils individuels et collectifs,…) afin de garantir aux agents la meilleure information possible sur les objectifs et les réalisations de la collectivité.
</td></tr>
<tr><td>Effectifs 2014</td><td>
<table>
<tr><th>Catégorie</th><th>Effectifs</th></tr>
<tr><td>A</td><td>1</td></tr>
<tr><td>B</td><td>7</td></tr>
<tr><td>C</td><td>2</td></tr>
</table>

Observations : Recrutement d'un chargé de recrutement supplémentaire dans le cadre de la réorganisation du service.
Recrutement d'un apprenti sur l'année scolaire 2014/2015 pour la cellule communication interne et d'un emploi d'avenir au secrétariat recrutement.
</td></tr>
<tr><td>Budget 2014</td><td>
Réalisé :
<table>
<tr><th>En M€</th><th>Fonctionnement</th><th>Investissement</th><th>Total</th></tr>
<tr><td></td><td>12 602.71€</td><td></td><td>12 602.71€</td></tr>
</table>

Répartition par thématiques :
<table>
<tr><th>Objet</th><th>Fonctionnement</th><th>Investissement</th><th>Total</th></tr>
<tr><td>Participation évènements sportifs</td><td>7 536,40 €</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Actions conviviales</td><td>3 608,20 €</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Forum emploi</td><td>8 004 €</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Divers fournitures</td><td>1 458,11 €</td><td></td><td></td></tr>
</table>

Commentaires : Le développement d'actions de communication interne a entrainé une augmentation du budget réalisé.
</td></tr>
<tr><td>Principaux faits marquants de l'année 2014</td><td>
Recrutements sur emplois permanents et non permanents dans les services de la collectivité

➔ Recrutements non titulaires :
o 1657 lettres de candidatures pour des postes de non-titulaires sont arrivées à la Direction des Ressources Humaines et une réponse a été apportée à chacune d'elles.
o 251 recrutements non titulaires ont été réalisés.
</td></tr>
</table>

	○ 200 candidatures d'emplois vacances ont été traitées. ○ 2 nouveaux Contrats Uniques d'Insertion ont été recrutés, et 11 ont fait l'objet de prolongations, et 10 de fins de contrat. 1 a été mis en stage. ○ 996 demandes de stage et de contrat d'apprentissage ont été traitées. ➔ Recrutements titulaires : ○ 4886 lettres de candidatures sur des postes de titulaires sont arrivées à la Direction des Ressources Humaines et une réponse a été apportée à chacune d'elles. ○ 257 recrutements sur emplois permanents ont été réalisés dont 128 mobilités internes. La collectivité a poursuivi ses efforts en matière de développement de politiques d'emplois sur certains publics cibles : ➔ Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif des emplois d'avenir depuis 2013, le Département a poursuivi son action en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes. A ce titre, il s'est engagé à maintenir dans ses services une soixantaine de jeunes éligibles au dispositif. Ainsi, sur 2014, 51 emplois d'avenir travaillent au sein du Département. 10 ont rompu leur contrat avant son terme. ➔ Apprentissage : 25 apprentis ont été recrutés dans les services départementaux pour l'année scolaire 2014/2015 et 5 ont poursuivi au sein de notre collectivité sur une deuxième année d'apprentissage. Dans le prolongement de la loi Sauvadet du 13 mars 2012, 4 agents ont accédé au statut de fonctionnaire. En matière de communication interne, la cellule s'est employée à continuer de déployer des actions visant à développer la notion de partage d'une culture commune, de transversalité et de convivialité. Les actions initiées en 2013 ont été poursuivies (P'tits dej des Voisins, participation aux Corporate Games et divers évènements sportifs). Parallèlement, a été amorcée sur 2014 un vaste projet de refonte de l'outil intranet, projet qui a été mené en collaboration avec des agents via des groupes de travail. Les journées d'intégration des nouveaux embauchés et des apprentis ont elles aussi été poursuivies, tout comme la journée d'accueil pour les contrats aidés (Contrats Uniques d'Insertion et Emplois d'Avenir).

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES
- Direction des Ressources Humaines -
Service Formation

<table>
<tr><td>Principales missions</td><td>Formation et développement des compétences des agents de la Collectivité :
- formations statutaires obligatoires,
- formations sécurité/prévention,
- formations management,
- formations de perfectionnement,
- préparations concours et examens professionnels,
- soutien et accompagnement à la pratique professionnelle : supervision, analyse de la pratique,
- formations personnelles (VAE, bilan de compétences, illettrisme, etc),
- séminaires, conférences, etc.</td></tr>
<tr><td>Effectifs 2014</td><td>
<table>
<tr><th>Catégorie</th><th>Effectifs</th></tr>
<tr><td>A</td><td></td></tr>
<tr><td>B</td><td>3 (dont 1 à 60% et 1 auxiliaire)</td></tr>
<tr><td>C</td><td>4</td></tr>
</table>
Observations : + 1 apprenti
</td></tr>
<tr><td>Budget 2014</td><td>Réalisé :
<table>
<tr><th>En M€</th><th>Fonctionnement</th><th>Investissement</th><th>Total</th></tr>
<tr><td></td><td>1 027 678 €</td><td></td><td>1 027 678 €</td></tr>
</table>
Répartition par thématiques :
<table>
<tr><th>Objet</th><th>Fonctionnement</th><th>Investissement</th><th>Total</th></tr>
<tr><td>Coût formations CG</td><td>658 549 €</td><td></td><td>658 549 €</td></tr>
<tr><td>Cotisation CNFPT</td><td>576 315 €</td><td></td><td>576 315 €</td></tr>
<tr><td>Frais de déplacement formation</td><td>114 658 €</td><td></td><td>114 658 €</td></tr>
<tr><td></td><td>1 349 522 €</td><td></td><td>1 349 522 €</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Principaux faits marquants de l’année 2014</td><td>✓ Parcours d’intégration des cadres : interventions des Directions Ressources (DSF/contrôle de gestion, DRH, DSI, DCSG, Commande Publique, etc) – participation de plus de 140 cadres.
✓ Poursuite des sessions de formation au management pour les 48 chefs de cuisine : « manager une équipe de cuisine en restauration collective ».
✓ Poursuite des sessions de formation au management pour les chefs de CTD et chefs de CERDde la DR : « prendre une fonction d’encadrant de proximité » + « prévenir et gérer les conflits au sein d’une équipe »
✓ Coaching individuel mis en place pour 2 managers
✓ Séminaire des cadres du 2 juillet 2014 à Veyrier</td></tr>
</table>

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES
- Direction des Ressources Humaines -
Dossiers Transversaux

<table>
<tr><td>Principales missions</td><td>- Suivi des dossiers transversaux de la DRH
- Mise en place de procédures communes à plusieurs services de la DRH
- Suivi de projets en fonction de l'actualité juridique et/ou l'actualité de l'institution</td></tr>
<tr><td>Effectifs 2014</td><td><table><tr><th>Catégorie</th><th>Effectifs</th></tr><tr><td>A</td><td>1</td></tr><tr><td>B</td><td></td></tr><tr><td>C</td><td></td></tr></table></td></tr>
<tr><td>Principaux faits marquants de l'année 2014</td><td>- Suivi et animation du réseau des Correspondants Ressources Humaines ;

- Gestion RH de la fin des conventions d'action sociale conclues avec la ville d'Annecy et la ville d'Annemasse ;

- Suite de la dissolution de l'ODAC à effet du 01/01/2014 : Gestion RH de l'organisation de la saison de Clermont en lien avec la DAC ;

- Travail sur les RPS au sein de la DRH - rencontre avec les services et synthèse ;

- Etude sur les informations relevant de la vie privée et des documents accessibles aux tiers ; accès ciblé au logiciel ASTRE.</td></tr>
</table>

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES
- Direction des Ressources Humaines -
Service Santé, Social et Prévention

Principales missions

- Suivre et animer le CHSCT et les groupes de travail issus de cette instance ;
- Définir, proposer et mettre en œuvre :
  - La politique de prévention des risques
  - Le suivi de l'état de santé des agents du Conseil départemental (CD)
  - La politique d'accompagnement social des agents du CD
  - La politique de maintien et d'accompagnement dans l'emploi des agents du CD (aménagement de poste, reclassement, handicap)
- Assurer la définition, la mise en œuvre et le suivi de projets transversaux relatifs à l'amélioration des conditions de travail dans l'institution : évaluation des risques professionnels, risques psychosociaux, handicap et maintien dans l'emploi...

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	3
B	8
C	4

Observations :
Congés maternité de la responsable du service, non remplacé.
Sureffectif de 2 personnes catégorie B lié à :

- Départ en retraite de l'assistante sociale du personnel, recours à un agent non titulaire pour intérim dans l'attente de l'arrivée de l'agent titulaire.
- Disponibilité de l'agent référent maintien dans l'emploi, nécessité de recourir à un agent non titulaire pour assurer la période de vacance d'emploi.

Accueil d'un apprenti Licence professionnelle Hygiène et sécurité et d'une stagiaire école assistante sociale.

Budget 2014

Réalisé :

En M€	Fonctionnement	Investissement	Total
2 021 965	2 021 956	0	2 021 956

Répartition par thématique :

Objet	Fonct .	Invest.	Total
Honoraires, frais médicaux, études, recherches	108 336	0	108 336
Médecine du travail, pharmacie	449	0	449
Subvention COS, prestations handicap, secours d'urgence	2 113 181	0	2 113 181

Commentaires :
91,5% du budget alloué a été consommé.
2014 correspond à la 1ère année de la mise en œuvre de la convention conclue avec le Fonds d'insertion des personnes handicapées de la fonction publique (FIPHFP), avec l'octroi d'une importante subvention en contrepartie

	de la réalisation de certaines actions, dont la plupart seront effectives sur 2015, compte tenu du versement de la subvention à la fin du 1er trimestre 2014. La montée progressive des actions et des dépenses liées à la convention se fera ressentir en 2015. La partie non dépensée du budget correspond à la subvention du FIPHFP non utilisée en 2014 et reportée sur 2015.
Principaux faits marquants de l'année 2014	• Action de sensibilisation des cadres au handicap au travail ; • Sollicitations croissantes du service pour des difficultés liées au travail qui ont conduit à relancer les actions de lutte contre les risques psychosociaux et prévenir les conséquences négatives sur les agents et les organisations de travail ; • Mise en œuvre des suites de l'étude des risques liés aux accès des petits ouvrages, travaux en talus et ouvrages d'art (DR) ; • Étude sur le maintien en état des éléments de sécurité des vêtements de travail Haute Visibilité en vue de la création d'un référentiel de contrôle des dotations (DR) ; • Étude ergonomique au Pôle médicosocial des Voirons (DPDS) ; • Elaboration du projet de prévention avec la DEF autour de la réduction de l'absentéisme, des troubles musculosquelettiques, et des risques psychosociaux (Projet validé en CHSCT).

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES
- Direction de la Construction et des Services Généraux -

<table>
<tr>
<td>Principales missions

• CONSTRUIRE
• REHABILITER,
• ENTRETENIR
• EXPLOITER
• ADMINISTRER LE PATRIMOINE DEPARTEMENTAL hors collèges
• PROCEDER AUX ACHATS ET AUX LOCATIONS nécessaires au fonctionnement des services
• REALISER LES TRAVAUX D'IMPRIMERIE</td>
<td>➢ Construire, réhabiliter et aménager le patrimoine bâti (hors scolaire), afin d'améliorer l'accueil du public, les conditions de travail des agents et la performance énergétique des bâtiments ;
➢ Entretenir et gérer ce patrimoine, afin qu'il réponde aux besoins des utilisateurs et aux exigences règlementaires, et assurer la conciergerie et le gardiennage de 12 sites ;
Ce patrimoine bâti départemental est composé d'environ 250 bâtiments répartis sur le Département, pour une surface globale d'environ 200 000 m², et présente une grande diversité en surface (50 m² à 10 000 m²), ainsi qu'en affectation :
‣ 41 locaux à usage Administratif (Hôtel du Département, bâtiments des Services Centraux…) soit 36% en surface,
‣ 88 locaux Médico-sociaux (Circonscriptions d'Actions Médico-Sociales et Pôles Médicaux Sociaux) soit 14 % en surface,
‣ 96 bâtiments destinés aux services de la Voirie Départementale (Arrondissements, Centres Techniques Départementaux, Centres d'exploitation des Routes Départementales) soit 23 % en surface,
‣ 26 locaux à usage Culturel (Conservatoire d'Art et d'Histoire, Archives Départementales, Château de Clermont, Musée de Morette, Domaine de Rovorée - la Châtaignière, Chartreuse de Mélan, Savoie-Biblio, Abbaye de Sixt-Fer-à-Cheval…) soit 27 % en surface.
➢ Administrer le Patrimoine Immobilier Départemental (acquisitions, aliénations, locations, mises à disposition, etc.), jusqu'en septembre 2014 ;
➢ Procéder pour l'ensemble des services départementaux (soit environ 2 700 agents) à tous les achats et locations nécessaires à leur fonctionnement (hors véhicules et matériels informatiques), notamment les mobiliers, fournitures de bureaux, papiers, enveloppes, consommables de toilette, machines à affranchir, appareils électroménagers, les équipements de protection, et (hors services de voirie) matériels, outillages, produits spécifiques, destinés à divers services (médico-sociaux, imprimerie, travaux en régie, etc.) ;
➢ Réaliser les différents travaux d'impression, de façonnage et de reprographie pour les Services du Département,</td>
</tr>
<tr>
<td>Effectifs 2014 au 31/12/2014

73 agents (hors Service Patrimoine) ainsi que <u>3 apprentis et 2 emplois d'avenir</u></td>
<td>
<table>
<tr><th>Catégorie</th><th>Effectifs</th></tr>
<tr><td>A</td><td>13</td></tr>
<tr><td>B</td><td>19</td></tr>
<tr><td>C</td><td>41</td></tr>
</table>
Le Directeur, assisté d'une secrétaire et d'une apprentie, encadre quatre services : Construction, Maintenance, Maîtrise d'Ouvrage et Patrimoine (jusqu'en septembre 2014), ainsi qu'un chef de projet pour l'achat et la mise en place d'un logiciel de gestion du Patrimoine.
La modification de l'organigramme des services a rattaché le Service Patrimoine de la Direction de la Construction et des Services Généraux au Pôle Juridique, en septembre 2014.
</td>
</tr>
</table>

Budget 2014 (Budget Principal)

Réalisé	Fonctionnement	Investissement	Total
En M€	6,808	7,323	14,131

Répartition par thématiques :

Objet	Fonctionnement	Investissement	Total
Achats	0,649	0,220	0,869
Bâtiments	3,584	6,776	10,360
Patrimoine	2,575	0,327	2,902

En sus, deux budgets annexes sont gérés partiellement par la Direction : Parc Voirie (155,5 K€ dont 11,4 K€ de fournitures, 18,7 k€ d'entretien des bâtiments et 125,4 K€ d'assurances) et Aéroport d'Annecy-Meythet (10,8 K€ pour les bâtiments).

Dépenses de fonctionnement :
Les dépenses de 3 584 K€ concernant les bâtiments se décomposent en 1 097 K€ de fluides, 2 412 K€ de maintenance, d'entretien et de réparations, et 75 K€ de prestations liées notamment aux déchets et aux déménagements.
Les dépenses réalisées ont augmenté d'environ 70 K€ par rapport à 2013, soit + 0,10 %.
Le taux de réalisation 2014 est de 88,6% sur un budget de 7,684 M€.
Le coût de fonctionnement des bâtiments s'élève environ à 3 584 033,45 € / 200 000 m2, soit 17,92 € TTC / m2.

Dépenses d'investissement :
Les investissements réalisés à hauteur de 7,323 M€ concernent principalement la réhabilitation du bâtiment des services à hauteur de 3,695 M€.
Globalement le taux de réalisation est de 70,19 % sur un budget de 10,434 M€, en incluant le service Patrimoine.
Le budget Construction a été réalisé à 79,22% et celui des Achats de 74,08 %.

6 776 K€ ont été consacrés aux constructions, extensions, réhabilitations et réaménagements des bâtiments, l'ensemble des études réalisées s'élève à 170 K€ et les travaux réalisés à 6 606 K€, l'ensemble réparti entre les types de bâtiments :

- administratifs : 4 171 K€ soit 61,56%,
- de voirie : 1 620 K€ soit 23,91 %,
- culturels : 764 K€ soit 11,27 %,
- médico-sociaux : 221 K€ soit 3,26 %.

Le reliquat de budget non utilisé en 2014 a été reporté à hauteur de 1,106 M€ sur 2015/2016, représentant 10,60 % du budget.

Principaux faits marquants de l'année 2014

Malgré le départ à la retraite du responsable du service Construction en avril 2014, et la vacance de poste jusqu'à la fin de l'année, les études et travaux d'amélioration de l'accueil du public et des conditions de travail des agents se sont poursuivis (bâtiment des services à Annecy, CERD de St-Jorioz, Château de Clermont, Abbaye de Sixt-Fer-à-Cheval, PMS de Taninges dans la Maison de l'Enfance et de la Famille, et de Seynod).

Le renforcement en 2014 de la cellule énergie va permettre de poursuivre la politique en faveur des économies d'énergie de la Direction, dans le cadre fixé par le Plan Climat du Conseil Départemental et les Lois Grenelle, qui se concrétisent par :

- Constructions neuves : Labellisation Minergie des opérations en cours (CERD de St-Jorioz) et bilan énergétique global nul pour les nouvelles opérations (PMS de Seynod, CERD de Chamonix, CERD-Arrondissement-Parc de Thonon) ;
- Réhabilitations : abaissement des consommations de chauffage à environ 50 kwh / m2 et d'électricité avec classement DPE si possible en B (bâtiment des services à Annecy (diminution par 10 des consommations de chauffage) ;
- Entretien, amélioration des bâtiments ainsi que la maintenance des installations :
  - un programme pluriannuel des travaux d'amélioration,
  - l'élaboration de marchés de maintenance de toutes les installations avec clause d'intéressement sur 10 bâtiments représentant 25% en surface de patrimoine ;
- Développement des énergies renouvelables : lancement d'études de faisabilité ;
- Sensibilisation des utilisateurs : lancement de la démarche.

Les résultats et objectifs chiffrés pour l'année 2014 sont les suivants :

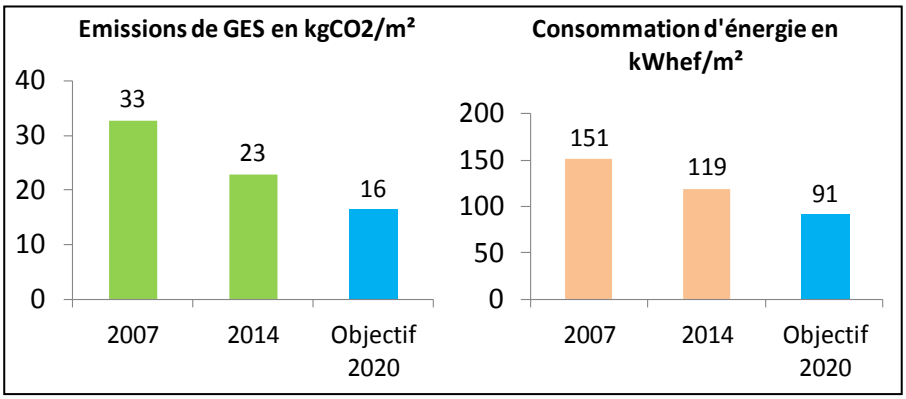

L'ensemble de ces actions ont permis d'éviter un coût estimé à 300 000 €/an. De plus, l'adhésion au groupement de commande coordonné par l'UGAP à compter du 1er octobre 2014 doit permettre une baisse des tarifs d'environ 22% , soit 90 000 € par an.

Dans le cadre du Plan Climat, la Direction a aussi mis en place une politique éco-responsable par :

- une mutualisation avec le SDIS concernant l'achat de fioul domestique et de fournitures de bureau ;
- l'achat de gaz dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par l'UGAP a permis :
  - une économie d'environ 22%, soit 90 000 € par an,
  - une gestion par la DCSG de factures de gaz de la Direction des routes au 1er octobre 2014 ;
- l'informatisation du processus d'achats.

	Le recrutement en avril 2014 d'un chef de projet pour la mise en place d'un logiciel de gestion du Patrimoine, ayant pour mission d'élaborer un cahier des charges du marché d'acquisition du logiciel, suivie de sa mise en œuvre, par la préparation d'une base de données fiable, en collaboration étroite avec les futurs utilisateurs (DCSG, DEF, pôle Patrimoine, DR principalement), la définition des besoins et la sensibilisation aux changements induits par l'arrivée de cet outil. Le logiciel s'inscrit en accompagnement des missions des services gestionnaires et doit permettre à terme : - de disposer d'un inventaire complet des biens immobiliers du Département, - d'harmoniser et de mutualiser les données relatives à ce patrimoine, - d'optimiser les coûts d'opérations et d'exploitation, afin de garantir le confort d'utilisation aux usagers, - d'aider à la prise de décisions et à la définition de politiques patrimoniales (gestion stratégique de patrimoine).

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES
- Direction de la Construction et des Services Généraux -
Service Construction

<table>
<tr><td>Missions principales</td><td>Planifier un programme et assurer la conduite d'opérations de construction, réhabilitation, extension et réaménagements de bâtiments au vu des besoins des utilisateurs et de mettre en œuvre les investissements permettant de réduire significativement les dépenses en énergie des bâtiments.</td></tr>
<tr><td>Effectifs 2014
au 31/12/2014

9 agents
ainsi qu'un apprenti ingénieur</td><td>
<table>
<tr><th>Catégorie</th><th>Effectifs</th></tr>
<tr><td>A</td><td>6</td></tr>
<tr><td>B</td><td>2</td></tr>
<tr><td>C</td><td>1</td></tr>
</table>

Plus 1 ingénieur <u>en apprentissage</u> au sein de la cellule énergie
</td></tr>
<tr><td>Budget 2014</td><td>
<table>
<tr><td>Réalisé :</td><td>Investissement</td></tr>
<tr><td>en M€</td><td>5,926</td></tr>
</table>

Répartition par thématiques :
<table>
<tr><th>Objet</th><th>Investissement</th></tr>
<tr><td>Opérations études et travaux</td><td>5,809</td></tr>
<tr><td>Travaux d'accessibilité handicapés</td><td>0,020</td></tr>
<tr><td>Etudes et travaux d'économie d'énergie</td><td>0,046</td></tr>
<tr><td>Etudes diverses</td><td>0,051</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Principaux faits marquants de l'année 2014</td><td><u>L'opération la plus importante financièrement a concerné la poursuite des travaux de réhabilitation du bâtiment des services</u> sis au 1 rue du 30ème RI à ANNECY (3,695 M€ sur un coût global de travaux de 9,066 M€).

<u>En matière de voirie</u>, ont été réalisés la réhabilitation du CERD (Centre d'Exploitation des Routes Départementales) de LA TOUR, la construction de trois boxes au CERD de SAMOENS, la mise en conformité des cuves à carburant du CERD de TANINGES. Ont été poursuivis les travaux de réhabilitation et d'extension du CERD de VERS, la réalisation d'une aire de lavage au CERD d'AYZE – BONNEVILLE, la construction du CERD de SAINT-JORIOZ après changement d'implantation du hangar à sel à cause d'un sol amianté, la construction d'un abri couvert au CERD d'ANNEMASSE (86 K€). Des études ont été réalisées notamment pour les projets de constructions neuves destinées à reloger le CERD de Chamonix Mont Blanc, à regrouper les services de voirie à Thonon-les-Bains (Arrondissement, CTD, CERD et Parc), de rénovation des bâtiments du Parc à ANNECY-LE-VIEUX, de réhabilitation et d'extension du CERD de MAXILLY-SUR-LEMAN et de GROISY.

<u>L'amélioration de l'accueil du public dans les bâtiments culturels et les lieux touristiques</u> se sont poursuivis principalement par le réaménagement de l'accueil du Conservatoire d'Art et d'Histoire à ANNECY, la réhabilitation de l'Abbaye de SIxt-Fer-à-Cheval - Projet ETHNOLOGIA. Des études de faisabilité ont été réalisées</td></tr>
</table>

	concernant le projet de Pôle culturel départemental à BONNEVILLE et l'auberge du Plateau des Glières. L'amélioration des conditions d'accueil dans les services médico-sociaux s'est traduite par le commencement des travaux d'aménagement du PMS (Pôle Médico-Social) de TANINGES (dans la maison de l'Enfance sous mandat Semcoda) et la poursuite des études de construction d'un nouveau PMS à SEYNOD. Le service construction et énergie de la DCSG programme et réalise les opérations de travaux et les projets dans une approche volontariste sur l'amélioration des performances énergétiques par la construction de bâtiments neufs à énergie positive, la rénovation du parc ancien en basse consommation énergétique, la gestion intelligente de l'énergie avec un accompagnement des utilisateurs à l'atteinte des résultats. Cette dynamique s'appuie sur les fondamentaux acquis, comme la sécurité, la vision globale de la qualité environnementale, l'approche en coût global systématique, la prise en compte de la qualité de vie des usagers. Ces investissements pour l'avenir doivent permettre de réduire significativement les dépenses de fonctionnement des bâtiments. En matière d'économies d'énergie sur le patrimoine bâti départemental, ont été définis des programmes de gestion technique de l'énergie et de renouvellement de chaufferies, des plans de développement d'énergie renouvelable comme les chaudières bois énergie et le photovoltaïque. Maîtrise de l'énergie : La consommation d'énergie finale ramenée à la surface de bâtiments chauffée pour l'année 2014 est en baisse de 20 % par rapport à 2007 (année de référence déterminée par l'audit énergétique global). Pour l'année 2014, le coût évité correspondant est estimé à 300 000 €/an (par rapport à ce qu'aurait coûté l'approvisionnement en énergie si le patrimoine était resté au niveau de performance de 2007). Le ratio surfacique des émissions de gaz à effet de serre est en baisse de 30 % par rapport à cette même année 2007. Un marché de maintenance en chauffage et ventilation pour l'ensemble du parc immobilier a été mis en place avec, pour une partie des bâtiments, intégration d'un dispositif d'intéressement du prestataire aux performances énergétiques. Dans le cadre de la libéralisation du marché du gaz et de la disparition de certains tarifs réglementés, l'adhésion au groupement de commande coordonné par l'UGAP a permis de constater une baisse des tarifs de 22 % pour le patrimoine bâti départemental, à compter du 1er octobre 2014, soit une économie globale d'environ 90 000 € par an.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES
- Direction de la Construction et des Services Généraux -
Service Maintenance

<table>
<tr>
<td>Missions principales</td>
<td>Missions de maintenance, réparations et entretien courant des bâtiments du Département (hors Collèges et en partie hors bâtiments territorialisés de la Voirie), consistant à la mise en œuvre et au suivi de travaux tous corps d'état (électricité, peintures, menuiserie, isolation, etc.), d'installations et de maintenance techniques (alarmes, chaufferies, extincteurs, etc.), des contrôles et vérifications périodiques obligatoires, des nettoyages de locaux, des déménagements de services, des fournitures d'énergie et également d'assurer la conciergerie et le gardiennage de certains sites.</td>
</tr>
<tr>
<td>Effectifs 2014
au 31/12/2014

31 agents
ainsi qu'un emploi d'avenir</td>
<td>
<table>
<tr><th>Catégorie</th><th>Effectifs</th></tr>
<tr><td>A</td><td>2</td></tr>
<tr><td>B</td><td>10</td></tr>
<tr><td>C</td><td>19</td></tr>
</table>
Le Service Maintenance des bâtiments, encadré par un Ingénieur assisté d'une secrétaire et d'un agent en contrat d'avenir, est organisé en cinq entités :

<u>Maintenance extérieure</u> (6 agents) : un technicien par secteur géographique, responsable de ses sites et proche des utilisateurs : en qualité de maître d'œuvre, il assure l'évaluation des besoins, l'établissement des pièces techniques des consultations, le suivi administratif et financier des prestations confiées aux entreprises et le contrôle des chantiers.
<u>Maintenance en Régie (4 agents) - Conciergerie (11 agents) encadrés par un responsable, soit 16 agents)</u> : les agents assurent la maintenance et l'entretien courants, ainsi que différentes manutentions. Les concierges s'occupent en plus de la gestion et de la surveillance de leur site avec des missions d'astreinte.
<u>Contrôle Accès - Sécurité</u> (4 agents) : les agents ont en charge le suivi de la conformité des installations soumises à contrôles périodiques obligatoires, et la gestion des contrôles d'accès. Ils accompagnent les représentants de l'employeur dans leurs missions.
<u>Mobilier de bureau, nettoyage, déménagements</u> (2 agents) : ils assurent la gestion et le suivi des prestations confiées à des prestataires extérieurs.
<u>Etudes, plans</u> (1 agent) : un dessinateur projeteur est chargé de l'établissement et de la mise à jour des plans.

</td>
</tr>
</table>

Budget 2014

Réalisé :	Fonctionnement	Investissement	Total
En M€	2,560	0,940	3,500

Répartition par thématiques :

Objet	Fonct.	% Fonct.	Invest.	Total en M€
Prestations de Maintenance & études et travaux bâtiments et abords	1,510	59%	0,591	2,101
Nettoyage des bâtiments	0,902	35%		0,902
Etudes et travaux économies énergie			0,160	0,160
Etudes et travaux accessibilité handicapés			0,100	0,100
Achats et entretien quincaillerie, outillage, mobilier de bureau, matériel technique.	0,148	6%	0,089	0,237

Environ 500 K€ de frais de maintenance incompressibles servent aux contrôles obligatoires et aux visites de maintenance des bâtiments prévues aux marchés.
Les nettoyages des locaux y compris la vitrerie, s'élèvent à 902 K€ pour 2014, pour environ 90 000 m2, soit un coût annuel de 10 € / m2.

Principaux faits marquants de l'année 2014

<u>Pour les travaux et prestations en fonctionnement : maintenance, entretien, mises en conformité</u> :

- élaboration de 32 dossiers pour les passations en marchés formalisés (cahiers des clauses techniques particulières, chiffrages en volumes et en coûts etc.) ;
- vérification d'environ 3 200 factures, dans le cadre du suivi de plus de 100 marchés,
- Prestations en Régie - Sécurité : 370 visites de contrôles réglementaires, 35 exercices d'évacuation, 8 formations Guide Files, Serre Files, 5 formations sur centrale SSI des agents d'accueil, fourniture plus de 300 badges et 100 transpondeurs.
- Mobilier – Nettoyage – déménagements : en 2014, 12 sites ont intégré le marché de nettoyage, 65 personnes ont été déménagées, une vingtaine d'aménagements ont été réalisés sans qu'il y ait forcément des déménagements, mais uniquement des commandes de mobilier.

<u>Les achats de fournitures, de mobiliers, de matériels et outillages</u> :

- matériels (64 K€),
- mobilier de bureau (63 K€),
- quincaillerie et outillage (53 K€),
- fournitures électriques (42 K€),
- fourniture de plomberie (14 €).

	Plans : En 2014, plus de 50 projets ont été établis. Travaux d'investissement réalisés par la Maintenance extérieure (76 opérations), principalement : - Travaux d'économies d'énergie (163 K€) : les travaux réalisés en régie concernent principalement la mise en place de mousseurs sur les robinets et la commande de l'éclairage par détecteurs de présence ou minuteries. Les travaux réalisés par des entreprises concernent les travaux d'isolation, de calorifugeage de canalisations, de remplacement de menuiseries extérieures, de changement de convecteurs, de chaudières, d'installation de régulations de chauffage et d'eau chaude, de changement des systèmes d'éclairages, - CAH av. des Trésums : accueil provisoire, pose d'arrêts de neige en toiture, toiture cuisine, conformité électrique (107 K€), - Travaux d'accessibilité handicapés (100 K€) : motorisation des portes, aménagement de cheminements extérieurs et de rampes d'accès, adaptation des accueils, des sanitaires ; - Château de Clermont : restauration des balustres (82 000 €), - Savoie Biblio : réaménagement d'une salle de convivialité et de postes de travail supplémentaires (70 000 €), - CAMS d'Annecy : rampe d'accès cellule SSI-DIT, bureau du gardien, sécurisation aile centrale (61 000 €), - Maison du plateau des Glières : accueil (57 000 €), - LIDAL à Seynod : remplacement de la distribution des alimentations eau froide et eau chaude (41 000 €), - Bâtiment D des services : réparation du réseau EU et de la centrale d'alarmes (40 100 €), - Chartreuse de Mélan : réfection de la toiture du cloître (37 000 €), - DAMS Chevêne : réaménagement d'un local DASRI, création d'un stationnement vélos supplémentaire (28 000 €), - Musée de Morette : filets de protections des falaises, traitement de la structure et des couvertures bois (22 140 €) ; - PMS de Saint Jeoire : installation de stores screen extérieurs (17 000 €), - Hôtel du Département / Préfecture : signalétique, barrière levante, portail avenue d'Albigny (16 660 €),

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES
- Direction de la Construction et des Services Généraux -
Service Maitrise d'Ouvrage

<table>
<tr><td>Missions principales</td><td>Le service Maîtrise d'Ouvrage est composé des unités suivantes : Achats-Marchés, Comptabilité-Budget et Imprimerie. Il est placé sous la responsabilité d'un ingénieur, également en charge des missions transversales au sein de la direction (programmation & planification, suivi des tableaux de bord, ressources humaines, informatisation…).</td></tr>
<tr><td>Effectifs 2014
au 31/12/2014

30 agents
ainsi qu'un apprenti
et un emploi d'avenir</td><td>
<table>
<tr><th>Catégorie</th><th>Effectifs</th></tr>
<tr><td>A</td><td>3</td></tr>
<tr><td>B</td><td>7</td></tr>
<tr><td>C</td><td>20</td></tr>
</table>
Il convient d'ajouter un apprenti et un agent en emploi d'avenir au service d'imprimerie.
<u>Achats-Marchés</u> (10 agents) :
➢ Location, achat et livraison sur sites des fournitures et équipements nécessaires au fonctionnement des services départementaux (fournitures de bureau, produits d'entretien, vêtements de travail, produits et fournitures médicales, fioul domestique, etc.) et administration de la plateforme de vente aux enchères des matériels déclassés du Département ;
➢ Programmation et élaboration de l'ensemble des marchés publics gérés par la DCSG (marchés de maîtrise d'œuvre, de travaux, de fournitures et de prestations de service), en lien avec les services de la Commande Publique, et particulièrement de leur programmation (nouveaux besoins, relances, renouvellements), du choix des procédures, de la rédaction des pièces administratives, de l'analyse des offres, de l'établissement des rapports à la Commission d'Appel d'Offres, des rapports de présentation, des avenants, et de la coordination entre les services concernés ;
<u>Comptabilité-Budget</u> (10 agents) :
➢ Gestion comptable dans le logiciel SEDIT-MARIANNE, depuis l'engagement jusqu'au pré-mandatement de toutes les dépenses et recettes de la DCSG, exceptées celles du service Patrimoine,
➢ Gestion financière des marchés formalisés de fournitures, services et travaux, dont les projets de commande sont préétablis par les autres services de la DCSG : Construction (études et travaux dans les bâtiments), Maintenance (achats de fournitures électriques, matériel de plomberie/sanitaires, clés, quincaillerie outillage, plaques signalétiques de portes, mobilier de bureaux, études et travaux d'entretien des bâtiments) et l'Imprimerie (achats de papiers, enveloppes, étiquettes).
➢ Tenue des fichiers de relevés des compteurs de fluides bâtiments : eau, électricité, gaz ainsi que la gestion des factures correspondantes ;
➢ Préparation et suivi budgétaire, rédaction des délibérations liées au budget de la DCSG, états financiers divers, rapports ;
➢ Refacturation des charges des locaux mis à disposition par conventions ;
</td></tr>
</table>

<table>
<tr><td></td><td>

Contribution à la rédaction des nouvelles conventions d'occupation des locaux départementaux, en lien avec le service Patrimoine ;
Maintenance et mise à jour d'une application sous Access surnommée BATIM, servant aux passations de commandes et au suivi technique (intégration des paramètres de nouveaux marchés et adaptations mineures), dans l'attente d'un logiciel opérationnel…

<u>Imprimerie Départementale</u> (9 agents) :

Conception, impression et façonnage de tous types de documents imprimés nécessaires au fonctionnement des services départementaux (brochures, guides, plaquettes, dépliants culturels, imprimés médico-sociaux…)
Reprographie (dossiers de consultation, plans,…)
Préparation et livraison des commandes de fournitures (papier, enveloppes,…)

<u>Missions transversales de l'ingénieur</u> :

Développement Durable /Plan Climat-énergie : suivi du Plan Climat Energie pour la DCSG et contribution à la rédaction du rapport annuel sur le Développement Durable, en lien avec la DAEDR,
Pôles d'échanges Multimodaux : suivi des projets de gares routières à ANNECY, CLUSES et ANNEMASSE. Mise en place et suivi des nouvelles lignes budgétaires.

</td></tr>
<tr><td>Budget ACHATS 2014</td><td>
<table>
<tr><td>Réalisé :</td><td>Fonctionnement</td><td>Investissement</td><td>Total</td></tr>
<tr><td>En M€</td><td>0,501</td><td>0,130</td><td>0,631</td></tr>
</table>
Ce budget permet de fournir les moyens nécessaires au fonctionnement des services départementaux.
</td></tr>
<tr><td>Principaux faits marquants de l'année 2014</td><td>
<u>ACHATS-MARCHÉS</u> :

<u>Achats</u> :

483 K€ de dépenses en 2014, dont principalement 142 K€ de fournitures de bureau, location-maintenance de machines à affranchir et de machines à café, 113 K€ de fournitures et matériels médicaux et mobilier destinés aux services médico-sociaux, 75 K€ de consommables de toilette pour l'ensemble des services, 67 K€ pour l'acquisition de 51 défibrillateurs pour les sites recevant du public.
404 livraisons sur sites,
10,32 tonnes de dépôt d'archives et documents confidentiels au centre de traitement des déchets de CHAVANOD,
142 kg de déchets médicaux collectés.
mutualisation des marchés pour la fourniture de bureau et de fioul avec le SDIS 74,
modernisation du processus de commande depuis les portails des fournisseurs pour les fournitures de bureau et les produits d'entretien. Ce processus sera étendu progressivement à l'ensemble des achats gérés par la DCSG.
17 215 € de recettes nettes inattendues grâce au site de ventes aux enchères, représentant 106 produits vendus, principalement du mobilier et les véhicules de la Logistique.

</td></tr>
</table>

	Marchés : - 171 marchés passés, dont 42 appels d'offres ouverts, 29 marchés négociés, 80 marchés à procédure adaptée et 20 marchés subséquents. - 33 délibérations à la Commission Permanente et 18 dossiers en Commission d'Appel d'Offres. - 14 615 heures au titre des clauses d'insertion ont été prévues dans les marchés de la DCSG. 98 769 € TTC vont être déduits au titre du FIPHFP grâce aux marchés réservés et aux achats effectués auprès d'ESAT. COMPTABILITE-BUDGET : - Environ 3 330 mandats de paiements établis, dont 786 pour les achats, 774 pour la Construction et 1770 pour les fluides et la Maintenance des bâtiments, ainsi que 114 titres de recettes (hors Patrimoine). - Mise à jour de la comptabilité analytique des services suite aux modifications d'organigrammes, et de celle des bâtiments pour servir de base de données du futur logiciel de gestion du Patrimoine. - 26 « budgets » séparés en Autorisations de Programmes, malgré la modification mise en place en 2013, ce qui ne permet pas de souplesse pour l'utilisation des crédits. Il serait souhaitable de permettre au minimum les virements d'un millésime sur l'autre pour la même nature d'AP. IMPRIMERIE : - 148 K€ consacrés à l'achat de papier, enveloppes, prestations sous traitées et maintenance du matériel et outillage ; - Plus de 1 300 commandes de papier à livrer sur sites, - Plus de 1 278 commandes de travaux imprimés représentant : o 6,261 millions (équivalents A4) de copies et tirages sur presses numériques ou presses offset, o 3,1 km de plans couleurs et N&B. - 105 tonnes de papier utilisé (respectant les normes environnementales) hors publications externalisées.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES
- Direction des Systèmes d'Information -

Principales missions

- Responsable de la mise en adéquation des systèmes d'information du Conseil Départemental à la stratégie de la collectivité.
- Définit et conçoit, en accord avec les directions opérationnelles et la Direction Générale, les solutions logicielles et matérielles du Système d'Information nécessaires aux Services Départementaux en optimisant les choix techniques, financiers, et en anticipant sur les évolutions technologiques.
- Organise de manière cohérente et transversale la production, l'exploitation, l'échange, la consultation, le stockage des informations numériques liées à l'accomplissement des missions et Services Départementaux.
- Assure le développement et la gestion de la Téléalarme.
- Gère le standard téléphonique et différents accueils de sites.

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs DSI Hors Téléalarme et Accueils	Effectifs Téléalarme	Effectifs Accueils	Effectifs TOTAL DSI
A	13.95	0.25		14.20
B	22	0.8		22.80
C	10.60	9	8.8	27.6
TOTAL	46.55	10.05	8.8	65.40

Commentaires :
5 apprentis : 1 au Service Réseaux Système, 1 au Service Support et Services Informatiques, 1 au Service Comptabilité 1 au Service Développement et 1 au Service Télécommunications qui ne sont pas inclus dans le tableau.

Budget 2014

Réalisé :

En M€ - dépenses	**Fonctionnement**
Frais de télécommunication + divers	0.612
Matériel informatique + autres fournit.	0.211
Location copieurs	0.128
Autres presta + abt fichier + services	0.240
Entretien et réparation matériel	0.160
AMPLIVIA	0.109
Maint./matériel téléalarme + fournitures	0.050
Rembt frais à la Savoie (BDP)	0.013
TOTAL Fonctionnement	**1.523**
En M€ - dépenses	**Investissement**
Informatisation & équipe. Audiovisuels	0.936
Concessions (licences)	1.563
Acquisition matériel téléalarme	0.261
Travaux de câblage informatiques	0.099
TOTAL INVESTISSEMENT	**2.859**
En M€ - recettes de fonctionnement	**1.326**

<table>
<tr><td></td><td>Répartition par cellules :
<table>
<tr><th>Cellule</th><th>Fonctionnement</th><th>Investissement</th><th>Total – M€</th></tr>
<tr><td>TELEPHONIE</td><td>0.856</td><td>0.172</td><td>1.028</td></tr>
<tr><td>SUPPORT et SERVICES (SSI)</td><td>0.301</td><td>1.303</td><td>1.604</td></tr>
<tr><td>PROGICIEL</td><td>0.165</td><td>0.706</td><td>0.871</td></tr>
<tr><td>RESEAU</td><td>0.150</td><td>0.403</td><td>0.553</td></tr>
<tr><td>DEVLPT</td><td>0.001</td><td>0.014</td><td>0.015</td></tr>
<tr><td>TELEALARME</td><td>0.050</td><td>0.261</td><td>0.311</td></tr>
<tr><td>TOTAL</td><td>1.523</td><td>2.859</td><td>4.382</td></tr>
</table>
Commentaires :
Le budget d’investissement de la cellule « support et services » inclut 0.435 M€ d’acquisition pour les copieurs.</td></tr>
<tr><td>Principaux faits marquants de l’année 2014</td><td>METHODES/QUALITE :
- Formation des agents et mise en œuvre de la méthodologie ITIL dans le but d’optimiser la gestion et la maintenance des équipements.
- Formation des agents à la gestion de projets
- Mise en œuvre d’un outil de gestion de portefeuilles de projets (PIRAMID).
COLLEGES :
- Etude et mise en oeuvre du pilote (POISY) d'une solution de remplacement des serveurs de gestion PINGOO déployés par le CITIC qui sont devenus difficilement maintenables. La solution est appelée GEICOS.
DEMATERIALISATION :
- Etudes et/ou mise en œuvre des briques technologiques : Gestion Electronique de Documents (G.E.D), Signatures électroniques, Parapheur électronique ;
- Etudes & Mise en œuvre des organisations : dématérialisation des marchés publics, de la chaîne comptable et financière (PES V2),
- Etudes pour la mise en œuvre d’un système d’archivage électronique
REHABILITATION DU BATIMENT DES SERVICES :
- Déménagement de la salle serveurs
WIFI :
- Etude des solutions la mise en place d’un service WIFI au Conseil Départemental et dans les collèges
TELPHONIE SUR IP :
- Définition de l’architecture cible permettant un déploiement des services de téléphonie IP sur l’ensemble des sites du Département
TELEALARME :
– Territorialisation de l’activité d’installation et de dépannage des matériels (Chablais et Arve en Faucigny) permettant de favoriser la proximité et la réactivité auprès de nos abonnés.</td></tr>
</table>

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES
- Direction des Systèmes d'Information -
Service Systèmes et Réseaux

Principales missions

- Etude, Installation, administration, sécurisation et maintenance des systèmes informatiques (serveurs d'infrastructure, mails, fichiers, applicatifs et base de données, sauvegardes, etc.)
- Etude, Installation, administration, sécurisation et maintenance des réseaux informatiques (routeurs, switchs, modems, accès Internet, irewall, proxys…)

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	4
B	6
C	

Observations : en sus, un contrat d'alternance en apprentissage

Budget 2014

Réalisé :

En M€	Fonctionnement	Investissement	Total
	0,137	0,418	0,555

Répartition par thématiques :

Objet	Fonctionnement	Investissement	Total
Sauvegarde	0,067		0,034
Réseau	0,009	0,019	0,141
Logiciels		0,243	0,238
Systèmes	0,061	0,141	0,171
Gare routière		0,015	0,004

Principaux faits marquants de l'année 2014

➢ **Systèmes, bases de données et applicatifs**

- Poursuite de la mise en œuvre du Plan de reprise d'activité (PRA) des serveurs avec consolidation de l'infrastructure, virtualisation des serveurs (VMware).
- Réflexion sur les voies d'évolutions de l'architecture afin de faire évoluer, en partie, le système d'information vers un Plan de Continuité d'Activité (PCA).
- Réalisation du déménagement dans la nouvelle salle serveurs du Bâtiment des Services.
- Poursuite de la mise aux normes du plan d'adressage réseau des serveurs.
- Installation des serveurs dédiés aux nouveaux applicatifs métiers.
- Evolution de version des bases de données et rationalisation des serveurs oracles...

	• Finalisation de la solution de sauvegarde visant à absorber l'augmentation du volume de données à sauvegarder. Changement des cartouches de la robotique. Réflexion sur la sécurisation de l'infrastructure. • Réflexion sur les politiques de rétentions des données sauvegardées et une possible politique d'archivage. • Collèges : qualification d'une solution de remplacement des serveurs de gestion PINGOO déployés par le CITIC qui sont devenus difficilement maintenables. La solution est appelée GEICOS. ➢ **<u>Réseaux et sécurité</u>** • Continuité de la mise en œuvre du plan de reprise d'activité (PRA) des réseaux du Conseil Général avec évolution vers un infrastructure de type plan de continuité d'activité (PCA) entre les équipements réseau du Bâtiment Des Services et ceux de l'avenue de chevenne (DAMS) • Poursuite de la refonte des sites distants non fibrés du Conseil Général (PMS, CERD, CTD, CAMS, Musées, etc..) : Installation et configuration de nouveaux équipements réseau permettant d'accueillir la téléphonie sur IP, d'optimiser le trafic réseau et de mettre aux normes le plan d'adressage réseau du Conseil Général. • WIFI : réflexion sur la mise en place d'un service WIFI au Conseil Départemental. Etude des solutions sur le marché. • Gare routière : finalisation de la mise en place de l'infrastructure réseau au sein du site. • Collèges : audit des réseaux internes aux collèges et mise ne commun des ressources de connexion extérieures afin de générer des économies d'échelle. • Réhabilitation du bâtiment des Services : durant toute la phase de chantier; préparation, surveillance et évolution du réseau de production in-situ.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES
- Direction des Systèmes d'Information -
Service Etudes et Progiciels

Principales missions

Les chefs de projets informatiques accompagnent les directions métiers du Conseil Départemental, lors de l'étude et de la mise en place des solutions logiciels nécessaires à l'accomplissement de leurs missions respectives.

Cet accompagnement se décompose ainsi :

- Phase de définition des besoins (étude d'opportunité, lancement de projet) ;
- Phase de consultation (rédaction du dossier de consultation des entreprises, analyse des offres et choix de la solution) ;
- Phase de réalisation (paramétrage, tests et mise en œuvre de la solution) et accompagnement au changement ;
- Phase d'exploitation du système d'information et assistance aux utilisateurs ;
- Phase de maintenance de la solution et de suivi de l'évolution du système d'information.

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	7
B	3
C	1

Observations :
- 9 Chefs de projets informatiques
- 2 agents gestionnaires des marchés

Budget 2014

Réalisé :

En M€	Fonctionnement	Investissement	Total
	0.165	0.691	0.856

Répartition par thématiques :

Objet	Fonctionnement	Investissement	Total
DGA Action Sociale		0.146	0.146
DGA Ressources	0.007 idem	0.221	0.228
DGA Intra.Dvpt Durable	0.002	0.204	0.206
DGA Education, Culture, ST		0.044	0.044
Autres (Trans, COS, RDG.)	0.156	0.076	0.232

Principaux faits marquants de l'année 2014

DGA Action Sociale et Solidarité :
- Intégration des flux créances pour le RSA ;
- Etude pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des places disponibles en accueil pour la DPE ;
- Mise en œuvre du redécoupage géographique et organisationnel suite à la Mission d'Appui Technique ;
- Mise en œuvre de la dématérialisation des dossiers usagers pour la MDPH 74 avec une optique de généralisation au Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

	DGA Infrastructures et Développement Durable : - Gare routière d'Annecy : évolution et sécurisation des logiciels métiers ; - Solution de gestion des carburants sur 29 sites de la Direction des Routes ; - Mise en place d'un outil de conception routière assistée par ordinateur ; - Evolution majeure des logiciels SIG ; - Etude acquisition d'un outil de gestion de la programmation des travaux routiers ; - Etude acquisition d'un outil mutualisé de gestion des Equipements de Protection Individuelle ; - Mise en place des accès à distance des Autorités Organisatrices de second rang (AO2) concernant le logiciel des transports scolaires et intégration des paiements SEPA. **DGA Education, Culture, Sports et Tourisme :** - Développement des outils de consultations des données cadastrales sardes sur le site Internet des Archives Départementales et mise en ligne des contenus numérisés ; - Gestion des affaires scolaires : mise en place d'un outil web de sectorisation scolaire pour le grand public. **DGA Ressources et projets transversaux divers :** - <u>Administration électronique</u> : o Etudes et/ou mise en œuvre des briques technologiques : Gestion Electronique de Documents (G.E.D), Signatures électroniques, Parapheur électronique ; o Etudes & Mise en œuvre des organisations : dématérialisation des marchés publics, de la chaîne comptable et financière (PES V2), des correspondances ; o Etudes pour la mise en œuvre d'un système d'archivage électronique. - Mise en œuvre d'un outil de gestion de projets ; - Accompagnement des directions métiers en lien avec la DGA ressources pour la mise en place de la charte graphique ; - Evolution du logiciel DRH permettant à terme la mise en place du dossier dématérialisé de l'agent (DIA) ; - Etude d'opportunité et lancement du projet de gestion décentralisée des frais de déplacement des agents ; - Données géographiques référentielles et métiers : changement de système de projection ; - Projet d'IDS régionale : Georhonealpes ; - Mise en œuvre du nouveau logiciel pour le Téléalarme ; - Mise en œuvre d'un logiciel d'aménagement de bureau pour la DCSG. Autres projets : - Mise en place d'un logiciel de gestion des prestations du COS ; - Mise en œuvre d'une solution de photothèque pour la Direction de la Communication Institutionnelle. Evolution technique de plates formes logicielles suivantes : - Gestion des ressources humaines et indemnités chômage ; - Gestion de l'inventaire des documents d'archives ; - Gestion des transports scolaires.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES
- Direction des Systèmes d'Information -
Service Téléalarme

<table>
<tr><td>Principales missions</td><td>
- Mettre en place des outils de prévention et de secours auprès des personnes âgées, handicapées et isolées afin d'améliorer la sécurité et de favoriser le maintien à domicile.
- Evaluer et apporter des technologies permettant de faciliter et de sécuriser la vie quotidienne des personnes à domicile.
- Apporter des réponses adaptées aux besoins spécifiques des personnes âgées touchées par la maladie d'Alzheimer.

• Installation à domicile,
• Ecoute de 8h à 20h 7 j/7 24 h /24 365 j/an,
• Suivi administratif et comptable,
• Suivi technique.
</td></tr>
<tr><td>Effectifs 2014</td><td>
<table>
<tr><td>Catégorie</td><td>Effectifs</td></tr>
<tr><td>A</td><td>0,25</td></tr>
<tr><td>B</td><td>1</td></tr>
<tr><td>C</td><td>11</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Budget 2014</td><td>
Réalisé :
Dépenses TTC
<table>
<tr><td>En M€</td><td>Fonctionnement</td><td>Investissement</td><td>Total</td></tr>
<tr><td></td><td>0,049</td><td>0,261</td><td>0,310</td></tr>
</table>
Recettes TTC
<table>
<tr><td>En M€</td><td>Fonctionnement</td><td>Investissement</td><td>Total</td></tr>
<tr><td></td><td>1,300</td><td></td><td>1,300</td></tr>
</table>
Répartition des dépenses par thématiques :
<table>
<tr><td>Objet</td><td>Fonctionnement</td><td>Investissement</td><td>Total</td></tr>
<tr><td>Acquisition matériel</td><td>0,005</td><td>0,242</td><td>0,247</td></tr>
<tr><td>Logiciel</td><td></td><td>0,019</td><td>0,019</td></tr>
<tr><td>Maintenance</td><td>0,031</td><td></td><td>0,031</td></tr>
<tr><td>Frais Tél.</td><td>0,007</td><td></td><td>0,007</td></tr>
<tr><td>Divers</td><td>0,006</td><td></td><td>0,003</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Principaux faits marquants de l'année 2014</td><td>
- Déploiement et consolidation des nouveaux services de géo-assistance. Evaluation des outils et système de géo localisation. Adaptation des solutions de géo-assistance dans les établissements d'hébergement de personnes âgées ;
- Adaptations des frontaux de réception des alarmes permettant la réception d'un plus grand nombre d'appels sur téléphone IP et la diversification des protocoles de réception (IP, GPRS, GPS…). Ce système de réception permet d'interconnecter un grand nombre de périphériques et ainsi augmenter les bouquets de services aux personnes âgées ;
- Information et formation auprès des équipes de la DGH et des partenaires sociaux sur les nouveaux services de la téléassistance et de la géo assistance 74 ;
</td></tr>
</table>

	- Mise en œuvre du nouveau logiciel de gestions des alertes permettant la mise en place des nouveaux services auprès des abonnés ; - Mise en place d'une nouvelle organisation de service : l'écoute auprès des abonnés de la téléassistance et de la géo assistance : Territorialisation de 2 agents (Chablais et Arve en Faucigny), permettant de favoriser la proximité et la réactivité auprès de nos abonnés ; - Formation des opérateurs partenaires du SDIS et du SAMU ; - Statistiques 2014 : o 6 654 abonnés (au 31 décembre 2014) o 5 252 interventions à domicile o 67 208 appels dont : - 2 427 chutes et malaises - 2 591 déplacement sapeurs-pompiers et régulations médicales

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES
- Direction des Systèmes d'Information -
Service du Standard/Accueil

<table>
<tr>
<td>Principales missions</td>
<td>
<u>BÂTIMENT DES SERVICES/VILLA MARY</u>
(3 AGENTS TITULAIRES)
– Accueil téléphonique et physique de 8h à 18h30
– Gestion de l'annuaire intraweb du personnel,
– Gestion et suivi des consommables pour la DSI
– Gestion des matériels en prêts (vidéoprojecteurs, écrans, ordinateurs portable, sono, magnétophone)
– Backup de la hotline téléphonie
– Backup de l'Assistante de direction
<u>BÂTIMENT de la DAMS (avenue de Chevêne)</u>
(3 AGENTS TITULAIRES 1 AUXILIAIRE)
– Gestion du standard téléphonique et physique du public tous les jours de 8h à 17h30 (18h les lundis)
– Gestion du courrier (tri, distribution et affranchissement) pour toutes les Directions Sociales du bâtiment et d'Annecy.
– Réception et contrôle des retours de dossiers APA et FSL des usagers
– A partir du 17/11 on passe à 4 titulaires et 1 auxiliaire à ½ temps)
<u>BÂTIMENT de la CAMS (avenue de la Plaine)</u>
(2 AGENTS TITULAIRES 1 AUXILIAIRE)
– Gestion du standard téléphonique et de l'accueil physique du public tous les jours de 8h30/12h00 et de 13h30/17h30.
– Assurer au mieux la sécurité des entrées et sorties des visiteurs.
– Gestion du courrier (distribution et envoi vers Chevêne pour l'affranchissement)
– Gestion des réservations de 2 cartes de bus, 2 vélos pour les agents du bâtiment,
– Gestion des salles de réunion, de formation, et de droit de visite.
<u>BÂTIMENT de la Guérite (rue Louis Revon)</u>
(1 AGENT TITULAIRE)
– Accueil et sécurité de l'entrée de la Cour de la Préfecture.
– Assurer à mi-temps avec un personnel de la Préfecture la surveillance des accès à la cour d'honneur et à la rue du 30ième R.I. (1 semaine de 7h30/13h – 1 semaine de 13h/18h30)
– Assurer une permanence en dehors des horaires prévus, pour des manifestations organisées par Le Président du Conseil Général.
– Assurer la surveillance télévisuelle des différents accueils ouverts au public de l'Etat rue du 30ième R.I (carte grise, passeports, étrangers,…
</td>
</tr>
<tr>
<td>Effectifs 2014</td>
<td>
<table>
<tr><th>Catégorie</th><th>Effectifs</th></tr>
<tr><td>A</td><td>0</td></tr>
<tr><td>B</td><td>0</td></tr>
<tr><td>C</td><td>12</td></tr>
</table>
</td>
</tr>
</table>

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES
- Direction des Systèmes d'Information -
Service Développement

Principales missions

- Organisation des architectures logicielles ;
- Développements de logiciels non disponibles dans le commerce ;
- Conception de sites web ;
- Administration SharePoint.

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	1
B	2
C	0

Observations : 1 apprenti en licence PRO Développement Informatique Multi-supports ; 1 poste de cat. A vacant depuis le 10 janvier 2014.

Budget 2014

Réalisé :

En M€	Fonctionnement	Investissement	Total
	0,0005	0,0147	0,0152

Répartition par thématiques :

Objet	Fonctionnement	Investissement	Total
Licences logiciels	0,0005	0,0053	0,0058
Développement		0,0094	0,0094

Principaux faits marquants de l'année 2014

- Refonte de l'intranet de la DSI :
  - Mise en place d'une navigation orientée services,
  - L'accès au support est dématérialisé (formulaires GLPI),
  - Portage sous la plate-forme Microsoft SharePoint.
- Dématérialisation de la chaîne comptable et financière :
  - Mise en production de la Gestion Électronique de Documents (GED) Achats Publics pour la DSI,
  - Extension du site Achats Publics à la Direction des Archives Départementales.
- Migration des sites sous SharePoint 2010 en version 2013. Dimension : environ 20 sites web, dont 2 de niveau critique (GED ; intranet DSI).
- Applications Oxyad :
  - Mise en place d'une nouvelle architecture pour intégrer les certificats norme RGS,
  - Migration version 2013 : démarrage de la prestation. Applications concernées :
    - Gestion des délibérations de la Commission Permanente ; du Conseil Général et de l'Assemblée des Pays de Savoie,
    - Gestion des représentations,
    - Gestion des frontaliers,
    - Gestion des personnalités,
    - Gestion des logements.

	• Démarrage du projet de refonte de l'intranet du Département (pilote : DRH/communication interne). Conception de l'environnement graphique et de la structure de navigation. • Nouveaux sites internet/intranet : - Handitourisme74 (pilote : DSTM). Référencement de l'offre de loisirs adaptés en Haute-Savoie, - Réseau de Dépistage du Cancer 74, - Réforme territoriale (pilote : DGA Ressources). Actualité sur la réforme territoriale et forum.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES
- Direction des Systèmes d'Information -
Service Support et Services Informatiques

Principales missions

Support :
- Assistance technique pour les incidents d'exploitations liés au matériel, logiciel et points d'impression.
- Maintien en condition opérationnelle du parc CD et collèges : 8500 PC :
  - Préparation, personnalisation et installation des nouveaux postes informatiques,
  - Conception des packages de déploiement des logiciels métiers et de leurs mises à jour pour une installation automatisée,
  - Maintenance préventive du parc informatique (mise à jour Windows, anti-virus …).

Services :
- Conseil et expertise,
- Installation matériel, logiciels et périphériques,
- Gestion des comptes informatiques,
- Aide aux déménagements.

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	2
B	9
C	5

Observations : 1 apprenti en 1ère année BTS SIO.

Budget 2014

Réalisé :

En M€	Fonctionnement	Investissement	Total
	300 M €	1 303 M €	1 603 M €

Répartition par thématiques :

Objet	Fonctionnement	Investissement	Total
Logiciels	1 M €	31 M €	32 M €
Postes informatiques		493 M €	493 M €
Imprimantes, copieurs et consommables	255 M €	641 M €	896 M€
Petit matériel	36 M €		36 M €
Aménagement audiovisuel		126 M €	126 M €
Divers	8 M €	12 M €	20 M €

Commentaires :
Renouvellement du parc de copieurs bureautiques : 435 M €
Acquisition 2 copieurs + 1 traceur DCSG imprimerie : 207 M €

Principaux faits marquants de l'année 2014	**<u>Collèges</u>** : • Réalisation d'un nouveau système (Gestion Système Information Scolaire) sur SCRIBE (EOLE), solution soutenue par le rectorat pour équiper à terme les 48 collèges , • Migration avec succès d'un collège pilote en décembre 2014. **<u>Points d'impression</u>** : • Remplacement des tous copieurs bureautiques (180), • Suppression de 90 points d'impression par la mutualisation. **<u>Développement durable</u>** : • Reconditionnement des matériels obsolètes du Département par une entreprise de travail adaptée et vente au personnel. **<u>Démarche qualité</u>** : • Mise en œuvre de la méthodologie ITIL dans le but d'optimiser la gestion et la maintenance de l'équipement des agents et des collèges, • Formulaires en ligne pour les demandes d'assistance et de support. **<u>IntraDSI</u>** : • Publication de nombreux outils bureautiques et des FAQ

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES
- Direction des Systèmes d'Information -
Service Télécommunications

Principales missions

- Installation et support des matériels téléphoniques (autocom, fax, routeur, modem, switch …) ;
- Installation et support des lignes téléphoniques, des liens xdsl pour les transports des données, des liens spécialisés… ;
- Hotline Téléphonie sur l'ensemble des services Telecom ;
- Exécution et suivi des marchés (marchés de travaux, câblage courant faible, marchés à bons de commandes des services Telecom – flotte mobile, abonnements, trafics entrant et sortant, liens internet etc. – Exécution et suivi des marchés de travaux de fibre optique) ;
- Conseil et installation des systèmes communicants comme les panneaux à messages variables, les comptages routiers, les gestions de traitements automatiques (chauffage des collèges) ;
- Etudes des besoins de l'ensemble des télécommunications des différentes directions du CD74 et mise en œuvre des solutions.

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	0,75
B	1
C	3

Observations : 1 apprenti en 1ère Année IUT Réseau et Télécom

Budget 2014

Réalisé :

En M€	Fonctionnement	Investissement	Total
	0,730	0,159	0,889

Répartition par thématiques :

Objet	Fonctionnement	Investissement	Total
Frais de télécommunications	0,589		0,589
Amplivia - collèges	0,109		0,109
Travaux câblage informatique		0,099	0,099
Matériel	0,010	0,060	0,070
Diverses rémunérations (AEMO)	0,006		0,006
Maintenance AUTOCOM	0,016		0,016

Principaux faits marquants de l'année 2014	• Gare routière : participation aux études des constructions des nouvelles gares routières d'Annemasse et Bonneville permettant la mise en place des réseaux câblés et des outils de communication tels que les automates des barrières d'entrées et de sorties du parking, des interphones et de divers panneaux d'affichage et des services d'informatique et de téléphonie ; Gare Routière de Cluses : Déploiement et installation des équipements de réseau et télécoms • Mise en place de moyens de télécommunications pour les agents de la voirie : ➢ Installations et déploiements de téléphones portables adaptés aux usages opérationnels des agents d'exploitation de la voirie sur 5 CERD (phase pilote), ➢ Installation et évaluation de solutions de communications main libre dans les véhicules d'exploitation, ➢ Etudes et évaluations de solutions de moyen d'alertes d'urgences pour les agents en situation de travailleurs isolés, ➢ Etudes et évaluations de traitement des appels d'urgence (situation de travailleur isolé) par le service de la téléalarme74. • Réhabilitation du bâtiment des Services : le service Télécom a participé au suivi des travaux de la salle serveur et des réseaux câblés informatiques et télécoms ; • Salle serveur : Etude et réalisation des déplacements des outils de télécommunication et réseau informatique vers la nouvelle salle serveur du bâtiment des services ; • Téléphonie sur IP : Définition de l'architecture cible permettant un déploiement des services de téléphonie IP sur l'ensemble des sites du Département, déploiement des services de téléphonie sur IP pour les sites des archives, de l'arrondissement, du PARC, des CERD et du CTD d'Annecy ; • Déménagement des bureaux de Thésame ; • MAT : Déconventionnement des services sociaux des villes d'Annecy et d'Annemasse : étude et mise en place des outils de réseau et de télécommunications pour des PMS d'Annemasse d'Annecy ; • Démarche qualité : Formation et mise en œuvre de la méthodologie ITIL dans le but d'optimiser la gestion et la maintenance des équipements des agents.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES
- Pôle Juridique -

<table>
<tr><td>Principales missions</td><td>La structuration des Services Départementaux a conduit à privilégier une organisation rationalisée et transverse des services juridiques. La création d'un Pôle Juridique, homogène et cohérent, constitue une démarche d'efficience pour la sécurisation des actes de la collectivité.

Il rassemble les services dédiés aux biens patrimoniaux, aux achats publics, aux conseils et contentieux.</td></tr>
<tr><td>Effectifs 2014</td><td>
<table>
<tr><th>Catégorie</th><th>Effectifs</th></tr>
<tr><td>A</td><td>5</td></tr>
<tr><td>B</td><td>7</td></tr>
<tr><td>C</td><td>9</td></tr>
</table>

Observations : + 1 poste d'auxiliaire cadre B au Service Patrimoine, non renouvelé en 2015.</td></tr>
<tr><td>Budget 2014</td><td>Réalisé :
<table>
<tr><th>En M€</th><th>Fonctionnement</th><th>Investissement</th><th>Total</th></tr>
<tr><td></td><td>522 500</td><td></td><td>522 500</td></tr>
</table>

Répartition des dépenses :
<table>
<tr><th>Objet</th><th>Fonctionnement</th><th>Investissement</th><th>Total</th></tr>
<tr><td></td><td>3 437 000</td><td>2 046 500</td><td>5 483 500</td></tr>
</table>

Commentaires :</td></tr>
<tr><td>Principaux faits marquants de l'année 2014</td><td>Cf fiche de synthèse de chaque service du Pôle Juridique</td></tr>
</table>

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES
- Pôle Juridique -
Service du Conseil Juridique et du Contentieux

<table>
<tr><td>Principales missions</td><td>L'activité du SCCJ se concentre autour des cinq fonctions principales suivantes :

• l'activité de conseil juridique,
• la gestion et le traitement des dossiers pré-contentieux et contentieux,
• le conseil et l'accompagnement pour la gestion des demandes d'accès aux documents administratifs (nouvelle procédure),
• l'activité de gestion documentaire,
• la gestion des délégations de signature.</td></tr>
<tr><td>Effectifs 2014</td><td><table><tr><th>Catégorie</th><th>Effectifs</th></tr><tr><td>A</td><td>2</td></tr><tr><td>B</td><td></td></tr><tr><td>C</td><td>2</td></tr></table>
Observations :

Les 2 agents de catégorie A (chargée d'études juridiques et chef de service) ont respectivement pris leurs fonctions au sein du SCCJ au 1er juin 2014 et 1er octobre 2014.

Deux agents exercent leurs fonctions à temps partiel (80%) soit un nombre d'ETP pour le SCCJ de 3.6</td></tr>
<tr><td>Budget 2014</td><td>Réalisé :<table><tr><th>En M€</th><th>Fonctionnement</th><th>Total</th></tr><tr><td>365 997,18 euros</td><td>Lignes :
Frais d'acte et de contentieux,
Documentation générale.</td><td>365 997,18 euros</td></tr></table>
Répartition par thématiques :<table><tr><th>Objet</th><th>Fonctionnement</th><th>Total</th></tr><tr><td>Frais d'acte et de Contentieux</td><td>200 008,55 euros</td><td>200 008,55 euros</td></tr><tr><td>Documentation générale</td><td>165 988,63 euros</td><td>165 988,63 euros</td></tr></table></td></tr>
</table>

Principaux faits marquants de l'année 2014	1 . Activité de conseil juridique : L'activité du service a été mobilisée sur des enjeux très divers de sécurisation juridique : rédaction d'actes juridiques (arrêtés, conventions, protocole transactionnel…), expertise apportée à différents montages juridiques (études liées aux structures juridiques, mise en place de groupement de commandes, révision de statuts, procédure d'enquête publique…), montage juridique pour les sentiers de randonnées, résiliation de marchés publics… Dans le cadre de ses missions de conseil, le SCCJ s'est attaché, pour chaque demande, à formuler des préconisations juridiques, et à identifier les risques juridiques encourus par la Collectivité. 2 . Contentieux : Au titre de l'année 2014, 90 nouveaux contentieux impliquant le Département ont été notifiés. A ces dossiers, s'ajoutent près d'un volume conséquent de recours demeurant « ouverts », et en instance de traitement par le SCCJ. Les procédures (recours pour excès de pourvoir, référés…) et les champs d'action demeurent très variés et ont concerné notamment les champs : - de l'action sociale (RSA, FSL, retrait d'agrément d'assistante maternelle…), - de l'exécution de marchés publics, - des ressources humaines, - des sinistres des routes départementales, - de l'aménagement foncier (pour des projets déclarés d'utilité publique). 3 . Gestion documentaire : L'activité documentaire s'exerce tant en interne pour les besoins de la direction, qu'en externe pour les besoins de l'ensemble des services départementaux. La cellule documentation, outre sa fonction de gestion des abonnements et achats divers (ouvrages, CDROM…) procède à des recherches documentaires et doit assurer la tenue à jour d'un certain nombre de dossiers thématiques. 4 . Les demandes de communication des documents administratifs : En 2014, près de 80 dossiers de demandes de communication de documents administratifs ont été traités par le service.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES
- Pôle Juridique -
Service Patrimoine

<table>
<tr><td>Principales missions</td><td>

assure le suivi et la gestion administrative du Patrimoine Immobilier Départemental (acquisitions, aliénations, locations, mises à disposition, etc.). La surface du parc immobilier y compris les bâtiments pris à bail est de 224 209 m² (hors Collèges) ;
a en charge le règlement des loyers, charges locatives et de copropriété, taxes et impôts relatifs aux biens immobiliers propriété du Département ;
définit les garanties à souscrire dans le cadre des contrats d'assurance du Département et gère ces contrats ;
gère depuis 2011, en lien avec la Direction des Services Financiers, les dossiers d'affectations hypothécaires, prises en contrepartie des garanties d'emprunts offertes par le Département aux organismes de logements sociaux ;
instruit les déclarations d'intention d'aliéner situées dans le périmètre des Espaces Naturels Sensibles.

</td></tr>
<tr><td>Effectifs 2014</td><td>
<table>
<tr><th>Catégorie</th><th>Effectifs</th></tr>
<tr><td>A</td><td>1</td></tr>
<tr><td>B</td><td>3</td></tr>
<tr><td>C</td><td></td></tr>
</table>
Observations :
+ 1 attaché auxiliaire recruté au 1er septembre 2012 pour la passation d'actes de régularisations foncières des Collèges.
</td></tr>
<tr><td>Principaux faits marquants de l'année 2014</td><td>
L'activité du Service Patrimoine en 2014 se traduit par :

Outre les dossiers antérieurs à 2012 et toujours en cours, environ 400 dossiers ouverts entre 2012 et 2014 sont en cours d'instruction. Ils se répartissent entre des acquisitions, cessions, échanges, affectations hypothécaires, bornages, baux emphytéotiques, conventions, autorisations et autres opérations diverses (demandes de badges, problèmes de locaux traités avec les syndics de copropriété...)
275 dossiers ont été finalisés et clos en 2014 dont :

27 acquisitions ou études d'acquisition de bâtiments ou terrains
22 dossiers de cession
18 dossiers d'affectations hypothécaires ;
208 dossiers traités dans le cadre de la gestion du patrimoine répartis entre:

57 dossiers relatifs à des servitudes de passage (14), conventions d'occupation de locaux ou autres conventions (40), baux emphytéotiques (1), échanges (2)
94 Autorisations d'Occupation Temporaire,
10 arrêtés de concession de logement,
47 dossiers divers (dont bornages, problèmes de locaux – fuites, dégradations, travaux, assemblées générales de copropriété, etc.),

</td></tr>
</table>

	➢ 174 déclarations d'intention d'aliéner dans le cadre du droit de préemption du Département au titre des Espaces Naturels Sensibles ; ➢ D'autres dossiers sont par ailleurs également gérés au sein du Service Patrimoine : - La coordination dans le cadre de la DSP (Délégation de Service Public) de l'aérodrome d'ANNECY – MEYTHET et le suivi de la DSP. - Les dossiers de régularisation foncière des Collèges sont actuellement en cours, initiés et traités en lien avec la DEFU ; 4 actes de régularisation ont été signés sur 2014 en plus des 10 déjà régularisés.
Objectifs 2015	Les arrêtés de concession de logements doivent être modifiés, notamment au regard de la nouvelle règlementation. Un travail doit être mis en œuvre de manière transversale. L'acquisition par le Département du logiciel Patrimoine doit être réalisée. Le Service Patrimoine sera fortement mobilisé au cours de la préparation du marché et pour la mise en œuvre du logiciel. La cession des terrains nus ne présentant pas d'intérêt pour le Département doit pouvoir, à terme, être engagée. Une réflexion doit être portée par la Service Patrimoine autour des parcelles concernées.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES
- Pôle Juridique -
Service de la Commande Publique / Infrastructures et Bâtiments

Principales missions

Les missions actuelles du service peuvent se résumer à :

- La passation des marchés dans la cadre d'opérations supérieures à 50 k€
- l'homogénéisation des pratiques des services
- l'amélioration du processus d'achat public
- la formation des agents

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	1
B	2
C	3

Budget 2014

Répartition par thématiques :

Objet	Fonct.	Invest.	Total
Insertions légales			
Indemnisations des jurys de maitrise d'œuvre	-		
Marché de monitorat du logiciel de gestion des marchés publics		-	-

Le service commande publique infrastructures et bâtiments n'a pas de budget directement affecté.

Principaux faits marquants de l'année 2014

Activité de gestion de dossiers marchés/Consultations lancées :

Nombre	*MAPA> 50 000 € HT*	*Marchés formalisés*	*Total*
Travaux infrastructures	23	10	**33**
Travaux bâtiments	22	3	**25**
Ingénierie	6	18	**24**
	51	**31**	**82**

Montant estimé	*MAPA> 50 000 € HT*	*Marchés formalisés*	*Total*
Travaux infrastructures	8 862 900	11 354 250	20 217 150
Travaux bâtiments	9 419 300	5 349 200	14 768 500
Ingénierie	427 500	7 845 600	8 273 100
	18 709 700	24 549 050	**43 258 750**

Montant marchés passés	*MAPA> 50 000 € HT*	*Marchés formalisés*	*Total*
Travaux infrastructures	6 914 003	8 139 043	15 053 046
Travaux bâtiments	8 411 163	4 873 666	13 284 829
Ingénierie	380 183	5 688 936	6 069 119
	15 705 349	18 701 645	**34 406 994**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES
- Pôle Juridique -
Service de la Commande Publique / Fournitures et Services

Principales missions

Les missions du service de la Commande Publique - Fournitures et Services sont :

- la sécurisation de l'achat public
- le contrôle du respect des procédures
- l'homogénéisation des pratiques des services
- l'amélioration du processus d'achat public

Par ailleurs, le service joue en matière de marché un rôle de veille juridique, d'information et de formation, à l'attention des agents des différents services. Dans le cadre de sa mission, le service assure principalement la validation ou la rédaction des dossiers de marchés entrant dans des opérations supérieures à 50 000 € HT, la conduite des procédures associées, et un rôle de conseil auprès des différents utilisateurs en matière d'exécution de marchés.

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	2
B	1
C	1

Budget 2014

Le service ne dispose pas de budget.

Principaux faits marquants de l'année 2013

Consultations lancées :

Nombre	*MAPA> 50 000 € HT*	*Marchés formalisés*	*Total*
Fournitures	1	26	**27**
Services	27	42	**69**
	28	**68**	**96**

Montant estimé	*MAPA> 50 000 € HT*	*Marchés formalisés*	*Total*
Fournitures	70 000	5 192 555	5 262 555
Services	928 600	19 694 371	20 622 371
	998 000	24 886 926	25 884 926

Marchés notifiés :

	MAPA> 50 000 € HT	*Marchés formalisés*	*Total*
Fournitures	2	33	**35**
Services	44	110	**154**
	46	**143**	**189**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES
- Pôle Juridique -
Mission Veille et Coordination

Principales missions

Les missions de la Mission Veille et Coordination sont :
- la sécurisation de l'achat public
- le contrôle du respect des procédures
- l'homogénéisation des pratiques des services
- l'amélioration du processus d'achat public

Par ailleurs, le service joue en matière de marché un rôle de veille juridique, d'information et de formation, à l'attention des agents des différents services.
Dans le cadre de sa mission, le service le secrétariat des différentes commissions relatives à la commande publique (CAO, jurys, commission de délégation de service public, commission consultative des services publics locaux), l'assistance des utilisateurs du logiciel de gestion des marchés publics, et un rôle de conseil auprès des différents services en terme de marchés. A terme, elle a un rôle essentiel à jouer dans la connaissance des besoins d'achats des Services Départementaux.

Dans le respect des principes fixés par le Code des Marchés Publics, elle a la responsabilité de la définition des règles et des procédures à appliquer par les services.

A titre accessoire, la direction a en charge l'accueil du bâtiment rue de la Paix.

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	1
B	1
C	2

Budget 2014

Réalisé :

En M€	Fonct.	Invest.	Total
	222 000	100 000	322 000

Répartition par thématiques :

Objet	Fonct.	Invest.	Total
Insertion légales	217000	82 000	299 000
Indemnisation des jurys de maitrise d'oeuvre	-	18 000	18 000
Marché de monitorat du logiciel de gestion des marchés publics	5 400	-	5 400

Principaux faits marquants de l'année 2014

1° Activité de coordination :
- Secrétariat et bureautique
  - Nombre de courriers adressés : 2900
  - Décisions rédigées : 111
- Secrétariat des commissions
  - CAO convoquées : 26
  - jurys convoqués : 10
  - groupements de commandes convoqués pour lesquels le Département est coordinateur : 5
  - commissions de délégation de service public convoquées : 8
  - commissions consultatives des services publics locaux convoquées : 1

2° Gestion de projet SIS MARCHES :

a) Accompagnement des utilisateurs

- Suivi des nouveaux utilisateurs
  Recensement et propositions de formations : 11 demandes à la Direction des Routes + une dizaine autres directions

- Formations
  En 2014, 134 personnes ont assisté à 18 sessions de formations

- Assistance et communication
  - assistance quotidienne aux utilisateurs : aide personnalisée pour du conseil sur l'utilisation de l'outil, l'application des marchés publics dans SIS, la gestion d'erreurs de manipulation ou de bugs etc. en lien avec l'éditeur
  - communication sur le logiciel : maintenances techniques, formations prévues, modification des éditions, etc. par mail à tous les utilisateurs

- Rédaction et mise à jour des guide d'utilisation du logiciel

- Alimentation de la base de données :

- Personnalisation des éditions
  15 personnalisations apportées sur les éditions : pour tenir compte des évolutions réglementaires ou des besoins d'amélioration

b) Contribution au développement du logiciel

- Groupe projet SIS-Marchés : organisation et animation du groupe projet SIS-Marchés

- Clubs utilisateurs et communication avec l'éditeur de SIS
  - objectifs : communication avec l'éditeur pour faire remonter les besoins du Département et des utilisateurs et participation à l'évolution des fonctionnalités du logiciel
  - préparation et participation à deux clubs utilisateurs
  - contacts hebdomadaires avec l'assistance, contacts semestriels avec le chef de projet et le commercial.

CABINET DU PRESIDENT

- DCI - Direction de la Communication Institutionnelle
- Service Protocole et Logistique

CABINET DU PRESIDENT
- Direction de la Communication Institutionnelle -

Principales missions

La Direction de la Communication Institutionnelle assure le pilotage stratégique et opérationnel de la politique de communication du Département. Elle élabore et déploie le plan de communication annuel et assiste les élus et les services dans la résolution de leurs problématiques de communication spécifiques. Ses axes d'intervention sont les suivants :

- Donner, auprès de différents publics (grand public, collectivités, usagers, acteurs économiques et sociaux, décideurs institutionnels...), de la visibilité et de la lisibilité aux différentes compétences, missions et actions du Département en les inscrivant dans un véritable projet cohérent au service du territoire et de ses habitants.
- Promouvoir les services proposés par la collectivité et faciliter l'accès des usagers à ces services
- Contribuer à l'animation du territoire et à la valorisation des initiatives locales remarquables en vue de renforcer le sentiment d'appartenance de la population
- Promouvoir l'institution et le territoire départemental hors de ses frontières

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	8
B	2
C	4

Observations : intégration, en septembre 2013 et pour une durée d'un an, d'un agent sous contrat d'apprentissage en alternance en qualité d'Assistance Presse au sein du pôle Relations Presse

Budget 2014

Réalisé :

En M€	Fonctionnement	Investissement	Total
	2 084 454	5 986	2 090 440

Répartition par thématiques :

Objet	Fonctionnement	Investissement	Total
Edition et publications	431 272	-	431 272
Achats d'espace et campagnes thématiques	480 991	-	480 991
Digital	92 298	-	92 298
Evènementiel	870 753	-	870 753
Photos/vidéos	66 495	5 986	72 481
Fonctionnement	72 661		72 661
Objets promotionnels	69 984	-	69 984

Principaux faits marquants de l'année 2014

Dans le cadre d'une recherche permanente d'optimisation de sa productivité (à ressources humaines et budgétaires constantes), la Direction de la Communication Institutionnelle a, en 2014, intensifié son activité dans la plupart de ses champs d'intervention : édition et design graphique, relations presse, web et réseaux sociaux, campagnes thématiques, opérations évènementielle, accueil et orientation du public…

	Editions et Productions : >156 réalisations graphiques >250 demandes traitées des services >250 000 plaquettes, brochures et documents d'édition rédigés >6 numéros du « Haute-Savoie Mag » distribués toutes boîtes aux lettres à 370 000 exemplaires >réalisation du document « Haute-Savoie 2030 » **Web et réseaux sociaux** : >+de 70 000 fans Facebook – toujours 1er Département de France (classement national Edgar Quinet des collectivités) >+de 1000 followers sur Twitter et 1200 abonnés sur Pinterest >300 000 visites sur cg74.fr >+ de 10 000 visites de l'E-mag >habillage graphique mensuel thématique des réseaux sociaux >des opérations spéciales pour animer et rendre captives les communautés sur les réseaux sociaux : Semaine européenne de réduction des déchets, Centenaire 1ère guerre mondiale, 70e anniversaire Libération 74, 10 domaines départementaux… **Relations presse** : >219 communiqués et dossiers de presse >475 demandes de journalistes traitées, soit **+18%** par rapport à 2013 >2500 retombées presse annuelles (radio, TV, presse écrite, web), **+25%** par rapport à 2013 >une moyenne de 200 retombées média mensuelles **Des projets structurants** : >poursuite de l'application de la charte institutionnelle pour tous les services >mise en place d'une photothèque (lancement 2015) >audit de la présence numérique du Département **Evènements et opérations spéciales** : >organisation de la soirée des Vœux à la presse des Pays de Savoie, spéciale « Soirée à la ferme » >réception en l'honneur des médaillés français de Sotchi (400 invités, 30 journalistes, une vingtaine d'athlètes médaillés, mobilisation des skis clubs 74) >participation active à la valorisation du programme du 70è anniversaire de la Libération de la Haute-Savoie (éditions, supplément spécial inséré dans le Dauphiné Libéré, opérations presse de lancement, vidéos témoignages…) >campagne spéciale « J'aime mon Département » (campagne presse, stand Foire de La Roche « Testez vos connaissances »…) >opération presse spéciale à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement >présence sur une cinquantaine de grands évènements, dont Au Bonheur des Mômes, Evian Championship… **<u>A noter / Développement durable</u>** L'intense activité de la Direction dédiée à la conception et à la réalisation de nombreux supports d'information sollicités par les services, s'est plus que jamais inscrite dans une démarche d'excellence environnementale à travers la sélection de papiers, matériaux et procédés de fabrication labélisés éco-responsables.

CABINET DU PRESIDENT

- Service Protocole et Logistique / Service Protocole -

<table>
<tr><td>Principales missions</td><td>
- Suivi des crédits mettant en œuvre les actions conduites sous la responsabilité du Cabinet,
- Préparation et organisation de l'ensemble des manifestations impliquant le Président, les membres de l'Exécutif ou les Conseillers Généraux,
- Suivi des représentations de l'Assemblée Départementale au sein des organismes extérieurs,
- Elaboration des marchés du service,
- Organisation des cérémonies des vœux au personnel,
- Préparation, envoi et suivi des invitations de toutes les manifestations ou inaugurations,
- Tenue du fichier protocolaire.
</td></tr>
<tr><td>Effectifs 2014</td><td>
<table>
<tr><th>Catégorie</th><th>Effectifs</th></tr>
<tr><td>A</td><td></td></tr>
<tr><td>B</td><td>2</td></tr>
<tr><td>C</td><td>6</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Principaux faits marquants de l'année 2014</td><td>
Organisations de diverses cérémonies, notamment :
- Inauguration section Carrefour Machilly / Chasseurs
- Inauguration du carrefour de Sillingy
- Congrès des maires à Paris
- Salon de l'Agriculture à Paris
- Cérémonie médaillés olympiques à Sotchi
- Ouverture Cinéma Italien
- Inauguration de la déviation de Pringy
- Dénomination du Collège de Saint-Pierre-en-Faucigny
- Inauguration du P+R d'Alby sur Chéran
- Inauguration du P+R St-Martin-Bellevue
- Inauguration PMS St Julien
- Séminaire Haute-Savoie 2030
- Mise en service Pont de Borne
- Ouverture saison Itinéraire Bis
- Soirées des vœux du personnel
- Diverses manifestations dans le département

Gestion d'environ une vingtaine de demandes de représentation par semaine.
</td></tr>
</table>

CABINET DU PRESIDENT

- Service Protocole et Logistique / Service Logistique -

Principales missions

- Mise à disposition des élus et des services des moyens de transport nécessaires à leurs besoins
- Accueil du public du bâtiment des Services Départementaux et du Conservatoire d'Art et d'Histoire
- Transmission du courrier dans les Services

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	
B	1
C	14

Observations : 1 poste d'accueil a été supprimé suite à travaux dans le bâtiment des services

Budget 2014

Réalisé :

En €	Fonctionnement	Investissement	Total
	1 640 180,37 €	46 348,97 €	1 686 529,34 €

Répartition par thématiques :

Objet	Fonctionnement	Investissement	Total
Carburant	492 258,16 €		
Location	873 829,80 €		
Entretien	77 184,20 €		
Péages	196 059,01 €		
Frais bancaires	21,70 €		
Cartes grises	827,50 €		
Acquisition		46 348,97 €	

Principaux faits marquants de l'année 2014

Garage :

Durant 2014, le Service Logistique a assuré le suivi et l'entretien de 66 véhicules en propriété affectés en majorité directement à des Services ou Directions.

Il a été procédé à l'acquisition de 3 véhicules neufs par l'intermédiaire de l'UGAP sur le budget Logistique

14 véhicules sont organisés en libre-service dont 1 véhicule 7 places (Peugeot 806).

Il a procédé à la réforme de cinq véhicules par le biais du site de vente aux enchères Agorastore pour un montant de 13 012,97 €.

Le Service Logistique a préparé le marché de fourniture de carburant qui prendra effet au mois de janvier 2015.

Huissiers :

Pas d'évènement particulier

Accueil :

Pas d'évènement particulier

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

- SCCG - Service Conseil et Contrôle de Gestion
- DSTDD - Direction de la Solidarité des Territoires et du Développement Durable
- ASSEMBLEE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
- Service Conseil et Contrôle de Gestion -

Principales missions

1- Contrôle des organismes extérieurs :
- audits externes,
- analyses financières,
- business plans,
- présentation des rapports obligatoires des satellites (DSP / régies / SEML) ;

2- Conseil et contrôle de gestion en interne :
- conseil à la demande des services du CG en matière juridique et financière,
- compilation et présentation mensuelle du tableau de bord de pilotage en Comité de Direction,
- audits organisationnels ;

3- Evaluation des politiques publiques.

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs	ETP
A	4	3,1
B	0	0
C	0	0
Apprentis	1	0,5

Observations :
- Contrôleurs de gestion : 3 agents (2,8 ETP)
- Directrice : 1 agent (0,3 ETP car directrice de la Direction des Services Financiers par ailleurs)
- Apprenti : 1 agent (0,5 ETP)

Budget 2014

Réalisé :

En M€	Fonctionnement	Investissement	Total
	0.003 M€	0 €	0.003 M€

Répartition par thématiques :

Objet	Fonctionnement	Investissement	Total
	Etude juridique	0	0

Principaux faits marquants de l'année 2014

<u>Volet « contrôle externe »</u> :

1/ Pilotage du dossier « Compagnie du Mont-Blanc » :
- Rédaction de notes de synthèse à destination de la direction générale et de l'Exécutif
- Rédaction de pièces juridiques (avenants, délibérations, conventions etc…)
- Participation aux réunions sur le dossier

2/ Pilotage de la cartographie des risques des associations percevant plus de 75 000 € de subvention du Département :
- Enjeu : 13,4 M€ de subvention (fct + inv) pour 68 asso.
- Analyse juridique et financière fondée sur un « scoring de risque » afin de retenir les associations les plus « à risque » pour le Département
- Analyse de trésorerie pour identifier les marges de manœuvre possibles dans l'octroi des subventions,
- Formalisation d'un document Power Point (26 slides) synthétisant les conclusions et proposant des préconisations pour réduire les risques identifiés

	3/ Amélioration en interne d'outils Excel d'analyse financière : - Sur le fond : à partir d'un « tronc commun d'analyse financière », spécialisation de l'analyse par grands domaines afin d'être davantage pertinent : associations, délégataires de service public et SEML - Sur la forme : présentation du document final axée sur une ergonomie soignée, un contenu synthétique et un accès facilité à l'information même pour des non financiers - Objectif standardiser et fiabiliser les analyses d'organismes extérieurs **4/** Co-pilotage, avec le Secrétariat Général de l'APS, de la partie dédiée aux associations subventionnées par l'APS : - Mise à jour du dossier de demande de subvention sous format électronique - Analyse des demandes de subvention les plus importantes en lien avec le CD 73 - Animation des réunions d'arbitrage associant les services des deux Savoie ainsi que l'association demandeuse - Co-rédaction, avec le service du Contrôle de Gestion du CD 73, de notes de proposition d'arbitrage à la commission thématique APS compétente **<u>Volet « contrôle interne »</u> :** **1/** Finalisation de « l'audit des processus de tarification Personnes Agées, Personnes Handicapées et Protection de l'Enfance » - Enjeu : 150 M€ env de dépenses tarifées sur ces trois domaines, soit env ¼ des dépenses de fct du CD74 - Présentation du document final au DGS et DGA ASSS en novembre 2014 - Présentation des conclusions aux agents en décembre 2014 **2/** Poursuite du pilotage du tableau de bord de direction générale destiné au CODIR du Département : - Présentation mensuelle, - Refonte complète du tableau de bord en lien avec la DG et les directions (dimension « suivi de projets » privilégiée) **<u>Volet « conseil à la demande »</u> (non exhaustif) :** **1/** A la demande de la DGS et de la DGH : - appui renouvelé sur le dossier « Monestier » en lien avec la reprise de l'association par l'organisme « Doctegestio » en fin d'année, - implication dans l'équipe d'inspection chargée d'auditer un Foyer d'Accueil Médicalisé du Département **2/** Présentation d'un module de formation « contrôle de gestion » destiné au « parcours d'intégration des cadres » initié par la DRH **3/** A la demande de la Direction Sport Tourisme Montagne, analyse de l'association Andilly Loisirs Etc…

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

- Direction de la Solidarité des Territoires et du Développement Durable -

Principales missions

Les services du Développement Durable, des Politiques Territoriales et des Affaires Régionales, Européennes et Coopération Transfrontalière sont réunis au sein de la **Direction de la Solidarité des Territoires et du Développement Durable** où ils œuvrent pour confirmer et renforcer la présence du Département dans le paysage institutionnel en matière de développement territorial. La DSTDD contribue ainsi à porter la relation avec l'Etat, la Région, les Etats voisins pour défendre une vision pour la Haute-Savoie et un nouveau rapport avec les intercommunalités ancré sur la solidarité et la contractualisation.

La Direction proprement dite a une mission générale de coordination des politiques et actions menées par les différents services, une mission d'appui sur les dossiers stratégiques et transversaux et de veille sur les évolutions institutionnelles. Elle est également en charge de la préparation et la mise en œuvre des décisions du Syndicat Mixte des Glières dont la création répond au souci de mieux accueillir les publics fréquentant le Plateau.

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	12
B	9
C	5

Observations : 1 apprentie

Budget 2014

Réalisé :

	Fonctionnement	**Investissement**	**Total**
En M€	9,621	26,245	35,866

Répartition par thématiques :

Objet	**Fonctionnement**	**Investissement**	**Total**
Développement Durable/Energie	0,055	0,073	0,128
Politiques territoriales	9,048	26,172	35,220
Affaires Européennes	0,253	-	0,253
Coopération transfronalière	0,265	-	0,265

Commentaires :

Principaux faits marquants de l'année 2014

Voir le rapport d'activités de chaque service.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
- Direction de la Solidarité des Territoires et du Développement Durable -
Service du Développement Durable

<table>
<tr><td>Principales missions</td><td>Le Service Développement Durable est chargé, au sein de la Direction de la Solidarité des Territoires et du Développement Durable de proposer et développer les projets au titre du développement durable tant à l'interne (dans le cadre du Plan Climat Energie : plan de déplacement d'administration, plan papier, plan actions climat collèges, éco-conduite…) qu'à l'externe (accompagnement des territoires). Il a, par ailleurs, la mission d'animer la politique énergie du Conseil Général et le suivi de la qualité de l'air (Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve…).</td></tr>
<tr><td>Effectifs 2014</td><td>
<table>
<tr><th>Catégorie</th><th>Effectifs</th></tr>
<tr><td>A</td><td>1</td></tr>
<tr><td>B</td><td>3</td></tr>
<tr><td>C</td><td>1</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Budget 2014</td><td>Réalisé :
<table>
<tr><th></th><th>Fonctionnement</th><th>Investissement</th><th>Total</th></tr>
<tr><td>En M€</td><td>0,055</td><td>0,073</td><td>0,128</td></tr>
</table>
Répartition par thématiques :
<table>
<tr><th>Objet</th><th>Fonctionnement</th><th>Investissement</th><th>Total</th></tr>
<tr><td>Développement Durable</td><td>29 000 €</td><td>20 000 €</td><td>49 000 €</td></tr>
<tr><td>Energie</td><td>26 000 €</td><td>53 000 €</td><td>79 000 €</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Principaux faits marquants de l'année 2014</td><td>Plan Climat Energie : les actions menées en 2014
L'Assemblée Départementale de la Haute-Savoie a approuvé le 11 décembre 2012 son Plan Climat Energie ainsi que le principe de mise en œuvre d'un plan d'actions pour la réduction des GES et de la vulnérabilité aux effets du changement climatique.

Les actions suivantes ont été conduites :

× Actions Plan Climat dans les collèges
Poursuite de l'accompagnement des collèges dans le compostage des bio-déchets, mais aussi sur la question de l'énergie (« Collèges à énergie positive »…)
× Mobilité et déplacement
· 1ère participation au challenge régional « au travail, j'y vais autrement » le 5 juin, ou il s'agissait de faire découvrir aux agents du CD74 un nouveau mode de transport, autre que l'autosolisme. Le bilan est encourageant avec l'obtention du Prix Départemental du meilleur taux de participation dans la catégorie Transports En Commun. A noter que certaines Directions se sont fortement mobilisées, à l'image de la DITM avec près de 90% de participation.</td></tr>
</table>

- ***3ème participation à la semaine Européenne de la mobilité*** du 15 au 19 septembre. Plus de 180 agents ont bénéficié des conseils de notre prestataire technique pour évoluer à vélo en toute sécurité. 70 agents ont fait réviser leur vélo, 23 agents se sont remis en selle pour adopter les bons conseils en ville, 90 agents ont testé des vélos à assistance électrique (VAE).
- ***Déploiement des vélos à assistance électrique (VAE)***
  Afin que les déplacements professionnels s'effectuent autant que possible sans recours à la voiture, 3 nouveaux VAE ont été achetés, portant à 7 le parc total. Tous VAE confondus, près de 4 000 km ont d'ores et déjà été parcourus.
- ***Formation à l'éco-conduite***
  Dans l'objectif de réduire la consommation de carburant et l'accidentologie de 10 %, la formation à l'éco-conduite est poursuivie auprès de l'ensemble des élus et agents du Département. Plus de 200 agents ont déjà reçu cette formation.

× ***Certificats d'Economie d'Energie :*** poursuivant la collecte des CEE, dispositif dans lequel le Conseil Départemental s'est engagé en 2009, générés par les travaux menés sur le patrimoine bâti, le service a déposé sur le site national EMY 6,3 GWh cumac de CEE.

× ***FAPS :*** le plan d'actions Climat Energie du Conseil Départemental comprend des actions d'adaptation au changement climatique, dont la création d'un fonds de reconstitution des forêts sinistrées à l'échelle bi-départementale. Ce dispositif, intitulé « **Forêts d'avenir en Pays de Savoie** », a pour objectif de soutenir la réalisation de plantations forestières adaptées aux évolutions climatiques tout en permettant un stockage du carbone atmosphérique. Il s'inscrit en cohérence avec la politique Filière Bois de l'Assemblée des Pays de Savoie.

Energie

× ***Fonds Air Bois***
Dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la Vallée de l'Arve adopté le 16 février 2012, le Conseil Départemental est partenaire d'une action spécifique, le Fonds Air Bois, dont l'objectif est de renouveler **3 200** chauffages individuels au bois en 4 ans en attribuant une aide de 1 000 € au particulier habitant le territoire du PPA et remplaçant son chauffage au bois obsolète par un appareil plus performant. Le fonds air bois est un dispositif expérimental, le premier en France, créé dans le cadre d'un PPA. C'est donc une chance pour ce territoire de pouvoir bénéficier de ce fonds, par rapport aux **10 autres zones françaises** pour lesquelles les objectifs en matière de qualité de l'air fixés par la commission européenne pour les particules fines PM10 ne sont pas respectés. En fin d'année 2014, après un an et demi d'expérimentation, ce sont plus de **980 dossiers** qui ont été déclarés recevables par le SM3A, maître d'œuvre de l'opération.

× ***Financement des chaufferies bois utilisant des plaquettes forestières***
Afin de favoriser ce mode de combustible non carboné et de conforter la filière « bois énergie », le Département a financé en 2014, les communes de Viuz-en-Sallaz et Massingy pour l'installation de chaufferies à plaquettes forestières à hauteur de 38 200 €.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

- Direction de la Solidarité des Territoires et du Développement Durable -

Service des Politiques Territoriales

Principales missions

- Proposer et mettre en œuvre la politique départementale d'aide aux collectivités locales dans le cadre du Fonds départemental pour le développement des territoires (FDDT) et du programme départemental d'équipement des écoles du 1er degré (fin du programme).
- Assurer la répartition de la Compensation Financière Genevoise (part communale, départementale…) et gérer le fichier des frontaliers.
- Assurer le suivi des financements de l'Assemblée des Pays de Savoie.
- Assurer la répartition de certains fonds spéciaux de l'Etat.
- Coordonner la gestion du Fonds Départemental d'Investissement Structurant.
- Assurer la bonne exécution du marché de l'observatoire départemental.
- Animer la démarche « Haute-Savoie 2030 » et conduire les études thématiques ou territoriales induites par cette réflexion prospective.

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	3
B	2
C	2

Budget 2014

Réalisé :

	Fonctionnement	Investissement	Total
En M€	9 048 100 €	26 172 595 €	35 220 695

Répartition par thématiques :

Objet	Fonctionnement	Investissement	Total
FDDT	-	19 038 007 €	19 038 007 €
SCOLAIRE	-	111 750 €	111 750 €
DEGATS VOI	-	120 000 €	120 000 €
SMAG	-	1 000 000 €	1 000 000 €
CHUS	-	284 000 €	284 000 €
FDS GENEV	-	4 150 008 €	4 150 008 €
APS	8 931 000 €	1 468 830 €	10 399 830 €
Observatoires	111 340 €	-	111 340 €
HS 2030	5 760 €	-	5 760 €

Commentaires :

Le service des politiques territoriales a également réparti :

1) le Fonds de Péréquation Départemental de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement : 14 817 807 €.
2) le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle : 1 534 521 €.

Principaux faits marquants de l'année 2014	A partir de septembre 2014, une partie des missions du service aménagement du territoire (observatoire départemental, observatoire foncier, Haute-Savoie 2030) a été confiée au service des politiques territoriales, rattaché à la direction de la solidarité des territoires et du développement durable. Plusieurs lignes budgétaires ont également été confiées au service : - Subvention au Syndicat mixte d'aménagement du Genevois - Subvention au Centre d'hébergement d'urgence et de stabilisation d'Annemasse agglomération - Aide aux communes dans le cas des dégâts exceptionnels de voirie.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
- Direction de la Solidarité des Territoires et du Développement Durable -
Service des Affaires Européennes

<table>
<tr><td>Principales missions</td><td>
1. Veille permanente sur les questions européennes et diffusion des informations à tous les acteurs concernés du département ; aider et conseiller les porteurs de projet pour le montage de projets européens et, en premier lieu, les services départementaux.
2. Représentation du Conseil Départemental dans les instances de gestion et de suivi des programmes européens.
3. Mobilisation des financements européens et des cofinancements du Conseil Départemental sur des projets européens ; coordination des projets dont le Département est chef de file ou partenaire (suivi administratif et financier).
4. Communication sur les programmes et les projets cofinancés ou portés par le Département.
</td></tr>
<tr><td>Effectifs 2014</td><td>
<table>
<tr><td>Catégorie</td><td>Effectifs</td></tr>
<tr><td>A</td><td>5</td></tr>
<tr><td>C</td><td>1</td></tr>
</table>
Composition de l'équipe : 1 responsable de service, 2 chargés de mission des programmes européens, 1 chargé de programmes FSE, 1 Chef de projets « Covoiturage » et « Intégration et bien-être », 1 assistante administrative et comptable
</td></tr>
<tr><td>Budget 2014</td><td>
Dépenses réalisées :
<table>
<tr><td></td><td>Fonctionnement</td><td>Investissement</td><td>Total</td></tr>
<tr><td>En M€</td><td>0,253</td><td></td><td>0,253</td></tr>
</table>
Répartition par thématique
<table>
<tr><td>Objet</td><td>Fonctionnement</td><td>Total</td></tr>
<tr><td>Prestations de services</td><td>76 000 €</td><td>76 000 €</td></tr>
<tr><td>Subventions</td><td>177 000 €</td><td>177 000 €</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Principaux faits marquants de l'année 2014</td><td>
A. Les résultats en terme de programmation de fonds européens au bénéfice du territoire haut-savoyard
<u>1 - PO FEDER Compétitivité régionale et emploi</u>
- 5 Comités plurifonds pour programmer les crédits FEADER, FEDER et FSE en Rhône-Alpes dans le cadre du Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) et du programme « Compétitivité régionale et emploi ».
- 1 projet programmé en Haute-Savoie (dossier FEDER non cofinancé par le Département).
<u>2 - Programme INTERREG France-Suisse :</u>
- 3 réunions du Comités de suivi dont 1 par consultation écrite
- 5 réunions du Comité de programmation dont 3 consultations écrites
- 11 projets programmés concernant la Haute-Savoie dont 6 cofinancés par le CD74 (Formaguide, ECHOS, MémoArt sans frontières, Cartographie LIDAR, GELOX et Ecrire son Territoire) et 1 par l'APS (FlorAlp)
- 18 projets en cours cofinancés par le CD 74 (les voies de l'innovation touristique, Projet d'agglo 2nde génération, Floraison Tardive, Etudes PRO Modernisation, Ligne Saint-Gervais Vallorcine, Corridors biologiques du bassin FVG, PACT, Itinérance Lémanique, Covoiturage Bassin Lémanique, SOS MAM, La fabrique du dépaysement, Plateforme de Coopération des 3 Chablais, Semences du Mont-Blanc, Formaguide, ECHOS, MémoArt sans frontières, Cartographie LIDAR, GELOX et Ecrire son Territoire)
</td></tr>
</table>

	- **3 projets en cours cofinancés par l'APS** (*Planeter, Partita et Floralp*) - **1 projet cofinancé par le CD 74 clos en 2013** (*CLOVIS*) **3 - PO France-Italie ALCOTRA** - **2 réunions du Comité de suivi** dont 1 consultation écrite - **8 projets en cours cofinancés par le CD74** (*Mésalpes, ITER – Imaginez un Transport Efficace et Responsable, MAP 3, Intégration et bien-être dans les Alpes, PHENIX, AlpCoRe, Eau-Concert, Eco-innovation en altitude*) - **2 projets en cours portés par le CD74** (*Intégration et bien-être dans les Alpes, PHENIX – Renaissance des patrimoines)* - **4 projets clos en 2014 cofinancés par le CD74** (*Mésalpes, ITER – Imaginez un Transport Efficace et Responsable, Eau-Concert, Eco-innovation en altitude*) **4 - CIMA/POIA massif Alpes** - 5 réunions du **Comité technique de pré-programmation ;** - **3 projets programmés concernant la Haute-Savoie** sans cofinancement du Département. **5 - FSE** - 13 dossiers FSE hors assistance technique ont été programmés par le CD74 : 12 ACI (ateliers et chantiers d'insertion) pour un total de 741 481,70 € et 1 dossier d'accompagnement socioprofessionnel confié à Pole Emploi pour 187 500 €. Par ailleurs, sur les reliquats de l'enveloppe 2007-2013, 3 ACI ont reçu une subvention FSE au titre de l'année 2014 pour un montant total de 334 329,76 €. **6 - FEADER** - **5 Comités Régionaux de Programmation Inter-fonds** pour engager les crédits - **413 projets programmés** dont **9** cofinancés par le CD74. **7 - Les programmes LEADER en Haute-Savoie** - LEADER Bauges : 13 dossiers programmés pour un montant de 228 693 € - Enveloppe du CD74 pour l'animation de 45 500 € entièrement utilisés sur toute la programmation - LEADER Chablais : 10 dossiers programmés pour un montant 113 593 € - Enveloppe du CD74 pour l'animation de 100 000 € pour 80 000 € utilisés sur toute la programmation **B. Les résultats de recettes européennes perçues par le CD74** En 2014, le Département de la Haute-Savoie a perçu **485 879,01 € de FEDER et 553 829,43 € de FSE**, soit un **total de 1 039 708,44 €** de fonds européens. **C. Les faits saillants sur les autres activités** Outre la mise en œuvre de la programmation européenne 2007-2013, le Service a participé à l'élaboration des programmes européens 2014-2020, afin d'intégrer les spécificités de la Haute-Savoie. Le Département a notamment accueilli le comité de programmation INTERREG France - Suisse du 9 octobre 2014 à Chamonix. Outre les conseils individualisés, le service a organisé 2 réunions d'information pour les porteurs : l'une en mars sur la programmation 2014-2020 et l'autre en juillet sur les cofinancements européens pour les projets de recherche et innovation.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
- Direction de la Solidarité des Territoires et du Développement Durable -
Service de la Coopération Transfrontalière

<table>
<tr><td>Principales missions</td><td>
1. Promouvoir des projets d'intérêt transfrontalier portant sur le développement économique, les transports, l'aménagement du territoire, l'environnement, l'éducation, la culture, le sport, la santé, etc. La collaboration du Département s'effectue essentiellement au sein des instances suivantes : le Comité régional franco-genevois (CRFG), le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) Grand Genève, le Conseil du Léman (CdL) et la plateforme 3 Chablais.
2. Proposer aux élus le programme annuel de cofinancement des projets et en évaluer la mise en œuvre.
3. Veiller à la cohérence des actions transfrontalières avec celles du Département.
</td></tr>
<tr><td>Effectifs 2014</td><td>
<table>
<tr><th>Catégorie</th><th>Effectifs</th></tr>
<tr><td>A</td><td>2</td></tr>
<tr><td>B</td><td>2</td></tr>
<tr><td>C</td><td>0</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Budget 2014</td><td>
Réalisé :
<table>
<tr><th></th><th>Fonctionnement</th><th>Investissement</th><th>Total</th></tr>
<tr><td>En M€</td><td>0,265</td><td>/</td><td>0,265</td></tr>
</table>
Répartition par thématiques :
<table>
<tr><th>Objet</th><th>Fonctionnement</th><th>Investissement</th><th>Total</th></tr>
<tr><td>CRFG</td><td>78 955 €</td><td>/</td><td>78 955 €</td></tr>
<tr><td>CdL</td><td>14 645 €</td><td>/</td><td>14 645 €</td></tr>
<tr><td>Grand Genève</td><td>22 666 €</td><td>/</td><td>22 666 €</td></tr>
<tr><td>Autres</td><td>108 596 €</td><td>/</td><td>108 596 €</td></tr>
</table>
Commentaires : taux d'exécution du budget = 81 %
</td></tr>
<tr><td>Principaux faits marquants de l'année 2014</td><td>
GLCT GRAND GENEVE
Entré en vigueur le 28 janvier 2013, il constitue l'organe de gouvernance transfrontalier chargé de piloter les études (aménagement, transports, environnement, économie…) et la communication liée à la mise en œuvre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Le CD74 constitue l'un des 8 partenaires institutionnels du GLCT.
Le GLCT s'est réuni dans le cadre d'Assemblées et de Bureaux (instances politiques). Les discussions ont porté principalement sur les modalités de financements de l'agglomération (contribution spécifique..) pour permettre la réalisation des projets transports inscrits au Projet d'agglomération. En 2014, le CD74 a participé au financement du GLCT à hauteur de 22 666 €.
Le référendum du 18 mai sur les P+R a marqué un coup d'arrêt aux perspectives de financement par le canton de Genève d'infrastructures sur France comme le prévoyait la convention relative à la contribution spécifique signée en 2012. Dès lors, les discussions ont surtout porté sur la réécriture de la feuille de route du Grand Genève et sur la nécessité de rationaliser les instances de coopération (transformation du GLCT en GEC).
</td></tr>
</table>

	CRFG Lors de l'Instance politique de coopération le 20/11/2014, M. François LONGCHAMP a affirmé sa volonté de simplifier les structures de gouvernance transfrontalière et d'augmenter leur lisibilité. Un projet de rationalisation des instances transfrontalières (CRFG-GLCT Grand Genève en 1er lieu, et le Conseil du Léman) est depuis en discussion. L'idée repose sur un transfert de certaines compétences (environnement, mobilité, urbanisation) du CRFG au GLCT Grand Genève. **CONSEIL DU LEMAN** **Présidence :** Jacques MELLY (Conseiller d'Etat valaisan) jusqu'en décembre 2015. **Résolutions :** l'année 2014 a été marquée par une prise de position officielle du CdL face aux autorités fédérale suite aux 2 événements majeurs suivants : - Initiative « Contre l'immigration de masse », du 9-02 : résolution de soutien au principe de libre circulation des personnes et lancement d'une étude visant à évaluer les impacts de « l'après 9 février 2014 ». - Projet de loi « Swissness »: révision de la loi fédérale sur la protection des marques et des indications de provenance. Dans ce cadre, les zones franches (ZF) de Genève et Saint-Gingolph ne sont pas prises en considération, mettant en péril des exploitations agricoles ainsi que les Laiteries Réunies Genevoises. Résolution prise en faveur du maintien des ZF dans le projet de loi Swissness. **FAITS MARQUANTS DE LA COOPERATION FR-CH** Le 10ème dialogue politique franco-suisse sur les questions transfrontalières s'est tenu le 22 novembre 2014, à Paris. Toutes les questions de coopération ont été abordées (transports ferroviaires et routiers, projet d'agglomération transfrontalière autour de Genève, libre circulation des personnes et libre prestation de services, coopération dans le domaine sanitaire et environnemental, etc.). Coopération en matière fiscale : afin d'intensifier la coopération entre les 2 pays en matière fiscale, Michel SAPIN a rencontré le 25 juin à Berne son homologue suisse, Eveline WIDMER-SCHUMPF. Un avenant à la convention bilatérale de 1966 a été signé entre les deux pays, étape supplémentaire vers l'échange automatique d'informations fiscales. **Actions reconduites** Par ailleurs, le service a poursuivi son action en matière : - culturelle et sportive en soutenant les projets/ événements suivants : Colporteurs, festival La Bâtie, passport danse, JazzContreband, concerts jeunes, tournois sportifs (rugby, foot, vélo)… - économique : observatoire statistique transfrontalier, actions des unions lémaniques, chiffres clés… - d'enseignement : coopérations universitaires franco-suisses, chorales lémaniques…

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
- Service de l'Assemblée -

Principales missions

Le Service de l'Assemblée assure l'interface entre les services du Conseil Départemental et l'Assemblée Départementale, son activité se répartie sur 3 axes principaux :

- le Secrétariat des Séances qui coordonne l'organisation, la préparation et le suivi des réunions des organes délibérants (Commission Permanente et Conseil Départemental) en veillant au respect des procédures administratives,
- le Secrétariat des Elus qui a pour vocation d'apporter une assistance administrative aux Conseillers Départementaux dans l'exercice de leurs fonctions,
- l'Unité Gestion du Courrier qui assure la réception, le tri, l'affranchissement, l'envoi et le suivi des opérations relatives au traitement du courrier (sauf secteur Social, traité indépendamment).

Parmi les attributions confiées au Service de l'Assemblée, il convient de mentionner pour :

- le Secrétariat de l'Assemblée et le Secrétariat des Séances :
  - la réservation des salles de réunions, diffusion du planning des réunions, convocations des commissions thématiques, préparation, mise à jour et publication des informations et documents émanant du service sur le site intranet du Conseil Départemental,
  - le suivi des propositions d'attribution de logements locatifs sociaux du contingent "Conseil Départemental",
  - l'instruction des dossiers de demandes de subventions pour l'organisation de congrès nationaux,
  - les notifications des décisions de financement aux élus,
  - l'organisation et dispense des formations pour le logiciel Oxyad Délibérations,
  - la préparation de la mise en place de la nouvelle Assemblée lors du renouvellement triennal,
- le Secrétariat des Elus :
  - l'organisation des déplacements et des formations des élus,
  - la gestion et le remboursement des frais de déplacement et de mission des élus,
  - la gestion de la désignation des élus au sein des différentes commissions, conseils d'administration ou organismes dans lesquels le Conseil Départemental est représenté.

Effectifs 2014

Catégorie	Effectifs
A	1
B	3
C	12

Observations :
Intégration de 4 agents de l'Unité Gestion Courrier

Budget 2014

Réalisé :

En €	Fonctionnement	Investissement	Total
	1 148 601		1 148 601

<table>
<tr><td></td><td>Répartition par thématiques :
<table>
<tr><th>Objet</th><th>Fonctionnement</th><th>Investissement</th><th>Total</th></tr>
<tr><td>Frais d’affranchissements</td><td>740 734</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Congrès</td><td>13 234</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Honoraires Sténotypiste</td><td>7 415</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Cotisations associations Elus</td><td>127 638</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Frais de Missions Elus</td><td>123 391</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Formations Elus</td><td>4 562</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Subventions fonctionnement</td><td>1 500</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Gestion des pensions AMRCG</td><td>122 927</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Frais et honoraires de gestion CDC</td><td>7 200</td><td></td><td></td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>Principaux faits marquants de l’année 2014</td><td>Renouvellement de formalités relatives aux déclarations de situations patrimoniales et d’intérêts pour les membres de l’exécutif suite à la publication de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 portant sur la transparence de la vie publique.

Mise à jour, en lien avec la DSI, de la base Oxyad Logements en vue du transfert des dossiers à la DPDS.

Réunions de travail avec le Service Conseil Juridique et Contentieux en vue de la mise à jour des dispositions relatives à la publication des arrêtés et de l'élaboration d'un guide de procédures.

Mise à jour et paramétrage de l'application Oxyad Délibérations pour l'intégration du nouvel organigramme des services.

Participation de plusieurs agents du service aux réunions des groupes de travail pour la mise en place du nouvel intranet.

Rattachement de l’Unité Gestion du Courrier au Service de l’Assemblée à compter du 1er septembre 2014 (4 agents).

Réalisation d'un diagnostic courrier (flux entrants) par Docapost Conseil, filiale du Groupe La Poste.</td></tr>
</table>

Direction de la Communication Institutionnelle / Département de la Haute-Savoie - Photo : © Dep74 - T. Shu

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Hôtel du Département
1, rue du 30ème Régiment d'Infanterie
CS 32444
74041 ANNECY Cedex

T / 04.50.33.50.00

haute savoie
le Département

hautesavoie.fr

haute savoie
le Département

Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil Départemental

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2015

n° CD-2015-117

RAPPORTEUR : M. MUDRY

OBJET : INFORMATION DE L'ASSEMBLEE SUR LES DELEGATIONS DU PRESIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le lundi 23 novembre 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, M. MIVEL
Autres membres :	Mme DION, Mme DULIEGE, Mme GONZO-MASSOL, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, Mme TOWNLEY, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. DAVIET, M. PACORET, M. RUBIN
Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)	
Mme BOUCHET, Mme GAY	
Absent(e)(s) Excusé(e)(s) :	
M. BOCCARD, M. EXCOFFIER, Mme LEI, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, M. MORAND, M. PUTHOD	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	**34**	**Adopté à l'unanimité**	
Présents :	**25**	**Voix Pour**	**27**
Représenté(e)(s) :	**2**	**Voix contre**	
Suffrages Exprimés :	**27**	**Abstention(s)**	

L'article L.3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise M. le Président du Conseil Départemental à recevoir délégation de l'Assemblée Départementale pour accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance.

Par délibération n° CD 2015-005 du 02 avril 2015, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie a donné ces délégations à M. le Président.

Afin de satisfaire à l'obligation de rendre compte de ces délégations, est produite en annexe, sur la période du 1er octobre 2015 au 31 octobre 2015, la liste des titres de recettes émis pour les indemnités de sinistre.

La 8ème Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, lors de sa séance du 9 novembre 2015, a proposé de donner acte de la communication de cette information.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir prendre acte de cette information.

Le Conseil Départemental,
à l'unanimité,

DONNE ACTE à M. le Président de la communication de cette information.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 11 décembre 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 15 décembre 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil Départemental,
Christian MONTEIL

INDEMNITES DE SINISTRES AFFERENTES AUX CONTRATS D'ASSURANCE

Période du 1er octobre 2015 au 31 octobre 2015

Compte 7788

Libellé	Montant TTC	Tiers	N° du titre	Date du titre
Remboursement accident du 14/04/15 sur RD 10	1 177,29	GROUPAMA RHONE ALPES	6214	01/10/2015
Remboursement accident du 11/02/15 sur RD 41	6 960,00	GROUPAMA RHONE ALPES	6215	01/10/2015
Remboursement accident du 22/03/15 sur RD 902	987,72	PACIFICA	6216	01/10/2015
Remboursement accident du 14/05/15 sur RD 902	1 122,05	PACIFICA	6217	01/10/2015
Remboursement accident du 04/01/15 sur RD 309	10 855,49	REUNIRASSURANCE	6660	07/10/2015
Remboursement accident du 02/12/14 sur RD 1205	2 121,54	ALLIANZ IARD	6970	23/10/2015
Remboursement accident du 31/01/15 sur RD 903	2 270,90	AXERIA IARD	6971	23/10/2015
Remboursement accident du 13/02/15 sur RD 903	3 841,56	MACIF RHONE ALPES	6972	23/10/2015
Remboursement accident du 11/02/15 sur RD 1206	797,16	MAIF	6976	23/10/2015
Remboursement accident du 27/01/15 sur RD19	1 632,41	SUD EST ASSURANCES	6977	23/10/2015
Remboursement accident du 16/01/15 fourgon BY-870-RZ	355,61	SMACL	6978	23/10/2015
Remboursement accident du 24/06/15 véhicule BW-999-ND	331,99	SMACL	6979	23/10/2015
Remboursement accident du 10/03/15 RENAULT KANGOO BJ-587-VH	338,55	SMACL	6980	23/10/2015
Sinistre du 08/07/15 véhicule 8151-YW-74	2 760,00	SMACL	6981	23/10/2015
TOTAL	**35 552,27**			

haute savoie
le Département

Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil Départemental

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2015

n° CD-2015-118

RAPPORTEUR : M. MIVEL

OBJET : COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS A CARACTERE JURIDIQUE (ARTICLES L.3211-2, L.3221-10 ET L.3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le lundi 23 novembre 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, M. MIVEL
Autres membres :	Mme DION, Mme DULIEGE, Mme GONZO-MASSOL, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, Mme TOWNLEY, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. BOCCARD, M. DAVIET, M. PACORET, M. RUBIN
Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)	
Mme BOUCHET, Mme GAY	
Absent(e)(s) Excusé(e)(s) :	
M. EXCOFFIER, Mme LEI, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, M. MORAND, M. PUTHOD	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	**34**	**Adopté à l'unanimité**	
Présents :	**26**	**Voix Pour**	**28**
Représenté(e)(s) :	**2**	**Voix contre**	
Suffrages Exprimés :	**28**	**Abstention(s)**	

Les dispositions du Code Général des Collectivité Territoriales mentionnent que le Président du Conseil Départemental peut recevoir délégation de l'Assemblée Départementale, pour exercer, pendant la durée de son mandat, certaines attributions en propre.

Il lui revient alors d'établir un compte-rendu de l'exercice de ces compétences aux fins de se conformer aux prescriptions légales en matière d'information des membres de l'Assemblée délibérante.

1- EXERCICE DE LA DELEGATION SUR LA CONCLUSION ET LA REVISION DU LOUAGE DE CHOSES

Par délibération n° CD-2015-005 du 02 avril 2015, l'Assemblée Départementale a délégué à M. le Président du Conseil Départemental, pendant la durée de son mandat, la compétence de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans », conformément aux dispositions de l'article L.3211-2 alinéa 2, 6° du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par délibération n° CD-2015-030 du 15 juin 2015, l'Assemblée Départementale a pris acte des conventions de louage de choses de moins de douze ans signées pendant la période du 04 novembre 2014 au 13 mai 2015.

Au titre de cette délégation, et pour la période du 14 mai au 15 septembre 2015, 6 conventions d'occupation accordées à des tiers ont été signées par M. le Président du Conseil Départemental.
Par ailleurs, 4 conventions d'occupation établies au profit du Département ont été signées.
La liste est jointe en annexe.

2- EXERCICE DE LA DELEGATION D'ESTER EN JUSTICE DONNEE

Par décision n° CG-2011-013 du 22 avril 2011, et en application de l'article L.3221-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation a été donnée par l'Assemblée Départementale à M. le Président, afin d'assurer la défense des intérêts de la collectivité dans le cadre de procédures contentieuses.

La restitution du volume et de la typologie des contentieux impliquant le Département est aussi l'opportunité d'évaluer la sécurité juridique des actes adoptés par la collectivité publique comme le respect du principe de légalité.

Depuis le dernier porté à connaissance (délibération n° CD-2015-030 du 15 juin 2015), le Département a été conduit à intenter des actions et à défendre ses intérêts :

les actions qui ont été intentées par le Département sont :

- une procédure contre une occupation illicite dans un bien départemental par les gens du voyage,
- trois constitutions de partie civile (dégradation et vol dans un bien départemental, dommage des glissières de sécurité et fraude au prêt d'honneur),
-

les actions intentées par des tiers à l'encontre du Département sont :

- un recours pour excès de pouvoir contre un refus d'aide financière,
- deux recours pour excès de pouvoir contre des rejets de demande de contrat « jeunes majeurs »,
- cinq recours pour excès de pouvoir contre des décisions de RSA relatives aux refus de remises gracieuses et suppression de l'allocation,
- cinq expropriations suite au contournement de MARIGNIER.

3- EXERCICE DE LA DELEGATION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

L'article L.3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise M. le Président du Conseil Départemental à recevoir délégation de l'Assemblée Départementale pour passer seul des marchés et des accords-cadres de travaux, fournitures et services, dès lors que les crédits sont inscrits au budget, à charge pour lui de rendre compte de l'exercice de cette compétence.

Suivant les dispositions de l'article précité, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie a donné délégation à son Président par délibération du 02 avril 2015 pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés et des accords-cadres et les avenants s'y rapportant.

Afin de satisfaire à l'obligation de rendre compte, est produite en annexe la liste des marchés et avenants passés par délégation de l'Assemblée Départementale, dans la période du 1er mai 2015 au 30 septembre 2015.
La 8ème Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, lors de sa séance du 09 novembre 2015, a proposé de donner acte de la communication de ces informations.

Il est demandé à l'Assemblée Départementale de bien vouloir donner acte à M. le Président de la communication de ces informations.

Le Conseil Départemental,
à l'unanimité,

DONNE ACTE à M. le Président de la communication de ces informations.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 11 décembre 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 15 décembre 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil Départemental,
Christian MONTEIL

Direction ou Service	Libellé mode de passation	N° d'affaire	Libellé de l'affaire	N° de lot	N° de marché	Nom de l'entreprise	Code postal de l'entreprise	Montant du marché HT	Date de signature du marché	Date de notification du marché
DR	Procédure adaptée simple	15F0153	Dégats WE 1er Mai RD4-RD907 LA RIVIERE ENVERSE SAMOENS	01	20150471	MELITO SARL	74440	5 767,00	01/05/2015	01/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0158	Dégats WE 1er Mai RD12talus COTE D'HYOT	01	20150478	MDATP	74807	4 626,00	01/05/2015	01/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0174	Dégats WE 1er Mai RD12 PT DERASSE PR 37+610	01	20150513	MAULET TOURNIER TP	74450	6 137,00	01/05/2015	01/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0180	Dégats WE 1er Mai RD902 LES GETS	01	20150530	MELITO SARL	74440	6 089,00	01/05/2015	01/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0181	Dégats WE 1er Mai RD902 LES GETS	01	20150533	BARLET TRAVAUX PUBLICS	74260	6 484,00	01/05/2015	01/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0192	Dégats WE 1er Mai	01	20150559	ROMAND TP SARL	74300	5 210,00	01/05/2015	01/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0206	Dégats WE 1er Mai Curage des bacs de TANINGES et LA RIVIERE ENVERSE	01	20150583	MELITO SARL	74440	12 935,00	01/05/2015	01/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0208	Dégats WE 1er Mai RD354 VERCHAIX	01	20150585	DEFFAYET TERRASSEMENT	74740	4 940,00	01/05/2015	01/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0244	Dégats WE 1er Mai Fournitures matérieux aux CARROZ	01	20150652	ENTREPRISE EFFRANCEY SARL	74300	8 336,25	01/05/2015	01/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0295	Dégats WE 1er Mai RD328 LA RAVINE N°2	01	20150775	GEOLITHE	38920	10 480,00	01/05/2015	01/05/2015
DAC	Procédure adaptée simple	15F0099	Supports de communication MCF	01	20150324	ATELIER DE BALTHAZAR	73372	3 700,00	04/05/2015	05/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0163	RD 909 Dégats WE 1er Mai VILLARDS/THONES	01	20150484	BARRACHIN JEAN	74230	4 992,00	04/05/2015	04/05/2015
DEF	Procédure adaptée simple	15F0283	SAMOENS Travaux mise en place éclairage leds	01	20150726	DEWEZ ELECTRICITE	74340	2 790,10	04/05/2015	04/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15S0181	CSPS - RD43 - Assainissement du réseau pluvial de la voie	01	20150266	BECS	73372	4 000,00	04/05/2015	06/05/2015
DEF	Procédure adaptée simple	15S0189	Bibliothèque Universitaire à ANNECY LE VIEUX - Mission de mesure de l'étanchéité à l'air en vu de l'obtention du label Minergie P	01	20150328	DEKRA INDUSTRIAL	69355	2 400,00	04/05/2015	04/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15S0207	Busage d'un fossé pour élargissement ponctuel sur la RD 17, commune de CLERMONT - PR 13+530 à 13+600	01	20150329	PRTP PERE ET FILS SARL	74270	7 400,00	04/05/2015	06/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15S0212	RD 51, commune de MENTHONNEX/CLERMONT - PR 3+980 à 4+100 - Busage d'un fossé pour élargissement ponctuel	01	20150330	SARL DEGEORGES TP	74270	12 020,00	04/05/2015	06/05/2015

Direction ou Service	Libellé mode de passation	N° d'affaire	Libellé de l'affaire	N° de lot	N° de marché	Nom de l'entreprise	Code postal de l'entreprise	Montant du marché HT	Date de signature du marché	Date de notification du marché
DR	Procédure adaptée simple	15F0035	Commune de TALLOIRES - Détermination des risques rocheux et des parades de protection sur la RD 909A	01	20150316	SAGE SARL (Sté Alpine de Géotechnique)	38610	16 183,00	05/05/2015	04/05/2015
DEF	Procédure adaptée simple	15F0133	SEYNOD Travaux urgents de sécurité changement de 2 portes et sélecteurs	01	20150424	SOCIETE DU VILLARET	74410	5 568,24	05/05/2015	05/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0173	Travaux d'urgence - Intempéries du 01/05/2015 - recon struction ouvrage hydraulique RD 228A PR 8+900 - Commune de CHATEL	01	20150511	RUBIN GILLES & ALFRED SAS	74390	7 990,00	05/05/2015	05/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0084	RD 1203 Glissement aval PR3+200 au PR 3+300 Commune ARGONAY - Lever topographique	01	20150337	BORREL-MESNIER	74000	4 270,00	06/05/2015	08/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0189	Travaux d'urgence suite intempéries du 01/05/2015 Reconstruction de la berge + demi chaussée RD 902 PR 100 LE VERNAY Bro	01	20150555	DRAGAGE DE LA HAUTE DRANSE ET TRAVAUX	74430	88 319,85	06/05/2015	06/05/2015
DR	Procédure adaptée ouverte	15S0014	RD 254 - Réfection de la protection anticorrosion et des superstructures du pont des Saix - Commune de SAMOENS	01	20150305	BIANCO ET CIE SA	73401	154 727,00	06/05/2015	19/05/2015
DAC	Procédure adaptée simple	15S0268	Supports de communication expositions temporaires	01	20150333	KALISTENE	74960	6 287,00	06/05/2015	12/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0115	Travaux d'urgence - Intempéries du 01/05/2015 - Erosion des berges RD 22 - PR 34+650 Commune d'ABONDANCE	01	20150394	RUBIN GILLES & ALFRED SAS	74390	56 000,00	07/05/2015	07/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0116	Travaux d'urgence - Intempéries du 01/05/2015 - Erosion des Berges -RD 22 PR 33+500 - Commune de BONNEVAUX -	01	20150405	LEC TRAVAUX PUBLICS	74390	36 360,00	07/05/2015	07/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0127	Travaux d'urgence - Intempéries du 01/05/2015 Glissement Amont Sous les Crêts- RD 32 - PR 15+500 CHEVENOZ	01	20150417	LEC TRAVAUX PUBLICS	74390	11 771,00	07/05/2015	07/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0129	Travaux d'urgence - Intempéries du 01/05/2015 - glissement amont coté Grange Blanche -Sous les Crêts" RD 32 PR 16+100 -"	01	20150421	LEC TRAVAUX PUBLICS	74390	8 830,00	07/05/2015	07/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0130	Travaux d'urgence - Intempéries du 01/05/2015 - Erosion des berges RD 22 PR 32+500 Centfontaines Commune de BONNEVAUX	01	20150422	LEC TRAVAUX PUBLICS	74390	28 400,00	07/05/2015	07/05/2015

Direction ou Service	Libellé mode de passation	N° d'affaire	Libellé de l'affaire	N° de lot	N° de marché	Nom de l'entreprise	Code postal de l'entreprise	Montant du marché HT	Date de signature du marché	Date de notification du marché
DR	Procédure adaptée simple	15F0143	Travaux d'urgence - Intempéries du 01/05/2015 - Confortement talus aval RD 26 PR 26+053 Sur le Sey" Commune de BELLEVAUX"	01	20150456	GIROD FRERES S.A.R.L.	74200	7 216,00	07/05/2015	07/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0175	Travaux d'urgence - Intempéries du 01/05/2015 - Erosion des berges Couvaloup" RD 902 PR 21+800 Commune de LE BIOT"	01	20150514	DRAGAGE DE LA HAUTE DRANSE ET TRAVAUX	74430	15 868,52	07/05/2015	07/05/2015
DCSG	Procédure adaptée simple	15S0156	Etudes de programmation pour la construction du Parc à engins de BONNEVILLE-AYZE	01	20150331	DYN'AMO	73160	11 250,00	07/05/2015	12/05/2015
COM	Marché fondé sur un accord-cadre (procédure simplifiée)	15S0273	50/Gestion complète des supports de signalétique évènementielle du Département de la Haute-Savoie	01	20150334	CAIRN	44119	332,82	07/05/2015	11/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15S0359	CSPS 3+Risques TANINGES RD328 Travaux de protection	01	20150561	BUREAU ALPES CONTROLES	74940	2 100,00	07/05/2015	24/06/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0227	Travaux en rugence suite intempéries du 01/05/2015 - RD 35 PR 18+100 Enrochements suite éboulement CURSINGES	01	20150607	COLAS RAA PERRIER 74	74550	0,00	10/05/2015	10/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0075	RD1005 - PR14+0516: Réparation des joints du Pont aval de Dronset - Cne de SCIEZ	01	20150323	RCA SUD EST	04100	26 000,00	11/05/2015	11/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0110	Travaux d'urgence - Intempéries du 01/05/2015 - RD 22 Coulée de boue PR 26+650 - Commune de CHEVENOZ	01	20150381	ACRO BTP	74190	127 295,19	11/05/2015	11/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0120	Travaux d'urgence - Intempéries du 01/05/2015 - Erosion de la chaussée RD 22 PR 34+200 Pont de la Solitude - Commune d'AB	01	20150410	LEC TRAVAUX PUBLICS	74390	112 054,00	11/05/2015	07/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0138	Travaux d'urgence - Intempéries du 01/05/2015 - Affaissement talus aval RD 122 PR 8+900 Le Fion" - Commune de CHEVENOZ"	01	20150442	LEC TRAVAUX PUBLICS	74390	10 280,00	11/05/2015	11/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0147	Travaux d'urgence - Intempéries du 01/05/2015 - Glissement amont et aval RD 246 PR 3+700 La Grange Neuve" Commune de DR"	01	20150460	COLAS RHONE ALPES AUVERGNE	69363	31 672,10	11/05/2015	11/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0152	Travaux d'urgence - Intempéries du 01/05/2015 - Réfection d'enrochements RD 230 PR 2+700 Commune de CHATEL	01	20150469	RUBIN GILLES & ALFRED SAS	74390	9 500,00	11/05/2015	11/05/2015

Direction ou Service	Libellé mode de passation	N° d'affaire	Libellé de l'affaire	N° de lot	N° de marché	Nom de l'entreprise	Code postal de l'entreprise	Montant du marché HT	Date de signature du marché	Date de notification du marché
DR	Procédure adaptée simple	15F0188	Travaux d'urgence suite intempéries du 01/05/2015 - Réhabilitation des bords de la Dranse RD 902 PR 20+000 Aire de la	01	20150553	COLAS RAA PERRIER 74	74550	55 580,00	11/05/2015	11/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0207	Travaux d'urgence suite intempéries du 01/05/2015 chute de blocs et création de grillages RD 22 PR 23+375	01	20150584	ACRO BTP	74190	46 975,06	11/05/2015	11/05/2015
COM	Marché fondé sur un accord-cadre (procédure simplifiée)	15S0274	51/Gestion complète des supports de signalétique évènementielle du Département de la Haute-Savoie	01	20150335	CAIRN	44119	580,56	11/05/2015	18/05/2015
COM	Marché fondé sur un accord-cadre (procédure simplifiée)	15S0275	52/Gestion complète des supports de signalétique évènementielle du Département de la Haute-Savoie	01	20150336	CAIRN	44119	336,78	11/05/2015	18/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15S0165	Fourniture de deux rouleaux vibrants avec remorques de transport	01	20150345	GRISET MATERIEL SA	73800	22 944,00	12/05/2015	26/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15S0296	RD 909a Aménagement de 2 arrêts de cars au lieu dit les Granges" - commune de TALLOIRES	01	20150379	3GC EURL	74960	1 100,00	12/05/2015	12/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15S0312	Topo- RD190b - Dégâts mouille d'en haut" BOGEVE"	01	20150404	ARPENT'ALP		3 700,00	14/05/2015	14/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0159	Travaux d'urgence - Intempéries du 01/05/2015 - Glissement de terrain amont Les Ruppes" - RD 235 PR 5+300 - Commune de"	01	20150481	COLAS RAA PERRIER 74	74550	25 743,70	15/05/2015	15/05/2015
COM	Marché fondé sur un accord-cadre (procédure simplifiée)	15S0246	49/Gestion complète des supports de signalétique évènementielle du Département de la Haute-Savoie	01	20150301	CAIRN	44119	315,00	15/05/2015	18/05/2015
DITM	Procédure adaptée ouverte	14S0495	Desserte routière en rive droite de l'ARVE - Déboisement, Débroussaillage, Dessouchage zone RD 19 et extension RD 26	01	20140951	BOIS DES ALPES	38570	30 022,70	18/05/2015	21/05/2015
DEF	Procédure adaptée simple	15F0134	CRANVES SALES Mission maîtrise d'œuvre pour travaux remise à niveau de la GTC	01	20150425	BAEC	38340	3 900,00	18/05/2015	18/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0151	RD13 Effondrement Joux - Réalisation d'une butée en pied de glissement - PASSY	01	20150468	BENEDETTI-GUELPA	74190	88 727,00	18/05/2015	18/05/2015
DITM	Procédure adaptée ouverte	15S0077	Mise à jour du schéma directeur d'accessibilité des transports interurbains du Département	01	20150338	MOBHILIS	35600	19 342,00	18/05/2015	20/05/2015

Direction ou Service	Libellé mode de passation	N° d'affaire	Libellé de l'affaire	N° de lot	N° de marché	Nom de l'entreprise	Code postal de l'entreprise	Montant du marché HT	Date de signature du marché	Date de notification du marché
DR	Procédure adaptée simple	15S0191	Mission de coordination SPS - RD32 - paroi lutecienne	01	20150332	SECOURISK SARL	74550	2 250,00	18/05/2015	09/06/2015
DR	Procédure adaptée simple	15S0231	Prestation de microrabotage pour préparation supports enduits	01	20150353	TRANSPORTS PERILLAT L	74220	Mini : 0 Montant maxi sur 1 an : 49 000€	18/05/2015	18/05/2015
DAC	Procédure adaptée simple	15S0249	Transport des oeuvres exposition 2015 La Châtaignière	01	20150382	ENM SARL	74370	12 780,00	18/05/2015	18/05/2015
DAC	Procédure adaptée simple	15S0249	Transport des oeuvres exposition 2015 La Châtaignière	02	20150382	ENM SARL	74370	12 780,00	18/05/2015	18/05/2015
DCSG	Marché fondé sur un accord-cadre (procédure simplifiée)	15S0254	MS n°1 à l'AC relatif au déménagement de mobilier et de matériels divers du Département de la Haute Savoie	01	20150350	GROUPE NASSE	45140	9 565,80	18/05/2015	26/05/2015
DCSG	Marché fondé sur un accord-cadre (procédure simplifiée)	15S0254	MS n°1 à l'AC relatif au déménagement de mobilier et de matériels divers du Département de la Haute Savoie	02	20150350	GROUPE NASSE	45140	9 565,80	18/05/2015	26/05/2015
ECO	Procédure adaptée simple	15S0114	Observatoire 2015 de la filière Image en mouvement et industries créatives" en Haute-Savoie"	01	20150321	GAILLARD CATHERINE	74600	13 260,00	19/05/2015	21/05/2015
ECO	Procédure adaptée simple	15S0120	Observatoire 2015 de la filière des sportsoutdoor en Rhône-alpes	01	20150322	GAILLARD CATHERINE	74600	14 950,00	19/05/2015	21/05/2015
DSI	Marché fondé sur un accord-cadre (procédure simplifiée)	15S0241	MS1-Achat de matériels, périphériques, consommables, logiciels sur étagère et ouvrages techniques informatiques	01	20150352	ESI	69530	28 807,22	19/05/2015	19/05/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0042	Lutte contre les légionelles : Travaux pour l'amélioration des installations d'eau chaude sanitaire dans les collèges publics.	01	20150311	ALPES SAVOIE ENERGIE SARL	73190	199 554,59	20/05/2015	27/05/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0042	Lutte contre les légionelles : Travaux pour l'amélioration des installations d'eau chaude sanitaire dans les collèges publics.	02	20150314	E2S ANTENNE SAVOIE ET H-S	74960	156 114,50	20/05/2015	27/05/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0042	Lutte contre les légionelles : Travaux pour l'amélioration des installations d'eau chaude sanitaire dans les collèges publics.	03	20150313	E2S ANTENNE SAVOIE ET H-S	74960	111 216,00	20/05/2015	27/05/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0042	Lutte contre les légionelles : Travaux pour l'amélioration des installations d'eau chaude sanitaire dans les collèges publics.	04	20150312	E2S ANTENNE SAVOIE ET H-S	74960	97 782,50	20/05/2015	27/05/2015

Direction ou Service	Libellé mode de passation	N° d'affaire	Libellé de l'affaire	N° de lot	N° de marché	Nom de l'entreprise	Code postal de l'entreprise	Montant du marché HT	Date de signature du marché	Date de notification du marché
DITM	Appel d'offres ouvert	14S0084	Contournement de MARIGNIER-THYEZ - TOARC - Giratoires RD 19 et RD 26	01	20150339	BENEDETTI-GUELPA	74190	3 693 239,49	21/05/2015	26/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0126	Géotechnique - RD190b - Dégâts Mouille d'en Haut - G5+G2 AVP et PRO - BOGEVE	01	20150416	HYDROGEOTECHNIQUE SUD-EST	73490	7 332,00	21/05/2015	25/05/2015
DEF	Procédure adaptée simple	15F0128	ALBY Travaux de mise en conformité système gaz R22	01	20150419	EITF SARL	74330	7 811,00	21/05/2015	21/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15S0195	Fourniture et pose d'un bras de levage, d'une benne amovible et d'un coffre à outils sur camion 6,5T	01	20150355	FOREZ BENNES	42603	17 230,00	21/05/2015	29/05/2015
DEF	Procédure adaptée simple	15S0243	Collège Les Allobroges à La ROCHE SUR FORON - Travaux de suppression d'un bassin	01	20150356	TRANS MIS	74800	47 060,00	21/05/2015	23/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0103	RD 1005 -SPS - Reprise des joints de chaussée du Pont de Dronset	01	20150354	SPS CONTROLE	74420	580,00	22/05/2015	22/05/2015
DEF	Procédure adaptée simple	15F0275	BONS Travaux de mise en conformité	01	20150710	DESIGN CARRELAGE	42000	4 450,95	22/05/2015	22/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15S0080	Fourniture et pose d'arceaux de sécurité sur cabines engins de déneigement	01	20150360	BREVET	01441	Mini : 0 Montant maxi sur 15 mois : 49 000€	22/05/2015	01/06/2015
DR	Procédure adaptée simple	15S0289	Maîtrise d'oeuvre relative à des travaux urgents de mise en place d'écrans de protection contre les chutes de pierres de la route départementale 1005 (PR 43+020 à 43+150) sur le territoire de la commune de MEILLERIE	01	20150358	IMSRN	38330	3 930,00	22/05/2015	28/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0106	Mission topographique pour levé MNT autour du glissement de la RD 1206 à CHEVRIER	01	20150357	MAGNANT PERRILLAT	74350	6 000,00	25/05/2015	25/05/2015
DR	Appel d'offres ouvert	14S0136	Reconnaissance des zones à risques et études d'ouvrages de protection contre les chutes de pierres sur les RD de l'Arrondissement de BONNEVILLE	01	20150197	GEOLITHE	38920	144 000,00	26/05/2015	29/05/2015
DITM	Appel d'offres ouvert	14S0427	Investigations et missions d'ingénierie géotechniques pour l'aménagement et le confortement des routes départementales de la Haute-Savoie	01	20150292	IMSRN	38330	Mini : 0 Maxi : 350 000/an	26/05/2015	29/05/2015
DITM	Appel d'offres ouvert	14S0427	Investigations et missions d'ingénierie géotechniques pour l'aménagement et le confortement des routes départementales de la Haute-Savoie	02	20150293	HYDROGEOTECHNIQUE SUD-EST	73490	Mini : 0 Maxi : 350 000/an	26/05/2015	29/05/2015

Direction ou Service	Libellé mode de passation	N° d'affaire	Libellé de l'affaire	N° de lot	N° de marché	Nom de l'entreprise	Code postal de l'entreprise	Montant du marché HT	Date de signature du marché	Date de notification du marché
DITM	Appel d'offres ouvert	14S0427	Investigations et missions d'ingénierie géotechniques pour l'aménagement et le confortement des routes départementales de la Haute-Savoie	03	20150294	HYDROGEOTECHNIQUE SUD-EST	73490	Mini : 0 Maxi : 25 000/an	26/05/2015	29/05/2015
DITM	Appel d'offres ouvert	14S0427	Investigations et missions d'ingénierie géotechniques pour l'aménagement et le confortement des routes départementales de la Haute-Savoie	04	20150295	HYDROGEOTECHNIQUE SUD-EST	73490	Mini : 0 Maxi : 250 000/an	26/05/2015	29/05/2015
DR	Appel d'offres ouvert	14S0470	Réparation courante des ouvrages d'art des routes départementales de l'arrondissement DE THONON	01	20150127	EUROVIA ALPES	73800	720 000,00	26/05/2015	28/05/2015
DR	Appel d'offres ouvert	14S0501	Réparation des ouvrages d'art des routes départementales de l'arrondissement de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	01	20150143	ALPES OUVRAGES SARL	74560	720 000,00	26/05/2015	27/05/2015
DR	Appel d'offres ouvert	14S0513	Travaux de génie civil associés aux dispositifs de comptages routiers du département de Haute Savoie	01	20150296	GANTELET-GALABERTHIER Entreprise	69100	120 000,00	26/05/2015	01/06/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0104	Renouvellement d'une attestation de capacité concernant la manipulation des gaz frigorigènes de catégorie V	01	20150362	CEMAFROID	94266	855,00	26/05/2015	26/05/2015
DITM	Procédure adaptée simple	15F0107	VIRY DIFFUSEUR A40 et liaisons depuis la RD 1206 Complément MNT	01	20150364	MAGNANT PERRILLAT	74350	450,00	26/05/2015	28/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15S0313	RD354 Dégâts- PR 16+200 A PR 16+270- Topo - VERCHAIX	01	20150402	ARPENT'ALP		3 690,00	26/05/2015	27/05/2015
DITM	Procédure adaptée simple	15S0236	Déconstruction 2015 - Diagnostic Amiante-Plomb de 2 propriétés	01	20150386	QUALICONSULT IMMOBILIER	74960	6 650,00	27/05/2015	27/05/2015
DCSG	Procédure adaptée simple	15S0196	Réhabilitation du Bâtiment D à ANNECY - Rénovation par ponçage des pierres marbrières	01	20150340	AUDAX BASIC SYSTEM SAS	06200	17 032,44	28/05/2015	09/06/2015
DEF	Procédure adaptée simple	15F0131	RUMILLY Travaux de menuiserie extérieure sur 2 portes issues de secours	01	20150423	SOCIETE DU VILLARET	74410	7 890,36	29/05/2015	29/05/2015
DITM	Procédure adaptée simple	15F0108	Chemin de Tour la Reine - Portail principal	01	20150378	MITHIEUX TP	74600	5 410,00	01/06/2015	01/06/2015
COM	Marché fondé sur un accord-cadre (procédure simplifiée)	15F0109	10/ Conception et la réalisation d'infographies pour le Département de la Haute-Savoie	01	20150380	AGENCE IDE	75002	790,00	01/06/2015	01/06/2015

Direction ou Service	Libellé mode de passation	N° d'affaire	Libellé de l'affaire	N° de lot	N° de marché	Nom de l'entreprise	Code postal de l'entreprise	Montant du marché HT	Date de signature du marché	Date de notification du marché
DR	Appel d'offres ouvert	15S0010	Fourniture, maintenance et réparation du matériel de comptage pour le réseau routier départemental de Haute Savoie	01	20150366	SA AXIMUM RHONE ALPES	38130	192 000,00	01/06/2015	08/06/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0040	Collège François Mugnier à BONS EN CHABLAIS : Travaux d'extension, de restructuration de la demi-pension, et mise aux normes accessibilité.	01	20150247	GENHOME DECONTAMINATION	69570	29 929,00	01/06/2015	09/06/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0040	Collège François Mugnier à BONS EN CHABLAIS : Travaux d'extension, de restructuration de la demi-pension, et mise aux normes accessibilité.	02	20150248	GROSJEAN SARL	74540	75 877,40	01/06/2015	09/06/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0040	Collège François Mugnier à BONS EN CHABLAIS : Travaux d'extension, de restructuration de la demi-pension, et mise aux normes accessibilité.	03	20150249	SAEV	74330	5 226,00	01/06/2015	09/06/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0040	Collège François Mugnier à BONS EN CHABLAIS : Travaux d'extension, de restructuration de la demi-pension, et mise aux normes accessibilité.	04	20150250	BATI CHABLAIS	74200	281 196,00	01/06/2015	11/06/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0040	Collège François Mugnier à BONS EN CHABLAIS : Travaux d'extension, de restructuration de la demi-pension, et mise aux normes accessibilité.	05	20150251	PLANTAZ GEORGES SARL	74200	74 822,00	01/06/2015	09/06/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0040	Collège François Mugnier à BONS EN CHABLAIS : Travaux d'extension, de restructuration de la demi-pension, et mise aux normes accessibilité.	06	20150252	LB CHARPENTE	01380	267 273,47	01/06/2015	09/06/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0040	Collège François Mugnier à BONS EN CHABLAIS : Travaux d'extension, de restructuration de la demi-pension, et mise aux normes accessibilité.	07	20150253	ROUX ANDRE SA	74308	53 424,26	01/06/2015	09/06/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0040	Collège François Mugnier à BONS EN CHABLAIS : Travaux d'extension, de restructuration de la demi-pension, et mise aux normes accessibilité.	08	20150254	GENHOME DESENFUMAGE	69120	36 764,75	01/06/2015	09/06/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0040	Collège François Mugnier à BONS EN CHABLAIS : Travaux d'extension, de restructuration de la demi-pension, et mise aux normes accessibilité.	09	20150255	L'ATELIER DE LA MENUISERIE	73000	116 088,10	01/06/2015	10/06/2015

Direction ou Service	Libellé mode de passation	N° d'affaire	Libellé de l'affaire	N° de lot	N° de marché	Nom de l'entreprise	Code postal de l'entreprise	Montant du marché HT	Date de signature du marché	Date de notification du marché
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0040	Collège François Mugnier à BONS EN CHABLAIS : Travaux d'extension, de restructuration de la demi-pension, et mise aux normes accessibilité.	10	20150256	ROUX ANDRE SA	74308	112 834,70	01/06/2015	09/06/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0040	Collège François Mugnier à BONS EN CHABLAIS : Travaux d'extension, de restructuration de la demi-pension, et mise aux normes accessibilité.	11	20150257	L'ATELIER DE LA MENUISERIE	73000	99 402,85	01/06/2015	10/06/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0040	Collège François Mugnier à BONS EN CHABLAIS : Travaux d'extension, de restructuration de la demi-pension, et mise aux normes accessibilité.	12	20150258	ACAF	38320	12 998,00	01/06/2015	09/06/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0040	Collège François Mugnier à BONS EN CHABLAIS : Travaux d'extension, de restructuration de la demi-pension, et mise aux normes accessibilité.	13	20150259	ACOUST ISOL EURL	73000	77 378,80	01/06/2015	09/06/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0040	Collège François Mugnier à BONS EN CHABLAIS : Travaux d'extension, de restructuration de la demi-pension, et mise aux normes accessibilité.	14	20150260	SOLSYSTEM EURL	39260	118 357,80	01/06/2015	09/06/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0040	Collège François Mugnier à BONS EN CHABLAIS : Travaux d'extension, de restructuration de la demi-pension, et mise aux normes accessibilité.	15	20150261	LAPORTE SAS	74800	17 004,50	01/06/2015	09/06/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0040	Collège François Mugnier à BONS EN CHABLAIS : Travaux d'extension, de restructuration de la demi-pension, et mise aux normes accessibilité.	16	20150262	BONGLET SA	74100	62 909,86	01/06/2015	09/06/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0040	Collège François Mugnier à BONS EN CHABLAIS : Travaux d'extension, de restructuration de la demi-pension, et mise aux normes accessibilité.	17	20150263	ALBERT ET RATTIN SARL	73190	44 736,00	01/06/2015	09/06/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0040	Collège François Mugnier à BONS EN CHABLAIS : Travaux d'extension, de restructuration de la demi-pension, et mise aux normes accessibilité.	18	20150264	VENTIMECA CHABLAIS SAS	74140	279 539,72	01/06/2015	09/06/2015

Direction ou Service	Libellé mode de passation	N° d'affaire	Libellé de l'affaire	N° de lot	N° de marché	Nom de l'entreprise	Code postal de l'entreprise	Montant du marché HT	Date de signature du marché	Date de notification du marché
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0040	Collège François Mugnier à BONS EN CHABLAIS : Travaux d'extension, de restructuration de la demi-pension, et mise aux normes accessibilité.	20	20150265	AREA TECHNOLOGIES	74800	164 530,00	01/06/2015	09/06/2015
DCSG	Procédure adaptée simple	15S0096	CERD/CPI de Flaine - Travaux de reprise et d'extension du mur de soutènement	01	20150341	FTTA SARL	39310	25 920,00	01/06/2015	05/06/2015
DR	Appel d'offres ouvert	15S0078	Fourniture d'engins de déneigement type gros pousseur	01	20150359	THOMAS CONSTRUCTEURS	26801	1 051 200,00	02/06/2015	05/06/2015
DITM	Procédure adaptée simple	15S0250	RD1508-Boulevard de la corniche-Mobilier urbain	01	20150384	ALPES JARDINS PAYSAGES	74604	23 965,00	02/06/2015	02/06/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0114	Travaux d'urgence - Intempéries du 01/05/2015 Glissement talus aval + érosion des berges RD 22 PR 22+600 BIOGE FETERNES	01	20150391	LEC TRAVAUX PUBLICS	74390	69 400,00	03/06/2015	05/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0112	RD 992 - glissement de terrain à FRANGY - Levé topographique	01	20150385	BERNARD DUPONT SCP	74160	5 000,00	04/06/2015	04/06/2015
DITM	Procédure adaptée simple	15S0026	SPS-VELOROUTE LEMAN-MONT BLANC-MARIGNIER	01	20150401	SECOURISK SARL	74550	12 120,00	04/06/2015	04/06/2015
DR	Procédure adaptée simple	15S0283	Travaux sur les canalisations du CERD du Pont Rouge	01	20150403	FRANCON JEAN-LUC	74150	5 558,78	04/06/2015	06/06/2015
DR	Procédure adaptée simple	15S0291	CSPS- RD 413 Phases 3 et 4 Vaudagne - PR 0+000 à PR 3+500 - LES HOUCHES	01	20150361	PMM SARL	69120	8 865,00	04/06/2015	11/06/2015
DITM	Procédure adaptée simple	15F0113	Etude hydraulique pour l'aménagement de deux parkings P+R à Sallanches	01	20150390	INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE	74600	8 925,00	05/06/2015	05/06/2015
COM	Marché fondé sur un accord-cadre (procédure simplifiée)	15S0307	01/Gestion complète des supports de signalétique évènementielle du Département de la Haute-Savoie	01	20150396	CAIRN	44119	551,78	05/06/2015	08/06/2015
COM	Marché fondé sur un accord-cadre (procédure simplifiée)	15S0308	02/Gestion complète des supports de signalétique évènementielle du Département de la Haute-Savoie	01	20150397	CAIRN	44119	273,10	05/06/2015	15/06/2015
COM	Marché fondé sur un accord-cadre (procédure simplifiée)	15S0309	03/Gestion complète des supports de signalétique évènementielle du Département de la Haute-Savoie	01	20150398	CAIRN	44119	315,00	05/06/2015	15/06/2015

Direction ou Service	Libellé mode de passation	N° d'affaire	Libellé de l'affaire	N° de lot	N° de marché	Nom de l'entreprise	Code postal de l'entreprise	Montant du marché HT	Date de signature du marché	Date de notification du marché
COM	Marché fondé sur un accord-cadre (procédure simplifiée)	15S0310	04/Gestion complète des supports de signalétique évènementielle du Département de la Haute-Savoie	01	20150399	CAIRN	44119	1 121,78	05/06/2015	22/06/2015
COM	Marché fondé sur un accord-cadre (procédure simplifiée)	15S0311	05/Gestion complète des supports de signalétique évènementielle du Département de la Haute-Savoie	01	20150400	CAIRN	44119	1 818,30	05/06/2015	29/06/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0117	Dégats WE 1er Mai RD XXXXX commune de.....	01	20150407	PERRIER TP	69802	10 000,00	08/06/2015	08/06/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0121	Location birépandeur sans chauffeur	01	20150418	PATALOC	01160	5 400,00	08/06/2015	08/06/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0122	Levé topographique RD16 - PR 40 + 440 - commune de MANIGOD	01	20150412	GBS	74540	3 400,00	08/06/2015	08/06/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0123	Levé topographique RD1508 - PR 24 + 340 parking gauche MESIGNY	01	20150413	GBS	74540	2 250,00	08/06/2015	08/06/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0124	Levé topographique RD1508 - PR 23 + 560 gauche (STEP) - commune de SALLENOVES	01	20150414	GBS	74540	1 450,00	08/06/2015	08/06/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0125	Levé topographique RD 2 PR 28.36 et PR 28.57 à THORENS GLIERES	01	20150415	ROSTAND CABINET	74940	2 480,00	08/06/2015	08/06/2015
DEF	Procédure adaptée simple	15S0209	Collège Arthur Rimbaud à ST JULIEN GENEVOIS - Mise en conformité du système de sécurité incendie	01	20150426	SECURITON	74960	36 693,50	09/06/2015	09/06/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0140	RD 1005 Dépose de potense en direction carrefour feux Commune de SCIEZ	01	20150447	SIGNAUX GIROD	39401	4 266,40	10/06/2015	08/06/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0136	RD5 - Busage de fossé Naves - PR 29 + 300 - LAFRASSE	01	20150438	LAFRASSE ET FILS SARL	74230	8 027,00	11/06/2015	11/06/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0139	Rd 16 - Dégât au lieu dit Prés de l'ours" PR 39+850 - Commune MANIGOD- Levé topographique"	01	20150444	GBS	74540	1 425,00	11/06/2015	11/06/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0141	RD1005 Remplacement bacs EVERGREEN suite accident contournement de THONON	01	20150455	ALBERT CLAPASSON ET FILS	74890	13 383,00	11/06/2015	11/06/2015
DEF	Procédure adaptée simple	15F0274	FAVERGES Prélèvement huile transformateur HTA	01	20150708	AREA TECHNOLOGIES	74800	506,00	11/06/2015	11/06/2015
DEF	Procédure adaptée simple	15S0239	Collège Jean-Jacques Rousseau à ST JULIEN EN GENEVOIS - Travaux de couverture	01	20150440	ADC CHARPENTE	74540	17 020,00	11/06/2015	11/06/2015
DAC	Procédure adaptée simple	15S0276	Abbaye de Sixt-Fer-à-Cheval - Projet Ethnologia - Etude archéologique préventive	01	20150454	ARCHEODUNUM SAS	69970	19 940,00	11/06/2015	16/06/2015

Direction ou Service	Libellé mode de passation	N° d'affaire	Libellé de l'affaire	N° de lot	N° de marché	Nom de l'entreprise	Code postal de l'entreprise	Montant du marché HT	Date de signature du marché	Date de notification du marché
DR	Procédure adaptée simple	15F0145	Travaux installation électrique CERD RUMILLY	01	20150459	DAVID TELECOM	74330	1 058,23	12/06/2015	15/06/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0148	Equipement poste travail SAS existant CERD RUMILLY	01	20150461	DAVID TELECOM	74330	579,58	12/06/2015	15/06/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0159	Collège Louis Armand à CRUSEILLES : travaux de restructuration partielle du collège.	01	20150427	GBA	38120	84 812,00	12/06/2015	19/06/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0159	Collège Louis Armand à CRUSEILLES : travaux de restructuration partielle du collège.	02	20150428	3 B CONSTRUCTION	74330	38 565,00	12/06/2015	18/06/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0159	Collège Louis Armand à CRUSEILLES : travaux de restructuration partielle du collège.	03	20150431	METALLERIE DU FOREZ ETS BLANCHET	42603	18 989,82	12/06/2015	18/06/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0159	Collège Louis Armand à CRUSEILLES : travaux de restructuration partielle du collège.	06	20150429	METALLERIE DU FOREZ ETS BLANCHET	42603	174 979,40	12/06/2015	18/06/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0159	Collège Louis Armand à CRUSEILLES : travaux de restructuration partielle du collège.	08	20150432	CONTIN SARL	74960	11 455,00	12/06/2015	18/06/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0159	Collège Louis Armand à CRUSEILLES : travaux de restructuration partielle du collège.	09	20150433	BDS	42100	59 843,28	12/06/2015	18/06/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0159	Collège Louis Armand à CRUSEILLES : travaux de restructuration partielle du collège.	10	20150434	SNPI SARL	74960	69 785,00	12/06/2015	18/06/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0159	Collège Louis Armand à CRUSEILLES : travaux de restructuration partielle du collège.	11	20150435	SPCP SAS	74520	12 875,70	12/06/2015	19/06/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0159	Collège Louis Armand à CRUSEILLES : travaux de restructuration partielle du collège.	14	20150436	RCE GENIE ELECTRIQUE SARL	74960	148 736,14	12/06/2015	18/06/2015
DEF	Procédure adaptée simple	15S0222	Collège Jean Jacques Rousseau à ST JULIEN EN GENEVOIS - Mise en conformité du système de sécurité incendie	01	20150457	STECH	74200	13 904,45	12/06/2015	12/06/2015
COM	Marché fondé sur un accord-cadre (procédure simplifiée)	15S0330	06/Gestion complète des supports de signalétique évènementielle du Département de la Haute-Savoie	01	20150480	CAIRN	44119	348,99	12/06/2015	15/06/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0184	Travaux d'urgence - Intempréries du 01/05/2015 - Erosion des Berges les Geydets RD 902 PR 22+100 - LE BIOT	01	20150536	COLAS RHONE ALPES AUVERGNE	74200	19 299,82	15/06/2015	15/06/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0092	Travaux de construction du nouveau collège de l'Albanais à Rumilly : lot n°01 Terrassement-VRD.	01	20150363	SASSI BTP	74152	659 347,35	15/06/2015	17/06/2015
DR	Procédure adaptée simple	15S0279	RD 123, CONTAMINE SARZIN - Busage de fossés PR 0+800 A 0+940 ET PR 1+000 A 1+180	01	20150470	PRTP PERE ET FILS SARL	74270	23 695,00	15/06/2015	16/06/2015

Direction ou Service	Libellé mode de passation	N° d'affaire	Libellé de l'affaire	N° de lot	N° de marché	Nom de l'entreprise	Code postal de l'entreprise	Montant du marché HT	Date de signature du marché	Date de notification du marché
DR	Procédure adaptée simple	15S0361	CSPS 3+R RD902 LES GETS LA POUFFERIE	01	20150562	SECOURISK SARL	74550	1 005,00	15/06/2015	15/06/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0154	Changement fenêtres bureau CERD RUMILLY	01	20150477	WOOD MONTAGNE	74600	2 311,53	16/06/2015	18/06/2015
DR	Procédure adaptée ouverte	15S0016	RD 5 - Retrait d'amiante sur enrobés entre PR 33+720 et 33+910 - Commune VILLAZ	01	20150377	SAD	74150	87 759,00	16/06/2015	23/06/2015
DSI	Marché négocié sans mise en concurrence	15S0049	Maintenance évolutive et assistance du progiciel NEOSCOPE (module sein, colon, utérus) et acquisition GED	01	20150490	EPICONCEPT SARL	75012	Mini : 0 Maxi : 15 000 par semestre	16/06/2015	22/06/2015
DCSG	Procédure adaptée ouverte	15S0205	Réalisation de Diagnostics Accessibilité handicapés et d'un Agenda d'Accessibilité Programmée des bâtiments ERP du Département de la Haute-Savoie gérés par la DCSG	01	20150446	ASCAUDIT MOBILITE	18570	48 000,00	16/06/2015	18/06/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0271	Collège Le Semnoz à SEYNOD : Mise en place d'un nouveau système de sécurité incendie.	01	20150462	DAVID TELECOM	74330	46 602,22	16/06/2015	23/06/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0155	RD31 - Pont de l'Abîme - Purge et débroussaillage - RG	01	20150476	ALTITUDE CONSTRUCTION	74480	1 150,00	17/06/2015	17/06/2015
DEF	Procédure adaptée simple	15F0169	CHAMONIX Travaux de sécurité	01	20150494	RCE GENIE ELECTRIQUE	74330	5 889,20	17/06/2015	17/06/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0203	Travaux de mise en conformité de l'accessibilité dans les collèges publics du bassin d'ANNEMASSE : Reconsultation lots 03, 04 et 10.	03	20150374	BONGLET SA	39001	76 624,76	17/06/2015	24/06/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0203	Travaux de mise en conformité de l'accessibilité dans les collèges publics du bassin d'ANNEMASSE : Reconsultation lots 03, 04 et 10.	04	20150376	MIGNOLA CARRELAGES	73190	75 461,91	17/06/2015	24/06/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0203	Travaux de mise en conformité de l'accessibilité dans les collèges publics du bassin d'ANNEMASSE : Reconsultation lots 03, 04 et 10.	10	20150375	MATERLABO	69520	34 805,29	17/06/2015	24/06/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0149	RD 16 Dégât au lieu dit Prés de l'ours" Commune MANIGOD - Etude hydraulique"	01	20150483	Cabinet LONGERAY	73410	950,00	18/06/2015	18/06/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0157	RD 202 - Pont Neuf à ARTHAZ - Etude de faisabilité GCDF et canalisation	01	20150479	OMNIS STRUCTURES CONSEILS	73100	4 200,00	18/06/2015	18/06/2015

Direction ou Service	Libellé mode de passation	N° d'affaire	Libellé de l'affaire	N° de lot	N° de marché	Nom de l'entreprise	Code postal de l'entreprise	Montant du marché HT	Date de signature du marché	Date de notification du marché
DR	Procédure adaptée simple	15F0160	Travaux d'urgence - Intempéries du 01/05/2015 - Fourniture et mise en place de blocs béron pour glissement RD 235 PR 5+3	01	20150482	AXIMUM	74150	6 780,00	18/06/2015	15/05/2015
DCSG	Procédure adaptée simple	15S0235	Travaux d'installation et/ou de complément d'installation de systèmes de GTE sur 9 bâtiments du Département de la Haute-Savoie	01	20150395	RCE GENIE ELECTRIQUE SARL	74960	47 933,34	18/06/2015	24/06/2015
DSTDD	Procédure adaptée ouverte	15S0008	Mise en place et suivi du compostage de bio-déchets crus et cuits de restauration collective du Département de la Haute-Savoie	01	20150367	TRIEVES COMPOSTAGE ET ENVIRONNEMENT	38710	36 000,00	19/06/2015	25/06/2015
DR	Appel d'offres ouvert	15S0012	Réparation et entretien de petits ouvrages d'art sur les RD de l'Arrondissement de BONNEVILLE - Période 2015 à 2018	01	20150349	ALPES OUVRAGES SARL	74560	576 000,00	19/06/2015	23/06/2015
DEF	Appel d'offres ouvert	15S0041	Collèges publics : Mission de contrôle technique pour les travaux de réhabilitation, de maintenance et d'amélioration du patrimoine.	01	20150347	SOCOTEC	74960	48 000,00	19/06/2015	23/06/2015
DEF	Appel d'offres ouvert	15S0041	Collèges publics : Mission de contrôle technique pour les travaux de réhabilitation, de maintenance et d'amélioration du patrimoine.	02	20150348	QUALICONSULT	74960	48 000,00	19/06/2015	23/06/2015
DR	Procédure adaptée ouverte	15S0069	RD 12 - Dévoiement et reprofilage du PR 19+800 au PR 21+600 - Communes de SERRAVAL et LES CLEFS	01	20150392	LATHUILLE FRERES SAS	74450	548 660,50	19/06/2015	25/06/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0033	Commune de DINGY-SAINT-CLAIR - Détermination des risques rocheux et des forêts à fonction de protection le long de la RD	01	20150499	GEOLITHE	38920	8 600,00	22/06/2015	22/06/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0144	RD 907 - PONT de FILLINGES - Relevé topo 2015	01	20150491	GBS	74540	2 680,00	22/06/2015	22/06/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0164	RD14 Val de Fier - confortement de paroi EC19 - SEYSSEL	01	20150488	BUREAU ALPES CONTROLES	74940	4 730,00	22/06/2015	22/06/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0172	RD1201 levé topographique PR 7 + 250 à 7 + 700 - commune de MURES	01	20150508	GBS	74540	3 625,00	22/06/2015	22/06/2015
DR	Procédure adaptée simple	15S0079	Fourniture et pose de 3 chargeurs frontaux sur tracteurs agricoles	01	20150506	BAUDET ET FILS	74150	43 110,00	22/06/2015	27/06/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0248	Collège René Long à ALBY SUR CHERAN : travaux de réfection des couvertures des bâtiments administration et extension aile sud.	01	20150475	ALPES ZINGUERIE	74960	122 802,20	22/06/2015	16/07/2015
DEF	Procédure adaptée simple	15S0258	Collège G.Anthonioz de Gaulle à CLUSES : travaux de réhabilitation des sanitaires élèves du bâtiment A - Reconsultation des lots n°04 et 05.	04	20150503	SOUDEM CONSTRUCTIONS	73800	30 510,00	22/06/2015	25/06/2015

Direction ou Service	Libellé mode de passation	N° d'affaire	Libellé de l'affaire	N° de lot	N° de marché	Nom de l'entreprise	Code postal de l'entreprise	Montant du marché HT	Date de signature du marché	Date de notification du marché
DEF	Procédure adaptée simple	15S0258	Collège G.Anthonioz de Gaulle à CLUSES : travaux de réhabilitation des sanitaires élèves du bâtiment A - Reconsultation des lots n°04 et 05.	05	20150507	PC PLUS SARL	69250	21 358,38	22/06/2015	08/07/2015
DCSG	Procédure adaptée simple	15S0338	CERD de ST JORIOZ - Travaux de préchargement de la zone du hangar à sel	01	20150504	GROSJEAN SARL	74540	26 380,00	22/06/2015	24/06/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0166	RD31 - Pont de l'Abîme - Relevé topographique RG	01	20150500	GBS	74540	1 560,00	23/06/2015	23/06/2015
DEF	Procédure adaptée simple	15F0186	REIGNIER Mise en place appareils à lames pour désenfumage et ventilation hall	01	20150549	AEC DESENFUMAGE	69970	18 869,00	23/06/2015	23/06/2015
DSI	Marché négocié sans mise en concurrence	15S0134	Maintenance évolutive, réglementaire, assistance, support et prestations complémentaires pour le logiciel d'observatoire fiscal : A2f	01	20150445	RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES	35000	Mini : 0 Maxi : 15 000/an	23/06/2015	30/06/2015
DEF	Procédure adaptée simple	15F0182	SAINT PIERRE EN FAUCIGNY Travaux mise en sécurité accès demi-pension	01	20150535	RESIMAT	74800	10 234,89	24/06/2015	24/06/2015
DEF	Procédure adaptée simple	15F0191	SAINT PIERRE EN FAUCIGNY Travaux pose carrelage plinthe dans le CDI	01	20150558	CASALINUOVO JEAN-FRANCOIS	74970	6 115,73	24/06/2015	24/06/2015
DR	Procédure adaptée ouverte	15S0133	RD 1501 - Réhabiltation du pont de Saut de Mouton PR1+0887 - Commune de CRAN GEVRIER	01	20150420	FREYSSINET	69630	188 902,25	24/06/2015	10/07/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0086	Mission de repérage amiante Arr ANNECY ST JULIEN	01	20150448	JURIS DIAGNOSTICS IMMOBILIERS	73375	Mini : 6 125 Maxi : 24 500	25/06/2015	25/06/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0162	Mission de répérage d'amiante sur le réseau routier départemental des arrondissements de THONON et BONNEVILLE	01	20150485	JURIS DIAGNOSTICS IMMOBILIERS	73375	Mini : 6 125 Maxi : 24 500	25/06/2015	25/06/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0177	RD6 Glissement de terrain - ARBUSIGNY	01	20150521	IMSRN	38330	12 000,00	25/06/2015	29/06/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0165	SPS - RD 22 Construction d'un réseau eaux pluviales à RD 26 Chez Perroux	01	20150489	ALPES CONTROLES	74200	2 040,00	26/06/2015	30/06/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0229	Travaux en urgence suite intempéries du 01/05/2015 - Mission expertise et assistance technique sur DRANSES	01	20150608	HYDRETUDES	74370	4 950,00	26/06/2015	26/06/2015
DEF	Procédure adaptée simple	15F0251	Collège La Pierre aux Fées à REIGNIER - Remplacement de vitrages en verrière	01	20150657	MODERN ALU	74800	5 044,00	26/06/2015	26/06/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0135	Collège Geneviève Anthonioz De Gaulle à CLUSES - Réhabilitation des sanitaires élèves du bâtiment A	01	20150371	ABAJOUE SARL	74290	15 564,25	26/06/2015	10/07/2015

Direction ou Service	Libellé mode de passation	N° d'affaire	Libellé de l'affaire	N° de lot	N° de marché	Nom de l'entreprise	Code postal de l'entreprise	Montant du marché HT	Date de signature du marché	Date de notification du marché
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0135	Collège Geneviève Anthonioz De Gaulle à CLUSES - Réhabilitation des sanitaires élèves du bâtiment A	02	20150369	SNPI SARL	74960	9 775,40	26/06/2015	10/07/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0135	Collège Geneviève Anthonioz De Gaulle à CLUSES - Réhabilitation des sanitaires élèves du bâtiment A	03	20150370	BOYER ET FILS SAS	74300	12 794,80	26/06/2015	10/07/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0135	Collège Geneviève Anthonioz De Gaulle à CLUSES - Réhabilitation des sanitaires élèves du bâtiment A	06	20150368	SDEL SAVOIE LEMAN	74300	2 500,29	26/06/2015	10/07/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0186	Collège le Verney à SALLANCHES : Travaux de réfection de la toiture et de la verrière bâtiment D.	01	20150372	ROUX ANDRE SA	74308	173 893,86	26/06/2015	30/06/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0186	Collège le Verney à SALLANCHES : Travaux de réfection de la toiture et de la verrière bâtiment D.	02	20150373	ALPAL SN	74960	85 580,00	26/06/2015	30/06/2015
DR	Procédure adaptée simple	15S0278	Rénovation de 3 fenêtres au PA de MEGEVE	01	20150502	ABBE JOSEPH	74170	0,00	26/06/2015	26/06/2015
DR	Procédure adaptée simple	15S0278	Rénovation de 3 fenêtres au PA de MEGEVE	02	20150516	TECHNIVERRE CONZATTI	74950	2 940,00	26/06/2015	26/06/2015
DAC	Procédure adaptée simple	15S0343	Numérisation des intérieurs de l'église et du RDC du logis	01	20150574	VEISSIERE OLIVIER	74370	12 350,00	26/06/2015	29/06/2015
COM	Procédure adaptée simple	15F0156	Guitare en Scène 18 juillet 2015 - Achat d'un espace privilège	01	20150543	GUITARE EN SCENE	74164	7 200,00	29/06/2015	01/07/2015
COM	Procédure adaptée simple	15F0161	Accompagnement de la collectivité dans le contexte post-électoral	01	20150592	PLACIDI ROLANDE	69006	7 000,00	29/06/2015	08/07/2015
DITM	Procédure adaptée simple	15F0170	RD1508. Réalisation d'un mur de la copropriété du Paradis à ANNECY. Mission SPS	01	20150518	BPH CONSULTING	73100	1 050,00	29/06/2015	29/06/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0176	RD6 Glissement de terrain - ARBUSIGNY	01	20150520	SNMF	74930	12 000,00	29/06/2015	29/06/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0178	RD6 Glissement de terrain - ARBUSIGNY	01	20150522	SNMF	74930	12 000,00	29/06/2015	29/06/2015
DITM	Procédure adaptée simple	15F0179	Mise en place ligne balisage travaux aux Balmettes (TALLOIRES)	01	20150529	SIKOO MARINE SOLUTIONS	74410	6 761,57	29/06/2015	25/06/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0185	Dégats WE 1er Mai 2015 RD 6 TALUS ARBUSIGNY	01	20150540	SNMF	74930	11 925,00	29/06/2015	15/07/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0256	Collège Jacques Brel à TANINGES : travaux de réhabilitation extérieure bâtiment Nord et Accueil - lot n°01Menuiseries extérieures""	01	20150515	METALLERIE DU FOREZ ETS BLANCHET	42603	240 093,63	29/06/2015	04/07/2015

Direction ou Service	Libellé mode de passation	N° d'affaire	Libellé de l'affaire	N° de lot	N° de marché	Nom de l'entreprise	Code postal de l'entreprise	Montant du marché HT	Date de signature du marché	Date de notification du marché
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0043	Collège Jacques Brel à TANINGES : travaux de rénovation extérieure du bâtiment Nord et bâtiment Accueil.	02	20150449	BONGLET SA	39001	46 928,00	30/06/2015	06/07/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0043	Collège Jacques Brel à TANINGES : travaux de rénovation extérieure du bâtiment Nord et bâtiment Accueil.	03	20150450	ROSAZ ENERGIES	73250	90 900,00	30/06/2015	06/07/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0043	Collège Jacques Brel à TANINGES : travaux de rénovation extérieure du bâtiment Nord et bâtiment Accueil.	04	20150451	ROUX ANDRE SA	74308	132 352,36	30/06/2015	06/07/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0043	Collège Jacques Brel à TANINGES : travaux de rénovation extérieure du bâtiment Nord et bâtiment Accueil.	05	20150452	UC BATIMENT	73230	9 150,00	30/06/2015	06/07/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0043	Collège Jacques Brel à TANINGES : travaux de rénovation extérieure du bâtiment Nord et bâtiment Accueil.	06	20150453	VALGO	75008	29 645,00	30/06/2015	06/07/2015
DCSG	Procédure adaptée ouverte	15S0057	Abbaye de SIXT FER A CHEVAL - Projet Ethnologia - Travaux de réfection des menuiseries extérieures bois	01	20150474	RAMUS	73410	58 525,00	30/06/2015	09/07/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0139	Collège Les Rives du Léman à EVIAN - Création d'un bloc sanitaire sur cour	01	20150523	EIFFAGE CONSTRUCTION CHABLAIS SERVICES	74200	19 500,00	30/06/2015	03/07/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0139	Collège Les Rives du Léman à EVIAN - Création d'un bloc sanitaire sur cour	02	20150524	FAVRAT CONSTRUCTION BOIS SAS	74550	11 400,00	30/06/2015	03/07/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0139	Collège Les Rives du Léman à EVIAN - Création d'un bloc sanitaire sur cour	06	20150525	BOUJON DENIS SAS	74200	8 188,00	30/06/2015	03/07/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0139	Collège Les Rives du Léman à EVIAN - Création d'un bloc sanitaire sur cour	07	20150526	LANSARD ENTREPRISE	38240	12 635,00	30/06/2015	03/07/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0139	Collège Les Rives du Léman à EVIAN - Création d'un bloc sanitaire sur cour	08	20150527	JACQUIER R. SARL	74500	7 401,26	30/06/2015	03/07/2015
DR	Procédure adaptée ouverte	15S0030	RD1205-RD12-Aménagement du Carrefour Giratoire de la Côte d'Hyot - Commune de BONNEVILLE	01	20150439	BENEDETTI-GUELPA	74190	970 134,59	01/07/2015	06/07/2015
DR	Procédure adaptée ouverte	15S0061	RD 22 - Aménagement d'un carrefour giratoire sur l'entrée Ouest du Chef-lieu - Commune d'ABONDANCE	01	20150537	COLAS RAA PERRIER 74	74550	367 640,69	01/07/2015	06/07/2015
DCSG	Procédure adaptée simple	15S0226	Rénovation partielle de la chaufferie du bâtiment d'Action Sociale et Solidarité et du bâtiment de l'Arrondissement de Cruseilles	01	20150509	ETS SERGE POISSON	74370	58 300,00	02/07/2015	07/07/2015

Direction ou Service	Libellé mode de passation	N° d'affaire	Libellé de l'affaire	N° de lot	N° de marché	Nom de l'entreprise	Code postal de l'entreprise	Montant du marché HT	Date de signature du marché	Date de notification du marché
COM	Marché fondé sur un accord-cadre (procédure simplifiée)	15S0352	07/Gestion complète des supports de signalétique évènementielle du Département de la Haute-Savoie	01	20150551	CAIRN	44119	866,10	02/07/2015	06/07/2015
DITM	Marché négocié de maîtrise d'oeuvre	14S0050	Moe pour doublement de la RD 3508 PR 15.6 AU PR 18.5 - Communes de MEYTHET - EPAGNY - METZ TESSY	01	20150517	SETEC ALS	69458	1 090 150,00	03/07/2015	08/07/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0187	Travaux en urgence suite intempéries du 01/05/2015 - Erosion de berges La Vignette" RD 902 PR 20+500 LE BIOT"	01	20150552	DRAGAGE DE LA HAUTE DRANSE ET TRAVAUX	74430	85 000,00	03/07/2015	11/06/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0160	Travaux de mise en conformité des ascenseurs et monte-charges de l'ensemble des collèges publics du département.	01	20150487	ENTREPR. REG. D'ASCENSEURS	73420	448 016,00	03/07/2015	06/07/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0142	Installation d'une station de lavage au CERD DU PONT ROUGE	01	20150566	JEAN FRANCOIS CARTERON EQUIPEMENTS	74600	4 996,00	06/07/2015	08/07/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0190	Assistance au maitre d'ouvrage pour mise en place d'un contrat d'entretien - RD 1205 - PN46-SALLANCHES	01	20150557	INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE	74600	3 894,00	06/07/2015	06/07/2015
COM	Marché fondé sur un accord-cadre (procédure simplifiée)	15F0197	08/ Gestion complète des supports de signalétique évènementielle du Département de la Haute-Savoie	01	20150568	CAIRN	44119	825,84	06/07/2015	08/07/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0254	RD13 - Glissement Joux - Essais de pression & désinfection des conduites- PASSY	01	20150666	BENEDETTI-GUELPA	74190	1 775,00	06/07/2015	06/07/2015
DR	Procédure adaptée ouverte	15S0167	RD 12 - Travaux construction d'une paroi clouée au lieu-dit Au Rachy" PR 82+760 à 82+830, Commune de DRAILLANT"	01	20150505	ALPES OUVRAGES SARL	74560	281 495,37	06/07/2015	16/07/2015
DR	Procédure adaptée simple	15S0229	RD 992 - FRANGY - PR 15+300 A 15+440 - Pose de fosses béton	01	20150560	PAGET HERVE ET FILS SARL	74330	12 840,00	06/07/2015	08/07/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0261	Collège Beauregard à CRAN GEVRIER : travaux de chaufferie.	01	20150497	ADITEC SAS	73410	55 724,46	06/07/2015	11/07/2015
DR	Procédure adaptée simple	15S0264	Fourniture de pièces pour la confection de flexibles hydrauliques	01	20150565	E.R.O.M.	74600	Montant maxi sur 3 ans : 49 000	06/07/2015	08/07/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0197	Collège Michel Servet à ANNEMASSE : Travaux de couverture sur le bâtiment principal.	01	20150492	ALPES ZINGUERIE	74960	154 800,00	07/07/2015	09/07/2015
DR	Procédure adaptée simple	15S0297	Coordination SPS - RD 907 Enrochements des Berges du Giffre	01	20150550	SECOURISK SARL	74550	1 465,00	07/07/2015	07/07/2015

Direction ou Service	Libellé mode de passation	N° d'affaire	Libellé de l'affaire	N° de lot	N° de marché	Nom de l'entreprise	Code postal de l'entreprise	Montant du marché HT	Date de signature du marché	Date de notification du marché
DR	Procédure adaptée simple	15F0196	Mission CCSPS - RD 5 Sécurisation de carrefour et aménagement de 2 arrêts de cars au lieu dit Ronzier "- Commune VILLAZ	01	20150567	AED	74370	849,00	08/07/2015	08/07/2015
COM	Marché fondé sur un accord-cadre (procédure simplifiée)	15F0198	09/ Gestion complète des supports de signalétique évènementielle du Département de la Haute-Savoie	01	20150569	CAIRN	44119	746,64	08/07/2015	08/07/2015
COM	Marché fondé sur un accord-cadre (procédure simplifiée)	15F0199	10 / Gestion complète des supports de signalétique évènementielle du Département de la Haute-Savoie	01	20150570	CAIRN	44119	865,44	08/07/2015	08/07/2015
COM	Marché fondé sur un accord-cadre (procédure simplifiée)	15F0201	12/ Gestion complète des supports de signalétique évènementielle du Département de la Haute-Savoie	01	20150572	CAIRN	44119	340,74	08/07/2015	08/07/2015
COM	Marché fondé sur un accord-cadre (procédure simplifiée)	15F0202	11 /Gestion complète des supports de signalétique évènementielle du Département de la Haute-Savoie	01	20150573	CAIRN	44119	860,82	08/07/2015	08/07/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0203	RD 909 Aménagement bandes cyclables -Pont de Morette et Pont du Sapey- Commune THONES- Levé topographique	01	20150575	MESUR'ALPES	73200	4 684,00	08/07/2015	08/07/2015
DCSG	Procédure adaptée simple	15S0317	Fourniture, pose et raccordement d'une table élévatrice destinée au quai de déchargement des Archives Départementales de Haute Savoie	01	20150564	ACI ELEVATION	51110	14 326,18	08/07/2015	10/07/2015
DEF	Procédure adaptée simple	15S0318	Collège A.de Gaulle à CLUSES : Fourniture et installation d'une machine à laver la vaisselle avec rendement de 140 à 190 casiers/H.	01	20150581	CUNY PROFESSIONNEL	01006	23 850,00	08/07/2015	09/07/2015
DCSG	Procédure adaptée simple	15S0344	Travaux de peinture dans 2 bureaux du rez-de-chaussée de l'Hôtel du Département de la Haute-Savoie	01	20150580	MANTILLERI SARL	74000	8 378,20	08/07/2015	08/07/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0204	RD 22 - PR 37+815 à 38+050 - Aménagement d'un carrefour giratoire - Commune d'ABONDANCE	01	20150576	SECOURISK SARL	74550	3 200,00	09/07/2015	03/08/2015
DAEDR	Procédure adaptée simple	15F0205	Entretien d'ouvrage de rétention d'eau sur l'alpage du PLAN du SALEVE	01	20150624	ETABLISSEMENTS BOURGOIN	45140	8 905,00	09/07/2015	09/07/2015

Direction ou Service	Libellé mode de passation	N° d'affaire	Libellé de l'affaire	N° de lot	N° de marché	Nom de l'entreprise	Code postal de l'entreprise	Montant du marché HT	Date de signature du marché	Date de notification du marché
DCSG	Procédure adaptée simple	14S0483	Achat de consommables et matériels médicaux pour les services médico-sociaux du Département de la Haute-Savoie	01	20150582	EBONY	91940	19 200,00	10/07/2015	17/07/2015
DR	Procédure adaptée ouverte	15S0029	RD1212 - Demolition de batiments en bordure de la voie PR5+500 - COMBLOUX	01	20150496	BENEDETTI-GUELPA	74190	72 752,85	10/07/2015	16/07/2015
DCSG	Marché négocié de maîtrise d'oeuvre	14S0295	Site Départemental avenue de la Plaine à Annecy - Travaux de réhabilitation énergétique - Mission de maîtrise d'oeuvre	01	20150539	DE JONG ARCHITECTES	74940	179 102,68	13/07/2015	17/07/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0209	Travaux d'urgence - Intempéries du 01/05/2015 - Erosion de berges Les Martinets" - RD 293 PR 2+950 - Commune de SAINT J"	01	20150587	DRAGAGE DE LA HAUTE DRANSE ET TRAVAUX	74430	35 681,69	13/07/2015	13/07/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0210	Travaux d'urgence - intempéries du 01/05/2015 - Erosion des berges la Crottaz" - RD 328 PR 0+100 - commune d'ESSERT-ROM"	01	20150588	DRAGAGE DE LA HAUTE DRANSE ET TRAVAUX	74430	0,00	13/07/2015	13/07/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0211	Travaux d'urgence - Intempéries du 01/05/2015 - Erosion des berges Pont des Plagnettes" RD 902 PR 31+000 - commune de M"	01	20150589	DRAGAGE DE LA HAUTE DRANSE ET TRAVAUX	74430	31 588,47	13/07/2015	13/07/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0212	Travaux en urgence - Intempéries du 01/05/2015 - Création module écran pare pierre - Tunnel de Bioge RD 902 PR 11+400 Co	01	20150590	ACRO BTP	74190	40 196,50	13/07/2015	13/07/2015
DITM	Procédure adaptée simple	15F0213	ARPENT'ALP - Denis BORREL géomètre.Commune de Nernier - Yvoire - Excenevex - Port de Sciez	01	20150591	ARPENTALP BORREL DENIS SELARL	74250	3 560,10	13/07/2015	13/07/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0215	RD19 Giratoire les Rossés - Fourniture et pose de pale - MARIGNIER	01	20150593	AXIMUM	74150	3 960,00	13/07/2015	13/07/2015
DR	Appel d'offres ouvert	15S0169	Fourniture d'une pelle mécanique sur pneus	01	20150510	FRAMATEQ RHONE ALPES	69804	163 900,00	15/07/2015	20/07/2015
DR	Procédure adaptée simple	15S0247	Fourniture de granulés de bois - CERD de Saint Jeoire	01	20150538	SAVOIE ENERGIE	74800	13 200,00	15/07/2015	15/07/2015
DR	Procédure adaptée simple	15S0282	RD 1206/903 PS des Framboises - Remplacement des joints de chaussée	01	20150554	EUROJOINT	69530	6 495,00	15/07/2015	17/07/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0195	Prestations topographiques d'implantation de l'axe et des emprises du projet d'aménagement de la RD 26 à Vailly, lieu-di	01	20150602	BARNOUD - TROMBERT SCP	74200	2 102,00	16/07/2015	17/07/2015

Direction ou Service	Libellé mode de passation	N° d'affaire	Libellé de l'affaire	N° de lot	N° de marché	Nom de l'entreprise	Code postal de l'entreprise	Montant du marché HT	Date de signature du marché	Date de notification du marché
COM	Marché fondé sur un accord-cadre (procédure simplifiée)	15F0220	13/Gestion complète des supports de signalétique évènementielle du Département de la Haute-Savoie	01	20150598	CAIRN	44119	903,72	17/07/2015	20/07/2015
COM	Marché fondé sur un accord-cadre (procédure simplifiée)	15F0221	14/Gestion complète des supports de signalétique évènementielle du Département de la Haute-Savoie	01	20150599	CAIRN	44119	686,44	17/07/2015	20/07/2015
COM	Marché fondé sur un accord-cadre (procédure simplifiée)	15F0222	15/Gestion complète des supports de signalétique évènementielle du Département de la Haute-Savoie	01	20150600	CAIRN	44119	1 690,00	17/07/2015	20/07/2015
COM	Marché fondé sur un accord-cadre (procédure simplifiée)	15F0223	16/Gestion complète des supports de signalétique évènementielle du Département de la Haute-Savoie	01	20150601	CAIRN	44119	250,00	17/07/2015	20/07/2015
DEF	Procédure adaptée simple	15F0239	MEGEVE Remplacement baignoires logements de fonction	01	20150642	PONCET SARL	74330	6 538,17	17/07/2015	17/07/2015
DEF	Procédure adaptée simple	15F0246	CRANVE SALES Travaux mise en conformité alimentation en eau mitigée du bâtiment 1/2 pension	01	20150653	PONCET SARL	74330	10 604,61	17/07/2015	17/07/2015
DR	Procédure adaptée simple	15S0153	Fourniture et pose de bennes et d'équipements sur châssis camion 6,5T	01	20150595	FREDERIC PIN SARL	69800	Mini : 0 Maxi : 49 950 sur 15 mois	17/07/2015	21/07/2015
DSI	Procédure adaptée simple	15S0293	Migration de l'application Antiriade vers MyAntiriade	01	20150603	DYNUX	26400	Mini: 0 Maxi : 10 000	17/07/2015	24/07/2015
DEF	Procédure adaptée simple	15S0339	Collèges publics : Fourniture et installation de matériel de cuisson.	01	20150623	CUNY PROFESSIONNEL	01006	49 500,00	18/07/2015	21/07/2015
COM	Procédure adaptée simple	15F0216	Evian Championship 2015 : achat d'éventails	01	20150596	BRUNO CHEVILLOTTE	38160	7 700,00	20/07/2015	20/07/2015
COM	Procédure adaptée simple	15F0217	Evian Championship 2015 : achat de sacs en papier	01	20150597	BRUNO CHEVILLOTTE	38160	1 200,00	20/07/2015	20/07/2015
DEF	Procédure adaptée simple	15F0279	BOEGE Pompage enlèvement des déchets et désinfection	01	20150722	AVIPUR 2 SAVOIE	74960	4 053,00	20/07/2015	20/07/2015

Direction ou Service	Libellé mode de passation	N° d'affaire	Libellé de l'affaire	N° de lot	N° de marché	Nom de l'entreprise	Code postal de l'entreprise	Montant du marché HT	Date de signature du marché	Date de notification du marché
DCSG	Appel d'offres ouvert	15S0117	Travaux d'entretien et d'aménagement des bâtiments du Département de la Haute-Savoie Lot 4 : Cloisons légères-Doublages (A-Annecy; BC-Genevois et Chablais; D-Arve) et lot 2 Faux-plafonds isolation (BC-Genevois et Chablais; D-Arve)	24	20150544	SNPI SARL	74960	12 000,00	20/07/2015	24/07/2015
DCSG	Appel d'offres ouvert	15S0117	Travaux d'entretien et d'aménagement des bâtiments du Département de la Haute-Savoie Lot 4 : Cloisons légères-Doublages (A-Annecy; BC-Genevois et Chablais; D-Arve) et lot 2 Faux-plafonds isolation (BC-Genevois et Chablais; D-Arve)	25	20150545	SNPI SARL	74960	12 000,00	20/07/2015	24/07/2015
DCSG	Appel d'offres ouvert	15S0117	Travaux d'entretien et d'aménagement des bâtiments du Département de la Haute-Savoie Lot 4 : Cloisons légères-Doublages (A-Annecy; BC-Genevois et Chablais; D-Arve) et lot 2 Faux-plafonds isolation (BC-Genevois et Chablais; D-Arve)	41	20150546	SNPI SARL	74960	60 000,00	20/07/2015	24/07/2015
DCSG	Appel d'offres ouvert	15S0117	Travaux d'entretien et d'aménagement des bâtiments du Département de la Haute-Savoie Lot 4 : Cloisons légères-Doublages (A-Annecy; BC-Genevois et Chablais; D-Arve) et lot 2 Faux-plafonds isolation (BC-Genevois et Chablais; D-Arve)	44	20150547	SNPI SARL	74960	7 200,00	20/07/2015	24/07/2015
DCSG	Appel d'offres ouvert	15S0117	Travaux d'entretien et d'aménagement des bâtiments du Département de la Haute-Savoie Lot 4 : Cloisons légères-Doublages (A-Annecy; BC-Genevois et Chablais; D-Arve) et lot 2 Faux-plafonds isolation (BC-Genevois et Chablais; D-Arve)	45	20150548	SNPI SARL	74960	4 800,00	20/07/2015	24/07/2015
DR	Procédure adaptée simple	15S0244	Stockage, enlèvement, traitement et rachat de déchets	01	20150625	SITA CENTRE EST	74330	Mini : 0 Maxi : 49 000 sur 3 ans	20/07/2015	22/07/2015
DCSG	Maîtrise d'oeuvre avec concours	14S0325	Construction du CERD / Arrondissement / Parc de Thonon-les-Bains - Mission de maîtrise d'oeuvre	01	20150586	TEKHNE	69008	570 258,00	21/07/2015	24/07/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0224	RD13 - GBA pendant alternat - Glissement aval Joux - PASSY	01	20150604	AXIMUM	74150	7 362,00	22/07/2015	22/07/2015

Direction ou Service	Libellé mode de passation	N° d'affaire	Libellé de l'affaire	N° de lot	N° de marché	Nom de l'entreprise	Code postal de l'entreprise	Montant du marché HT	Date de signature du marché	Date de notification du marché
DR	Procédure adaptée simple	15F0225	RD 13 - Location feux tricolores - Glissement aval Joux - PASSY	01	20150605	SECAMAT	74100	1 875,00	22/07/2015	27/07/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0226	Remplacement de la conduite d'eau - RD 13 Glissement aval Joux" PASSY"	01	20150606	BENEDETTI-GUELPA	74190	2 385,00	22/07/2015	23/07/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0228	RD 13 Glissement aval Joux" PASSY - convenance coulis de ciment"	01	20150621	C. E. M. B.	74250	250,00	22/07/2015	22/07/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0230	RD14 Val de Fier Visa - Confortement de paroi - EC19 - Seyssel	01	20150622	IMSRN	38330	3 650,00	22/07/2015	22/07/2015
DR	Procédure adaptée ouverte	15S0088	RD 354 - Protection contre le risque avalanche - Phase 1 paravalanches - Commune de SAMOENS	01	20150609	LJ ENTREPRISE	73210	603 234,05	22/07/2015	24/07/2015
DR	Appel d'offres ouvert	14S0330	Habillement et équipements de protection individuelle pour les services du Département de la Haute-Savoie	02	20150610	GERIN SA	38420	145 111,00	23/07/2015	28/07/2015
DR	Appel d'offres ouvert	14S0330	Habillement et équipements de protection individuelle pour les services du Département de la Haute-Savoie	03	20150611	GUILTAUX CLAUDE(EASY DIFFUSION)	73000	Sans mini sans Maxi	23/07/2015	28/07/2015
DR	Appel d'offres ouvert	14S0330	Habillement et équipements de protection individuelle pour les services du Département de la Haute-Savoie	04	20150612	DIMAS	69320	11 440,00	23/07/2015	28/07/2015
DR	Appel d'offres ouvert	14S0330	Habillement et équipements de protection individuelle pour les services du Département de la Haute-Savoie	05	20150613	DACAU INDUSTRIES	69780	2 469 600,00	23/07/2015	28/07/2015
DR	Appel d'offres ouvert	14S0330	Habillement et équipements de protection individuelle pour les services du Département de la Haute-Savoie	06	20150615	GUILTAUX CLAUDE(EASY DIFFUSION)	73000	5 096 000,00	23/07/2015	28/07/2015
DR	Appel d'offres ouvert	14S0330	Habillement et équipements de protection individuelle pour les services du Département de la Haute-Savoie	07	20150616	RODIER GUILLAUME	38360	5 909 400,00	23/07/2015	28/07/2015
DR	Appel d'offres ouvert	14S0330	Habillement et équipements de protection individuelle pour les services du Département de la Haute-Savoie	08	20150617	RODIER GUILLAUME	38360	15 249,00	23/07/2015	28/07/2015
DR	Appel d'offres ouvert	14S0330	Habillement et équipements de protection individuelle pour les services du Département de la Haute-Savoie	09	20150618	GERIN SA	38420	2 226,00	23/07/2015	28/07/2015
DR	Appel d'offres ouvert	14S0330	Habillement et équipements de protection individuelle pour les services du Département de la Haute-Savoie	10	20150619	GERIN SA	38420	8 832,00	23/07/2015	28/07/2015

Direction ou Service	Libellé mode de passation	N° d'affaire	Libellé de l'affaire	N° de lot	N° de marché	Nom de l'entreprise	Code postal de l'entreprise	Montant du marché HT	Date de signature du marché	Date de notification du marché
DR	Appel d'offres ouvert	14S0330	Habillement et équipements de protection individuelle pour les services du Département de la Haute-Savoie	11	20150620	GUILTAUX CLAUDE(EASY DIFFUSION)	73000	23 000 000,00	23/07/2015	28/07/2015
DRH	Procédure adaptée simple	15F0236	Référentiel Evaluation Diagnostique CREAI	01	20150634	CREAI RHONE ALPES	69447	41 000,00	23/07/2015	27/07/2015
TOUR	Appel d'offres ouvert	15S0155	Mandat pour l'appui à la mise en oeuvre du plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)	01	20150627	MOGOMA CNOSSOS	38000	120 000,00	23/07/2015	03/08/2015
DCSG	Maîtrise d'oeuvre avec concours	14S0033	Construction du CERD de Chamonix - Mission de maîtrise d'oeuvre	01	20150532	BRENAS DOUCERAIN ARCHITECTES	38000	308 013,37	24/07/2015	27/07/2015
DAC	Procédure adaptée simple	15F0214	Supports de communication JEP 2015	01	20150631	TERRA NOSTRA	74940	6 728,00	24/07/2015	28/07/2015
DRH	Procédure adaptée simple	15S0360	Actions de sensibilisation autour du thème du handicap au travail	01	20150639	PETITS PAS POUR L'HOMME	38960	8 456,25	24/07/2015	14/08/2015
DRH	Procédure adaptée simple	15S0360	Actions de sensibilisation autour du thème du handicap au travail	02	20150639	PETITS PAS POUR L'HOMME	38960	8 456,25	24/07/2015	14/08/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0238	RD1501 - Saut de Mouton - Panneaux d'information	01	20150640	CD CREATION NUMERIQUE	74330	570,00	27/07/2015	27/07/2015
DCSG	Procédure adaptée simple	15S0055	Saint-Jean d'Aulps - Mise en lumière de l'Abbaye d'Aulps - Mission de maîtrise d'oeuvre	01	20150556	ECLAIRAGE TECHNIQUE INTERNATIONAL ETI	31400	12 554,00	27/07/2015	29/07/2015
DCSG	Appel d'offres ouvert	15S0102	Levés topographiques et architecturaux sur les sites et bâtiments du Département de la Haute-Savoie gérés par la Direction de la Construction et des Services Généraux	01	20150577	FIT CONSEIL	30900	24 000,00	27/07/2015	29/07/2015
DCSG	Appel d'offres ouvert	15S0102	Levés topographiques et architecturaux sur les sites et bâtiments du Département de la Haute-Savoie gérés par la Direction de la Construction et des Services Généraux	02	20150578	CANEL GEOMETRE EXPERT SARL	74500	12 000,00	27/07/2015	29/07/2015
DCSG	Appel d'offres ouvert	15S0102	Levés topographiques et architecturaux sur les sites et bâtiments du Département de la Haute-Savoie gérés par la Direction de la Construction et des Services Généraux	03	20150579	CANEL GEOMETRE EXPERT SARL	74500	12 000,00	27/07/2015	29/07/2015
DAC	Procédure adaptée simple	15S0194	Commande et installation d'une oeuvre d'arts plastiques pour le tunnel paravalanche de Corbalanche	01	20150638	EMILIE DING	10829	31 250,00	27/07/2015	27/07/2015

Direction ou Service	Libellé mode de passation	N° d'affaire	Libellé de l'affaire	N° de lot	N° de marché	Nom de l'entreprise	Code postal de l'entreprise	Montant du marché HT	Date de signature du marché	Date de notification du marché
DITM	Procédure adaptée simple	15F0242	MB FONDATIONS- Ouvrage de franchissement du Giffre - Mission d'assistance au MO pour la partie fondations profondes	01	20150647	MB FONDATIONS	33700	12 500,00	28/07/2015	30/07/2015
COM	Procédure adaptée simple	15F0219	Evian Championship 2015 : achat de serviettes de golf	01	20150641	AFFICHES TOI	73490	2 790,00	29/07/2015	29/07/2015
DSI	Marché fondé sur un accord-cadre (procédure simplifiée)	15S0306	MS02-Achat de matériels, périphériques, consommables, logiciels sur étagère et ouvrages techniques informatiques	01	20150650	BECHTLE DIRECT	67120	2 569,57	29/07/2015	30/07/2015
DEF	Procédure adaptée simple	15F0240	BOEGE Travaux réseaux eaux usées vide sanitaire bâtiment 1/2 pension	01	20150643	PONCET SARL	74330	12 204,04	30/07/2015	30/07/2015
DITM	Procédure adaptée simple	15F0249	RD910. Menthonnex-sous-Clermont - Reprise réseau AEP chez M. Neveu	01	20150655	SARL DEGEORGES TP	74270	3 416,00	30/07/2015	03/08/2015
DITM	Appel d'offres ouvert	15S0002	RD 909A Aménagements cyclables rive Est - section Angon - Balmettes - Lots 2et 3 - Commune de TALLOIRES	02	20150473	COLAS RHONE ALPES AUVERGNE	74330	277 373,25	30/07/2015	05/08/2015
DITM	Appel d'offres ouvert	15S0002	RD 909A Aménagements cyclables rive Est - section Angon - Balmettes - Lots 2et 3 - Commune de TALLOIRES	03	20150472	TARVEL	69740	82 788,66	30/07/2015	05/08/2015
DR	Procédure adaptée simple	15S0416	Mission CSPS RD2 Affaissement talus aval PR 28 +570 - commune de Thorens - Glières	01	20150659	3GC EURL	74960	1 400,00	30/07/2015	30/07/2015
DITM	Procédure adaptée simple	15F0253	Massifs provisoires - SECTION BALMETTES - AMENAGEMENTS CYCLABLES RIVE EST LAC ANNECY	01	20150662	BECOME	75650	3 803,18	31/07/2015	31/07/2015
DAEDR	Procédure adaptée simple	15S0340	Missions coordonnateur SPS	01	20150661	CBAT CONSULT	74600	1 050,00	31/07/2015	03/08/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0250	Mission SPS - RD 21 - PR 25+245 à 25+450 - Réparation murs MARIN	01	20150656	SECOURISK SARL	74550	3 200,00	03/08/2015	03/08/2015
DR	Appel d'offres ouvert	15S0062	RD 902 - Aménagement du carrefour des Plagnettes avec la RD 229 - Commune de MONTRIOND	01	20150649	COLAS RAA PERRIER 74	74550	364 800,00	03/08/2015	20/08/2015
DITM	Marché négocié avec mise en concurrence / sans publication	15S0021	Exécution de services de transport public routier non urbain de personnes - lignes 81, 101 et 313	08	20150664	SOCIETE ALPES TRANSPORTS	74190	628 839,23	04/08/2015	06/08/2015

Direction ou Service	Libellé mode de passation	N° d'affaire	Libellé de l'affaire	N° de lot	N° de marché	Nom de l'entreprise	Code postal de l'entreprise	Montant du marché HT	Date de signature du marché	Date de notification du marché
DITM	Marché négocié avec mise en concurrence / sans publication	15S0021	Exécution de services de transport public routier non urbain de personnes - lignes 81, 101 et 313	09	20150663	SAT ANNEMASSE	74100	902 795,46	04/08/2015	06/08/2015
DITM	Marché négocié avec mise en concurrence / sans publication	15S0021	Exécution de services de transport public routier non urbain de personnes - lignes 81, 101 et 313	10	20150665	SAT THONON	74202	185 289,16	04/08/2015	06/08/2015
DR	Procédure adaptée simple	15S0082	CSPS RD 16 soutènement aval par paroi clouée PR 40 +440 Commune de MANIGOD	01	20150674	BECS	73372	2 200,00	05/08/2015	05/08/2015
DR	Procédure adaptée simple	15S0334	RD 3508 - PR 17 + 0729 - Viaduc du Viéran - Réparation de joints de chaussée - commune de Metz - Tessy	01	20150673	FREYSSINET	69630	19 942,00	05/08/2015	05/08/2015
DAC	Procédure adaptée simple	15F0272	Encadrement oeuvres graphiques JEP2015	01	20150706	CADRE A PART	74000	1 954,00	06/08/2015	06/08/2015
ARCH	Procédure adaptée ouverte	15C0004	Numérisation d'archives et de documents patrimoniaux conservés par le Département de la Haute-Savoie	01	20150614	ARKHENUM	33200	175 000,00	07/08/2015	11/08/2015
DITM	Procédure adaptée simple	15F0234	Assistance dans la rédaction d'un rapport des lignes en DSP et en marché sur le réseau LIHSA et indicateurs performance	01	20150633	MOBHILIS	35600	7 250,00	07/08/2015	10/08/2015
DGS	Procédure adaptée simple	15F0237	Réalisation de statuts et actes nécessaires à la constitution d'un syndicat mixte	01	20150671	PARME AVOCATS SELARL	75017	14 999,00	07/08/2015	07/08/2015
DSI	Appel d'offres ouvert	15S0024	Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'un progiciel de gestion du patrimoine immobilier et mobilier	01	20150630	ACTIVE3D	21066	4 800,00	07/08/2015	13/08/2015
DAEDR	Procédure adaptée simple	15F0247	Installation d'un garde-corps sur une passerelle en béton traversant la rivière du Giffre	01	20150654	ALPES PAYSAGE	73200	9 453,75	10/08/2015	11/08/2015
DITM	Procédure adaptée simple	15F0259	RD 909A Constat huissier parcelle BALMETTES	01	20150675	Maîtres GAILLARD ET MAURIS SCP	74000	375,00	10/08/2015	10/08/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0193	Etablissement d'un plan topographique de la RD 1 à Sciez, lieu-dit La Grande Goye	01	20150685	BARNOUD - TROMBERT SCP	74200	1 585,00	12/08/2015	13/08/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0194	Etablissement d'un plan topographique de la RD 32 à Chevênoz, lieu-dit Les Routes	01	20150686	BARNOUD - TROMBERT SCP	74200	1 727,00	12/08/2015	13/08/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0257	Mesures d'empoussièrement RD5 PR 33 + 720 à 910 - commune de Villaz	01	20150679	AD-LAB	69690	4 390,00	12/08/2015	12/08/2015

Direction ou Service	Libellé mode de passation	N° d'affaire	Libellé de l'affaire	N° de lot	N° de marché	Nom de l'entreprise	Code postal de l'entreprise	Montant du marché HT	Date de signature du marché	Date de notification du marché
DR	Procédure adaptée simple	15S0380	Fourniture d'acier de rechargement pour équipements de déneigement	01	20150677	EDM	38920	Montant mini : 0 Maxi : 49 400 sur 3 mois	12/08/2015	07/09/2015
DR	Procédure adaptée simple	15S0407	Mission CSPS RD1508/3508 sécurisation de l'échangeur Gillon - commune d'Epagny	01	20150687	AEDI	74370	825,00	12/08/2015	12/08/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0245	RD 190b - Légoblocs pour balisage suite intempéries du 1er mai -La Mouille d'en Haut BOGEVE	01	20150681	MEGEVE BETON	74120	9 371,00	13/08/2015	30/07/2015
DR	Marché fondé sur un accord-cadre (article 76)	15S0315	RD13 Réparation effondrement aval à Joux - Commune PASSY	02	20150688	CLIVIO SPECIAUX SAS	25690	249 314,40	14/08/2015	20/08/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0252	RD 21 - PR 25+245 à 25+450 - Réparation mur soutènement à MARIN - Mission SPS	01	20150658	SECOURISK SARL	74550	3 200,00	17/08/2015	17/08/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0260	RD43 - Complément et dossier déclaration loi sur l'eau - Etude assainissement - SAINT GERVAIS	01	20150684	SAGE ENVIRONNEMENT	74940	5 235,00	17/08/2015	17/08/2015
DR	Appel d'offres ouvert	15S0013	Visites périodiques et inspections détaillées des ouvrages de protection de falaises sur le réseau routier départemental de la Haute Savoie	01	20150463	IMSRN	38330	48 000,00	17/08/2015	26/08/2015
DR	Appel d'offres ouvert	15S0013	Visites périodiques et inspections détaillées des ouvrages de protection de falaises sur le réseau routier départemental de la Haute Savoie	02	20150464	IMSRN	38330	96 000,00	17/08/2015	26/08/2015
DR	Appel d'offres ouvert	15S0013	Visites périodiques et inspections détaillées des ouvrages de protection de falaises sur le réseau routier départemental de la Haute Savoie	03	20150465	IMSRN	38330	24 000,00	17/08/2015	26/08/2015
DCSG	Procédure adaptée simple	15S0277	Fourniture d'appareils électroménagers pour les services du Département	01	20150668	CUNY PROFESSIONNEL	01006	12 000,00	17/08/2015	24/08/2015
DR	Procédure adaptée simple	15S0298	Nettoyage de séparateurs d'hydrocarbures, cuves à carburant et traitement des déchets	01	20150678	SARP CENTRE EST SA	69142	Montant mini : 0 Montant maxi sur 3 ans : 49 000	17/08/2015	25/08/2015
DR	Procédure adaptée simple	15S0015	RD 51 - Pont de Chainex - Maitrise d'oeuvre de réparation	01	20150695	QUADRIC SA	01120	19 720,00	18/08/2015	18/08/2015
DR	Procédure adaptée simple	15S0439	Mission CSPS RD5 sécurisation de carrefour et aménagement d'arrêt de cars au lieu dit Ronzier" - commune de Villaz"	01	20150693	AEDI	74370	849,00	18/08/2015	18/08/2015

Direction ou Service	Libellé mode de passation	N° d'affaire	Libellé de l'affaire	N° de lot	N° de marché	Nom de l'entreprise	Code postal de l'entreprise	Montant du marché HT	Date de signature du marché	Date de notification du marché
DR	Procédure adaptée simple	15S0440	Mission CSPS RD53 ponceau de Marigny - commune de Marigny Saint - Marcel	01	20150694	3GC EURL	74960	1 800,00	18/08/2015	18/08/2015
COM	Marché fondé sur un accord-cadre (procédure simplifiée)	15F0266	11/ Conception et la réalisation d'infographies pour le Département de la Haute-Savoie	01	20150696	AGENCE IDE	75002	550,00	19/08/2015	19/08/2015
COM	Marché fondé sur un accord-cadre (procédure simplifiée)	15F0262	17/ Gestion complète des supports de signalétique évènementielle du Département de la Haute-Savoie	01	20150689	CAIRN	44119	611,58	20/08/2015	20/08/2015
COM	Marché fondé sur un accord-cadre (procédure simplifiée)	15F0263	18/ Gestion complète des supports de signalétique évènementielle du Département de la Haute-Savoie	01	20150690	CAIRN	44119	347,80	20/08/2015	20/08/2015
COM	Marché fondé sur un accord-cadre (procédure simplifiée)	15F0264	19/ Gestion complète des supports de signalétique évènementielle du Département de la Haute-Savoie	01	20150691	CAIRN	44119	831,12	20/08/2015	20/08/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0265	Etudes liées à l'écoulement des eaux pluviales - site des carrières - Annecy-le-Vieux	01	20150692	PROFILS ETUDES	74000	3 900,00	20/08/2015	20/08/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0268	Mission CSPS- RD 2016 - Dégât aval PR 6+035 - Commune BALME DE THUY	01	20150698	3GC EURL	74960	1 100,00	20/08/2015	21/08/2015
DR	Procédure adaptée simple	15S0448	Mission CSPS RD216 dégât aval PR 6 + 035 - commune de la Balme de Thuy	01	20150707	3GC EURL	74960	1 100,00	20/08/2015	20/08/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0261	Peinture bureau CERD RUMILLY	01	20150701	SARL FAVRE FELIX PIERRE	74150	1 117,40	24/08/2015	24/08/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0267	Topo - RD 1205 / RD 12 - giratoire Côte d'Hyot - BONNEVILLE	01	20150697	CHAUQUET - EKSTEROWICZ SELARL	74130	2 374,20	24/08/2015	24/08/2015
COM	Marché fondé sur un accord-cadre (procédure simplifiée)	15F0269	20/ Gestion complète des supports de signalétique évènementielle du Département de la Haute-Savoie	01	20150702	CAIRN	44119	922,20	24/08/2015	26/08/2015
COM	Marché fondé sur un accord-cadre (procédure simplifiée)	15F0270	21/Gestion complète des supports de signalétique évènementielle du Département de la Haute-Savoie	01	20150703	CAIRN	44119	830,00	24/08/2015	26/08/2015

Direction ou Service	Libellé mode de passation	N° d'affaire	Libellé de l'affaire	N° de lot	N° de marché	Nom de l'entreprise	Code postal de l'entreprise	Montant du marché HT	Date de signature du marché	Date de notification du marché
COM	Marché fondé sur un accord-cadre (procédure simplifiée)	15F0271	22/ Gestion complète des supports de signalétique évènementielle du Département de la Haute-Savoie	01	20150704	CAIRN	44119	338,76	24/08/2015	26/08/2015
DR	Marché négocié avec mise en concurrence / sans publication	15S0060	Location de matériel sans chauffeur pour l'arrondissement de Thonon	01	20150699	SECAMAT	74100	72 000,00	24/08/2015	02/09/2015
DR	Procédure adaptée ouverte	15S0237	RD 107 -Pose d'une canalisation de diamètre 800 entre PR 1+360 et 1+620 Commune de MINZIER	01	20150682	BORTOLUZZI SAS	74330	53 285,50	25/08/2015	28/08/2015
COM	Procédure adaptée simple	15F0218	Accompagnement éditorial contenus digitaux	01	20150705	HORIZONS PUBLICS CONSEILS SARL	69328	14 994,00	26/08/2015	26/08/2015
DITM	Procédure adaptée simple	15F0277	BHNS 1005 THONON/VEIGY TOPO	01	20150713	CABINET JEAN CLAUDE COLLOUD	74100	23 150,00	26/08/2015	28/08/2015
DR	Marché négocié avec mise en concurrence / sans publication	14S0330	Habillement et équipements de protection individuelle pour les services du Département de la Haute-Savoie	01	20150644	JOB PROTECT	69800	150 534,40	27/08/2015	02/09/2015
DR	Marché négocié avec mise en concurrence / sans publication	14S0330	Habillement et équipements de protection individuelle pour les services du Département de la Haute-Savoie	12	20150645	JOB PROTECT	69800	80 329,37	27/08/2015	02/09/2015
DR	Marché négocié avec mise en concurrence / sans publication	14S0330	Habillement et équipements de protection individuelle pour les services du Département de la Haute-Savoie	13	20150646	DESCOURS ET CABAUD	74962	61 692,10	27/08/2015	02/09/2015
DSI	Marché négocié sans mise en concurrence	15S0183	Système GTS d'IREC : maintenance évolutive, corrective, réglementaire, assistance support, prestations complémentaires, et acquisition de matériel et de logiciels.	01	20150683	IREC	86130	Mini : 0 Maxi : 30 000/an	27/08/2015	03/09/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0276	RD16 - PR 40 + 450 - location d'engins avec chauffeurs lieu dit nant des coins" - Manigod"	01	20150711	LATHUILLE FRERES SAS	74450	6 500,00	28/08/2015	28/08/2015
DR	Procédure adaptée simple	15S0447	Mission CSPS RD14 aménagement d'un arrêt de cars - hameau de Saint - André - commune de Val de Fier	01	20150721	3GC EURL	74960	1 000,00	28/08/2015	28/08/2015
DCSG	Marché négocié de maîtrise d'oeuvre	14S0557	Centre d'accueil Le Nid à SAINT JEOIRE - Maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation énergétique	01	20150709	WOLFF ATELIER ET ASSOCIES	74650	197 037,00	31/08/2015	02/09/2015

Direction ou Service	Libellé mode de passation	N° d'affaire	Libellé de l'affaire	N° de lot	N° de marché	Nom de l'entreprise	Code postal de l'entreprise	Montant du marché HT	Date de signature du marché	Date de notification du marché
DR	Procédure adaptée simple	15F0278	Fourniture d'une clôture - sécurisation carrefour chez Nanche - commune de Marcellaz Albanais	01	20150714	ALPES JARDINS PAYSAGES	74604	4 531,75	31/08/2015	31/08/2015
DR	Procédure adaptée simple	15S0104	Fourniture et maintenance de pièces hydrauliques et pneumatiques pour véhicules et matériels divers	01	20150724	22 RUE DU DR GALLET	74300	Montant mini : 0 Montant maxi 28 mois : 49 500	31/08/2015	03/09/2015
DCSG	Procédure adaptée simple	15S0290	utilisation d'une plateforme de ventes aux enchères pour du matériel et mobilier du Département de la Haute Savoie	01	20150716	AGORASTORE	75011	14 400,00	31/08/2015	03/09/2015
DR	Procédure adaptée simple	15S0426	Mission de coordination SPS concernant des travaux en falaise à MEILLERIE	01	20150700	ALPES CONTROLES	74200	3 210,00	01/09/2015	03/09/2015
DR	Appel d'offres ouvert	15S0073	Prestations d'entretien de voirie pour les CERD de l'arrondissement d'ANNECY- Entretien du réseau par balayage	01	20150669	CHABLAIS SERVICE PROPRETE	74890	240 000,00	03/09/2015	09/09/2015
DR	Appel d'offres ouvert	15S0073	Prestations d'entretien de voirie pour les CERD de l'arrondissement d'ANNECY - Entretien du réseau par balayage	02	20150725	CHABLAIS SERVICE PROPRETE	74890	168 000,00	03/09/2015	09/09/2015
DR	Procédure adaptée ouverte	15S0190	RD32 - Stabilisation d'un glissement de talus aval au PR25+000 - Col du Corbier - Commune du BIOT	01	20150712	ACRO BTP	74190	188 113,80	03/09/2015	08/09/2015
DR	Procédure adaptée simple	15S0424	RD 1508 - dépose de glissières métalliques - échangeur de Gillon - comune d'EPAGNY	01	20150733	VRD SERVICES	73160	13 796,56	04/09/2015	04/09/2015
DGS	Procédure adaptée simple	15F0284	Location d'une loge et de quatre places avec repas pour les matchs de football de ligue 2 joués à domicile en Haute-Savoie	01	20150731	EVIAN THONON GAILLARD FC	74207	37 500,00	07/09/2015	07/09/2015
COM	Procédure adaptée simple	15F0281	Evian Championship 2015 : mise à disposition d'une borne photo modulable	01	20150746	PHOTOPROEVENT	74890	5 765,00	08/09/2015	16/09/2015
COM	Procédure adaptée simple	15F0285	Evian Championship : animation Ipad / Ecran LCD	01	20150777	PIX POCKET SARL	74370	3 735,00	08/09/2015	16/09/2015
DCSG	Procédure adaptée simple	15S0368	Concours MOE pour la réhabilitation et l'extension du CERD de MAXILLY SUR LEMAN - Mission d'AMO Economiste	01	20150717	SINTEC	69000	2 700,00	08/09/2015	21/09/2015
DCSG	Procédure adaptée simple	15S0369	Concours MOE pour la réhabilitation et l'extension du CERD de MAXILLY SUR LEMAN - Mission d'AMO BET Fluides	01	20150718	SINTEC	69000	2 700,00	08/09/2015	21/09/2015
DCSG	Procédure adaptée simple	15S0370	Concours MOE pour la réhabilitation et l'extension du CERD de MAXILLY SUR LEMAN - Mission d'AMO Contrôle Technique	01	20150719	DEKRA INSPECTION	74000	2 052,00	08/09/2015	21/09/2015

Direction ou Service	Libellé mode de passation	N° d'affaire	Libellé de l'affaire	N° de lot	N° de marché	Nom de l'entreprise	Code postal de l'entreprise	Montant du marché HT	Date de signature du marché	Date de notification du marché
DAC	Procédure adaptée simple	15F0280	Réalisation d'une campagne photographique	01	20150734	LES FILMS - CABANES	38000	5 170,00	09/09/2015	24/09/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0298	Fourniture enrochements pour protection des berges RD 902 PR 6+900 Suite dégâts du 1er mai 2015	01	20150794	SAS CARRIERES DE POMBOURG	74200	5 685,50	09/09/2015	24/09/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0300	Fourniture enrochements pour érosion des berges RD 902 PR 11+470 Suite dégâts du 1er mai 2015	01	20150793	SAS CARRIERES DE POMBOURG	74200	4 800,00	09/09/2015	24/09/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0301	Fourniture enrochements pour protection des berges Suite dégâts du 1er mai 2015 RD 902 PR 12+240	01	20150792	SAS CARRIERES DE POMBOURG	74200	4 726,50	09/09/2015	24/09/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0302	Fourniture enrochements pour érosion des berges Suite dégâts du 1er mai 2015 - RD 902 PR 9+500	01	20150791	SAS CARRIERES DE POMBOURG	74200	10 686,00	09/09/2015	24/09/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0303	Fourniture enrochements pour érosion des berges Suite dégâts du 1er mai 2015 - RD 902 PR 28+700	01	20150790	SAS CARRIERES DE POMBOURG	74200	5 050,00	09/09/2015	24/09/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0304	Fourniture enrochements pour protection des berges Suite dégâts du 1er mai 2015 - RD 902 PR 27+900	01	20150789	SAS CARRIERES DE POMBOURG	74200	10 412,00	09/09/2015	24/09/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0307	Fourniture enrochements pour protection des berges RD 902 PR 6+900 Suite dégâts du 1er mai 2015	01	20150788	SAS CARRIERES DE POMBOURG	74200	5 685,50	09/09/2015	21/09/2015
DCSG	Procédure adaptée simple	15S0372	Concours MOE pour la réhabilitation et l'extension du CERD de MAXILLY SUR LEMAN - Mission d'AMO Infographiste	01	20150720	LOGIC'ARCH	38400	3 650,00	09/09/2015	10/09/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0258	Déplacement de borne réseau - 1549 rue des Digues - Pt du Borne - SAINT PIERRE	01	20150738	E.R.D.F Sillon Alpin	74011	4 803,88	10/09/2015	10/09/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0286	Etude Hydraulique RD354 - PR 16+200 - la Grand Joux - VERCHAIX	01	20150737	HYDRETUDES	74370	7 015,00	10/09/2015	11/09/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0289	RD 1206 - Diagnostic amiante en escargot au pont de la Brulée - Commune de CHEVRIER	01	20150739	IOA	74370	22 167,75	11/09/2015	24/09/2015
DAEDR	Procédure adaptée simple	15S0198	Expertise auprès de collectivités pour l'élaboration de plans de sensibilisation	01	20150636	EMPREINTES 74	74960	MBC Mini : 0 Maxi : 13 000	14/09/2015	18/09/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0272	Collège Louis Armand à CRUSEILLES : travaux de restructuration partielle du collège - relance des lots N°4, 7, 12 et 13.	04	20150727	LP CHARPENTE	74350	49 999,98	14/09/2015	18/09/2015

Direction ou Service	Libellé mode de passation	N° d'affaire	Libellé de l'affaire	N° de lot	N° de marché	Nom de l'entreprise	Code postal de l'entreprise	Montant du marché HT	Date de signature du marché	Date de notification du marché
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0272	Collège Louis Armand à CRUSEILLES : travaux de restructuration partielle du collège - relance des lots N°4, 7, 12 et 13.	07	20150728	SCM	74960	9 675,00	14/09/2015	18/09/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0272	Collège Louis Armand à CRUSEILLES : travaux de restructuration partielle du collège - relance des lots N°4, 7, 12 et 13.	12	20150729	ECOCLIMAT	74600	102 400,75	14/09/2015	18/09/2015
DEF	Procédure adaptée ouverte	15S0272	Collège Louis Armand à CRUSEILLES : travaux de restructuration partielle du collège - relance des lots N°4, 7, 12 et 13.	13	20150730	ECOCLIMAT	74600	13 121,89	14/09/2015	18/09/2015
DR	Marché fondé sur un accord-cadre (article 76)	15S0303	RD 907 - Enrochements de protection des berges du Giffre Commune de SIXT	02	20150715	ALPES OUVRAGES SARL	74560	239 785,60	14/09/2015	18/09/2015
COM	Procédure adaptée simple	15F0287	Réalisation graphique du rapport de développement durable 2015 du Département de la Haute-Savoie	01	20150778	TREIZE AVRIL	69001	13 245,00	15/09/2015	01/05/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0293	Dégât Week-end du 1er mai 2015 La Ravine TANINGES	01	20150762	GEOLITHE	38920	13 296,00	15/09/2015	21/09/2015
DR	Procédure adaptée ouverte	15S0175	RD 991 et RD 14 - Travaux de Protection du Captage d'eau potable du Fier - Commune de SEYSSEL	01	20150743	BORTOLUZZI SAS	74330	308 237,00	15/09/2015	16/09/2015
DITM	Procédure adaptée simple	15S0453	Fourniture de brassards rétro réfléchissants	01	20150736	DMF COLOR	74370	5 088,00	15/09/2015	16/09/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0167	Fourniture de batterie pour le matériel de comptage routier	01	20150747	POSINERGY ANNECY BATTERIES 74	74600	MBC Mini : 5 000 Maxi : 15 000	16/09/2015	16/09/2015
DITM	Procédure adaptée simple	15F0292	Analyse des offres les lignes régulières 81, 101 et 313	01	20150744	OLIVIER DARMON CONSULTANTS SARL	37290	4 162,50	16/09/2015	17/09/2015
DITM	Procédure adaptée simple	15F0296	Piste Rive est Détection réseaux route d'ANNECY RD909-	01	20150776	GEOPROCESS	74600	3 659,00	16/09/2015	21/09/2015
DITM	Procédure adaptée simple	15F0299	Revêtement INDAROC jaune	01	20150782	AXIMUM	74150	3 366,00	17/09/2015	17/09/2015
DCSG	Procédure adaptée ouverte	15S0252	Bâtiment de la Voirie et Loge du gardien à ANNECY LE VIEUX - Travaux de réhabilitation énergétique	01	20150748	EIFFAGE CONSTRUCTION CHABLAIS SERVICES	74200	9 900,00	17/09/2015	24/09/2015
DCSG	Procédure adaptée ouverte	15S0252	Bâtiment de la Voirie et Loge du gardien à ANNECY LE VIEUX - Travaux de réhabilitation énergétique	02	20150749	ALPES PEINTURE	74950	88 191,43	17/09/2015	24/09/2015

Direction ou Service	Libellé mode de passation	N° d'affaire	Libellé de l'affaire	N° de lot	N° de marché	Nom de l'entreprise	Code postal de l'entreprise	Montant du marché HT	Date de signature du marché	Date de notification du marché
DCSG	Procédure adaptée ouverte	15S0252	Bâtiment de la Voirie et Loge du gardien à ANNECY LE VIEUX - Travaux de réhabilitation énergétique	03	20150750	MARGAIRAZ ET FILS SA	74200	169 417,18	17/09/2015	24/09/2015
DCSG	Procédure adaptée ouverte	15S0252	Bâtiment de la Voirie et Loge du gardien à ANNECY LE VIEUX - Travaux de réhabilitation énergétique	05	20150751	LANSARD ENTREPRISE	38240	24 925,00	17/09/2015	24/09/2015
DITM	Procédure adaptée simple	15F0305	RD 1508. SILLINGY. Implantation d'emprises pour la scierie Ducruet	01	20150785	ROSTAND CABINET	74940	1 350,00	18/09/2015	23/09/2015
DITM	Procédure adaptée ouverte	15S0346	Desserte routière en rive droite de l'Arve - Déboisement Phase 1 (M01bis)	01	20150745	BOIS DES ALPES	38570	74 787,15	18/09/2015	18/09/2015
DR	Procédure adaptée simple	15S0475	RD1203/14 - Marquage en résine d'un plateau surélevé - lieu dit Mercier à ST MARTIN DE BELLEVUE	01	20150786	AXIMUM	74150	30 320,00	18/09/2015	21/09/2015
DITM	Procédure adaptée simple	15F0297	ERM FRANCE SAS-Plan de gestion	01	20150781	ERM FRANCE	75011	10 750,00	21/09/2015	22/09/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0306	RD55 - Plateau des Glières - étude de signalisation/stationnement - THORENS GLIERES	01	20150787	IR CONCEPT	74960	10 450,00	22/09/2015	24/09/2015
DITM	Procédure adaptée simple	15F0308	RD909. LES VILLARDS SUR THONES. Projet de réalisation d'un soutènement aval. Etude géotechnique	01	20150797	SAGE SARL (Sté Alpine de Géotechnique)	38610	3 842,25	22/09/2015	28/09/2015
DCSG	Procédure adaptée simple	15S0342	Réalisation de diagnostics Amiante et Plomb pour 6 sites du Département de la Haute-Savoie	01	20150740	URBATERRE	74000	5 220,00	22/09/2015	25/09/2015
DR	Procédure adaptée simple	15S0377	Fourniture de chaînes à neige	01	20150795	RSC SARL	73540	MBC Mini : 0 Maxi : 49 900	22/09/2015	25/09/2015
COM	Procédure adaptée simple	15F0273	Création du social wall du Département de la Haute-Savoie	01	20150799	TYPY	75010	14 999,00	23/09/2015	23/09/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0311	RD 51 - Diagnostic amiante - plomb - avant travaux de réhabillitation du pont du Chainex - CREMPIGNY BONNEGUETE	01	20150803	ADI - EX'IM SARL	01170	819,00	23/09/2015	25/09/2015
COM	Marché fondé sur un accord-cadre (procédure simplifiée)	15F0310	23/ Gestion complète des supports de signalétique évènementielle du Département de la Haute-Savoie	01	20150801	CAIRN	44119	530,00	25/09/2015	28/09/2015
COM	Procédure adaptée simple	15F0309	Hootsuite : outil de gestion des Réseaux Sociaux	01	20150824	HOOTSUITE VANCOUVER		14 999,00	28/09/2015	28/09/2015

Direction ou Service	Libellé mode de passation	N° d'affaire	Libellé de l'affaire	N° de lot	N° de marché	Nom de l'entreprise	Code postal de l'entreprise	Montant du marché HT	Date de signature du marché	Date de notification du marché
DAC	Procédure adaptée simple	15F0312	Acquisition matériel de présentation	01	20150821	CXD FRANCE	94120	2 804,76	28/09/2015	28/09/2015
COM	Marché fondé sur un accord-cadre (procédure simplifiée)	15F0314	24/ Gestion complète des supports de signalétique évènementielle du Département de la Haute-Savoie	01	20150825	CAIRN	44119	1 173,18	28/09/2015	28/09/2015
DR	Procédure adaptée simple	15F0315	Dégât du 1er mai 2015 Curage ruisseau Le Reposoir CERD CLUSES	01	20150826	ROMAND TP SARL	74300	3 700,00	28/09/2015	28/09/2015
DSI	Procédure adaptée simple	15S0302	Abonnement (hébergement en mode SaaS), mise en œuvre d'une solution de Photothèque et maintenance	01	20150827	EINDEN STUDIO	86100	10 686,00	28/09/2015	29/09/2016
DCSG	Procédure adaptée simple	15S0386	Construction du CERD de CHAMONIX MT BLANC - Etude géotechnique mission G2	01	20150784	GEOTEC SAS	74330	7 600,00	28/09/2015	02/10/2015
DAC	Procédure adaptée simple	15F0290	Restauration des estampes - Collections Départementales	01	20150774	ATELIER PHILIPPE THIOLLIERE	42100	7 250,00	29/09/2015	30/09/2015
DITM	Procédure adaptée simple	15F0313	RD909. LES VILLARDS SUR THONES. Engazonnement hydraulique de 800 m²	01	20150822	CLAVEL BENOIT	74230	1 000,00	30/09/2015	28/09/2015
DCSG	Procédure adaptée simple	15S0362	Bâtiment de la Voirie et loge du gardien à ANNECY LE VIEUX - Travaux de réhabilitation énergétique - Lot n°4	01	20150742	MAGNIN MENUISERIE	74370	39 050,08	30/09/2015	06/10/2015

Direction ou Service	N° de marché	Libellé du marché	Montant du marché HT	Date de notification du marché	Raison sociale	Montant de l'avenant, de la DP, du paiement...	Date de signature	Libellé
DITM	2007083	Déviation de MARIGNIER - Maîtrise d'Oeuvre-Lot unique	3 496 437,00	26/03/2007	ARCADIS ESG	0,00	16/09/2015	Rachat par l'entreprise Strate Ouvrage d'Art , des dossier ouvrage de SOBERCO
DITM	2007083	Déviation de MARIGNIER - Maîtrise d'Oeuvre-Lot unique	3 496 437,00	26/03/2007	ARCADIS ESG	0,00	16/09/2015	Rachat par l'entreprise Strate Ouvrage d'Art , des dossiers ouvrages de SOBERCO
DCSG	2010600	Contrôle technique - Réhabilitation des façades et des bureaux du bâtiment des service à Annecy (bât. D)-Lot unique	10 570,00	29/09/2010	SOCOTEC Cran Gevrier	2 184,00	01/06/2015	Plus value de 700 € HT pour la rénovation de la salle Pierre Martin¤- plus value de 1120 € HT pour la livraison anticipée de la Tour et la réception finale pour préparation, la rédaction des rapports destinés à la CSIA,
DSI	2011613	Maintenance et assistance du logiciel ASTRE-Lot unique	95 680,00	26/10/2011	GFI PROGICIELS	0,00	27/05/2015	Intégration d'un article de prix supplémentaire dans le BPU pour l'acquisition du module obligatoire SIRH/ASTRE RH. Dématérialisation des pièces justificatives (PJ)
DEF	2012037	Collège Jean-Jacques ROUSSEAU à THONON : Moe pour les travaux de réhabilitation.-Lot unique	337 200,00	01/03/2012	RIZZOLIO SARL	0,00	04/06/2015	Nouvelle répartition des honoraires
DITM	2012144	Véloroute Sud Léman-Nernier-Sciez-Maitrise d'oeuvre-Lot unique	96 500,00	25/04/2012	NOX INGENIERIE	0,00	10/06/2015	Changement de dénomination : INGEDIA devient NOX INGENIERIE
DCSG	2012350	Fourniture de matériel de plomberie pour les services du Département de la Haute-Savoie-Lot unique	17 940,00	02/08/2012	LORANS	0,00	01/07/2015	Changement d'indice de révision Transport""
DR	2012463	RD 1506 - Tunnel Montets - Définition des modalités d'exploitations et de maintenance-Lot unique	58 000,00	29/08/2012	BG INGENIEURS CONSEILS	960,00	01/06/2015	Avenant n° 3 - création d'une phase 7 : Relecture du PIS routier et CME (augmentation phase n° 2) + prix nouveau
DCSG	2012533	Travaux de réhabilitation et d'extension du CERD de Vers	14 648,51	14/12/2012	AGM MENUISERIE	320,54	26/06/2015	Plus et moins value pour travaux.
DCSG	2012541	Travaux de réhabilitation et d'extension du CERD de Vers-Electricité - courants faibles	37 611,45	14/11/2012	GRANDCHAMP FRERES SARL	288,00	26/06/2015	Plus values pour travaux.
DCSG	2012544	Travaux de réhabilitation et d'extension du CERD de Vers	25 000,00	14/11/2012	SEDIP SAS	4 768,60	26/06/2015	Plus et moins values pour travaux.
DCSG	2012547	Travaux de réhabilitation et d'extension du CERD de Vers-Sols souples	2 492,10	14/11/2012	SOLS CONFORT ENTREPRISE	0,00	03/09/2015	Avenant de transfert à la société Jean-Marie JACQUET et Cie SARL
DCSG	2012547	Travaux de réhabilitation et d'extension du CERD de VERS-Sols souples	2 492,10	14/11/2012	SOLS CONFORT ENTREPRISE	0,00	03/09/2015	Avenant de transfert à la société Jean-Marie JACQUET et Cie SARL
DCSG	2012548	Travaux de réhabilitation et d'extension du CERD de Vers-Carrelage - chape - faïence	17 615,94	14/11/2012	GAZZOTTI SARL	456,00	26/06/2015	Plus value pour travaux.
DITM	2012621	RD907 - Pont de Fillinges - Aménagements hydrauliques : Maîtrise d'Oeuvre et dossier loi sur l'eau-Lot unique	49 556,25	15/10/2012	HYDRETUDES	0,00	08/06/2015	Augmentation du délai de la TF
DSI	2012695	Maintenance du logiciel PERCEAVAL et acquisition de licences complémentaires-Lot unique	287 040,00	12/11/2012	INFODB	4 788,00	17/09/2015	Ajout de 2 articles au BPU
DSI	2012695	Maintenance du logiciel PERCEAVAL et acquisition de licences complémentaires-Lot unique	287 040,00	12/11/2012	INFODB	0,00	17/09/2015	Ajout de 2 articles au BPU
DR	2012765	RD1206-18 - Réalisation d'un carrefour giratoire au Pont de Combe - Communes ARCHAMPS et ST JULIEN-Ouvrage d'Art	769 977,00	20/02/2013	SOCCO ENTREPRISE SAS	0,00	01/05/2015	OS n°16 - Prolongation délais [7 jours]
DEF	2013323	Collège La Pierre aux Fées à REIGNIER : travaux d'extension et de restructuration de la demi-pension.-Serrurerie	38 612,00	20/06/2013	ROGUET SERRURERIE SARL	-362,40	17/09/2015	Adaptation de garde corps, adaptation de clôtures et ajout de couvertines

Direction ou Service	N° de marché	Libellé du marché	Montant du marché HT	Date de notification du marché	Raison sociale	Montant de l'avenant, de la DP, du paiement...	Date de signature	Libellé
DEF	2013325	Collège La Pierre aux Fées à REIGNIER : travaux d'extension et de restructuration de la demi-pension.	40 320,00	20/06/2013	VERGORI BRUNO ET FILS	8 299,20	17/09/2015	Remplacement des portes d'accès et sortie de la demi pension, compléments pour butées de portes, film opaque sur portes vitrées des sanitaires sur cour
DEF	2013325	Collège La Pierre aux Fées à REIGNIER : travaux d'extension et de restructuration de la demi-pension.	40 320,00	20/06/2013	VERGORI BRUNO ET FILS	-360,00	17/09/2015	Réparation des châssis des sanitaires¤Suppression du remplacement des vitrages dans la cuisine
DEF	2013326	Collège La Pierre aux Fées à REIGNIER : travaux d'extension et de restructuration de la demi-pension.- Faux plafonds	26 810,47	20/06/2013	ACOUST ISOL EURL	-2 170,50	17/09/2015	Adaptations de faux-plafonds
DEF	2013327	Collège La Pierre aux Fées à REIGNIER : travaux d'extension et de restructuration de la demi-pension.- Charpente Couverture	90 000,00	20/06/2013	LP CHARPENTE SARL	2 940,00	17/09/2015	Remplacement de vélux de désenfumage défectueux
DEF	2013329	Collège La Pierre aux Fées à REIGNIER : travaux d'extension et de restructuration de la demi-pension.- CHAUFFAGE-VENTILATION-DESENFUMAGE-PLOMBERIE	201 961,08	20/06/2013	VENTIMECA CHABLAIS SAS	2 394,13	01/06/2015	Mise en place vidoir dans sanitaires sur cours
DEF	2013329	Collège La Pierre aux Fées à REIGNIER : travaux d'extension et de restructuration de la demi-pension.- Chauffage-Ventilation-Désenfumage-Plomberie	201 961,08	20/06/2013	VENTIMECA CHABLAIS SAS	2 647,69	17/09/2015	Modification des ensembles sanitaires, radiateurs
DEF	2013329	Collège La Pierre aux Fées à REIGNIER : travaux d'extension et de restructuration de la demi-pension.- Chauffage-Ventilation-Désenfumage-Plomberie	201 961,08	20/06/2013	VENTIMECA CHABLAIS SAS	9 883,76	17/09/2015	Modifications en chaufferie - reprise des siphons de sol des cuisines
DEF	2013329	Collège La Pierre aux Fées à REIGNIER : travaux d'extension et de restructuration de la demi-pension.- Chauffage-Ventilation-Désenfumage-Plomberie	201 961,08	20/06/2013	VENTIMECA CHABLAIS SAS	824,32	29/09/2015	Remplacement canalisation fonte cause fuite (vétusté)
DEF	2013329	Collège La Pierre aux Fées à REIGNIER : travaux d'extension et de restructuration de la demi-pension.- Chauffage-Ventilation-Désenfumage-Plomberie	201 961,08	20/06/2013	VENTIMECA CHABLAIS SAS	1 904,28	17/09/2015	Modifications colonnes RIA dans le bureau du chef de cuisine.¤Réparation colonne fonte sous-sol - local stockage produits entretien
DEF	2013330	Collège La Pierre aux Fées à REIGNIER : travaux d'extension et de restructuration de la demi-pension.	80 560,00	20/06/2013	CUNY PROFESSIONNEL	-384,00	20/08/2015	Suppression lave-main vestiaires entresol¤Ajout lave-mai SAS salle de repos
DEF	2013330	Collège La Pierre aux Fées à REIGNIER : travaux d'extension et de restructuration de la demi-pension.	80 560,00	20/06/2013	CUNY PROFESSIONNEL	14 700,00	17/09/2015	Remplacement de la sauteuse par une friteuse
DEF	2013330	Collège La Pierre aux Fées à REIGNIER : travaux d'extension et de restructuration de la demi-pension.	80 560,00	20/06/2013	CUNY PROFESSIONNEL	0,00	17/09/2015	Suppression et ajout de nouveaux matériels
DEF	2013331	Collège La Pierre aux Fées à REIGNIER : travaux d'extension et de restructuration de la demi-pension.- Terrassement - VRD	24 841,23	20/06/2013	GROSJEAN ENTREPRISE SARL	443,81	17/09/2015	Réaménagements extérieurs suite à extension
DEF	2013334	Collège La Pierre aux Fées à REIGNIER : travaux d'extension et de restructuration de la demi-pension.- Démolition - Maçonnerie	168 444,52	20/06/2013	CHIOSO FRERES	-126,00	17/09/2015	Travaux concernant les murets extérieurs, le curage et les réservations pour la chambre froide
DEF	2013335	Collège La Pierre aux Fées à REIGNIER : travaux d'extension et de restructuration de la demi-pension.- ELECTRICITE-COURANTS FAIBLES	91 831,02	20/06/2013	AREA TECHNOLOGIES	1 135,20	27/08/2015	Remplacement éclairage des hottes existantes
DEF	2013335	Collège La Pierre aux Fées à REIGNIER : travaux d'extension et de restructuration de la demi-pension.- ELECTRICITE-COURANTS FAIBLES	91 831,02	20/06/2013	AREA TECHNOLOGIES	2 810,40	27/08/2015	Complément installation électrique en réfectoire

Direction ou Service	N° de marché	Libellé du marché	Montant du marché HT	Date de notification du marché	Raison sociale	Montant de l'avenant, de la DP, du paiement...	Date de signature	Libellé
DEF	2013335	Collège La Pierre aux Fées à REIGNIER : travaux d'extension et de restructuration de la demi-pension.-ELECTRICITE-COURANTS FAIBLES	91 831,02	20/06/2013	AREA TECHNOLOGIES	2 096,18	27/08/2015	Adaptation électrique pour prise en compte des existants
DEF	2013335	Collège La Pierre aux Fées à REIGNIER : travaux d'extension et de restructuration de la demi-pension.-Electricité courants faibles	91 831,02	20/06/2013	AREA TECHNOLOGIES	430,72	17/09/2015	Remise en état du désenfumage de la verrière
DEF	2013335	Collège La Pierre aux Fées à REIGNIER : travaux d'extension et de restructuration de la demi-pension.-Electricité courants faibles	91 831,02	20/06/2013	AREA TECHNOLOGIES	1 758,56	17/09/2015	Alimentation pour remplacement de la sauteuse par une friteuse
DEF	2013336	Collège La Pierre aux Fées à REIGNIER : travaux d'extension et de restructuration de la demi-pension.	56 400,00	20/06/2013	CUNY PROFESSIONNEL	-1 080,00	20/08/2015	Suppression d'une tôle dans le monte-charge
DEF	2013336	Collège La Pierre aux Fées à REIGNIER : travaux d'extension et de restructuration de la demi-pension.	56 400,00	20/06/2013	CUNY PROFESSIONNEL	0,00	17/09/2015	Suppression cloisonnement ¤Ajout armoire réfrigérée
DEF	2013337	Collège La Pierre aux Fées à REIGNIER : travaux d'extension et de restructuration de la demi-pension.	45 661,39	20/06/2013	VERGORI BRUNO ET FILS	1 939,92	17/09/2015	Moins values pour les parements bois et tablettes et plus values pour la main courante et les caissons
DITM	2013351	RD 1508 - Aménagement à 2x2 voies entre Gillon et Epagny 3 - section Gillon - Epagny 1	3 279 687,15	24/06/2013	BIANCO ET CIE SA	-7 657,66	26/06/2015	Supression TC1 Modification TC2 Prix nouveaux
DEF	2013417	Collège Val des Usses à FRANGY : travaux d'extension et de réhabilation.-VRD-Terrassements-Paysage-Citernes gaz enterrées.	407 589,00	09/08/2013	GROSJEAN ENTREPRISE SARL	11 292,96	17/09/2015	Fourniture et pose d'une barrière levante automatique
DEF	2013421	Collège Val des Usses à FRANGY : travaux d'extension et de réhabilation.-Menuiseries intérieures bois - Cuisine logements Cloisons	439 990,39	12/08/2013	SUSCILLON SA	4 944,84	31/08/2015	Divers travaux de menuiseries
DEF	2013426	Collège Val des Usses à FRANGY : travaux d'extension et de réhabilation.-Electricité - Courants faibles - SSI	99 155,24	09/08/2013	DAVID TELECOM	5 110,68	28/08/2015	Fourniture et mise en oeuvre concernant le préparation du local informatique pour le désamiantage
DEF	2013427	Collège Val des Usses à FRANGY : travaux d'extension et de réhabilation.-Chauffage - Ventilation - Plomberie	727 633,56	09/08/2013	BERNARDI SA	7 525,20	28/08/2015	Divers travaux de plomberie, chauffage, sanitaire
DEF	2013433	Collège Val des Usses à FRANGY : travaux d'extension et de réhabilation.-Electricité - Courants forts	361 248,47	09/08/2013	INEO ENERSYS	0,00	28/08/2015	Avenant de transfert : transfert à INEO RHONE ALPES AUVERGNE
DEF	2013471	Collège Raoul BLANCHARD à ANNECY : travaux de rénovation.-Petites maçoneries - démolition	782 113,73	26/08/2013	MEGEVAND GERARD SAS	5 799,72	14/08/2015	Reprise des réseaux d'assainissements extérieurs le long du bâtiment Haras
DEF	2013474	Collège Raoul Blanchard à ANNECY : travaux de rénovation.-Menuiseries intérieures bois	143 484,90	26/08/2013	D.D.M	4 570,51	26/06/2015	Création de portes intérieures bois et de trappes de visites dans les cloisons créées pour les locaux de stockages et de déchets
DEF	2013475	Collège Raoul BLANCHARD à ANNECY : travaux de rénovation.-Sols souples	136 821,30	27/08/2013	SOL EQUIPEMENT SUD EST	13 411,68	26/06/2015	Mise en place d'un revêtement de sol dans le gymnase
DEF	2013478	Collège Raoul BLANCHARD à ANNECY : travaux de rénovation.-Electricité - photovoltaïque - courants faibles	443 312,40	26/08/2013	RCE GENIE ELECTRIQUE SARL	11 029,70	14/08/2015	Création dans les salles d'enseignement situées dans les secteurs 1, 2 et 7, des prises complémentaires de courants faibles et de courants forts
DEF	2013526	Collège Raoul BLANCHARD à ANNECY : travaux de rénovation.-Couverture - isolation	119 380,82	02/09/2013	TOSCO ENTREPRISE	1 318,31	10/08/2015	Complément d'isolation de l'ancien logement situé au dernier niveau du bâtiment rue du Président Favre

Direction ou Service	N° de marché	Libellé du marché	Montant du marché HT	Date de notification du marché	Raison sociale	Montant de l'avenant, de la DP, du paiement...	Date de signature	Libellé
DAEDR	2013568	Maîtrise d'oeuvre pour la construction de la filière d'assainissement non collectif d'un chalet situé au Plateau des Glières-Lot unique	6 835,00	17/07/2013	NICOT	0,00	09/09/2015	Prologation de la durée du marché jusqu'au 31 octobre 2016
DAEDR	2013568	Maîtrise d'oeuvre pour la construction de la filière d'assainissement non collectif d'un chalet situé au Plateau des Glières-Lot unique	6 835,00	17/07/2013	NICOT	0,00	09/09/2015	Prolongation de la durée du marché jusqu'au 31 octobre 2016
DEF	2013593	College Val des Usses à Frangy : travaux d'extension et de réhabilitation - reconsultation des lots n° 2 et 17.-Gros oeuvre - démolition	940 000,00	14/08/2013	MONTESSUIT ET FILS SA	-2 553,76	17/09/2015	Fourniture et pose de sable sous isolant pour le réglage de la plateforme et la pose de semelle sous PV1 et PV2.¤Fermeture de l'ouverture porte ascenseur¤Découpage et évacuation des socles en combles
DITM	2013713	AMO suivi de mise en oeuvre du système d'information multimodale-Lot unique	50 569,00	30/08/2013	SETEC ITS SAS	0,00	26/06/2015	Modification du calendrier des tranches conditionnelles
DITM	2013718	RD 3 - A.41 - Création d'un parking relais et aménagement de deux arrêts de cars à ALBY SUR CHERAN-Lot unique	439 692,85	16/09/2013	COLAS RAA Agence SILLINGY	0,00	11/05/2015	Modification index
DEF	2013903	Collège Jean Lachenal à Faverges : construction d'un ensemble immobilier de 5 logements, réaménagement fonctionnel de locaux et mise en accessibilité de l'établissement-Lot unique	197 519,40	18/11/2013	COOPERIM ATELIER	20 768,77	23/07/2015	Attribution d'un complément de mission concernant la refonte complète du système de sécurité incendie
DAEDR	2013904	Etude de faisabilité pour le traitement des eaux usées de bâtiments du Conseil Général sur le Plateau des Glières-Lot unique	7 480,00	18/11/2013	NICOT	0,00	28/07/2015	Prolongation du marché pour intégrer le projet d'arrêté préfectoral
DEF	2013918	Collège Jacques Brel à TANINGES : Maîtrise d'oeuvre pour travaux de rénovation extérieure des batiments Nord, accueil et mise en accessibilité.-Lot unique	38 675,00	11/12/2013	SIRADEX	19 378,45	02/06/2015	Recalage du montant global des honoraires suite à la validation du dossier de consultation des entreprises
DEF	2013926	Mission de Contrôle Technique pour la construction d'un Collège et d'un Gymnase sur la commune de RUMILLY-Lot unique	35 990,00	17/12/2013	DEKRA INDUSTRIAL SAS Annecy	3 000,00	19/05/2015	Complément des missions PHH et SH
DCSG	2013937	Bâtiment D à Annecy - Travaux de réhabilitation-Vitrerie	87 609,00	06/01/2014	ISO MIR SA	6 554,06	13/07/2015	Plus value pour travaux.
DCSG	2013940	Bâtiment D à Annecy - Travaux de réhabilitation-Ventilation - rafraîchissement adiabatique	213 494,20	23/12/2013	MEYER DANIEL SARL	13 539,90	13/07/2015	Plus value pour travaux.
DITM	20140050	Aménagement de la RD 1508 en traversée d'Annecy - Avenue du Cret du Maure et Boulevard de la Corniche-Lot unique	2 181 468,25	28/02/2014	CECCON BTP	379 863,64	30/07/2015	Augmentation de la masse des travaux et réalisation de prestations non prévues
DCSG	20140078	Bâtiment D à Annecy - Travaux de réhabilitation-Revêtements de sols souples	175 920,99	31/01/2014	ARTI SOLS SARL	15 746,88	13/07/2015	Plus value pour travaux.
DSI	20140215	Acquisition et maintenance de matériels multifonctions de reprographie et prestations associées	0,00	27/03/2014	C'PRO PIXEL	0,00	07/08/2015	Ajout d'articles supplémentaires dans le Bordereau des Prix (BPU)
DCSG	20140216	Bâtiment D à Annecy - Travaux de réhabilitation - Lots n° 2 - 3 - 5 - 6 - 10 - 11 - 12 - 14 - 17 - 21 - 23 et 26 - Lot n° 3 Démolition-gros oeuvre-cuvelage-VRD	676 234,34	10/04/2014	GTM GENIE CIVIL ET SERVICES	6 755,28	13/07/2015	Plus values pour travaux.

Direction ou Service	N° de marché	Libellé du marché	Montant du marché HT	Date de notification du marché	Raison sociale	Montant de l'avenant, de la DP, du paiement...	Date de signature	Libellé
DCSG	20140217	Bâtiment D à Annecy - Travaux de réhabilitation - Lots n° 2 - 3 - 5 - 6 - 10 - 11 - 12 - 14 - 17 - 21 - 23 et 26 - Lot n° 5 Etanchéité	333 724,50	09/04/2014	SMAC	1 735,70	13/07/2015	Plus value pour travaux.
DCSG	20140220	Bâtiment D à Annecy - Travaux de réhabilitation - Lots n° 2 - 3 - 5 - 6 - 10 - 11 - 12 - 14 - 17 - 21 - 23 et 26 - Lot n° 12 Serrurerie	199 080,00	09/04/2014	REMI ROCHE SAS - (CM)	3 971,64	13/07/2015	Plus value pour travaux.
DCSG	20140221	Bâtiment D à Annecy - Travaux de réhabilitation - Lots n° 2 - 3 - 5 - 6 - 10 - 11 - 12 - 14 - 17 - 21 - 23 et 26 - Lot n° 21 Chauffage-refroidissement-sanitaires	480 000,00	10/04/2014	FLUID'AIR	13 539,90	13/07/2015	Plus value pour travaux.
DCSG	20140252	Travaux de réhabilitation et d'extension au CERD de Vers-lot 12 : chauffage - ventilation - plomberie - sanitaire	81 449,14	25/04/2014	DELETRAZ ETS	288,00	26/06/2015	Plus value pour travaux.
DR	20140288	RD302 - Amélioration de la sécurité au Passage à Niveau N°87 du PR6+410 à 6+650 - Commune de REIGNIER	390 364,11	13/05/2014	DECARROUX TP SARL	0,00	26/06/2015	Avenant n°1 Changement indice TP03
DEF	20140329	Location de locaux préfabriqués pour les collèges publics du département.	268 169,00	05/06/2014	COUGNAUD YVES LOCATION	0,00	01/06/2015	Prix nouveaux
DCSG	20140345	Bâtiment D - Travaux de réhabilitation - Lots n° 6 - 14 et 17-Cloisons doublages	323 327,98	26/05/2014	SNPI SARL	2 474,40	13/07/2015	Plus value pour travaux.
DR	20140357	RD 32 - Travaux d'aménagement entre les PR 12+820 et 13+690 - Communes de VINZIER et ST PAUL EN CHABLAIS	938 953,30	06/06/2014	LEC TRAVAUX PUBLICS	0,00	11/05/2015	Remplacement de l'indice TP03 par le TP03a
DITM	20140389	Diffuseur sur A40 et ses liaisons depuis la RD1206	172 425,90	18/06/2014	INGEROP Seynod	9 336,00	15/09/2015	Recalage du modèle Multi Modal Transfrontalier par CITEC
DITM	20140389	Diffuseur sur A40 et ses liaisons depuis la RD1206	172 425,90	18/06/2014	INGEROP Seynod	9 336,00	15/09/2015	Recalage du modèle Multi Modal Transfrontalier par CITEC
DEF	20140405	Collège Val des Usses à FRANGY : travaux d'extension et de réhabilitation - lot 21 désamiantage.- DESAMIANTAGE	82 510,00	26/06/2014	SIDE	76 101,00	31/08/2015	Désamiantage de zones non diagnostiquées amiantées mais qui se sont révélées positives en cours de chantier
DITM	20140517	RD 909 - Aménagement de la traversée du chef-lieu tranche 3 - Commune des VILLARDS/THONES-Voirie - Réseaux humides	1 486 800,00	26/09/2014	LATHUILLE FRERES SAS	0,00	12/08/2015	OS N° 6 Prix nouveau
DR	20140632	RD 26 - Travaux de déconstruction de trois bâtiments à Quart Charrière - Commune de VAILLY	50 670,00	04/09/2014	MCM VRD TP	0,00	01/06/2015	Remplacement de l'indice TP03 par le TP03a
EURO	20140637	Réalisation d'un plan de communication pour le projet Covoiturage autour du bassin lémanique""	135 020,00	17/11/2014	NATIVE COMMUNICATIONS	2 736,00	27/08/2015	Prolongation du délai d'exécution jusqu'au 31 août 2015¤Prestations supplémentaires
DEF	20140681	Extension de la bibliothèque Universitaire à Annecy-le-Vieux.-Terrassement - VRD	98 507,40	27/10/2014	FERRAND SARL	4 651,50	10/07/2015	Aménagement sanitaires provisoires, dévoiement d'un réseau TELECOM
DEF	20140682	Extension de la bibliothèque Universitaire à Annecy-le-Vieux.-Démolition - Gros oeuvre	665 009,72	27/10/2014	LATHUILLE FRERES SAS	3 180,00	10/08/2015	Réhabilitation thermique du bâtiment existant¤Ajout d'une rampe provisoire PMR
DEF	20140686	Extension de la bibliothèque Universitaire à Annecy-le-Vieux.	83 513,50	27/10/2014	ACOUST ISOL EURL	10 116,00	10/07/2015	Complément d'isolation et raccords sur menuiseries
DEF	20140688	Extension de la bibliothèque Universitaire à Annecy-le-Vieux.-Menuiseries intérieures	102 546,50	27/10/2014	ROUX ANDRE	-642,00	10/07/2015	Simplification des cloisonnements
DEF	20140689	Extension de la bibliothèque Universitaire à ANNECY LE VIEUX.-Chape - Carrelage - Faïences	63 300,00	28/10/2014	AL'L FLOR SARL	-4 608,00	17/09/2015	Aménagement sanitaires provisoires (sanitaires provisoires simplifiés)
DEF	20140691	Extension de la bibliothèque Universitaire à Annecy-le-Vieux.-Peintures interieures	39 000,00	27/10/2014	EMP	306,00	10/07/2015	Adaptation des sanitaires publics provisoires

Direction ou Service	N° de marché	Libellé du marché	Montant du marché HT	Date de notification du marché	Raison sociale	Montant de l'avenant, de la DP, du paiement...	Date de signature	Libellé
DR	20140704	RD1203 - Construction d'un carrefour giratoire avec les RD 174 - 175 et tourne à gauche avec RD 14 à Mercier - Communes ARGONAY et ST MARTIN BELLEVUE	1 160 411,25	22/10/2014	FAMY PAYS DE SAVOIE SARL	657 910,18	18/09/2015	Prix supplémentaires
DR	20140704	RD1203 - Construction d'un carrefour giratoire avec les RD 174 - 175 et tourne à gauche avec RD 14 à Mercier - Communes ARGONAY et ST MARTIN BELLEVUE	1 160 411,25	22/10/2014	FAMY PAYS DE SAVOIE SARL	3 103,50	04/06/2015	Prix nouveaux
DR	20140704	RD1203 - Construction d'un carrefour giratoire avec les RD 174 - 175 et tourne à gauche avec RD 14 à Mercier - Communes ARGONAY et ST MARTIN BELLEVUE	1 160 411,25	22/10/2014	FAMY PAYS DE SAVOIE SARL	657 910,18	18/09/2015	Prix supplémentaires
DCSG	20140713	Travaux de réhabilitation et d'extension au CERD de Vers Lot n° 2 Démolition - Gros oeuvre - Maçonnerie-lot 2 : Démolition - Gros oeuvre - Maçonnerie	71 500,00	29/09/2014	MONTESSUIT ET FILS SA	5 252,23	25/06/2015	Plus et moins values pour travaux.
DEF	20140739	Extension de la bibliothèque Universitaire à Annecy-le-Vieux.-Menuiseries extérieures - Protections solaires	172 000,00	27/10/2014	PIC ANNECY SARL	30 468,60	10/07/2015	Réhabilitation thermique du bâtiment existant
DEF	20140795	Collège Jean-Jacques Rousseau à THONON-LES-BAINS : Travaux de réhabilitation.-Démolition - Gros oeuvre	997 214,55	11/12/2014	GILETTO SAS	21 862,51	24/07/2015	Traitement CF structures existantes pour chapes, plus values pour VRD, moins values pour chapes
DEF	20140797	Collège Jean-Jacques Rousseau à THONON-LES-BAINS : Travaux de réhabilitation.-Menuiseries extérieures bois	211 733,00	10/12/2014	VERGORI BRUNO ET FILS	61 860,00	24/07/2015	Mise en place de vitrage SECURIT pour respecter les normes parasismiques
DR	20140913	RD 197A - Rectification de virage suite à glissement du talus aval du PR 0+800 au PR 0+900, Commune de CHILLY	47 285,00	24/12/2014	DEGEORGES TP SARL	5 880,00	24/07/2015	Augmentation du montant du marché dû aux travaux supplémentaires qui font suite aux intempéries du 1er au 04 mai 2015
DEF	20140919	Collège les Balmettes à ANNECY : travaux d'aménagement de l'entrée.-VRD/Enrobés/Démolition/Gros Oeuvre	34 821,46	05/01/2015	REGAIRAZ FRERES TPLM SARL	28 846,72	13/07/2015	Reprise des EU et des EP non connectées, reprise en sous œuvre du mur de la loge existante, remplissage cave en gros béton, dallage en béton intérieur bâtiment, éclairage extérieur
DEF	20140922	Collège les Balmettes à ANNECY : travaux d'aménagement de l'entrée.-Menuiseries extérieures PVC / Menuiseries intérieures	29 155,64	26/12/2014	COMBES BOIS ET TRADITION	-1 200,00	17/09/2015	Changement des menuiseries PVC en menuiseries bois sur proposition de l'entreprise
DEF	20140924	Collège les Balmettes à ANNECY : travaux d'aménagement de l'entrée.-Electricité / Courants faibles	13 426,75	07/01/2015	AREA TECHNOLOGIES	954,28	13/07/2015	Mise en œuvre d'un éclairage extérieur avec détecteur de mouvement sur demande du collège
DEF	20140966	Collège Jean Lachenal à FAVERGES : Construction de 5 logements, réaménagement fonctionnel de locaux et mise en accessibilité du collège.-Electricité courants forts -courants faibles	182 659,58	09/02/2015	AREA TECHNOLOGIES	13 036,73	26/06/2015	Câblage complémentaires pour VDI dans les salles provisoires de technologie
DR	20150133	RD6-Sécurisation de falaise aux Voûtes de Balme du PR 2+420 au PR 2+750-Phase 0-Communes de Magland et Arâches la Frasse	256 575,00	03/03/2015	ACRO BTP	17 232,00	30/06/2015	Augmentation marché + 2 prix supplémentaires (50 et 51)
DR	20150142	RD 1203 Sécurisation de carrefour et aménagement d'arrêts car haute bise" PR 12+045 au PR 12+300 THORENS et GROISY "	117 097,85	24/03/2015	EIFFAGE TP RAA AMANCY	30 382,80	07/09/2015	Rajout de prix et quantités supplémentaires

Direction ou Service	N° de marché	Libellé du marché	Montant du marché HT	Date de notification du marché	Raison sociale	Montant de l'avenant, de la DP, du paiement...	Date de signature	Libellé
DR	20150145	RD 902 PR 13+700 A 14+000 LA VERNAZ - PCCP FALAISE DE SOUS LE SAIX - AMO - MISSION G4 -	5 116,00	06/03/2015	SETE	900,00	19/06/2015	7 Interventions au lieu de 6 initialement prévues.
DITM	20150194	RD 909A - Aménagements cyclables rive Est du lac d'Annecy - section Angon - Balmettes -Commune de TALLOIRES	2 380 977,50	01/04/2015	BIANCO ET CIE SA	0,00	10/07/2015	Changement TP03 en TP03A Grands Terrassements
DCSG	20150276	Travaux d'entretien et d'aménagement sur les bâtiments du Département de la Haute-Savoie Lot A4 : Cloisons légères - Doublages (Annecy), -Lot A4 : Cloisons légères - Doublages (Annecy)	6 000,00	23/04/2015	SUPER POSE SARL	0,00	21/05/2015	Correction d'une contradiction à l'article 5.2. du CCAP sur le révision des prix¤la date de révision à prendre en compte est celle d'exécution des prestations.
DR	20150305	RD 254 - Réfection de la protection anticorrosion et des superstructures du pont des Saix - Commune de SAMOENS	154 727,00	19/05/2015	BIANCO ET CIE SA	8 622,24	29/09/2015	Augmentation des quantités des prix n°403, 409 et 411
DR	20150349	Réparation et entretien de petits ouvrages d'art sur les RD de l'Arrondissement de BONNEVILLE - Période 2015 à 2018	576 000,00	23/06/2015	ALPES OUVRAGES SARL	0,00	23/06/2015	Prix supplémentaires 095 - 096
DR	20150349	Réparation et entretien de petits ouvrages d'art sur les RD de l'Arrondissement de BONNEVILLE - Période 2015 à 2018	576 000,00	23/06/2015	ALPES OUVRAGES SARL	0,00	09/07/2015	Création prix supplémentaires 93 A 94
DEF	20150427	Collège Louis Armand à CRUSEILLES : travaux de restructuration partielle du collège.-Désamiantage	84 812,00	19/06/2015	GBA	6 456,00	17/09/2015	Travaux complémentaires de désamiantage au R+1 du bâtiment administration du collège
DEF	20150492	Collège Michel Servet à ANNEMASSE : Travaux de couverture sur le bâtiment principal.	154 800,00	09/07/2015	ALPES ZINGUERIE	21 000,00	17/09/2015	Traitement des bois de charpente
DEF	20150497	Collège Beauregard à CRAN GEVRIER : travaux de chaufferie.	55 724,46	11/07/2015	ADITEC SAS	3 785,66	17/09/2015	Remplacement de la pompe primaire hors service par deux pompes de charge (1 par chaufferie)

haute savoie
le Département

Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil Départemental

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2015

n° CD-2015-119

RAPPORTEUR : M. MIVEL

OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA 5EME COMMISSION ECONOMIE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, AMENAGEMENT NUMERIQUE

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le lundi 23 novembre 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, M. MIVEL
Autres membres :	Mme DULIEGE, Mme GONZO-MASSOL, Mme LHUILLIER, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, Mme TOWNLEY, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. BOCCARD, M. DAVIET, M. PACORET, M. RUBIN
Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)	
Mme BOUCHET, Mme GAY	
Absent(e)(s) Excusé(e)(s) :	
Mme DION, M. EXCOFFIER, Mme LEI, Mme MAHUT, M. MORAND, M. PUTHOD	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	**34**	**Adopté à l'unanimité**	
Présents :	**26**	**Voix Pour**	**28**
Représenté(e)(s) :	**2**	**Voix contre**	
Suffrages Exprimés :	**28**	**Abstention(s)**	

Par délibération n° CD-2015-009, en date du 27 avril 2015, le Conseil Départemental a procédé à la désignation des Président(e)s et des membres des Commissions Thématiques de l'Assemblée.

Le 25 novembre dernier, Mme Patricia MAHUT, Conseillère Départementale du Canton de Thonon-les-Bains, a informé M. le Président de son souhait de démissionner de son poste de membre de la 5ème Commission Economie, Enseignement Supérieur, Recherche, Aménagement Numérique dont la programmation des réunions est incompatible avec celles de la 8ème Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale dont elle est également membre.

Compte tenu des raisons invoquées, M. le Président a accepté la démission du poste de membre de la 5ème Commission Economie, Enseignement Supérieur, Recherche, Aménagement Numérique, présentée par Mme Patricia MAHUT.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir prendre acte de cette décision et d'approuver la nouvelle composition de la 5ème Commission Economie, Enseignement Supérieur, Recherche, Aménagement Numérique qui serait désormais la suivante :

Présidente de la Commission
Mme LHUILLIER Myriam

Membres
M. AMOUDRY Jean-Paul
M. BOCCARD Bernard
Mme DUBY-MULLER Virginie
M. HEISON Christian
M. PUTHOD Dominique

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et statuer.

Le Conseil Départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

PREND ACTE de la démission de Mme Patricia MAHUT, Conseillère Départementale du Canton de Thonon-les-Bains, de son poste de membre de la 5ème Commission,

APPROUVE la nouvelle composition de la 5ème Commission Economie, Enseignement Supérieur, Recherche, Aménagement Numérique.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 11 décembre 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 15 décembre 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil Départemental,
Christian MONTEIL

haute savoie
le Département

Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil Départemental

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2015

n° CD-2015-120

RAPPORTEUR : M. MONTEIL

OBJET : VOEU RELATIF A LA DESSERTE FERROVIAIRE DE LA HAUTE-SAVOIE

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le lundi 23 novembre 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, M. MIVEL
Autres membres :	Mme DULIEGE, Mme GONZO-MASSOL, Mme LHUILLIER, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, Mme TOWNLEY, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. BOCCARD, M. DAVIET, M. PACORET, M. RUBIN
Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)	
Mme BOUCHET, Mme GAY	
Absent(e)(s) Excusé(e)(s) :	
Mme DION, M. EXCOFFIER, Mme LEI, Mme MAHUT, M. MORAND, M. PUTHOD	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	**34**	**Adopté à l'unanimité**	
Présents :	**26**	**Voix Pour**	**28**
Représenté(e)(s) :	**2**	**Voix contre**	
Suffrages Exprimés :	**28**	**Abstention(s)**	

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter le vœu suivant :

La desserte ferroviaire de la Haute Savoie dépend fortement des services existants à destination et en provenance de GENEVE d'une part, et d'autre part pour l'ouest du territoire des services en gare de Bellegarde.

C'est pourquoi, malgré son implantation extra-territoriale, le Département a largement financé les travaux de rénovation de la gare de BELLEGARDE (4,3 M€) mise en service fin 2009. Cette volonté d'amélioration de la mobilité ferroviaire se traduit également par l'accompagnement financier à la réalisation des pôles d'échanges multimodaux d'ANNECY (2,1 M€), de CLUSES (1,8 M€), d'ANNEMASSE (2,1 M€). Au total, le Département aura investi sur ces équipements ferroviaires plus de 10,7 M€.

Par ailleurs, le Département finance les projets d'infrastructures ferroviaires (études et travaux) dans le cadre des contrats de plans Etat-Région, notamment concernant le CEVA (le Département est le premier financeur français avec 65 M€ investis), la desserte ferroviaire de la vallée de l'Arve ou encore la modernisation de la ligne entre AIX-LES-BAINS et ANNECY. Au total, le Département s'est engagé de manière volontariste sur plus de 137 M€, alors que la Région est la seule collectivité territoriale compétente de plein droit pour intervenir dans ce domaine.

La SNCF a récemment décidé, sans la moindre concertation ou même consultation, de réduire les services en gare de BELLEGARDE et de GENEVE, ce qui pénalisera fortement l'attractivité de notre territoire. Le Département de la Haute-Savoie, ainsi que celui de l'Ain, la Région Rhône-Alpes, les Cantons de Vaud, de Genève, le District de Nyon, l'ARC et la Ville de GENEVE, ont saisi le 19 novembre dernier le président de la SNCF pour dénoncer cette position et demander une révision de celle-ci.

En plein débat mondial sur le climat, ce coup de frein aux déplacements ferroviaires apparaît anachronique et condamne les habitants à utiliser des modes de transports plus polluants et émetteurs de gaz à effet de serre. Cette pollution est d'autant plus inacceptable qu'un plan de prévention de l'air sur la vallée de l'Arve, mis en place par l'Etat, témoigne des enjeux relatifs à la nécessité de préserver le cadre de vie des habitants et l'attractivité de ce territoire unique.

L'Assemblée Départementale :

- **RAPPELLE** que le Département est un partenaire incontournable de la SNCF et qu'à ce titre il mérite d'être associé aux décisions concernant son territoire,

- **CONDAMNE** fermement cette décision de diminution de service mise en œuvre unilatéralement par la SNCF,

- **EXIGE** de la SNCF qu'elle redéfinisse des niveaux de service plus ambitieux, à la hauteur d'une mobilité digne du XXIème siècle,

- **DONNE MANDAT** à son Président pour solliciter une réunion d'urgence avec la SNCF.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'adoption de ce vœu.

Le Conseil Départemental,
à l'unanimité,

ADOPTE le vœu présenté.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 11 décembre 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 15 décembre 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil Départemental,
Christian MONTEIL

Publication du Conseil Départemental de la Haute-Savoie
Service de l'Assemblée

Directeur de la Publication : M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental

Publié le 15/12/2015

Impression : Imprimerie du Conseil Départemental

Dépôt légal : à parution / ISSN 1262-5051

Contact : Service de l'Assemblée - Conseil Départemental de la Haute-Savoie
1, Avenue d'Albigny – CS 32444 – 74041 ANNECY CEDEX
Tel : 04-50-33-50-69